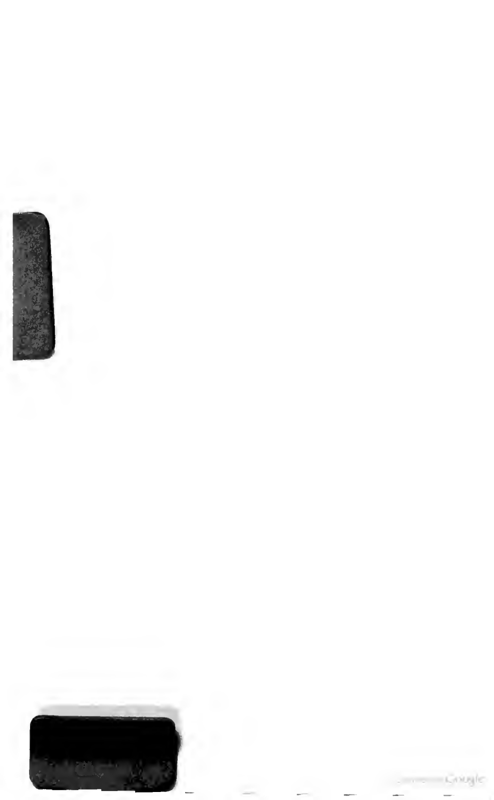




MONTPELLIER — IMPRIMERIE GRAS

# LEÇONS

# D'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAITES A MONTPELLIER

PAR M. FRÉDÉRIC PASSY

RECUEILLIES

PAR MM. ÉMILE BERTIN ET PAUL GLAIZE

— 1860-1861 —

> « L'on m'assure que l'économie politique est un fléau. Moi, je dis : C'est le salut des sociétés. »
>
> A. GRATRY, *les Sources*, p. 182.

2ᵉ ÉDITION

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cⁱᵉ

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, des Dictionnaires de l'Économie politique et du Commerce, etc.

RUE RICHELIEU, 14

MONTPELLIER

GRAS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1862

# LEÇONS
# D'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAITES A MONTPELLIER

PAR M. FRÉDÉRIC PASSY

RECUEILLIES

Par MM. Émile BERTIN et Paul GLAIZE

— 1860-1861 —

---

## XVII[e] LEÇON

### DU CAPITAL

Messieurs,

L'homme est une force à la fois active et destructive, une force qui se dépense et qui se répare. Il reçoit et il donne; il absorbe et il rend ; il crée et il anéantit; il *produit* et il *consomme*. Trois cas, dans l'accomplissement de cette évolution nécessaire, peuvent se présenter; trois rapports sont possibles entre ces deux termes, flux et reflux de la vie : ou il y aura équilibre,

la consommation égalera la production ; ou l'équilibre sera rompu au profit de la consommation, l'homme dépensera plus qu'il ne produira ; ou enfin ce sera la production qui surpassera la consommation. Dans le premier cas (toutes choses égales d'ailleurs, et abstraction faite de l'accroissement du nombre), les hommes seront stationnaires, leur existence tournera dans un cercle toujours le même, et le lendemain ne sera que la copie de la veille ; dans le second, ils marcheront, par un amoindrissement fatal et progressif, vers la ruine et la mort ; le troisième, à l'inverse, constituera le progrès. Messieurs, c'est ce dernier cas, grâce à Dieu, qui est la loi de l'histoire ; c'est lui, d'ordinaire, et à considérer, non des crises exceptionnelles et passagères, mais l'ensemble du mouvement de l'humanité, qui, évidemment, se réalise ; car les hommes augmentent en nombre, et, malgré cette augmentation de nombre, à cause d'elle en partie peut-être, ils ne cessent d'accroître leurs richesses et leur bien-être. L'humanité a son produit net, source de tous les autres.

Ce produit net, Messieurs, cet excédant réalisé, ce fonds qui reste disponible après la consommation exigée par la réparation de la force humaine, cet accroissement de la vie, en un mot, ce travail antérieur réservé pour servir d'aliment et de soutien au travail ultérieur, cette épargne du passé au profit de l'avenir, c'est le CAPITAL.

De ce simple énoncé, Messieurs, résulte le caractère à la fois bienfaisant et sacré du capital. Il est bienfaisant,

car c'est grâce à lui que l'homme subsiste et progresse : il est sacré, car ce legs du passé à l'avenir non-seulement est du travail, qui a coûté à accomplir, mais est une épargne sur le travail accompli, qui a coûté à réserver; non-seulement il suppose l'*effort de faire*, mais encore il exige l'*effort de s'abstenir*. Il a fallu créer et il a fallu conserver, c'est-à-dire, après avoir vaincu la paresse, vaincre la tentation, contenir les appétits et les désirs du moment, violents sans doute et souvent, après tout, légitimes. C'en serait assez, Messieurs, de cette double remarque pour mettre le capital à l'abri de toute attaque, pour reconnaître qu'il est respectable, inattaquable, inviolable et digne de toute notre sympathie.

Pour plus de certitude, toutefois, et pour lever tous les doutes, dissiper toutes les confusions, éclaircissons ces notions premières. Et, pour cela, prenons un exemple. Bastiat, qui a insisté spécialement sur le sujet qui nous occupe, et qui a concentré sur lui, avec un bonheur particulier, les efforts de son esprit lucide et net[1]; Bastiat, Messieurs, avait coutume de dire que, quand une question économique nous embarrasse par sa complexité, il faut, pour la résoudre, abandonner la société, mêlée comme un écheveau dont on ne tient pas le bout, et aller étudier le phénomène à sa naissance, dans l'île de Robinson. L'homme isolé est, en effet, un abrégé de l'humanité, et nous trouvons réunies en lui,

[1] *Voy.* notamment le pamphlet *Capital et Rente*, et la discussion avec M. Proudhon : *Gratuité du crédit.*

dans leur enchaînement naturel et nécessaire, toutes les fonctions qui nous paraissent séparées dans la société. Il est à la fois ouvrier et maître, producteur et consommateur, capitaliste et travailleur. Or ce qui est vrai pour l'individu isolé est vrai pour la société; ce qui est avantageux pour lui est utile pour elle; et la vue de ce qu'il recherche ou de ce qu'il fuit peut nous apprendre ce qu'elle doit rechercher ou fuir.

Voilà donc Robinson dans son île. Il cultive tant bien que mal sur un coin de terre quelques légumes. Le travail est rude, et le résultat n'est pas grand; mais on fait comme on peut, et il faut vivre. Cependant Robinson est un homme énergique et prudent, un esprit curieux et inventif; il observe, il réfléchit, et bientôt il se dit qu'il y aurait mieux à faire que ce qu'il fait. Au lieu du travail de ses mains, à peine armées d'un bâton ou d'une arête de poisson, au lieu de cette pluie qui ne rafraîchit le sol qu'à de longs intervalles, il rêve de donner à la terre, au moyen de quelques instruments appropriés, de meilleures façons et de plus fréquents arrosages. Il conçoit l'idée, je ne dirai pas d'une bêche et d'un arrosoir, mais de quelque informe ébauche de ces ustensiles. Le fer manque dans son île; mais on y peut trouver du bois dur, des pierres plates, des coquilles larges et résistantes. On y peut, avec des joncs tressés, former un panier qui, garni de larges feuilles, servira à puiser de l'eau et à la transporter. Robinson s'en rend

compte, et il songe à réaliser ces modestes inventions. Mais, avant de le faire, Messieurs, il hésite, il réfléchit de nouveau, il se demande s'il y a avantage pour lui à le faire. Il sent qu'il ne fera pas ces outils sans un grand surcroît de peine; il compare cette peine, qu'il va s'imposer bénévolement pour fabriquer des instruments sans profit *actuel*, avec les résultats ultérieurs qu'il en attend; et ce n'est que lorsqu'il est arrivé à se convaincre qu'il y a bénéfice, bénéfice considérable, important, certain, qu'il se détermine à donner suite à son projet. Il lui faut donc d'abord un calcul, souvent difficile; puis, ce calcul fait, la résolution de s'imposer une tâche supplémentaire. Il faut qu'à l'intelligence vienne s'adjoindre la volonté.

Ce n'est pas assez; et lorsque, sa résolution prise, il veut l'exécuter, il s'aperçoit bien vite que, s'il faut avant tout *savoir* et *vouloir*, savoir et vouloir ne suffisent pas pour *pouvoir*. Bien des choses, l'idée conçue et sa réalisation décidée, sont encore nécessaires.

Ce sont d'abord des *matériaux*, le bois dur avec lequel sera fait l'outil ou son manche, la pierre ou la coquille qui le terminera, les feuilles, les lianes ou les joncs dont l'assemblage formera le vase rêvé par lui. Tout cela, Messieurs, si simple qu'il nous paraisse, n'est pas rien pour un homme dépourvu de tout instrument tranchant; et il lui faut, pour le réunir, du temps et des peines probablement très-considérables.

Puis, les matériaux rassemblés, il faut les façonner, et pour cela Robinson voit bien que des *instruments* lui

sont indispensables. On ne fait rien de rien, et l'on ne modifie rien non plus avec rien. Il faut des outils pour fabriquer des outils, même dans l'île de Robinson, et Robinson ne s'en aperçoit que trop; car le premier outil est le plus difficile à faire, et à l'origine, en vérité, il est bien difficile de dire comment fut franchi ce premier pas, avec quoi fut fait le premier outil. Sera-ce une pierre, sera-ce le feu, sera-ce l'arête tranchante d'un poisson, qui permettra à notre insulaire de tailler ce que ses mains ne peuvent entamer? Nous ne pouvons le dire; mais, à coup sûr, c'est quelque chose, quelque secours difficile à obtenir, lent et pénible à employer.

Ce n'est pas tout encore. Robinson a des matériaux et des outils, c'est-à-dire les moyens de faire. Mais en aura-t-il le temps? Pour exécuter ses ustensiles, il faut qu'il travaille pendant plusieurs jours, et pendant ces jours il faut qu'il vive; car il ne pourra à la fois travailler dans sa cabane et chercher sa vie au dehors, chasser ou pêcher. Il lui faut donc encore des *avances*, des provisions suffisantes pour subsister jusqu'au moment où il aura achevé son œuvre; et, sans ces avances, c'est en vain qu'il aurait tout le reste.

Ainsi, Messieurs, vous le voyez, pour le moindre travail, pour le plus minime perfectionnement du travail, il faut bien des choses: il faut des matériaux, des instruments, des avances, des provisions; il faut, ce qui est plus nécessaire encore, si c'est possible, des connaissances, de la réflexion, de la volonté, une énergique et persévérante volonté. Voilà, Messieurs, com-

ment naît et de quoi se compose le premier capital de Robinson; et, si vous lui demandez ce que c'est que le capital, il vous répondra, nous pouvons le dire, et il vous répondra, non sans quelque orgueil, que ce sont ses matériaux, ses outils, ses provisions, et aussi ses connaissances et sa volonté. Il vous dira qu'il en coûte pour acquérir le capital, et que rien n'est plus pénible, plus méritoire et plus utile que d'en rassembler les éléments divers. Il en est de même pour la société; et ce qui est vrai de Robinson est vrai de l'organisation sociale, dans ses rapports multiples. Pour elle aussi, c'est-à-dire pour nous, Messieurs, le capital se compose de nos matériaux, de nos outils, de nos avances, de nos qualités, de nos bonnes habitudes. Pour nous aussi, ces choses sont précieuses, indispensables au même titre, et leur acquisition est de même méritoire et de même utile et féconde. La séparation des personnes ne modifie en rien l'essence du phénomène. Robinson était à la fois son capitaliste, son entrepreneur et son ouvrier. Dans la société, ces fonctions sont séparées; mais il n'en reste pas moins vrai qu'il faut que le travail ait l'aide du capital, comme dans l'île de Robinson, et que toute acquisition de capital, de matériaux, d'instruments, d'avances, est un avantage pour la société, comme elle l'était pour Robinson. Robinson se rendait service à lui-même en se créant du capital: la société aussi se rend service à elle-même en augmentant le sien; ou plutôt ceux de ses membres qui, par leur courage, leur activité, leur persévérance, parviennent à accroître

la quantité des objets qui figurent dans l'avoir social, rendent service aux autres. Ils le font le plus souvent, ainsi que le faisait Robinson, pour se rendre service à eux-mêmes, pour augmenter leur bien-être ou faciliter leurs travaux; c'est pour eux qu'ils recherchent l'accroissement des capitaux entre leurs mains: mais, par suite de leurs efforts, plus de ressources existent dans la société; et, lorsqu'ils laissent à d'autres personnes l'usage de ces ressources, ils leur concèdent par cela même un avantage, ils leur fournissent les moyens de rendre leur travail plus fructueux, de réaliser un bénéfice. Ils leur rendent donc service: ils mettent le capital à leur portée; ils les rendent capitalistes pour un temps; et il est parfaitement juste, il est inévitable que ce service soit payé, que partie du bénéfice soit réservée à qui le procure. C'est ainsi qu'en travaillant pour nous-mêmes, nous sommes utiles à tout ce qui nous entoure; et, de même que le travail de Robinson ne peut se passer du capital de Robinson; de même, Messieurs, le travail social ne peut se passer de l'aide du capital social.

Ainsi, Messieurs, le capital et le travail sont choses, non pas hostiles et opposées, comme on le dit souvent à la légère, mais connexes, mais dépendantes l'une de l'autre; choses si inséparables, si intimement unies, au contraire, qu'il est bien difficile, qu'il est presque impossible de concevoir l'une sans l'autre, et qu'on ne sait trop, en vérité, quand on y songe, lequel des deux a précédé l'autre, et comment s'est fait le premier pas.

Il semble qu'en toute chose la première origine nous soit toujours cachée. Les savants ont discuté longtemps sur la question de savoir si la poule a précédé l'œuf, ou si c'est l'œuf qui a précédé la poule. Et ils ont discuté en pure perte; car il est aussi impossible de concevoir la poule sans l'œuf d'où elle est sortie, que de concevoir l'œuf sans la poule qui l'a pondu et couvé. On en pourrait dire autant, Messieurs, du capital et du travail; car, si l'on ne peut concevoir le capital sans le travail, qui par son accumulation lui donne naissance, on ne peut concevoir plus facilement le travail sans le capital, qui lui permet de s'exercer. C'est le travail qui produit le capital, sans doute. Mais, quoi! pour le moindre travail, il a fallu des instruments, des matériaux, un capital, par conséquent; et l'on ne parvient pas à s'expliquer comment les choses ont pu se passer au début. Quoi qu'il en soit, Messieurs, aujourd'hui il n'y a ni œuf sans poule ni poule sans œuf; il n'y a pas davantage de capital sans travail et de travail sans capital. Le bras est impuissant sans l'outil qui l'arme; l'outil stérile sans le bras qui le guide. Mettez une charrue dans un champ: à quoi, sans le secours du laboureur, servira-t-elle? Mettez-y le laboureur sans instrument: qu'y fera-t-il? Ce n'est donc que par un aveuglement bien étrange — et faute d'avoir ouvert les yeux à cette corrélation nécessaire qui unit, dans une sorte de résultante, tous les phénomènes économiques — qu'on a pu dénoncer entre le capital et le travail un prétendu antagonisme. Ils sont unis l'un à l'autre comme des anneaux d'une

même chaîne, et rien ne peut rompre cette union. Rien ne peut faire qu'ils ne s'engendrent et ne se fécondent incessamment l'un l'autre.

Ce qui trompe, Messieurs, c'est d'une part que, par une de ces illusions d'optique trop ordinaires dans la société, on est généralement porté à voir le capital exclusivement dans une de ses formes, la moindre peut-être, mais la plus apparente, l'argent. La langue usuelle est malheureusement complice de cette erreur. C'est en argent qu'on évalue le capital, c'est l'argent qui représente le capital dans les transactions; et, quand on parle de capital, c'est presque toujours l'argent, la monnaie, qui se présente à l'esprit. C'est là une erreur considérable : nous la réfuterons avec détail dans une prochaine leçon; mais nous pouvons dire, dès à présent, que l'argent n'est qu'une des nombreuses formes que revêt le capital. Le capital, abondant ou rare, se retrouve partout; l'argent peut être inconnu. Robinson, dans son île, avait des capitaux, il n'avait pas d'argent. Il en est de même de mainte peuplade sauvage. Et, là où l'argent existe, il n'est qu'une faible fraction du capital. Le capital, ce sont les ressources, les richesses dont l'homme peut disposer pour augmenter son travail et ses moyens d'action; l'argent n'est qu'une partie de ces ressources. Il y a en France pour 3 milliards environ de numéraire; mais il y a une somme incomparablement plus élevée de capitaux, puisque sur les revenus

de ces capitaux l'impôt seul prélève plus de moitié de ce chiffre. La monnaie relie les capitaux, elle ne les constitue pas : elle n'est qu'un capital transitoire, intermédiaire, accepté pour les représenter; et ce n'est pas pour elle-même qu'on tient à sa possession. Par sa nature propre, elle porte avec elle peu de satisfactions; mais, en vertu du mécanisme qui a présidé à l'acceptation de la monnaie, cette forme du capital permet de se procurer, où l'on veut et quand on veut, toutes les autres formes de capital d'une utilité plus directe.

Une autre erreur consiste à voir dans le capital un despote, un maître tyrannique, disposant à son gré du marché du travail. Le capital, dit-on, peut attendre; le travail ne le peut pas. Le capital peut se suffire, il vit sur lui-même : le travail, n'étant qu'une ressource *virtuelle*, ayant besoin de s'exercer pour devenir une ressource *actuelle*, ne peut se passer du capital; il est à sa discrétion, il lui est livré pieds et poings liés.

Cette manière de voir, Messieurs, n'est pas exacte. Le travail, il est vrai, est plus pressé; il n'a pas d'avenir. Le capital en a, c'est vrai encore, mais à quelle condition? A la condition de vivre sur lui-même. Or *vivre sur soi-même*, Messieurs, qu'est-ce autre chose que se détruire, se dévorer? C'est s'user, c'est se *consommer*, c'est disparaître et s'anéantir. La loi du capital donc, comme celle du travail, c'est l'*activité*. Sans elle, il traîne quelques jours une existence précaire, mais il est voué inévitablement à une fin prochaine. Pour

durer, pour vivre, pour grandir, il faut qu'il s'occupe, qu'il s'emploie, qu'il se transforme, qu'il se renouvelle, qu'il se livre au travail, en un mot; et, si le travail a besoin de lui pour naître, lui de son côté a besoin du travail pour ne pas périr.

Toutefois c'est vrai, malgré cette nécessité, la situation du capital est meilleure. Mais cette situation meilleure, cet avantage d'*être*, quelle en est la raison? La raison, Messieurs, c'est que le capital représente, ainsi que nous l'avons dit, du *travail antérieur* et du *travail réservé*. C'est un double mérite assurément, c'est un double titre par conséquent; et, si la peine n'était pas payée, qui donc prendrait de la peine? Si avoir des avances ne valait pas mieux que de ne pas en avoir, qui donc se priverait pour s'en créer? Cet avantage d'être, d'ailleurs, dont le capital est investi, est-ce au capital seul qu'il profite? Non, apparemment, puisqu'on se montre si avide d'y participer en l'employant. On crie qu'on ne peut se passer de lui, n'est-ce pas proclamer qu'il rend des services inappréciables? L'accuser, n'est-ce pas le glorifier? Et la vivacité des reproches dont il est l'objet n'est-elle pas le moins suspect des hommages? Dire que le capital est le maître du travail, c'est dire que c'est du capital que le travail attend la vie; aussi n'est-ce pas de son existence, c'est de sa rareté qu'on se plaint. La famine éprouve quelquefois cruellement les hommes; mais, à moins de les rendre fous, elle ne leur fait pas maudire le blé comme l'auteur de leurs maux. Le capital est le blé du travail,

Messieurs, et s'armer contre lui du besoin qu'on a de lui, c'est reprocher au blé d'être indispensable à l'apaisement de la faim. J'ajoute que cette supériorité, si mal comprise, est loin d'être aussi absolue qu'on le pense, et que le travail, forcé de la subir d'un côté, a la sienne, lui aussi, qui la vient atténuer et rétablit l'équilibre en apparence rompu. Le capital peut attendre, Messieurs, c'est vrai : nous avons vu à quel prix. Mais le capital, par le fait même de son existence, se déprécie et s'use chaque jour, et le travail antérieur, *par cela seul qu'il est antérieur,* a toujours, sur le marché commun où il s'échange contre le travail actuel, un désavantage notable et croissant sur celui-ci. Il ne se place jamais qu'à perte. Voyez, en effet, ce qui se passe autour de nous. Si j'ai opéré, il y a dix ans, une construction, un défrichement, une opération industrielle ou commerciale quelconque, il en est résulté pour moi, en cas de succès, un avantage : c'est bien juste ; j'ai fait ce que n'ont pas fait les autres, j'ai ce qu'ils n'ont pas. Mais depuis cette réussite, et *par cette réussite même,* les fautes à éviter ont été indiquées, les moyens de succès signalés, de nouveaux instruments trouvés, de plus grandes avances amassées ; et, en vertu de tous ces progrès, le travail actuel, mieux armé, peut faire davantage avec moins d'efforts. Il profite donc de ce que j'ai fait. Comparez, Messieurs, ce que fait un homme aujourd'hui avec ce qu'il faisait il y a mille ans, il y a cent ans, il y a dix ans seulement. Comparez les valeurs relatives de la journée de travail à ces diverses

époques ; et dites si l'avantage n'est pas au travail le plus nouveau, si avec la même peine on n'obtient pas davantage, si avec la même possession on n'obtient pas moins, et si les choses abandonnées à elles-mêmes n'ont pas diminué de valeur, par cela seul que le temps s'est écoulé depuis qu'elles existent. Le travail actuel doit nécessairement s'ajouter à toute heure au travail passé pour le réparer. Sans lui, la terre fertile devient inculte et malsaine, la maison menace ruine, le fonds de commerce s'avilit. Sans lui, tout capital s'écoule et disparaît comme notre vie, sa source première, son germe et son aliment. C'est-à-dire que le travail ancien tend sans cesse vers sa destruction, et, s'il ne se ravive en se transformant, est infailliblement condamné à périr. L'activité est sa loi, je le répète, au bénéfice du travail actuel. Là est le grand avantage du travail. Le capital peut attendre quelques jours ; mais c'est pour lui une nécessité de se retremper sans cesse à sa source, et il a besoin de se nourrir de travail comme le travail a besoin de se nourrir de capital. C'est un échange de substance.

Mais allons plus loin, Messieurs ; portons tout à l'extrême, mettons les choses au pire : supposons que le capitaliste use jusqu'à la dernière limite de ses avantages, de cette possibilité qu'il a de se passer du travail ; supposons que, au risque de périr, il se refuse au travail actuel, et qu'il aime mieux s'anéantir que d'être utile. Quel sera le résultat de cette abstention insensée? Pourra-t-on dire, même dans ce cas impossible, que le

capital opprime et *tyrannise* le travail? On le dit, Messieurs, nous ne le savons que trop; mais a-t-on raison de le dire? Ou n'est-ce là qu'une de ces dangereuses figures de langage que Paul-Louis Courrier dénonçait à bon droit au bon sens public, quand il s'écriait plaisamment : « Dieu nous garde du malin et de la métaphore ! » Voyons, Messieurs : comment les choses se passent-elles d'habitude entre les hommes? Est-ce que le capital s'impose, par la violence, au travail qui s'efforce de le repousser? Est-ce que le capitaliste s'en va saisir à la gorge le travailleur et lui dire : « Prenez mon capital, dont vous n'avez que faire : épuisez-vous pour le faire produire, et devenez l'instrument de ma fortune. » Non, Messieurs, non; mais à ce travailleur, qui sollicite son concours, le capitaliste dit (je mets les choses au pis, encore une fois) : « Tu as besoin de moi, je ne t'aiderai point; ou, si tu veux que je t'aide, accepte telle ou telle condition. » Le capital se refuse donc ou ne s'offre pas assez vite; il ne contraint pas. Il fait la sourde oreille, il se retire, *il fait comme s'il n'était pas*. Par rapport au travail, il se supprime.

Voilà, Messieurs, la dernière limite, la limite extrême de sa résistance, le *nec plus ultrà* de sa dureté et de ses exigences possibles. Sans doute, et je suis loin de chercher à le cacher, au point de vue de la morale comme au point de vue de l'intérêt social, il peut y avoir dans cette obstination un acte condamnable et fâcheux; mais, à ne considérer que le droit strict, y a-t-il là

aucune violence, aucun tort direct? Il n'y a qu'un *refus de concours*. C'est un auxiliaire qui veut faire payer trop cher son aide, ou qui la refuse; ce n'est pas un maître qui opprime. Il n'y a pas de violence, pas d'oppression, pas de tyrannie. Et lorsque le capital se borne à faire au travail des conditions que celui-ci trouve dures, mais qu'il accepte pourtant, il y a une part considérable peut-être payée au détenteur du capital; mais ce payement même est la constatation de l'avantage que trouve le travailleur à payer, même à ce prix élevé, la coopération du capital, car il est libre de s'abstenir, et l'isolement est un pis-aller qui ne peut lui être enlevé.

Une troisième cause d'erreur, c'est une vue inexacte de la valeur; c'est cette théorie qu'au début de nos études nous avons si instamment poursuivie, la théorie de la valeur naturelle et de la propriété gratuite. On croit que le capital est une représentation des forces gratuites de la nature; tandis qu'il n'est que de l'effort humain, de l'utilité acquise, et péniblement acquise. La vérité, sur ce point, a été admirablement mise en lumière par Bastiat, et c'est à lui qu'il faut demander de nous la faire comprendre. Bastiat montre d'abord qu'on a confondu ce qu'on paye avec ce qu'on ne paye pas. On a soutenu qu'on payait au capitaliste les forces *gratuites* de la nature: l'eau, l'air, la gravitation, l'élasticité des gaz, la lumière, l'électricité; tandis qu'on ne paye en réalité que le *travail humain qu'il a fallu consacrer à faire les instruments au moyen desquels ces*

*forces sont contraintes à agir.* Puis il ajoute : « De tous les éléments qui composent la valeur totale d'un produit quelconque, celui que nous devons payer le plus joyeusement, c'est cet élément même qu'on appelle intérêt des avances ou du capital. » C'est là, il ne le dissimule pas, une proposition qui a un grand air d'étrangeté, et lui-même l'appelle « son paradoxe »; mais vous allez voir comment ce *paradoxe* devient sous sa plume une éclatante vérité. Pourquoi cette satisfaction, en effet, Messieurs? pourquoi cet empressement à payer? Le voici :

« Parce que cet élément ne nous fait payer *un* qu'en nous épargnant *deux*. Parce que, *par sa présence même, il constate que des forces naturelles ont concouru au résultat final* SANS NOUS FAIRE PAYER LEUR CONCOURS. Parce qu'il en résulte que la même utilité générale est mise à notre disposition, avec cette circonstance qu'une certaine proportion d'utilité gratuite a été substituée, heureusement pour nous, à de l'utilité onéreuse. Et, pour tout dire en un mot, *parce que le produit a baissé de prix.* Nous l'acquérons avec une moindre proportion de notre propre travail, *et il arrive à la société tout entière ce qui arriverait à l'homme isolé qui aurait réalisé une ingénieuse invention.*

C'est, vous le voyez, Messieurs, le cas de Robinson prenant avec joie la peine qui doit lui épargner une peine plus grande. L'auteur continue :

« Voici un modeste ouvrier qui gagne quatre francs par jour. Avec deux francs, c'est-à-dire une demi-journée de travail, il achète une paire de bas de coton. S'il voulait se pro-

curer ces bas directement et par son propre travail, je crois vraiment que sa vie entière n'y suffirait pas. Comment se fait-il donc que sa demi-journée acquitte tous les *services humains* qui lui sont rendus à cette occasion? D'après la loi « *service pour service* », comment n'est-il pas obligé de livrer plusieurs années de travail?

» *C'est que cette paire de bas est le résultat de services humains dont les agents naturels, par l'intervention du capital, ont énormément diminué la proportion.* Notre ouvrier paye, cependant, non-seulement le travail actuel de tous ceux qui ont concouru à l'œuvre, mais encore l'intérêt des capitaux qui y ont fait concourir la nature. Et, ce qu'il faut remarquer, c'est que, sans cette dernière rémunération, ou si elle était tenue pour illégitime, le capital n'aurait pas sollicité les agents naturels; il n'y aurait dans le produit que de l'utilité onéreuse; il serait le résultait unique du travail humain; et notre ouvrier serait replacé au point de départ, c'est-à-dire dans l'alternative ou de se priver de bas, ou de les payer au prix de plusieurs années de labeur. »

Quelle est la conséquence? La voici, Messieurs:

« Si notre ouvrier a appris à analyser les phénomènes, certes il se réconciliera avec le capital en voyant combien il lui est redevable. Il se convaincra surtout que la *gratuité des dons de Dieu lui a été complétement réservée*, que ces dons lui sont même prodigués avec une libéralité qu'il ne doit pas à son propre mérite, mais au beau mécanisme de l'ordre social *naturel. Le capital, ce n'est pas la force végétative qui a fait germer et fleurir le coton, mais* LA PEINE PRISE *par le planteur; le capital, ce n'est pas le vent qui a gonflé les voiles du navire, ni le magnétisme qui a agi sur la boussole, mais* LA PEINE PRISE *par le voilier et l'opticien; le capital, ce n'est pas l'élasticité de la vapeur qui a fait tourner les broches de la*

*fabrique, mais* LA PEINE PRISE *par le constructeur de machines.* Végétation, force des vents, magnétisme, élasticité, tout cela est certes gratuit, et voilà pourquoi les bas ont si peu de valeur. Quant à cet *ensemble de peines prises* par le planteur, le voilier, l'opticien, le constructeur, le marin, le fabricant, le négociant, elles se répartissent, ou plutôt, en tant que c'est le capital qui agit, *l'intérêt s'en répartit entre d'innombrables acquéreurs de bas,* ET VOILA POURQUOI LA PORTION DE TRAVAIL CÉDÉE EN RETOUR PAR CHACUN D'EUX EST SI PETITE.

» En vérité, ajoute Bastiat, réformateurs modernes, quand vous voulez remplacer cet ordre admirable par un arrangement de votre invention, il y a deux choses (et elles n'en font qu'une) qui me confondent : votre manque de foi en la Providence et votre foi en vous-même, votre ignorance et votre orgueil. » (BASTIAT, *Harmonies économiques*, p. 202, 203, 204.)

Messieurs, cette citation en dit plus que ne pourraient en dire les plus longues dissertations. Elle montre, avec une irrésistible évidence, comment, avantageux pour ceux qui le créent, le capital devient inévitablement utile aux autres ; comment, instrument de puissance et condition d'indépendance pour les prêteurs, il est un instrument d'affranchissement et de progrès pour les emprunteurs ; comment, enfin, l'*intérêt* est la constatation du *service* rendu, et comment le prix, quelque onéreux qu'il semble à celui qui le paye, se trouve être *l'introducteur bénissable de la gratuité dans le monde*[1]. Elle montre, par conséquent, que le vœu de ceux qui sont dépourvus du capital ne doit pas être

[1] Voy. *Etude sur la propriété intellectuelle*, p. 39.

la diminution, mais l'augmentation du capital : puisque c'est le capital qui permet au travail de devenir productif ; puisque c'est par l'union du capital et du travail que les hommes peuvent agir, et agir mieux ; puisque cette union, enfin, est en raison de la quantité de capital existant ; plus il y a de capitaux — c'est-à-dire plus il y a d'outils, de matériaux, d'instruments — plus aussi il y a pour le travail de ressources, d'assistance, plus cette assistance est à bas prix, plus elle devient facile, féconde et fructueuse.

Combien, dès lors, Messieurs, combien, peut-on trop le dire ? ne sont pas funestes et insensées ces attaques, ces déclamations contre le capital, soi-disant inspirées par l'intérêt du travail, et si contraires au travail ! Combien ceux qui n'ont qu'un faible capital (car tout le monde en a un, petit ou grand, ne fût-ce que la hotte, le crochet et la lanterne du chiffonnier, et le travail sans capital est un mythe[1]) ; combien,

[1] Dans son ouvrage : *Idée générale de la Révolution au XIX[e] siècle*, M. Proudhon cite avec éloge un article de journal rendant compte des résultats obtenus par un certain nombre d'ouvriers tailleurs associés pour la confection des habits. Ces ouvriers, d'après le journal et d'après M. Proudhon, auraient trouvé le secret de se passer de capital, attendu qu'ils travaillaient pour leur compte et sans l'intervention d'aucun patron. Ils auraient prouvé que « le capital, dont on fait un élément générateur du travail, n'est réellement que d'une utilité conventionnelle ; que les seuls agents de la production sont l'intelligence et les bras de l'homme, et qu'il est possible d'organiser la production, d'assurer la circulation des produits et leur consommation normale, par le seul fait de la *communication directe des producteurs et des consommateurs*, appelés, par suite de la suppression d'un intermédiaire onéreux et de l'établissement de rap-

Messieurs, ces travailleurs, *dont le capital est encore insuffisant*, ne sont-ils pas aveugles quand ils combattent le capital ou le maltraitent pour l'attirer! Ils contribuent ainsi à l'alarmer, à le refouler, à le détruire : car ne pas agir, pour le capital, nous l'avons vu, c'est mourir; et la mort du capital, c'est la langueur du

ports nouveaux, à recueillir les bénéfices que s'attribue actuellement le capital, ce souverain dominateur du travail, de la vie et des besoins de tous. »

Ch. Coquelin (*Dictionn. d'Ec. polit.*, art. CAPITAL) répond péremptoirement à ces divagations par les réflexions suivantes :

« Que signifie tout ceci? En quoi les ouvriers dont on parle ont-ils détruit ou altéré en rien la vérité de cet axiome : Point de capital, point de travail? Ont-ils par hasard trouvé le secret de coudre les habits sans aiguilles, de couper le drap sans ciseaux? Apparemment non. Il est même probable qu'ils n'ont pas su se passer d'un atelier et d'un établi. Or ces aiguilles, ces ciseaux, cet atelier, cet établi, font essentiellement partie du capital; ils en sont même la principale substance. Il y a plus; ces ouvriers n'ont pas confectionné des habits sans y employer du drap, qui est un capital, et même un capital assez considérable. A la vérité, ils ont pu se contenter de travailler à façon, et par conséquent opérer sur un drap, c'est-à-dire sur un capital qui ne leur appartenait pas, qui leur était fourni par d'autres... Mais ce capital n'en a pas moins été l'auxiliaire indispensable de leurs travaux, et, s'il est vrai qu'il ait été mis à leur disposition par des tiers, c'est seulement une première preuve de ce que nous disions tout à l'heure, qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être propriétaire d'un capital pour s'en servir. Enfin ces ouvriers, de quelque façon qu'ils s'y soient pris, ont dû pourvoir à leur entretien et à leur nourriture, en attendant qu'ils eussent reçu le prix de leurs travaux; et ils n'ont pu le faire encore qu'au moyen d'un capital possédé par eux-mêmes ou emprunté à d'autres. De toutes les manières donc ils ont eu recours au capital, à ce capital qu'ils maudissent, ou que de maladroits amis maudissent en leur nom; ils ont subi le joug de ce tyran incommode; ils ont rendu hommage à sa puissance. »

travail. En voulez-vous un exemple? En voici un des plus frappants, tiré de l'enquête sur l'état de l'industrie parisienne faite après 1848, et dirigée par M. Horace Say, au nom de la Chambre de commerce de Paris :

« En 1847, quand le capital est rassuré, le chiffre total des affaires de l'industrie parisienne s'élève à 1,463,628,350 francs. En 1848, alors que les capitaux effrayés sont devenus plus rares, il tombe à 677,524,117 francs; c'est-à-dire que, tandis que la ruine frappe les capitalistes qui vivent de profits, la misère atteint les ouvriers qui vivent de salaires. Pour citer quelques industries, l'imprimerie, la gravure et la papeterie emploient 16,705 ouvriers durant l'année 1847; pendant la crise de 1848, elles n'en emploient que 8,950. Le travail des métaux précieux, qui emploie 16,819 ouvriers en 1847, n'en emploie que 7,163 en 1848. Des industries de première nécessité, comme celles qui sont comprises sous le titre commun de vêtements, sont frappées presque dans la même proportion : elles occupent, en 1847, 90,064 ouvriers; en 1848, 44,051. Ce qui revient à ceci que, sur une population d'un million d'hommes environ, la moitié s'est trouvée, par la panique du capital, réduite à recevoir le pain de la charité administrative. » (BAUDRILLART, *Manuel*, page 129.)

Ainsi, Messieurs, la ruine frappe les capitalistes qui vivent d'intérêts, les entrepreneurs qui vivent de profits; et la misère frappe, en même temps et par cela même, les ouvriers qui vivent de salaires.

« Heureusement, ajoute l'auteur à qui nous avons emprunté ces renseignements, cette solidarité est plus souvent attestée par ses bienfaits. Elle est, à tout prendre, une des plus belles lois que constate l'économie politique. Bien plus, elle est

comme le pivot même sur lequel porte et se développe le monde industriel avec la puissance de ses ressorts, la variété de son mécanisme, la fécondité de ses effets; car, s'il était vrai que nous vivions dans un état économique où, en proportion exacte de ce que les uns s'enrichissent, les autres, qui forment l'immense majorité, s'appauvrissent fatalement, en vertu d'une action aussi continue qu''infaillible, on se demande combien de siècles ou combien d'années il faudrait pour dévorer un pareil régime. » (*Id.*, *id.*)

Ces faits, Messieurs, et ces réflexions ne nous montrent pas seulement ce qu'il y a d'insensé dans la guerre qu'on fait parfois au capital, et combien est juste ce mot de Bastiat appelant cette guerre, de la part du travail, un véritable *suicide :* ils nous amènent aussi à remarquer que non-seulement il y a des capitaux matériels privés ou publics, que non-seulement il y a des capitaux immatériels privés, source des autres, les connaissances, les vertus, l'énergie, le talent, etc.; mais qu'il y a encore, dans toute société, *un fonds de capitaux immatériels communs,* patrimoine de tous, qui consiste dans la sécurité, dans la justice, dans les bonnes institutions, dans le bon ordre, dans la bienveillance mutuelle, dans l'harmonie et dans la paix. Ce patrimoine commun ne peut être accru sans que tous en profitent; il ne peut diminuer sans que tous en souffrent; et là encore se retrouve, entre tous les hommes, une étroite et bienfaisante solidarité. Ce qu'il y a de plus important pour tous, pour le travail comme pour le capital, c'est l'ordre; et c'est à bon droit que, dans

une petite brochure qui, sous le titre de *Capital et Rente,* fit, en 1850, un grand et salutaire effet parmi les ouvriers de Paris, Bastiat disait en terminant :

« Je résume toute cette dissertation par ces mots : Ouvriers, travailleurs, prolétaires, classes dénuées et souffrantes, voulez-vous améliorer votre sort? Vous n'y réussirez pas par la lutte, l'insurrection, la haine et l'erreur. Mais il y a trois choses qui ne peuvent perfectionner la communauté tout entière sans étendre sur vous leurs bienfaits. Ces trois choses sont : PAIX, LIBERTÉ et SÉCURITÉ. »

C'est à accroître ces trois choses, Messieurs, que conduit la connaissance des vérités économiques. C'est à l'union et à la bonne harmonie que l'étude des lois sociales conduit infailliblement les hommes ; et c'est pour cela, Messieurs, que répandre la lumière sur ces questions, ce n'est pas seulement travailler au bien matériel de l'humanité, c'est aussi travailler à son bien moral. Ces deux biens se tiennent, ne nous lassons pas de le répéter, et l'un ne va pas sans l'autre.

Je devrais, Messieurs, pour suivre les maîtres, vous énumérer maintenant les diverses formes de capital, vous parler du capital *fixe* ou *engagé* et du capital *circulant;* vous faire connaître les règles qui président à leur emploi, vous dire pourquoi les économistes recommandent de restreindre le capital fixe autant que possible, pourquoi ils ne voient qu'avantage, au contraire, au développement du capital circulant. Mais, Messieurs,

d'une part, faut-il l'avouer? je ne crois pas beaucoup à la réalité de la distinction, au point de vue scientifique, encore bien que je reconnaisse son importance au point de vue pratique. L'industriel, l'homme d'affaires, il est vrai, se garde de confondre son capital fixe et son capital circulant, son fonds immobilisé et son fonds de roulement. Mais nous ne pouvons entrer ici dans les détails de la pratique des affaires; et, au fond, je le répète, ce sont là des différences de forme, non de nature; ce sont *des emplois divers du capital*, non *des capitaux d'espèce diverse*. Tout capital, quel qu'il soit, périt et se renouvelle. La maison la mieux établie, l'usine la mieux pourvue de machines, n'ont qu'un temps. Pour éviter la perte de son bien, il faut le reconstituer incessamment par de nouvelles dépenses. Le capital le plus fixe ne l'est donc pas absolument, et circule, quoique moins vite. De même les capitaux circulants, ceux qu'on appelle *les fonds de roulement*, se renouvellent quelquefois lentement, plus lentement que certains capitaux fixes. Telles récoltes restent plusieurs années en terre, tandis que tels instruments ou tels métiers durent à peine quelques mois. Toute la différence se réduit donc à une question *de temps ou de destination*, et la distinction n'a pas, encore une fois, une grande importance pour la science. Ce qu'il importe de dire, c'est que tout capital doit être utilisé; c'est qu'avant d'employer un capital il faut s'assurer qu'on le retrouvera, non-seulement entier, mais avec une augmentation proportionnée à la durée de la transformation qu'on lui

fait subir. C'est une semence, et on ne doit sacrifier la semence qu'en vue d'une récolte supérieure.

Laissons donc ces débats, Messieurs, que le temps nous interdit d'approfondir. Nous avons bien d'autres sujets à traiter, dont l'importance est autre. Il nous reste, à propos du capital, à résoudre une question de premier ordre: celle du prêt à intérêt et de la liberté des conventions qui y sont relatives. Les développements que comporte et qu'exige cette question m'obligent à la renvoyer à la prochaine séance. Contentons-nous pour aujourd'hui d'avoir constaté la parenté, la solidarité, l'intime union, l'*identité*, devrais-je dire (et cela combat encore toute distinction entre les diverses espèces de capital), l'identité intime du travail et du capital. Oui, Messieurs, et ce n'est pas là une vaine métaphore: le travail et le capital sont, au fond, une seule et même chose. Je travaille aujourd'hui à faire une bêche: vous appelez cela du capital. Demain, je cultiverai la terre avec ma bêche: vous appellerez cela du travail. Soit; je comprends la différence de ces dénominations: la forme est dissemblable, et il est naturel que le langage exprime cette dissemblance; mais, au fond, aujourd'hui comme hier, je travaille, et je ne travaille qu'en vue d'un résultat. C'est toujours du *travail fait*, et fait pour être utile. Où est la différence? La seule chose qui m'importe, en somme, c'est que le travail d'hier soit utile à celui d'aujourd'hui, celui d'aujourd'hui à celui de demain. Pour la société, la question est la même. Le travail y devient plus facile, plus

productif, plus utile, parce que d'autres ont déjà travaillé. *Travail d'hier, travail d'aujourd'hui,* tout cela donc est du travail, tout cela est aussi du capital. Celui d'hier aide celui d'aujourd'hui ; celui d'aujourd'hui rémunère celui d'hier. C'est le passé et le présent, le fils et le père. Ils ne sont pas nés le même jour, mais ils sont nés l'un de l'autre; ils sont de même famille, de même nature, de même caractère ; et, s'il y a entre eux différence d'âge et de dénomination dans le monde, il ne peut y avoir ni contradiction, ni antagonisme. Ils forment un cercle que rien ne peut rompre; et ce cercle, si l'erreur et la violence ne le compriment pas, va s'élargissant sans cesse — comme les cercles qui s'engendrent l'un l'autre sur la surface de l'eau frappée d'un premier mouvement — pour le bonheur de l'humanité, et de l'humanité tout entière.

P. G.

---

## XVIIIe LEÇON

### DE L'INTÉRÊT OU LOYER DES CAPITAUX.

MESSIEURS,

Le capital, avons-nous dit, est la partie fructifiante de la richesse, la portion du produit du travail passé qui a été réservée pour servir de semence au travail à venir. Posséder cette semence, avoir à sa disposition cette réserve, c'est manifestement être investi d'un grand avantage. Grâce à elle, on obtient de ses efforts actuels ce que, sans elle, jamais ces efforts n'auraient pu procurer; on recueille des fruits, on a un *croît,* comme ceux que fournissent les végétaux et les animaux, types en cela, Messieurs, de tous les autres capitaux. Ces fruits, ce croît, ce produit naturel et cet enfantement du capital, au bénéfice de celui qui le possède, c'est le *revenu*.

L'homme isolé, Messieurs, n'a que ce revenu, et pour lui l'utilité du capital se borne à l'exploitation directe et personnelle qu'il en peut faire. Il cueille lui-même—pour continuer la comparaison que nous avons commencée — il cueille de ses mains, et de ses seules mains, les fruits de l'arbre qu'il a planté; il n'a de récolte que celle qu'il arrose de ses sueurs. Par contre, il ne connaît d'autres fruits que ceux de l'arbre qu'il a



planté lui-même; il ne peut porter ses mains sur d'autres récoltes que celle qu'il a semée de ses mains; il n'a de revenu qu'autant qu'il a du capital à lui; et, pour que son travail actuel soit aidé par un travail antérieur, il faut qu'il ait lui-même préparé cette aide et exécuté ce travail. Tout par soi seul et tout pour soi seul, telle est la devise de l'état d'isolement.

Il n'en est pas de même, grâce à l'échange, dans l'état de société. Dans la société, Messieurs, et par suite de cette faculté de se communiquer les uns aux autres qui en fait le fond, on peut céder à autrui la jouissance de son capital, et l'on peut acquérir la jouissance du capital d'autrui. On peut permettre à son voisin de cueillir les fruits de son arbre, et l'on peut obtenir de son voisin la permission de cueillir les fruits de l'arbre qu'il possède. On peut faire récolter par des mains étrangères ce que l'on a semé, et l'on peut récolter ce que l'on n'a pas semé de ses mains. C'est là, Messieurs, évidemment, une ressource précieuse, et ces substitutions sont de nature à servir à la fois les deux parties qui les consentent; car il y a souvent avantage à céder l'usage de son capital, et il y a toujours avantage à obtenir l'usage du capital d'autrui. Tous ne peuvent pas cueillir en personne les fruits de leurs arbres: les uns en sont momentanément empêchés, les autres en sont devenus incapables par l'âge ou par la maladie; ceux-ci ont trop d'arbres pour suffire à la besogne, ceux-là sont contraints d'employer ailleurs leur temps. Tous non plus ne peuvent avoir de quoi

s'occuper sur leurs propres arbres : les uns n'en ont pas du tout, les autres n'en ont pas assez ; ceux-ci ont vu périr les leurs, ceux-là ont vu croître leurs besoins ou leur temps disponible. Pour les premiers, c'est un avantage que de ne pas perdre la récolte qu'ils ne peuvent faire ; pour les seconds, c'en est un que de pouvoir faire la récolte qu'ils n'ont pas préparée. Il est naturel que cet avantage réciproque soit apprécié des deux parties, et il est naturel qu'il soit compensé par une mutuelle concession : le service, pour être commun, doit être payé par un service. Il est juste que celui qui a reçu le droit de cueillir les fruits de l'arbre d'autrui laisse au propriétaire qui lui concède ce droit une partie de la récolte qu'il tient de lui ; il est juste également que celui qui s'est déchargé sur autrui du soin, de la peine de cueillir les fruits de son arbre, abandonne à celui qui prend cette peine une partie de la récolte qu'il obtient par lui. Ce phénomène, Messieurs, est la source et la clé de l'*intérêt*. L'intérêt n'est autre chose que cette partie du revenu laissée par celui qui le reçoit à celui qui le donne : c'est la fraction du croît réservée par le possesseur de l'animal, c'est la redevance du cueilleur de fruits au propriétaire de l'arbre, c'est le *loyer du capital*, en un mot, c'est-à-dire le loyer de l'instrument de travail, de l'arbre, du champ, du troupeau ou de la maison.

Comment se fera ce partage entre le propriétaire et le locataire du capital? Messieurs, cela dépendra des circonstances, et il est bien difficile, vous le com-

prenez, de rien préciser à cet égard. Mille combinaisons sont possibles, et la transaction peut revêtir bien des formes. Tantôt, par exemple, l'emprunteur abandonnera au prêteur une certaine proportion des fruits, une quote-part variable comme le produit total; tantôt, au contraire, il lui fournira, quoi qu'il arrive, une quantité fixe et déterminée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ces conventions, pour répondre à leur but, supposent la liberté des parties, et qu'il est de l'essence du prêt et de ses conditions d'être librement proposés et librement acceptés. Qui donc, mieux que les intéressés, pourrait débattre cet arrangement; et qui, si ce n'est eux, aurait le droit de le conclure? L'arbre est à son propriétaire; lui seul peut en disposer. Les bras et l'intelligence du cultivateur sont à lui aussi, et son travail est sa propriété; lui seul également peut en disposer. C'est à eux, à eux seuls, à s'entendre. Vous me demandez mon arbre pour en avoir les fruits, vous m'offrez le vôtre pour en avoir le soin et la garde: faites-moi des conditions qui me conviennent. Quel autre que vous peut les consentir? quel autre que moi peut les accepter? Et de quelle autorité viendrait-on ou me contraindre à vous suppléer dans le travail qui vous revient, ou vous contraindre à me mettre en possession du bien qui vous appartient?

Cet arbre, Messieurs, que nous avons pris pour emblème du capital, cet arbre allégorique, je viens de le dire, est en réalité mille choses. C'est un outil, c'est

une maison, c'est un champ, c'est une somme d'argent, c'est un titre, c'est une créance sur l'État, c'est du crédit; c'est, en un mot, tout ce qui, sous une forme ou sous une autre, constitue le capital, c'est-à-dire la richesse acquise au service de la richesse à acquérir. La forme et le nom de la redevance, du prélèvement sur les fruits, changeront selon les cas. Ce sera une *rente*, un *loyer*, un *escompte*, un *fermage*, un *arrérage*, un *intérêt* proprement dit. Mais ces changements de forme et de nom ne changent pas la nature de la chose; et cette chose, c'est toujours ce partage des fruits dont nous venons de reconnaître la nécessité et la justice; c'est toujours la compensation de l'abandon du revenu, le prix de la concession du capital et de son usage, la rémunération volontaire d'un service. Sous tous les noms et sous toutes les formes, donc, l'*intérêt* est la représentation d'une part au *revenu*, et c'est du revenu que naît l'intérêt. Sous tous, l'intérêt est naturel, légitime, inévitable, également avantageux à celui qui le paye et à celui qui le perçoit, et conforme au bien commun de la société. C'est lui qui, en faisant sortir le capital de l'isolement, lui donne toute sa puissance et toute sa fécondité; et c'est lui qui, en assurant au capital plus d'emplois, en provoque le développement au profit de ceux qui ont besoin de lui. On plante plus d'arbres quand on sait qu'on trouvera à en faire faire la récolte; et l'on trouve plus d'arbres à récolter quand on rémunère ceux qui ont pris la peine d'en planter. Le bien ommun donc, d'accord avec la justice, réclame la libre

c

transmission du capital ; et, pour ceux qui le possèdent comme pour ceux qui ne le possèdent pas, la liberté des transactions est essentielle.

Cette liberté est en effet reconnue dans la majeure partie des cas, et sous la plupart de ses formes le capital se transmet sans entraves et l'intérêt se débat et se fixe de gré à gré. Le fermage des terres, le loyer des maisons, celui des outils, l'escompte, etc., etc., malgré des récriminations passagères et puériles, sont à peu près partout laissés à la discrétion des parties. A vrai dire, Messieurs, il n'existe plus à cette liberté générale qu'une exception, mais une exception considérable ; exception qui, d'abord absolue, s'est atténuée et réduite, qui se réduit de plus en plus chaque jour, mais qui constitue encore pourtant une infraction grave à la règle que les conventions sont la loi de ceux qui les font. Ce capital (ou, pour mieux dire, cette forme du capital) dont la libre location n'est pas encore reconnue, c'est précisément celui qu'on appelle — à tort, nous le verrons — le capital par excellence : c'est l'argent ; et c'est l'*intérêt* proprement dit, l'intérêt de l'argent, qui est mis, par la loi et par l'opinion trop souvent, hors du droit commun de l'intérêt. C'est sur ce point encore obscur, Messieurs, que nous allons aujourd'hui concentrer notre attention pour l'éclaircir. Il le mérite à la fois par son importance et par la nature des préoccupations, souvent respectables, qui font ici obstacle à la reconnaissance de la vérité et arment contre la justice les meilleurs sentiments du cœur humain.

Tous les économistes, Messieurs, tous sans exception, et depuis longtemps, réclament la liberté complète, entière, sans restriction, du prêt à intérêt. Au siècle dernier, Turgot, dans son *Mémoire* au roi *sur les prêts d'argent*, puis Bentham, dans ses *Lettres sur l'usure;* de nos jours Bastiat, dans son pamphlet *Capital et Rente* et dans sa discussion avec M. Proudhon, ont particulièrement élucidé cette importante question: et quiconque a lu les écrits de ces trois hommes distingués, quiconque a lu sans prévention ceux d'un d'entre eux seulement, ne peut, je le crois fermement, conserver un instant ni hésitation, ni incertitude. Jamais question ne fut plus claire et droit plus manifeste. Malheureusement peu de personnes lisent et étudient; beaucoup prononcent, et c'est le préjugé qui, répété de bouche en bouche, fait autorité. La vérité gagne cependant du terrain, et l'on peut entrevoir déjà le jour où elle triomphera complétement; mais, pour atteindre ce jour, il y a encore de grandes résistances à vaincre, de grandes préventions à dissiper.

La liberté de l'intérêt, Messieurs, a compté deux sortes d'adversaires, les uns absolus, les autres partiels: les premiers repoussant d'une manière complète, sans exception, tout prêt rétribué, proscrivant impitoyablement l'intérêt jusque dans son essence, et déclarant que « *toute usure* », c'est-à-dire *toute stipulation d'in-*

*térêt*, « est *par elle-même injuste et sans cause*[1] »; — les autres, moins exclusifs, reconnaissant le profit, mais dans certaines limites seulement; admettant que le prêt peut dans certains cas produire un intérêt sans blesser la justice, mais précisant et spécifiant ces cas; et subordonnant en somme la légitimité de l'intérêt à l'autorisation expresse de la loi et à l'observation d'un taux maximun fixé par elle.

Les premiers, Messieurs, les adversaires du prêt en lui-même, sont aujourd'hui ou morts, ou muets tout au moins; et la thèse de l'interdiction absolue de l'intérêt ne compte guère plus de partisans avoués. Ce serait cependant (et l'exemple des savants que je viens de nommer confirme cette réflexion) commettre une faute grave, ce serait, par conséquent, faire tort à la cause de la vérité, que de laisser de côté, parce qu'ils ont cessé de parler, ces adversaires d'autrefois, pour se borner à ceux d'aujourd'hui. Ce sont, en effet, Messieurs, ces adversaires d'autrefois qui sont les seuls sérieux, car ce sont les seuls logiques; et c'est leur ombre, bien plus que les vains arguments de leurs successeurs, qui couvre et défend encore le terrain où se maintiennent ceux-ci. C'est le souvenir de la prohibition absolue qui protége la prohibition restreinte;

[1] « Oh! mon Père, lui dis-je, voilà des paroles bien puissantes. Sans doute elles ont quelque vertu occulte, pour chasser l'usure, que je n'entends pas : car *j'ai toujours pensé que ce péché consistait à* RETIRER PLUS D'ARGENT QU'ON N'EN A PRÊTÉ. » PASCAL, *Huitième lettre à un Provincial.*

et, si l'ancien anathème porté contre l'intérêt ne troublait pas encore les consciences, les subtiles distinctions invoquées en faveur de la limitation de l'intérêt feraient peu d'impression sur les esprits.

Cet anathème, je le répète, Messieurs, était jadis absolu, et l'autorité religieuse et l'autorité civile se trouvaient d'accord pour le prononcer. Les édits des rois, comme les décisions des pontifes, condamnaient à l'envi tous ceux qui tiraient de leur argent un profit quelconque; et les jurisconsultes et les théologiens, les jurisconsultes encore plus que les théologiens peut-être, se montraient inflexibles. Particulièrement rigoureuse au moyen âge, cette interdiction du prêt s'est maintenue (dans les termes au moins) jusqu'en 1789, et c'est la Révolution française qui a commencé à l'ébranler dans la loi.

Les principales raisons alléguées à l'appui de cette défense se tiraient des livres saints. On lit, en effet, dans l'Évangile, ces paroles: « Prêtez sans en attendre de profit », et celles-ci encore : « Si quelqu'un te demande, donne-lui; et, si quelqu'un veut emprunter de toi, ne le repousse pas. » On lit également dans l'Ancien Testament : « Tu ne prêteras à usure à ton frère ni argent, ni grains, ni quelque autre chose que ce puisse être: ce dont ton frère aura besoin, tu le lui prêteras gratuitement, afin que Dieu bénisse tes entreprises et tes travaux. » De ces divers passages, et de quelques autres dans lesquels sont recommandées la bienveillance, la droiture et la charité, les théologiens

concluaient que la loi divine avait proscrit le prêt d'affaire, et que le prêt d'affection était seul permis et recommandé par elle.

Il est facile, Messieurs — et il n'y a pas de témérité à parler ainsi, aujourd'hui que cette interprétation rigoureuse est abandonnée — il est facile, sans être théologien, de voir que c'était là une conclusion fausse, une conclusion exagérée tout au moins, et que les textes cités n'ont pas la portée qu'on leur donnait. L'Ancien Testament dit bien, cela est vrai : « Tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère » ; mais l'Ancien Testament dit aussi : « Tu prêteras à intérêt à l'étranger et aux nations diverses. » Il ne proscrit donc pas l'intérêt comme injuste en soi, il l'interdit seulement dans l'intérieur de la famille juive ; et, si l'on peut admettre que Dieu ait imposé aux membres de cette famille, les uns à l'égard des autres, des obligations spéciales, on ne peut admettre assurément qu'il leur ait permis et, pour ainsi dire, commandé l'injustice à l'égard des Gentils. On le peut d'autant moins que son langage envers ceux-ci est empreint non-seulement d'équité, mais de bienveillance. « Vous ne molesterez pas l'étranger », dit-il. « Dieu aime l'étranger, dit-il encore, il lui donne la nourriture et le vêtement. C'est pourquoi, vous aussi, vous devez l'aimer ; car vous aussi vous avez été étrangers. » Ces paroles sont claires et sans réplique. L'Ancien Testament ne proscrit pas le prêt.

L'Évangile ne le proscrit pas davantage. Je ne parle que pour mémoire, Messieurs, des doutes élevés sur

l'authenticité de la version que j'ai rappelée plus haut, et qui pourtant méritaient bien examen. Les versions persane, arabe, syriaque, portent toutes trois, non pas: « Prêtez *sans en attendre de profit* », mais : « Prêtez *sans décourager personne* »; et dans le grec c'est par l'omission d'un simple apostrophe[1] qu'on est, selon maint érudit, passé d'un sens à l'autre. Ni l'une ni l'autre version, du reste, n'a nécessairement le caractère d'une interdiction; et la recommandation de prêter sans en attendre de profit, mêlée à des conseils de perfection et à la mention des récompenses promises à ceux qui *imitent la bonté du Très-Haut,* n'a rien qui implique le précepte plus que le conseil. Mais ce qui est plus formel, c'est le passage bien connu où le serviteur qui a enfoui dans la terre l'argent de son maître est réprimandé par celui-ci. Que lui dit ce maître, qui dans l'opinion de tous les commentateurs est Dieu lui-même? « Tu devais confier mon argent aux banquiers, et à mon retour j'aurais reçu ce qui m'appartient avec les intérêts, *cum usuris*[2]. » Avec la méthode de tout prendre à la lettre, on ne manquerait pas de voir dans ces paroles l'apologie du prêt à intérêt et l'ordre formel de le pratiquer. Tout au moins en peut-on conclure qu'il est toléré, et l'autre passage, balancé par celui-ci, ne peut avoir la valeur d'un anathème absolu et sans rémission.

Aussi, Messieurs, n'est-ce pas seulement l'autorité

[1] On a lu *μηδέν ἀνέλπιζοντες*, au lieu de *μηδέν' ἀνέλπιζοντες*.

[2] S. Luc, ch. 19.

de la Bible, c'est celle d'Aristote qui a déterminé les théologiens et les jurisconsultes du moyen âge ; et c'est dans les écrits de ce philosophe, plus peut-être que dans les livres sacrés, qu'il faut chercher la source de la doctrine que nous exposons en ce moment.

Vous savez, Messieurs, quelle a été, pendant de longs siècles, l'influence des opinions de cet homme célèbre. C'était, à bien des égards, un véritable despotisme, et jamais la formule : « Le maître l'a dit, *ipse dixit* », ne fut plus usitée. Or, parmi les opinions du maître, se trouvait celle-ci : « L'argent est stérile de sa nature », *nummus nummum non parit*, comme on disait au moyen âge ; et c'est cette proposition, trop docilement acceptée, qui est devenue le fondement de la théorie contraire à l'intérêt. Voici, Messieurs, en quels termes le philosophe grec enseigne sa doctrine. Ces termes suffisent, vous l'allez voir, pour en indiquer le vice ; car ils ne sont pas seulement la condamnation du prêt, ils sont aussi la condamnation de tout négoce et presque de tout échange ; et l'on y sent bien les préjugés d'une société qui méprise le travail et en repousse les formes les plus respectables :

« L'acquisition des biens étant double, c'est-à-dire à la fois commerciale et domestique — *celle-ci nécessaire et estimée à bon droit, celle-là méprisée non moins justement,* comme n'étant pas naturelle et ne résultant que du colportage des objets—on a surtout raison d'exécrer l'usure (c'est-à-dire l'intérêt), parce qu'elle est *un mode d'acquisition né de l'argent lui-même,* et ne lui donnant pas la destination pour laquelle on

l'avait créé. L'argent ne devait servir qu'à l'échange; et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom que lui donne la langue grecque (τόκος, enfantement). Les pères sont ici absolument semblables aux enfants. *L'intérêt est de l'argent issu d'argent*, et *c'est, de toutes les acquisitions, celle qui est le plus contre nature.* »

Voilà, Messieurs, ce passage célèbre; voilà l'oracle qui, pendant de longs siècles, a mis la législation et la morale en révolte ouverte contre la nature et la force des choses, et contribué d'une manière grave au retardement du commerce et du progrès des sociétés. A ce passage nous opposerons, pour toute réponse, celui dans lequel Bentham le réfute, et qui est aussi décisif que spirituel :

« Il arriva, dit Bentham, on ne saurait dire comment, que ce grand philosophe, avec tout son talent et toute sa pénétration, et malgré le grand nombre de pièces d'argent qui avaient passé par ses mains (nombre plus grand peut-être que celui qui avait passé avant ou depuis dans les mains d'aucun philosophe), et malgré les peines toutes particulières qu'il s'était données pour éclaircir la question de la génération, ne put jamais parvenir à découvrir, dans aucune pièce de monnaie, quelque organe qui la rendît propre à en engendrer une autre. Enhardi par une preuve négative de cette force, il se hasarda à donner au monde le résultat de ses observations sous la forme de cette proposition universelle, que, *de sa nature, tout argent est stérile* [1]. Vous, mon ami (dit

[1] Il est assez curieux aussi de mettre en regard du langage du philosophe grec celui du sage américain. Jamais contraste ne fut plus formel :

« Souvenez-vous, dit Franklin (*Avis à un jeune ouvrier*) que *l'ar-*

Bentham à la personne à qui il adresse ses lettres), vous sur qui la saine raison a beaucoup plus d'empire que l'ancienne philosophie, vous aurez déjà remarqué sans doute que ce que l'on aurait dû conclure de cette proposition spécieuse, s'il y avait lieu d'en conclure quelque chose, c'est qu'on essayerait vainement de tirer 5 °/ₒ de son argent, et non pas qu'on ferait mal si l'on parvenait à en tirer ce profit. Mais ce fut autrement que les sages de l'époque en jugèrent.

» Une considération qui ne s'est point présentée à l'esprit de ce grand philosophe, et qui, si elle s'y fût présentée, n'aurait pas été tout à fait indigne de son attention, c'est que, bien qu'une darique fût aussi incapable d'engendrer une autre darique que d'engendrer un bélier ou une brebis, un homme, cependant, avec une darique empruntée, pouvait acheter un bélier et deux brebis, qui, laissés ensemble, devaient probablement au bout de l'année produire deux et trois agneaux; en sorte que cet homme venant, à l'expiration de ce terme, à vendre son bélier et ses deux brebis pour rembourser la darique, et donnant, en outre, un de ses agneaux pour l'usage de cette somme, devait encore se trouver de deux agneaux ou d'un au moins plus riche que s'il n'avait point fait ce marché. » ( Bentham, *Défense de l'usure*, lettre X. )

Cette réponse, Messieurs, est sans réplique; elle montre à merveille, et avec autant d'agrément que de force, où est le vice du raisonnement d'Aristote, le vice

*gent est d'une nature prolifique.* L'argent peut engendrer l'argent; les petits qu'il a faits en font d'autres plus facilement encore, et ainsi de suite...... Celui qui tue une truie pleine en anéantit toute la descendance jusqu'à la millième génération; celui qui engloutit un écu détruit tout ce que cet écu pouvait produire, et jusqu'à des centaines de francs. » Il observe ailleurs (*Avis nécessaire à ceux qui veulent être riches*) que « celui qui possède une chose qu'il a payée paye un intérêt pour l'usage qu'il en fait. »

du raisonnement de tous ceux qui ont accepté et reproduit son argumentation. Ce vice consiste à ne voir dans l'argent que ses caractères purement physiques, et à faire abstraction de ses caractères moraux ; à ne voir en lui que la matière qui le constitue, et à oublier la fonction qu'il remplit. Il consiste aussi à faire de l'argent, parmi les biens possédés par l'homme, quelque chose d'exceptionnel et de spécial. L'argent, Messieurs, nous l'avons dit et nous le redirons, n'est pas seulement un métal: c'est un instrument. L'argent, Messieurs, n'est pas un capital à part: c'est un capital comme les autres. C'est *une forme,* et une forme seulement, du *capital;* mais c'est une forme qui cède plus aisément la place aux autres. C'est, à bien dire, un capital *intermédiaire,* grâce auquel on peut, selon son besoin, obtenir les autres; et c'est de là, de là seulement, que vient la préférence générale dont il est l'objet. Prêter de l'argent, donc, ce n'est pas une opération autre que prêter du blé, prêter un outil, prêter une maison, prêter un troupeau : ou plutôt, Messieurs, prêter de l'argent, c'est prêter ces choses; et ce n'est pas pour le puéril plaisir de posséder des pièces de métal jaunes ou blanches, c'est pour arriver, *en se défaisant de ces pièces,* à la possession utile des choses qu'elles représentent, que l'on recherche la possession de l'argent. S'il fallait le garder ou le consommer en nature, bien peu de personnes en voudraient. Quand donc, comme on le faisait au moyen âge, on rangeait l'argent parmi les choses *fongibles* — c'est-à-dire qui se consomment au pre-

mier usage, et dont, par conséquent, disait-on, on ne peut payer l'usage évanoui — on faisait une confusion : on confondait l'argent *détruit* avec l'argent *remplacé*, le capital *consommé* avec le capital *employé*, la forme avec le fond. L'argent, *en tant que monnaie*, disparaît. Mais l'argent, *en tant que valeur*, en tant que capital, demeure ; et c'est cette valeur qu'a eue en vue l'emprunteur : c'est elle dont il use et profite ; c'est elle qu'il peut et doit payer. Les choses fongibles elles-mêmes, d'ailleurs, sont dans le même cas ; et, pour elles comme pour l'argent, dire qu'elles sont *détruites au premier usage*, c'est confondre l'apparence avec la réalité, c'est confondre tout au moins la consommation destructive avec la consommation reproductive, et ne pas distinguer entre le grain qu'on mange et le grain qu'on sème. Et quelles sont donc, Messieurs, quand on veut bien ne pas fermer les yeux à l'évidence, les choses qui ne se détruisent pas par l'usage ? Quelles sont celles qui ne se reproduisent pas ? Tout s'use, et tout sert à créer et à produire. On use une maison en l'habitant, et davantage encore en ne l'habitant pas. On use une terre en l'exploitant, et davantage encore en la laissant inculte. On use le cheval en le faisant travailler, l'outil en l'employant, la barque en la faisant naviguer. Qui a jamais songé, cependant, à refuser pour cette cause le loyer légitime de ces capitaux et de ces instruments de travail ? Qui ne voit, au contraire, que c'est cette *usure* des choses, accomplie au profit de ceux qui les détiennent, qui motive le payement d'une indemnité au profit

de ceux qui s'en dessaisissent; et que sous ce mot d'*usure*, rendu odieux par l'ignorance et les préjugés, se cache un de ces frappants exemples de la philosophie profonde du langage dont nous avons déjà rencontré tant de marques? Et après tout, Messieurs, si le capital, si l'argent notamment, est une semence, pourquoi sur la récolte produite par cette semence ne reviendrait-il pas une part à celui qui l'a fournie? Le métayage, légitime quand on fournit la semence en nature, devient-il inique quand on la fournit en espèces? Et le bras qui a fait la récolte de l'été passé a-t-il moins de droits que le bras qui, grâce à son aide, va faire la récolte de l'été prochain?

Nous venons de discuter, Messieurs, les principales raisons de doctrine sur lesquelles s'appuyait la prohibition de l'intérêt, et nous les avons trouvées bien faibles, bien peu dignes des grands esprits auxquels elles ont suffi pendant longtemps. Mais nous ne serions pas justes envers ces grands esprits si nous attribuions exclusivement à de pareils sophismes, à des subtilités aussi puériles, leur ardente et persévérante répulsion pour le prêt. Au fond toute cette argumention scolastique ne faisait pas leur opinion, elle ne servait qu'à la justifier. C'était la plaidoirie telle quelle d'une cause jugée d'avance. Ce qui dominait les esprits des juris- consultes et des théologiens, c'étaient surtout des préoccupations morales, et au premier rang une préoccupation de charité; c'était le souci de la misère du

pauvre, la terreur de la barbarie du riche, qui pesaient sur les esprits, ou plutôt sur les cœurs. Et il faut bien le reconnaître, à cette époque, bien que ce fût toujours une erreur, cette erreur était plus naturelle que de nos jours. L'industrie et le commerce n'étaient pas aussi développés qu'ils le sont aujourd'hui, et, au lieu d'être la règle, ils semblaient l'exception. Aujourd'hui tout capital trouve facilement son emploi, et personne ne garde chez soi de sommes importantes. Alors l'argent était moins employé, et l'habitude était de l'enfouir, de thésauriser, d'avoir, quand on le pouvait, une réserve en espèces pour parer aux besoins et aux éventualités de l'avenir. Aussi semblait-il que celui qui consentait à se dessaisir momentanément de son argent pour le recouvrer plus tard ne se privait pas de grand'chose; il semblait aussi, et il était vrai fréquemment, que celui qui empruntait n'empruntait pas pour faire produire à la somme empruntée, mais pour la dépenser improductivement, pour satisfaire à des besoins actuels et pressants. C'était un service qu'il demandait et qu'on devait lui rendre; et l'on ne voyait en conséquence, dans le prêt, qu'un acte de bienfaisance ou tout au moins de bienveillance.

C'est ce qu'exprime parfaitement, Messieurs, la lecture de nos anciens jurisconsultes, et notamment celle de l'illustre Domat. « *Le prêt*, dit Domat dans ses LOIS CIVILES, *est un acte essentiellement de bienveillance...* » et « le bienfait ne peut entrer en commerce. » Le prêt, dit-il encore, « n'est *pas inventé pour le profit de ceux*

*qui prêtent, mais pour l'usage de ceux qui empruntent.* Il est contre l'ordre que celui qui prête *vende son bienfait*... Dieu a fait la conjoncture qui rapproche celui qui aide de celui qui doit être aidé ; l'usurier en fait un piége.... » Et il voit là « un *renversement des premières lois, qui ne commandent de* FAIRE DU BIEN *que parce qu'elles commandent d'aimer, et qui ne permettent pas qu'on* FASSE ACHETER L'AMOUR *qu'elles ordonnent à chacun de nous d'avoir toujours dans le fond du cœur envers tous les autres.* » Ce langage est clair, et il montre bien que c'est comme un acte de charité que Domat envisageait le prêt.

Domat, homme religieux par excellence, Domat, contemporain et ami de Pascal, était en cela, Messieurs, fidèle aux traditions des Pères, et c'est sous le même aspect que le prêt avait été envisagé, aux premiers temps de l'Eglise, par la plupart des grands docteurs. Jamais, à ce qu'il semble, ils n'ont songé au prêt d'affaire; jamais du moins, en proscrivant le prêt, ils n'ont eu en vue l'argent emprunté pour en tirer parti ; et, si nous avions le temps de les citer un peu au long, cette préoccupation apparaîtrait clairement à vos yeux. « Les prêteurs, dit saint Basile, s'enrichissent des misères d'autrui ; ils spéculent sur la mort et la faim du pauvre; faire l'usure c'est recueillir où l'on n'a rien semé. » — « Quoi de plus déraisonnable, dit saint Chrysostôme, que de semer sans terre, sans pluie, sans charrue? Tous ceux qui s'adonnent à cette damnable agriculture n'en moissonnent que de l'ivraie... Retranchons donc

ces monstrueux enfantements de l'or et de l'argent, étouffons cette exécrable fécondité. » Saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, tiennent le même langage. Ce dernier pose, entre autres, le dilemme suivant : « Avez-vous prêté à celui qui avait ou à celui qui n'avait pas ? S'il avait, pourquoi lui prêter ? S'il n'avait pas, pourquoi lui en demandez-vous davantage, comme s'il avait ? Saint Grégoire de Nysse, ayant prêché contre l'usure, et les riches ayant déclaré qu'ils ne prêteraient plus, leur signifie « *qu'il faut prêter ; qu'il faut faire des aumônes, et des prêts qui en* SONT UNE ESPÈCE ; et qu'on est *également coupable en ne donnant pas et en donnant à intérêt.* » L'identité de l'aumône et du prêt ne peut être plus nettement exprimée.

Pour comprendre cette assimilation persévérante, Messieurs, pour comprendre ces idées absolues, ces comparaisons amères, ces expressions violentes, il faut se reporter au temps où parlaient ces grands docteurs ; il faut se rappeler quel était l'état du monde, combien la charité y était nécessaire, et combien elle y était rare. Il faut songer à ce qu'était alors la richesse, comment elle était acquise, comment elle était répartie, comment elle était employée. Il faut se représenter ce sommeil de l'industrie et cette faiblesse du travail libre, ce débordement de la violence et de la spoliation, qui faisaient en quelque sorte de la richesse une proie ensanglantée et souillée dans sa source, et qui permettaient à l'un des Péres que je viens de citer, à saint Jérôme, de prononcer sur elle avec trop de vérité cet

anathème célèbre : « Tout riche est injuste ou héritier d'un injuste. »

Aujourd'hui, Messieurs, les choses ont changé, et les sévérités qui pouvaient être naturelles à l'égard de la richesse ravie par la force ne seraient plus excusables à l'égard de la richesse produite par le travail. Aujourd'hui, la richesse, si elle n'est pas toujours pure, l'est souvent, et l'est de plus en plus. Aujourd'hui, c'est par l'exercice de son intelligence et de ses forces, c'est par l'activité industrieuse, c'est par le sage emploi des capitaux, que la richesse se forme et s'accroît. Aujourd'hui la sécurité générale permet cet emploi des capitaux, la science et l'industrie en diversifient les formes; toutes les épargnes, petites ou grandes, sont ardemment sollicitées, non par la faim qui consomme, mais par le travail qui multiplie; et ceux qui les possèdent, loin de les enfouir pour les conserver, s'empressent également, qu'ils soient avides ou généreux, insensibles ou charitables, laïques ou ecclésiatiques, de les « *mettre entre les mains des banquiers* », afin de les y faire fructifier et « d'en retirer ce qui leur appartient, avec les intérêts, *cum usuris.* » Aujourd'hui, en un mot, la situation est changée, et les idées avec elle. En présence des nécessités nouvelles, qui sont le respect des transactions et le mouvement des affaires, l'ancienne interdiction du prêt est tombée en désuétude. Partout l'autorité civile et l'autorité religieuse, revenues de leurs premières préventions, permettent et pratiquent ce qu'elles ont si longtemps proscrit. Par-

tout le prêt à intérêt est permis, et dans beaucoup de pays même les conditions en sont entièrement libres.

Et ce qu'il y a de remarquable, Messieurs, mais de peu connu, c'est que jamais au fond la doctrine religieuse, malgré l'interprétation qui en été faite, n'a été contraire au prêt, et qu'en permettant aujourd'hui l'intérêt, les interprètes de cette doctrine n'ont fait que mieux l'appliquer, en comprenant mieux les faits auxquels ils l'appliquent. C'est sur le *fait*, non sur le *droit*, qu'ils ont varié; et le dogme n'a eu, pour autoriser cette variation, aucune atteinte à subir. L'Église catholique condamnait rigoureusement les prêteurs dans ses décisions; mais toujours, dans ses principes dogmatiques, elle a admis le prêt, car toujours elle a permis l'intérêt *compensatoire*[1]. Toujours, en enseignant que la stipulation d'un intérêt est illégitime, *si cet intérêt est exigé précisément à raison du prêt et sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le prêteur*, elle a reconnu qu'*on peut exiger quelque chose de plus que la somme prêtée, si le prêt fait souffrir quelque dommage au prêteur*. (*Institutiones theologicæ*, par J.-B. Bouvier, évêque du Mans.) « De l'avis de tous les docteurs, on peut légitimement exiger un intérêt, quand il y a ou *lucre cessant*

[1] Dans les *Conférences ecclésiastiques de Paris, sur l'usure et la restitution*, établies et imprimées par ordre du cardinal de Noailles, le père Semelier dit que, si les *intérêts* sont prohibés, les *dédommagements*, loin d'être défendus, *sont* ORDONNÉS *par la loi naturelle*.

(*lucrum cessans*), ou *dommage naissant* (*damnum emergens*), ou *risque du principal* (*periculum sortis*)[1]. »
C'est-à-dire, Messieurs, que l'intérêt est autorisé quand, en prêtant, on se prive d'un avantage, quand on s'impose un sacrifice, ou quand on risque la somme prêtée. Et un décret de la congrégation de la Propagande, approuvé par Innocent X, a décidé que l'insolvabilité *possible ou présumée* de l'emprunteur suffisait à réaliser cette dernière condition[2].

Voilà, Messieurs, la doctrine de l'Église. Il est clair qu'elle est la reconnaissance générale du prêt. Les théologiens d'autrefois, et les jurisconsultes aussi bien que les théologiens, plus qu'eux peut-être, ont méconnu le sens de cette doctrine, ou, pour mieux dire, ils ont méconnu dans les faits les caractères qui en motivent l'application[3]. Ils n'ont pas su voir qu'elle autorise for-

[1] De Metz-Noblat, *Analyse des phénomènes économiques*, t. II, p. 136.

[2] *Idem, ibid.*, t. II, p. 137.

[3] Il y a toujours eu cependant des exceptions à cette sévérité mal entendue. Major, Navarro, Launoy, parmi les théologiens ; Ch. Dumoulin et Grotius, parmi les jurisconsultes, ont soutenu hautement la légitimité du prêt à intérêt. Luther le condamnait, mais Calvin le défendait en termes remarquables. « Échanger quelque chose avec quelqu'un, en gagnant sur l'échange, disait le premier, ce n'est pas faire œuvre charitable, c'est voler. Tout usurier est un voleur digne du gibet. J'appelle usuriers ceux qui prêtent à 5 ou 6 0/0. » — Le second écrivait : « L'argent, dit-on, n'enfante pas l'argent. Et la mer, le produit-elle? Est-il le fruit d'une maison, pour laquelle pourtant je reçois un loyer ? L'argent naît-il, à proprement parler, du toit et des murailles? Non, mais la terre produit, la mer porte des navires

mellement, bien loin de le proscrire, le prêt d'affaire; car ce prêt rentre toujours, rentre forcément, dans les termes de la définition que nous venons de reproduire. En se dessaisissant de son capital, en prêtant son argent, l'on expose d'abord plus ou moins, et l'on expose toujours, la somme dont on se dessaisit; car il n'y a personne dont la situation soit assez sûre à tous les points de vue pour qu'il n'y ait absolument aucun risque à lui prêter, et les garanties les plus certaines sont parfois insuffisantes : la valeur de l'argent peut faire défaut, alors même que sa substance ne manque pas; et la même somme restituée intégralement, dans des circonstances différentes, n'équivaut que bien rarement à celle que l'on a livrée. En second lieu, prêter, c'est manifestement perdre l'usage de la chose prêtée, et renoncer, par conséquent, à l'emploi personnel de cette chose et aux avantages qu'on en pouvait retirer. Prêter, enfin, c'est, sinon toujours, au moins souvent, s'im-

qui servent à un commerce productif, et avec une somme d'argent l'on peut se procurer une habitation commode. Si donc il arrive que l'on retire d'un négoce plus que de la culture d'un champ, pourquoi ne permettrait-on pas au possesseur d'une somme d'argent d'en retirer une somme quelconque, quand on permet au propriétaire d'un champ stérile de le donner à bail moyennant un fermage? Et, lorsqu'on acquiert à prix d'argent un fonds de terre, est-ce que ce capital ne produit pas un revenu annuel? Quelle est cependant la source des profits que fait un marchand? Son industrie, direz-vons, son activité intelligente. Qui doute que l'argent que l'on n'emploie pas ne soit une richesse inutile? Celui qui demande à un emprunteur un capital veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. *Ce n'est donc pas de l'argent même que provient le bénéfice, mais de l'emploi qu'on en fait.* »

poser une privation et supporter un dommage, direct ou indirect. C'est-à-dire que, des trois conditions dont une seule légitime l'intérêt, deux au moins sont toujours remplies, et souvent toutes les trois le sont. C'est, au reste, ce que reconnaissent aujourd'hui la plupart des théologiens qui comptent, et ce que l'Église elle-même reconnaît. Depuis la fin du siècle dernier, bon nombre de traités écrits par des ecclésiastiques de premier ordre en font foi. Ceux de Bergier, de l'archevêque de Salzbourg, du cardinal de la Luzerne, du cardinal Gousset, n'ont pas été censurés. La « discussion sur l'usure », de Mastrofini, a même été imprimée à Rome, avec approbation de deux consulteurs du Saint Office. Or « ces savants moralistes enseignent, dit M. de Metz-Noblat, que l'intérêt n'est prohibé qu'à l'égard du pauvre qui emprunte pour vivre — le prêt est alors une forme d'aumône — et non à l'égard du riche qui emprunte pour spéculer et accroître sa fortune. » C'est-à-dire, Messieurs, qu'en recommandant et prescrivant toujours la charité sous toutes ses formes, les théologiens, aujourd'hui, autorisent pleinement le prêt d'affaire.

Il y a plus, Messieurs (car on pourrait discuter encore sur l'autorité de ces décisions, et ne voir dans ces opinions individuelles que des tolérances arrachées par les circonstances, et non une autorisation fondamentale et de principe) ; il y a un acte qui peut être considéré comme tranchant la question d'une façon générale et en dernier ressort, et ne laissant plus, même aux con-

sciences les plus timorées, le moindre prétexte pour considérer l'intérêt comme illicite : c'est une déclaration officielle émanée de Rome même. Le Saint Office et la Sacrée Pénitencerie ont répondu, avec l'approbation de Pie VIII et de Grégoire XVI :

« 1° Qu'on ne doit point inquiéter au tribunal de la pénitence le prêtre qui, malgré la connaissance qu'il a de la doctrine de Benoît XIV et des autres papes, au sujet de l'usure, enseigne que LA LOI *civile*, SANS ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'AUCUN TITRE EXTRINSÈQUE AU PRÊT (LUCRUM CESSANS, PERICULUM SORTIS, DAMNUM EMERGENS), *suffit pour légitimer la stipulation d'un intérêt;* et que rien ne s'oppose à ce qu'on donne l'absolution sacramentelle à ce prêtre, jusqu'à ce que le Saint Siége ait donné une solution définitive, s'il est d'ailleurs disposé à se soumettre à ce qui sera décidé; 2° qu'un confesseur *agirait trop durement et trop sévèrement*, en refusant l'absolution à ceux qui croient de bonne foi pouvoir exiger l'intérêt du prêt, *sans autre titre que la loi civile;* 3° qu'on peut absoudre sacramentellement, sans imposer aucune restitution, *ceux qui, étant de mauvaise foi, ont perçu les intérêts aux termes de la loi*, s'ils sont repentants *d'avoir agi contre leur conscience*, et se montrent, d'ailleurs, disposés à s'en rapporter à ce qui pourra être décidé par le Saint-Siége. »

« Ainsi, dit M. de Metz-Noblat, en terminant son excellent chapitre sur ce sujet, l'Eglise tolère la stipulation d'un intérêt, alors qu'il ne lui est pas encore démontré que les titres extrinsèques au prêt, exigés par elle, se rencontrent dans la généralité des cas, et par cela seul que la loi civile l'autorise. A plus forte raison, n'hésiterait-elle pas à le déclarer légitime, s'il lui était démontré que la plupart des prêts sont conclus dans les conditions où le droit canonique regarde l'usure comme licite. »

Cette démonstration, Messieurs, c'est aux faits, c'est aux savants qui observent et analysent les faits, à la donner, ou plutôt à la compléter; c'est à l'économie politique, en un mot, à éclairer la théologie sur les conséquences de la doctrine qu'elle proclame, et à obtenir de celle-ci, *au nom même de cette doctrine*, le redressement des erreurs d'application dans lesquelles elle a pu tomber, C'est ce qu'exprime encore très-bien M. de Metz-Noblat, et je le cite préférablement à d'autres, parce que son langage est celui d'un catholique fervent et soumis :

« Ni les conciles, dit-il, ni les Souverains Pontifes ne sont des professeurs d'économie politique; ni les uns ni les autres ne sont tenus d'exposer aux fidèles le mécanisme du prêt. C'est à la science humaine à démontrer que le prêteur fait toujours un sacrifice et court presque immanquablement des risques; qu'il n'est qu'un associé de l'emprunteur, qu'il revient au même d'acheter un capital et de le prêter moyennant un profit, ou de prêter, moyennant un intérêt, une somme d'argent destinée à l'acquisition d'un capital; que, le plus souvent, l'intérêt se trouve, par la loi de l'offre et de la demande et par la comparaison des risques, réduit à un taux raisonnable; et que l'*usure*, enfin, c'est-à-dire la stipulation d'un intérêt *disproportionné au dommage*, est réprouvée par les économistes et par l'opinion comme par les théologiens les plus sévères, dans tous les pays où l'incrédulité n'a pas encore complétement éteint le sentiment de l'honneur, sentiment enfanté par le christianisme, et si profondément gravé par lui dans les cœurs, qu'il survit à la foi, comme le crépuscule succède quelques instants à la vive lumière du soleil. »

Rien de plus judicieux et de plus sensé que ces réflexions, Messieurs; rien de plus louable que le sentiment qui les a inspirées. Mais, si l'auteur a raison, en qualité de chrétien, de défendre l'Église, il n'a pas moins raison, en qualité d'économiste, de défendre la science; et si les erreurs des théologiens en cette matière ont été parfois trop durement relevées, les intentions des économistes, il faut bien le dire, n'ont pas toujours été assez ménagées. Un peu plus de mesure et de respect, d'une part comme de l'autre, ne serait que justice; et l'histoire des discussions sur le prêt à intérêt est bien faite, entre toutes, pour apprendre aux hommes ce qu'ils sont toujours si portés à oublier, et ce que la divergence des opinions ne devrait jamais leur faire oublier: la défiance de soi-même et la tolérance pour les autres. C'est une remarque qui n'est peut-être pas superflue avant d'entreprendre la seconde partie de ma tâche et d'exposer en quoi les conclusions de la science, adoptées en partie et justifiées en principe, restent encore condamnées en partie et méconnues dans la pratique.

Le prêt à intérêt est désormais accepté, définitivement accepté par la législation civile et par la discipline religieuse. Le vieux système qui s'opposait à sa reconnaissance, le système de la stérilité des choses fongibles, est tombé, tombé sans retour; et la productivité de l'argent est admise universellement, non-seulement en

fait, mais en droit. On reconnaît enfin que tout ce qui sert doit se payer, l'argent comme le reste; et que, celui qui prête rendant un service, celui qui emprunte en recevant un, il est naturel que ce service soit payé. Mais on ne reconnaît pas encore que ce service doit se payer *à son prix*, c'est-à-dire au prix fixé d'un commun accord par celui qui le rend et par celui qui le reçoit. On le devrait, Messieurs, pour être logique. On devrait, puisqu'il y a un avantage attaché à la possession de l'argent, déclarer que c'est à celui qui cède cette possession à stipuler ce qu'il réclame pour la céder, à celui qui l'obtient à déterminer ce qu'il accorde pour l'obtenir. On devrait dire, en d'autres termes, que l'argent, comme le reste, doit se payer *ce qu'il vaut;* et que ce qu'il vaut, c'est, non pas ce que l'estime le législateur dans son parlement, le prédicateur dans sa chaire ou le savant dans son cabinet, mais ce que l'*évaluent*, d'un commun accord et après libre débat, les deux parties qui font marché ensemble. On ne le dit pas; et le *maximum*, répudié pour les autres marchandises comme un expédient tyrannique et désastreux, reste encore pour celle-ci, dans certains pays et dans le nôtre notamment, la loi commune. Les mêmes répugnances qui se soulevaient jadis contre l'intérêt se soulèvent aujourd'hui contre la liberté en matière d'intérêt; et si l'intérêt est permis, c'est à la condition de ne pas dépasser une limite extrême, un maximum appelé le *taux légal.* Les progrès de la science, il est vrai, ceux de l'opinion, les faits accomplis dans une partie notable des légis-

lations européennes[1], permettent de prévoir le jour où partout ce dernier vestige de l'ancienne doctrine aura disparu. Mais, quel que soit à cet égard le mouvement des esprits, beaucoup de résistances subsistent encore, beaucoup d'honorables scrupules persistent à repousser les conclusions de la science et celles de la pratique, et il importe, pour justifier ces conclusions, de passer rapidement en revue les objections qu'on leur oppose.

Bentham, qui a étudié à fond cette question de l'intérêt, qui l'a traitée, vous avez pu en juger, avec infiniment d'esprit — avec l'esprit le plus vif, le plus piquant, le plus fin et le plus différent de ce qu'on aurait pu attendre de la gravité d'un jurisconsulte aussi méthodique et aussi minutieux, mais en même temps avec le bon sens le plus judicieux, la science la plus sérieuse et la logique la plus irréfutable — Bentham, Messieurs, a classé sous cinq chefs principaux les arguments qu'on peut alléguer en faveur de la limitation du taux de l'intérêt. Ces cinq raisons, dit-il, sont les suivantes : 1° la nécessité de réprimer l'usure ; 2° la nécessité d'opposer une digue aux excès de la prodigalité ; 3° la nécessité de mettre l'indigent à l'abri de l'extorsion ; 4° la nécessité de réprimer la témérité des hommes à projets ; 5° enfin la nécessité de protéger la simplicité contre la fraude.

Il est nécessaire de réprimer l'usure ! C'est là, comme

[1] L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, la Belgique, le Piémont, ont décrété la liberté illimitée. L'Allemagne presque entière la réclame.

le dit avec beaucoup de raison Bentham, ce qui pour la plupart des personnes tranche par avance le débat; mais c'est aussi, comme il le remarque, ce qu'on appelle *résoudre la question par la question*, car ce qu'il s'agit précisément de décider, c'est s'il y a lieu de réprimer l'usure. Or qu'est-ce donc que l'usure? Le mot fait toujours grand effet; mais interrogez ceux qui le prononcent, et vous verrez que ce n'est pour eux qu'un mot. Qui pourrait dire où l'usure commence et où elle finit? Personne, car elle n'a point de mesure fixe et précise. Y a-t-il un chiffre d'intérêt qui par lui-même soit criminel, abusif, *usuraire?* Évidemment il n'y en a pas. Si l'argent prêté est pris librement par celui qui le reçoit; si l'emprunteur trouve réellement un avantage à payer pour l'avoir l'intérêt réclamé de lui; si c'est honnêtement, et en croyant lui être utile, si c'est d'ailleurs en courant réellement un risque proportionné à l'indemnité qu'il demande, que le prêteur stipule un taux élevé; est-ce qu'il peut y avoir dans cette stipulation, quelle qu'elle soit, une fraude, un crime, une usure quelconque? Est-ce qu'un taux, quelque élevé qu'il soit, mais strictement *compensatoire* pour l'un, notoirement *avantageux* pour l'autre, peut être blâmable et usuraire? Et n'est-il pas puéril de dire, comme c'est l'usage en France, comme il faut bien le dire aux termes de la loi, que celui qui prête à 6 p. °/₀ à un commerçant n'est pas usurier, et qu'il le devient s'il prête au même taux à un non-commerçant? Pourquoi le taux légal n'est-il que de 5 ou de 6 ici, de 10 en Algérie? Pourquoi le taux con-

ventionnel, enchaîné ici par le taux légal, est-il libre là-bas? et pourquoi ce qui est déclaré usuraire sur ce rivage ne l'est-il pas de l'autre côté de la Méditerranée? Faut-il donc toujours dire avec Pascal: «Vérité en deçà, erreur au delà?» Non, Messieurs, et ce sont la des subtilités indignes d'esprits sérieux et de cœurs droits. Ce ne sont pas pas *les chiffres*, ce sont *les intentions et les manœuvres* qui sont répréhensibles et qui peuvent être usuraires; et l'usure ne se mesure pas, elle s'apprécie. Si l'argent est pris librement et en pleine connaissance de cause, quel que soit le taux auquel il est pris, il ne peut y avoir rien à dire; pas plus qu'il n'y a à dire pour l'achat d'une terre ou la location d'une maison. Si au contraire il y a fraude ou violence, si le consentement est vicié, le contrat est nul, quelque faible que soit l'intérêt stipulé; le prêteur est en faute, la liberté individuelle est violée, et la justice doit intervenir pour réprimer cette atteinte à l'équité et à la liberté.

Et voyez, Messieurs, comme, dès qu'on sort de la liberté, on tombe dans la contradiction et dans l'arbitraire. Le législateur prétend fixer un chiffre d'intérêt auquel le prêt est raisonnable et irréprochable, au-dessus duquel il cesse de l'être. Mais sur quoi donc fonde-t-il ce chiffre précis auquel il veut restreindre emprunteurs et prêteurs? Car encore faut-il bien qu'il le fonde sur quelque chose? Il le fonde nécessairement, Messieurs, il le fonde uniquement sur la moyenne des intérêts conventionnels, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur cette liberté même qu'il proscrit. Il suppose que l'argent se donne

*en moyenne* à tel prix, et il prend ce prix moyen pour base, rendant ainsi justice au système d'évaluation naturelle qu'il veut supprimer. Mais ce n'est pas tout: en empruntant au libre débat sa mesure, il la fausse, ou du moins il en fait une application insensée. La moyenne était vraie comme moyenne; elle est fausse, fatalement fausse, comme règle uniforme. Qu'est-ce, en effet, qu'une moyenne? Une abstraction sans réalité, une résultante utile à connaître, comme constatation des faits, mais sans application aux cas particuliers, et menteuse pour chacun d'eux. Formée de chiffres obtenus dans des situations diverses et divers comme ces situations, la moyenne évidemment diffère de chacun d'eux et ne répond, par conséquent, à aucune des situations. Voici deux hommes: l'un prêtait à 5, l'autre prêtait à 7 dans des circonstances différentes, et chacun avait raison; faites-les prêter tous deux au taux moyen, à 6, et ce chiffre moyen, quoiqu'il représente les deux autres, sera faux et nuisible dans les deux cas. Ici il blessera le prêteur, là l'emprunteur. Un habit coupé sur la moyenne n'irait qu'à peu de tailles; une ration calculée sur la moyenne ne satisferait que peu d'estomacs. Il en est de même d'un intérêt moyen, surtout pour un pays étendu. D'une ville à l'autre l'argent change de valeur, il est plus ou moins rare ou plus ou moins demandé. De même d'un emprunteur ou d'une entreprise à d'autres; ici il y a plus de risques, là plus de garanties, ailleurs plus de bénéfices à réaliser. Il est évident que les stipulations doivent varier selon ces divers cas. Mais à

quoi bon insister? Et n'avons-nous pas tout dit d'un mot? Ou le contrat est loyal, ou il ne l'est pas. S'il n'est pas loyal, qu'il soit rompu, annulé, et que la mauvaise foi soit punie. S'il est loyal, pourquoi vouloir l'empêcher de se former quand il est désiré par les deux parties? C'est une trop étrange protection, en vérité, que celle qui consiste à empêcher les gens de faire ce qu'ils souhaitent et croient utile à leurs intérêts.

Ces derniers mots répondent à la seconde objection, la nécessité de réprimer la prodigalité. C'est, dites-vous, par bonté pour moi et pour m'empêcher de me ruiner que le législateur ne me permet pas d'emprunter à des conditions onéreuses. « Grand merci, dirai-je au législateur. Mais, si la bonne intention me touche, le fait ne me charme pas: et, si douce que soit la chaine, j'aime mieux, comme le loup de la fable, n'avoir pas *le cou pelé.* » De deux choses l'une, en somme, Messieurs : ou je suis en état d'administrer moi-même ma fortune, ou j'en suis incapable. Dans ce dernier cas, qu'on m'interdise, qu'on me lie les mains, qu'on me retranche de la société intelligente. Dans le premier, qu'on me laisse faire à ma guise, dussé-je me tromper quelquefois. C'est mon droit, à ce qu'il me semble; c'est pour mon compte et sous ma responsabilité que j'agis, et je ne vois pas pourquoi un autre se croirait plus apte à surveiller mes intérêts que moi-même. Passe encore s'il les connaissait; mais, sans en avoir la moindre idée, sans même savoir si j'existe, en bloc, *in globo,*

c'est trop fort, et franchement cela rappelle ce juge qui puisait ses arrêts dans son cornet. Empêcher les gens de se ruiner, d'ailleurs, c'est bientôt dit, mais ce n'est pas aussitôt fait; et il y a d'autres moyens de se ruiner que les emprunts déraisonnables. On peut jeter son argent à la rivière; on peut allumer sa bougie avec un billet de banque; on peut vendre pour rien ce que l'on possède, et c'est ce que l'on fait parfois quand on se trouve pressé d'argent. C'est ce qu'on a fait de tout temps, et pis encore, témoin le luth de Bologne et la peau de lézard d'Harpagon, et ce fameux contrat mohatra, qui révoltait si fort la candeur de Pascal[1]. Pourquoi, au lieu d'avoir recours à ces détours longs et ruineux, n'emprunterait-on pas, si on le veut, ou si l'on ne peut faire autrement, à six, à huit, à dix ou à quinze? Perte pour perte, autant vaut, à ce qu'il me semble, payer dix à un banquier que de vendre à cinquante pour cent des valeurs en baisse.

Même réponse encore pour ce qui est de l'intérêt de la loi à l'égard de l'indigent. On veut, dit-on, le mettre à l'abri de l'extorsion. Messieurs, ou l'indigent est sain d'esprit, ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, qu'on l'enferme, qu'on le recueille, qu'on le nourrisse, et qu'on prenne de lui les soins qu'il ne peut prendre lui-même. Mais, s'il est sain d'esprit, de grâce laissez-le maître

[1] « Le contrat mohatra est celui par lequel on achète des étoffes » chèrement et à crédit, pour les revendre au même instant, à la » même personne, argent comptant et bon marché. »

d'accepter les conditions qu'il croit bonnes et avantageuses, les conditions qu'il désire, qu'il sollicite, qu'il implore comme son salut. Ne vous exposez pas à lui enlever, en effet, sa dernière planche de salut; ne vous exposez pas à ce qu'il pense que vous la lui avez enlevée. N'oubliez pas qu'il a d'autant plus de droit d'être libre que sa position est plus pressante, d'autant plus de chances de connaître ses besoins qu'ils sont les siens, et que pour vous ce sont ceux d'un étranger. Et gardez-vous, sous prétexte de pitié, d'aller lui tenir solennellement ce langage dérisoire : « Tu as faim, tu as besoin de manger; mais ce pain est trop cher pour ta bourse, tu ne mangeras point. » C'est là, Messieurs, c'est là, à la lettre, ce que fait la loi quand, sous prétexte de la dureté des conditions, elle vient s'interposer entre le besoin et la satisfaction; et le négociant forcé de périr, parce qu'il ne peut emprunter au seul taux que sa situation comporte l'argent qui l'aurait sauvé, a bien le droit de dire au législateur que c'est lui qui l'a tué[1].

Quant à protéger contre la fraude la simplicité de ceux qui empruntent, c'est encore une raison de la même force, et la même réponse lui convient. Ou l'on est supposé simple à ne pas pouvoir faire ses affaires,

[1] « Mieux valent, disait déjà Gerson, quelques usures légères qui procurent des secours aux indigents, que de les voir réduits par la pauvreté à voler, à dissiper leurs biens, à vendre à très-vil prix leurs meubles et leurs immeubles. »

et alors qu'on ne soit laissé libre d'en faire aucune; ou l'on ne l'est pas assez pour encourir cette tutelle, et alors qu'on ne l'encoure en rien. Pourquoi, d'ailleurs, toujours présumer la fraude pour en préserver les hommes malgré eux? Ou elle existe, ou elle n'existe pas; ou les contrats sont loyaux, ou ils ne le sont pas. Si elle existe, punissez-la, annulez les actes qui en sont entachés, réprimez de toute votre puissance les abus et les dols; vous ne serez jamais trop sévère et trop vigilant dans cette répression. Mais n'allez pas, par une crainte vague et souvent sans fondement, empêcher de se faire une foule de contrats parfaitement loyaux, et n'interdisez pas les affaires, parce que quelquefois il s'en fait de véreuses.

Pour ce qui est enfin de réprimer la témérité des hommes à projets, comme s'exprimait Bentham, c'est un des points sur lesquels cet auteur s'est le plus complaisamment étendu, et je regrette, Messieurs, de ne pouvoir reproduire ici en entier ce qu'il en dit, car c'est un des plus charmants passages de son travail, et c'est aussi un des plus solides. Bentham fait observer d'abord que les projets sont de deux sortes, les bons et les mauvais, et que c'est par les premiers, c'est-à-dire par leur réalisation, que le monde progresse et se perfectionne, le projet d'aujourd'hui devenant le succès de demain : d'où il résulte évidemment, ajoute-t-il, qu'il faut bien se garder d'entraver ces bons projets, et que tout ce qui a ce résultat va contre les intérêts de l'hu-

manité. Il remarque ensuite que, s'il n'en est pas de même des mauvais, il n'y a pas, malheureusement, de règle certaine et de formule infaillible pour discerner à l'avance les uns des autres, et que le législateur, notamment — qui ne connaît ni les uns ni les autres, et n'est point au fait des situations et des circonstances particulières — ne peut prétendre à se faire juge de la valeur et des chances des idées de chacun. Encore moins peut-il, par mesure générale, faire cette distinction délicate, et déclarer, par exemple, que tout projet pour lequel on emprunte au-dessous de cinq est bon, que tout projet pour lequel on emprunte au-dessus est mauvais. C'est l'expérience, dit-il, l'expérience seule, qui peut prononcer; c'est elle seule qui, par la plus infaillible des preuves, le résultat, justifie la témérité apparente ou condamne la sagesse prétendue. C'est elle aussi qui, en montrant la voie, en signalant les écueils, corrige les erreurs, aplanit les difficultés, suscite les efforts, et souvent rend possible ce qui d'abord ne l'était pas; car il y a des chutes nécessaires, et ce n'est pas du premier coup qu'on réussit. La nouveauté seule est un risque; la témérité même a donc son utilité, et les insuccès ne sont pas tous perdus. Le champ de l'activité humaine, dit énergiquement Bentham, ressemble à une vaste plaine semée d'abîmes qui attendent chacun leur victime, et qui ne se referment qu'après l'avoir engloutie.

Pourquoi, Messieurs, pourquoi, s'il en est ainsi, empêcher les hommes de faire librement et par leur propre volonté ces expériences instructives et nécessaires?

Toute mésaventure est pénible, sans doute, et il peut être triste de voir succomber ces éclaireurs du progrès. Mais jamais, remarquez-le bien, on n'empêchera les téméraires d'être téméraires ; et, quand on aura fermé ou cru fermer l'une des mille portes ouvertes à leur entreprenante activité, il leur restera toujours trop de moyens de courir à leur ruine. Qu'on laisse donc les choses à leur cours naturel, qu'on laisse ces Curtius volontaires assurer par leur perte la marche du genre humain ; qu'on les laisse faire à leurs dépens l'essai des entreprises qu'ils désirent réaliser, libres de tenter ce qui leur convient, libres d'emprunter comme ils l'entendent, libres de payer l'argent ce qu'ils l'estiment : et soyez sûrs, Messieurs, que, mieux que les prévisions inflexibles du législateur, le souple stimulant de l'intérêt personnel saura les guider dans cette route périlleuse et réduire à son chiffre le plus bas ce tribut payé à l'inconnu et à l'aléatoire, en proportionnant toujours la prime au risque, et faisant repousser par les prêteurs les emprunts trop notoirement imprudents.

Messieurs, vous venez de voir que toutes les objections formulées contre la limitation du taux de l'intérêt sont peu sérieuses, et que les arguments par lesquels on défend cette limitation sont loin d'être solides. Il faut ajouter à cela qu'elle manque son but, et qu'elle n'empêche pas ce qu'elle prétend empêcher ; qu'elle l'aggrave, au contraire, et devient ainsi la source principale du

mal. La loi, en effet, est-il besoin de le dire, ne saurait faire que les hommes n'aient jamais besoin d'argent; encore moins que celui qui en a besoin en puisse trouver aux conditions qu'elle impose. Mais elle fait, par les obstacles artificiels qu'elle crée autour de ceux qui en cherchent, par les difficultés artificielles dont elle entoure le prêt, que le prêt devient plus rare, plus compliqué et plus onéreux. Êtes-vous simple, prodigue, malheureux, aventureux, désireux d'argent, en un mot, est-ce que parce que la loi vous aura dit : « Tu n'emprunteras pas au-dessus de tel taux », vous cesserez tout à coup d'être simple, malheureux, prodigue, aventureux ou besogneux, et vous vous trouverez mis, comme par enchantement, en position d'emprunter à ce taux ou en disposition de vous abstenir de le dépasser? Non, sans doute. Mais que ferez-vous alors? Messieurs, vous ferez ce que vous pourrez faire, ce que vous serez obligés de faire : vous passerez à côté de la loi ou vous passerez par-dessus; et, ne pouvant arriver ostensiblement et directement à vos fins, vous y arriverez par des moyens détournés.

Vous passerez à côté, c'est-à-dire que, ne pouvant réaliser un emprunt au taux que comporte votre situation, vous aurez recours à d'autres expédients qui vous mèneront au même but, mais qui vous y mèneront avec plus d'embarras, de charges et de danger. Vous vendrez, comme nous le disions tout à l'heure, à vil prix, vous achèterez à un taux exagéré, vous escompterez à perte, vous négocierez vos valeurs en baisse, etc. Vous

ferez, en somme, la contrebande de l'emprunt; et, de même que les lois restrictives des échanges ont créé les contrebandiers aux frontières, de même, Messieurs (et Montesquieu l'avait dit avant Turgot), les lois restrictives des stipulations d'intérêt créent et alimentent les usuriers et l'usure.

Ou bien vous passerez par-dessus la loi; et, malgré ses défenses, vous emprunterez à un taux supérieur au taux qu'elle admet. Mais cet emprunt extrà-légal, vous ne pouvez le faire seul, et pour le réaliser il vous faut trouver quelqu'un qui consente à enfreindre la loi avec vous. Pensez-vous que ce soit gratis qu'il l'enfreigne, et qu'il ne vous faille pas payer sa complicité et les dangers qu'elle entraîne? Évidemment, Messieurs, il n'en peut être ainsi; et là encore la loi sera pour vous une cause de préjudice. Ce quelqu'un qui se place pour vous en opposition avec la loi, s'exposant à être puni par elle et à encourir, avec le châtiment public, le déshonneur aux yeux des hommes, vous demandera, pour ces risques nouveaux, une indemnité *supplémentaire;* il vous faudra donc payer, non-seulement l'intérêt élevé que votre situation comporte, mais cet intérêt grossi par l'indemnité afférente aux *risques légaux* courus par votre prêteur. C'est l'A B C du métier, et je me souviens, à ce propos, d'une circonstance où cet enchérissement de l'emprunt par la loi qui l'interdit fut parfaitement exposé par l'un des transgresseurs de cette loi. Il y a quelques années, à Paris, un Auvergnat, illettré mais fort intelligent, et doué surtout d'une mémoire

prodigieuse, faisait ce qu'on appelle l'usure, l'usure de bas étage. Il prêtait de petites sommes à de petites gens, et il prenait, naturellement, un intérêt proportionné aux risques considérables que courait son argent ainsi placé. Grâce à sa mémoire, et malgré son défaut d'instruction, ses comptes étaient parfaitement en règle dans sa tête, et ses emprunteurs ne se plaignaient pas de lui. Ils s'en louaient, au contraire; et, comme il arrive presque toujours dans ces affaires, quand *par hasard* elles viennent devant la justice, ses *victimes* s'obstinaient à lui savoir gré des *services* qu'il leur rendait[1]. Cet homme fut poursuivi et condamné comme

[1] Turgot, dans son *Mémoire sur les prêts d'argent*, raconte qu'ayant été chargé de rapporter nn procès d'usure, il fut sollicité et tourmenté par les emprunteurs comme jamais il ne l'avait été. Ce contraste, dit-il, d'un homme poursuivi pour avoir fait ce dont on lui savait gré, et défendu par ses prétendues victimes, *me fit faire bien des réflexions*. Dans une pétition adressée aux Chambres en 1836, M. Grimbert, conseiller auditour à la Cour de Douai, fait la même observation : sur dix-huit emprunteurs, dans une affaire d'usure, quatorze, dit-il, sont venus témoigner de leur *reconnaissance* pour le prêteur poursuivi. Tout le monde sait aussi que les prêteurs *à la petite semaine*, et même les prêteurs *à la journée*, ont été de tout temps énergiquement défendus par leurs emprunteurs. « A la halle de Paris, a dit M. Aubry dans son discours contre la proposition de M. de Saint-Priest, il se fait un commerce d'argent que tout le monde connaît : on tient boutique de pièces de 5 francs, c'est-à-dire qu'une variété de marchands tient bureau à la halle et livre, à des marchands des quatre saisons ou à des maraîchers, une pièce de 5 francs. Avec cette pièce de 5 fr., le petit négociant achète des denrées, des provisions, qu'il va vendre dans la ville. Au bout de sa journée il rentre ; il a gagné souvent 2 ou 3 francs avec sa pièce de 5 francs. Croyez-vous qu'il lui soit pénible, sur le gain de sa journée, de donner une somme de 25 cent. au banquier qui lui a fourni l'instrument de son

usurier, et, dans l'interrogatoire qui précéda cette condamnation, le président lui ayant demandé, à propos de quelques-unes de ses opérations, comment il avait osé prêter à un taux si scandaleusement élevé : « Mais, Monsieur le président, répondit tranquillement l'accusé, les gens à qui je prête ne sont pas en général bien solvables; *s'ils l'étaient*, ils ne viendraient pas chez moi, et trouveraient de l'argent ailleurs. Je ne prête guère qu'à des personnes de basse condition, qui n'ont rien, et qui souvent sont déjà endettées. Il y en a beaucoup

travail...? Dans ce cas, l'intérêt est à 1800 pour 100. On a voulu requérir au nom de la loi ; mais les magistrats du parquet de Paris ont été obligés de reculer devant des réclamations incessantes et nombreuses; cette résistance puisait sa force dans le bon sens du peuple et dans les bienfaits de la liberté. »

L. Faucher, en citant ces paroles dans le *Dictionn. d'économie polit.* (art. INTÉRÊT) remarque que ce taux de 1800 pour 100, qui semblerait devoir ou enrichir promptement les prêteurs ou appeler une concurrence considérable, n'a ni l'un ni l'autre effet; il reste en quelque sorte immuable, et les banquiers des halles se ruinent plus souvent qu'ils ne font fortune. La raison en est dans l'absence absolue de garanties et dans le caractère nomade et souvent peu honnête de leurs clients. Les chances, à ce taux énorme, ne sont qu'équilibrées. Turgot en avait déjà fait la remarque.

M. d'Esterno, dans le *Journal des économistes*, a cité également un exemple fort curieux d'emprunts à un taux élevé qui se contractent à la satisfaction réciproque du prêteur et de l'emprunteur, dans le département de Saône-et-Loire. « Il y a, dit-il, de petits cultivateurs qui achètent, en mai, des bœufs pour le travail, et les revendent en novembre. S'ils les achetaient comptant, ils les payeraient 600 fr., par exemple; mais, comme ils ne payent que 300 fr. au moment de l'acquisition, et qu'ils promettent les autres pour l'époque où ils comptent avoir vendu, ils consentent à donner 50 fr. de plus pour cette facilité. Cette transaction est usuelle, et elle se renouvelle pour d'autres animaux, pour des cochons, par exemple. »

qui ne payent pas; les risques sont donc grands, et il y faut bien une compensation. Et puis, ajouta-t-il, ce n'est pas tout : je m'expose à la prison et à l'amende ; et la preuve, c'est que vous allez me condamner *tout à l'heure*. C'est un risque, cela, Monsieur le président, et un gros : si l'emprunteur veut que je le coure pour lui rendre service, il faut bien qu'il le paye. »

Messieurs, ce que disait en cette occasion l'usurier auvergnat, c'est le bon sens qui le disait par sa bouche, et il suffit de cette simple réponse pour mettre à nu la parfaite inconséquence des lois contre l'usure. Les lois contre l'usure ne suppriment pas les prêts à un taux élevé, parce qu'elles ne peuvent supprimer le besoin et le risque qui rendent ce taux nécessaire ; mais elles font, des prêts supérieurs au taux légal, le privilége d'une catégorie d'hommes qui, moins honnêtes que les autres, ne craignent pas de courir les risques du déshonneur et du châtiment. Elles éloignent du marché de l'argent quiconque respecte la loi ou craint l'opinion, et livrent ainsi les emprunteurs besogneux à un petit nombre d'hommes tarés et avides. « Toutes les fois que l'on défend une chose naturellement permise ou nécessaire, *on ne fait*, dit Montesquieu, *que rendre malhonnêtes gens ceux qui la font*. » C'est ce qu'ont fait partout les lois dont nous parlons. Il faut bien, quoi qu'on en dise, que celui qui est pressé par le besoin d'argent en trouve, et la loi sera toujours éludée, quoi qu'il en coûte pour l'éluder, car les deux parties sont nécessairement toujours d'accord pour cela : et celle qui veut de l'argent,

fût-ce à un taux supérieur; et celle qui ne veut ou ne peut en prêter, à raison des risques, qu'avec la chance d'un bénéfice considérable. C'est ce qu'exprime encore à merveille, en deux lignes, l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*: « Quand un homme emprunte, dit-il, il trouve un obstacle dans la loi même qui est faite en sa faveur. *Cette loi a contre elle et celui qu'elle secourt et celui qu'elle condamne.* »

Aussi a-t-on dit avec raison, Messieurs, qu'aux trois termes naturels dont se compose l'intérêt, le *risque*, le *profit* et l'*amortissement* du capital, toute loi restrictive de l'intérêt en ajoute nécessairement CINQ autres: la *prime de la peine* qu'elle édicte; la *prime de la flétrissure* qu'elle entraîne; les *frais de la simulation* à laquelle elle oblige; la *malhonnêteté des intermédiaires,* qui, étant habituellement des gens sans foi, abusent d'autant de la position des emprunteurs et les pressent bien plus que ne le feraient jamais des prêteurs ordinaires; et, enfin, le *défaut de concurrence*, grâce auquel l'usurier est maître du marché. La loi, en effet, éloigne tous les capitalistes honnêtes, qui ne peuvent vouloir encourir de grands risques qu'à des conditions proportionnées, et livre ce malheureux qui ne peut se passer d'argent à la merci des usuriers proprement dits. Ces cinq causes d'aggravation découlent nécessairement de la loi, de la loi seule; et vous voyez si c'est à bon droit, dès lors, qu'il y a quelques instants nous disions que c'est la loi prohibitive de l'usure qui engendre l'usure.

Non, assurément, encore une fois, que l'usure ne

puisse exister indépendamment des excitations de la loi; non que je veuille prétendre qu'il soit bon, qu'il soit indifférent, qu'il soit excusable d'abuser de la situation pressante d'un emprunteur malheureux, pour arracher à cet emprunteur des conditions plus rigoureuses encore que cette situation ne le comporte: la cruauté est toujours mauvaise et la déloyauté n'est jamais admissible. Mais s'il est blâmable, s'il est honteux, s'il est criminel d'abuser de la simplicité et de la gêne, il n'en est pas moins vrai que toute situation a ses exigences, et que la situation d'un emprunteur gêné ou inhabile ne permet pas de lui accorder des conditions aussi avantageuses qu'à beaucoup d'autres plus intelligents ou plus heureux dans leurs affaires; il n'en est pas moins vrai non plus que, quand le besoin existe, il faut qu'il soit satisfait, et que, si vous fermez de force les bourses les plus honnêtes, vous rendez plus difficile, plus rare, plus onéreuse, cette satisfaction qu'on ne peut se refuser. On aurait frappé à la porte des honnêtes gens, et elle se serait ouverte peut-être[1]. Il faut

[1] Voici à ce propos une anecdote assez significative. Un négociant, qui faisait des affaires considérables, se trouva, après la révolution de Février, dans un pressant besoin d'argent. Il avait un ami fort riche, il alla le trouver, et lui demanda 100,000 fr. Vu la situation des affaires, vu ses propres embarras, c'était un placement hasardeux, et il n'estimait pas pouvoir offrir moins de 15 ou 20 %. Mais l'ami était un de ces hommes de la vieille roche qui font parfaitement valoir leurs maisons et leurs terres, mais qui n'admettent pas la légitimité de l'intérêt et qui en sont restés, sur ce point, aux principes de Domat et de Pascal. Il refusa net, et tous les raisonnements de l'homme d'affaires furent impuissants à vaincre les scrupules de sa

frapper à la porte des usuriers, elle est la seule à laquelle on puisse frapper ; on le sait, ils le savent : comment ne se sentirait-on pas désarmé devant eux, et comment ne seraient-ils pas entraînés à en abuser?

conscience. Toutefois l'accent avec lequel ils étaient débités excita sa compassion ; il comprit que refuser le service qu'on lui demandait c'était perdre un homme, et à peine le malheureux emprunteur l'avait-il quitté, le désespoir dans le cœur, qu'il courait après lui avec les cent mille francs. « Tenez, dit-il, en le rejoignant, je ne veux pas vous laisser périr faute de secours, voici la somme. Mais souvenez-vous bien que c'est pour vous obliger, *et sans intérêt.* » Inutile de peindre la satisfaction et la reconnaissance de son ami. Six mois après il revenait tout radieux le trouver, et il lui rapportait ses cent mille francs. « Vous m'avez sauvé, lui disait-il; sans vous j'étais perdu sans ressources. Grâce à vous j'ai fait face à tout, et j'ai réalisé des bénéfices importants. Vous n'avez pas voulu d'intérêt, je ne puis vous en offrir; mais je vous ai considéré comme mon associé, et j'ai fait votre compte en conséquence. Il vous revient 25,000 fr.; les voici. Ne me faites pas le chagrin de les refuser, et soyez assuré que je ne me considère pas comme quitte avec vous. Vous pouviez tout perdre, et vous l'avez risqué pour moi. » — « Il avait ma foi raison, disait le généreux et rigide prêteur en racontant cette histoire, et je n'ai rien trouvé à lui répondre. *Cela faisait pourtant bien 50 pour cent* Mais ce n'était pas un *intérêt,* c'était une *part de bénéfice.* »

Cela ne ressemble-t-il pas, à s'y méprendre, à cette « *méthode générale* » du P. Bauny qui révoltait si fort la rigidité de Pascal, et par laquelle, « *en garantissant le monde des mauvais effets de l'usure, et tout ensemble du péché qui en est la cause, on lui donnait le moyen de tirer autant et plus de profit de son argent,* PAR QUELQUE BON ET LÉGITIME EMPLOI, *que l'on en tire des usures* »? En quoi consistait cette fameuse méthode?... Celui à qui l'on demande de l'argent, disait le P. Bauny, répondra en cette sorte : « *Je n'ai point d'argent à* » PRÊTER : *si ai bien à* METTRE A PROFIT HONNÊTE ET LICITE. Si dé- » sirez la somme que demandez pour la faire valoir par votre indus- » trie à moitié gain, moitié perte, peut-être m'y résoudrai-je. Bien » est vrai qu'à cause qu'il y a trop de peine à s'accommoder pour le » profit, si vous m'en voulez assurer un certain, et quant et quant

Messieurs, l'heure est trop avancée pour nous permettre de confirmer ces réflexions par une revue historique quelque peu étendue; mais les faits, même rappelés à la hâte, parlent hautement; et l'expérience des siècles ne permet pas ici de doutes. Partout les mesures prises contre la liberté du prêt et de l'intérêt n'ont fait qu'augmenter les horreurs de l'usure.

L'usure était proscrite chez les Hébreux; il n'en est pas moins certain qu'elle était affreuse parmi eux, et nous en trouvons dans l'Écriture des peintures qui font frémir. Bornons-nous à rappeler le cri de la veuve, hôtesse du prophète Élisée : « Voici le créancier qui

» aussi mon sort principal, qu'il ne coure fortune, nous tomberions » bien plutôt d'accord, et vous ferai toucher argent dans cette » heure. » N'est-ce pas là, dit Pascal, un moyen bien aisé de gagner de l'argent sans pécher? Et il se moque avec indignation de ces « paroles puissantes » dont la « vertu occulte chasse l'usure », et de ces « détours d'intention » et autres « commodités subtiles » qui ont mérité au P. Bauny qu'on lui appliquât ironiquement ces paroles consacrées : « *Ecce qui tollit peccata mundi,* Voilà celui qui ôte les péchés du monde. » Le P. Bauny ne prêtait que trop à l'indignation et à la raillerie de Pascal, et sa subtilité n'était pas toujours de bon aloi. Il n'en est pas moins vrai qu'en cette occasion elle l'avait conduit à une vue ingénieuse et nette du prêt, et que l'origine et la nature de l'intérêt sont parfaitement indiquées dans ce passage. Le prêt n'est pas autre chose qu'une opération licite, par laquelle on donne de l'argent à *faire valoir par industrie,* et sa première forme est une association *à moitié gain, moitié perte.* Et l'intérêt n'est que la conversion du profit éventuel en *un profit certain,* accompagné de la *garantie du sort principal,* à cause de la *difficulté de s'accommoder* pour le partage.

vient prendre mes deux fils pour les réduire en servitude. »

L'histoire de Rome tout entière est une démonstration de la même vérité. La législation romaine n'est qu'une suite de mesures, souvent bien violentes, contre l'usure. Tantôt c'est la réduction du taux de l'intérêt, tantôt la réduction et même l'abolition des dettes. Malgré tout cela, non, Messieurs, à cause de tout cela, comme le démontre Montesquieu[1], l'usure ronge la société romaine, elle en est la plaie principale et incurable, et elle s'étend en raison des défenses dont on la poursuit. En dépit de toutes les interdictions légales, les hommes les plus considérables, à Rome, se livrent les premiers à l'usure. On avait d'abord interdit aux Romains le prêt supérieur au taux légal : on se servit d'un Latin. « Ce fut *une formalité de plus* et non un soulagement. » Les Latins furent assimilés aux Romains : on eut recours aux hommes des provinces. Ce détour fut proscrit : on en prit d'autres, et ce fut un nouveau prétexte à abus. Les Salaminiens, empêchés par la loi Gabinienne d'emprunter à Rome, eurent recours à Brutus, qui leur prêta, sous des noms supposés, à 4 % par mois, et obtint pour cela deux sénatus-consultes dérogeant aux termes de la loi. Plustard, pour se faire rembourser, il les fit assiéger. Cicéron, qui le blâmait, ne faisait guère moins. Caton, qui comparait

[1] « Il fallait, dit-il, tenter » les prêteurs « par de grosses usures, qui fissent disparaître aux yeux de l'avarice le danger de perdre la dette. » L. 22, chap. XXII. *Voy.* tout ce chapitre, qui est décisif.

l'usure au meurtre, était un implacable usurier. Ainsi, dit encore Montesquieu, « l'avarice prêtait la main à la législation, et la législation à l'avarice. »

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les choses se passent de même. L'usure est flétrie, poursuivie, punie, et elle dévore le monde. Les passages des Pères que nous citions tout à l'heure suffisent à le prouver; et saint Ambroise ne fait que mentionner un fait vulgaire quand il montre le père réduit à vendre ses enfants. La misère est partout, avec l'insécurité et le défaut d'activité productive.

Au moyen âge, plus qu'à aucune époque, enfin, triomphe l'interdiction complète du prêt. Cette mesure est-elle efficace? L'intérêt est-il supprimé? Est-il réduit? L'usure disparaît-elle du monde? Non, certes; mais nous voyons, au contraire, les jurisconsultes et les théologiens, contraints par la nécessité qu'ils s'obstinent à nier, s'épuiser en subtilités et en subterfuges pour légitimer dans les cas particuliers ce qu'ils condamnent d'une manière générale. On reconnaît, par exemple, le fermage et le loyer, comme si la terre ou les maisons produisaient plus spontanément que l'argent. On tolère le contrat *à la grosse aventure*, comme si les risques de mer étaient les seuls graves et indéterminables. On admet la constitution de rentes, on imagine des directions d'intention, etc.; et la plupart des procédés reprochés à ce sujet aux jésuites, par Pascal, étaient en pratique bien avant eux.

Il y a plus : la puissance publique elle-même est

obligée à chaque instant de capituler ouvertement et de plier devant la force des choses. Ainsi saint Louis prohibe absolument l'usure en 1254; mais Philippe le Bel, en 1311, est obligé de rappeler les étrangers, c'est-à-dire les juifs, que cette mesure avait éloignés. Le même prince fixe à 20 °/₀ l'intérêt des foires de Champagne. Au XIIIᵉ siècle, la comtesse de Flandre emprunte à ce taux, et jusqu'à 30 °/₀, pour payer la rançon de son mari. Jacques Iᵉʳ d'Aragon, en 1242, permet l'intérêt à 18 °/₀; et en 1360, des lettres patentes du roi Jean autorisent les juifs à prêter de l'argent, *sur gages*, à 80 °/₀, etc. Tout cela, Messieurs, en dépit des lois qui prohibent le prêt à intérêt, en dépit de la doctrine qui le nie[1]; lois et doctrine dont le triste résultat fut, pendant de longs siècles, de concentrer tout le mouvement commercial entre les mains des juifs. Or ces juifs, comblés d'avanies, honnis, injuriés, et souvent massacrés par les peuples, ces juifs, pillés et torturés par les rois eux-mêmes, étaient bien obligés de se payer de tous ces risques, de s'indemniser de

[1] « C'est une chose notoire, écrit Turgot, qu'il n'y a pas sur la terre une place de commerce où la plus grande partie du commerce ne roule sur l'argent emprunté sans aliénation du capital, et où les intérêts ne soient réglés par la seule convention, d'après l'abondance plus ou moins grande de l'argent sur la place et la solvabilité plus ou moins sûre de l'emprunteur. La rigidité des lois a cédé à la force des choses; il a fallu que la jurisprudence modérât dans la pratique ses principes spéculatifs, et l'on en est venu à tolérer ouvertement le prêt par billet, l'escompte et toute espèce de négociations d'argent entre commerçants. Il en sera toujours ainsi toutes les fois que la loi défendra ce que la nature des choses rend nécessaire. »

tous ces dommages, en tenant leur argent à des prix excessifs. Encore, et malgré ces exigences inévitables, était-on souvent trop heureux de les trouver.

A la même époque, cependant, il était, même en France, des endroits où le commerce avait maintenu le prêt à intérêt ; la ville où je parle était dans ce cas. Le célèbre voyageur juif Benjamin de Tudèle, en 1174, rapporte que Montpellier ne cessa jamais de pratiquer le prêt à intérêt. Aussi, en 1221, et pendant que l'Europe entière était en armes et ruinée, Jacques II, seigneur de Montpellier, recevait-il, à l'occasion de son mariage, de riches cadeaux du commerce, et trouvait-il facilement les ressources dont il avait besoin. En Italie, de même, le prêt à intérêt était pratiqué librement sur bien des points, à Gênes, à Florence, etc.; et l'Eglise même, au temps des Médicis et depuis, ne se montrait pas trop sévère pour ses alliés les Florentins. A Venise, l'argent se vendait et s'échangeait au prix convenu entre les parties. Il en résulta que ces villes privilégiées, Venise en particulier, prospérèrent rapidement. Elles attirèrent bientôt entre leurs mains tout le commerce et tout l'argent de l'Europe ; et les Florentins et les Milanais, remplaçant les juifs sous le nom de *Lombards*, devinrent les banquiers universels.

Plus près de nous, d'autres nations donnèrent le même exemple : la Hollande, l'Angleterre, entre autres, plus riches et moins ravagées par l'usure, parce que le prêt y était plus libre[1]. Au XVII[e] siècle, la Hollande,

[1] Henri VIII et Elisabeth autorisaient le taux de 10 %.

appauvrie par ses guerres avec Louis XIV, empruntait à 4 °/₀, quand partout ailleurs l'intérêt, proscrit par les lois, était écrasant[1]. Au XVIII°, l'intérêt courant était à 3 °/₀ en Angleterre. Tant il vrai, Messieurs, que la confiance et le crédit maintiennent l'argent naturellement et sans effort à un taux bien inférieur à celui que la loi la plus rigoureuse peut imposer, et que pour l'argent, comme pour tout le reste, la seule garantie sérieuse du bon marché est la concurrence! « Je n'ai jamais vu », écrivait Joseph de Maistre au comte de Vallaise, dans une lettre curieuse[2] où il réclame la liberté commerciale au nom de la *théorie* et de la *pratique*, « qu'un gouvernement quelconque se soit mêlé du commerce des grains et en ait défendu la sortie, sans produire immédiatement la famine ou la cherté. Pourquoi n'en serait-il pas de même des autres objets? S'il défend la sortie de l'argent, il y aura FAMINE D'ARGENT; *s'il laisse faire, on fera mieux que lui.* »

Aujourd'hui, Messieurs, la question du prêt a fait un grand pas. Le prêt à intérêt est partout admis en principe, partout permis dans une certaine mesure. Le prêt est entièrement libre en Hollande, en Angleterre, en Belgique, en Piémont, en Espagne, dans une partie de l'Allemagne, et, dans le reste de ce dernier pays, il se fait un mouvement prononcé en faveur de la reconnaissance complète de la liberté. Et, à mesure

[1] Le dernier emprunt de Louis XIV fut fait à 400 °/₀. *Voy.* COCHUT, *Law*, etc.

[2] Citée par l'*Illustration* du 5 janvier 1861.



que cette liberté s'étend et se confirme, hâtons-nous de le remarquer, Messieurs, le taux de l'intérêt, au lieu de s'accroître, s'abaisse presque partout. Les débouchés augmentent, la confiance grandit, les risques diminuent, les capitaux abondent; et la concurrence des capitaux, comme celle des autres marchandises, détermine peu à peu la baisse du prix, écarte les manœuvres blâmables, encourage la loyauté, assure en un mot l'approvisionnement régulier du marché et l'établissement d'un prix courant aussi réduit que possible. La concurrence, Messieurs, détermine la baisse[1]; elle

[1] La note ci-après répond à une objection que l'on pourrait faire sur le mot *baisse*. Il y a deux causes qui peuvent faire baisser l'intérêt de l'argent: la diminution des risques et des entraves, et la réduction des demandes, par suite de la stagnation des affaires. Il y a aussi deux causes qui peuvent faire monter l'intérêt: l'aggravation des risques et des entraves, et l'accroissement de la demande provenant de la multiplication des emplois utiles de l'argent. Il y a, en d'autres termes, une *bonne* et une *mauvaise* CHERTÉ, un *bon* et un *mauvais* BON MARCHE. Si le capital rend beaucoup à celui qui l'emploie, il peut rendre beaucoup à celui qui le prête, sans être réellement cher pour celui qui l'emprunte. Si le capital rend peu, il peut être à un taux nominalement peu élevé, et rendre peu à celui qui le prête, sans que pour cela la possession en soit légère à celui qui l'emprunte. La liberté fait baisser l'intérêt en diminuant la mauvaise cherté; mais elle ne le fait pas baisser en diminuant la bonne cherté, au contraire. Elle rend l'argent accessible, et par là elle en facilite l'emploi. Elle permet donc l'extension des affaires, et par conséquent excite la demande d'argent. Le *risque* diminue, le *profit* augmente. C'est à l'avantage des deux parties. En un mot, la concurrence, en fait d'intérêt comme en fait de marchandises, fait prévaloir le *prix vrai* sur les prix *fictifs*. Elle fait disparaître les charges onéreuses, et ne laisse subsister que les charges avantageuses, celles qui sont la compensation naturelle d'un service et non la rançon artificielle d'un embarras ou d'une entrave.

seule peut la déterminer, et, comme l'a dit Léon Faucher[1] en termes énergiques, mais vrais : « *Il n'y a que les esprits chimériques et violents qui la demandent à d'autres méthodes.* »

Grâce à Dieu, Messieurs, le nombre de ces esprits chimériques et violents diminue de jour en jour. Et comment, en vérité, ne diminuerait-il pas? Comment, en présence de tant d'échecs et de tant désastres, ne nous éclairerions-nous pas peu à peu? Comment, en présence de l'impuissance flagrante et des pernicieux effets de toute réglementation ou limitation légale, persisterions-nous à demander à la loi ce que la loi ne peut ni ne doit donner? Comment, alors que tout *maximum* est jugé par l'histoire et réprouvé par la conscience universelle, nous obstinerions-nous à maintenir sur la plus courante et la plus variable des marchandises un *maximum* inflexible? Quoi, Messieurs, le mont-de-piété de Paris, une institution publique, une institution dite de bienfaisance, prêtait, il y a quelques années à peine, à 12 %[2] *sur gages*, ceux d'autres villes à un

[1] *Dictionn. d'écon. polit.*, art. INTÉRÊT.

[2] Le taux des prêts était de 5 % *par mois*, en l'an III; de 2 1/2 en l'an VIII, de 1 1/4 en 1831. *Voy.* FAUCHER, *Dict. d'éc. pol.*, art. INTÉRÊT. Un document tout récent, la *Lettre à M. Guéroult*, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, par M. Blaise, ancien directeur du mont-de-piété de Paris, est venu depuis confirmer ces assertions. De cette lettre, datée du 14 juillet 1861, et écrite pour la défense du mont-de-piété par l'homme le plus capable de le bien défendre peut-être, il résulte (p. 10 et suiv.) que l'intérêt perçu par l'administration est de 9 %; 3/4 % par mois, et après le 1er mois 3/8 par quinzaine. A quoi il faut ajouter 1/2 % pour le droit de *prisée*. C'est donc 9 1/2 dans

taux plus élevé encore : et un particulier prêtant à 6 ou à 7, *sans gages*, sera flétri et puni par la même législation qui institue les monts-de-piété! Quoi! sous la loi française, en Algérie, le taux légal est de 10, le taux conventionnel n'a pas de limites, et, quand on a voulu, après 1848, lui en donner une et réduire l'exception au bénéfice du taux légal de 10, on a dû reculer devant la stagnation des affaires et proclamer officiellement qu'on s'était trompé; et, sous la même loi française, sur le rivage opposé de cette Méditerranée qu'on proclame un lac français, les mêmes hommes, faisant les mêmes

les circonstances les plus favorables. L'intervention des *commissionnaires* ajoute à cette charge 2 % pour l'engagement, 2 pour le renouvellement, 1 pour le dégagement, et 1 pour le boni perçu. Leur intervention porte donc l'intérêt à 12 1/2 pour les opérations simples. Mais la moyenne des prêts ou plutôt du séjour des objets en magasin, n'est pas d'une année; elle est seulement de huit mois et huit jours pour l'ensemble, se décomposant comme il suit : 1° 5 mois 21 jours pour les articles sortis par dégagement; 2° 13 mois 13 jours pour les articles sortis par renouvellement; 3° 14 mois pour les articles sortis par vente. D'après ces données, le taux des intérêts doit être évalué : 1° à 10,05 % pour les objets engagés et dégagés directement par le public; 2° à 14,26 % pour ceux engagés par commissionnaires et dégagés par le public ; 3° à 16,36 %, pour ceux engagés et dégagés par commissionnaires; 4° à 13,01 % pour ceux engagés et renouvelés par commissionnaires, et 5° à 14,63 % pour ceux engagés par commissionnaires et sortis par vente. Mais ces intérêts *moyens* sont fréquemment dépassés dans les opérations à moindre terme, et « *les droits perçus par les commissionnaires, pour l'engagement et le dégagement, correspondent à un intérêt de :*

12 % *si le prêt est de 3 mois ;*

18 % SI LE PRÊT EST DE 2 MOIS;

36 % SI LE PRÊT EST DE 1 MOIS. »

Voilà, certes, de l'argent qui coûte cher! Cependant M. Blaise

affaires, courant les mêmes risques, seront déclarés usuriers et infâmes et condamnés comme tels! Quoi! dans des circonstances graves, et alors que le commerce languissait partout, on a vu les gouvernements recourir à la liberté comme au seul remède efficace; et un décret impérial du 15 janvier 1814 a autorisé, par exemple, pour toute l'année 1814, les prêts SUR DÉPÔTS DE MARCHANDISES *à tous les taux:* et l'on ne voudra pas reconnaître qu'indépendamment de ces perturbations extrêmes et universelles la liberté est bonne à quelque chose, que le commerce a ses variations et ses différences, et que toutes les situations et toutes les époques ne se ressemblent pas! Quoi! l'État, personnifiant la société dans ses intérêts collectifs et agissant en son nom, subit sans hésiter dans ses transactions toutes les vicissitudes et toutes les exigences du crédit; il emprunte à 7, à 8, à 10 %; il s'ingénie à trouver, dans les époques diffi-

affirme que le mont-de-piété ne prête pas qu'à des nécessiteux; que, si l'on y emprunte *pour consommer,* l'on y emprunte aussi *pour produire;* que les opérations sont en raison inverse et non en raison directe de la misère; et que, « *lorsque les affaires ont une grande activité, le petit commerce, la petite fabrication, demandent au mont-de-piété les capitaux dont ils ont besoin, et* QU'ILS NE TROUVERAIENT PAS AILLEURS A AUSSI BON MARCHÉ, *quelque élevé que soit l'intérêt perçu par l'administration.* » Fermer le mont-de-piété, dit-il en conséquence, ou restreindre son action, c'est « livrer les nécessiteux aux prêteurs clandestins, et alors ce n'est pas 10 % qu'ils payeront, mais 50 % 100 % et plus. » Cela est incontestable. Mais quel est donc alors l'effet de la loi qui ferme à ces prêteurs nécessiteux la porte des prêteurs à 10, à 8, ou seulement à 6 % et ne leur laisse d'autre ressource que l'emprunt *sur gage* à 10, 15, 18 et 36 %?

ciles, des combinaisons propres à allécher les prêteurs par l'appât du bénéfice[1] ; et non-seulement il ne punit pas ceux qui lui prêtent ou lui font prêter, mais il les comble d'éloges, de décorations et d'honneurs, et les titres de noblesse des banquiers sont les titres des négociations conclues par eux au-dessus du taux légal : et si, dans le même moment, un petit capitaliste, sollicité par un petit commerçant ou par un propriétaire embarrassé qui n'a d'autre répondant que lui-même, consent à aventurer quelques mille francs aux mêmes conditions, ce sera en vain qu'il alléguera la rigueur et l'incertitude des temps, et le ministère public appellera sur sa tête toutes les foudres de la vindicte publique ! Quoi, enfin, un établissement privilégié et en quelque sorte national, comme la Banque de France, a fait de

[1] Sans parler de la loterie (l'un des moyens les plus immoraux et les plus onéreux à coup sûr de se procurer de l'argent), à laquelle cependant ont recours à l'envi les communes, les églises et les couvents, et qui, répudiée comme source d'impôt en France il y a vingt-cinq ans à peine (en 1839), est encore aujourd'hui, à Rome même, une institution publique.

Voici encore un curieux et frappant exemple de la nécessité de proportionner les risques aux garanties : Le prince don Juan d'Espagne, « dépourvu de ressources suffisantes », a cherché, au mois d'août 1861, à contracter un emprunt. Les titres, de 1,000 piastres chacun, soit 5,225 fr., devant rendre 30 piastres ou 125 fr. par an, étaient émis, ou promis, à 250 fr., c'est-à-dire à moins de 5 % du capital et à 50 % d'intérêt. Il est permis de douter, malgré cette énorme disproportion, que « *l'aléa des bénéfices dépassât de beaucoup*, comme le disait la circulaire, *l'aléa des risques* », et l'on a fait sagement de ne pas indiquer le montant de l'emprunt et de compter spécialement, pour répondre à l'appel du prince, sur « la *sympathie* » des prêteurs.

vains efforts pour réaliser l'idéal d'un escompte invariable (l'escompte à 4 °/ₒ), et malgré sa puissance il a dû céder et suivre les fluctuations du marché, tantôt abaisser l'escompte et tantôt l'élever[1]; quoi! le législateur même a dû reconnaître et consacrer cette nécessité, en autorisant, par la loi de 1857, le taux de 10 °/ₒ, qui en effet a été atteint et parfois trouvé insuffisant: et les commerçants dont la Banque est le régulateur, les particuliers qui n'ont ni ses ressources ni ses garanties, resteront confinés au-dessous de 5 et de 6, et la faculté accordée aux grosses bourses restera interdite aux petites! C'est trop de contradictions, vraiment, et il est temps d'y mettre un terme.

Oui, Messieurs, quand de tous côtés les faits témoignent à ce point de l'impossibilité où se trouve l'État de faire prévaloir un intérêt uniforme dans les affaires qui le concernent; quand d'autre part il est évident qu'un pays étendu et varié comme la France présente, au point de vue de la facilité et de la sécurité des pla-

[1] Au moment même où était prononcée cette leçon, on lisait dans le *Messager du Midi* (journal de Montpellier) du 15 mars 1861, les réflexions suivantes:

« La Banque de France vient de ramener à 6 °/ₒ le taux de son escompte; il avait été porté, il y a plus de deux mois, à 7 °/ₒ, malgré la loi qui décrète d'usure tout intérêt commercial dépassant 6 °/ₒ; ce qui prouve qu'il y a des situations financières plus impérieuses que les prescriptions légales, et, comme conséquence, que la loi de 1807 n'est plus en harmonie avec les nécessités du jour. Si nous comptons bien, cette loi a été mise de côté plus de dix fois en six ans. Qu'est-ce qu'une loi qui subit de pareilles exceptions, et que faut-il de plus pour prouver l'urgence de sa réforme? »

cements, des différences sans nombre, et que la diversité des garanties offertes par les emprunteurs, en diversifiant les risques, doit diversifier aussi les conditions des prêts; quand tout cela saute aux yeux et ne saurait être un instant contesté par personne, il est impossible de songer à maintenir pour l'argent un prix uniforme et nécessairement arbitraire. Et pourquoi cette exception, s'il vous plaît? Pourquoi, lorsqu'on peut louer ce qu'on veut une maison de 30,000 fr. ou une terre du même prix, ne pourra-t-on tirer des 30,000 fr. que valent cette maison ou cette terre plus de 1,500 fr.? Pourquoi, lorsqu'il est avéré que toute marchandise se vend plus ou moins selon les circonstances et ne peut se transmettre équitablement qu'à prix débattu, la marchandise intermédiaire, l'argent, sera-t-elle exclue du marché et tarifée d'autorité? Pourquoi, lorsque non-seulement l'achat, mais le prêt des denrées, sont laissés libres (art. 1907), à cause, disent les jurisconsultes, « des risques aléatoires » attachés à ces objets, l'argent, qui sert à les acquérir et n'est qu'un moyen de le faire, ne jouira-t-il pas de la même latitude? Et comment ne voit-on pas que taxer l'un, c'est justifier ceux qui demandent qu'on taxe l'autre? Car enfin il n'est pas moins nécessaire, pour ceux qui ont faim, d'avoir le blé à 20 fr. l'hectolitre qu'il ne peut l'être, pour ceux qui ont besoin d'argent, d'en trouver à 5 p. %; et, si la réglementation est bonne ici, on ne voit pas par quel motif elle serait mauvaise là. Voilà donc la porte ouverte à toutes les illusions, à toutes les

récriminations, à toutes les prétentions, et la loi désarmée contre elles par son propre fait. Soyons logiques, Messieurs, soyons sensés, soyons francs. Disons hardiment, parce que cela est vrai, qu'en limitant législativement le prix du blé et en prenant des mesures pour en entraver la circulation, l'on en élève le prix et l'on en restreint l'offre. Mais disons avec la même hardiesse, parce que cela n'est pas moins vrai, qu'en gênant les transactions on les rend plus rares et plus onéreuses, et qu'en limitant l'intérêt on l'élève. Disons qu'en fait d'argent, comme en fait de blé, comme en fait de toutes choses, les mesures arbitraires manquent infailliblement leur but; que le bon marché par décret aboutit toujours à l'enchérissement; et qu'en voulant à toute force faire l'abondance les gouvernements ne font, selon le mot de J. de Maistre, que la famine ou la disette.

Messieurs, j'ai cru devoir insister sur cette question, non à cause de sa complication (il n'en est pas de plus simple), mais à cause des préventions que suscite encore son seul énoncé, et qui empêchent trop souvent de l'examiner avec impartialité. Sans l'avoir épuisée, à beaucoup près, je l'ai, je le crois, assez minutieusement étudiée pour dissiper les doutes qui pouvaient subsister encore dans quelques-uns de vos esprits. Nous avons vu que la limitation du taux de l'intérêt gêne et enchérit les prêts; qu'elle suscite, bien loin de les prévenir, les manœuvres répréhensibles dont on s'épou-

vante, et qu'elle est une prime d'encouragement à l'usure; qu'elle arrête les affaires; qu'elle empêche la manifestation et la satisfaction des besoins; qu'elle confond, dans une réprobation aveugle, l'acte innocent avec l'acte coupable; et qu'elle est, en somme, comme toutes les réglementations préventives, un obstacle permanent au développement de l'activité humaine et aux progrès de la société. D'accord sur tous ces points, soyons d'accord aussi sur la conclusion. Répudions ici ensemble, au nom du droit comme au nom de l'utilité, cette entrave surannée, et déclarons nettement, déclarons sans crainte, que, pour l'argent comme pour les autres biens qui sont dans le commerce des affaires humaines, la liberté, c'est-à-dire la concurrence, est le seul régime avoué par la raison. Préférons cette liberté, conforme à tous nos enseignements et pour laquelle l'expérience plaide chaque jour plus haut autour de nous, aux débris incohérents d'une théorie qui a perdu ses fondements et aux restes impuissants d'une pratique que l'histoire a condamnée. Proclamons enfin que les hommes sont maîtres et d'eux-mêmes et de ce qu'ils ont tiré d'eux-mêmes, quelle qu'en soit la forme; que le travail passé et le travail actuel, nécessaires l'un à l'autre, sont égaux l'un devant l'autre, et juges au même titre des conditions qu'ils se font mutuellement: proclamons que là où la force n'intervient pas, il ne saurait y avoir abus; que ce qui est librement accepté n'est pas oppressif; que ce qui est motivé n'est pas arbitraire; et donnons, pour tout dire, un gage de plus à

ces opinions libérales et élevées qui, respectant l'homme, respectent ses actes, et, en lui maintenant en toutes choses la direction de ses affaires et la spontanéité de ses décisions, entendent lui conserver en son entier la responsabilité de son sort.

E. B.

## XIXe LEÇON

### DE LA MONNAIE

« — Maudit argent! maudit argent! s'écriait d'un air désolé F*** l'économiste, au sortir du comité des finances, où l'on venait de discuter un projet de papier-monnaie.

» — Qu'avez-vous? lui dis-je. D'où vient ce dégoût subit pour la plus encensée des divinités de ce monde?

» — Maudit argent! maudit argent!

» — Vous m'alarmez. Il n'est rien qu'une fois ou autre je n'aie entendu blasphémer: la paix, la liberté, la vie; et Brutus a été jusqu'à dire: « Vertu! tu n'es qu'un nom! » Mais si quelque chose a échappé jusqu'ici......

» — Maudit argent! maudit argent!

» — Allons, un peu de philosophie. Que vous est-il arrivé? Crésus vient-il de vous éclabousser? Mondor vous a-t-il ravi l'amour de votre mie? ou bien Zoïle a-t-il acheté contre vous une diatribe au gazetier?

» — Je n'envie pas le char de Crésus; ma renommée, par son néant, échappe à la critique de Zoïle; et, quant à ma mie, jamais, jamais l'ombre même de la tache la plus légère.....

» — Ah! j'y suis! Où avais-je la tête? Vous êtes, vous aussi, inventeur d'une réorganisation sociale, système F***. Votre société, vous la voulez plus parfaite que celle de Sparte, et pour cela toute monnaie doit en être sévèrement bannie. Ce qui vous embarrasse, c'est de décider vos adeptes à vider leur escarcelle. Que voulez-vous? C'est l'écueil de tous les réorganisateurs. Il n'en est pas un qui ne fît merveille s'il parvenait à vaincre toutes les résistances, et si l'humanité

tout entière consentait à devenir entre ses doigts cire molle ; mais elle s'entête à n'être pas cire molle. Elle écoute, applaudit ou dédaigne, et.... va comme devant.

» — Grâce au ciel, je résiste encore à cette manie du jour. Au lieu d'inventer des lois sociales, j'étudie celles qu'il a plu à Dieu d'inventer, ayant d'ailleurs le bonheur de les trouver admirables dans leur développement progressif. Et c'est pour cela que je répète : Maudit argent! maudit argent!

» — Vous êtes donc proudhonien ou proudhoniste? Eh! morbleu ! vous avez un moyen simple de vous satisfaire. Jetez votre bourse dans la Seine, ne vous réservant que cent sous pour prendre une action de la Banque d'échange.

» — Puisque je maudis l'argent, jugez si j'en dois maudire le signe trompeur!

» — Alors il ne me reste plus qu'une hypothèse : vous êtes un nouveau Diogène, et vous allez m'affadir d'une tirade à la Sénèque sur le mépris des richesses.

» — Le ciel m'en préserve! Car, la richesse, voyez-vous, ce n'est pas un peu plus ou un peu moins d'argent : c'est du pain pour ceux qui ont faim, des vêtements pour ceux qui sont nus, du bois qui réchauffe, de l'huile qui allonge le jour, une carrière ouverte à votre fils, une dot assurée à votre fille, un jour de repos pour la fatigue, un cordial pour la défaillance, un secours glissé dans la main du pauvre honteux, un toit contre l'orage, des ailes aux amis qui se rapprochent, une diversion pour la tête que la pensée fait plier, l'incomparable joie de rendre heureux ceux qui nous sont chers. La richesse, c'est l'instruction, l'indépendance, la dignité, la confiance, la charité, tout ce que le développement de nos facultés peut livrer aux besoins du corps et de l'esprit ; c'est le progrès, c'est la civilisation. La richesse, c'est l'admirable résultat civilisateur de deux admirables agents, plus civilisateurs encore qu'elle-même : le travail et l'échange.

» — Bon! n'allez-vous pas maintenant entonner un dithy-

rambe à la richesse, quand, il n'y a qu'un instant, vous accabliez l'or de vos imprécations?

» — Et ne comprenez-vous pas que c'était tout simplement une boutade d'économiste! Je maudis l'argent précisément parce qu'on le confond, comme vous venez de le faire, avec la richesse, et que de cette confusion sortent des erreurs et des calamités sans nombre. Je le maudis, parce que sa fonction dans la société est mal comprise et très-difficile à faire comprendre. Je le maudis, parce qu'il brouille toutes les idées, fait prendre le moyen pour le but, l'obstacle pour la cause, alpha pour oméga; parce que sa présence dans le monde, bienfaisante par elle-même, y a cependant introduit une notion funeste, une pétition de principes, une théorie à rebours, qui, dans ses formes multiples, a appauvri les hommes et ensanglanté la terre. Je le maudis, parce que je me sens incapable de lutter contre l'erreur à laquelle il a donné naissance, autrement que par une longue et fastidieuse dissertation que personne n'écoutera. Ah! si je tenais au moins sous ma main un auditeur patient et bénévole!

» — Morbleu! il ne sera pas dit que, faute d'une victime, vous resterez dans l'état d'irritation où je vous vois. J'écoute; parlez, dissertez, ne vous gênez en aucune façon.

» — Vous me promettez de prendre intérêt?...

» — Je vous promets de prendre patience.

» — C'est bien peu.

» — C'est tout ce dont je puis disposer. »

Messieurs, c'est en ces termes que Bastiat, « gémissant de ce que ses compatriotes », comme il le dit plus loin, « n'avaient pas le courage d'étudier ce qu'il leur importe tant de savoir », commençait un de ces charmants *pamphlets* destinés à mettre à la portée de tous, en les ramenant à de simples notions de sens com-

mun, les vérités les plus élevées de la science économique. Dans ce pamphlet, il a admirablement élucidé le rôle de la monnaie, et je ne puis, même avec son secours, espérer d'arriver à un pareil degré ni de clarté ni d'intérêt. Continuer à lire serait certainement le parti le plus sûr, en même temps que le plus commode. Mais je suis ici pour parler, non pour lire, et il faut accomplir ma tâche. Je vais donc essayer, à mon tour, quoique avec moins de chances de succès, de vous expliquer le rôle délicat et important de la monnaie dans la société.

Ce rôle, Messieurs, s'il n'est pas facile de le faire comprendre à fond, il est du moins facile de l'énoncer. La monnaie facilite entre les hommes l'échange, par lequel ils se prêtent les uns aux autres un mutuel secours. L'échange est, à vrai dire, le fond de la société. Isolé, l'homme fait tout par lui-même et pour lui-même, se rendant directement les divers services que réclament ses désirs et que permettent ses ressources. Mais tout ce qu'il fait ainsi est peu de chose, et la plupart des tâches sont impossibles à ses efforts solitaires. En société, les hommes réunis se partagent ces tâches pour les mieux remplir; ils partagent la peine et la récompense, cherchant incessamment à accroitre, par une division profitable de leurs efforts et par le perfectionnement qui en est la conséquence, le résultat total de l'ensemble des travaux et, par suite, la part respective des satisfactions de chacun.

Le jour où deux hommes se rencontrent, une solidarité de peine et de jouissance s'établit entre eux. Chacun cesse de produire tout ce qu'il consomme, chacun produit plus qu'il ne consomme. L'excédant de l'un vient remplacer l'excédant de l'autre, et ces deux excédants comblent chacun un déficit. Mais l'un et l'autre, avec moins de peine, sont mieux pourvus. Rien de plus élémentaire, assurément, que cet arrangement. Donner ce qu'on a en trop et recevoir en retour ce dont on manque ou ce dont on n'a pas assez, c'est une idée bien naïve et un procédé bien simple. Tout le progrès de l'humanité, cependant, son existence même, reposent sur ce procédé; et la société n'est pas autre chose que sa perpétuelle application. Il n'y a rien de plus, en dernière analyse, sous les formes les plus savantes du commerce et de l'industrie, que le fait primitif de l'échange. Tout est là. Au point de vue économique et matériel, l'homme peut être défini : *un animal qui échange.* C'est le caractère constitutif de l'espèce humaine en tant qu'espèce. Rappelez-vous l'exemple saisissant que nous donne la charmante fable de Florian : *l'Aveugle et le Paralytique.* « Aidons-nous, dit l'aveugle,

« Aidons-nous mutuellement,
La charge des malheurs en sera plus légère.
..... *A nous deux*
*Nous possédons le bien à chacun nécessaire :*
J'ai des jambes, et vous des yeux;
Moi, je vais vous porter; vous, vous serez mon guide.
Ainsi, sans que jamais notre amitié décide
Qui de nous deux remplit le plus utile emploi,
*Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi.* »

Cette fable, c'est l'image de la société. Tous, réduits à nous-mêmes, nous sommes incomplets; tous nous sommes aveugles ou perclus en quelques points. Nous atténuons ces infirmités en nous aidant mutuellement. Nous marchons, nous voyons les uns pour les autres; et la charge des malheurs, la charge de la vie, en devient pour tous plus légère. L'échange nous complète et nous procure à tous « le bien à chacun nécessaire. »

Cet échange, Messieurs, qui est le fond de la société, grâce auquel seul l'homme s'élève de la misère à la richesse, et qui le rend d'autant plus heureux, d'autant mieux pourvu, qu'il s'opère plus facilement et sur une plus large échelle, cet échange débute sous des apparences bien modestes. Je possède un bœuf ou un cheval; je désire avoir du blé: je donne mon cheval ou mon bœuf pour un ou plusieurs sacs de blé. Je donne de même du vin pour un vêtement, un vêtement pour un outil. C'est le simple *troc*, l'échange en nature, la forme primitive de l'échange. Sous cette forme primitive, l'échange porte avec lui, du moins, dans le mutuel consentement et la satisfaction simultanée des deux parties, la preuve de sa puissance doublement bienfaisante; il s'accomplit, donc il est bon. Mais, si son utilité ne peut être contestée, il laisse évidemment à désirer quant à la commodité, et il n'est pas susceptible de grands développements. On ne trouve pas à volonté à troquer un objet déterminé contre un autre objet déterminé, et ce n'est guère que par exception que je rencontrerai un homme qui, voulant se défaire de l'objet dont j'ai

besoin, ait précisément envie de l'objet dont je veux me défaire. Celui qui a un bœuf peut n'avoir que faire du blé que peut céder celui à qui un bœuf conviendrait; et celui qui désire un vêtement n'a peut-être, au lieu de l'outil que désire celui qui a un vêtement à céder, que du vin dont ce dernier n'a que faire. On peut sans doute tourner la difficulté en faisant faire un circuit aux objets. Le premier, pour arriver à ses fins, acquerra, moyennant son bœuf, l'outil du quatrième; puis, avec cet outil, le vêtement du troisième; avec ce vêtement, enfin, le blé du second. Mais ce sont là des complications embarrassantes, et peu propres à encourager les transactions. Le temps se perd et les choses s'usent dans ces détours sans fin.

De plus, il n'arrivera que fort rarement que les deux objets à troquer se correspondent exactement, aient une équivalence convenable. Il est presque impossible que mon bœuf, mon cheval, mon sac de blé, aient précisément la même valeur que le vêtement ou l'outil que je demande. A cet inconvénient encore on peut quelquefois parer par des divisions. Mais le plus souvent la division sera fort difficile, sinon impossible. Comment troquer un animal, un instrument, une unité indivisible, en un mot, contre une unité ou une fraction qui n'en représente qu'une partie? On voit combien d'obstacles s'opposent à ce que le troc direct et en nature soit susceptible d'un grand développement et fournisse aux hommes une extension notable de ressources.

De là, Messieurs, au début, de grands embarras dans

l'accomplissement de l'échange. Pour que l'échange soit fréquent et efficace, pour qu'il se perfectionne et rende des services étendus, il faut qu'un *intermédiaire commun* vienne combler la distance qui sépare le plus souvent les deux besoins qu'il a pour but de satisfaire. Il faut un *trait d'union, un équivalent accepté de tous; d'une utilité constante,* d'une nature qui permette de le *diviser* ou de le *réunir à volonté*, selon l'importance variable des transactions; propre enfin à prendre tour à tour, chez tous, la place des objets qui sont en excédant ou à céder la place à ceux qui sont en déficit. Il faut, en un mot, un *organe spécial de transmission.* Cet organe de transmission, Messieurs, c'est l'argent, c'est la monnaie.

Tous les peuples, Messieurs, ont senti la nécessité, pour faciliter l'échange, de cet organe de transmission; tous, dès qu'ils l'ont pu, ont cherché à se le procurer. Tous ont imaginé des *monnaies* plus ou moins bonnes. Ils n'ont pas, en général, débuté par employer à cet usage l'or et l'argent. Ils ont eu recours à d'autres substances : ç'a été, par exemple, en Abyssinie, le sel (Montesquieu); à Terre-Neuve, la morue; dans certains villages d'Écosse, des clous, au témoignage d'Adam Smith; aux Maldives et dans diverses parties de l'Inde et de l'Afrique, des coquillages servant généralement à la parure des femmes et ayant par cela même une valeur propre et réelle; au Mexique, des graines de cacao; ailleurs, du sucre. Les cuirs et les fourrures ont servi de

monnaie en Russie, jusqu'au règne de Pierre le Grand (Storch). Ailleurs on a employé le fer et le cuivre. En Angleterre, les historiens de la conquête saxonne racontent qu'à cette époque la loi autorisa la *monnaie vivante, living money*[1]; c'est-à-dire qu'on était en droit de tout payer, en cédant tant de têtes d'esclaves ou de bétail. Dans un grand nombre de pays, c'est du blé ou d'autres espèces de grains que l'on a fait usage. Enfin en Virginie, après l'établissement de la colonie, le tabac a joué pendant longtemps et sur une vaste échelle le rôle de monnaie.

« L'usage du tabac, dit M. E. Laboulaye, avait été introduit en Angleterre par les aventuriers de la première expédition de Raleigh. Durant une courte résidence, ils avaient emprunté aux Indiens l'habitude de fumer. Les Indiens, qui ne connaissaient ni le vin, ni l'opium, ni les liqueurs enivrantes qu'on obtient par la distillation ou la fermentation, trouvaient dans le tabac ce stimulant du système nerveux que recherchent tous les peuples, quel que soit leur degré de civilisation. L'usage s'en répandit promptement en Angleterre, malgré les efforts du roi Jacques, qui écrivit un livre tout exprès contre cette plante maudite. Dans les comédies anglaises du XVII^e siècle, les élégants, les beaux, fumaient; et cela dura jusqu'au règne de George III, où, à l'imitation des marquis français, la mode vint de se barbouiller le nez de tabac d'Espagne. La demande de cette plante fut si grande, le prix offert était si avantageux (on calcule que c'était à peu près dix fois le prix actuel), que les colons n'y pouvaient suffire; on se livrait à la culture avec une telle ardeur, que les rues et les places de Jamestown

[1] *Voy.* J. GARNIER, *Éléments d'économie politique.*

étaient plantées en tabac, et que les colons manquèrent plus d'une fois de mourir de faim, faute d'avoir cultivé le grain nécessaire à leur subsistance.

» Ce fut longtemps la seule production et la seule exportation de la Virginie; et, comme l'argent était rare, ainsi qu'il arrive toujours dans les pays nouveaux, le tabac devint la monnaie courante, la mesure commune des valeurs de la colonie. Les ministres des cultes, les fonctionnaires publics étaient payés en tabac, et quand, en 1620, la Compagnie expédia aux colons une cargaison de femmes « pures et sans tache », ce fut au prix de cent vingt ou cent cinquante livres de tabac (ce qui valait à peu près soixante-quinze dollars) qu'on céda leur main aux émigrants. L'année d'après, le prix avait doublé. C'est avec cette valeur qu'on payait la plupart des taxes publiques; et, comme le prix en variait suivant l'abondance des récoltes, le conseil colonial fixait chaque année le prix courant du tabac, pour qu'on pût payer en cette monnaie le grain, la viande et les autres articles de consommation générale. »

Cet usage a duré, Messieurs, jusqu'au milieu du siècle dernier. En 1748, le budget du culte anglican était arrêté à soixante mille livres de tabac; le prix de la livre à deux pence[1].

« La Virginie, ajoute M. Laboulaye, nous donne ainsi dans son histoire la démonstration d'une des vérités les plus vieilles de l'économie politique, vérité qu'on a singulièrement méconnue : c'est que *l'argent ou la monnaie n'est rien de plus que le tabac*; c'est-à-dire *un simple moyen d'échange et non pas la richesse*, UNE MARCHANDISE QUI HAUSSE ET BAISSE COMME

[1] WIRT, *Life of Patrick Henry*, p. 24.

LES AUTRES. Tout subordonner à sa possession, comme on le faisait dans le fameux système de la balance du commerce ; ou vouloir l'exclure du marché pour supprimer l'intérêt du capital, comme on le demandait naguère, c'est donc poursuivre une double chimère.

» L'exemple de la Virginie rend l'erreur visible. L'État eût été insensé s'il eût cru s'enrichir en accaparant tout le tabac et en défendant de l'échanger; et, d'autre part, personne ne se fût avisé de demander au planteur, qui le premier mettait le tabac en circulation, de ne point tirer de son travail le profit légitime, ou, si l'on veut, l'*intérêt* auquel il avait droit. Ainsi, changez les termes du problème, la solution en devient des plus aisées; et, ***dans toutes les discussions d'économie politique où vous ne vous rendez pas bien compte du rôle de la monnaie, rappelez-vous l'exemple de la Virginie, et la question s'éclaircira.*** » (LABOULAYE, *Histoire politique des États-Unis*, p. 86, 87, 88.)

On ne peut rien dire, Messieurs, de plus saisissant et de plus net. Tout ce que j'ai à vous exposer n'en est que le développement.

Les hommes, avons-nous dit, avaient commencé par attribuer le caractère de monnaie à certaines marchandises d'un usage général, dont quelques-unes avaient à ce point de vue des avantages réels. Les grains, par exemple, sont assez convenables pour remplir cet emploi. Ils sont assez généralement demandés pour être facilement acceptés; ils sont aussi divisibles et réunissables à volonté, et peuvent ainsi former des lots de toute valeur. En les recevant, par un accord exprès ou

tacite, en payement de tous les autres objets, les hommes donnent aussitôt à leurs transactions des facilités toutes nouvelles. Le troc, qui était simple, se divise en deux opérations : la *vente* et l'*achat*. Avec l'objet qui doit servir à payer ma satisfaction, j'achète du blé ; et, avec le blé, j'obtiens l'objet définitif de mon désir. Grâce à ce détour, à ce *double troc*, une latitude bien plus grande est ouverte à l'échange, qui n'est plus borné à la rencontre précise de deux besoins équivalents et simultanés. On peut acquérir pour l'avenir ; on peut céder à celui qui n'a pas personnellement besoin ; toute chose a toujours une valeur, et tout désir a un marché ouvert devant lui.

Ce sont là, sans doute, de grands avantages ; mais, à côté de ces avantages, subsistent encore de grands inconvénients, et les objets de consommation, même les plus usuels, sont des intermédiaires bien imparfaits. Ils se détériorent aisément ; on court donc, en les recevant, le risque d'une perte dont il est impossible d'évaluer la quotité, puisqu'elle dépend de circonstances incertaines, et notamment du temps inconnu pendant lequel on attendra l'occasion de les employer ou de s'en défaire. Puis ils sont encombrants ; tout le monde n'a pas le moyen de les garder. Ils se refusent, par le même motif, à de grands déplacements qui deviendraient fort coûteux, et ne se transmettent, même dans un étroit rayon, qu'avec des frais notables. En outre, ces denrées naturelles sont de qualités fort diverses. Le tabac de telle plantation n'est ni de même

espèce, ni de même nature que celui de telle autre. Le blé de tel terrain ne ressemble pas au blé de tel autre. Que sera-ce de pays à pays? Rien de moins fixe, d'ailleurs, que la valeur de ces marchandises, même en les prenant de même qualité. D'une année à l'autre, elle varie de la manière la plus grave; une bonne, une mauvaise récolte exercent sur elle une influence que rien ne peut conjurer. A la suite d'oscillations aussi considérables et aussi brusques, ces denrées, abondantes et peu recherchées aujourd'hui, seront demain peut-être rares et disputées, et *vice versâ;* nul ne peut savoir, en les acceptant pour une valeur donnée, ce qu'elles représenteront le jour où il les cédera à son tour. Toute opération fondée sur elles est donc forcément embarrassante et aléatoire dans une grande mesure. Par tous ces motifs, Messieurs, les denrées même les plus excellentes ne sont qu'un équivalent peu maniable et peu sûr. Avec leur aide, on peut élever l'échange au-dessus du troc direct, mais le temps et l'espace lui restent encore en majeure partie interdits. Cet état de choses peut suffire aux besoins élémentaires, au jour le jour, d'une pauvre peuplade ou d'une tribu. Il ne peut relier entre elles, par des satisfactions de tout ordre, des nations et des générations différentes, susciter et soutenir ces opérations longues et éloignées par lesquelles les hommes prennent en commun possession de la terre, et se donnent les uns aux autres la main à travers les âges. Pour élever l'échange à ce degré supérieur, il fallait, Messieurs, une marchan-

dise plus parfaite. C'est dans les métaux précieux que les hommes ont pu la trouver.

Les métaux précieux possèdent précisément, avec toutes les qualités qui recommandent les denrées, la plupart des qualités qui manquent à celles-ci; et ils répondent, sinon complétement et avec une perfection absolue (la perfection n'est pas de ce monde), du moins dans une mesure très-satisfaisante, à toutes les conditions d'un bon intermédiaire d'échange, d'une *monnaie* digne de ce nom. Ces conditions, Messieurs, sont plus nombreuses et plus délicates qu'on ne le croit vulgairement, et il importe de les bien connaître.

Nous allons les énumérer, telles que les ont indiquées les divers économistes qui par leurs savantes recherches ont porté la lumière dans ces questions difficiles.

La *première* condition, la condition fondamentale, c'est que l'objet employé comme monnaie soit un ÉQUIVALENT, c'est-à-dire qu'il soit lui-même, comme les objets auxquels il doit servir d'intermédiaire, une marchandise, une véritable *marchandise*, une chose directement utile ou agréable aux hommes, et *recherchée* pour elle-même *indépendamment de toute fonction monétaire*. La raison, Messieurs, en est aussi simple qu'évidente. Lorsqu'on renonce à une satisfaction actuelle, lorsqu'on se prive d'une valeur actuelle, ou lorsqu'on prend une peine (trois sacrifices que la monnaie est appelée à payer), c'est assurément — sauf les cas de charité ou d'affection — pour recevoir en compensa-

tion une possession pour le moins égale, pour obtenir une satisfaction équivalente ou pour éviter une peine non moins grande. Et si cette compensation, en vue de laquelle on agit, n'est pas actuelle, fixée et reçue immédiatement; si elle n'a pas une forme précise, immédiate, définitive; si, par un ajournement favorable à la fois à la prévoyance et à la liberté, elle reste indéterminée quant à la forme et quant au moment de sa réalisation; toujours faut-il que cette réalisation promise soit assurée d'une manière non douteuse, par un gage certain et d'une conversion toujours facile. Un tel gage ne peut consister que dans une marchandise d'une valeur intrinsèque incontestable et d'un placement courant; et toute *reconnaissance* qui ne serait pas par elle-même aussi précieuse que le sacrifice qu'elle constate, et dont elle doit procurer la rémunération, ne serait qu'une garantie menteuse et inacceptable. Le célèbre Law, qui a fait faire à la France une expérience si décisive et si triste des dangers d'une monnaie fictive, Law, Messieurs, a dit dans un jour de bon sens : « *Je ne saurais comprendre qu'aucun pays voulût recevoir comme une valeur ce qui ne serait pas estimé égal à la chose pour laquelle on le donnerait, ou comment cette valeur imaginaire pourrait être maintenue.* » Ces paroles, qui sont la condamnation du système de celui qui les a prononcées, sont d'une entière vérité. L'or et l'argent, les métaux précieux, satisfont à cette première et principale condition. Ils sont estimés et recherchés pour eux-mêmes; ils sont dans le commerce à titre de marchan-

dises; et, si cette marchandise n'est pas, tant s'en faut, la première et la plus importante par ses applications, les besoins et les goûts qu'elle satisfait, sans être de premier ordre, sont pourtant réels et fondés. Son usage est universel, parce que les besoins et les goûts qu'elle satisfait sont de tous les temps et de tous les pays. C'est une marchandise qui a cours partout et à tout instant.

Une *seconde* condition d'un bon intermédiaire, c'est d'être FACILE A DÉPLACER, afin de pouvoir se prêter sans embarras ni dépréciation trop sensible aux transactions lointaines, et de donner à celui qui le reçoit la faculté de porter partout son gage avec lui ou de le faire recevoir partout.

Être facile à déplacer, Messieurs, cela revient à avoir beaucoup de valeur sous un petit volume. L'or et l'argent, par suite des circonstances dans lesquelles ils se trouvent et s'exploitent, sont dans ce cas plus qu'aucune marchandise usuelle. Il faut beaucoup de travail pour en mettre à la disposition des hommes une faible quantité. Ils ne peuvent devenir brusquement d'une grande abondance. Une faible quantité suffit, par conséquent, pour commander beaucoup de travail ou d'objets évalués d'après le travail qu'ils ont coûté.

La *troisième* condition, qui se lie à la seconde, c'est d'être INALTÉRABLE, c'est-à-dire à l'abri des influences des corps étrangers et de l'action du temps, de telle sorte que le gage demeure entier à toute époque, non moins que valable en tout endroit.

L'or, inaltérable à tous les agents naturels, n'est attaqué que par des procédés de laboratoire ; l'argent n'est altéré que par un petit nombre de corps. Ces altérations sont d'ailleurs, quant à leur valeur intrinsèque, en quelque sorte insignifiantes, puisqu'elles n'ont pas pour effet de les détruire ni de changer réellement leur substance, mais seulement de la voiler dans des dissolutions on des compositions d'où il est toujours facile, à peu de frais et en peu de temps, de la faire ressortir en lui restituant sa forme et ses apparences.

Une *quatrième* condition, qui contribue puissamment à l'efficacité du gage, et sans laqnelle il serait sonvent difficile de le faire valoir, c'est que la substance qui le constitue comporte une DIVISION ET UNE RÉUNION ÉGALEMENT FACILES, de manière à former, selon l'importance des transactions, des lots ou des fractions tonjours exactement correspondants à la valeur des objets contre lesquels ils doivent être échangés. Les corps qni ont une existence individuelle, comme les pierres précieuses, les diamants, et qui, une fois désagrégés ou divisés, ne peuvent plus être ramenés à leur premier état ou à leur unité, manquent complétement à cette condition. Pour peu qu'on les brise, qn'on les modifie, ils perdent aussitôt la totalité ou la plus grande partie de lenr valeur. Les corps qui, sans avoir une existence individuelle, ne se travaillent qu'avec difficulté — comme le platine, qni, au premier abord, paraît propre à jouer le rôle d'une bonne monnaie — sont défectuenx aussi, à cause des frais importants que nécessite la moindre façon à

leur donner. L'or et l'argent, extrêmement faciles à façonner, gardant toujours, en masse ou en parcelles, une valeur identique, remplissent parfaitement, au contraire, la condition dont nous parlons. Il suffira d'une balance pour les estimer toujours à leur juste valeur, d'après leur poids; et un kilogramme de poudre d'or, qui contient des millions de paillettes, ou une seule pépite de ce poids, ont, si leur pureté, c'est-à-dire leur titre, est semblable, un prix identique dans le commerce.

Une *cinquième* condition est l'HOMOGÉNÉITÉ. Sans une homogénéité parfaite, une marchandise n'est pas véritablement déterminée : il est impossible de la classer et de l'apprécier avec exactitude; ou, plutôt, ce n'est pas une marchandise, c'est un mélange équivoque de marchandises diverses, parmi lesquelles les gens du métier peuvent se reconnaître, mais qui ne peuvent offrir au commun des hommes aucune base certaine. Il en est ainsi, avons-nous dit, pour les grains. L'or et l'argent, à l'état de pureté dans lequel le commerce les livre couramment, sont les plus homogènes des corps connus. La chimie, malgré ses progrès, voit encore en eux des corps simples, indécomposables; c'est tout dire. Les fruits de deux arbres ou les grains de deux champs diffèrent les uns des autres : mais l'argent de la Hongrie est le même que celui du Mexique; l'or de la Californie, celui du Brésil, celui de la Sibérie et celui que de pauvres orpailleurs extraient des sables du Rhin, sont identiquement la même substance; et aucune incertitude ne

peut régner dans l'esprit de personne sur leur nature et sur leur valeur.

Une *sixième* condition est d'être APTE A RECEVOIR ET A CONSERVER UNE EMPREINTE délicate et reconnaissable. Il ne suffit pas, en effet, qu'une marchandise destinée à circuler soit facile à déterminer : il faut que la détermination, une fois faite, puisse être constatée d'une manière apparente, afin d'éviter l'embarras de la refaire à chaque transmission. Il faudrait autrement procéder chaque fois à sa vérification, comme cela a lieu en Chine, où l'argent circule en lingots. Chacun, dans ce pays, essaye son lingot quand il l'accepte, le pèse et y applique son estampille. Les lingots qui servent de monnaie sont ainsi bientôt surchargés d'empreintes. C'est là une coutume embarrassante, dispendieuse, et qui, en outre, use la marchandise. Il vaut mieux évidemment convenir d'une empreinte inaltérable et, autant que possible, inimitable. Or vous savez, Messieurs, combien l'or et l'argent, dans les conditions monétaires (c'est-à-dire lorsqu'ils sont à l'état d'*alliage* avec une petite proportion d'un métal approprié), sont éminemment propres à recevoir, par la gravure ou le frappage, toute espèce de signes ou d'images : ces empreintes, faisant foi pour tous du poids et du titre du métal, font recevoir couramment la monnaie sans plus ample examen. La marchandise porte ainsi avec elle la preuve de sa valeur.

La *septième* condition n'est guère qu'un accessoire de la précédente. C'est un degré de MALLÉABILITÉ et de DURETÉ tout à la fois, qui rende le travail monétaire

facile et durable; et un ensemble de CARACTÈRES APPARENTS qui, en rendant la marchandise d'échange promptement reconnaissable, permette de la distinguer au besoin des autres marchandises qui auraient pu être revêtues frauduleusement des formes et des marques de la monnaie.

L'or et l'argent sont à la fois malléables et résistants. Ils reçoivent facilement l'empreinte et la gardent fort longtemps. Ils s'usent peu; et, sans être à l'abri de toute imitation, ils sont aisés à reconnaître. Leur pesanteur spécifique, leur couleur, le son qui leur est propre, toutes leurs qualités réunies, permettent de les distinguer, avec quelque attention, des compositions métalliques qui présenteraient des similitudes apparentes. En fait, les fausses pièces sont rares et n'échappent pas longtemps à l'œil et à la main des personnes exercées.

Une *huitième* et dernière condition, et l'une des principales assurément, d'une bonne monnaie, ce serait d'être A L'ABRI DES CHANGEMENTS DE VALEUR. Destinée, en quelque façon, à servir de mesure entre les autres marchandises; tour à tour reçue et donnée, par chacun de ses détenteurs, comme équivalent d'objets ou de services qui doivent équivaloir l'un à l'autre, la monnaie devrait, pour remplir parfaitement cet office de *comparateur universel*, être elle-même invariable dans sa valeur, et constituer, au milieu des flots changeants des autres valeurs, une sorte de *repère immuable*.

Il faut le reconnaître, Messieurs, sous ce rapport l'or et l'argent laissent à désirer, et ils ne sont pas

exempts des oscillations auxquelles sont sujettes les autres marchandises. Produits, d'une part, comme toutes choses, par l'industrie humaine, leur abondance dépend à la fois et du nombre et de la richesse des gîtes exploités, et de la proportion de travail, de capital et d'intelligence, appliquée à leur exploitation. La quantité offerte en est donc incessamment variable. D'autre part, la quantité demandée ne l'est pas moins. Elle est déterminée par les besoins du commerce, par l'état de l'industrie, par l'étendue des débouchés, par le mouvement des arts, par les vicissitudes du luxe, etc. Si la demande et l'offre varient, il est impossible que la valeur, résultat de ces deux éléments, ne soit pas variable elle-même. Il y a donc des mouvements fréquents, continuels, dans la valeur des métaux précieux.

Ces différences mêmes sont quelquefois vraiment énormes. Ainsi il est incontestable que, dans l'antiquité, la valeur des métaux précieux était de beaucoup au-dessous de ce qu'elle a été au moyen âge. Après la découverte de l'Amérique, elle a considérablement baissé; de nos jours et depuis une dizaine d'années, cette même valeur, celle de l'or surtout, tend à diminuer de nouveau. De pareilles variations, plus ou moins aperçues, se sont produites dans tous les temps.

Après la conquête de l'Asie par Alexandre, l'or et l'argent devinrent beaucoup plus communs et moins chers, par suite du pillage des riches capitales de la Perse. A Rome, un fait analogue se produisit, lorsque César força le trésor public, l'*ærarium*. Après la chute

de l'empire romain, au milieu des invasions barbares, lorsqu'il n'y eut plus de commerce, et qu'à sa place on ne voyait que la spoliation qui ravissait et la crainte qui cachait, les métaux précieux devinrent fort rares. Nous venons de rappeler un mouvement inverse à la suite de la découverte de l'Amérique. L'or et l'argent descendirent alors, pense-t-on (et autant qu'il est possible d'énoncer des chiffres en pareille matière), à une valeur six fois moindre qu'auparavant. Aujourd'hui la découverte des gîtes aurifères de la Californie tend à ramener une diminution importante dans la valeur de l'or[1].

Ainsi, Messieurs, l'or et l'argent sont loin de satisfaire pleinement à la condition de la stabilité de la valeur. Les denrées d'un usage constant, le blé, base permanente de l'alimentation humaine, le travail hu-

[1] Voici, d'après les relevés officiels, les chiffres de l'or exporté de Californie et d'Australie depuis les premières extractions :

| | de Californie | | d'Australie |
|---|---|---|---|
| 1848.... ........ | 80 | millions....... | » |
| 1849............. | 160 | — ........ | » |
| 1850............. | 193 | — ........ | » |
| 1151............. | 184 | — ........ | 412 |
| 1852............. | 244 | | |
| 1853............. | 293 | — ........ | 394 |
| 1854............. | 274 | — ........ | 215 |
| 1853............. | 241 | — ........ | 290 |
| 1856............. | 270 | — ........ | 256 |
| 1857............. | 230 | — ........ | 261 |
| 1858............. | 241 | — ........ | 255 |
| 1859............. | 250 | — ........ | 249 |
| | 2,660 | | 2,332 |

Soit en tout 4 milliards 992 millions. Cette exportation par mer,

main surtout, origine de toute production, fondement de toute valeur et objet définitif de tout échange, ont certainement, dans le cours des siècles, subi des variations moyennes bien moins étendues. Mais ils sont sujets à des écarts par soubresauts bien plus fréquents et bien plus considérables.

Les chances opposées des bonnes et des mauvaises récoltes, de grandes entreprises commencées ou abandonnées, les guerres, les révolutions, bouleversent soudainement toutes les bases d'évaluation des denrées ou du travail. L'abondance ou la disette, l'ouverture ou la fermeture d'un marché, certains faits moraux, ont parfois à cet égard une influence si rapide, qu'on a vu, par exemple, au siècle dernier, la valeur du blé varier dans la proportion de 1 à 10 dans l'espace de quelques mois.

L'or et l'argent, sans être insensibles à ces diverses influences, sont, à des époques rapprochées, infiniment plus stables. Leurs fluctuations sont généralement

officiellement constatée, ne représente que 70 à 75 pour 100 au plus de l'extraction. Il y faut joindre de plus 90 à 100 millions pour la Sibérie, et le produit du Chili, de la Colombie, de l'Afrique, etc. On arrive ainsi, pour douze ans, à un total d'au moins 8 milliards. Il existait, avant 1848, dans la circulation générale, environ 14 milliards. Encore huit ou dix ans donc, et cette somme d'avant 1848 aura doublé.

La France seule avait reçu, de 1848 à 1859 (déduction faite des sorties), pour 2,894 millions de francs en or, et avait expédié (déduction faite des entrées) pour 1,712 millions d'argent. En ces douze années donc, son numéraire s'était accru de 1,182 millions en or. (Voy. *Journal des Débats* du 25 mars 1860, article de M. CHEMIN-DUPONTÈS.)

lentes, parce que ni la demande ni l'offre n'en peuvent, par rapport à ce qui en existe sur le marché, changer subitement dans une grande proportion. D'une année à l'autre, par exemple, elles sont presque toujours faibles. Il en résulte que les métaux précieux sont, à ce point de vue encore, beaucoup plus propres à remplir le rôle de monnaie que les denrées ou toute autre chose. En somme, lorsqu'on vend, lorsqu'on achète, on fait des opérations à courte échéance, on prend l'argent comme garantie, comme nantissement, *en attendant* un meilleur emploi du capital dont il est l'emblême. Il importe donc peu qu'il ait une valeur bien différente de celle qu'il avait il y a un siècle, ou qu'il soit destiné à en avoir une tout autre dans un siècle; ce qui importe, c'est qu'au jour prochain où l'on en fera usage il ait la même valeur que le jour où on l'a reçu. Ce but est atteint d'une manière approximative et suffisante par la plupart des vendeurs. Les thésauriseurs seuls s'exposent à le manquer, mais les thésauriseurs détournent la monnaie du rôle qu'elle doit remplir dans la société : ce rôle, c'est de circuler; et ce n'est pas en vain, pourvu qu'on sache l'entendre, qu'un proverbe vulgaire dit : « *L'argent est rond, c'est pour rouler.* » Plus il roule, en effet, c'est-à-dire plus il sert à lier les hommes, à transmettre les biens, à mettre en circulation et en mouvement la richesse, et mieux il remplit son but. Dans ces conditions, les fluctuations sont peu de chose. Quand il s'agit de transactions qui embrassent de longues périodes, c'est dif-

férent : vendeurs et acheteurs alors courent des risques. C'est à eux, s'ils sont prudents, à compenser ces risques, en faisant la part de l'éventualité. Mais c'est l'exception, et, dans la majeure partie des cas où l'or et l'argent servent d'intermédiaire, les variations de valeur se trouvent réparties, par fractions en général peu sensibles, sur la masse entière des transactions.

En somme donc, Messieurs, même sous ce dernier rapport, aucune autre marchandise n'est comparable aux métaux précieux ; et, sans être jamais absolument assuré de recevoir exactement ce qu'on a donné, on est du moins en droit de compter, avec eux, sur une équivalence aussi approximative que possible. C'est tout ce qu'on peut souhaiter.

Tels sont, Messieurs, les caractères constitutifs d'une bonne monnaie; et telle est la mesure dans laquelle les métaux précieux réunissent ces caractères. Vous le voyez donc, la monnaie la meilleure, celle qui devait être préférée, qui a été préférée avec raison par les hommes, c'est l'or et l'argent. Ce n'est pas en vain, croyons-le bien, que les hommes s'entendent, par un accord universel et constant, pour voir et agir de même. Il n'y a pas de monnaie parfaite; mais la moins imparfaite est celle qui se compose d'or et d'argent : l'or et l'argent sont les marchandises les plus particulièrement propres à remplir ce rôle délicat, celles qui y étaient évidemment prédestinées.

Nous pouvons maintenant, sans inconvénient, formuler une définition de la monnaie. C'est à dessein que j'ai attendu pour la donner jusqu'à ce moment; car, avant ces explications, elle vous eût paru certainement abstraite, difficile même peut-être à comprendre, et vous n'auriez pu en apprécier, comme il importe, la précision et la justesse. Après elles, elle n'est qu'un résumé, et elle peut être aisément saisie et retenue.

*La monnaie*, Messieurs, *est une* MARCHANDISE *qui, à raison de certains avantages naturels, et moyennant certaines précautions propres à en assurer la sincérité, est acceptée par tous les hommes comme un* ÉQUIVALENT *universel, et devient ainsi* L'INSTRUMENT *habituel* DES ÉCHANGES *et la* MESURE COMPARATIVE *des valeurs.*

Cette définition, je le crois, est à la fois complète et exacte; elle ne dit pas seulement ce qu'est la monnaie, elle dit ce qu'elle n'est pas, et elle suffit, par conséquent, pour mettre l'esprit en garde contre les dénominations inexactes et les qualifications abusives qui le plus souvent obscurcissent cette notion importante. Elle nous préservera, si nous nous y attachons solidement, de toutes les erreurs qui ont cours sur cette matière. Ces erreurs sont nombreuses, trop nombreuses, hélas! et je ne pourrai parler ce soir que de la première, la plus grave il est vrai, erreur qui a pendant longtemps été considérée comme une incontestable vérité, comme une vérité d'ordre public. C'est celle qui consiste à

attribuer à l'État la création de la monnaie. C'est, Messieurs, une erreur analogue à celle que nous avons combattue quand nous nous occupions de la propriété. Nous avons dit alors que l'État, c'est-à-dire la loi, ne *crée* pas la propriété, mais la *reconnaît*, la *sanctionne* et la *défend*. Nous avons à faire la même distinction au sujet de la monnaie. L'État ne la crée pas: il la reconnaît et la sanctionne. La source de l'erreur est toujours la même. L'État fabrique habituellement la monnaie, ou du moins il en surveille la fabrication[1]. La monnaie doit toujours être faite conformément à certaines dispositions de la loi; elle circule sous sa garantie. De là à attribuer à la loi l'origine, la création de la monnaie, il n'y a qu'un pas, et ce pas est toujours franchi par les hommes qui se contentent de l'apparence, c'est-à-dire par la majorité. Même des personnes éclairées rapportent exclusivement à l'intervention de la loi la valeur qui est attribuée à l'or et à l'argent dans les transactions.

La définition qui précède exclut absolument cette idée; elle indique, au contraire, de la manière la moins

[1] En France, les directeurs des hôtels des monnaies sont des entrepreneurs agissant à leurs risques et périls sous la surveillance de l'État et à des conditions rigoureusement déterminées. En Angleterre, ce sont des agents du gouvernement travaillant pour son compte. En France, le monnayage est payé par une retenue (de $^3/_4$ $^0/_0$ sur l'argent, de près de 2 millièmes sur l'or) au profit de l'entrepreneur. En Angleterre, il est gratuit; mais cette gratuité n'est qu'apparente, la Banque, qui reçoit les lingots pour le monnayage, pouvant faire attendre la restitution des espèces, et se faisant payer pour abréger les délais.

équivoque, que la monnaie est une chose *naturelle* et nullement une chose artificielle; *la monnaie vaut par elle-même, par le consentement unanime des hommes,* FONDÉ SUR LA VALEUR INTRINSÈQUE *qui lui est propre*. C'est cet accord spontané, c'est la nécessité et la convenance communes, reconnues, attestées par tous, qui lui ont donné et lui conservent l'existence. La loi ne peut avoir la puissance de conférer à un objet la valeur intrinsèque qu'il n'a pas, pas plus que d'attribuer à une marchandise, plutôt qu'à d'autres, une aptitude spéciale au rôle d'équivalent. La nature seule a ce pouvoir. Dieu a fait certains métaux propres par excellence au service des échanges; les hommes ont distingué cette destination providentielle et s'y sont conformés. Apercevant, quelquefois sciemment, quelquefois sans s'en bien rendre compte, les qualités particulières de l'or et de l'argent, ils ont fait de ces métaux l'instrument habituel de leurs échanges. La loi est intervenue uniquement pour reconnaître le fait, en sanctionnant par des dispositions expresses la pratique générale. Elle a décrété d'ordre public ce que l'intérêt individuel avait suggéré à chacun; elle a transformé en obligation civile la convention tacite intervenue entre les hommes, et qui faisait recevoir spontanément par tous les métaux précieux; elle a déclaré que ces métaux seraient acceptés universellement en payement. C'est même trop dire, Messieurs, et il n'est pas absolument exact d'affirmer, comme on le fait en général, que la loi a donné *cours forcé* aux métaux précieux.

Quand la loi interdit de refuser en payement l'argent ou l'or, elle ne dispose, en réalité, que pour les cas où l'on a en vue ces métaux; elle ne fait autre chose, par conséquent, que de commander l'exécution d'un contrat exprès ou tacite. Elle n'empêche pas, en effet, par ces dispositions, de stipuler un payement en nature, en blé, en huile, en vin, en étoffes, ou en toute autre substance; elle définit seulement le sens habituel des mots employés dans les conventions où la monnaie est en jeu, et donne aux promesses de monnaie à la fois une garantie et une signification précises. Ce n'est donc que *par présomption de la volonté des parties*, et afin d'assurer aux conventions naturelles la force qu'elles doivent avoir, que la loi est intervenue pour dire que telle expression veut dire telle chose, que celui qui a stipulé qu'il lui serait payé *un franc* a entendu qu'il recevrait *cinq grammes d'argent* au titre de $^{900}/_{1000}$, et que celui qui s'est engagé à le recevoir ne pourra prétendre autre chose. L'incertitude, la pire des choses, disparaît ainsi des transactions humaines, et chacun sait exactement à quoi s'en tenir et sur quoi compter[1].

[1] Voici les termes très-nets dans lesquels cette idée est exprimée dans un remarquable article du *Journal des Débats* du 24 décembre 1857, signé de M. Baudrillart. « Rempli du souvenir des actes attentatoires au droit de propriété qu'avait consacrés le système monétaire de l'ancien régime, le législateur, de 1789 à 1803, a pris les mesures les plus sages pour en prévenir le retour. A toute tentative qui pourrait se produire de renouveler les variations des monnaies que s'étaient permises des princes ouvertement ou subrepticement faux-monnayeurs, il a opposé un *point fixe;* l'expression est dans l'exposé

Voilà, Messieurs, tout ce qu'a fait la loi. Elle a assuré l'exécution des conventions, et, de plus, elle a pourvu à ce que les portions de métal monétaire mises en circulation fussent conformes à des types bien déterminés en poids et en titre. Elle a déterminé le nombre de ces types. Elle a veillé à ce que toutes les reproductions en fussent revêtues de marques reconnaissables et authentiques. Elle a rempli, en somme, elle remplit un rôle de police, rien de plus, et c'est tout ce qu'elle peut faire efficacement. Au delà, il n'y a que violences, iniquités et périls.

des motifs de la loi du 7 germinal an XI (28 avril 1803). Ce point fixe consiste dans l'adoption une fois pour toutes d'un certain poids d'argent pour l'unité monétaire. Cette unité consiste, et doit consister toujours, en cinq grammes d'argent au titre de $^9/_{10}$ de fin ....

» Le fond du système monétaire de la France régénérée en 1789 est dans ces paroles, consignées par le ministre des finances Gaudin, depuis duc de Gaëte, dans le rapport qu'il adressa aux consuls, et qui fut le point de départ de la loi du 7 germinal an XI : « Celui qui prê» tera 200 fr. ne pourra dans aucun temps être remboursé avec moins » de 1 kilog. d'argent, qui vaudra toujours 200 fr. et ne vaudra jamais » ni plus ni moins. » La raison pour laquelle, selon l'esprit et la lettre de la loi, le kilogramme d'argent (au titre de $^9/_{10}$) doit valoir toujours nécessairement 200 fr., ni plus ni moins, c'est qu'il *est* 200 fr. Il est cela, puisque le franc est le poids d'argent de 5 grammes. C'est par cette combinaison simple, conforme à la nature des choses, à la pensée des inventeurs primitifs de la monnaie métallique, à la tradition de la civilisation et aux indications de la science, que le législateur bien inspiré a rendu à la France un grand service, celui d'établir, selon l'exposé des motifs de la même loi, « une garantie pour l'exé» cution des transactions commerciales et la conservation de la pro» priété, que nous n'apercevons (on pouvait le dire en 1803) dans la » législation monétaire d'aucun peuple. »

Au moyen âge, par exemple, dans la plupart des États, et plus près de nous dans plus d'un encore, des souverains, en grand nombre, voyant leur marque assurer la circulation de la monnaie, se sont imaginé, ou ont feint de s'imaginer, que c'était cette marque qui constituait la monnaie, et que, pourvu qu'elle demeurât, la qualité et la quantité du métal n'étaient pas essentielles. Des jurisconsultes complaisants, venant en aide à leur conscience, avaient érigé en principe que, lorsqu'un particulier apportait des lingots pour les faire fondre à l'hôtel des monnaies, le roi ou le seigneur avait le droit de garder de ces lingots ce qu'il ui plaisait. C'est le droit de *seigneuriage*, droit qui, du reste, ne devait pas nuire au droit dit de *brassage*, et qui correspondait aux frais de monnayage. Aussi les souverains se sont-ils laissé entraîner dans la pratique aux plus étranges manœuvres. Ils ont, par des altérations successives, réduit peu à peu le type primitif des espèces. L'ancienne *livre* française, qui pesait exactement une livre sous Charlemagne, n'avait plus gardé, à la fin du siècle dernier, au témoignage de M. Guérard, qu'un 87^me^ de son premier poids. Philippe le Bel, entre autres, ne mérita que trop son surnom de *faux monnayeur;* et Dante, faisant passer dans sa *Divine Comédie* cette juste flétrissure du mépris populaire, le plaça au fond de son enfer. Par malheur, Philippe le Bel ne fut pas le seul à avoir recours à ces déplorables expédients, et bien longtemps la ruse et la contrainte furent em-

ployées tour à tour pour faire de la garantie commune de la monnaie un instrument de fraude et de déception. Sans remonter bien haut, à la mort de Louis XIV, on voit les monnaies abaissées tout d'un coup de 43 p. °/₀[1]. Peu après, en 1718, un édit décrète une refonte, et les monnaies subissent, sans que leur valeur nominale soit changée, une seconde réduction de 50 p. °/₀. Cela continue ainsi jusqu'à l'édit de 1720, qui *abolit l'usage des espèces d'or et d'argent*, pour soutenir le cours des billets émis par le fameux Law. Messieurs, tous ces faux monnayages ont toujours eu les mêmes conséquences, ils ont toujours abouti aux calamités les plus terribles. Pas plus sous l'ancien régime qu'à l'époque où la Convention voulait maintenir, par des peines qui allaient jusqu'à la mort, le cours des assignats, les fausses monnaies n'ont pu se soutenir nulle part au-dessus de leur valeur intrinsèque. Jamais, selon le mot de Law que nous avons cité tout à l'heure, on ne saurait comprendre qu'un pays voulût recevoir comme une valeur ce qui ne serait pas estimé égal à la chose pour laquelle on le donnerait, ou comment cette valeur imaginaire pourrait avoir été maintenue. Les rois ont donc échoué et ne se sont pas enrichis. Mais ils ont ruiné leurs sujets, entravé le commerce, semé partout les catastrophes au détriment de tout le monde, et par suite au détriment du trésor royal lui-même. Ils ont mis partout la pauvreté à la place de la richesse.

[1] *Voy.* Cochut, *Law et son époque.*

Ces calamités, Messieurs, comprenons-le bien, étaient la suite nécessaire, logique, de cette idée, que la loi crée la monnaie. Cette idée admise, l'altération du titre et du poids n'a plus rien de répréhensible : du moment que l'empreinte du souverain existe, la monnaie existe aussi. Si c'est la loi qui fait la valeur de la monnaie, elle peut modifier cette valeur. Mais si, au contraire, la monnaie est une marchandise, si elle a une valeur intrinsèque qu'elle doit représenter dans les mains de celui qui l'a reçue, et qui doit plus tard lui procurer sa contre-valeur, alors, Messieurs, la monnaie, quant à son poids, quant à son titre, quant à tout ce qui la constitue, est une chose sacrée et inattaquable; alors toute atteinte à la monnaie est un vol, un vol proprement dit. Alors n'est pas seulement faux monnayeur celui qui usurpe la marque de la puissance souveraine, et fabrique dans une caverne des pièces imitées; mais est faux monnayeur aussi celui qui attribue à la monnaie, fût-il prince et roi tout-puissant, une valeur menteuse. C'est ce qu'avait senti, avant la science, le bon sens populaire, et le surnom de Philippe le Bel a été une protestation énergique et fondée de ce bon sens contre la doctrine sophistique qui veut que la monnaie dérive de la loi. Le faux-monnayeur, qu'il soit le roi de l'ancien régime ou le pauvre diable de nos jours, qu'il se prévaille orgueilleusement du droit divin ou qu'il fasse obscurément la guerre à la société, est toujours un voleur, et le plus coupable des deux « n'est pas celui qu'on pense. »

Dans la prochaine leçon, nous achèverons le tableau des diverses erreurs répandues sur le rôle économique de la monnaie.

P. G.

## XXᵉ LEÇON

### *Suite* DE LA MONNAIE

MESSIEURS,

Nous avons vu ce qu'est la monnaie ; nous en avons constaté le caractère et défini le rôle. C'est à regret que, pour arriver à ce résultat, j'ai retenu si longtemps votre attention sur des analyses arides, et refait devant vous cette « longue et fastidieuse dissertation » dont s'épouvantait Bastiat. Mais la nécessité commandait, et je ne pouvais, sans ces minutieux préliminaires, rendre suffisamment intelligible ce que j'avais à vous exposer, ni arriver à une définition vraiment claire, nette, complète, et qui fût autre chose qu'une vaine et obscure formule. Celle que je vous ai donnée, préparée par les explications qui l'ont précédée, s'est offerte d'elle-même à nous comme une récapitulation d'idées connues et acceptées ; elle est entrée sans efforts dans nos esprits comme une conclusion dont on a vérifié les prémisses, et elle y restera, je l'espère, comme un résultat acquis par un travail spécial et personnel. Grâce à elle, il nous sera facile de dissiper les erreurs considérables et funestes répandues sur le compte de la monnaie. Et déjà, avant de nous séparer l'autre soir, vous avez vu com-

ment s'est évanouie, à la clarté des vérités que nous venions d'établir, cette première erreur qui fait de la monnaie une chose artificielle et arbitraire, procédant de la puissance de la loi et de la volonté du souverain; erreur si répandue pourtant, si ancienne, si générale, si traditionnellement transmise et acceptée, que dans ce siècle même, en 1809, un écrivain sérieux et savant, un professeur de droit commercial et maritime, Boucher, dans son *Histoire de l'usure*, répétait encore cette phrase étrange et significative : « L'usurier porte une main sacrilége sur la tête de son souverain, pour lui arracher l'un des plus beaux fleurons de sa couronne, *le droit de fixer la valeur de la monnaie;* car, comme dit don Diégo de Saavedra, les monnaies sont les prunelles des yeux de la République, et on les blesse dès qu'on y porte la main. »

Les autres erreurs, Messieurs, ne résisteront pas davantage à notre définition. Elles sont si nombreuses, que nous ne pouvons les discuter toutes; mais il importe de passer au moins rapidement en revue les principales.

Nous ne dirons qu'un mot de celle qui consiste à appeler la monnaie *le* SIGNE *des valeurs*. Nous la retrouverons en parlant du crédit. Notre définition nous met en garde contre cette locution vicieuse; elle nous apprend que la monnaie n'est pas un *signe*, mais un *équivalent*. Or de l'un à l'autre la différence est grande, et ce

n'est pas là une querelle de mots. Si la monnaie n'était qu'un signe, il importerait peu de quelle matière elle fût faite, de cuivre, de fer, de bois, de pierre, de papier; tout emblème est bon, dès qu'il est pris pour tel. Si au contraire la monnaie est un équivalent, il est essentiel qu'elle *équivaille* à la chose qu'elle représente, et par conséquent elle ne peut être que d'une substance *valant* par elle-même, et dont la valeur intrinsèque égale celle de l'objet qu'elle représente. Dès lors tout essai de monnaie *sans valeur réelle* est condamné d'avance. C'est la prétention insensée de faire quelque chose de rien, ou la prétention coupable d'imposer comme sérieux un gage nul. C'est une niaiserie ou un mensonge, une sottise ou une fourberie.

Nous ne nous étendrons pas beaucoup non plus sur cette autre locution inexacte : *la monnaie* est la MESURE *des valeurs*. Cette expression de mesure rappelle sans doute une des fonctions de la monnaie, sa fonction d'intermédiaire; et, à ce point de vue, elle a quelque chose de vrai : mais, si on la prend à la lettre, elle conduit à de graves et étranges confusions. Le mot de mesure implique l'idée d'une chose invariable, d'une quantité fixe et déterminée. Or, parmi les objets ayant une valeur, il n'en est pas qui aient ce caractère. Toute marchandise varie, les métaux comme le reste; et les métaux qui composent la monnaie, la monnaie elle-même par conséquent, ne font pas, nous l'avons vu, exception à la loi commune. Il y a donc erreur à appli-

quer, sans explication et sans restriction, à la monnaie la qualification de mesure; et cette erreur conduit à d'autres. Ainsi il est naturel de dire, en parlant des choses, et par comparaison à la quantité d'argent qu'elles représentent, qu'elles *valent tant;* et il y aurait assurément du pédantisme à proscrire cette manière de parler, comme il y en aurait à proscrire les expressions de *lever* ou *coucher* du soleil. Mais il faut bien savoir pourtant que ce n'est là qu'une manière de parler, et qu'il n'est pas plus exact de dire : « *Un sac de blé vaut 20 fr.,* ou 100 grammes d'argent à $^9/_{10}$ », qu'il ne le serait de dire : « *20 fr. valent un sac de blé.* » Les marchandises, les métaux précieux comme les autres, *se valent réciproquement* quand elles s'échangent ; et, entre les métaux qui composent la monnaie et les autres objets qui s'échangent contre eux, il y a les mêmes rapports, ni plus ni moins, qu'entre ces objets les uns relativement aux autres. Le rapport de valeur entre le blé et le vin, entre le bois et la houille, ou entre toutes autres marchandises, varie incessamment, selon la quantité relative de ces marchandises et le besoin qu'on a d'elles. Il en est absolument de même du rapport entre la monnaie et l'une quelconque de ces marchandises; il serait donc puéril d'imaginer qu'on possède, dans la valeur de cette marchandise intermédiaire, un point fixe pouvant servir à apprécier avec certitude les fluctuations des autres. Le changement de rapport entre la monnaie et les objets qu'on évalue d'après elle, c'est-à-dire l'abaissement ou l'élévation du prix de ces objets,

peut résulter du changement de l'un des termes, aussi bien que du changement de l'autre; et il serait beaucoup moins inexact, probablement, de dire que l'*argent vaut* aujourd'hui *cinq ou six fois moins* qu'au moyen âge, qu'il ne l'est de dire que le blé vaut cinq ou six fois plus. Ce qui est raisonnable, et ce qu'il faut faire pour ne pas tomber d'une exagération dans une autre, c'est d'avoir égard à l'habitude qui fait tout rapporter à la monnaie, et de reconnaître en elle, comme nous l'avons fait l'autre jour, non pas une *mesure* ABSOLUE, mais une *mesure* COMPARATIVE, une *moyenne proportionnelle*. La monnaie, en un mot, Messieurs, ne donne pas la valeur vraie, la valeur absolue des objets; mais elle donne assez exactement leur valeur relative. Quoique variable elle-même, elle sert de terme de comparaison entre eux; à peu près comme le thermomètre, qui ne peut rien nous apprendre sur la nature de la chaleur et sur sa quantité absolue, nous indique cependant le degré relatif d'échauffement des corps. Ainsi comprise, l'appréciation de la valeur par la monnaie est utile, indispensable même; il faut bien comparer les choses pour s'en rendre compte : mais il ne faut jamais oublier que le point de comparaison est mobile, et que la comparaison, par conséquent, ne mérite confiance que dans une certaine mesure et pour un même moment. Il n'existe, en réalité, aucune mesure constante et permanente des valeurs, mais la monnaie est la pire de toutes; et si quelque marchandise, préférablement aux autres, pouvait être prise pour

telle, ce serait, encore une fois, le travail brut : si l'on voulait, à toute force, une mesure telle quelle, un terme de comparaison aussi peu imparfait que possible, ce ne serait pas à la monnaie, ce serait au travail, à l'effort humain, principe générateur de toute valeur, qu'il faudrait demander cette mesure approximative et ce terme de comparaison toujours insuffisant.

C'est faute d'avoir fait suffisamment cette distinction, Messieurs ; c'est, en d'autres termes, pour s'être attaché trop exclusivement à la valeur estimée en argent, qu'on a trop souvent confondu deux choses essentiellement distinctes : le *prix nominal* et le *prix réel*, et sacrifié, dans l'éternelle poursuite du bien-être, la réalité à l'apparence. Le problème de ce qu'on appelle la *vie à bon marché* est la préoccupation de tous et de tous les temps. Mais ce problème, selon la manière dont on le pose, est susceptible de deux solutions : une fausse et une vraie. Il y a deux bons marchés : le bon marché effectif et le bon marché apparent ; et le résultat est contraire selon qu'on poursuit l'un ou l'autre. C'est le dernier, Messieurs, c'est le bon marché apparent, le bon marché menteur, le *bon marché onéreux*, que poursuivent ceux qui se préoccupent exclusivement de la valeur vénale des choses. C'est le premier, au contraire, le bon marché véritable, le *bon marché utile*, que poursuivent ceux qui se préoccupent avant tout de leur multiplication. Pour les uns, la mesure est la quantité de monnaie déplacée, et c'est l'élévation des prix ou la *cherté* qu'il faut combattre, leur abaissement ou la *dé-*

*préciation* qu'il faut atteindre. Pour les autres, la mesure est dans la facilité de la satisfaction, et c'est la *rareté* qui est le mal, l'*abondance* qui est le bien. Ces derniers seuls, Messieurs, sont dans le vrai, et les autres prennent le problème à rebours. La véritable vie à bon marché consiste, non pas à obtenir les choses en échange de peu d'argent, quelle que soit d'ailleurs la difficulté avec laquelle on se soit procuré cet argent; mais à obtenir les choses en échange de peu de peine, quelle que soit d'ailleurs la quantité d'argent qui re présente cette peine. Accroître la satisfaction et réduire l'effort, augmenter la jouissance et diminuer le travail, obtenir autant à moins de frais, ou obtenir davantage aux mêmes frais[1]; réduire, en un mot, réduire de plus en plus, réduire sans cesse la proportion entre la consommation et la production, entre la dépense et la recette, entre le passif et l'actif de la vie, de manière à ajouter sans cesse à cet actif indéfini : voilà le but, le véritable et le seul but. C'est l'homme qui est en cause, c'est lui qu'il s'agit d'agrandir, et c'est à lui qu'il faut tout rapporter, comme c'est pour lui que tout est fait. L'homme, Messieurs, ne nous lassons pas de le dire, paye tout de sa personne, les métaux précieux comme le reste; et les choses dont il use, les métaux comme le reste, coûtent plus ou moins, valent plus ou moins,

[1] C'est la conclusion d'un excellent travail publié sous ce titre : *la Vie à bon marché*, dans la *Revue nationale*, par M. Levasseur. — *Voy.* aussi plus loin une note sur les prix en Australie et en Californie.

selon que pour se les procurer il a besoin de sacrifier plus ou moins de son temps, de faire plus ou moins d'efforts, de dépenser plus ou moins de sa vie. La véritable richesse, le véritable bon marché, donc, ce n'est pas de donner peu de métal blanc ou jaune, c'est de donner *peu de soi-même*. Et ceci nous prouve, une fois encore, que toute atteinte au travail est une atteinte à la richesse, toute restriction un appauvrissement; et que la première richesse, la richesse suprême, la seule richesse, à vrai dire, celle qui fournit et produit toutes les autres, c'est l'activité humaine, c'est le travail, c'est l'intelligence, c'est la liberté.

Ces derniers mots, Messieurs, nous amènent à une autre erreur, à une erreur capitale, et sur laquelle nous serons obligés d'insister plus longtemps: c'est celle qui consiste à confondre l'argent avec la richesse, à croire que l'argent, ou la monnaie, constitue la richesse. « C'est une doctrine », dit Bastiat dans l'opuscule dont nous lisions le début l'autre jour, « qui a une nombreuse lignée: son fils aîné s'appelle *régime prohibitif;* le cadet, *système colonial;* le troisième, *haine au capital;* le Benjamin, *papier-monnaie*. » C'est assez de ces paroles, Messieurs, pour vous faire apprécier l'importance de cette doctrine fatale, et pour expliquer l'attention que je crois devoir lui donner.

Ce que nous venons de dire de la monnaie considérée comme mesure simplifie pourtant ce que nous avons à

dire de la monnaie considérée comme richesse; et c'est plutôt aux fruits de l'erreur qu'à sa racine que nous aurons à nous arrêter. Nous venons de voir ce qu'est la véritable richesse; nous savons, dès lors, ce qu'elle n'est pas. La richesse d'une nation se compose de tous les objets propres à la satisfaction de ses désirs ou de ses besoins; c'est l'ensemble de toutes les choses agréables ou utiles qu'elle possède; c'est, en un mot, *sa capacité de jouir*. Il en est de même pour un particulier : sa richesse consiste, en réalité, dans la facilité plus ou moins grande avec laquelle il peut obtenir la satisfaction de ses désirs, et non dans la quantité plus ou moins considérable de pièces de monnaie qu'il possède. Il est vrai qu'on évalue d'ordinaire en argent, faute d'autre terme, la richesse des individus et celle des sociétés. Pour exprimer la richesse d'un peuple, on calcule de combien de milliards se compose son capital, à combien de centaines de millions s'élèvent ses revenus; et, pour apprécier la puissance de satisfaction dont dispose un particulier, on suppute en espèces le chiffre de sa fortune. Cette évaluation est naturelle, puisque l'argent est convertible en toutes choses et que toutes choses sont convertibles en argent; mais ce n'est qu'une *évaluation*. L'argent dans cette évaluation fait fonction de *chiffre;* c'est un *dénominateur commun* servant à apprécier par comparaison la capacité de jouir de l'individu ou de la nation; il n'est pas lui-même cette capacité. Et cela est si vrai, Messieurs; l'argent, dans ces calculs, fait si bien fonction de chiffre, qu'il y figure à l'état abs-

trait, comme formule, et nullement en nature. Quand on dit, en effet, qu'une nation possède tant de millions ou tant de milliards, est-ce qu'on veut dire qu'elle possède tant d'espèces monnayées? Non, assurément; mais on veut dire que les biens divers dont elle dispose, évalués en francs et additionnés ensemble, équivalent à ce nombre de millions et de milliards. La richesse représentée par ce total n'est pas plus dans les chiffres qui le forment que le poids des marchandises n'est dans les instruments qui servent à le constater : ces chiffres l'expriment, ils ne la font pas.

Ce n'est pas à dire, pourtant—car, encore une fois, il ne faut pas passer d'une extrême à l'autre — ce n'est pas à dire, Messieurs, que la monnaie ne soit pas de la richesse, ainsi que quelques personnes l'ont prétendu, et qu'on doive ou qu'on puisse même sans inconvénient la proscrire. La monnaie n'est pas *la richesse,* mais elle est *de la richesse.* Les métaux précieux, monnayés ou non, font évidemment partie de la richesse. Ils en font partie, d'abord, parce que, grâce à eux — et à ne les considérer que comme métaux et indépendamment de toute affectation monétaire—certains besoins d'utilité ou d'agrément, dont la satisfaction est à coup sûr un élément de la richesse, sont mieux satisfaits. Ils en font partie, ensuite, parce que, grâce à eux — et à les considérer comme monnaie — les autres marchandises s'échangent plus facilement, les transactions sont plus nombreuses et plus promptes; et qu'en cette qualité de bon instrument d'échange, de moyen d'accroître et de

faciliter le mouvement des affaires et le déploiement de l'activité humaine, ils sont incontestablement encore un élément important de la richesse. Ce sont là, Messieurs, des avantages réels, incontestables, et qu'il serait insensé de méconnaître ou de dédaigner; mais ce ne sont pas des avantages indéfinis: ils ne balancent pas à eux seuls toutes les autres satisfactions; ils ne sont pas, surtout, d'un ordre à être considérés comme les principaux: et il n'y a pas, dès lors, comme on l'a cru quelquefois, intérêt à multiplier indéfiniment, pour accroître la richesse d'une nation, la quantité de métaux précieux qui servent chez cette nation de moyens d'échange. Il peut même y avoir inconvénient à le faire.

Considérons-nous les métaux précieux comme moyen d'échange, comme monnaie? il n'en faut, pour remplir utilement cette fonction, qu'une quantité limitée. Les revenus d'une nation comme la France, par exemple, s'élèvent à un nombre considérable de milliards. M. Moreau de Jonnès, il y a plusieurs années déjà, évaluait notre production annuelle au chiffre de 16 ou 17 milliards, et probablement elle a beaucoup augmenté depuis. Cette somme en revenus suppose en capital une somme bien autrement considérable[1]; et elle n'a rien à coup sûr qui étonne, quand on songe à la part que les dépenses publiques peuvent en absorber, non sans charger, à coup sûr, mais du moins sans accabler la nation.

[1] M. J. Dupuit, *la Liberté commerciale*, p. 38, dit qu'en France la seule propriété foncière est évaluée à cent milliards.

Eh bien! Messieurs, en France la quantité réelle de monnaie est bien plus restreinte, car elle ne dépasse pas de beaucoup le chiffre du budget annuel; elle est, selon les meilleures autorités, entre deux et trois milliards, et Faucher l'évaluait trop haut en l'estimant à trois milliards et demi[1]. Or cette quantité est suffisante, et plus que suffisante; et la preuve, c'est qu'en Angleterre, avec une richesse plus grande, avec une production plus considérable, avec un mouvement d'affaires plus actif, une quantité bien moindre suffit. Il n'y a pas, dans ce pays, très-certainement, plus de douze cent millions de monnaie, et il est même douteux qu'il y en ait plus de sept cent cinquante à huit cent millions[2].

Considérons-nous, au contraire, les métaux précieux en eux-mêmes, et comme agents de satisfactions directes? les satisfactions qu'ils procurent sont des satisfactions qui sont loin, on peut le dire, d'être de premier ordre. Je ne les dédaigne pas, mais je dis que la société, à la rigueur, pourrait s'en passer et par conséquent se passer d'or et d'argent. Une nation qui ne posséderait ni or ni argent serait privée certainement d'un bon instrument d'échange; elle n'aurait ni ornements, ni

[1] *Voy.* Ch. COQUELIN, *du Crédit et des Banques*, p. 106. M. CHEVALIER, article MONNAIE, *Dictionnaire d'économie politique*, regardait le chiffre de trois comme exagéré, et s'arrêtait (approximativement) à celui de deux et demi. M. Dupuit, à la page ci-dessus citée, dit *quatre*. Si ce chiffre plus élevé est exact, c'est depuis peu seulement, et par suite de l'accroissement de l'or constaté ci-dessus.

[2] *Voy.* Ch. Coquelin, même page.

bijoux faits de ces substances; elle serait privée des resssources plus sérieuses que leur emploi présente à l'industrie et aux arts : ce serait quelque chose, mais il n'y aurait pas là pour elle de quoi périr, ni même de quoi souffrir bien gravement. Au contraire, une nation dénuée des autres biens auxquels d'habitude on semble attacher moins d'importance qu'à l'argent, une nation dénuée de cuivre, de fer, de blé, de vin, de viande, souffrirait d'une manière grave et profonde, elle pourrait souffrir jusqu'à périr.

Et si vous voulez supposer un instant, Messieurs, pour rendre le contraste plus sensible, que du jour au lendemain la quantité de monnaie que possède cette nation soit doublée, ou bien, au contraire, que la quantité de sa viande ou de ses vêtements soit doublée, quelle différence dans les avantages résultant de ces changements! Si vous supposez, au contraire, la réduction subite à moitié de l'une et de l'autre de ces richesses, quelle différence encore! D'un côté, un peu plus de gêne dans les transactions, un embarras momentané dans les opérations commerciales et industrielles; de l'autre, la misère, la famine, la maladie et la mort d'une partie considérable de la nation.

Les hommes doivent donc, Messieurs, appliquer tous leurs soins à multiplier les objets qui constituent la richesse véritable, la richesse usuelle, courante, les objets utiles par eux-mêmes; et ils doivent considérer comme d'un intérêt réel, mais comme d'un intérêt secondaire, la multiplication des métaux précieux.

Il y a plus : si l'augmentation des métaux précieux, en tant que métaux, est une chose incontestablement désirable en elle-même (car il est beaucoup de cas où, par suite de leur rareté, on est obligé d'employer à leur place des substances moins appropriées au but que l'on se propose, et l'or, en particulier, est évidemment, par toutes ses propriétés, un métal éminemment industriel) ; si l'augmentation des métaux précieux, en en tant que métaux, dis-je, et à part les inconvénients d'une transition trop brusque, est désirable, il n'en est pas de même de l'augmentation des métaux précieux en tant que monnaie. Si la quantité de notre monnaie venait à doubler, quel résultat aurions-nous obtenu ? Ce ne serait pas, nous venons de le voir, un accroissement correspondant de richesse ; mais ce serait l'obligation d'employer, pour un même échange, double quantité de monnaie, c'est-à-dire double embarras et double charge. La monnaie, en tant que monnaie, est de la richesse, en effet, mais c'est en quelque façon de la richesse *latente*. Sa valeur se fonde, comme nous l'avons expliqué l'autre jour, sur la facilité avec laquelle, en raison de sa nature, elle peut du jour au lendemain cesser d'être monnaie pour redevenir un élément immédiat de travail ou de jouissance directe. Elle n'est pas, à proprement parler, un objet actuel d'utilité ou d'agrément ; elle est un *instrument propre à atteindre l'utilité ou l'agrément.* C'est ce que Smith exprimait en la comparant, dans un passage, à une roue qui amène

tour à tour devant chacun ce qu'il lui faut; dans un autre, aux voies de transport sur lesquelles circulent les marchandises. On pourrait dire, avec plus de précision encore, à ce qu'il me semble, que c'est le poids qui, dans les mains de chacun de nous, fait tourner plus ou moins la roue chargée de la fortune publique et permet ainsi à chacun d'amener à sa portée, suivant ce qu'il en a dans les mains, une part plus ou moins grande de cette fortune. Quoi qu'il en soit, du reste, Messieurs — et quelle que soit la valeur de ces comparaisons, que je ne vous donne que pour ce qu'elles sont — la monnaie, malgré son mouvement perpétuel, n'est pas du capital circulant : c'est, si nous voulons recourir un moment à cette distinction, du capital fixe ; c'est un agent, c'est un appareil, c'est un *mécanisme* destiné à amener devant nous la richesse, la véritable richesse, la sève circulante de la vie dont nous avons besoin. Or, en tout mécanisme, le problème consiste à réduire sans cesse, par rapport à l'effet obtenu, la force employée. Dans le mécanisme de l'appareil monétaire, il n'en est pas autrement : augmenter, pour le service des échanges, dans une proportion inutile, la quantité des espèces employées, c'est dépenser plus de force pour obtenir le même résultat ; c'est augmenter les risques de la possession et les difficultés de la transmission ; c'est compliquer les calculs; c'est enfin soustraire des objets utiles à la satisfaction de besoins plus réels, et alourdir et rendre dispendieux à plaisir l'appareil monétaire. Voici un pays où les affaires se font convenablement

avec une certaine somme de monnaie. Par un coup de baguette, cette somme se trouve doublée ; et les gens superficiels se frottent les mains. Mais ils ne se les frotteront pas longtemps ; car, de deux choses l'une : ou une partie de cette monnaie supplémentaire quittera la circulation pour être thésaurisée, revenant ainsi, malgré son empreinte, à l'état de lingots, mais de lingots inutiles ; ou la monnaie perdra de sa valeur, et là où l'on employait une pièce, il en faudra deux. Ce sera comme si, pour puiser à la même source la même quantité d'eau, on était forcé de porter deux seaux de même poids au lieu d'un seul[1].

[1] C'est ce qui est arrivé, dans une mesure importante, après la découverte de l'Amérique, ce que nous éprouvons, dans une mesure moindre, depuis la découverte des gîtes aurifères de l'Australie et de la Californie. On se plaint de l'augmentation de valeur de toutes choses, et bien souvent cette augmentation n'est qu'apparente ; c'est la valeur de la monnaie qui a diminué. Ce phénomène est bien plus sensible à son point de départ, dans les pays producteurs d'or.

En Australie, d'après M. Howitt, *Two Years in Victoria* (Voy. *Journal des Débats* du 29 mars 1856), « il semble convenu que personne ne dira qu'une chose est chère. » Un chou, rendu sur le *placer*, ne se donne pas à moins de 3 schellings 1/2 (plus de 4 fr.), et un fermier, qui va trouver les mineurs avec un chariot chargé de ces légumes, se fait de cette façon 800 livr. st. (20,000 fr.) de revenu. Pour faire apporter à la ville les grands arbres tombés sur les routes, et que le plus souvent on brûle pour qu'elles restent libres, il faut payer 2 à 3 livr. st. par chariot, si bien qu'avec un seul transport par jour, et sans autre travail que de couper à la longueur voulue et de faire porter en ville le bois tombé, le possesseur d'un chariot peut gagner 18 livr. st. par semaine, ou près de 1,000 livr. (25,000 fr.) par an. Mais il paye à son tour à proportion ce qu'il paye.

Pour la Californie, voici ce qu'on lit dans *les Pirates chinois*, par Mme Fanny Loviot, p. 25 :

« La vie matérielle commençait à devenir un peu moins chère que

C'est, Messieurs, ce qui a été très-nettement et très-spirituellement exposé dans le charmant opuscule que j'ai déjà plus d'une fois appelé à mon aide. Bastiat, cherchant à dissiper l'illusion que nous combattons en ce moment, y compare les membres de la société, se servant de la monnaie qu'ils possèdent pour retirer du milieu social des satisfactions plus ou moins abondantes, à des joueurs installés autour d'une table et réglant au bout de la soirée leurs comptes d'après le nombre de jetons possédé par chacun d'eux.

« Dix joueurs, dit-il, se réunissaient dans un salon. Pour plus de facilité, ils avaient coutume de prendre chacun dix

par le passé. On pouvait trouver une chambre meublée pour 40 piastres (une piastre vaut 5 fr.), ce qui était une remarquable diminution sur les premières années, où des boutiques s'étaient louées 100, 200, et jusqu'à 600 piastres par mois, contenant deux pièces de 18 ou 14 pieds de long sur 11 de large. La viande, et surtout le gibier, étaient à meilleur marché; le mouton s'était vendu jusqu'à une piastre la livre, et le veau une demi-piastre. Le lait avait coûté une piastre la bouteille, puis 4 réaux (2 fr. 50), 2 réaux (1 fr. 25), 1 réal (60 centimes). Les légumes s'étaient vendus à des prix exorbitants, en raison de leur rareté même; une livre de pommes de terre n'avait pu s'obtenir que moyennant 2 réaux; les œufs avaient coûté jusqu'à 6 piastres la douzaine, et se vendaient encore 3 piastres. Le linge, pour le blanchissage d'une douzaine de pièces, 5 piastres: une bouteille de champagne, 5 piastres. Les décrotteurs en plein vent, pour cirer une paire de bottes, 4 réaux. En revanche, le saumon se vendait sur tous les marchés à 1 réal la livre. Enfin, à San-Francisco, dans les commencements de son existence, 1 piastre suffisait à peine pour le plus simple repas dépourvu de vin. »

On trouve la confirmation de ces faits dans la monographie du *Mineur du comté de Mariposa*, t. III des *Ouvriers des Deux Mondes*. « Chaque mineur, en 1850, en moyenne, en travaillant seulement quelques heures, gagnait de 60 à 80 fr. »

jetons, contre lesquels ils déposaient cent francs sous le chandelier, de manière à ce que chaque jeton correspondit à dix francs. Après la partie on réglait les comptes, et les joueurs retiraient du chandelier autant de fois dix francs qu'ils pouvaient représenter de jetons. Ce que voyant, l'un d'eux, grand arithméticien peut-être, mais pauvre raisonneur, dit: « Messieurs, une expérience invariable m'apprend qu'à la fin de » la partie je me trouve d'autant plus riche que j'ai plus de » jetons. N'avez-vous pas fait la même observation sur vous- » mêmes? Ainsi, ce qui est vrai de moi est successivement » vrai de chacun de vous, et *ce qui est vrai de chacun l'est de* » *tous*. Donc nous serions tous plus riches en fin de jeu, si, » tous, nous avions plus de jetons. Or rien n'est plus aisé; il » suffit d'en distribuer le double. » C'est ce qui fut fait. Mais quand, la partie terminée, on en vint au règlement, on s'aperçut que les mille francs du chandelier ne s'étaient pas miraculeusement multipliés, suivant l'attente générale. Il fallut les partager, comme on dit, *au prorata*, et le seul résultat (bien chimérique!) obtenu fut celui-ci: chacun avait bien le double de jetons, mais chaque jeton, au lieu de correspondre à dix francs, n'en représentait plus que cinq. Il fut alors parfaitement constaté que ce qui est vrai de chacun ne l'est pas toujours de tous. » (*Maudit argent*, p. 43.)

Messieurs, il était indispensable de nous arrêter, comme nous venons de le faire, sur cette erreur; car, toute puérile qu'elle semble quand on la considère de près, toute ridicule qu'on la trouve quand on l'analyse sérieusement, cette confusion de la richesse avec l'argent, de l'abondance des satisfactions sociales avec la quantité des espèces monnayées, cette confusion a joué, je le répète, dans l'histoire, un rôle considérable,

et son influence malheureusement n'est pas encore entièrement évanouie. Il y a eu un temps, Messieurs, un temps qui n'est pas loin de nous, où c'était une croyance pour ainsi dire universelle, presque un article de foi dans l'esprit des gouvernements comme dans celui des peuples, qu'argent est synonyme de richesse. En vertu de cette croyance, en vertu de cet axiome que personne ne s'avisait de contester, les gouvernements et les peuples faisaient à l'envi toute espèce d'efforts pour accumuler chez eux la plus grande quantité possible de métaux précieux. La voie pour cela était toute tracée : en acquérir le plus possible, en perdre le moins possible. Mais comment acquérir ces métaux si désirés, quand on n'était pas dans la situation, alors enviée par-dessus toutes, des pays qui possèdent des mines? Il n'y avait qu'un moyen : c'était de beaucoup vendre et de peu acheter, parce qu'en vendant on reçoit de l'argent, et qu'on en donne quand on achète. L'idéal était donc de toujours vendre et de ne jamais acheter. Mais vendre toujours et n'acheter jamais, c'est une chose moins facile à réaliser qu'à concevoir. Les hommes, en dépit des systèmes, ne tardent pas à s'apercevoir que l'argent ne se mange ni ne se boit; et la soif ou la faim pressant, les autres besoins que l'argent ne peut satisfaire en nature faisant sentir leurs exigences, il faut bien, malgré leur désir de thésauriser, qu'ils se résignent à échanger ces espèces, stériles tant qu'elles demeurent entre leurs mains, contre les objets de satisfaction qui leur sont nécessaires. Les peuples, en cela, font comme

les individus, qui aiment mieux donner leur argent au boulanger ou au boucher que de mourir d'inanition à côté; et, si par delà la frontière existe une marchandise dont ils aient besoin et qui ne se trouve pas en deçà, ils ne regardent pas à se dessaisir de leur argent pour se procurer cette marchandise. C'est-à-dire que de peuple à peuple, aussi bien que de citoyen à citoyen, les hommes sont naturellement portés, non pas à vendre seulement, mais à acheter aussi, et aussi enclins à échanger de l'argent contre des produits qu'à échanger des produits contre de l'argent. Mais que faire alors, Messieurs? Ce que l'on peut faire quand on veut empêcher les hommes d'agir comme ils sont portés naturellement à agir : les contraindre, ou du moins essayer de le faire. Quand on part de cette idée que tout échange de l'argent intérieur contre des produits extérieurs est funeste, quand on regarde comme perdu pour le pays tout écu qui sort du pays, il faut bien, pour empêcher le pays de se ruiner, mettre obstacle à la sortie de l'argent; et comme la vente et l'achat, c'est-à-dire l'exportation et l'importation, sont les actes par lesquels l'argent passe et repasse la frontière, il n'y a qu'un moyen, c'est de favoriser, d'encourager, de stimuler les exportations, et de décourager, de contrarier et d'empêcher les importations. De là, Messieurs, toute cette série de mesures législatives qu'on a vues surgir dans les siècles passés, mesures de faveur d'un côté, de restriction de l'autre, incessamment combinées en vue de faire prendre à l'industrie et au commerce un cours

différent de celui qu'ils tendaient à prendre eux-mêmes. De là, pendant de longues périodes, la mise à l'ordre du jour et l'aggravation continue de ce système d'isolement et d'hostilité qu'on a appelé *système mercantile* ou *système de la balance du commerce;* système ainsi nommé parce que, considérant l'exportation et l'importation comme les deux termes de la balance commerciale du pays, et pensant, bien à tort du reste, que l'une représentait l'argent entré, l'autre l'argent sorti, on estimait la balance favorable quand l'exportation surpassait l'importation, et défavorable dans le cas inverse. Et, comme ce système, ainsi que nous venons de le dire, contrariant toutes les inclinations naturelles des hommes, trouvait en eux une résistance opiniâtre et toujours renaissante, il fallait, pour le maintenir, au moins en apparence, avoir recours aux moyens les plus violents. Pour empêcher les nationaux d'acheter où ils trouvaient leur compte à le faire et de vendre à qui il leur convenait, la force matérielle était indispensable; et elle ne l'était pas moins pour trouver, d'autre part, au dehors, des acheteurs toujours disposés à prendre les produits nationaux et à livrer en retour leur argent. C'est-à-dire qu'il fallait à la fois entourer d'un triple cercle de fer le marché intérieur, et s'ouvrir les armes à la main, à l'extérieur, des marchés privilégiés, où l'on n'eût affaire qu'à des consommateurs dont on fût maître. C'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il fallait lutter contre les nations étrangères pour leur imposer ses produits et repousser les leurs; lutter contre elles

encore pour s'assurer à leur exclusion des débouchés spéciaux sous le nom de colonies; et lutter avec les habitants de ces colonies pour les maintenir sous le joug et leur faire accepter une servitude et une ruine non dissimulées : luttes insensées, luttes ruineuses, luttes impies, qui érigeaient forcément en habitude, en nécessité, en devoir, l'antagonisme et la haine.

Oui, Messieurs, du moment où l'or et l'argent sont pris pour la richesse par excellence, l'antagonisme est fatal. Si l'or et l'argent sont la richesse, comme il n'existe et ne peut exister qu'une quantité limitée de ces métaux, la richesse est limitée également, et l'un ne peut s'enrichir que l'autre ne s'appauvrisse. Il n'y a qu'une bourse pour tous; elle ne peut s'emplir d'un côté sans se vider d'un autre, et Montaigne a raison : « *Le prouficl de l'un est le dommaige de l'autre.* » Les hommes alors sont des animaux ravissants, qui tentent de s'enlever les uns aux autres ce qu'ils ne peuvent avoir que les uns aux dépens des autres; et des guerres horribles ensanglantent logiquement le monde pour aboutir, en définitive, à quoi? A la destruction de la meilleure partie des ressources de tous et à l'appauvrissement universel. On s'arrache la proie, et on la met en lambeaux en se l'arrachant; et « c'est pour se ruiner », en somme, « que les hommes se déchirent[1]. » Triste résultat, Messieurs, mais résultat inévitable! S'il était possible, en effet, à force de sacrifices et de

[1] BASTIAT, *Maudit argent.*

violences, d'accumuler dans un pays une masse relativement considérable de métaux précieux, ce pays, nous venons de le voir, n'en serait pas intérieurement plus riche, puisque sa richesse propre, sa production intérieure, n'en serait pas accrue; dans ses affaires extérieures, en supposant qu'il en fît encore, il aurait, par cette accumulation même, un désavantage, puisque, la monnaie étant, dans la limite de ses frontières, à plus bas prix qu'au dehors, il vendrait à un taux et achèterait à un autre.

Mais c'est là, Messieurs, je me hâte de le déclarer, une pure hypothèse, et cette accumulation artificielle de métaux précieux est impossible. Ces métaux, par leur nature, ne peuvent être sérieusement soustraits au mouvement de circulation et de nivellement qui est la loi des marchandises. Les prix sont des hauteurs; et, quand les marchandises valent plus sur un point que sur un autre, elles tendent invinciblement à passer du point où elles abondent au point où elles font défaut, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. L'or et l'argent surtout, à raison de leur grande valeur, de leur faible volume, de la facilité de leur transport, sont comme l'eau, et s'écoulent à travers les moindres interstices. Des interstices, il y en a toujours; et, quand bien même des milliers d'agents seraient occupés à toute heure à y mettre obstacle, on n'empêcherait pas cet inévitable écoulement. On a vu au moyen âge, on a vu sous la Régence, on a vu sous la Terreur, l'exportation des métaux et des monnaies interdite sous peine de mort;

et toujours ces métaux, ainsi violemment retenus, ont coulé entre les doigts des gouvernements ou ont fui devant leurs brutales avances[1]. Les plus horribles persécutions n'ont pas empêché les juifs de faire passer leurs trésors à l'étranger; et c'est pour se mettre à même de se passer d'espèces qu'ils ont imaginé la lettre de change. Pendant les confiscations insensées qui signalèrent la débâcle du système de Law, mille moyens furent employés pour faire sortir du royaume les monnaies trop convoitées par le trésor. Tantôt c'étaient des voitures chargées de vin qui se présentaient à la frontière, et dans chaque futaille, au milieu du liquide qui la remplissait, était suspendu un petit baril plein d'or; un seul convoi, qui fut saisi, en portait pour 5 millions. Tantôt, c'était un riche capitaliste qui, ne pouvant jouir de sa fortune en France, la mettait sur une charrette chargée de paille et de foin, et s'en allait, déguisé en paysan, de village en village, vendant et renouvelant sa provision jusqu'à ce qu'il fût en sûreté, lui et son bien. Jamais la police n'aura les yeux assez fins pour déjouer toutes les ruses de ce genre, et, à défaut

[1] C'est ce que proclame le préambule de l'ordonnance du 8 juillet 1816, qui a consacré spécialement en France la libre sortie des matières d'or et d'argent :

« Nous avons reconnu que les prohibitions d'exportation de ces matières, impuissantes pour en empêcher la sortie, n'ont d'autre effet que d'entraver le commerce et d'empêcher l'entrée ou le transit desdites matières; en sorte que ces prohibitions, loin de tendre à conserver ou à augmenter l'abondance des espèces d'or et d'argent, tendent au contraire à les écarter et à en diminuer la quantité..... etc. »

d'autre ressource, les possesseurs d'or et d'argent sauront bien retrouver le bâton de Brutus. Vous vous rappelez, Messieurs, ce présent ridicule, ce bâton grossier, offert par Brutus à l'oracle, et plus apprécié par celui-ci que les offrandes des autres Romains : il était creux et rempli d'or. Plus d'un bourdon de pèlerin, croyez-le bien, a rempli et remplirait encore au besoin le même office.

Ainsi, Messieurs, jamais mesures, quelles qu'elles fussent, destinées à accroître artificiellement dans un pays la quantité des métaux précieux, n'ont atteint ce but; jamais on n'est parvenu à ajouter par la loi à la richesse métallique et à multiplier la monnaie. Mais, en poursuivant cet enrichissement apparent, on a produit un appauvrissement réel. On a empêché les habitants des pays ainsi engagés à la poursuite d'une chimère de puiser leurs satisfactions aux meilleures sources, et l'on a restreint, en limitant le champ de leur travail, la puissance de leurs efforts. Et, puisque tout se solde, en définitive, en travail, puisque l'or et l'argent, produits du travail humain, s'achètent, comme tous les autres produits, par des produits également représentatifs de travail humain, le peuple qui obtient ces métaux, comme le reste, au meilleur compte, est celui qui, tirant le meilleur parti de ses efforts, livre, dans une même quantité de marchandises, le moins de son temps et de sa peine. Ce peuple-là, c'est celui qui est le plus libre de disposer de son temps et de sa peine,

et qui rencontre, dans ses travaux et dans ses marchés, le moins d'entraves. Ce qui revient à dire, en fin de compte, que le moyen le plus sûr et le plus économique d'avoir de l'or et de l'argent autant qu'on en a besoin, c'est d'ouvrir ses frontières, à l'entrée comme à la sortie, et à la sortie comme à l'entrée. Le fret d'un navire est d'autant moins élevé que ses retours sont plus assurés.

On s'étonne, vraiment, après l'expérience si décisive de l'Espagne, que ces vérités puissent être encore, comme elles le sont trop souvent, méconnues et contestées. L'Espagne ne s'est-elle pas trouvée, par la découverte de l'Amérique, dans cette situation idéale rêvée par ceux qui confondent la richesse avec la monnaie? Les mines du Pérou et du Mexique, tout entières à sa disposition, n'étaient-elles pas des sources d'or et d'argent en quelque sorte inépuisables, et ne semblait-il pas qu'elle eût retrouvé le Pactole et n'eût qu'à le laisser couler? N'est-ce pas, pourtant, précisément à partir de cette époque que l'Espagne a commencé à décliner, et n'est-ce pas la découverte de l'Amérique et de ses mines qui a été la cause de sa ruine? Oui, Messieurs, c'est à la subite possession des richesses immenses qui semblaient devoir l'élever sans retour au-dessus de tous les peuples, que l'Espagne est redevable de sa décadence. Elle s'est crue, par suite de l'erreur que nous venons de combattre, riche entre toutes les puissances; elle s'est crue supérieure, fatalement supérieure, à toutes celles qui n'avaient pas eu la même

fortune; et cette richesse illusoire lui a fait négliger la richesse véritable. Dans son engouement pour les métaux précieux, elle a délaissé le commerce, l'industrie, l'agriculture, qui à cette époque étaient arrivés chez elle à un grand développement; et au lieu de voir dans ses mines d'or ce qu'elle y devait voir, la source d'une exportation propre à lui procurer d'autres produits en retour, elle y a vu une manne envoyée du ciel pour elle seule, et a voulu enfouir chez elle ses trésors. Elle a réussi par là, et en peu de temps, à tarir sur son sol les sources intérieures de la vraie richesse; elle a tué son industrie et ruiné son agriculture : mais elle n'a pas réussi, parce que c'était impossible, à conserver pour elle ces trésors si chèrement acquis, et il lui a bien fallu, malgré ses efforts, les livrer aux peuples plus industrieux et plus actifs, auxquels elle n'avait plus autre chose à livrer. Ainsi en a-t-il été du Pérou, du Mexique et de tous les pays producteurs de métaux, qui ne sont jamais restés les plus riches en monnaie. Tous ont fait successivement la même expérience, tous ont renouvelé à leur dépens l'ancien apologue du roi Midas, mourant de faim au milieu de ses trésors. C'est là de l'histoire, Messieurs, de l'histoire ancienne, de l'histoire moderne, à plus d'un égard de l'histoire contemporaine; et il ne nous reste, en la rappelant, qu'un vœu à former, c'est que ce ne soit plus bientôt du moins que de l'histoire passée, et que nous ne nous obstinions pas plus longtemps, après tant d'exemples, à remettre sur nos têtes les oreilles d'âne de nos pères.

Nous y avons autant d'intérêt comme particuliers que comme nation, et ce n'est pas dans les relations internationales seulement, c'est aussi dans l'administration intérieure, que la confusion de l'argent avec la richesse produit les plus déplorables conséquences.

Qui de nous, Messieurs, n'a entendu dire, qui n'a dit peut-être, hélas! pour excuser ou pour expliquer une dépense blâmée, cette phrase banale: « *L'argent ne sort pas du pays* »? C'est une niaiserie qui mène à la ruine, mais c'est une niaiserie logique. Si l'argent est la richesse, en effet, qu'importe à un peuple à quoi l'on emploie le sien, pourvu qu'on l'emploie dans l'intérieur de ses frontières, puisque l'argent ne se détruit pas en changeant de main? Mais, si la richesse est dans les choses que les hommes détruisent et dans celles qu'ils produisent, et entre lesquelles l'argent n'est qu'un intermédiaire passager, il importe beaucoup que l'on détruise moins que l'on ne produit, afin que la masse des satisfactions et des éléments de satisfaction de la nation ne s'amoindrisse pas. Que l'argent, d'ailleurs, sorte ou non du pays, c'est la moindre des choses : on peut toujours rappeler des écus quand on a des produits à donner en échange; mais tous les écus du monde ne peuvent ressusciter un produit détruit.

C'est de la même confusion encore que procède

cette autre formule si communément employée quand les affaires languissent : *L'argent est rare*. Pour beaucoup de personnes, je le sais, ce n'est là qu'une manière de parler; mais le plus grand nombre prend les mots à la lettre, et quand il se plaint de la rareté de l'argent, ce n'est pas du défaut de crédit, de la stagnation des entreprises, c'est du manque matériel de monnaie qu'il entend se plaindre. C'est là que sont l'illusion et l'erreur. Il n'est pas douteux que dans les crises commerciales on n'éprouve souvent de la difficulté à se procurer des espèces. Mais cette pénurie, plus apparente que réelle, n'est pas la cause du mal; et l'accroissement des espèces n'en serait pas le remède, ou ne serait qu'un remède très-imparfait. L'argent ne manque pas, le plus ordinairement, comme on se l'imagine ; il est même souvent, et par cela même qu'on le recherche et qu'on le paye, plus abondant qu'à d'autres époques où il paraissait affluer; mais il ne circule pas comme d'habitude, et ne se livre pas aussi facilement qu'il le faudrait ponr satisfaire aux demandes[1]. Pourquoi cela? Parce qu'il est plus demandé ; parce qu'une pénurie plus grave, celle des objets d'échange habituels, ne permet pas de l'acheter aussi couramment ; parce qu'un défaut de confiance, provoqué par des causes morales ou par des causes matérielles, fondé ou non fondé, em-

[1] Après la débâcle du système de Law, pendant laquelle l'or et l'argent étaient devenus presque introuvables, on vit reparaître une foule de vieux louis. Chacun avait son trébuchet, et les pesait dans la rue.

pêche les détenteurs d'espèces de s'en dessaisir ; parce que l'exagération des entreprises, l'abus du crédit, en amenant plus d'engagements que n'en comportait la masse du numéraire, plus surtout que n'en admettait la masse des *existences* en marchandises, a porté les sommes ou les livraisons exigibles au delà des limites du possible. C'est dans ces fautes ou dans ces malheurs, et dans eux seuls, qu'est l'origine et l'explicaton de la gêne dont on souffre. Ce qu'il faudrait dire alors, donc, ce n'est pas: « L'argent est rare » ; mais c'est : « Le crédit est ébranlé, le pays est appauvri, le capital manque » — entendant par capital, comme nous l'avons expliqué, non pas les espèces ou même les titres qui les remplacent, mais les objets en vue desquels ces titres ou ces espèces sont recherchés. Et ce qu'il faudrait faire, Messieurs, ce serait de rétablir par tous les moyens possibles ce crédit ébranlé et ce capital épuisé, au lieu de réclamer sans cesse des mesures qui ont pour effet inévitable d'accroître la gêne et le défaut de confiance. Il faudrait recourir à l'épargne pour combler le déficit des capitaux, faire appel à l'avenir pour calmer la panique, se montrer à la fois hardi et prudent, et conjurer la crise par l'entente et la résolution. Les deux conduites ont été tour à tour essayées, avec des résultats différents. Quand, en 1848, on collait sur tous les murs de Paris des affiches indiquant, je ne sais sur quelle autorité, qu'il existait en France *sept milliards* d'argenterie chez les particuliers, et qu'il n'y avait qu'à les faire porter à la Monnaie pour rendre

aux affaires l'aliment qui leur manquait; quand on faisait cela, Messieurs, on ne faisait pas seulement une chose honteuse comme toute injustice, on faisait une chose inepte et stupide : on proposait un moyen déplorable et insensé, un moyen propre à augmenter le mal, non à l'atténuer ; car réaliser un acte pareil, donner à penser seulement qu'on pouvait y songer, c'était inévitablement porter au comble la méfiance et la crainte qui éloignaient les capitaux des affaires, et achever de les en détourner. Quand, au contraire, après la suspension des payements de la Banque d'Angleterre (en 1797 et à d'autres époques), le commerce et le négoce anglais, au lieu de se laisser aller à la panique, ont résolu de tenir tête à l'orage et se sont entendus pour conjurer à tout prix la perturbation du crédit; quand les petites banques, notamment, les banques privées (*private bancks*), habituées à se servir dans leurs escomptes des billets de la Banque centrale, au lieu de cesser de recevoir ces billets et de précipiter ainsi la crise, ont compris qu'elles étaient intéressées à les soutenir et que ne rien risquer c'était tout perdre; quand ces banques, dis-je, confiantes dans l'avenir et jugeant bien qu'un jour viendrait où des circonstances meilleures ramèneraient le payement en espèces, ont, par une audace heureuse et par une de ces témérités qu'on pourrait appeler prudentes, assumé devant le public la responsabilité des engagements de la Banque mère et continué à faire dans leurs bureaux, quoi qu'il leur en coûtât, ce remboursement à présentation qu'on

ne faisait plus à Londres[1] ; quand les banquiers anglais ont fait cela, Messieurs, ils ont fait un de ces prodiges d'intelligence et d'énergie par lesquels on échappe aux dangers d'une situation en apparence désespérée ; ils se sont sauvés eux-mêmes, et ils ont sauvé la Banque de Londres et la nation anglaise. Grâce à eux, grâce à leur vigoureuse résolution, grâce à celle de la nation entière, une crise qui pouvait être mortelle fut sur–

[1] *Voy.* CH. COQUELIN, *du Crédit et des Banques*, p. 22 et suiv.

Un exemple analogue a été donné, pendant la crise de 1857, par la ville éminemment commerçante de Hambourg. Vers la fin de novembre, dit le *Journal des Débats* du 2 décembre, « les négociants les plus considérables de la ville se sont réunis pour délibérer sur les mesures à prendre, et ils ont adopté la mesure à la fois la plus neuve (?) et la plus efficace. Ils ont proposé d'ouvrir *une souscription destinée à former un fonds de garantie pour le payement de tous les effets réguliers de commerce ;* ce fonds devait être au moins de 10 millions de marcs banco (20 millions de francs), dont 10 p. 100 devaient être immédiatement versés entre les mains d'un comité composé de treize négociants élus sur-le-champ. Cette proposition, faite à la Bourse à une heure après midi, au moment où l'assemblée était au grand complet, a été reçue avec acclamation ; *on convint d'envoyer après la clôture de la Bourse des dépêches à Londres, à Berlin, à Stockholm, etc., pour annoncer l'ouverture de la souscription.* Aussitôt on établit des tables dans les couloirs et dans les galeries de la Bourse, et l'on y dépose des listes de souscription. Chacun se fait un point d'honneur d'y mettre son nom ; les listes se couvrent en un instant de souscriptions nombreuses, variant de 2,000 fr. à 2 millions de francs. Au bout d'une heure, les souscriptions s'élevaient à 22 millions de francs, et à quatre heures les versements comptant montaient à la somme exigée de 2,200,000 fr. Le comité se trouvait donc en mesure de commencer ses opérations le jour même. On annonce que la souscription s'élève en ce moment à la somme de 25 millions de francs. Le succès de cette mesure a dépassé toute attente ; elle a rétabli la confiance comme par enchantement et coupé court à la crise. Par

montée. Jamais, quoique la suspension des payements de la Banque centrale ait duré plus de vingt-deux ans, jamais, quoique ces vingt-deux ans aient été une période de guerres, de dépenses et d'emprunts sans trêve, la dépréciation n'a dépassé 25 p. °/₀[1]. Elle n'a atteint ce maximum que progressivement, et pour peu de temps. Le plus souvent elle n'a été que de 2 à 3 p. °/₀. Et l'on a pu, en somme, non sans souffrances, mais sans catastrophe, atteindre au terme de la crise, et retrouver enfin, avec le pair, la reprise naturelle des payements.

C'est de la même source, enfin, qu'ont découlé en

cette résolution à la fois sage et patriotique, le commerce de Hambourg a prouvé qu'il était assez fort pour se suffire à lui-même et pour se sauver par ses propres ressources de la catastrophe terrible qui le menaçait. Cet exemple mérite d'être cité; nous croyons pouvoir le recommander à toutes les places de commerce qui se trouveront dans des circonstances semblables. »

A Francfort, dès le 19 octobre, d'après la *Correspondance Havas* du 20, les délégués de la plupart des banques et établissements de crédit des petits États de l'Allemagne s'étaient réunis en conférence, et ils avaient mis en avant, avec plusieurs mesures relatives à la circulation des divers établissements, la pensée de « s'engager réciproquement à accepter dans leurs caisses les billets de chacun d'eux pour argent comptant. »

Plus tard, en janvier et février, le sénat de Francfort ayant proposé, par l'organe de son comité des finances, l'émission de 1 million de florins en papier-monnaie *ayant cours forcé*, le conseil d'administration de la Banque et la chambre de commerce protestèrent énergiquement contre ce projet, et le Corps législatif approuva leurs objections.

[1] En 1814, le billet de 100 l. st. ne valait que 74 l. 17 sch. 6 den., ou perdait 25 l. 2 sch. 6 deniers.

grande partie ces fatales doctrines que nous avons rencontrées et combattues déjà, la *haine au capital*, la *guerre à l'intérêt*, la *gratuité du crédit*, et tant de dangereuses utopies et de sentiments funestes. L'argent, en tant que matière, n'est pas productif; il n'a ni la vertu de se reproduire avec augmentation, comme les grains ou les animaux, ni celle de produire directement d'autres biens, comme la main de l'homme ou les instruments qu'elle organise pour la seconder ou la remplacer. Mais en cela, Messieurs, l'argent est exactement semblable à une foule d'autres objets auxquels la faculté qu'on lui refuse n'est pas contestée. Les étoffes, les meubles, les maisons, les denrées, les boissons, et généralement tous les objets de consommation, pas plus que l'argent, ne sont productifs de leur nature. Mais ces objets, et l'argent comme eux, fournissent les moyens de produire ou d'atteindre à la possession de ceux qui sont susceptibles de produire. Négligeant cette observation si simple, confondant le capital productif avec l'argent, qui n'est que le titre et le moteur du capital, on a dit: « L'argent, de sa nature, ne produit pas, la monnaie ne produit pas; donc le capital ne produit pas; ou, s'il produit, c'est par une violence contre nature. » Et de là, nous l'avons vu, au moyen âge et depuis, les mille anathèmes lancés contre l'usure, c'est-à-dire, dans le langage du temps, contre le prêt à intérêt, au grand détriment du commerce et au désavantage perpétuel des honnêtes gens; de là, de nos jours, et par une inévitable conséquence, des emportements

insensés et sauvages contre les capitalistes et les capitaux, et le succès inouï d'une école qui prétendait abolir comme absurde et inique la pratique éternelle de tous les peuples et de tous les siècles. Oui, Messieurs, au fond de la doctrine d'Aristote, au fond de la doctrine des scolastiques, au fond de la doctrine des socialistes, ennemis de tout capital et de toute propriété, c'est toujours la même erreur qui se retrouve; et, cette erreur, c'est la confusion de l'argent avec la richesse. Bien des causes, dit Bastiat, et parmi ces causes les monopoles et les priviléges usurpés par *certains* capitalistes, peuvent expliquer ce sentiment funeste, cette erreur déplorable, qui ont soulevé si souvent les prolétaires contre les capitalistes; et les fautes de la richesse ont trop souvent donné prise aux plaintes de la pauvreté.

« Mais, ajoute-t-il, lorsque les théoriciens de la démagogie ont voulu justifier ce sentiment, le systématiser, lui donner l'apparence d'une opinion raisonnée, et le tourner contre la nature même du capital, ils ont eu recours à cette fausse économie politique, au fond de laquelle se retrouve toujours la même confusion. Ils ont dit au peuple: « Prends un écu, mets-» le sous verre, oublie-le là pendant un an: va regarder en-» suite, et tu te convaincras qu'il n'a engendré ni dix sous, » ni cinq sous, ni aucune fraction de sou; donc l'argent ne » produit pas d'intérêts. » Puis, substituant au mot *argent* son prétendu synonyme *capital*, ils ont fait subir à leur *ergò* cette modification :« Donc le capital ne produit pas d'intérêts.» Ensuite est venue la série des conséquences: « Donc celui qui » prête un capital n'en doit rien retirer; donc celui qui te

» prête un capital, s'il en retire quelque chose, te vole; donc
» tous les capitalistes sont des voleurs; donc les richesses,
» devant servir gratuitement à ceux qui les empruntent, appar-
» tiennent en réalité à ceux à qui elles n'appartiennent pas;
» donc il n'y a pas de propriété; donc tout est à tous; donc..»
(*Maudit argent*, p. 61.)

La réalité, Messieurs, c'est que l'argent n'est pas productif, mais que le capital l'est. La réalité, c'est que l'argent n'est pas productif en tant que substance, mais qu'il l'est en tant qu'agent et moteur du travail. La réalité, enfin, c'est que, de même que *mettre de l'argent dans la terre*, ce n'est pas y semer des écus pour y récolter des louis, mais y appliquer des efforts pour en retirer des produits; de même *mettre de l'argent dans une affaire*, c'est en développer les ressources, en accroître les matériaux ou en multiplier les agents; et recevoir ou emprunter de l'argent, c'est recevoir des grains pour ensemencer sa terre, des marchandises pour monter sa boutique, du pain pour subsister en attendant le produit ou des outils pour en gagner. C'est ici un usage, dit dans ses Mémoires Jefferson, grand adversaire des banques pourtant, que les cultivateurs qui ont besoin d'instruments ou de semences pour la culture s'adressent à quelques négociants des villes, qui les leur livrent à crédit, en remettant le terme du payement jusqu'après la récolte prochaine. « Ce système d'avances, dit Ch. Coquelin (p. 126), n'est rien moins que la source première de la prospérité des États-Unis. C'est le levier puissant à l'aide duquel le peuple

américain a remué et fécondé le désert. » Ce système d'avances, dirai-je, Messieurs, c'est la source première de tout progrès, c'est le levier, hélas! trop faible et trop peu employé encore, à l'aide duquel l'homme remue et féconde la terre; c'est le secret de sa force et de sa durée. Tout travail est une avance faite au présent en vue de l'avenir; et tout capital, quelle qu'en soit la forme, qui se prête ou s'emploie, est une semence ou un instrument qui se risque, entre les mains de son possesseur ou entre les mains d'un autre, sur la foi de la récolte prochaine.

Il nous reste, Messieurs, pour en finir avec ce sujet, pour avoir du moins, de ses diverses parties, un aperçu qui ne soit pas trop manifestement incomplet, à parler du papier-monnaie et du crédit. Nous le ferons samedi; mais nous le ferons rapidement; car j'ai hâte de quitter ces sujets arides et d'aborder devant vous une question que je tiens, avant d'arriver à la dernière de mon programme (celle de la liberté commerciale), à traiter à fond et sous toutes ses faces, la grave et redoutable question des *machines*.

E. B.

---

## XXIᵉ LEÇON

### DU CRÉDIT ET DU PAPIER-MONNAIE. — DES MACHINES

MESSIEURS,

Nous avons dit, en terminant la dernière leçon, qu'à la monnaie se relie étroitement le papier-monnaie. Le papier-monnaie est la conséquence dernière des erreurs qui ont cours sur le compte de la monnaie. Il est le résultat naturel, la conclusion logique, de la confusion de la monnaie avec la richesse. C'est ce qu'il nous reste à voir aujourd'hui. Mais, pour bien comprendre ces dernières explications, il est nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil sur le crédit, sujet qui se relie, lui aussi, étroitement à celui de la monnaie.

La monnaie, Messieurs, possède, comme instrument d'échange, des avantages fort remarquables : nous les avons suffisamment exposés. Mais il faut bien reconnaître que, malgré ces avantages, elle n'est pas encore un instrument parfait. Moins encombrante, plus maniable, d'une valeur plus stable d'ordinaire que les autres marchandises, la monnaie ne laisse pas cependant que d'être encore parfois embarrassante, sujette à des risques, difficile à transmettre quand il s'agit de

gros payements ou de payements à distance. La remise réelle n'en est pas toujours aisée ; et, s'il fallait que toutes les transactions fussent soldées en espèces, il y en a un grand nombre qui ne pourraient s'accomplir. La monnaie, courant sans cesse d'un bout du monde à l'autre, exposée aux pertes, aux soustractions, aux naufrages, entraînerait des frais considérables ; il en faudrait des quantités immenses, car les doubles emplois seraient perpétuels ; et le souci de se procurer des espèces serait, pour les individus et pour les peuples, un des soucis les plus vifs et l'une des nécessités les plus poignantes de leur existence. Il était donc bien désirable, il était nécessaire, indispensable, de trouver le moyen de diminuer l'emploi direct de la monnaie, sans en altérer toutefois le caractère et sans en amoindrir le rôle. C'est à quoi l'on est parvenu, Messieurs, par des procédés dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle le crédit. Je n'ai pas, vous le pensez bien, l'intention d'énumérer ici tous ces procédés et d'analyser en détail les combinaisons sans nombre dont le crédit est susceptible. C'est une science tout entière. Le temps nous presse, d'ailleurs, et nous avons encore beaucoup d'importantes questions à traiter. Il me suffira de rappeler rapidement quelques-unes des simplifications les plus en usage.

La plus naturelle, c'est la *compensation*, qui, en annulant deux dettes l'une par l'autre, prévient un double emploi de fonds. Il y a aussi la *vente à crédit*,

par laquelle, en ajournant le payement, on rend possible un achat sans argent actuel, et l'on permet au débiteur d'attendre ses rentrées; le *billet simple*, qui est une promesse de monnaie à terme, une délégation sur l'avenir; le *billet à ordre*, qui joint à ce caractère la faculté d'être transmissible, et d'avoir autant de répondants que d'acceptants; la *lettre de change*, qui est une compensation à distance, supprimant les inconvénients inhérents à l'envoi des fonds; l'*escompte*, les *virements* et toutes les formes enfin du *prêt* et de l'*emprunt*, grâce auxquelles on peut suppléer à la possession personnelle des espèces métalliques. Ne faisant pas, je le répète, un cours spécial de crédit et de banque, je ne puis que me borner à cette énumération bien rapide; mais il est indispensable, pour qu'elle ne soit pas stérile et que nous comprenions bien au moins le caractère général du crédit, d'énoncer deux observations fort importantes.

La première, Messieurs, c'est que, pour que le crédit se développe, pour qu'il rende des services importants et nombreux, il faut qu'il devienne l'objet d'une industrie spéciale; cette industrie, c'est ce qu'on appelle *la banque*. En vertu de la grande loi de la division du travail, l'industrie du crédit doit se spécialiser comme les autres pour acquérir quelque puissance. Si chacun devait, à l'occasion, chercher au hasard celui dont les engagements sont de nature à se compenser, en temps ou en lieu, avec les siens, courir après le prêteur ou l'emprunteur, s'enquérir des garanties, etc., toutes

les opérations que nous venons d'énumérer resteraient des exceptions. Elles deviennent une pratique habituelle, parce qu'il y a des négociants qui font métier de les faciliter et de rendre le crédit permanent, en se faisant les intermédiaires des besoins qui cherchent à se rencontrer. Ils servent de centre et de point de ralliement; ils se mettent en quête des coïncidences de temps et de lieu; ils les multiplient en en variant les combinaisons; ils tiennent, en quelque façon, boutique ouverte de renseignements et de ressources. Grâce à eux, chacun sait où trouver, à toute heure, la compensation, l'escompte, le billet dont il a besoin; et l'usage des simplifications qui évitent l'emploi de la monnaie se régularise et se généralise. Un avantage, d'ailleurs, en amène un autre. Les banquiers, en devenant les intermédiaires habituels des transactions, en deviennent naturellement bientôt les garants, et à la recherche et à la réalisation des coïncidences ils ne tardent pas à joindre, dans une certaine mesure, l'assurance. Forcés, par la nature même de leurs opérations, de connaître et d'apprécier les places, les industries et les personnes, ils deviennent les juges des engagements qu'ils acceptent, les répondants de ceux qu'ils transmettent, et apportent ainsi dans les affaires un degré nouveau de facilité et de sécurité tout à la fois. Le crédit, grâce à tous ces avantages, s'étend et se développe de plus en plus; et l'emploi de la monnaie va se réduisant à proportion. Cette réduction, Messieurs, est considérable, bien plus considérable qu'on ne l'imaginerait à première

vue. La France, nous l'avons dit, possède environ 3 milliards de numéraire ; et le chiffre de ses affaires implique un mouvement de ventes et d'achats sans proportion aucune avec ce faible chiffre. L'Angleterre, pourtant, nous l'avons dit aussi, en fait bien davantage avec moins d'un milliard. Mais, en Angleterre, l'usage du crédit est extrêmement développé, et l'emploi des espèces est presque une exception. Les neuf dixièmes des affaires dans ce pays, au dire de M. Fullarton[1], se règlent, non-seulement sans l'intervention de la monnaie, mais même sans celle des billets de banque, si ce n'est pour de faibles appoints. Des *comptes courants*, des *virements*, de simples écritures, en un mot, y suffisent.

Un exemple remarquable en ce genre est ce qu'on appelle à Londres le *Bureau de liquidation* ou de *virement* (*Clearing House*), sorte d'établissement central fondé vers 1775, non par le gouvernement, comme on le croit communément, mais par un certain nombre de banquiers de la Cité, pour l'échange des billets dont ils étaient respectivements porteurs. Chaque maison admise dans cet établissement y a un commis à demeure ; chaque jour d'autres commis y apportent les billets qui la concernent. Vers quatre heures, les comptes sont dressés par les commis à demeure, et à cinq heures, après vérification par les banquiers intéressés, les annulations résultant de compensations sont faites, et les

[1] *On the regulation of currencies.*

soldes sont payés en billets ou en monnaie. Pour donner une idée de l'importance de ces annulations, il suffit de dire qu'en 1840 il s'est fait, au *Clearing House* (d'après M. Gilbart, administrateur général de la Banque de Londres et de Westminster), pour 1 milliard sterling environ (25 milliards) de payements, et qu'il n'a été employé pour ces payements qu'un peu plus de 60 millions sterling en billets de banque. La monnaie, qui ne serait nécessaire que pour les appoints au-dessous de 5 livres, n'intervient même pas en général; l'usage étant de remettre au lendemain le solde de ces appoints. En Angleterre, du reste, l'emploi du crédit est général. La plupart des personnes, au lieu d'avoir leur argent en caisse et d'effectuer directement leurs payements, ont un compte courant chez un banquier et payent au moyen de *chèques* ou délégations sur ce banquier. Les banquiers font de même entre eux; et l'on arrive ainsi, de compte courant en compte courant et de compensation en compensation, jusqu'aux grosses maisons et au *Clearing House*, où se soldent, par de faibles reliquats, la majeure partie des comptes. En Écosse, le crédit est plus développé encore, et les banques libres de ce pays (*joint stocks bancks*, banques à fonds réunis) y ont popularisé, jusque parmi les plus modestes conditions, le crédit, l'épargne et toutes les bonnes habitudes qui découlent de l'un et de l'autre. C'est une des plus belles institutions qu'on puisse citer, et l'un des plus remarquables exemples de la salutaire puissance de l'activité privée.

La seconde observation sur laquelle j'appelle votre attention, Messieurs, c'est que le crédit, tout en dispensant de l'emploi de l'argent, suppose son existence. Il ne le supprime pas, car il naît de lui, et sans monnaie le crédit deviendrait impossible. Tout titre de crédit, quelle qu'en soit la forme, n'est qu'une *promesse d'argent*, une délégation sur l'argent existant. C'est ce fait de représenter de l'argent qui le constitue, et il n'aurait, sans cela, ni réalité ni valeur. C'est parce qu'on trouve dans le commerce des métaux dits précieux; c'est parce que sur ces métaux est fondée la monnaie; c'est parce qu'un certain poids d'or ou d'argent fixe et nettement déterminé porte le nom de *franc*, que ce mot de franc signifie quelque chose, et qu'on a pu l'inscrire sur le papier : le papier, en énonçant tel ou tel nombre de francs, contient donc une promesse de telle ou telle quantité d'or ou d'argent. Si le franc métallique n'existait pas, une obligation formulée en francs n'aurait aucun sens.

Le papier de crédit n'est donc pas une *négation*, mais au contraire une *extension*, une conséquence de la monnaie. Il n'est pas la monnaie; mais il en est le *signe*, le représentant, le mandataire en quelque sorte, et la parole du mandataire ne vaut que parce qu'il a un mandant pour garantie et pour caution.

Ceci est essentiel, Messieurs, car beaucoup de personnes ont inventé des théories qui n'allaient à rien moins qu'à multiplier indéfiniment le papier de crédit et à abolir la monnaie, imaginant, parce que le crédit

remplace souvent la monnaie, qu'il peut la remplacer tout à fait, et, parce qu'il en réduit l'usage, qu'il peut le rendre superflu. C'est à l'occasion de cette confusion, c'est à propos d'une polémique roulant en partie sur ce point et en partie sur la grave question de l'intérêt, que Bastiat, répondant à M. Proudhon, faisait cette comparaison, aussi vraie que piquante : Il y a des éleveurs de moutons qui, afin de réduire les parties inutiles, travaillent à diminuer de plus en plus la tête de ces animaux. Vient un logicien irréfléchi et brutal ; il constate le fait, et il fait ce raisonnement : plus la tête du mouton est petite, plus le mouton est parfait; donc, le type du mouton est le mouton *acéphale*. Coupons la tête à nos moutons, et nous aurons réalisé cet idéal. Ce raisonnement brutal, disait Bastiat à son adversaire, c'est le vôtre. Vous constatez que l'intérêt baisse, et que son abaissement est un bien ; et vous dites : Le bien suprême sera atteint quand l'intérêt sera à zéro ; supprimons l'intérêt. Vous oubliez que l'intérêt est nécessaire à la vie du capital, et que, le jour où le capital ne procurerait plus d'avantages à ses possesseurs, le capital cesserait d'exister. Ce raisonnement brutal, Messieurs, dis-je à mon tour, c'est celui des adversaires de la monnaie. Ils voient que la monnaie diminue, par rapport aux payements effectués, et ils disent : Supprimons la monnaie ; « *la monnaie, à l'état le plus parfait, est de papier* », et c'est Ricardo qui l'a dit. Ils ne voient pas que c'est la monnaie, que c'est le métal qui soutient, qui engendre, qui motive le papier, et que, la monnaie

détruite, le papier cesse d'exister, parce qu'il cesse d'avoir un sens. Ils ne voient pas qu'*un franc* n'est rien s'il n'est *cinq grammes d'argent*, et que tous les papiers à vignettes du monde ne sont plus que des images pour les enfants s'ils ne contiennent une promesse sérieuse et effective d'une chose déterminée et d'une chose valant par elle-même. Si le gage est solide, on peut se contenter de la promesse, et se la passer de main en main plus ou moins longtemps, sans la réaliser ; mais il faut qu'elle soit solide et réalisable. L'usage de la monnaie peut donc se restreindre, l'usage du papier peut s'étendre ; ce qui se fait en Angleterre, en Écosse, aux États-Unis, en est la preuve, et ce n'est pas sans doute le dernier terme de ce qui peut se faire. Mais jamais l'usage du papier ne supprimera absolument l'usage de la monnaie ; jamais, surtout, il ne sera sage de chercher à supprimer arbitrairement l'un au profit de l'autre ; et c'est un excès de logique dans lequel nous ne tomberons pas. Nous souhaiterons que la tête du mouton diminue de plus en plus ; nous travaillerons à la réduire par le développement judicieux du reste du corps de l'animal ; mais nous nous garderons bien de couper la tête du mouton ou de demander qu'on la coupe, car c'est par là qu'il mange et s'engraisse ; et, si vantées que soient les petites bouches, encore en faut-il une.

Je le répète, Messieurs, c'est là une vérité de la plus grande importance et une vérité absolue, sans exception, aussi applicable, par conséquent, à une sorte de papier qu'à une autre, quels que soient d'ailleurs la

forme ou le caractère de ce papier. J'ai en vue, en m'exprimant ainsi, un titre qu'on est souvent tenté, sur de fausses apparences, de croire en dehors et au-dessus des lois communes, et de mettre dans une catégorie à part: je veux parler du *billet de banque.*

Beaucoup de personnes, Messieurs, et non-seulement des gens du monde, mais quelquefois même des économistes, ont attribué au billet de banque la dénomination de monnaie, entendant par là, non pas qu'il tenait lieu de monnaie, mais qu'il était une vraie monnaie. C'est une erreur, et une erreur fort grave et des plus dangereuses. Le billet de banque n'est qu'un titre de crédit, comme les autres billets: c'est un *billet;* seulement, ce billet est payable *au porteur, à vue et en espèces.* C'est une promesse en vertu de laquelle le porteur, quel qu'il soit, peut toujours recevoir la valeur qui y est stipulée en espèces métalliques. C'est là précisément ce qui en fait le mérite. Ce billet, pouvant s'échanger immédiatement contre des espèces ou être transmis, si on le préfère, comme promesse, à d'autres personnes qui à leur tour peuvent ou en toucher le montant ou le transmettre de nouveau, réunit en réalité les avantages du *billet échu* et ceux du *billet en cours d'émission.* Il est donc d'une grande ressource pour les transactions; il est commode, facile à serrer, facile à transporter avec soi, *toujours échu* et *jamais périmé.* Il en résulte qu'il est reçu en général avec une grande faveur, qu'il *vaut de l'argent,* et que parfois même il est préféré à l'argent.

Mais pourquoi cette préférence? Parce qu'*il représente partout et à toute heure de l'argent;* parce que, par suite, il a tous les avantages de l'argent sans en avoir les inconvénients. Supprimez ces avantages, c'est-à-dire supprimez la certitude du remboursement immédiat, le billet cesse de mériter et d'obtenir faveur et même confiance. Otez-lui son appui, il s'affaisse. Nous avons été tous témoins, il y a douze ans, de la baisse subie par les billets de la Banque de France, lorsque le remboursement de ces billets fut suspendu. Si cette baisse n'a pas été plus forte, c'est, d'une part, que la suspension n'a jamais été absolue, et, d'autre part, qu'elle était évidemment temporaire. En Angleterre, malgré tous les efforts faits pour soutenir le cours des billets de la Banque centrale, et dont nous parlions l'autre jour, et quoique là aussi la suspension ne fût que partielle, ces billets perdirent, vous l'avez vu, jusqu'à 25 %. Toute difficulté, tout embarras, tout retard seulement pour échanger le titre contre du numéraire se traduit immédiatement en une diminution de valeur[1]. C'est exactement ce qui a lieu pour toute espèce d'effets de crédit.

Reconnaissons-le donc, Messieurs, et répétons-le avec Ch. Coquelin[2], le billet de banque n'est qu'une *obligation commerciale,* et rien de plus. « C'est un titre

[1] De puissantes maisons de banque ont essayé, ne pouvant faire davantage à cause du privilége de la Banque de France, d'émettre des billets à deux ou trois jours de vue. Jamais ils ne sont restés en circulation. Ce délai, quelque court qu'il fût, les faisait repousser.

[2] Ch. COQUELIN, *du Crédit et des Banques,* p. 48.

de créance qu'une banque délivre, et qu'elle doit acquitter plus tard. Ce n'est pas une valeur actuelle, mais un engagement et une promesse ; promesse, obligation, un peu différente pour la forme, mais exactement la même quant au fond, que toutes celles qui s'échangent journellement dans les transactions privées. »

Et la preuve qu'il en est bien réellement ainsi, c'est que le billet de banque, pas plus que les autres billets, n'*éteint* réellement la dette, mais la *renouvelle* seulement, et, comme on dit en termes de droit et d'affaires, la *nove*. C'est là la grande différence entre la monnaie et le papier.

« Partout où la monnaie intervient, elle est reçue comme marchandise; en cette qualité, elle est acceptée comme *un payement effectif,* et les droits comme les prétentions de celui qui la reçoit s'éteignent. Le papier des banques ne circule, au contraire, que comme un titre de créance; il n'est pas accepté comme un payement effectif, mais comme *la promesse d'un payement futur,* et les droits de celui qui l'a reçu subsistent, avec la seule différence qu'il a changé de débiteur. *Au lieu d'un payement, il y a dans ce dernier cas une novation de créance.* C'est un titre substitué à un autre, et voilà tout ; car celui qui paye en billets de banque n'est libéré que parce que, du consentement du créancier, *la banque succède à ses engagements.* Ainsi la monnaie éteint les obligations, tandis que le papier des banques les renouvelle ou les déplace, tout à fait semblable en cela aux effets de commerce, dont il ne se distingue, en effet, que par l'étendue et la facilité de sa circulation. » (Ch. Coquelin, *ibid.*, p. 49.)

Si vous doutez de la justesse de cette distinction,

Messieurs, supposez que, pendant que les billets acceptés par vous sont en vos mains, la banque qui les a émis vienne à manquer. Vous croirez-vous payés? Le serez-vous? Évidemment, non. Vous n'aurez rien à réclamer de celui qui vous a remis ces billets; cela est vrai. Il sera bien et valablement libéré, parce qu'il vous aura donné des titres valables au jour de leur remise, et volontairement reçus de vous comme tels; mais vous ne serez pas plus payés que si vous aviez entre les mains un billet faux, une créance sur un débiteur imaginaire, ou un bon sur la caisse d'un négociant en faillite.

J'insiste, Messieurs, vous vous en étonnez peut-être, mais j'insiste à dessein, à cause de la conséquence funeste qui découle inévitablement de l'erreur que je combats. Cette conséquence, c'est le *papier-monnaie*. Tout papier, quel qu'il soit, qui est pris pour monnaie, est du papier-monnaie. Si l'on admet qu'un billet quelconque, que ce soit celui d'un gouvernement ou celui d'un particulier, ne suppose pas nécessairement le remboursement en nature; si l'on admet qu'un billet quelconque, que ce soit celui d'un gouvernement ou celui d'un particulier, peut dispenser de l'argent et valoir par lui-même, on admet le *papier-monnaie*[1].

[1] C'est l'erreur dans laquelle tombait, peu de temps après l'époque où fut prononcée cette leçon (dans la séance du 5 juin 1861), un membre du Corps législatif, M. Kœnigswarter, demandant pour la Banque la faculté de donner temporairement *cours forcé* à ses billets. Le discours de M. Kœnigswarter annonce un esprit éclairé. Ses observations sur la loi restrictive de l'intérêt, sur les sociétés en commandite, sur

Et il faut bien le reconnaître, Messieurs, l'illusion est facile. Quel prestige, pour des yeux novices, dans ces payements effectués sans argent avec une si complète facilité! Et comment ne pas éprouver une certaine fascination en présence de ce papier qui, sans intervention d'espèces, passe de main en main, effaçant partout les dettes sur son passage? N'est-il pas naturel de conclure, puisqu'on se passe d'argent, que l'argent n'est pas nécessaire; et, puisque le papier remplace l'argent, qu'il vaut lui-même de l'argent? Joignez à cela, Messieurs, cette idée que nous avons déjà tant de fois combattue, mais cette idée enracinée dans tant d'esprits et plus ou

la coulisse de la Bourse, sur la non-intervention et la paix armée, sont dignes de toute approbation; et les considérations présentées par lui, non sans courage, à propos de l'impôt sur le revenu, sont aussi élevées que judicieuses. Mais il se fait évidemment une idée inexacte du rôle de la monnaie et de celui du papier. Il est préoccupé de cette idée que l'argent est la richesse, et il songe à « arrêter l'exportation du numéraire », pour ne pas « *livrer notre or à l'étranger.* » De là les moyens empiriques qu'il propose: entraves à la formation de nouvelles entreprises financières, interdiction du marché français aux valeurs étrangères, limitation arbitraire de l'escompte et *papier-monnaie.* On a beau dire, en effet, comme M. Kœnigswarter, que la peur de la suspension des payements est un « *préjugé détestable* », et que c'est un non-sens de dire: « Le cours forcé, ce sont les assignats, c'est le papier-monnaie, c'est un papier qui ne vaut rien »; c'est au moins un papier qui ne vaut pas ce qu'il devrait valoir, parce qu'il ne tient pas ce qu'il a promis. « Le billet », comme l'a parfaitement dit M. Magne, dont la réponse en ce point a été excellente, « *n'a de valeur que par sa représentation.* Aussi, lorsque le public trouve les guichets de la Banque fermés, il a tout de suite la définition la plus claire du cours forcé: *suspension de payements, commencement de faillite;* le bon sens populaire ne s'y trompe pas. » — Ajoutons, pour compléter cette note, qu'il y a une distinction à faire entre le *cours forcé* de

moins présente à presque tous, l'idée de la toute-puissance de l'État: idée en vertu de laquelle l'État, nous l'avons vu, paraît le créateur de la monnaie et l'auteur de la valeur des choses; idée d'autant plus spécieuse d'ailleurs, d'autant plus naturelle en quelque sorte, dans le sujet qui nous occupe, que la plupart des banques, jusqu'à ce jour, ont été, non-seulement encouragées, mais soutenues par l'État, et forment en quelque sorte des établissements publics. Joignez-y surtout l'idée que la monnaie est la richesse; admettez, comme le faisait Law, que « l'enrichissement d'un pays dépend de la quantité de monnaie disponible dans ce pays »; et vous arriverez forcément, infailliblement, par l'in-

billets nonremboursables, tel qu'il était proposé dans ce discours, et le *cours légal* de billets remboursables. En Angleterre, le billet de banque est ce qu'on nomme un *legal tender*, c'est-à-dire que « personne, ni dans les affaires privées ni dans les affaires publiques, ne peut le refuser en payement *tant que la Banque elle-même rembourse en espèces à bureau ouvert.* » M. Chevalier, dans ses divers écrits, et notamment dans ses deux articles sur la Banque, des 25 octobre et 8 novembre 1855, a demandé qu'il en fût ainsi en France, ou que tout au moins les billets de banque fussent reçus couramment par les administrations. Ce n'est pas là du papier-monnaie, puisque l'obligation de le recevoir est subordonnée à la certitude du remboursement immédiat et cesse avec elle. Il est permis cependant de douter de la parfaite légitimité de cette mesure, car elle contraint la liberté individuelle et elle expose, en cas de suspension de payement, les derniers détenteurs à rester avec un gage amoindri. La réception des billets dans les caisses des administrations va de soi, puisque la Banque est, dans une mesure notable, un établissement public; et elle suffirait, sans aucune contrainte, pour étendre beaucoup la circulation du papier. Reste à savoir si, comme le pense M. M. Chevalier, les banques doivent être des établissements privilégiés, et si les gouvernements servent le crédit en cherchant à le régler.

fluence de ces trois erreurs réunies, au papier-monnaie. Le pays est pauvre, direz-vous, c'est que la monnaie manque: faisons de la monnaie. Mais on ne crée pas à volonté de la monnaie métallique, de la monnaie d'or et d'argent. Tant pis, le papier y suppléera : l'État, qui crée la monnaie, donnera à celle-ci la valeur dont elle a besoin. Et vous ferez du papier-monnaie. L'entraînement, je le répète, est inévitable; et il l'est d'autant plus qu'on ne commence pas par la fin, c'est-à-dire par les excès, mais par le commencement, c'est-à-dire par des essais timides, par d'insignifiantes tentatives, et que d'ailleurs l'opinion égarée pousse le gouvernement à l'erreur. « *Tout papier-monnaie,* s'écriait Mirabeau, *est une orgie du despotisme en délire.* » Cela est vrai, Messieurs, mais cette orgie commence comme un écart de régime passager, ou comme un remède amer, mais nécessaire. Et c'est ainsi que Mirabeau lui-même, Mirabeau qui caractérisait si énergiquement le papier-monnaie et qui, d'ailleurs, connaissait si bien les questions de finances, est devenu, en provoquant la vente des biens du clergé, un des premiers instigateurs de ce système des assignats, si funeste bientôt après. Ce n'est pas de propos délibéré que l'Assemblée constituante a imposé à la France le mensonge et la banqueroute des assignats. C'est malgré leurs premiers auteurs, c'est contrairement à leurs prévisions, que ces conséquences se sont produites; mais elles étaient fatales. Le jour où Mirabeau, pour fournir des ressources à la Révolution et trouver, dans l'émis-

sion d'un papier territorial, un supplément aux recettes insuffisantes, a fait décréter par l'Assemblée que les biens du clergé étaient « *à la disposition de la nation* », ce jour-là, Messieurs, les assignats ont été décidés, et la France a été condamnée aux souffrances et aux hontes de cet expédient désastreux et inique.

Law, Messieurs, Law non plus, quelque étranges et violentes qu'aient été ses expériences, n'avait pas débuté par les dernières extrémités; et ce n'est ni d'un *système* proprement dit, bien que ce nom soit celui qui est resté à l'ensemble de ses opérations, ni surtout d'un dessein prémédité de fraude et de mensonge, que sont sortis tous ces remaniements insensés de la monnaie et de la circulation qui ont marqué son passage. Il a commencé par établir une *compagnie*, qui ne faisait guère que les opérations de banque ordinaire. Ses premiers papiers étaient les actions d'une société réelle, qui émettait des billets, faisait les négociations et escomptes d'effets, recevait des dépôts et effectuait les recettes et payements en argent *à poids et titre du jour*[1].

[1] Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer cette pratique, imitée de la Banque d'Amsterdam. Elle consistait en ce que, l'argent étant, par exemple, « à 40 liv. le marc à l'époque de l'émission du billet, le remboursement devait avoir lieu à raison de 40 liv. le marc, quelle qu'eût été postérieurement la valeur intrinsèque de la monnaie. De cette manière, les marchés conclus *en argent de banque* n'entraînaient plus de ces chances qui pouvaient ruiner le vendeur et l'acheteur. Le particulier qui déposait à la Banque une somme représentant 100 marcs d'argent pur était certain de retirer à sa volonté 100 marcs

La création d'une telle compagnie n'était pas, à cette époque, un fait de peu d'importance. Elle offrait au commerce et aux particuliers, avec la garantie de son capital, des avantages réels et considérables. Elle favorisait et assurait la circulation ; elle révélait le crédit, jusqu'alors à peu près inconnu ; elle introduisait la précision et la fixité dans les affaires ; elle leur donnait un centre. C'étaient autant de bienfaits d'autant plus frappants qu'ils étaient inattendus, et que, faute de connaître la vraie notion du crédit, on n'en démêlait pas bien encore la source et les limites. Les actions devaient donc monter, et montèrent ; elles montèrent avec exagération. Les nécessités publiques, un certain vertige aussi peut-être, poussèrent le fondateur au charlata-

d'argent pur, sécurité qu'il n'aurait pas rencontrée chez un notaire.» (A. Cochut, *Law, son système et son époque*, p. 42.)

Voici, d'après le même auteur, p. 40, le résumé précis des conditions dans lesquelles fut fondé le premier établissement de Law.

« Des lettres patentes du 2 mai 1716, enregistrées par le Parlement le 23 du même mois, autorisèrent l'organisation d'une *Banque générale*. Cet établissement se constitua immédiatement au capital de 6 millions, distribué en 1,200 actions de 5,000 livres, payables en quatre versements, un quart en espèces et trois quarts en billets d'État. Toutes les décisions devaient être prises dans l'assemblée générale des actionnaires, qui y disposaient d'autant de voix qu'ils possédaient de fois cinq actions. Les statuts de la Banque l'autorisaient *seulement* à émettre des billets payables à vue et au porteur ; à escompter les effets de commerce et les lettres de change ; à recevoir en dépôt l'argent des particuliers ; à faire, moyennant une très-faible indemnité, les payements et les recettes des négociants, soit en argent, soit en virements de comptes ; à fournir, au cours du change, des lettres payables à vue chez les directeurs des monnaies dans les provinces françaises, ou chez les principaux banquiers dans les pays étrangers. »

nisme, et bientôt l'engouement ne connut plus de bornes. Financiers et public, à l'envi séduits et trompés, se laissèrent entraîner à toutes les illusions, et le papier de la Banque fut si recherché, que les métaux précieux s'en trouvèrent avilis. « On donnait communément 11,000 liv. en or pour 10,000 en papier. » Dans la rue Quincampoix, où se fit le grand mouvement de l'agiotage, « les écus furent un moment proscrits. « Si vous » avez de l'or, disait-on, rien de fait. » Quant à l'argent, on n'eût pas osé en offrir. » Voici, à cet égard, un fait caractéristique et piquant :

« Un sieur de Cambis, étant allé à *la rue* pour y vendre des actions, s'abouche de préférence à un homme de qualité, comme lui-même. L'affaire est bientôt conclue; mais voilà que l'acheteur, se mettant en devoir de payer, tire de sa poche un sac plein d'or. L'un déclare qu'il a compté sur du papier et repousse le vil métal; l'autre soutient qu'on ne peut refuser des espèces ayant cours. On s'échauffe, on met l'épée à la main, et déjà quelques bottes ont été échangées, lorsqu'un courtier, s'élançant entre les combattants: « Est-il possible, s'écrie-t-il, que deux gentilshommes risquent ainsi deux existences précieuses? Quels regrets vous préparez au vainqueur! Oh! Messieurs, ménagez un sang utile au pays; permettez-moi de vous mettre d'accord. » Et là-dessus le courtier, entraînant les champions dans son échoppe, leur donna du papier en échange du sac d'or. Ce beau trait fit tant d'honneur au généreux industriel, que l'histoire a conservé son nom: il s'appelait Véron. » (A. Cochut, *Law*, etc., p. 85.)

Voilà, Messieurs, où l'on en était aux beaux jours du système, et à quel degré d'égarement on en était venu.

Les *Mississipiens*, comme on disait alors, firent folies sur folies, extravagances sur extravagances, et réalisèrent parfois les plus monstrueuses fortunes. Des titres dont la valeur nominale était de 500 liv. atteignirent, et conservèrent pendant quinze jours, le cours de 20,000. « Tel qui, dans les derniers mois de 1718, aurait employé 20,000 liv. en espèces à acheter de ces billets d'État qui furent convertis en actions, aurait pu réaliser 2 millions en or à la fin de 1719[1]. »

Une réaction était inévitable, proportionnée à l'excès de l'entraînement. Elle se manifesta bientôt et fit de rapides progrès. Law, poussé par la nécessité et pressé, d'ailleurs, par les grands personnages qui se trouvaient détenteurs d'actions, voulut avant tout soutenir les cours; et alors commença la série des expédients désespérés. On fit toute espèce d'avanies à la monnaie et de faveurs au papier, et dans l'espace de quelques mois il n'intervint pas moins de « trente-trois édits, arrêts ou déclarations, pour fixer le taux de l'or et de l'argent, régler l'usage de la bijouterie et de l'argenterie, et diriger arbitrairement la circulation. » On interdit l'emploi de la monnaie dans les payements au-dessus de 600 livres; puis on la proscrivit complétement, et en même temps on en défendit la sortie. Il fut interdit, à peine de confiscation et d'amende, de posséder plus de 500 livres en écus ou en lingots, et les communautés elles-mêmes, les joailliers, les bijoutiers, ne purent

[1] COCHUT, *Law, etc.*, p. 86.

dépasser cette limite que sur permission spéciale. Le surplus devait être porté au trésor public; et, pour assurer l'exécution de cette mesure, des visites domiciliaires avaient lieu de toutes parts, et la délation était non-seulement autorisée, mais encouragée, recommandée, récompensée. L'argent des pauvres était pris des mains des curés. En cas d'avis donné par un tiers, la moitié ou la totalité même de la somme indiquée par lui lui était assurée; et, pour mettre les gens craintifs à l'abri, il était expressément défendu de « *méfaire* ou *médire* aux dénonciateurs. » Je vous laisse à penser quelles infamies eurent lieu, et combien de trahisons domestiques vinrent déshonorer cette triste époque. Le fait suivant, entre mille, montre jusqu'où les choses allèrent, et quelle était, sur ces expédients honteux, l'opinion des honnêtes gens:

« Le président Lambert de Vermon, ayant un jour sollicité une audience du chef de l'Etat, l'aborda d'une façon mystérieuse, en lui disant: « Monseigneur, je viens vous signaler » un homme qui a chez lui 50,000 livres en or. » A ces mots, le prince recule de surprise et de dégoût. « Ah! Monsieur le » président, s'écrie-t-il, quel.... métier faites-vous là? » — « Prince, répond le vieux magistrat, l'énergie de votre expres- » sion me prouve que vous partagez les sentiments de la nation » sur la loi que vous avez faite. Au surplus, c'est moi-même » que je vous dénonce, et j'espère que vous ne me refuserez » pas la récompense promise aux dénonciateurs. » Le président conserva ainsi la moitié de sa fortune. (A. Cochut, *Law*, etc., pag. 140.)

Mais c'est en vain, Messieurs, qu'on quitte les voies

de la justice. Tous ces moyens, si violents, si coupables, furent impuissants. On cacha l'or, on l'exporta, on accapara des marchandises; et, lorsque les Mississipiens, pour se mettre à l'abri, voulurent réaliser leur fortune, ils achetèrent tout ce qui se pouvait acheter. « A défaut de terres ou de maisons, on se jetait sur les objets de luxe, et pour beaucoup de gens le luxe était une spéculation... Après les marchandises de prix, pierreries, ameublements, tapisseries, chevaux, objets d'art, etc., on se mit à emmagasiner des marchandises vulgaires, des étoffes, des épiceries et jusqu'à des livres. Un agioteur, nommé Lagrange, acheta une édition entière du *Dictionnaire de Bayle.* » C'était toujours un meilleur gage que des billets dépréciés. Bientôt donc, malgré les édits, on vit le public refuser ouvertement les payements en papier et exiger de l'or et de l'argent; et le gouvernement dut céder. Au marché de Poissy, les marchands de bestiaux menacèrent d'affamer Paris si on ne leur fournissait des espèces sonnantes. On courut chez le garde des sceaux, qui donna en hâte l'argent demandé. Cela se renouvela partout. Il y eut, en un mot, une résistance invincible; et cette résistance alla jusqu'à la sédition sanglante. Le retour vers les métaux précieux fut précipité et excessif comme l'avait été l'engouement pour le papier, et les plus grandes catastrophes s'ensuivirent. Il faut voir, dans les historiens du temps, le récit de ces misères et de ces perturbations. Une personne charitable, allant visiter une famille qu'on lui avait signalée, trouva le mari pendu à

côté de sa femme et de trois enfants égorgés par lui; il avait sur lui 6 sous en espèces et 200,000 francs en papier. On revint, enfin, à l'usage légal et naturel de la monnaie. « Il y a un décret qui permet d'avoir chez soi tant d'argent qu'on voudra, dit mélancoliquement à ce sujet le Journal de l'avocat Barbier; cette permission vient malheureusement quand personne n'en a plus. » Ce fut là, Messieurs, l'oraison funèbre du système. On peut citer comme telle aussi une petite généalogie ainsi conçue :

« Belzébuth engendra Law;
» Law engendra Missisipi;
» Missisipi engendra le système;
» Le système engendra le papier;
» Le papier engendra la banque;
» La banque engendra le billet;
» Le billet engendra l'action;
» L'action engendra l'agio;
» L'agio engendra le registre;
» Le registre engendra le compte;
» Le compte engendra le bilan général;
» Le bilan engendra zéro,
» A qui toute puissance d'engendrer fut ôtée. »

Telle était pourtant alors l'ignorance, telle était l'impression produite par la fantasmagorie du système et l'impossibilité de démêler les vraies causes de son succès et de sa chute, que « pendant que Law fugitif gagnait Bruxelles, blotti au fond d'une chaise de poste, une autre chaise de poste poursuivait la sienne. Celle-ci

était occupée par un sieur de Précy, agent russe, qui, ayant atteint enfin l'auteur du système, lui remit des dépêches du czar, qui le priait de venir prendre la direction de ses finances[1]. »

Telle fut, Messieurs, cette grande expérience dont, je le répète, il ne faut pas trop sévèrement condamner l'auteur. Law était certainement un homme d'un rare mérite. Il avait des idées grandes et élevées; et, s'il n'avait pas été contrarié ou entraîné par l'ignorance et la cupidité de son temps, s'il n'avait pas eu notamment à satisfaire incessamment les insatiables et effrontées exigences des grands seigneurs et des princes mêmes, dont il fallait sous peine de ruine payer l'appui ou acheter la neutralité, il n'aurait peut-être été qu'un grand financier. Personnellement, il était fort désintéressé, quoique fort joueur; il a toujours agi en homme convaincu et qui ne songe pas à tirer son épingle du jeu; et il n'a en effet rien retiré, quoiqu'il l'eût pu aisément, de sa longue toute-puissance. Il semblait vouloir préluder, avec beaucoup d'énergie, à la suppression des douanes extérieures, et abolir *avec indemnité* les offices et charges vexatoires; et les ordonnances qu'il fit rendre à cet effet, de novembre 1719 à avril 1720, firent baisser de 30 à 40 °/ₒ, à Paris, la plupart des objets de consommation. Il travailla aussi activement à établir l'unité et l'égalité de l'impôt, en remplaçant les taxes multiples et arbitraires par un *denier royal*, qui rap-

[1] Cochut, *Law*, p. 201.

pelle singulièrement la *dîme royale*, de Vauban ; ce projet reçut même un commencement d'exécution dans l'élection de Saintes, où 270 paroisses furent inventoriées par l'intendant de la Rochelle. Mais toutes les bonnes intentions du monde ne prévalent pas contre la force des choses ; et, du moment où les expédients furent substitués à la liberté, et le cours forcé (avoué ou non) à la confiance, les réformes de Law furent perdues, et « l'orgie du despotisme en délire » devint inévitable.

Je disais tout à l'heure, Messieurs, que l'histoire des *assignats* est, à peu de chose près, la même que celle de la tentative de Law. Les assignats n'étaient d'abord qu'un *papier municipal*, reposant sur un gage réel. Lorsque, le 1er avril 1790, l'Assemblée, après avoir décrété que les biens du clergé appartenaient à la nation, décida la vente de 400 millions de ces biens, elle chargea les communes d'effectuer cette vente, et ordonna, en attendant, l'émission d'une somme égale de bons destinés à les payer. Cette émission n'était pas exagérée ; car, selon l'évêque d'Autun, les biens du clergé fournissaient 70 millions de revenu ; et ils représentaient, selon Treilhard, 4 milliards de capital. La terre, comme l'avait dit Mirabeau, est un gage sérieux et solide ; mais cette terre-là avait contre elle bien des répugnances, et l'on n'avait pas réfléchi, d'ailleurs, combien une valeur fondée sur le sol laisse toujours à désirer comme valeur courante. Tout le monde ne peut ni ne veut acquérir la terre, et l'instinct du public, à

part d'autres raisons, répondait aux législateurs de la Constituante comme Jacques Laffitte à un faiseur de projets: « Je puis mettre un écu dans ma poche; je ne puis emporter votre terre sous mon bras. » Le papier, malgré sa garantie, fut donc déprécié; on continua à lui préférer l'argent. Cependant les besoins pressaient; il fallut plus qu'on n'avait pensé: on accrut l'émission; on voulut maintenir obstinément le cours du papier. De conséquence en conséquence, on précipita les émissions, on décréta le *cours forcé*, on édicta les peines les plus sévères contre ceux qui refuseraient le papier. En 1796, quand on supprima enfin les assignats, il y en avait en circulation pour *45 milliards*, désormais sans garantie, et qui ne représentaient plus rien; et telle était l'évidence de la dépréciation, que l'année précédente, en 1795, lorsqu'on eut recours à un emprunt forcé, il fut dit qu'on ne recevrait les assignats que pour *un centième* de leur valeur nominale.

Messieurs, il en sera toujours ainsi, et le système et les assignats sont des exemples qui se renouvelleront toujours en pareille occurrence. Tout papier qui ne peut être facilement converti en argent perdra toujours à proportion de la difficulté de la conversion. Tout papier *imposé* perdra davantage[1]; et, si la violence va jus-

[1] Voici un récent et curieux exemple des effets que peut avoir pour un gouvernement l'émission du papier-monnaie. (On sait que l'Autriche, pour obvier à sa détestable situation financière, a émis en grande quantité des billets de 10 kreutzers):

« Les journaux allemands donnent de curieux détails sur le résultat produit par le cours forcé du papier-monnaie en Vénétie. Le

qu'à la dernière limite, il perdra tout, car il ne sera plus garanti par rien ; et contraindre à recevoir, c'est inviter à refuser. On aura beau faire et beau dire, la monnaie n'est acceptée que parce qu'elle *vaut* et pour ce qu'elle vaut. Le papier de même. Toute tromperie sur la valeur de l'un ou de l'autre, qu'elle ait lieu par adresse ou par force, est donc un vol, un *vol* proprement dit. Et ce vol est d'autant plus grave, d'autant plus coupable, qu'il s'accomplit au nom de la loi et sous le couvert de la puissance publique. Les faux monnayeurs sont justement réprouvés et punis. Mais le papier-monnaie est de la fausse monnaie ; il en est le type et le *nec plus ultrà :* il n'est pas seulement même de la monnaie *fausse*, il est de la monnaie *nulle*. Le faux monnayeur cherche à vous frustrer d'une partie de ce qui vous revient ; il vous expose à recevoir, par inattention ou par ignorance, pour une marchandise parfaite une marchandise imparfaite, pour un gage complet un gage insuffisant : le gouvernement qui décrète le cours forcé d'un papier sans garantie vous oblige à recevoir, par force, un gage dérisoire, une valeur insignifiante ; il vous frustre de

*Wanderer* déclare que les Vénitiens sont loin de se plaindre de cette mesure, et la *Gazette du Weser* nous raconte, en effet, qu'ils en tirent un parti assez inattendu. « Moyennant 7 kreutzers en monnaie de cuivre, dit cette feuille, ils se procurent un billet de 10 kreutzers ; ils se présentent ensuite dans un débit de tabac, où ils achètent un cigare de 3 kreutzers ; ils offrent le billet en payement, et, grâce au cours forcé, on est obligé de leur rendre 7 kreutzers en monnaie de cuivre. Ils rentrent ainsi dans leurs déboursés, et leurs cigares ne leur coûtent rien. »

tout et vous ravit tout. Il fait, dans sa plénitude, l'acte coupable que le faux monnayeur ne fait qu'en partie,

Vous le voyez, Messieurs, le papier est utile, mais il ne l'est pas par lui-même ; il l'est parce qu'il suppose et reflète l'argent. Le crédit est puissant, mais il n'est pas tout-puissant. Quelle est au juste la nature de cette puissance du crédit? Quelles en sont les limites? Quels sont les moyens de l'accroître? C'est ce que je voudrais, en terminant ce sujet, préciser par deux réflexions.

La première, c'est que le crédit, pas plus que la monnaie, pas plus que l'échange dont la monnaie est l'instrument, ne *multiplie* les capitaux. Le crédit ne crée rien, à proprement parler; il ne fait pas qu'il y ait demain plus d'objets à échanger qu'aujourd'hui ; il n'improvise pas les capitaux comme une baguette magique. Mais le crédit contribue, et contribue puissamment, à la formation des capitaux. Il ne produit pas d'objets nouveaux, mais il active, comme la monnaie, et plus qu'elle encore, la transmission, la circulation, l'emploi, par conséquent, des objets existants. Or employer, c'est le moyen d'accroître; animer les capitaux, c'est les faire produire. Considérez les capitaux sous quelques-unes de leurs formes, les marchandises, les machines, par exemple, à l'état de repos, ne circulant pas, ne se vendant pas, ne s'employant pas. Ces capitaux *dorment*, comme on dit; ils se détériorent, ils s'usent, ils coûtent même à ceux qui les détiennent

des embarras et des frais ; ils se perdent, en un mot. C'est pour cela que *tout marchand*, selon l'expression vulgaire, *est pressé de vendre*. Considérez, au contraire, ces mêmes capitaux à l'état d'action : les machines fonctionnant, les matières premières se transformant, les produits s'écoulant rapidement. Les déchets, les pertes, les embarras, sont évités ; tout reçoit un emploi utile et reproductif ; la richesse, qui est la sève commune, circule, avec le travail, à travers tout l'organisme qu'elle alimente. Là tout s'altérait en croupissant ; ici tout se perfectionne et s'accroît en circulant. La *circulation*, Messieurs, voilà le grand secret de la vie, de la vie sociale comme de la vie physiologique ; voilà le grand fait qui, sans rien ajouter à l'essence immuable des choses, en multiplie l'usage et les renouvelle en quelque façon par l'emploi[1]. L'*action*, voilà le dernier mot de tout.

[1] C'est le secret de l'agriculture, qui n'est, à bien dire, qu'une revivification perpétuelle des substances mortes et mortifères. C'est à propos de ce phénomène que M. J.-O. Wart, promoteur du système de la *circulation substituée à la stagnation*, prononçait au Congrès international de bienfaisance de Bruxelles, en 1856, un toast plein d'originalité, qu'on sera bien aise de retrouver ici :

« *Aux impossibilités accomplies !* Oui, Messieurs, aux impossibilités accomplies ! — Le grand Newton disait qu'il était impossible de faire la lentille achromatique ; mais Euler soutenait que la chose était faisable, et quelques années après Dolon la faisait. — Caus, l'inventeur de la machine à vapeur, est mort dans une maison de fous, mais la machine à vapeur fonctionne. — Smeaton, le grand ingénieur, niait la possibilité d'appliquer la vapeur comme force motrice, déclarant que les rivières étaient destinées à faire tourner les moulins. Mais les moulins à vapeur ne nous manquent pas pour cela. — Quand, au commencement de notre siècle, Gray proposait la locomotion à va-

Le crédit est un moyen de circulation, un élément d'action : il met en mouvement ce qui sans lui serait inerte; il rend actifs, agissants, les capitaux qui sans lui resteraient stagnants et affaissés sur eux-mêmes; il donne la vie, et avec la vie la force qui produit; il facilite, pour tout dire, l'exercice et l'emploi de l'activité humaine. Ou plutôt, c'est la vie humaine s'activant elle-même par son emploi, et le bon usage des ressources d'hier encourageant à un meilleur usage des ressources d'aujourd'hui. Voilà, Messieurs, ce que c'est que le crédit. Voilà son rôle; et il est assez beau sans chercher à expliquer sa puissance par des propriétés chimériques. Voilà aussi ses limites. Il met ce qui existe à la disposition de ceux qui le méritent; il n'improvise ni les capitaux, ni les facultés et les vertus. Il peut donc grandir et s'étendre, avec la production matérielle et

peur sur les chemins de fer, tout le monde était d'accord pour déclarer son idée une chimère. Les savants lui prouvaient que les roues glisseraient sur les rails et tourneraient en place sans faire avancer les voitures. Et cependant, Messieurs, nous voici amenés ici des quatre coins de l'Europe par ce moyen « impossible. » — Et quand, plus tard, le grand Watt lui-même niait la possibilité de la navigation à vapeur, est-ce que cela empêchait le *Fulton* de quitter majestueusement les quais de New-York, en cheminant contre le vent? — Enfin, car je ne dois pas multiplier ces exemples, quand le grand chimiste sir H. Davy déclarait l'éclairage au gaz une chimère, une impossibilité, est-ce que cela a empêché Murdoch d'en éclairer sa fabrique, et Lebon d'en illuminer la rue de Palmall, dont la clarté s'est bientôt répandue sur toutes les villes de l'Europe? — Messieurs, l'impossibilité d'hier est le fait accompli de demain. Eh bien! Messieurs, l'impossibilité d'aujourd'hui, c'est le système tubulaire de circulation continue Acceptez donc, Messieurs, le toast que je porte : *Aux impossibilités accomplies!* »

avec le progrès moral; il ne peut être ni indéfini ni sans condition: et demander à l'État, comme on l'a fait de nos jours, de réaliser le *crédit universel et gratuit*, c'est une étrange aberration d'esprit, si toutefois ce n'est que cela. L'État ne peut pas donner de tout à tout le monde, car il ne peut pas faire qu'il y ait de tout pour tout le monde; il ne pourrait que prendre à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas, et faire prêter à ceux qui n'offrent pas de garanties au préjudice de ceux qui en offrent. Ce n'est pas le moyen d'accroître la confiance, ni la production dont elle est l'âme; et le crédit universel serait bientôt le discrédit universel.

La seconde réflexion, Messieurs, c'est que le crédit n'est pas, comme on l'a prétendu, une invention nouvelle; c'est une chose ancienne, fort ancienne, qui seulement, comme toutes choses, se perfectionne, s'étend, et peut revêtir de nouvelles formes. Le crédit, au fond, est vieux comme le monde. Il n'est qu'une variété de l'échange, c'est l'*échange à terme*. C'est tout simplement, comme le dit son nom, la *confiance*, la prévoyance. Le travail d'aujourd'hui, qui se dépense sur la foi d'un résultat, fait crédit au salaire de demain. La richesse actuelle, présente, fait crédit à la richesse future; le produit né, au produit à naître. La charrue fait crédit à la récolte, et le grain à l'épi.

Vous vous rappelez, Messieurs, cet usage américain dont nous parlions l'autre soir, ces négociants des villes avançant aux cultivateurs, sur la foi de la moisson, les semences et les instruments pour la préparer. Voilà le

type du crédit. Le crédit se retrouve donc partout, et tout le suppose, depuis l'effort grossier du manœuvre qui attend son pain jusqu'au sacrifice sublime de l'ouvrier de la vigne céleste qui espère sa part de la récompense suprême. Tout résultat exige une peine; toute production exige une destruction. « Si le grain n'est pas mis en terre et s'il n'y meurt pas, dit quelque part l'Évangile, il ne revivra pas avec accroissement[1] ». Mais, pour mettre le grain en terre et l'y laisser mourir, il faut savoir qu'il revivra et avoir foi dans sa renaissance et dans son accroissement. Ce grain, c'est la vie humaine, subordonnée à l'effort et au travail. Il faut que l'homme se dépense pour se retrouver; mais comment se dépensera-t-il s'il n'est pas sûr de se retrouver? Et comment sera-t-il sûr de se retrouver s'il n'a, comme premier élément de confiance, la liberté de se dépenser comme il l'entend; de placer où il veut, comme il veut, son temps, sa peine, son argent; et de faire par lui-même, pour lui-même, sous sa responsabilité et à ses risques, les douloureuses et incessantes semailles de sa vie? La liberté est donc l'essence même du crédit, et c'est avec raison que Ch. Coquelin, en 1848, écrivait, en tête de son remarquable traité *du Crédit et des Banques*, ces paroles qui le résument tout entier et qui résumeront toutes nos réflexions :

« Qu'on s'applique à ranimer ou plutôt à faire naître le

[1] « En vérité je vous le dis, si le grain qui est mis en terre ne meurt d'abord, il ne produira rien et restera seul; mais, s'il meurt, il revivra, et il en rapportera beaucoup d'autres. »

crédit, qui n'a jamais été malheureusement fort étendu en France. Il ne faut pour cela ni de grands efforts, ni surtout des mesures excentriques qui manqueraient certainement tout leur effet. Une seule chose est nécessaire, la liberté ; non point cette liberté menteuse dont on prétend que l'industrie jouit depuis longtemps, mais une liberté véritable, qui n'ait point à compter avec le monopole. » ( *Du Crédit et des Banques*, Préface, p. III. )

Voilà, Messieurs, ce qu'il était essentiel, indispensable de dire sur ces deux points connexes du crédit et du papier-monnaie. J'aurais voulu pouvoir le dire plus vite; mais, si j'avais besoin de quelque excuse pour m'y être arrêté longtemps, je la trouverais certainement auprès de vous dans un passage d'une lettre de M. Cobden, dont j'ai reçu ce matin même un extrait. D'Alger, où il est, l'illustre réformateur, dont les instants sont si remplis, a trouvé le temps de s'occuper de nous et de ce que nous faisons ici. Il applaudit à nos efforts, il fait des vœux pour que l'exemple de Montpellier soit suivi ailleurs et que d'autres chaires, à la suite de celle-ci, soient fondées en France pour la diffusion des vérités économiques. Et, mêlant un conseil à ses encouragements, il ajoute:

« En suivant son programme, j'espère que le professeur insistera sur la véritable explication du crédit, sujet sur lequel, aussi bien que sur la liberté commerciale, sont répandues des hérésies d'autant plus dangereuses, qu'elles sont pratiques et fécondes en conséquences funestes. En fait, le crédit me semble être pour les économistes ignorants ce qu'était la

pierre philosophale pour les premiers chimistes ou alchimistes. Ils pensent que le capital peut être créé ou multiplié *sans travail*, et la seule différence entre eux et les alchimistes, c'est que, tandis que ces derniers songeaient à transformer en or les métaux inférieurs, les premiers rêvent de trouver un remplaçant des métaux précieux dans le *papier!* Sur cette question, les illusions sont plus grandes en France qu'en Angleterre, et, par conséquent, l'enseignement du professeur est plus nécessaire encore. »

Ces paroles, Messieurs, sont la meilleure justification de l'importance que j'ai attachée à cette question; et la similitude du jugement de M. Cobden avec l'opinion que je viens de vous soumettre, et que je m'étais formée avant de le connaître, est pour moi une puissante raison de penser que cette opinion est la bonne et qu'elle vous paraîtra telle.

Nous arrivons maintenant à l'importante question des *machines*. L'heure s'avance, et nous ne pouvons guère que poser le problème pour le résoudre dans les leçons suivantes; mais nous le poserons au moins.

Messieurs, toute question scientifique est une question sociale, toute opinion théorique a des conséquences pratiques, et toute erreur constitue un danger. Dieu ne permet pas l'indifférence et l'apathie: il a voulu qu'à la recherche et à la conquête de la vérité fussent attachées la paix et la sécurité, à son ignorance et à son mépris le péril et le trouble.

Cette réflexion, malheureusement trop nécessaire en présence du stupide dédain dont ce qu'on appelle la *théorie* est si souvent l'objet, s'applique à toutes les questions et est vraie pour toutes choses; car en toutes choses il est bon, comme le disait Royer-Collard, de « savoir ce qu'on dit quand on parle et ce qu'on fait quand on agit[1] », et c'est une étrange *pratique* que celle qui refuse de s'enquérir si le feu brûle et si la lumière éclaire : mais elle s'applique tout particulièrement à la question des machines, et elle se présente forcément à l'esprit en face de ce redoutable sujet.

La question des machines n'a pas été discutée seulement dans les académies ou dans les livres, par la parole ou par la plume : elle a été discutée dans la rue et les armes à la main. Elle n'a pas été résolue seulement dans le cabinet et par les esprits spéculatifs : elle a été résolue au grand jour, par la proscription légale et par la violence populaire. L'émeute, le pillage, l'incendie, le meurtre et la ruine, ont marqué dans l'histoire les traces terribles des divisions qu'a soulevées ce problème inévitable et toujours renaissant; et trop souvent les nouvelles machines ne sont entrées dans le monde qu'à travers un baptême de sang et de larmes, trop souvent elles ont été arrosées à la fois du sang de

[1] « Je connais comme un autre l'orgueil et les dangers de la théorie; mais il y a aussi, à vouloir absolument s'en passer, la prétention excessivement orgueilleuse de n'être pas obligé de savoir ce qu'on dit quand on parle et ce qu'on fait quand on agit. » Discours du 8 mai 1821.



ceux qui voulaient les introduire et de ceux qui en repoussaient l'usage, du sang des inventeurs ou des industriels et de celui des ouvriers.

Il suffit de rappeler une vérité aussi tristement connue, et je n'ai pas besoin, sans doute, de fournir des preuves de cette résistance presque constante des lois et des hommes contre les machines. Les corporations, vous le savez, étaient une proscription organisée contre toute machine nouvelle. Sous ce régime, les villes industrielles les plus importantes suivaient le courant et se refusaient à tout progrès. Rouen, par exemple, dans une pétition fameuse que nous citerons quelque jour, demandait l'interdiction formelle, comme d'une cause de ruine, de ces toiles peintes qui depuis ont contribué à sa richesse. Des peines sévères ont été édictées contre l'usage des métiers à tisser les bas. Si vous ouvrez le Dictionnaire de Bouillet, à l'article *Jacquart,* vous y verrez que Lyon a élevé une statue au grand homme dont elle est fière, au bienfaiteur de son industrie. Mais si vous lisez une biographie de Jacquart, vous y verrez que son métier fut brûlé de la main du bourreau sur la place des Terreaux, qui avait le privilége des exécutions criminelles, et que lui-même échappa à grand'peine aux coups de pierre. M. Rondelet, dans son livre sur le *Spiritualisme en économie politique,* raconte qu'un des prud'hommes jurés qui condamnèrent Jacquart lui disait encore, dans sa verte vieillesse, que « le plus beau jour de sa vie avait été celui où il avait fait *cette bonne action.* » C'est la vue

des machines brisées à Manchester, à la suite d'un soulèvement d'ouvriers, qui révéla à miss Martineau sa vocation économique, et c'est à ce propos qu'elle écrivit sa première nouvelle : *the Rioters (l'Émeute)*. Plus près de nous par le temps et par l'espace, à Reims, à Lille et non loin d'ici, dans le département même, des scènes semblables se sont maintes fois renouvelées. Il n'y a guère d'années où l'on ne signale une grève, une révolte qui ont les machines pour cause. L'année dernière, le jour même où j'abordais l'étude de cette question à Pau, le journal m'apportait la nouvelle d'une grève à Ribeauvillé, pour empêcher l'introduction des métiers *self-acting*.

Qui ne sentirait, en présence de ces souvenirs, de ces faits encore présents et vivants, combien il est nécessaire de savoir nettement à quoi s'en tenir; de pouvoir dire, non pas à peu près, mais résolûment et en connaissance de cause, si les machines sont un bien ou si elles sont un mal? Or cela n'est pas au fond bien difficile; le problème, quelque vaste et redoutable qu'il paraisse, est bien simple quand on le prend dans ses termes généraux. Il suffit, pour le résoudre, de se demander ce que c'est qu'une machine ou un outil.

Je dis une machine ou un outil, et je le dis à dessein; car outil, machine, c'est une seule et même chose : l'outil est une machine simple, la machine est un outil compliqué. Et encore cette distinction est-elle plus apparente que réelle. Je doute fort, pour ma part, que les outils les plus simples, les plus vulgaires aujour-

d'hui, aient été, au jour de leur apparition, aussi simples et aussi faciles à manier que le sont pour nous nos machines les plus compliquées. La première scie, la première aiguille, la première charrue, ont coûté mille fois plus de travail que la plus compliquée des machines à vapeur; et entre le gigantesque marteau-pilon qui, suivant la volonté de l'ouvrier qui le dirige, enfonce un bouchon dans une bouteille sans la briser, ou pétrit un essieu coudé de 10,000 kilog., et le premier corps dur qui a servi de marteau voici quatre mille ans, il n'y a de différence que dans le volume et la force. C'est un même instrument, et le plus grand progrès a été le premier. Outil et machine sont une seule et même chose, et c'est cette vérité, c'est une vérité de sens commun, que proclamait un ouvrier anglais, disant dans un langage expressif: « *Les machines sont tout ce qui, en plus des dents et des ongles, sert à l'homme pour travailler.* »

Qu'est-ce donc qu'un outil ou une machine, Messieurs? C'est un instrument au moyen duquel, employant mieux sa force ou faisant concourir avec elle les forces de la nature, on fait plus vite, on fait mieux, on fait davantage ou l'on fait à meilleur marché. C'est un procédé qui permet de réaliser un gain de temps, de quantité ou de qualité; c'est, en un mot, un moyen de diminuer la peine ou d'augmenter le résultat. Voilà ce que c'est qu'une machine.

Mais que cherche l'homme ici-bas, si ce n'est à augmenter ses satisfactions et à amoindrir ses peines, à

obtenir, en retour de ses efforts, plus de liberté, plus de richesse, plus de loisir et plus de jouissance? Les machines servent donc au bien-être et au progrès; elles sont donc conformes à l'instinct de l'humanité; elles sont donc un bien.

Ce n'est pas assez dire, Messieurs. Non-seulement les machines sont un bien, mais elles sont une nécessité, une nécessité du premier jour, la condition même de l'existence de l'humanité. Sans machines, l'homme est le plus dépourvu de tous les animaux. Quelle différence et quel contraste, en effet! Tous les animaux possèdent en eux, jusque dans l'organisme le plus élémentaire, des instruments merveilleusement disposés par la nature en vue de leurs besoins, et l'on peut retrouver, dans les diverses parties du règne animal, le modèle, pour ainsi dire, de tous nos outils. Telle espèce a une vrille, telle autre des pinces, celle-ci une tarière, celle-là une scie, etc. L'homme n'a rien de tout cela, rien absolument: et, même uni en troupes, même en mettant ses forces en commun, que pourrait-il sans des *organes supplémentaires*, COMPLÉMENTAIRES, pour mieux dire? Il est incapable de fendre le bois ou la pierre, de scier, de couper, de percer, de mesurer, de maçonner, de creuser, comme la taupe, comme l'abeille ou comme le castor. Les opérations les plus élémentaires lui sont interdites. Ses mains sont désarmées, sa peau sans défense, ses ongles sans force et ses dents incapables de déchirer. Mais l'homme peut ce que les animaux ne peuvent pas: il peut s'adjoindre des corps

étrangers et faire ainsi plus qu'eux tous ; il peut se donner des organes mobiles, que non-seulement il associe aux siens, mais que, par une supériorité admirable, il prend quand il veut, et il dépose à son gré ; il change, unit ou transforme des organes qui ne lui sont pas imposés, mais dont il est le maître en même temps que l'auteur. Ces organes, ce sont les machines ; et c'est en cela que les machines, comme l'a dit dans un admirable langage un écrivain qui parfois abuse de l'éclat de son imagination et de son style, mais qui cette fois n'a fait que s'en servir comme le comportait le sujet, M. Pelletan, c'est en cela, Messieurs, que les machines sont une partie essentielle de la grandeur de l'humanité, un agrandissement et une extension de l'homme lui-même. M. de Lamartine, dans une de ses improvisations brillantes, avait nié le progrès. M. Pelletan se fit le champion de la thèse inverse[1]. Eut-il raison sur tous les points, et ne se laissa-t-il jamais, lui non plus, entraîner par la lutte au delà de la vérité? Je n'oserais l'affirmer ; mais il eut, je le crois, bien plus souvent raison que son illustre maître. Et celui-ci lui ayant demandé, entre autres, si l'homme était capable d'ajouter un instant à sa vie, un pouce à sa taille ou un organe à son corps, M. Pelletan s'arrêta sur cette parole, et se fit du défi un sujet de triomphe. Il montra l'homme allongeant le temps en l'épargnant, accroissant sa force et élevant sa stature en se faisant de l'univers un esclave et

[1] Voy. *le Monde marche*.

un piédestal, et annexant enfin, incorporant, pour ainsi dire, à son corps débile, les forces et les puissances de la nature qui l'entoure. Il le fit voir tantôt garnissant sa main d'ongles plus terribles que ceux du lion, tantôt ajoutant à son bras un poids plus puissant que la masse de l'éléphant, fabriquant à son gré pour lui seul tous les organes que chacun des animaux a reçus de la Providence, et réunissant pour son service, dans un arsenal toujours à sa portée, toutes les armes et toutes les ressources dont la création entière dispose, les prenant et les quittant comme un vêtement, et maître de tout sans être enchaîné à rien.

C'est bien là, en effet, Messieurs, ce que sont les machines. Pour apprécier en gros leur importance, pour comprendre leur nécessité, il suffit de jeter un coup d'œil sur les sociétés qui en sont pourvues et sur celles qui ne le sont pas, ou, pour mieux dire (car une société est impossible sans machines), sur celles qui en ont beaucoup et sur celles qui en ont moins. Il suffit de comparer leurs ressources, de voir la pauvreté des unes, la richesse des premières. Cette comparaison, nous l'avons déjà faite. Vous vous rappelez, Messieurs, ce parallèle significatif entre le dénûment du roi des rois, de l'Agamemnon d'Homère, et les commodités, l'opulence relative du plus pauvre mendiant de notre civilisation moderne. Nous ne perdrons pas notre temps à refaire ce parallèle et à montrer la supériorité de l'homme civilisé sur l'homme sauvage. Nous ne nous amuserons pas à réfuter sérieusement les déclamations

inspirées de ce paradoxe de Rousseau : « L'homme qui pense est un animal dépravé. » Toutes ces déclamations sont vaines, parce qu'elles vont contre la force des choses. Il est de la nature de l'homme de penser, et penser, c'est chercher à améliorer son sort. C'est assez de le constater, de le rappeler plutôt, et nous pouvons nous en tenir, à cet égard, au témoignage, au témoignage pratique, du genre humain tout entier. Ce qui mérite davantage de nous arrêter, c'est l'appréciation de la nature et de la valeur des avantages que le genre humain obtient par cette pratique. Nous chercherons, dans nos prochaines réunions, à faire cette appréciation et à mesurer, s'il est possible, le chemin que les machines font faire au progrès. Nous supputerons ce qu'elles peuvent pour la grandeur matérielle, et aussi pour la grandeur morale. Nous verrons également — car il faut tout voir, et sous les objections, même injustes, il y a souvent une portion de vérité — quels inconvénients se mêlent à ces avantages, et par quelles ombres en est parfois obscurci le tableau. Nous dirons le bien, nous pèserons le mal, et nous arriverons ainsi, non pas à un enthousiasme aveugle, mais, je l'espère, à une justification sage, mesurée, sérieuse, et des machines, et du progrès dont elles sont l'instrument.

P. G.

---

## XXII^e LEÇON

### *Suite* DES MACHINES

MESSIEURS,

Reprenons la question où nous l'avons laissée. Nous avons vu l'autre jour que l'emploi des machines est la condition indispensable du progrès ; ce n'est pas assez dire, la condition de l'existence même de l'humanité. Il n'est pas, je le pense, nécessaire d'insister de nouveau sur ce point ; c'est une vérité de sens commun, assez claire par elle-même. Quelle est, je le répète, l'occupation à laquelle l'homme, sans le secours d'organes supplémentaires et d'instruments appropriés, pourrait demander avec quelque succès les moyens de soutenir sa vie? Ce n'est pas la pêche, ce n'est pas la chasse ; tout élémentaires qu'elles semblent, encore exigent-elles des engins ou des armes. Ce n'est pas, à plus forte raison, l'agriculture : on ne déchire pas la terre avec ses ongles ; et quand Virgile nous montre les laboureurs de son temps réduits, par la perte de leurs bestiaux, à ce triste expédient, il entend bien nous peindre les dernières extrémités de la misère et les derniers égarements du désespoir. Encore moins convertit-on sans machines le

blé en pain, la dépouille des animaux en vêtements, les arbres de la forêt en barques et en cabanes. Sans instruments, sans machines, l'homme n'est donc qu'un animal déshérité, le dernier des animaux, cherchant au hasard les racines ou les fruits sauvages qu'offre en si faible quantité la nature inculte, mourant de faim quand ils lui manquent, ou se jetant sur son semblable à défaut d'autre proie. L'anthropophagie, cette dure nécessité des peuples arriérés, auxquels pourtant toutes machines ne sont pas absolument inconnues, cette dernière ressource des naufragés qui ont perdu les leurs, l'anthropophagie avec son cortége de cruautés et d'horreurs, voilà, selon M. M[el] Chevalier, la fatale condition de l'homme réduit à lui-même; et ce n'est que peu à peu, à mesure qu'il invente et qu'il utilise, qu'il peut s'emparer d'abord de temps à autre de l'animal; puis vivre régulièrement de son lait et de sa chair; puis confier à la terre quelques semences et obtenir d'elle un grain imparfait, qu'il fait grossièrement bouillir ou rôtir; connaître enfin bien tard la farine et le pain, et se procurer peu à peu, à leur suite, toutes les ressources et tout le bien-être de la vie civilisée. Tout cela est évident, encore une fois, et je n'ai garde de vous y arrêter. Il nous sera plus utile, et il sera plus intéressant peut-être, de prendre, par quelques chiffres, un aperçu de cette puissance incontestable que l'intervention des machines ajoute à la faiblesse humaine. Ce ne peut être qu'un aperçu, encore une fois, un simple aperçu et non une mesure; mais cet aperçu en dit beaucoup.

Nous parlions tout à l'heure de mouture. Vous vous rappelez, Messieurs, la comparaison que nous avons mentionnée, dans une autre circonstance, entre les esclaves de Pénélope et les ouvriers du moulin de S$^{t}$-Maur. La différence de production par tête est, dans ce cas, et sans tenir compte de la différence de qualité, d'au moins 1 à 150. Un homme d'aujourd'hui fait donc le travail de 150 de cette époque, et la façon de ce travail est bien supérieure. La différence est bien plus grande encore, et à un bien moindre intervalle, dans les filatures de coton. En 1841, un homme faisait 320 fois; il fait aujourd'hui, grâce au métier renvideur, 700 fois ce qu'il eût pu faire il y a un siècle. Anciennement la production du fer était de 5 à 6 kilogrammes par jour et par ouvrier; elle est encore à peu près telle sur les points arriérés, avec les petits fourneaux à la catalane; avec les hauts fourneaux, elle est couramment de 150 kilogrammes, ou 25 à 30 fois plus considérable.

Faut-il parler du travail brut par excellence, du transport? Un homme porte sur son dos 30 kilogrammes environ; un cheval, machine vivante, en porte 200; il en traîne 2,000 sur une bonne route, autre machine, au moyen d'une charrette à deux roues, machine aussi. C'est 80,000 ou 100,000 sur un canal, machine plus considérable et plus difficile à établir. Sur les chemins de fer, la traction est 10 fois plus facile que sur les routes; et, les moyens de traction étant perfectionnés

comme le plan sur lequel cette traction s'opère, le conducteur d'une locomotive conduit sans peine une charge qui écraserait 15 ou 20,000 portefaix.

Faut-il parler, au contraire, d'un travail intelligent, de l'écriture et de ses formes diverses, des moyens affectés à la reproduction de la pensée humaine? Une machine à imprimer tire 5 à 6,000 exemplaires par heure, sans autre peine, une fois la composition faite, que de lui servir le papier qu'elle charge de caractères; et la machine du *New-York Herald*, pour en citer une spécialement, livre chaque nuit 60,000 feuilles, besogne que 600,000 copistes ne suffiraient pas à reproduire. Voilà, Messieurs, pour la force. Voici maintenant pour le temps et pour la dépense, si toutefois l'on peut séparer ces choses, et si gagner sous un rapport n'est pas gagner sous tous.

Il y avait, il y a encore sur bien des montagnes, dans nos Pyrénées par exemple, des forêts admirables, dont les arbres magnifiques se perdaient sans emploi à quelque distance seulement de misérables villages où les hommes manquaient de bois pour les usages les plus vulgaires, pour bâtir et pour se chauffer : la difficulté des transports ne permettait pas de les exploiter. On invente les plans inclinés, les glisseries, et, du jour au lendemain, ces forêts se trouvent comme transportées au milieu des hommes. En 2 minutes et demie, aux glisseries d'Alpnach, les sapins parcourent 12 kilomètres, sans autre traction que la mise en mouvement; en 6, ils descendent de la forêt au lac de Lucerne, et

de là au Rhin par la Reuss et l'Aar. Quelques instants ont suffi pour les livrer à l'industrie qui les utilise.

Il fallait 15 jours, en 1763, pour aller de Londres à Édimbourg. Mme de Sévigné, un siècle plus tôt, a mis un mois pour aller de Paris à Marseille ; et il n'y a pas cinquante ans encore qu'on mettait 7 jours de Tours ou de Dijon à Paris. Le même nombre d'heures, tout au plus, y suffit aujourd'hui, et la dépense, les risques, la fatigue, sont diminués d'autant. L'économie d'argent mérite d'être signalée spécialement. Pour cinq centimes à peine, une tonne de marchandises (la charge d'une trentaine de portefaix) parcourt 1 kilomètre. Le prix des étoffes était, en 1850, cinq fois moindre qu'en 1825, douze fois moindre qu'en 1800. Pour 3 fr., et même pour 2, on fabrique un millier d'aiguilles. Et les boutons, cet objet minime mais indispensable qu'ont vainement proscrit les excellents quakers, les boutons, grâce à l'idée de les faire en porcelaine, et aux perfectionnements mécaniques employés pour réaliser cette idée, sont arrivés à pouvoir se livrer au prix de 0,75 centimes la masse, soit 144 douzaines ; ce qui a permis à un seul fabricant, M. Bapterosse, d'en vendre en une année (1854) pour 800,000 fr., soit plus d'un million de masses ou *150 millions de douzaines*.

Voilà, Messieurs, quelques chiffres (ce ne sont que des spécimens, ne l'oubliez pas) bien faits pour frapper les esprits. Ils sont loin, cependant, extrêmement loin de donner la mesure du progrès dû aux machines ; ils peuvent tout au plus en donner un aperçu, et un aperçu

bien incomplet. Ils ne sont que des termes de comparaison, et d'une comparaison fort imparfaite, entre deux périodes de ce progrès déjà très-rapprochées l'une de l'autre : ils ne nous font pas remonter au point de départ de l'homme; ils ne montrent pas ce que l'homme d'aujourd'hui peut de plus que l'homme entièrement dépourvu d'instruments, mais seulement ce que l'homme mieux pourvu peut de plus que l'homme moins bien armé, mais déjà en partie armé. Entre le premier degré et celui qui nous sert de point de comparaison, il y a plus loin encore qu'entre celui-ci et le dernier; il y a pour ainsi dire l'infini.

Les machines sont donc, Messieurs, une source immense, inépuisable, d'accroissement de force et de production matérielle. Elles sont aussi, elles sont par cela même, une source non moins abondante de progrès intellectuel, d'avancement dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, dans la moralité, etc.; car toutes ces choses, stimulants, auxiliaires, condition même du progrès de la production matérielle, ne vont pas, elles non plus, sans celle-ci, et la dépendance est réciproque. *Primò vivere,* il faut d'abord vivre, avons-nous dit. Le perfectionnement de l'outillage humain procède de la science; mais la science est fille du loisir, et le loisir est fils du superflu. Au progrès matériel correspond donc le progrès intellectuel.

Voulez-vous voir, enfin, Messieurs, d'une manière plus complète, et comme en deux mots, tous les ré-

sultats que les machines valent à l'humanité. Remarquez que leur influence pousse les hommes vers la liberté et l'égalité; qu'elle tend incessamment à les affranchir du joug des occupations matérielles, pour les élever vers des occupations plus hautes; et qu'en augmentant leur puissance sur la nature elle favorise le développement de leur puissance sur eux-mêmes. Les machines tendent à rapprocher d'un même niveau, et d'un niveau toujours plus élevé, les conditions différentes. Entre le conducteur de la locomotive et le portefaix, quelle différence! Celui-ci est une bête de somme; le premier est comme le général d'une armée de porteurs dociles. Louis XIV et Napoléon I[er] lui-même, avec toute leur puissance, auraient-ils pu traverser la France, de Dunkerque à Marseille, en moins de trente-six heures? Tout Français le peut aujourd'hui, moyennant une dépense minime, presque sans fatigue, et il a chaque jour son équipage à ses ordres pour lui faire accomplir ce voyage, et tous ceux qu'il désire entreprendre. C'est que les conquêtes sur la matière, Messieurs, se font au profit de tout le monde; c'est que devant les découvertes de la science tous sont égaux; c'est que tout progrès obtenu par un l'est pour tous, et lorsqu'un homme, par son intelligence, par ses efforts, par sa persévérance, a dompté une nouvelle résistance de la nature ou surpris un de ses secrets, c'est pour tous qu'il a travaillé, c'est le domaine des jouissances de tous dont il a étendu les limites.

Les machines sont, disons-nous, un grand instrument de puissance matérielle et morale, et leur rôle est considérable dans le développement de l'humanité. Cependant de tous côtés on crie contre les machines, on s'élève contre elles, on leur impute une responsabilité terrible dans les malheurs du genre humain. Comment cela se fait-il, et que peut-on leur reprocher? Il faut bien qu'il y ait à ces accusations un motif, fondé ou non! Quel est ce motif, et de quoi accuse-t-on les machines? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Ce qu'on reproche aux machines, Messieurs, c'est précisément ce qui est leur raison d'être, c'est leur supériorité sur le travail nu et désarmé. On dit: les machines suppriment l'ouvrier en se substituant à lui; elles font faire à la matière ce que faisaient les hommes, et par suite elles laissent les hommes sans occupation, sans salaire et sans pain. Et l'on conclut, en conséquence, que des machines viennent la misère, la souffrance, la dégradation, la nudité et la faim. Quelque étrange que puisse nous paraître, après l'aperçu que nous venons de donner de leurs résultats, cette accusation lancée contre l'influence des machines, il faut bien nous arrêter à la discuter, et la discuter même sérieusement; car elle est populaire, non-seulement parmi les ouvriers ignorants qu'une souffrance momentanée peut induire en erreur, mais populaire parmi les gens

du monde eux-mêmes, parmi des hommes instruits et sérieux. Souvent des écrivains distingués et influents — Buret, Malthus, Sismondi, Lemontey, entre autres — s'en sont faits les organes, et lui ont prêté l'appui de leur talent et de leur autorité. Des hommes importants à d'autres titres, des hommes puissants dans la conduite des peuples, ont parlé et agi dans le même sens et traité de même le progrès en ennemi. Un inventeur proposait à Colbert une machine qui ferait le travail de dix hommes. « Je cherche, lui répondit Colbert, à faivre vivre honnêtement le peuple de son travail, et vous venez me proposer les moyens de lui enlever le travail! Portez votre invention ailleurs. » Et plus récemment, mais plus loin de nous, il est vrai, le président du Mexique, Santa-Anna, tenait le même langage. On lui proposait d'établir un chemin de fer entre Vera-Cruz et Perote. « Que voulez-vous, répondit-il, que je fasse des muletiers et des mulets? » Les chemins de fer sont adoptés chez nous; mais ce n'a pas été sans exciter bien des réclamations au nom des diligences et des postillons. Ceux-ci eux-mêmes avaient eu peine à se faire accepter. Quand, il n'y a pas un siècle, Turgot, établissant les premières *diligences* un peu dignes de ce nom, avait substitué aux informes véhicules qui faisaient le service de Lyon et de Lille des voitures relativement rapides, légères et d'un prix raisonnable, c'était par dérision, non par reconnaissance, qu'on avait donné à celles-ci le nom de *turgotines;* et les vers suivants, colportés partout, disaient assez les sentiments

d'une partie du public, même du public lettré, à l'égard de cette innovation :

> Ministre ivre d'orgueil, tranchant du souverain,
> Qui, par tes vains projets, fais tant de misérables,
> Puisse la poste infâme aller un si grand train,
> Qu'elle te mène à tous les diables!

Vous voyez, Messieurs, si une objection ainsi répétée à tous les étages de la société et à toutes les époques peut être laissée de côté.

Messieurs, que passagèrement, sur certains points, au préjudice d'un certain nombre d'hommes, l'établissement d'une machine puisse être accompagné de circonstances douloureuses; que, dans l'industrie où cette machine apparaît, ou dans une industrie voisine, un certain nombre d'ouvriers puissent voir leur condition momentanément troublée, et que le progrès réalisé par elle ne s'accomplisse pas toujours sans froisser quelques intérêts, sans déranger quelques habitudes, cela n'est pas contestable, et je n'ai nulle envie de le nier. Tout bien s'achète, tout progrès a sa rançon à payer, et les machines ne sauraient échapper à cette loi universelle. Cette rançon est-elle aussi considérable qu'on le croit? n'y a-t-il pas moyen d'en atténuer l'importance? n'est-ce pas souvent par la faute même de ceux qu'elle épouvante, qu'elle devient plus forte et plus écrasante? C'est ce que nous verrons plus tard. Pour le moment, bornons-nous à constater qu'il y en a une; c'est un fait, et nous devons le reconnaître.

Mais faire de ce mal particulier, passager, restreint, un mal habituel, permanent, essentiel; conclure, des inconvénients qui accompagnent le bien, que le bien est un mal; renier le progrès parce qu'il coûte quelque chose; déclarer, en un mot, déclarer en thèse générale et absolue que les machines appauvrissent et qu'elles sont un instrument de décadence, c'est, Messieurs, permettez-moi de le dire, plus qu'une exagération ou un paradoxe; c'est tout bonnement, et pour appeler les choses par leur nom, une absurdité. Cela revient à dire que l'on a moins de blé parce qu'on récolte davantage; moins de pain parce que l'on fait mieux et à moins de frais la farine; moins de fer parce que des fourneaux plus parfaits et plus multipliés le fabriquent plus en grand; moins de combustible parce qu'il s'extrait et se transporte sur plus de points et en plus grande abondance; moins de livres parce que l'imprimerie en fournit des milliers, là où la main de l'homme en copiait un à grand'peine; moins de denrées de toutes sortes parce que des navires, des moyens de transport et des voies de communication en plus grand nombre, les font affluer plus rapidement de toutes parts; moins de vêtements, enfin, parce que des métiers infatigables sont occupés sans cesse à en multiplier la quantité et à en varier la qualité. Cela revient à dire qu'il vaut mieux se moucher sur le coude, comme le faisaient encore, dit-on, les seigneurs du temps de Henri II, et se passer de linge comme c'était le cas à peu près général au moyen âge, que de trouver jusque dans l'armoire du

pauvre des draps, des chemises et des mouchoirs. Cela revient à dire qu'il vaut mieux avoir un décimètre de coton en moyenne, comme c'était le cas en 1767, que d'en avoir dix-huit ou vingt mètres comme aujourd'hui, et voir l'indienne vendue un louis l'aune, comme sous Louis XV, et réservée à la parure des duchesses, que de la voir, au prix de quelques sous, couvrir et parer la plus modeste mère de famille. Et cela revient à dire, enfin, que c'est en vain que de toutes parts les fabriques et les ateliers projettent sur le monde, à qui mieux mieux, leurs produits de toute sorte. Sait-on, quand on parle ainsi, ce que l'on dit, et a-t-on seulement une idée de ce flot de richesses qui s'écoule à toute heure d'entre les mains de l'homme industrieux? Messieurs, en 1853, l'Angleterre (et cette production a depuis augmenté et s'est montrée notamment beaucoup plus forte en 1856), l'Angleterre seule exportait—sans compter les toiles, les filés, les mouchoirs, les bas, les chaussettes et la bonneterie—le chiffre énorme de *1,386 millions* de mètres de tissus de coton; de quoi faire environ trente-cinq fois le tour de la terre[1].

Elle en gardait cependant près de moitié autant, soit 2 kilog. $^1/_2$ par tête, pour sa consommation intérieure, en 1851; en 1856, cette consommation intérieure s'était

[1] Voir le cours de M. Michel Chevalier. Les chiffres cités dans cette leçon en sont extraits pour la plupart, ainsi que de l'article MACHINES du *Dictionnaire d'économie politique*, par M. Joseph Garnier, et du *Traité* de M. Le Hardy de Beaulieu.

accrue et s'élevait à 3 kilog. $^1/_6$[1]. Tout cela ne sert à personne, sans doute, et ce n'est pas pour les porter qu'étrangers et nationaux achètent ces énormes quantités de tissus. Vaudrait-il mieux qu'ils s'en passassent, en effet? Vaudrait-il mieux que ni les machines, ni leurs produits n'eussent été créés, et que les hommes restassent réduits à la nudité et aux haillons? Voilà pourtant, Messieurs, quelle est en réalité la question; voilà toute la question quand elle est réduite à ses termes derniers et absolus. Je ne crains donc pas de le répéter, ainsi posée, elle n'est pas douteuse un seul instant; prise dans ces termes, l'objection est absurde: tout ce que les machines ajoutent à la production est autant de gagné pour la consommation, pour la satisfaction des besoins de l'humanité. Par conséquent, ce serait autant de gagné dans toute hypothèse; et quand bien même il serait vrai, comme paraissent le penser les adversaires des machines, que le travail accompli par elles ne fût plus fait par des hommes, et que l'ouvrier inanimé se substituât purement et simplement à l'ouvrier animé,

[1] Voy. *Diction. du commerce et de la navigation*, au mot COTON.
« En 1859, l'Angleterre a expédié, à toutes les parties du monde, 2 milliards 563 millions 445,000 mètres de calicots, percales et autres cotonnades, ce qui ne représente pas moins de 2,307,100 kilomètres, ou 576,775 lieues de long. La valeur de cette énorme masse de tissus, qui peut bien former un poids de 250 millions de kil., a été de 921 millions de francs. » (CHEMIN-DUPONTÈS, *Journal des Débats* du 12 octobre 1860.) C'est, on le voit, en six ans, une augmentation de 80 %, ou plus de 13 % par an.

l'humanité aurait toujours non-seulement autant à consommer, mais davantage et bien davantage, avec moins d'efforts; elle aurait plus de loisir, par conséquent. La diminution de ses efforts, le loisir, serait son bénéfice net. Est-ce un bénéfice à mépriser? C'est bien quelque chose que le loisir, à ce qu'il me semble, quand la consommation n'en souffre pas.

Mais il n'en est pas ainsi, Messieurs, je me hâte de le dire; et cette allégation qui présente les machines comme se substituant aux hommes et leur enlevant leur travail est une allégation purement gratuite, une hypothèse radicalement fausse et impossible, démentie par les faits comme elle est d'avance condamnée par le raisonnement. Le travail persiste après l'invention des machines; et non-seulement il persiste, mais il grandit. Il se transforme plus ou moins, selon les cas; il se transforme pour se perfectionner : mais jamais il ne s'anéantit; toujours au contraire, il se développe.

Le plus souvent, c'est dans la branche même de production où la découverte se réalise, que le travail se multiplie ; il s'y multiplie grâce à la découverte même, et souvent dans une proportion considérable. Le premier résultat de l'apparition d'une machine dans une industrie, le premier résultat d'une simplification et d'un perfectionnement, c'est une facilité plus grande à produire, c'est, par conséquent, une production plus abondante et à meilleur marché. Mais une production moins chère appelle une consommation plus large; car nos besoins augmentent avec la facilité qu'ils

trouvent à se satisfaire, ou plutôt ils se trouvent moins comprimés par la difficulté et par le prix. Cet accroissement dans la demande des produits se traduit à son tour en un accroissement du travail qui fournit ces produits. Et, précisément parce que le travail est plus aisé, il devient plus abondant. C'est ce qui est arrivé sur une grande échelle à la suite de l'invention de l'imprimerie, l'une de celles qui présentent les résultats les plus nets. C'est parce que, grâce à cette admirable invention, on peut produire à bon marché ce qui était autrefois très-cher, que le besoin de livres, à peine soupçonné jadis, a pris une extension si considérable, et qu'il existe aujourd'hui un nombre immense d'imprimeurs à la place de ces quelques copistes occupés autrefois à transcrire les rares manuscrits conservés dans les bibliothèques des rois ou dans celles des cloîtres. De même dans l'industrie du coton. Les inventions relatives à la mise en œuvre de ce produit ont donné au travail dont il était l'objet une impulsion prodigieuse. Comme les faits sont ici moins connus, comme en même temps ils sont saisissants, et comme l'industrie dont il s'agit est précisément de celles qui servent le plus souvent de texte aux déclamations contre les machines, il n'est pas hors de propos de jeter sur ces faits un coup d'œil un peu attentif, et quelques chiffres ne seront pas inutiles. Les voici, d'après M. Baines, qui a retracé l'*Histoire de la manufacture du coton dans la Grande-Bretagne*.

C'est vers 1769 que commence en Angleterre, par

les inventions de Hargreaves et d'Arkwright, l'emploi des machines dans l'industrie du coton. Avant cette époque, on comptait dans ce pays 5,200 fileuses au petit rouet et 2,700 tisseurs, soit en tout 7,900 ouvriers. Moins de vingt ans après, en 1787, une enquête a lieu: elle constate l'existence de 105,000 fileurs et de 247,000 tisseurs, soit 352,000 ouvriers. Malgré des simplifications rapides, ou plutôt à cause de ces simplifications, le nombre s'élevait donc rapidement. Il atteignait le chiffre de 487,000, en 1833. En ajoutant à l'industrie principale les industries latérales du tulle, de l'impression sur étoffes, etc., il montait à 800,000. Ces chiffres de M. Baines sont un peu supérieurs, il est vrai, à ceux que fournit sur le même sujet le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, dans ses informations toutes récentes; mais la différence provient, selon toute apparence, de ce que certains ouvriers, compris par M. Baines dans la catégorie des ouvriers de la filature, ont été classés par le *Dictionnaire du commerce* dans les industries latérales. Le nombre d'individus employés dans ces industries accessoires et indispensables, de ceux qui se rattachent directement ou indirectement à l'industrie cotonnière dans le Royaume-Uni, est en effet évalué, dans ce dernier ouvrage, au chiffre considérable de *deux millions*, soit « à peu près la quatorzième partie de la population totale de ce royaume »; et l'accroissement ininterrompu de ce nombre, jusqu'à nos jours, y est également constaté.

Cependant, pour se faire une idée juste de cet immense accroissement de travail dû à l'intervention de la mécanique dans l'industrie cotonnière, il ne faudrait pas encore s'en tenir à ces chiffres. Dans les derniers sont sans doute compris les ouvriers étrangers à cette industrie, tels que maçons, menuisiers, serruriers, mineurs, employés et agents de transport, bateliers, etc., qui tirent manifestement leur existence de la filature pour laquelle ils travaillent. Mais à ces industries nationales ne faut-il pas, pour tenir compte de tout, ajouter aussi les industries lointaines, notamment celle de la culture du coton[1] — presque insignifiante il y a un siècle et portée aujourd'hui à deux milliards de kilogrammes, dont un tiers importé en Europe — et l'impulsion donnée par l'exemple de l'Angleterre au travail des autres peuples de l'Europe?

[1] Cette culture, alimentée par la filature anglaise, a été l'un des principaux éléments de la prospérité d'une partie des États-Unis. Elle va, selon toute apparence, faire la prospérité de l'Inde et devenir, grâce à la scission de la république américaine, l'instrument de la régénération de ce malheureux pays. Elle fournira ainsi à l'Angleterre un moyen de réparer ses torts envers lui, en le préparant par la richesse à la civilisation et à l'indépendance. Qui sait si bientôt l'Afrique elle-même ne lui devra pas un sort meilleur, et le développement sur son sol des aptitudes de la race noire? Quant aux États à esclaves de l'Amérique, qui croient tenir par le coton le monde entier dans leur dépendance, et qui en ce moment essayent d'affamer l'industrie européenne pour arracher à l'intérêt ce que la conscience défend de leur accorder, ils seront pris dans leurs propres piéges et périront par où ils ont péché. Le jour où ils se repentiront, d'autres habitudes auront été prises, et ils auront eux-mêmes, en menaçant le monde de lui refuser leurs marchandises, contraint le monde à chercher d'autres sources d'approvisionnement.

Voilà, Messieurs, en quelques mots, sans phrases et par de simples chiffres, un exemple du développement de travail dû aux machines. Pour en bien apprécier la grandeur, il faut songer, non-seulement combien il est immense, mais combien il a été rapide; rapide non pas depuis le commencement de sa dernière phase seulement, mais depuis ses premiers débuts. L'adolescence, si l'on peut ainsi parler, de l'industrie cotonnière date du siècle dernier; mais sa première enfance même n'est pas éloignée, et il ne faut pas remonter bien avant dans l'histoire pour en retrouver le berceau. D'après M. Atkins, dit le *Dictionnaire du commerce*, c'est au commencement du XIVe siècle que les Vénitiens et les Génois importèrent les premières balles de coton en Angleterre. Il ne servait alors que pour faire des mèches à chandelle. Vers 1430, quelques tisserands des comtés de Chester et de Lancastre essayèrent d'employer ce lainage à la confection d'étoffes grossières, dans le genre des futaines flamandes, et leur succès engagea quelques armateurs de Bristol et de Londres à envoyer des navires dans le Levant pour en rapporter du coton. En 1773, cependant, c'est-à-dire jusqu'après le commencement de la période des machines, la trame seule était en coton ; la chaîne était en fil tiré d'Allemagne ou d'Irlande. La célèbre invention d'Hargreaves, la *spinning-jenny*, ne pouvait encore donner aux fils qu'elle produisait la force et la torsion nécessaires pour la chaîne; ce but n'a été atteint que par le métier continu (*spinning frame*); et la *mull-*

*jenny* (notre métier à filer ordinaire), combinaison des deux précédents, n'est que de 1779. Ce n'est que depuis 1820, enfin, que les filatures anglaises fonctionnent généralement à l'aide de machines à vapeur; depuis 1833 que le tissage manuel a à peu près disparu devant les métiers mécaniques[1]; depuis 1840 — après la grève de Preston (en 1836), dont nous avons parlé —que s'est répandu le métier dit renvideur ou automate (*self-acting*); et depuis 1850 que le métier à la Jacquart et la célèbre peigneuse (française aussi) de Josué Heillmann sont venus compléter la puissance de la production anglaise.

Qui oserait faire, Messieurs, le bilan matériel et moral d'un si prodigieux progrès? Qui oserait dire quelle influence les machines qui l'ont suscité et rendu possible ont exercée, non-seulement sur l'augmentation du travail, non-seulement sur le bien-être matériel, mais sur l'état moral et intellectuel de l'humanité? Qui retracera l'influence sur la santé, sur la propreté, sur la décence, sur le goût, de ces étoffes inconnues à nos pères, venant permettre de panser le malade, de cacher la nudité, de vêtir, de parer tour à tour à si peu de frais? Je ne veux pas développer ce texte trop facile, je me contente de l'indiquer à vos réflexions. Mais si vous voulez avoir une idée, une idée bien imparfaite, de l'immensité de la force productive développée dans la seule industrie du coton par les machines, sachez que pour

[1] *Dictionnaire du commerce, etc.*

faire ce qu'a fait l'Angleierre en 1856 il aurait fallu, il y a un siècle, 91 millions d'hommes[1], et que le reste du monde en fait presque autant qu'elle.

Le fait que nous venons de constater dans ces remarquables exemples, le développement et l'extension du travail même que les machines viennent simplifier, sous l'influence de cette simplification même, ce fait, Messieurs, est loin d'être une exception. C'est au contraire le cas le plus habituel; et presque toujours, dans les industries d'une utilité générale au moins, le résultat définitif, sinon le résultat immédiat de la simplification des procédés, est l'augmentation du nombre des ouvriers.

Il faut bien le dire cependant, pour ne pas compromettre la vérité en l'exagérant, il n'en est pas toujours ainsi, il n'en est pas nécessairement ainsi; et les faits qui se sont produits, sur une si prodigieuse échelle, dans l'industrie du coton et dans celle de l'imprimerie, ne se reproduisent pas, même dans de moindres proportions, dans toutes les industries. Les machines n'ont pas toujours pour effet d'accroître le travail même qu'elles modifient : parfois elles le réduisent; et c'est par là, c'est-à-dire par une observation non pas fausse, mais incomplète, qu'elles ont prêté aux accusations que nous réfutons. Mais ce qui est vrai, Messieurs, vrai

[1] Il en aurait, par conséquent, fallu 130 pour 1859, d'après les chiffres cités dans une note précédente.

d'une manière complète, absolue, sans exception ni restriction, c'est que *toute machine*, toute, entendez-le bien, pourvu qu'elle soit bonne, ***augmente le travail humain pris dans son ensemble;*** c'est que si le travail, après l'invention et l'emploi d'une machine nouvelle, peut n'être pas augmenté, s'il peut même être réduit, dans la branche spéciale où cette machine apparaît, toujours du moins, dans quelque branche plus ou moins voisine, toujours, au pis-aller, dans l'ensemble de l'*atelier social*, le travail se trouve non pas conservé seulement, mais accru. Ce qui alarme, en effet, ce qui inquiète, et ce qui conduit à redouter un résultat contraire, c'est que l'effet naturel de la machine, l'effet de toute simplification dans le travail, est évidemment de supprimer, pour une même production, un ou plusieurs ouvriers. Mais ce qui rassure — ce qui devrait rassurer, devrais-je dire — et ce qui amène à mieux comprendre le véritable caractère de ce changement, c'est que supprimer un ouvrier, c'est du même coup, et nécessairement, économiser le salaire de cet ouvrier; c'est que, par conséquent, s'il y a d'un côté, par le fait de l'invention, des bras inoccupés, il y a, d'un autre côté, et par le fait de la même invention, une rétribution équivalente devenue libre. C'est-à-dire qu'à l'épargne du travail correspond une épargne de capital égale; à chaque ouvrier privé de son emploi antérieur, un salaire auquel manque son emploi antérieur; et que, comme les capitaux, de leur essence, sont aussi désireux de s'occuper que les hommes; comme les capitaux, eux aussi, ont

besoin de travailler pour vivre, la machine, en fin de compte, rend d'un côté ce qu'elle enlève de l'autre.

C'est ce qui est arrivé, par exemple, et en mettant les choses au pis, pour une invention dont je parlais tout à l'heure, pour l'invention si considérable des chemins de fer. Les chemins de fer, disait-on, vont anéantir l'ancienne industrie des transports, et par suite priver d'emploi tous ceux qu'elle occupait, bêtes et gens. C'est l'histoire des mulets et des muletiers de Santa-Anna. En fait, Messieurs, vous le savez, mulets et muletiers—véhicules et conducteurs, veux-je dire—n'ont pas été mis à la retraite le moins du monde. Et, si l'on faisait le relevé des chevaux, voitures, charretiers et cochers, actuellement employés au transport des voyageurs et des marchandises, on trouverait, j'en suis convaincu, en France comme en Angleterre, qu'il s'est sensiblement accru depuis l'établissement des voies ferrées. Il n'y a plus, il est vrai, autant de grandes lignes de diligences, et l'on ne transporte plus la marée en poste des ports de mer aux villes de l'intérieur; mais les petits trajets se sont couverts de moyens de transport jadis inconnus, et il n'y a pas, pour ainsi dire, une station de village qui n'ait ses omnibus ou au moins ses voitures à volonté. La facilité de se déplacer a donné l'habitude de le faire, et la circulation par la vapeur a développé, bien loin de la restreindre, la circulation par les voitures; l'accessoire s'est proportionné au principal. Je ne crois pas, encore une fois, que ce fait puisse être mis en doute; il est de ceux qui, selon le mot vul-

gaire, crèvent les yeux. Mais, quand même il serait inexact; quand bien même, ou dans son ensemble ou sur certains points, l'ancienne industrie du transport aurait été atteinte par la nouvelle; et quand il serait vrai qu'un nombre important de conducteurs, de diligences et de postillons eussent été contraints de quitter, faute d'emploi de leurs voitures et de leurs chevaux, leur ancienne occupation, faudrait-il dire pour cela que ces hommes sont restés *sans occupation* et que l'établissement des chemins de fer leur a enlevé leur travail? Non, Messieurs : les conducteurs enlevés de leur siége et les postillons jetés à bas de leur cheval ne sont pas tombés sur le pavé et n'ont pas été, pour parler leur langage, *mis à pied* sans ressources. Ils sont tombés, ou plutôt ils ont passé sur les waggons et sur les locomotives qui remplaçaient leurs équipages; et, à peine étourdis un moment, ils se sont relevés machinistes, garde-freins, chauffeurs ou cantonniers. Il n'y a eu, en d'autre termes, dans cette gigantesque innovation de notre siècle, qu'une *transformation*, et une transformation accompagnée d'une augmentation de travail, et le plus souvent aussi d'une augmentation de salaire. Et la preuve, s'il en fallait une, que les chemins de fer emploient plus de monde et rendent plus de services, c'est qu'ils rémunèrent un capital plus fort et toujours croissant. Le travail supprimé par les machines n'est donc jamais anéanti, il est tout au plus déplacé et transformé; il n'est pas rendu *inerte*, il est rendu *disponible*, ce qui est bien différent. C'est si différent, que c'est le jour et

la nuit. C'est, Messieurs, ce qu'il importe de bien comprendre; car c'est ici le point capital de la théorie des machines : c'est le nœud de la difficulté, et c'est pour cela que je crois devoir, aux explications qui précèdent, ajouter la lecture d'un passage dans lequel, pour la première fois, cette vérité essentielle a été vraiment mise dans tout son jour. C'est un passage du petit pamphlet « *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, ou l'Économie politique en une leçon* », écrit bien digne de son nom. Jusqu'alors, pour expliquer le problème des machines, on s'était borné à donner des exemples de multiplication du travail dans la même industrie, comme ceux que nous avons cités plus haut. Bastiat, le premier, observe que « cette démonstration n'est pas scientifique », c'est-à-dire n'est pas complète; car, si la consommation du produit spécial de la machine restait stationnaire ou ne se développait que peu, la machine ne serait pas justifiée. Ce qu'il faut, pour qu'elle le soit, c'est que jamais, au grand jamais, et quel que soit le sort de ses produits, la machine ne puisse nuire au travail. C'est aussi ce qui est; c'est ce que je viens d'essayer de vous faire comprendre, et c'est ce que Bastiat a démontré par l'apologue que voici :

« Jacques Bonhomme avait deux francs, qu'il faisait gagner à deux ouvriers.

» Mais voici qu'il imagine un arrangement de cordes et de poids qui abrége le travail de moitié. Donc il obtient la même satisfaction, épargne un franc et congédie un ouvrier.

» Il congédie un ouvrier; *c'est ce qu'on voit.*

» Et, ne voyant que cela, on dit: « Voilà comment la mi-
» sère suit la civilisation, voilà comment la liberté est fatale à
» l'égalité. L'esprit humain a fait une conquête, et aussitôt un
» ouvrier est à jamais tombé dans le gouffre du paupérisme.
» Il se peut cependant que Jacques Bonhomme continue à
» faire travailler les deux ouvriers; mais il ne leur donnera
» que dix sous à chacun, car ils se feront concurrence entre
» eux et s'offriront au rabais. C'est ainsi que les riches de-
» viennent toujours plus riches, et les pauvres toujours plus
» pauvres. Il faut refaire la société. »

» Belle conclusion, et digne de l'exorde!

» Heureusement, exorde et conclusion, tout cela est faux, parce que, derrière la moitié du phénomène *qu'on voit*, il y a l'autre moitié *qu'on ne voit pas*.

» On ne voit pas le franc épargné par Jacques Bonhomme et les effets nécessaires de cette épargne.

» Puisque, par suite de son invention, Jacques Bonhomme ne dépense plus qu'un franc en main-d'œuvre, à la poursuite d'une satisfaction déterminée, il lui reste un autre franc. Si donc il y a dans le monde un ouvrier qui offre ses bras inoccupés, il y a aussi dans le monde un capitaliste qui offre son franc inoccupé. Ces deux éléments se rencontrent et se combinent. Et il est clair comme le jour qu'entre l'offre et la demande du travail, entre l'offre et la demande du salaire, le rapport n'est nullement changé. L'invention et un ouvrier payé avec le premier franc font maintenant l'œuvre qu'accomplissaient auparavant deux ouvriers. Le second ouvrier, payé avec le second franc, réalise une œuvre nouvelle. Qu'y a-t-il donc de changé dans le monde? Il y a une satisfaction nationale de plus; en d'autres termes, l'invention est une conquête gratuite, un profit gratuit pour l'humanité. »

Ainsi, « *un accroissement de satisfactions, à travail égal* », voilà le « *résultat définitif* » de l'invention, de la

machine, du progrès. Cette première partie de la démonstration l'établit nettement, et voilà un point sur lequel il ne peut plus y avoir de doute.

Mais ce n'est pas assez pour l'apaisement des esprits. « Qui recueille cet excédant de satisfactions » produit par l'invention? Est-ce le capitaliste seul? « La classe salariée, si elle n'en souffre que momentanément, n'en profite-t-elle jamais? » Et les machines ne font-elles que « *déplacer* une portion du travail national, sans le *diminuer*, il est vrai, mais aussi sans l'*augmenter?* C'est ce second côté du problème qu'envisage ensuite l'auteur, et sur lequel il ne porte pas une moindre clarté. Écoutons-le encore quelques instants : « Oui, dit-il,

« Oui, c'est d'abord le capitaliste, l'inventeur, le premier qui se sert avec succès de la machine, qui en a le bénifice; et c'est là la récompense de son génie et de son audace. Dans ce cas, ainsi que nous venons de le voir, il réalise sur les frais de production une économie, laquelle, de quelque manière qu'elle soit dépensée — et elle l'est toujours — occupe juste autant de bras que la machine en a fait renvoyer.

» Mais bientôt la concurrence le force à baisser son prix de vente dans la mesure de cette économie elle-même. Et alors ce n'est plus l'inventeur qui recueille le bénéfice de l'invention; c'est l'acheteur du produit, le consommateur, le public, y compris les ouvriers; en un mot, c'est l'humanité.

» Et *ce qu'on ne voit pas,* c'est que l'épargne ainsi procurée à tous les consommateurs forme un fonds où le salaire puise un aliment qui remplace celui que la machine a tari.

» Ainsi, en reprenant l'exemple ci-dessus, Jacques Bonhomme obtient un produit en dépensant deux francs en sa-

laires. Grâce à son invention, la main-d'œuvre ne lui coûte plus qu'un franc.

» Tant qu'il vend le produit au même prix, il y a un ouvrier de moins occupé à faire ce produit spécial; *c'est ce qu'on voit :* mais il y a un ouvrier de plus occupé par le franc que Jacques Bonhomme a épargné; *c'est ce qu'on ne voit pas.*

» Lorsque, par la marche naturelle des choses, Jacques Bonhomme est réduit à baisser d'un franc le prix du produit, alors il ne réalise plus une épargne, alors il ne dispose plus d'un franc pour commander au travail national une production nouvelle. Mais à cet égard son acquéreur est mis à sa place; et cet acquéreur, c'est l'humanité. Quiconque achète le produit le paye un franc de moins, épargne un franc, et tient nécessairement cette épargne au service du fonds des salaires; *c'est encore ce qu'on ne voit pas.* »

Telle est, Messieurs, cette démonstration. L'auteur la conclut ainsi :

« J'ai vu les journaux à 80 fr.; ils sont maintenant à 48. C'est une économie de 32 fr. pour les abonnés. Il n'est pas certain, il n'est pas du moins nécessaire que les 32 fr. continuent à prendre la direction de l'industrie du journaliste; mais ce qui est certain, ce qui est nécessaire, c'est que, s'ils ne prennent cette direction, ils en prennent une autre. L'un s'en sert pour recevoir plus de journaux, l'autre pour se mieux nourrir, un troisième pour se mieux vêtir, un quatrième pour se mieux meubler.

» Ainsi les industries sont solidaires. Elles forment un vaste ensemble, dont toutes les parties communiquent par des canaux secrets. Ce qui est économisé sur l'une profite à toutes. Ce qui importe, c'est de bien comprendre que jamais, au grand jamais, les économies n'ont lieu aux dépens du travail et des

salaires. » (Bastiat, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, ch. VIII, les Machines.)

Vous le voyez donc, Messieurs, il ne faut pas dire que les machines suppriment le travail; mais il faut dire, au contraire, qu'elles le soutiennent, qu'elles le développent, qu'elles le suscitent, qu'elles le rémunèrent; qu'elles le rémunèrent en donnant davantage pour un même effort, et qu'elles le rémunèrent en fournissant plus d'occasions d'effort, en accroissant le résultat du travail et en variant et multipliant les formes du travail. Toute machine nouvelle est un nouvel instrument, et par cela même un moyen nouveau et une occasion nouvelle de travail; et, en somme, comme le dit parfaitement M. Modeste, « il n'est pas une machine qui n'attende son guide, pas une qui n'apporte sa besogne. Chaque force soumise dans la nature est comme une terre nouvelle, offrant au travail une nouvelle surface où il se déploie au moment où les premières allaient lui manquer[1] »; au moment, dirais-je plutôt, Messieurs, où les premières allaient cesser de suffire à l'augmentation sans cesse croissante des bras à employer et des besoins à satisfaire.

Si l'on en doute, ajoute le même auteur, que l'on considère ce qui se fait et se peut faire de travail, que l'on compare les chances d'occupation respectives dans les pays où abondent les machines et dans ceux où elles sont rares, chez les sauvages et chez l'homme civilisé;

[1] *Essai sur le Paupérisme*, p. 262.

que l'on mette en regard la chasse et la pêche, ces industries primitives, pénibles et précaires, employant à peine quelques journées d'homme par hectare, la culture à la charrue en employant cent, et l'agriculture perfectionnée en exigeant bien davantage et presque sans limites; que l'on observe encore ce qui se passe dans le monde, et que l'on cherche la raison de ces grands courants qui portent exclusivement vers certains points toutes les dépouilles du monde entier. Les matières premières du travail, répandues sur toute la surface de la terre, quittent incessamment la plupart des régions où elles se trouvent, pour affluer dans un petit nombre d'entre elles qui semblent avoir le privilége de les mettre en œuvre. Pourquoi cela? Par une raison bien simple. Ces matières premières, éléments bruts de travail, fuient les pays où le travail manque, c'est-à-dire ceux où les hommes, faute de procédés, de connaissances et de machines, ne sont pas en état de les mettre en œuvre; et elles cherchent les pays où le travail les appelle, c'est-à-dire ceux où la science et la mécanique fournissent la possibilité, font naître le désir, imposent l'obligation de les employer. C'est en France, c'est en Angleterre, c'est en Belgique, c'est en Europe enfin, que se rendent de toutes parts l'or, l'argent, le cuivre, le coton, les bois précieux, les teintures, les essences, les gommes, et toutes les immenses récoltes du commerce universel. C'est que l'Europe a les moyens de recevoir et d'utiliser toutes ces choses, et que l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, les îles et les continents où elles

naissent, ne sauraient la plupart du temps que les laisser perdre, si l'Europe ne leur avait pas appris, en les leur demandant, à les recueillir au moins. C'est ainsi que le coton, par exemple, dont nous parlions tout à l'heure, vient, à travers les périls et les frais d'un transport lointain, et malgré l'habileté manuelle des populations de l'Inde, se faire préparer et tisser en Europe, pour retourner ensuite, sous forme d'étoffes, dans les pays mêmes d'où il provient. C'est ainsi que les machines, en économisant le travail humain, le développent; en « plaçant de la manière la plus avantageuse cette force qui s'appelle la vie, et dont le compte est si étroitement limité, agrandissent la vie »; et, en améliorant l'emploi de la nature, élargissent en quelque sorte la nature elle-même. Que l'on dise, en effet, s'écrie encore à ce sujet M. Modeste, « que l'on dise si un sol mieux cultivé, fouillé, percé, transformé, n'est pas un sol plus grand, si double produit n'est pas double territoire »; et si les machines, réalisant sans violence, sans injustice et sans effusion de sang, ce doublement de territoire, ne sont pas les conquérants par excellence, et leurs conquêtes pacifiques les seules réelles, les seules durables, les seules avouables, les seules, au moins, Messieurs, qu'au nom de la science et de l'humanité nous puissions avouer ici.

Ainsi les machines ne nuisent pas au travail. Elles ne nuisent pas davantage au salaire, et l'affirmer, ce

n'est guère que répéter la même vérité sous une autre forme. Là où le travail est plus abondant et plus lucratif, là où le champ du travail s'élargit et où le rôle de l'ouvrier s'élève, il est impossible que la part de l'ouvrier ne s'élève pas aussi. Si les produits sont plus considérables, le dividende doit être plus abondant. Si la part de l'ouvrier dans la production grandit, sa part dans la rémunération doit grandir également. Voulez-vous, du reste, des exemples? L'industrie cotonnière de l'Angleterre est encore là pour nous les fournir. Le capital dépensé en salaires pour cette industrie, évalué de 3 à 4 millions en 1769, s'élève, en 1833, à 455 millions pour les 800,000 ouvriers qu'y rattache M. Baines. Cet auteur établit également que le salaire d'un fileur, de 1 franc en 1769, monte à 2,50 en 1787. Il se soutient et s'élève depuis, bien que dans une proportion moindre. En 1854, M. Chevalier estime qu'il s'est encore accru d'un quart ou d'un tiers. Nous avons déjà vu ailleurs, vous vous le rappelez, par les chiffres que nous avons cités à propos des coalitions, que les journées, dans cette industrie, étaient en effet souvent fort élevées. Il faudrait de plus tenir compte, depuis la réforme douanière au moins, des avantages que cette réforme a procurés aux Anglais, et qui ont, quoi qu'on en dise, rendu la condition de l'ouvrier anglais le plus souvent fort bonne.

En France, nous sommes bien loin de ce temps où les manouvriers étaient réduits, comme nous l'apprend Vauban, à 85 jours de travail à 9 sous. Aujourd'hui,

l'année fournit environ 300 jours de travail, et ce travail est bien rarement au-dessous de 1 fr. 50 c.; dans bien des cas, il atteint un taux de beaucoup supérieur. C'est précisément aux machines, et notamment aux chemins de fer, qu'est due cette augmentation de salaire. C'est l'impulsion donnée à la production par les machines, c'est le besoin, suscité par elles, d'obtenir de l'ouvrier un travail plus rapide et plus intelligent, qui rend la rémunération plus forte, et cette action s'étend sur le travailleur le plus éloigné. Les grands terrassements de nos lignes de fer ont relevé partout le prix de la journée du terrassier; et l'exemple de l'ouvrier anglais qui mange de la viande, la nécessité de vivre comme lui pour travailler de même, et d'être payé de même pour vivre comme lui, ont changé d'une manière durable les habitudes de l'ouvrier français.

Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, d'entrer dans ces détails et de discuter les prix plus ou moins contestés du salaire *nominal* pour mettre hors de doute cette influence heureuse des machines sur les salaires. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les conditions visibles à tous les yeux du salaire *réel :* c'est-à-dire de se demander où l'homme, où l'ouvrier, où le moindre des ouvriers a le plus de satisfactions et de jouissances; où il est le mieux vêtu, le mieux nourri, le mieux logé; où il peut l'être le mieux et aux moindres frais; où la vie, en un mot, lui est le plus facile, ou, si vous l'aimez mieux, le moins difficile. Est-ce en Asie, en Afrique, en Turquie seulement? Est-ce en Europe, en France, en An-

gleterre, en Belgique? Et, dans ces pays, à quelles époques la vie a-t-elle été moins dure? Est-ce aux époques de labeur purement manuel, alors que l'industrie était dans l'enfance, que les procédés industriels étaient à leur début, que les machines étaient rares, imparfaites et repoussées de partout? Ou bien est-ce de nos jours, en ce temps de progrès universel des science et des arts, en ce temps par excellence du développement de l'industrie? C'est assez de poser la question, et il est inutile de formuler la réponse. Mais, si nous sommes d'accord sur cette réponse, Messieurs; s'il est clair, s'il est évident, s'il est certain pour tous les esprits que les signes les plus grossiers de la misère s'effacent et s'atténuent rapidement autour de nous; si les haillons sont plus rares, le pain meilleur, la viande moins inconnue; si les huttes de terre à demi enfouies dans le sol font place de toutes parts à des habitations plus saines et plus solides; si les moindres hameaux prennent un air de propreté et d'aisance; si le bien-être, enfin, descend graduellement dans toutes les classes de la société, et si déjà le journalier est plus riche souvent, plus réellement riche, que ne l'étaient le grand seigneur et le prince d'autrefois; s'il en est ainsi, Messieurs, la question est jugée, les machines ne nous ruinent pas, elles nous enrichissent de plus en plus. Et, puisque le progrès du bien-être est constant, puisque le progrès des machines est constant comme lui, puisque ces deux progrès s'accompagnent et que le premier se règle sur le second, les machines ne nuisent pas au travail, elles ne nuisent

pas au salaire : elles servent, au contraire, à la fois le travail et le salaire, et elles sont pour tous les hommes un élément puissant de richesse et de jouissance sans cesse croissantes.

Voilà un point vidé, et vidé sans retour. Mais ce n'est là qu'une partie des reproches qu'on adresse aux machines. Il y en a d'autres, ou du moins on déguise ce reproche fondamental sous d'autres formes. C'est d'un de ces griefs, nous l'avons déjà indiqué dans une leçon antérieure, que s'est fait particulièrement l'avocat un homme de beaucoup d'esprit, Lemontey. Avoir avoir imputé aux machines, avec leurs autres détracteurs, l'appauvrisssement de l'humanité en général, la suppression du travail et la diminution du salaire, Lemontey retourne sa thèse, et accuse les machines de sacrifier les hommes aux produits. Qu'importe, dit-il, l'accroissement des produits? Qu'importe la production? Ce qui importe, c'est le producteur, c'est l'homme. Or les machines tendent à asservir, à rapetisser l'homme : elles le condamnent à un travail forcé, elles l'abrutissent, elles l'énervent, elles le dégradent. L'homme à côté d'elles, au milieu d'elles plutôt, n'est plus qu'un rouage : ce n'est plus lui qui travaille, car ce n'est plus lui qui agit; il est le manœuvre, l'esclave, la bête de somme, d'un ouvrier infatigable et inflexible; pièce perdue dans un ensemble plus fort que lui, partie infime d'un tout qui n'admet pas de repos, il faut qu'il suive, qu'il marche,

qu'il coure, sans trêve, jour et nuit, jusqu'à ce qu'il tombe ou jusqu'à ce qu'il se brise. Ce n'est plus un homme, c'est un pignon, une manivelle, un levier, qu'on remplace quand il a fait son temps. La nature humaine, ajoute-t-on, est de trop dans une pareille tâche. Triste témoignage à se rendre, dit-on encore, que d'avoir passé sa vie à fabriquer la dix-huitième partie d'une épingle! Et combien n'est pas au-dessus de cet ouvrier amoindri, abruti, ahuri, l'homme qui sait tout faire, parce qu'il est forcé de tout faire et seul pour tout faire, l'homme de la nature, le sauvage, « ce composé de force et de ruse, plein de sens et d'imagination! »

Voilà, Messieurs, la thèse. La conclusion, si l'on était logique, serait évidemment la suppression des machines et le retour à l'état sauvage. Est-ce là ce que veulent Lemontey et les autres? Sont-ils d'avis de raser les villes et de supprimer toutes les machines? Toutes, depuis la machine à vapeur, la boussole et le télégraphe, jusqu'à l'aiguille et à la bêche; depuis l'imprimerie, la pile de Volta et le télégraphe électrique, jusqu'à leurs lunettes, leur encrier et leur plume, ces machines entièrement inconnues aux Iroquois et aux Papous? Si c'est là ce qu'ils veulent, c'est le retour complet à l'état sauvage, c'est la barbarie dans toute son horreur, c'est l'anthropophagie substituée à la civilisation. Hâtons-nous de leur rendre cette justice, ce n'est pas ainsi qu'ils l'entendent; leur anathème n'est

pas sans restrictions. Ils n'en veulent pas à toutes les machines, mais à certaines seulement. Il y en a qu'ils apprécient, qu'ils admirent, qu'ils défendent comme nous; et ils n'ont jamais songé à proscrire la charrue. Mais alors que devient le reproche? car ces machines ne sont pas d'une autre nature que les autres et n'ont pas d'autres effets? Pourquoi tant de faveur pour celles-ci, tant de rigueur pour celles-là? Messieurs, la raison de cette différence, de cette inconséquence, pour l'appeler par son nom, est facile à donner, et la voici en deux mots. Il y a des machines nouvelles et il y en a d'anciennes : les adversaires que nous signalons repoussent les premières, ils acceptent les secondes ; l'ancien leur va, le nouveau seul leur déplaît ; et pour eux la question est une question de date, voilà tout. Mais on ne scinde pas ainsi à volonté les problèmes, et l'on n'arrête pas ainsi à son jour le mouvement de l'esprit humain. Il faut l'absoudre ou il faut le condamner dans son ensemble. Les machines anciennes ne vous choquent pas, elles vous paraissent exemptes des inconvénients que vous reprochez aux nouvelles. Comment ne vous est-il pas venu à l'esprit que c'est parce que vous ne les avez pas vues à leurs débuts et qu'elles ont pour elles l'habitude? Les machines anciennes ont été un jour des machines nouvelles, et alors, comme tout ce qui est nouveau, elles ont eu de la peine à faire leur place, et elles ont, en la faisant, heurté des intérêts, froissé des préjugés, troublé des habitudes. Les nouvelles seront anciennes un jour, et alors elles n'auront plus contre elles les dé-

fants que vous leur reprochez. Faites votre choix ; mais soyez logiques : ou repoussez tout, ou acceptez tout.

Il y a, Messieurs, bien autre chose à répondre ; mais c'est assez pour ce soir. Nous ne sommes pas encore au terme des objections, fondées ou non fondées. Remettons donc à notre prochaine réunion, pour la faire avec le soin nécessaire, la suite de notre étude.

E. B.

---

## XXIII^e LEÇON

### *Suite* DES MACHINES

MESSIEURS,

Avant de commencer cet entretien, permettez-moi de vous faire part d'une nouvelle, qui, j'en suis certain, ne vous trouvera pas indifférents. En ouvrant ce cours, vous vous le rappelez, j'osais dire qu'il n'était pas destiné à demeurer une exception, et que bientôt l'excellent exemple de Montpellier serait suivi. Ce n'était pas là une vaine prévision, et déjà le vœu que j'exprimais semble au moment de devenir une réalité. Le *Journal des économistes*, que je reçois à l'instant, annonce que la ville de Reims, une cité industrielle par excellence, s'occupe activement, et dans l'intérêt même de l'industrie qu'elle représente, d'ouvrir, elle aussi, un cours d'économie politique. Les démarches essentielles seraient déjà accomplies, et ce serait un homme qui ne vous est pas tout à fait inconnu (car j'ai eu plus d'une fois l'occasion de vous citer de lui des paroles qui sont de celles qui ne s'oublient pas), mon ami M. V. Modeste, qui serait chargé d'inaugurer ce nouvel enseignement. Espérons, Messieurs, comme semble l'indiquer

la note du *Journal des économistes*, qu'il le pourra faire bientôt; espérons qu'il ne sera pas longtemps seul à le faire, et qu'avant que ma voix cesse de se faire entendre ici, d'autres voix plus puissantes s'élèveront ailleurs, consacrées comme elle à la diffusion de la science économique, c'est-à-dire à la propagation et à la défense des idées d'ordre, de justice, de progrès et de libre activité, qui en sont la substance[1].

En attendant, continuons à remplir notre tâche et reprenons le cours de nos études sur les machines.

Nous avons répondu, et avec assez de détail pour n'avoir pas à y revenir, au premier, au plus grave, au plus général, et en même temps au plus déraisonnable des reproches qui sont journellement adressés aux machines. Nous avons vu que les machines n'appauvrissent pas l'humanité, qu'elles l'enrichissent au contraire; et que, loin de diminuer le travail et de réduire le salaire, elles ont pour effet naturel, pour effet nécessaire, d'amener à la fois l'augmentation du travail et l'élévation du salaire. Non-seulement elles procurent ce double progrès, mais elles seules peuvent le procurer.

Nous avons aujourd'hui à discuter, à achever de discuter un autre grief qui n'a pu être qu'énoncé mercredi.

[1] Le cours de Reims s'est, en effet, ouvert. Il a été inauguré le samedi 4 mai. Voir le *Courrier de la Champagne* du dimanche 12. Voir aussi, dans le *Journal des économistes* du 15 juillet, le discours d'ouverture de M. V. Modeste.



Nous avons à voir s'il est vrai, comme on l'a dit, que les machines, agents indirects d'une production plus abondante, ne procurent cette abondance qu'aux dépens de ses agents directs, les hommes; si, en favorisant une fâcheuse division du travail, en condamnant les ouvriers à des tâches à la fois assujettissantes et automatiques, elles ont pour effet de transformer l'homme lui-même en machine, en moteur inconscient et servile; si, en un mot, c'est en rapetissant, en abrutissant, en matérialisant, en dégradant le travailleur, qu'elles réalisent les prodiges dont on les loue, et si, comme on le dit, le producteur, grâce aux machines, est sacrifié aux produits.

Une première réflexion, la seule que j'aie pu faire mercredi, a dû déjà vous mettre en garde contre cette accusation. Pour être logiques, ceux qui la formulent devraient conclure à la suppression de toute machine et de toute civilisation. Ils se refusent à ce parti extrême; et, mis en demeure d'exécuter leur arrêt, ils se récusent. Ils sentent donc eux-mêmes dans leur argumentation un vice qu'ils ne savent pas discerner, et leur bon sens se révolte contre les sophismes de leur imagination. Ils déclament contre les machines, mais ils n'oseraient essayer de s'en passer.

Un examen plus attentif va nous montrer qu'en effet tout est faux dans leur point de départ, et que leurs allégations ne reposent que sur des apparences, spécieuses peut-être, mais menteuses à coup sûr, et indignes d'arrêter longtemps des esprits sérieux.

L'emploi des machines, disent-ils, et la division du travail qui en est la conséquence ou l'origine, rabaissent l'ouvrier et le réduisent à un rôle passif, dans lequel toute intelligence lui devient inutile. Pour juger cette première assertion, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de rechercher si l'intelligence des ouvriers a baissé dans les pays et dans les temps où l'emploi des machines et la division du travail ont été développées; c'est de comparer l'état intellectuel des ouvriers des manufactures à celui des ouvriers des champs, celui des ouvriers des pays industriels à celui des pays agricoles; c'est d'étudier la moralité et les connaissances du travailleur dans les régions où les machines sont le plus répandues et dans celles où elles ont à peine pénétré. Nous n'irons pas bien loin pour trouver la réponse, et c'est un témoin non suspect qui va nous la fournir: c'est le plus chaleureux adversaire des machines, c'est M. de Sismondi. C'est dans ses *Nouveaux Principes* que ce vigoureux écrivain a accumulé tous ses reproches contre l'industrie. C'est là qu'il a dit qu'il était « presque tenté de maudire la division du travail et l'invention des manufactures », et qu'il a demandé que le gouvernement, remplissant son rôle de « protecteur de la population, mît des bornes au sacrifice que chacun pouvait être réduit à faire de lui-même, et *empêchât le travailleur de se contenter de soupes économiques.* » C'est là enfin qu'il s'est écrié qu'il valait mieux « *que la population d'un pays se composât de citoyens que de machines à vapeur.* »

C'est là cependant, Messieurs, c'est dans ce même livre qu'on lit cette phrase significative : « D'après les observations des meilleurs juges, en Angleterre les ouvriers des manufactures sont supérieurs en instruction et en moralité aux travailleurs des champs, et fort au-dessus des ouvriers de tout autre pays; avantage bien autrement important à mes yeux que l'accroissement de la richesse[1]. » Ce témoignage si net est confirmé par l'économiste anglais Mac-Culloch, qui l'explique par les raisons les plus plausibles[2]. Il peut donc nous suffire, et je ne chercherai pas à établir en détail que les ouvriers d'aujourd'hui sont supérieurs aux ouvriers d'autrefois.

Non, Messieurs, jamais l'intelligence n'a été aussi développée dans les régions inférieures de la société; jamais elle n'y a été aussi généralement développée. Jamais n'y a existé un désir aussi vif, aussi persévérant, aussi sincère, de trouver et de connaître la vérité. Assurément les ouvriers ne sont pas parfaits; il n'y a que leurs plus mortels ennemis qui les méprisent assez pour le leur dire. On rencontre parmi eux beaucoup d'idées fausses, dangereuses même, surtout en ce qui concerne les questions sociales et politiques; on y rencontre des passions et des préventions fâcheuses, coupables parfois; mais n'en rencontre-t-on que parmi eux? Ils ignorent bien des choses, et ne se méfient pas assez

[1] *Nouveaux Principes*, t. I, liv. IV, p. 397.

[2] *Principes d'écon. polit.*, t. II, p. 64 et 65.

de cette ignorance; mais ils aiment, pourtant, à apprendre. Ils manquent souvent le but, mais bon nombre travaillent à l'atteindre. Comparez leurs erreurs et leurs entraînements d'aujourd'hui aux violences sauvages des anciens pauvres, aux cruautés brutales des jacques, des pastoureaux, des anabaptistes, et dites si rien n'est changé en mieux; dites si tout, dans les agitations de notre temps, est cupidité, jalousie implacable, haine aveugle et stupide, et si ces agitations mêmes — l'effervescence de 1848, par exemple, et sa polémique si variée — n'accusent pas un vif mouvement intellectuel, un esprit curieux, ouvert, avide de vérité, qui peut errer, qui erre souvent, mais qui cherche et qui souvent ne demande qu'à être éclairé. Plût à Dieu, en vérité, serais-je tenté de m'écrier, que partout, à tous les degrés de l'échelle sociale, le désir de connaître et de comprendre, le besoin de scruter et de pénétrer à fond les mystères de l'organisation sociale, eussent été, dans le second quart de ce siècle, et avant que la lutte eût éclaté de toutes parts, aussi vifs et aussi généraux! Plût à Dieu qu'on eût pris, dès lors, l'habitude de sonder et de discuter les problèmes économiques avec ceux qui ont cherché plus tard à les résoudre par la violence! L'inévitable travail qui pousse à s'élever tout ce qui est en bas ne se serait pas opéré, comme il l'a fait, dans l'ombre et dans le trouble; les utopies et les passions n'auraient pas envahi sans résistance des esprits vides et livrés à eux-mêmes; les intérêts menacés, au lieu de recourir exclusivement à la protection violente et pré-

caire de la force matérielle, se seraient, sans terreur, confiés surtout à la puissance invincible de la force morale. On aurait su opposer la vérité à l'erreur, le bon sens à l'emportement; ou plutôt, par la discussion, par l'échange des idées, par le mélange des hommes, les dissentiments de part et d'autre auraient été adoucis, les préventions atténuées, les préoccupations affaiblies, et la paix, maintenue dans les âmes par la liberté et par la raison — qui seules peuvent l'y maintenir ou l'y rappeler — n'aurait pas sans doute été troublée dans les rues. On n'aurait pas vu la science et les idées que nous enseignons ignorées au point d'être honnies, maudites, proscrites, et la veille et le lendemain du jour où la société leur a dû son salut; et les maîtres de cette science, après avoir, presque seuls, soutenu pendant l'orage le poids de la lutte, honteusement reniés, parce qu'ils leur conseillaient la justice, par ceux-là mêmes devant lesquels ils s'étaient si courageusement jetés[1]. Que du

[1] Il n'est pas sans doute nécessaire de justifier cette assertion en rappelant des faits si peu éloignés. Personne n'a oublié avec quelle ardeur, avec quel courage, les économistes se firent alors les *soldats* de l'ordre social: Bastiat, comptant les jours par des combats et mourant à la peine; M. Wolowski allant tenir tête à M. Louis Blanc au Luxembourg; M. Chevalier le prenant à partie, dès le mois de mars, dans ses *Lettres sur l'organisation du travail;* MM. J. Garnier, de Molinari, Ch. Coquelin, Sudre, etc., parlant et écrivant tour à tour, etc., etc. Personne n'a oublié non plus cette incroyable délibération du Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, du 27 avril 1850, à la suite de laquelle fut émis le vœu que « l'économie politique fût enseignée *au point de vue des faits* et de la législation qui *régissait* l'industrie française, et la menace, adressée aux professeurs tentés de persister à l'enseigner au point de vue de la théorie et du droit naturel, de les « *casser aux gages.* »

moins aujourd'hui, et puisqu'ils ont combattu, de manière à n'être pas suspects, contre les emportements de la foule ignorante, puisque l'opinion plus équitable veut bien s'en souvenir enfin en demandant et en écoutant leurs conseils, il leur soit permis de dire que toutes les fautes ne sont pas du côté des ouvriers! Qu'il leur soit permis de dire, et c'est justice, que, si des hommes ambitieux et pervers ont abusé de la crédulité des ouvriers au point de les entraîner souvent à des actes vraiment coupables, les intentions de ceux-ci, au fond, étaient souvent droites, leur intelligence rarement fermée aux conseils sincères, et que c'est en partie au moins la négligence et l'apathie de ceux qui leur devaient la lumière qui les ont livrés sans défense au mensonge et à la tentation.

Non, Messieurs, les ouvriers d'aujourd'hui, les ouvriers de l'industrie, ne valent pas moins que ceux d'autrefois, que ceux des provinces arriérées où règne sans partage la routine agricole. Ces ouvriers raisonnent, c'est vrai, et cela n'est pas toujours agréable : car avec des gens qui raisonnent, il faut avoir raison et prouver qu'on a raison; et à des gens qui demandent le pourquoi des choses, il faut être en état de le donner. C'est une tâche pénible, laborieuse, et qui pèse à notre paresse. C'est de la peine à prendre, et la peine nous répugne. Mais du moins, en prenant cette peine, peut-on espérer ne pas la prendre en vain; du moins, avec l'homme qui raisonne, a-t-on une porte ouverte sur l'intelligence et sur le cœur, une prise sur la volonté.

Aime-t-on mieux avoir affaire à un être sans pensée et sans âme, à l'esclave accroupi sur sa tâche, mais maudissant sa tâche et incapable de la comprendre ; à la brute qui obéit sans savoir, mais qui, sans savoir aussi, se regimbe et tue?

Les machines ne dégradent donc pas l'homme. Elles n'abaissent pas, elles n'excluent pas l'intelligence. Et comment, Messieurs, pourraient-elles avoir ces tristes effets? Est-ce que les machines, produit de l'intelligence, n'exigent pas pour marcher l'emploi de cette intelligence qui les a créées? Pour les conduire, il faut les connaître, les comprendre par conséquent; et ce qui en retarde le plus souvent l'usage, le plus grand obstacle à leur généralisation rapide, c'est précisément la nécessité d'attendre qu'elles aient formé des hommes à leur hauteur. Offrez une batteuse à un pauvre paysan bas breton ou au cultivateur limousin : il vous répondra, et avec raison, qu'il n'a pas d'ouvrier capable de la mener, pas de maréchal capable de la réparer si elle se dérange. Le rôle des machines, c'est précisément de donner à la nature, à la matière inerte, la partie brutale de la tâche, pour en réserver à l'homme, à l'intelligence humaine, la partie morale, la direction, la surveillance, la volonté, l'impulsion première, et faire de lui, comme le disait il y a une vingtaine d'années, dans une solennité industrielle, l'évêque coadjuteur de Nancy, « non plus le manœuvre, mais le *contre-maître* de la création. » Est-ce que l'intelligence cesse de s'exercer, parce qu'au lieu de faire on *fait faire;* parce

qu'au lieu de pousser la barre on la mène, parce qu'au lieu de lever le marteau on lâche la détente qui le fait lever? Il faut autant d'intelligence, à coup sûr, et une main aussi habile, pour manier les ressorts de la machine à vapeur que pour tenir du haut d'un siége les rênes d'un cheval.

Tel est, Messieurs, le rôle des machines. Elles substituent à la force nue, qui devient de plus en plus inutile, l'adresse, la précision et l'intelligence; et ceci répond, sans que j'aie besoin d'insister davantage, à la seconde partie du reproche, consistant à dire que les machines asservissent l'homme. Cela prouve qu'elles sont, au contraire, comme nous l'énoncions l'autre jour, un instrument d'affranchissement. Elles n'enchaînent point: elles libèrent.

Les machines sont des instruments de liberté. Messieurs, il n'y a pas aujourd'hui moins de vingt-deux siècles (plus de trois siècles avant l'ère chrétienne), qu'un homme, dont les paroles ont fait autorité pendant de longs âges, et qui malgré ses erreurs est assurément l'un des plus remarquables exemples de la puissance de l'esprit humain, Aristote, proclamait sans le savoir, mais avec d'autant plus de force, ce caractère essentiel des machines. Aristote, vous le savez, et on le lui a assez reproché, admettait l'esclavage. Il le justifiait même, ou, pour mieux dire, il ne comprenait pas la société sans l'esclavage. La raison en est très-clairement

exprimée dans ses écrits. Observateur attentif, Aristote voyait qu'il y a dans la tâche de l'humanité deux parts : l'une physique et matérielle, l'autre intellectuelle et relevée, la part du corps et la part de l'esprit. Et ne trouvant, pour accomplir ces deux tâches, qu'un seul être, une seule race, la race humaine, il en concluait la nécessité de l'emploi de l'homme à deux œuvres distinctes, l'œuvre servile et l'œuvre libérale ; et, par suite, la nécessité de deux sortes d'hommes, les hommes esclaves et les hommes libres, destinés par la nature à ces états différents. Les uns, disait-il, sont grossiers et tendent par tous leurs instincts vers la bête : ils sont faits pour obéir ; les autres sont intelligents et tendent vers les choses de l'esprit : ils sont faits pour commander. Il existe deux humanités mêlées ensemble : *l'humanité esclave par nature* et *l'humanité libre par nature*[1], et l'institution de l'esclavage n'est que l'expression légale de ce fait naturel.

Voilà, Messieurs, la théorie d'Aristote réduite à ses termes les plus simples ; la voilà dans toute sa netteté. Mais, au moment même où il enregistrait ainsi froidement les faits de son temps, au moment où il formulait cette distinction cruelle qui rejette de l'humanité la majeure partie de ses membres, à ce moment, Messieurs,

[1] Voy. *Politique d'Aristote*, liv. II, ch. 2, et particulièrement les §§ 7, 8, 10, 11, 13, 15, 17, 19 et 20. Citons seulement ce passage du § 13 : « Quand on est inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à l'âme et la brute à l'homme (et c'est la condition de tous ceux chez qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à tirer de leur être), on est esclave par nature. »

éclairé en quelque sorte à son insu par un pressentiment de l'avenir, éclairé plutôt par ce fonds éternel de lumière intérieure qui est au dedans de tout homme, et remué malgré lui par ce respect de la dignité humaine en autrui sans lequel on ne la respecte pas en soi-même, Aristote ajoutait : « *Si le ciseau et la navette pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait plus nécessaire.* » En d'autres termes, si la *tâche servile* pouvait cesser d'être à la charge de l'homme, la *race servile* n'aurait plus de raison d'être.

Messieurs, l'hypothèse d'Aristote est devenue une réalité. La navette, le ciseau, et bien d'autres choses que ne faisait pas marcher l'homme et que n'aurait jamais pu faire marcher son bras, marchent tout seuls. La tâche servile est de plus en plus rejetée des épaules de l'homme sur la nature animale ou inanimée; et, grâce à cette libération, l'esclavage a cessé d'être une nécessité et il a cessé aussi peu à peu d'être une réalité. Quelle est donc l'œuvre qui à l'origine n'ait été accomplie à force de sueurs d'homme? à force de sueurs de femme, hélas! car la femme, à cause de sa faiblesse même, est le premier esclave, et c'est elle, le plus souvent, qui aux débuts de la société est assujettie à l'effort le plus rude! Quelle est l'œuvre qui, dans les pays arriérés et sauvages, ne soit encore réservée aux bras de l'homme et de la femme? Et quelle est celle qui ne soit aujourd'hui, en partie au moins, accomplie aux dépens de l'inépuisable matière? L'esclave qui broyait péniblement le grain chez Pénélope, celle qui le broie

encore en Nubie[1], dans la plus grande partie de l'Afrique, en Algérie même et jusque chez des chefs de village[2], a cédé en Europe la place à l'animal; et, comme on l'a dit dans un travail souvent remarquable, quoique parfois discutable, « le premier qui a chargé une âne a déchargé un homme[3]. » A l'animal utilisé ailleurs a succédé plus tard le poids de l'eau; puis est venue l'impétuosité du vent, puis la vapeur, et déjà d'autres forces s'annoncent! La voile a affranchi le rameur de la corvée de la galère; la roue et l'hélice ont adouci la tâche du matelot; le cheval, la voiture, la locomotive, ont remplacé ou aidé en le transformant, en l'enrichissant, en l'élevant, le portefaix courbé sous sa charge. Partout le même progrès s'est opéré et s'opère. Et, puisqu'on parle de la peine qu'impose à l'homme la machine, qu'on compare donc, si on l'ose, la part qui lui revient sans son secours à celle qu'elle lui laisse! Qu'on compare l'effort du batteur en grange à celui du charretier de la machine à battre! les cris du geindre haletant et mêlant à la pâte qu'il pétrit les sueurs qui, selon certains amis de la routine, en sont un ferment indispensable, à la calme besogne du garçon boulanger qui dirige un pétrin mécanique! le chauffage et l'enfournage du vieux four qui brûle, et parfois foudroie de sa *langue* de feu le malheureux qui l'approche, au facile service

[1] Voy. *le Soudan*, de M. d'Escayrac de Lauture.

[2] Dernièrement encore, un pr[illegible]rie nous faisait voir la sœur d'un cadi occupée à broye[illegible] la tente

[3] A. RONDELET, *du Spiritua*[illegible]

du four à sole tournante, qui s'allume comme un poêle et présente de lui-même la place où doit être posé et repris le pain! Samson attelé à la meule, au garde-moulin qui d'une main lève la vanne ou engrène la roue! et, pour suivre la gradation dans l'un de ses plus vulgaires exemples, le terrassier portant sa terre sur sa tête ou dans une hotte[1], à l'homme qui la brouette; celui-ci au charretier qui la conduit; et ce dernier au mécanicien de la locomotive, véritable chef de service servi par une armée docile et muette de plusieurs milliers de portefaix infatigables!

Voilà, Messieurs, l'influence des machines! Voilà comment elles ont commencé à affranchir l'humanité, comment elles achèveront cette œuvre. Par elles la femme, d'abord condamnée aux plus rudes labeurs, est peu à peu revenue au foyer; et, dans les pays où l'emploi de la mécanique est général, ce progrès est déjà presque entièrement accompli. Tandis qu'en Italie, en France, dans les Pyrénées, à Amalfi, dans les bois et dans les campagnes, on voit partout la femme ployer sous les fardeaux et se déformer dans de violents efforts, loin de la maison et de l'enfant qui l'y appelle, on ne rencontre jamais en Angleterre, dit M. Chevalier, ce

[1] C'est encore ainsi qu'on fait dans les pays arriérés, et les terrassements des routes, au Mexique, il y a vingt-cinq ans, se faisaient au moyen de paniers por[illegible] la tête. Il reste encore, en France même, plus d'un pays [illegible] guère mieux, et les femmes, dans les Pyrénées et [illegible] les maçons de cette triste manière.

triste spectacle ; jamais on n'y aperçoit une femme suant dans les champs, à l'ardeur du soleil. On ne voit jamais en Amérique, dit-il encore, si ce n'est parmi les immigrants et les noirs, une de ces viragos qui ne sont plus femmes que de nom. Partout, tout ce qui exige des efforts, jusqu'au battage du beurre, s'y fait par des procédés mécaniques ou par l'emploi d'animaux ; et la main, le temps, l'intelligence de la mère de famille, restent à sa tâche. Par les machines encore la part de l'homme lui-même s'atténue ; d'esclave il devient serf, de serf homme libre, et d'ouvrier écrasé sous la peine il deviendra enfin un jour un homme d'intelligence et de loisir. Un jour viendra, je le dis sérieusement, où les tâches les plus matérielles deviendront en partie des œuvres d'art. Alors ces usines effrayantes, qui ne sont aux yeux de bien des gens, comme à ceux de don Quichotte, que des soupiraux de l'enfer, deviendront des asiles de paix et d'étude. Et ne pensez pas, Messieurs, que ce soient là de vaines utopies. Ce ne sont pas des rêveurs, ce sont des savants, les savants les plus positifs, qui nous font ces promesses. Au lieu, dit l'un d'eux, qu'il suffit de nommer, ici surtout, car son nom est justement populaire, et c'est ici qu'il a commencé à le devenir, M. Figuier,

« Au lieu de ces foyers immenses qui dressent éternellement vers le ciel leurs tourbillons enflammés, un instrument presque informe, composé de l'a[illegible]blage de deux métaux sans valeur, accomplira les mê[illegible]ons sans dépense, sans bruit, sans appareil vi[illegible] de ces [illegible]yantes

armées d'ouvriers, qui s'agitent jour et nuit dans une fournaise ardente, consumés par le feu, noircis par la fumée, livrés aux labeurs les plus rudes, on verra, dans une série de beaux laboratoires, une légion de tranquilles opérateurs s'appliquer à manier en silence les appareils d'électricité, et soumettre les minerais et les métaux au jeu des affinités chimiques. » (*Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, tome 1, p. 391.)

Par les machines, enfin, et ceci est plus important encore, non-seulement la tâche du travail libre s'allégera, mais le travail libre achèvera la conquête du monde et repoussera devant lui, pour le faire rentrer dans le néant, le travail servile, cette cruauté, cette impiété, cette folie désormais sans excuse et sans prétexte. On a beau faire, en effet, et ni l'abus du fouet ni l'abus de la Bible n'y peuvent rien, le travail sans machines ne peut lutter contre le travail armé de machines. On ne fait rien sans machines, et on ne fait pas de machines, on ne s'en sert point sans ouvriers habiles, intelligents, instruits et consciencieux. Ce constructeur et ce guide que la machine exige, ce n'est pas l'esclave abruti à dessein, ce n'est pas le noir à qui il est interdit de lire, de raisonner, de comprendre, d'avoir une religion, une famille, une morale[1]; c'est l'homme qui sait lire, cal-

[1] *Voy.* dans le *Dict. d'écon. polit.*, au mot ESCLAVAGE, l'énumération de ces diverses interdictions. Dans la Caroline du Sud, tout individu qui apprendrait à éc[illegible] à un esclave est passible de 100 dollars d'amende. Dans la C[illegible] Nord, le crime d'apprendre à lire à un esclave ou de lu[illegible], fût-ce la Bible, est puni de trente ci[illegible] gre libre, et de 200 dollars d'a-

culer, réfléchir; c'est un citoyen et un savant qu'il faut pour fabriquer et pour employer ces instruments de force et de précision, ces engins faits au compas et au tour, dont les résultats sont si grands, mais dont la puissance est si redoutable, et que la moindre erreur, la moindre malveillance, la moindre inadvertance, transforment à l'instant même en instruments de ruine et de mort.

Voilà, Messieurs, ce que peuvent, ce que font, ce qu'exigent les machines. Et pourquoi cela? Pourquoi? précisément parce qu'on a, grâce à elles, divisé et simplifié les opérations; parce que chaque tâche, en se décomposant en plusieurs tâches élémentaires, a permis de rendre facile et automatique ce qui était auparavant complexe et difficile. L'homme, dites-vous, par cette division, devient roue, levier, manivelle. Non; car, quand une œuvre est si simple qu'une roue, une manivelle ou un levier suffisent pour l'accomplir, on réalise la substitution, on remplace l'homme par une roue, une manivelle ou un levier à ses ordres; et c'est là justement l'un des plus grands bienfaits de la division du travail. Cette division a permis, a provoqué le rempla-

mende pour un blanc. « Apprendre aux esclaves à lire et à écrire, dit la loi, tend à exciter la désaffection dans leur esprit et à produire le désordre et la rebellion. » Dans la Géorgie, un homme de couleur, même libre, peut être fouetté pour avoir appris à lire à son propre enfant. Dans la Virginie, toute réunion d'esclaves dans un but religieux est sévèrement défendue. Dans le Mississipi, la loi *permet* au maître de souffrir que son esclave assiste au sermon d'un ministre blanc. Et Dieu sait ce que sont les sermons des ministres blancs dans les États à esclaves!

cement du travail humain par la machine. Grâce à elle, on a pu rendre la tâche animale, mécanique, *machinale,* pour en décharger l'homme, et décomposer son effort en deux parties: un effort matériel qu'il a rejeté sur la matière, et un effort moral qu'il a réservé pour lui.

Laissons donc ce mot que nous avons réfuté déjà: « C'est un triste témoignage à se rendre que d'avoir passé sa vie à faire la dix-huitième partie d'une épingle. » Assurément, Messieurs, il peut être triste de faire si peu de chose, comme il l'est de ne faire que des chiffres, que des tableaux ou que des livres, au lieu d'élever son génie jusqu'à embrasser tous les arts et toutes les sciences. Mais il serait plus triste encore d'être forcé de tout embrasser et de ne pouvoir diviser la confection de l'épingle, non plus que l'étude de la nature; car une tâche non partagée est une tâche impossible, et l'épingle n'aurait pas été faite si le travail n'avait pas été divisé. Et ce que nous avons dit de l'épingle, nous pouvons le dire de toute chose, et c'est à l'œuvre entière de l'homme que s'applique la belle fable de Lafontaine: *le Vieillard et ses enfants.* La tâche humaine, c'est le faisceau inattaquable, invincible aussi longtemps que, comme le font les enfants, on essaye de le briser sans le diviser. Mais ce sont les enfants seuls, ou les hommes irréfléchis qui leur ressemblent, qui s'obstinent à le briser en bloc. L'homme sage, le vieillard que l'expérience a instruit, après avoir délié les liens qui le formaient, l'attaque en détail et en vient facilement à bout. Ainsi fait l'humanité, à mesure qu'elle avance en âge:

elle divise le faisceau du travail pour en avoir raison.

Mais c'en est assez sur ce sujet, et nous ne ferons plus aux perroquets de Lemontey qu'une simple proposition : c'est de nous accompagner un instant, en esprit, dans les pays où la division du travail et l'emploi des machines sont encore inconnus ou peu avancés. Qu'ils viennent avec nous en Égypte, en Amérique (l'Amérique encore sauvage, s'entend), dans l'Inde, en Afrique. Dans ces contrées, les machines n'ont pas pris la place de l'homme; dans ces contrées aussi, l'homme tient la place des machines. C'est là qu'ils le verront véritablement réduit au rôle d'outil et de bête de somme. C'est là qu'ils verront des êtres humains condamnés pour toute leur vie à ne faire qu'une seule chose et un seul mouvement, à n'être qu'un levier, une poulie, une roue, un siége ou un tabouret sous un maître. C'est là qu'ils apprendront à regarder, avec moins d'illusion et d'amertume, les souffrances encore trop réelles de notre âge; à ne pas confondre avec un mal qui vient les restes d'un mal qui s'en va; à ne pas prendre pour le crépuscule pâlissant d'une nuit sans espoir l'aurore encore faible du jour qui se lève; à ne pas remplacer, enfin, légèrement et au risque d'égarer leurs semblables, l'étude attentive des faits par d'éclatants paradoxes, et la réflexion par l'esprit, fût-ce l'esprit le plus fin, le plus amusant et le plus subtil.

Soit, direz-vous peut-ê[illegible]hines sont des

auxiliaires; mais il faut avouer, pourtant, que ce sont de terribles auxiliaires, et qu'on ne leur fait pas faire ce qu'on veut. Sans elles, on est son maître; on travaille ou l'on s'arrête à son gré. Avec elles, il faut marcher à leur pas, suivre leur élan, quel qu'il soit; et le travail forcé, le travail précipité, le travail *à la vapeur*, est imposé à quiconque veut s'en servir. L'homme s'épuise ainsi dans des labeurs au-dessus de ses forces. Messieurs, ce reproche est spécieux, mais il n'est pas fondé. Les machines règlent le travail humain; elles ne le surmènent pas. Elles imposent la discipline; elles n'imposent pas l'excès. Elles tendent, au contraire, à le prévenir. Elles permettent le repos, elles le commandent, et cela pour deux raisons.

La première, c'est qu'elles donnent plus, infiniment plus que le travail nu, et qu'avec le surplus d'une production plus facile l'homme a moins besoin de s'exténuer pour avoir; la seconde, c'est qu'avec elles il y a non-seulement possibilité de modérer le travail, mais même avantage à le faire. Un des chefs de l'établissement de Wesserling, cette manufacture monstre, ou plutôt modèle, qui occupait alors 4,000 ouvriers, écrivait, en 1841, à M. Michel Chevalier: « Nous avons réduit la journée d'une demi-heure, et nous obtenons 1/24$^{me}$ de plus. » D'autres ont fait la même observation. En Angleterre, où assurément les machines sont plus répandues que partout ailleurs; en Angleterre, pays par excellence de la [illegible] et énergique, on travaille moins longtemps [illegible]nce; et chaque semaine une

partie du samedi, l'après-midi, à partir de deux heures, si je ne me trompe, est laissée à l'ouvrier, afin que, sans manquer au repos du dimanche, il ait du temps pour ses distractions et ses affaires. Les autres journées sont modérées. L'ouvrier anglais travaille donc moins longtemps que les autres, et il fait davantage[1]. Il me serait facile, Messieurs, de multiplier ces exemples, de

[1] Voici, comme confirmation de ces assertions, un document nouveau et très-significatif. C'est une lettre de M. Aug. Ottevaere, fabricant gantois, à M. Alexis Joffroy, membre de la Chambre de commerce d'Anvers, et auteur d'une proposition relative à la suppression des douanes, dont il est question plus loin. La correspondance d'où cette lettre est extraite a été publiée dans l'*Économiste belge* du 31 août 1861.

« Gand, 7 août 1861.

» Monsieur A. Joffroy, à Anvers.

» J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 5 courant. Vous pouvez, Monsieur, faire usage de ce que je vous ai déclaré à Londres, savoir : que j'ai la conviction que la filature des gros numéros n'a rien à craindre de la concurrence anglaise.

» Ce qui manque particulièrement aux filateurs belges, c'est la distribution du travail, c'est-à-dire que nous faisons trop de numéros. Le filateur anglais ne fait que deux ou trois numéros tout au plus, et par suite les fait avantageusement et dans toute la perfection possible; le filateur belge fait vingt numéros, et par conséquent ne se trouve plus dans les mêmes conditions avantageuses du filateur anglais.

» D'un autre côté, *nos machines*, quoiqu'à peu de chose près les mêmes que celles des filateurs anglais, *ne produisent pas ce qu'elles devraient produire* et ce que produisent les mêmes machines en Angleterre, quoique les filateurs anglais travaillent deux heures de moins par jour, soit onze heures.

» *Cette différence dans la produ[illegible] j'attribue justement à la longueur de la journée de trava[illegible] belge, qui est de treize heures. Nous travaillons tous de[illegible] res de trop par jour, et j'ai la conviction que, si l'on [illegible] ures au*

vous montrer, en fouillant dans les enquêtes, en relevant notamment les faits reproduits ou constatés par L. Faucher, que, si la grande industrie n'est pas complétement exempte d'erreurs et d'excès en ce genre, ce n'est pas dans ses rangs cependant qu'il faut chercher les plus regrettables. Ce sont les petits fabricants qui se laissent aller le plus souvent à de fâcheux entraînements, et c'est dans les ateliers obscurs que se commettent le plus d'abus. Voici, du reste, une citation

*lieu de treize, nous aurions la même production, et par conséquent nous produirions plus économiquement.*

» J'en appelle ici au témoignage de tous les fabricants : lorsqu'un jour de fête tombe dans la semaine, la production reste à peu près la même, si parfois elle n'est plus forte, ce qui prouve que l'ouvrier *sait faire plus lorsque la semaine n'est pas aussi longue*

» Ce sont là, Monsieur, LES DEUX POINTS LES PLUS IMPORTANTS A MON AVIS, et qui méritent d'être mûrement examinés ; d'un côté, pour produire dans toute la perfection possible et économiquement, et, d'un autre côté, *pour avoir des ouvriers plus intelligents et moins épuisés.*

» En effet, lorsque nous ne ferions plus que des spécialités, comme les filateurs anglais, nous pourrions produire à meilleur compte, parce que, pour l'achat de nos matières premières, nous aurions un point de départ, sachant pour quel numéro elles sont destinées ; tandis qu'aujourd'hui nous ne savons pas si l'on nous demandera beaucoup de n° 6 ou de n° 40.

» Lorsque nous ne ferons que des spécialités, nos mécaniques et nos ouvriers produiront le maximum de ce qu'ils peuvent produire ; tandis que maintenant nous perdons un temps précieux à changer nos métiers pour filer tantôt du n° 6, ensuite du n° 40, et *vice versâ.*

» *Je sais que l'on répon[illegible] que le pays est trop petit pour nous monter sur ce pied.* E[illegible]ur, LE MOYEN LE PLUS SIMPLE, C'EST DE PROCLAMER [illegible] COMMERCE, ET NOUS AURONS LE MONDE EN [illegible] A EN[illegible]RRENCE AVEC D'AUTRES PEUPLES QUE [illegible]. »

qui résume, en termes très-nets, l'opinion que j'expose. Elle est tirée d'une excellente monographie du *salaire*. L'auteur, M. Le Hardy de Beaulieu, que j'ai souvent cité, pose en fait:

« 1° Qu'un salaire élevé ou une nourriture saine et abondante garantie à l'ouvrier développe bientôt ses forces et sa santé, et qu'il en résulte pour le patron un accroissement de travail fait qui dépasse de beaucoup l'augmentation de la dépense;

» 2° Qu'alléger la durée du travail dans les manufactures, et accorder aux ouvriers quelques instants de repos pendant ce travail, équivaut souvent à une plus grande somme de produits obtenus;

» 3° Que la température, l'éclairage et l'aérage du lieu où l'ouvrier est occupé, influent puissamment sur la quantité de travail qu'il peut donner dans sa journée. Il est démontré, notamment pour les mines, que l'effet utile du travail de l'ouvrier augmente avec l'activité de la ventilation. » (*Du Salaire*, p. 31.)

Tels sont les faits. Cela ne veut pas dire, encore une fois, qu'il n'y ait pas d'excès possibles avec les machines, que l'ouvrier ne puisse exiger de lui-même, qu'on ne puisse exiger de lui plus qu'il n'est à propos. Mais ces excès sont le fait de l'homme, de son ignorance ou de ses mauvais sentiments. Ils sont naturels là où l'on croit les intérêts antagoniques, là où l'on s'imagine que nul ne saurait gagner que ce que d'autres perdent. Ils sont impossibles dès que l' [illegible] oit à l'harmonie des intérêts. La première de [illegible] la doctrine fatale de l'antagonisme, est, vo[illegible] ...émе[illegible] par les

faits, désavouée par la science, et je ne puis mieux y répondre qu'en vous citant encore la conclusion du travail que je viens de rappeler, le plus complet que je connaisse sur ce sujet du salaire ; la voici :

« L'égoïsme aveugle et sordide, la vieille routine, crient au patron :

« Maintiens l'ouvrier dans l'ignorance et dans la misère, » réjouis-toi de son imprévoyance, de son inconduite, de » ses vices et de ses malheurs ; c'est ainsi que tu le tiendras » sous ta dépendance et que tu auras le travail à bon mar- » ché. »

» D'un autre côté, le socialisme, réveillant les mauvaises passions de l'ouvrier, lui crie :

« Haine au patron qui se dit ton maître, qui t'opprime et » absorbe tout le produit de ton labeur ! haine au capital qui » te tyrannise ! haine aux machines qui t'enlèvent ton travail ! » haine à la propriété qui rend le riche chaque jour plus » riche, le pauvre chaque jour plus pauvre ! Trahis le patron, » ruine le capital, brise les machines, brûle les ateliers » du travail divisé ; pille, saccage les propriétés, et tu seras » libre ! »

» Ma conclusion, entièrement conforme à la morale, logiquement déduite des principes de la science, telle qu'elle est aujourd'hui admise par tous les économistes, ma conclusion dit au patron :

« Aime tes ouvriers, éloigne d'eux avec soin les causes de » la misère, veille sur leur éducation, développe en eux la » morale et la dignité par le précepte, l'exemple ; et ton bien- » être sera la conséquence du leur : car le salaire élevé, c'est » le travail à bon marché. »

» Ma conclusion dit à l'ouvrier :

« Aime ton patron, car ses intérêts bien entendus s'accor-

» dent avec les tiens ; aide-le à accroître et à conserver le
» capital, instrument de bien-être et de liberté, source du
» salaire; réjouis-toi de la propagation des machines, qui
» t'affranchissent des travaux les plus rudes, car elles profi-
» tent même à ceux qui n'en ont pas. »

» Enfin ma conclusion dit à tous:

« Aimez-vous, aidez-vous les uns les autres, car patrons et
» ouvriers, vous êtes tous frères, tous membres solidaires de
» la grande famille sociale. » (*Du Salaire*, p. 83, 84.)

Les machines donc n'écrasent pas l'homme; mais il est vrai qu'elles le tiennent. Elles ne le laissent pas travailler à sa fantaisie, peu ou beaucoup, bien ou mal, vite ou lentement, muser ou s'efforcer au delà de toute raison. Elles le disciplinent, elles ont leurs exigences, leurs exigences sévères. Mais cela, Messieurs, est-ce un mal, est-ce un bien? Je n'hésite pas à dire que c'est un bien, un très-grand bien; et un homme qui n'est pas suspect, et que je puis louer, je pense, sans être suspect, M. Proudhon, a écrit là-dessus d'admirables pages[1], de celles qui eussent fait de lui, s'il n'en avait pas écrit d'autres, une des gloires les plus éclatantes et les plus vraies de notre temps. Il a montré la machine communiquant à l'ouvrier qui la conduit, par une sorte de magnétisme irrésistible, sa force, sa précision, son énergie. Il a eu raison. Qui n'a admiré cent fois le coup d'œil, le calme, le sang-froid du marin ou du conducteur de locomotive, leur hardiesse, leur prudence,

[1] Dans son livre sur la *Réform*[illegible]*tion des chemins de fer.*

leur vue profonde et nette de la responsabilité qui pèse sur eux? Qui n'a remarqué combien, depuis l'introduction des chemins de fer, l'exactitude et le sentiment du prix du temps se sont développés chez nous? Devant les redoutables engins de nos grandes industries, l'ouvrier comprend à la fois sa faiblesse et sa puissance, et c'est un double et salutaire ressort pour tout son être. Il y a dix-huit mois, Messieurs, pour la première fois, je l'avoue, je visitais de grands établissements métallurgiques, ceux du Creusot, de St-Etienne, de St-Chamond. La réalité surpassait tout ce que j'avais rêvé. Je voyais naître en quelque sorte, sous mes yeux, des pièces énormes; des arbres de 10,000 kilogrammes s'arrondir sous des marteaux-pilons d'un poids égal; les rails s'étirer comme une pâte molle dans le laminoir; et, en deux minutes et demie, montre en main, la fonte ardente se transformer en roue de waggon. Quel spectacle pour des yeux novices! Eh bien! Messieurs, savez-vous ce qui, au milieu de ces merveilles, me frappait le plus? Ce n'était pas la petitesse de l'homme, c'était sa grandeur; ce n'était pas la force de ces engins redoutables, c'était celle de leur maître. En face de ces machines immenses et si dociles, si j'étais confondu de leur puissance matérielle, c'était pour admirer d'autant plus la puissance morale de l'être qui les a créées et qui s'en fait obéir. J'y lisais le témoignage sublime que la matière dompté[illegible] à l'intelligence et à l'énergie humaine. J'adm[illegible]rgie, l'adresse, la vivacité, la pr[illegible]geuse persévérance que sup-

posent et qu'imposent tous ces travaux. On était au mois de juillet; la chaleur était écrasante, même en plein air et à l'ombre; et pourtant pas un de ces hommes, dans cette atmosphère de feu, n'essayait de se soustraire à sa tâche, ou ne songeait à la ralentir. L'habile chef du Creusot, M. Schneider, me le faisait remarquer avec orgueil. « Il faut du temps, me disait-il, pour former de tels hommes, et ce sont les machines qui les forment. L'homme qui laboure avec des bœufs, ajoutait-il, pense lentement, comme il agit; celui qui travaille à la vapeur pense vite, agit vite; et, pour rester au niveau de sa tâche, pour rester maître de son œuvre, il se fait plus fort, plus rapide et plus puissant que la machine dont il s'aide. » C'est une remarque parfaitement vraie : la pensée comme la main se met au niveau de l'œuvre; et quand le batteur d'acier, par exemple, suit le marteau si rapide qui frappe la barre qu'il étire, ce n'est pas son corps seulement, c'est son âme qui fait un prodige.

Disons-le donc hardiment, Messieurs, après l'avoir retournée sous toutes les faces, l'objection de Lemontey n'a pas de sens. Les machines ne sont pas des maîtres, mais des esclaves, des auxiliaires; elles ne commandent pas, elles obéissent; elles n'abrutissent pas, elles élèvent. Et ce qu'il faut dire d'elles, c'est ce qu'en a dit dans un noble et beau langage un des hommes les plus distingués de Genève, M. Chastel, qui, dans un ouvrage consacré spécialement à [illegible]ité, mais éclairé de toutes les lumières de la s[illegible]rne, parle toujours en profond économiste.

« Platon, dit-il, Aristote, Cicéron, trouvaient humiliant pour le *citoyen* l'exercice des travaux mécaniques, et c'était pour les lui épargner qu'ils voulaient à côté de lui des légions d'esclaves. Aux esclaves, disaient-ils, revient tout ce qui exige l'emploi des forces corporelles; au citoyen, ce qui demande l'exercice de l'intelligence, excepté la guerre, pour défendre la cité, et l'agriculture, pour la nourrir. J'éprouve *pour l'homme*, je l'avoue, la même susceptibilité orgueilleuse que ces philosophes éprouvaient pour le citoyen. Je suis jaloux du temps que je vois mes semblables consacrer à des travaux qu'une bête de somme, une machine ferait aussi bien qu'eux. *Je voudrais voir leurs forces, de plus en plus remplacées par des agents mécaniques, s'appliquer d'une manière plus digne d'eux à ce qui réclame le concours de la réflexion et de la pensée.* Je voudrais voir l'homme commander aux machines, plutôt que lutter à force de bras avec elles; je voudrais, pendant que des esclaves inanimés exécuteraient sous ses ordres les travaux les plus pénibles, le voir se livrer lui-même à des occupations relevées ou à de nobles loisirs. Et n'est-ce pas pour cela que Dieu lui a donné l'empire sur la matière! N'est-ce pas là un des traits de la perfectibilité qui distingue notre espèce; et n'est-ce pas en ce sens que ces *progrès matériels* des temps modernes doivent servir les *intérêts moraux* de l'humanité? Gardons-nous donc de maudire et surtout de paralyser ce mouvement providentiel et salutaire, qui ne froisse momentanément les intérêts de la classe ouvrière que parce que nos institutions ne l'ont pas mise encore en état de la soutenir. » (*Études historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens, et considérations sur son rôle dans les sociétés modernes,* par Étienne Chastel, p. 399.)

Tel est, en e[illegible]urs, l'avenir des machines, telle est leur [illegible]est bien là ce qu'on peut es-

pérer de leur progrès. Et si vous voulez avoir l'idée de ce qu'elles ont déjà réalisé en ce sens, si vous voulez apprécier la mesure dans laquelle ces *esclaves inanimés* servent les hommes et font la grosse besogne de leur immense ménage, voici des chiffres qui ont bien leur éloquence. La seule consommation de l'Angleterre représentait il y a environ vingt ans, à l'époque où M. Chevalier faisait ses leçons au Collége de France, le travail d'au moins 250 millions d'hommes; et en 1856, nous l'avons vu, d'après les derniers chiffres, la seule production du coton correspondait au travail de 91 millions d'ouvriers, d'ouvriers non pas des premiers jours, mais du siècle passé[1].

Voilà donc 250 millions, 300 millions, 500 millions peut-être d'esclaves dociles, d'esclaves infatigables, d'esclaves ne mangeant ni blé, ni légumes, ni viande, d'esclaves ne coûtant rien à la conscience de leurs maîtres surtout, occupés incessamment à travailler pour ce petit peuple, lui laissant le temps nécessaire à l'exercice des plus nobles facultés, lui donnant le loisir, lui conférant la dignité humaine. Que devient, en présence d'un tel fait, l'antithèse de Sismondi? et ne voyez-vous pas que c'est parce qu'il est *peuplé de machines à vapeur* que le pays peut être *peuplé de citoyens.*

On fait encore, Messieurs, bien des objections contre les machines. Sans prétendre les passer toutes en revue,

[1] On a vu que c'était déjà bien d[illegible] 1859.

nous ne pouvons pourtant nous séparer sans avoir dit quelques mots au moins sur les plus importantes.

Nous admettons tout, me répondra-t-on, par exemple; mais il reste un fait qui n'est pas niable, c'est que, partout où les machines se développent, la misère se développe avec elles et l'on voit naître le paupérisme. Le paupérisme est comme la conséquence et la rançon de l'industrie. Et l'on cite comme preuve les souffrances et la dégradation des villes manufacturières. Eh bien! si, Messieurs, cela aussi est niable, parfaitement niable, ou du moins cela n'est admissible que moyennant explication.

Non, d'abord, il n'est pas vrai que la misère soit une chose nouvelle. Le mot de *paupérisme* est moderne, mais la *pauvreté* est vieille, vieille comme le monde. Elle fait bien des victimes de nos jours, mais elle en faisait avant nous, et l'on peut, sans crainte d'erreur, affirmer qu'elle en faisait bien davantage. Nous avons fait l'inventaire de l'opulence des riches d'autrefois, nous l'avons comparée au dénûment des pauvres d'aujourd'hui, et nous savons de quel côté la balance a plus d'une fois penché. Nous avons interrogé le passé, et il nous a montré la guerre en permanence, le pillage et l'oppression partout, la famine et l'épidémie moissonnant les populations par millions. Nous avons jeté les yeux sur le monde, et ce que le temps nous avait appris, l'espace nous l'a fait voir à son tour. Ces fléaux dont l'Europe n'a plus que le souvenir, dont parfois même elle perd le souv[illegible]frique et l'Asie les subissent

comme l'état naturel de l'humanité, et en ce moment même, dans l'Inde, malgré la présence et les efforts très-réels et très-sincères des Anglais, des districts entiers sont décimés par la faim comme l'étaient, il y a quelques siècles, la France ou l'Angleterre elle-même[1]. La pauvreté n'est donc pas un fruit de la civilisation; c'est un reste de l'indigence absolue des premiers jours, que la civilisation n'a pas encore assez effacé. Et l'on a

[1] « Du temps de nos pères, dans ce *bon vieux temps* qu'on voudrait nous rendre, la famine était une épreuve dont on ne s'étonnait même pas, et il n'y avait pas de génération qu'elle n'eût visitée plusieurs fois. L'Angleterre, de 1049 à 1355, c'est-à-dire en 306 ans, et dans la plus belle période du moyen âge, l'a subie 121 fois; la France, pendant le XII[e] siècle, 51 fois, *une année sur deux*. Et quelles famines! Des famines dans lesquelles on commençait par tuer les vivants pour les manger; on continuait en déterrant les morts, et l'on finissait par n'avoir plus la force ni de tuer, ni de déterrer, ni d'enterrer personne, et l'on mourait de la peste sur les cadavres de ceux qu'avait enlevés la faim.

» Ces calamités sont plus ou moins fréquentes, selon les pays et les époques; mais aucun siècle avant le nôtre, aucune contrée, aucun règne, n'a le privilége d'y échapper. En 1437, sous Charles VII, 50,000 personnes périssent à Paris seul; en 1649, en 1650, en 1662, en 1692, en 1693, sous Louis XIV, la faim atteint jusqu'aux personnes *vêtues de soie*. En 1709, sous le même roi, M[me] de Maintenon mange du pain d'avoine à Versailles. En 1715, en 1741, en 1752, en 1767, en 1768, en 1769, en 1774, en 1778, sous Louis XV et sous Louis XVI, les souffrances les plus extrêmes se reproduisent; et la dernière famine est celle des premières années de la Révolution française, commencée par les mesures imprudentes de Necker, aggravée par les troubles qui suivirent, et prolongée par les violences de la Convention et la législation insensée du *maximum*, jusqu'à la chute de Robespierre. Depuis lors on n'en a plus vu, et nous osons espérer qu'on n'en verra plus. » (Fr. Passy, l'*Économie politique et le journal le Monde*, Avenir commercial, du 11 novembre 1861.)

pu dire d'elle, dans les meilleurs travaux sur le paupérisme, et comme résumé de recherches spéciales et complètes : « Ce n'est pas un mal qui vient, c'est un mal qui s'en va. »

Ce qui est vrai, c'est que c'est un mal plus visible et plus senti. Plus visible et plus senti, parce que, en regard de l'abondance croissante, le dénûment qui persiste fait plus vivement contraste. Plus visible et plus senti aussi, parce que, attirées par la richesse même comme par l'instinct du besoin, les misères, jadis éparpillées sur toute la surface d'un pays, tendent à se concentrer sur quelques points plus apparents. C'est là, en partie, le secret du spectacle qu'offrent certaines villes manufacturières. Ces villes rassemblent, dans les bas emplois de l'industrie, des foules assurément fort tristes, dont les mœurs lamentables, la vie misérable et la condition équivoque, sont un juste sujet de préoccupation et de douleur pour les hommes soucieux de leur propre paix et pour les hommes soucieux de la dignité de leurs semblables. Mais ces foules, en partie nomades et recrutées sans cesse d'éléments nouveaux, d'où viennent-elles? Probablement de quelque part, et de lieux où leur existence n'était pas meilleure, où elle était pire sans doute. Ce sont de malheureux paysans, venant chercher à la ville un salaire deux ou trois fois supérieur à celui que leur offre une agriculture routinière, dépourvue de capitaux et de machines. Ce sont des infirmes et des valétudinaires, impropres à rien gagner dans les rudes labeurs des champs, et

heureux d'un pis-aller, quel qu'il soit. Ce sont, enfin, ces individus déclassés, ces vagabonds, ces fainéants, qui de tout temps ont formé l'écume de la société et qui, trop longtemps rejetés par elle hors de son sein comme des ennemis, ont vécu en quelque sorte à côté d'elle et en dehors de ses lois. Jadis ils formaient des compagnies de routiers, de pillards, de voleurs de grand chemin. Ils ont formé ensuite des bandes de mendiants de profession, terreur des campagnes et des habitations isolées. Ils passent aujourd'hui, grâce à la police, aux communications et aux machines, dans les rangs inférieurs de l'industrie, en attendant qu'ils s'y asseoient tout à fait. En attendant ce jour ils font tache, cela est vrai; mais ils font tache parce que la richesse relative qui les entoure sert de repoussoir à leur misère et à leur abaissement. La société, fière de ses progrès — trop fière peut-être, et portée à oublier le mal qui subsiste pour le bien qui arrive — s'étonne, s'indigne, s'émeut de honte et de pitié en retrouvant ce mal si réel et si grand encore. Elle sent qu'elle doit le faire disparaître, elle veut le faire, et de ce sentiment naît la préoccupation constante, habituelle, générale, de la pauvreté; la guerre est déclarée au paupérisme. Le problème se pose, mais, s'il se pose, c'est que le jour est venu de le résoudre.

Voilà une première observation, Messieurs, qui a sa gravité; mais il y en a une seconde plus importante de beaucoup. Le bien-être ne dépend pas seulement du taux du salaire, et l'insuffisance de celui-ci ne suffit pas

à expliquer complétement la pauvreté ; elle ne suffit pas surtout à expliquer la *misère*. La misère n'est pas seulement un fait matériel, c'est un état moral, et le plus souvent elle est le résultat d'un défaut de moralité[1]. *Non de solo pane vivit homo :* l'homme ne vit pas seulement de pain. C'est une parole éternellement vraie, et quiconque cherchera à expliquer sans elle la vie humaine, la vie sociale comme la vie individuelle, n'en comprendra jamais le premier mot. L'homme est un esprit, avant d'avoir un corps, et c'est de la manière dont cet esprit se règle lui-même et règle le corps qui le sert, que dépend avant tout son sort ici-bas. Il ne

[1] *Voy.* sur ce point le dernier livre de M. J. Simon, *l'Ouvrière*, et particulièrement le chapitre III de la deuxième partie : *l'Ivrognerie, le libertinage et leurs suites.* « C'est l'homme, dit M. J. Simon en commençant ce chapitre, qui fait sa destinée, bien plus que les circonstances. Quand l'industrie d'un pays l'emporte sur celle d'un autre, et qu'on cherche la cause de cette supériorité, on dit : C'est la houille, ou la matière première, ou l'outillage, ou la loi. On serait plus près de la vérité en disant : C'est l'homme. »

Et plus loin : « Ce n'est pas seulement par la direction du travail que le sort de l'ouvrier dépend de lui-même ; c'est bien plus encore par le gouvernement de sa propre vie. La misère est certainement affreuse dans la plupart des centres industriels. Le nombre des ouvriers qui sont convenablement logés et nourris, qui peuvent donner quelque éducation à leurs enfants et les soigner dans leurs maladies, est déplorablement restreint. *On en devrait conclure que le travail est rare, que les salaires sont minimes ; nullement :* presque partout on demande des bras ; et, si la main-d'œuvre n'est pas payée à un très-haut prix, on peut dire au moins que les salaires n'ont pas cessé de s'accroître depuis dix ans, qu'*ils sont constamment plus élevés dans la grande industrie que dans la petite.* D'où VIENT DONC L'ÉTAT DE MALAISE DE LA PLUPART DES OUVRIERS ? ON EST BIEN FORCÉ DE S'AVOUER QU'IL VIENT D'EUX-MÊMES. »

suffit pas d'avoir des ressources, il faut savoir en user. Il ne suffit pas d'avoir des satisfactions, il faut savoir s'en contenter. Il ne suffit pas que la richesse augmente, il faut que les désirs et les besoins n'augmentent pas plus vite qu'elle, et que l'équilibre entre le pouvoir et le vouloir ne soit pas toujours rompu d'avance. Les machines, évidemment, quelque grand que soit leur rôle, n'ont pas la faculté de maintenir cet équilibre, et produire davantage n'est pas assez si l'on consomme davantage encore et si l'on consomme mal. Sans insister, et sans entrer dans des détails que l'heure ne me permet pas, je ne serai démenti par personne en disant que là est la cause principale des maux dont nous parlons, et que la question du paupérisme (comme toutes les questions économiques, du reste) est avant tout une question morale. C'est donc avant tout l'amélioration morale qu'il faut provoquer pour obtenir l'amélioration matérielle. Et, quand je parle ainsi, Messieurs, ce n'est pas seulement des ouvriers que j'entends parler, c'est aussi de ceux qui les dirigent; ce n'est pas au corps seulement, c'est à la tête que je songe. Maîtres et ouvriers, pour rendre leur sort plus satisfaisant et plus sûr, ont à s'instruire et à s'améliorer. Maîtres et ouvriers, pour être plus contents et d'eux-mêmes et des autres, ont à apprendre et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et ce qu'ils se doivent les uns aux autres; et le respect de soi, le respect d'autrui, le souci suprême de la justice et de la dignité humaine ne tient pas encore assez de place dans tous les cœurs. Mais il en tient chaque jour davan-

tage, quoi qu'on en dise, et le jour approche sans doute où, la liberté aidant, il deviendra enfin dominant. Le régime industriel moderne s'est établi trop rapidement, sans transition, sans apprentissage. Il n'est pas surprenant qu'il offre encore des lacunes, et que l'expérience manque parfois. Il n'est pas surprenant, après tant de siècles pendant lesquels le capital et le travail ont été officiellement constitués en état d'hostilité permanente, que le capital et le travail aient quelque peine à croire à la solidarité bienfaisante qui les unit, et que la liaison intime du bien moral et du bien matériel ne frappe pas tous les yeux et ne gagne pas tous les cœurs. C'est à l'expérience, c'est à la science, à rendre populaires ces vérités fécondes et saintes. Les machines, en donnant à l'expérience des proportions plus vastes, en exigeant, de la part des chefs d'industrie, une capacité plus haute et de plus grandes facultés, y contribueront puissamment; et déjà, sur plus d'un point, la lumière, l'harmonie, la moralité ont commencé à se faire, et le bien-être avec elles[1].

Une autre observation, enfin, c'est que le véritable mal, en ce qui touche le salaire, ce n'est pas son bas prix (le salaire est plus élevé d'ordinaire dans les villes industrielles que sur d'autres points relativement exempts de souffrance); c'est son instabilité et son incertitude. C'est là ce qui produit des chômages, et ce

[1] Tout le monde sait quel est, sous ce rapport, l'état de l'Alsace et de la Suisse.

sont les chômages et les crises qui font souffrir, aigrissent et démoralisent.

Mais ces crises, dit-on, ces variations du salaire, ne sont-ce pas les machines qui les amènent? ne sont-ce pas elles qui, par une production excessive, occasionnent l'encombrement du marché, et par suite la stagnation? Messieurs, c'est l'opinion générale, mais c'est une opinion fondée sur une confusion. L'homme ne peut jamais souffrir d'un excès de production, et jamais la production ne peut être réellement surabondante, car jamais elle n'égalera les besoins qu'elle est de nature à satisfaire. Mais l'homme peut souffrir d'un manque d'équilibre entre les diverses formes de la production, et l'insuffisance de telle ou telle ressource peut le mettre hors d'état de se procurer telle ou telle autre. Quand certains produits ne s'écoulent pas, cela ne veut pas dire que personne n'en a envie; cela veut dire que les moyens de les acquérir manquent, c'est-à-dire que les produits qui pourraient s'échanger contre eux font défaut, ou qu'il y a des obstacles, soit temporaires, soit permanents, qui empêchent cet échange de s'accomplir. Voilà ce que c'est qu'une crise. Ce qui l'amène donc, ce sont des causes étrangères au fait même de la production qui en souffre; ce sont des guerres, des révolutions, une disette, une prohibition, une hausse de tarifs, etc., etc. Les machines et leur fécondité n'y sont pour rien. Bien plus, l'extension de la production, l'habitude de répandre partout les produits, la généralisation de l'échange

qui en résulte, tendent incessamment et d'une manière efficace à réduire et à combattre ces accidents. Elles contribuent, et contribueront graduellement, à en diminuer les causes et en à atténuer les conséquences. Loin de pousser aux secousses, elles sont pour la production une sorte de régulateur : elles le sont aussi pour le travail, et tendent à le soutenir. Plus un établissement représente de capitaux, plus il lui est difficile d'arrêter sa fabrication. Le fait-il, les machines s'usent, la clientèle se perd, les capitaux engagés restent improductifs. Toutes ces raisons commandent, imposent à la grande industrie une persévérance, une ténacité, une obstination contre la mauvaise fortune elle-même, qui est inconnue à la petite. Avec elle, il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire aussi longtemps qu'on le peut ; il faut fabriquer et vendre, non-seulement sans gagner, mais même à perte ; et, tant que la perte n'est pas supérieure à l'intérêt des capitaux, accru des frais généraux, de la détérioration du matériel et de l'affaiblissement de l'achalandage, on continue à tenir ses ateliers ouverts, c'est-à-dire à occuper ses ouvriers. La moindre perte, la moindre crainte suffisent, dans les petits ateliers, pour arrêter le travail. On se croise les bras, et tout est dit. La rémunération du travail est donc d'autant plus sûre et plus régulière, qu'il y a plus de machines importantes, plus de capitaux engagés ; et les machines agissent, ici encore, à la façon du *volant*, qui rend le mouvement continu et uniforme.

A tous les reproches adressés aux machines, nous ferions, Messieurs, la même réponse. Partout nous verrions le mal, loin d'être accru, considérablement réduit par leur intervention. Partout aussi nous verrions le mal, rendu plus apparent, provoquant les hommes à s'ingénier pour lui trouver des remèdes. On a beaucoup parlé de l'insalubrité, de l'insécurité qui résultent de l'emploi des machines. C'est encore l'apparence prise pour la réalité. Tout est relatif, et les accidents produits par une puissante machine sont plus saisissants que ceux d'un faible appareil; mais ils sont aussi plus rares. Allez au fond des choses, vous trouverez moins de mal, infiniment moins qu'avec les petits outils ou les anciens procédés. Ainsi il arrive sur les chemins de fer des accidents effrayants. Le docteur Lardner a calculé cependant que le nombre des personnes *atteintes* s'élève à peine à 1 sur 500 ou 600 mille voyageurs. C'est un nombre très-faible par rapport aux victimes des diligences et voitures ordinaires. Il en est de même des petits appareils et des grands engrenages[1]. Les petits

[1] On lisait dernièrement (septembre 1861), dans le feuilleton hebdomadaire du journal *De Stadt Gent* (journal flamand de Gand), sous la signature *Cies von Ghendt*, l'émouvant récit qui suit.

« *Cies* était en promenade cette semaine, lorsqu'il vint à proximité d'une fabrique, et que tout à coup il y entendit des cris et des lamentations si terribles qu'il resta comme qui dirait cloué au sol. C'étaient surtout des voix de femmes et d'enfants qui le remplirent d'angoisse. Tous les passants s'arrêtèrent, et bientôt il y eut une grande foule de réunie — Qu'est-il arrivé? qu'est-il arrivé? voilà ce qu'on entendait

entrepreneurs, dépourvus de machines, laissent subsister chez eux mille pratiques malsaines ou dangereuses. Dans les grandes industries, l'étendue du péril, le nombre des intéressés imposent la prudence; et les

partout, pendant que, dans la fabrique, les lamentations ne cessaient pas

» Enfin un homme mit la tête à la fenêtre, et dit : « C'est une fille qui a été prise dans un engrenage. » Un autre vint à la même fenêtre, et cria : « Elle est coupée en deux. » Cette terrible nouvelle frappa la foule d'une anxieuse stupeur.

» Maintenant c'était un grand remue-ménage dans la fabrique. Le médecin arriva; ses secours ne pouvaient plus rien. Mais le corps mutilé respirait encore; on appela un prêtre.

» Un quart d'heure après, il arriva une vigilante, et l'on y mit le corps déchiré. La tête de la malheureuse, dont le visage était déjà envahi par la pâleur de la mort, reposait sur un des coussins de la voiture. A peine eut-on fait quelques pas, qu'elle rendit le dernier soupir.

» - Pauvre enfant ! à peine elle comptait douze ans, et déjà elle tombait victime dans le champ clos du travail ! Que les anges lui tressent dans le ciel une douce couronne, et que là du moins elle goûte le bonheur qui lui fut si cruellement refusé sur cette terre de douleurs et de larmes !

» Voilà ce que *Cies* se dit avec une profonde émotion quand il vit partir la voiture, et peut-être eût-il rêvé bien longtemps s'il n'eût été brusquement réveillé par un grand bruit.

» Au premier instant il ne pouvait en croire ses oreilles; mais bientôt le doute fut impossible. La fabrique travaillait de nouveau !.. Une pauvre fille venait de périr; du milieu des roues assassines une âme était montée vers Dieu : mais qu'importe ? Il faut faire du fil; il n'était que six heures moins un quart, et l'on travaille jusqu'à six heures !... On ne doit pas perdre un quart d'heure !... Du reste, l'ouate enlèvera bien le sang des machines !... Et la vapeur bruissait dans la fabrique, et les roues bourdonnaient, et la fumée s'élevait majestueusement, pour rendre témoignage de la commisération humaine !...

» Et *Cies* poursuivit tristement son chemin, se disant : Ne peut-on pas, en signe de deuil pour la pauvre victime, sacrifier quinze minutes de travail ? N'est-ce pas un devoir de pleurer, dans un silence

mesures de salubrité et de précaution, sans être toujours suffisantes, deviennent l'objet de soins attentifs. Faut-il insister, et vous rappeler tant d'améliorations récentes: la ventilation des mines, l'emploi du blanc

solennel, le malheur qui vient de mettre fin à une existence humaine ?

»Les pensées de *Cies* prirent bientôt une autre direction. Il se demanda s'il n'y avait rien à faire pour prévenir ces malheurs, si nombreux dans une ville industrielle, et si l'on observait bien toutes les prescriptions de la loi pour sauvegarder la vie du travailleur.

» C'est aussi sous l'impression douloureuse de ce qu'il a vu que *Cies* a écrit les lignes qu'on vient de lire, et qu'il supplie ceux qui sont au pouvoir de rechercher avec zèle et humanité les moyens de préserver notre population ouvrière contre de si terribles malheurs. On dira que plus d'une fois l'imprudence des victimes est la cause de ces malheurs; mais il faut rendre cette imprudence presque impossible. Qui donc n'est jamais imprudent? Il serait affreux de penser que chaque imprudence commise dût avoir fatalement pour résultat ou la mort ou une douloureuse mutilation. »

Il est impossible de lire ce récit sans en être remué jusqu'au fond des entrailles, et il n'est personne qui ne s'associe de tout cœur aux regrets et aux vœux si poignants de ce bon *Cies*. Mais tâchons d'analyser ces excellents sentiments, et nous reconnaîtrons que les circonstances de l'accident sont pour beaucoup dans l'impression qu'il produit. C'est la puissance des engins qui ont donné la mort, comparée à la faiblesse de la victime; c'est la foule au milieu de laquelle celle-ci est frappée, celle devant laquelle on emporte son corps inanimé; c'est la mise en scène, en quelque sorte, qui donne à ce lamentable tableau un caractère si émouvant et si terrible. Qu'un enfant, en tirant de l'eau pour son père, tombe dans un puits et s'y noie; qu'un autre, en conduisant le troupeau, soit renversé d'un coup de corne, foulé aux pieds du taureau et rapporté sanglant à la ferme pour y mourir, et que le lendemain ou le jour même peut-être le père fasse son ouvrage qui presse, le fermier laboure son champ, batte son grain ou envoie son bétail au pâturage, nous plaindrons l'enfant nous gémirons sur les tristes nécessités de cette vie qui laissent si peu de temps aux larmes et au souvenir des morts, mais nous ne serons pas bouleversés comme à la vue ou au récit d'un accident de

de zinc, la lampe de Davy, la dorure galvanique, les signaux d'alarme, et mille autres mesures ou inventions qui ont été provoquées par cette préoccupation, que les machines ont rendues nécessaires, qui sont des machines elles-mêmes?

Le dirai-je enfin, Messieurs? cette influence bienfaisante des machines, cet accroissement de la sécurité par les machines, semblent se réaliser jusque dans un dernier genre d'appareils qui ne sont pas précisément, en eux-mêmes, des instruments de richesse et de bien-

manufacture; nous n'éprouverons pas ce soulèvement d'horreur et de colère qui gronde en nous contre les « *roues assassines* », et nous ne serons pas tentés de maudire le jardinage, l'agriculture et le bétail. Les machines donc, par le contraste de leur force et de notre faiblesse, par le nombre des yeux sous lesquels elles agissent et frappent, donnent au mal un degré particulier de grandeur et nous animent davantage contre lui; elles nous le font comprendre et nous le révèlent en quelque sorte; elles font d'un malheur particulier un malheur commun, et intéressent à le combattre jusqu'à la pitié des indifférents. N'est-ce pas un motif pour qu'il soit en effet combattu et réduit?

Quant aux meilleurs moyens d'arriver à cette réduction, il est douteux qu'ils se trouvent dans la multiplication des formalités administratives et des mesures préventives. La prévoyance de la législation préventive ne prévoit et ne prévient jamais tout; et quand on est en règle avec elle, ne le fût-on pas avec la prudence véritable, on est à peu près assuré de l'impunité. Que reprocher à un homme à qui l'on se charge de prescrire ce qu'il doit faire, et qui a fait ce qu'on lui a prescrit? Une législation répressive, impliquant après chaque accident une enquête spéciale, comme celle du *coroner* en Angleterre, rendant le chef d'atelier responsable, *criminellement et civilement*, de toute faute et de toute négligence, et assurant aux victimes ou à leurs familles, quand il y aurait lieu, une indemnité proportionnée au dommage subi par elles, serait d'une tout autre efficacité. « Quand un homme tué ou blessé, dit l'*Économiste belge* à l'occasion du récit

être, et dont vous ne vous attendez pas, sans doute, à m'entendre faire l'éloge dans cette chaire : je veux parler des machines de guerre, des engins de destruction, dont la fabrication a fait de nos jours de si rapides progrès. La puissance de ces machines va contre leur but ; et, plus elle est terrible, moins en somme elle est fatale à l'humanité. Il y a longtemps déjà qu'on a remarqué que l'invention de la poudre et de l'artillerie avait rendu les combats moins fréquents et moins meurtriers. Il en sera de même dans l'avenir. D'abord ces grands engins sont fort dispendieux, et, bien qu'ils excellent à tuer

qui précède, reviendrait aussi cher qu'une machine endommagée, on veillerait d'aussi près à la conservation des hommes qu'à celle des machines. »

A l'appui de ces réflexions, on lira avec intérêt, dans la monographie d'un *mineur de Californie*, tome III des *Ouvriers des Deux Mondes*, un « parallèle entre le régime industriel libre des États-Unis et le régime industriel français », qui est de nature à modifier beaucoup de nos idées. En voici seulement quelques lignes :

« En Californie, le premier venu a le droit d'établir une machine à vapeur, une roue hydraulique. Aucune demande, aucune autorisation préalable ne sont nécessaires ; cependant il y a en Californie beaucoup plus de roues hydrauliques qu'en aucun de nos départements de France, beaucoup plus de machines à vapeur dans les moulins à quartz, moulins à blé, scieries, etc., qu'il n'y en a dans plusieurs de nos départements réunis, si l'on en excepte deux ou trois tout à fait privilégiés, comme le Nord et la Seine. En Californie, les machines ne sont pas visitées par le corps des ingénieurs du gouvernement, et elles sont cependant tout aussi bien installées, tout aussi bien tenues qu'en aucun pays du monde. *Les cas d'explosion, nous osons le dire, sont même plus rares qu'ailleurs.* »

De même des canaux d'irrigation, des prises d'eau, etc. Tout cela est fait selon les règles de l'art, dans les proportions les plus grandioses (40, 50, 100, 160 kilom. de long), par l'initiative privée, ***sans règlements et sans procès.***

les hommes « par raison démonstrative », il en coûte cher, avec eux, de tuer des hommes. Le maréchal de Saxe disait qu'il fallait, pour tuer un homme, y employer son poids de plomb; bientôt ce sera son poids d'or. A ce prix-là, la guerre deviendra une fantaisie trop chère pour la plupart des bourses, et les peuples très-riches pourront seuls se la permettre. Mais les peuples très-riches sont les peuples très-industrieux, les peuples très-sages et très-paisibles, par conséquent; et ils ne se soucieront pas de compromettre à la légère, par la guerre, les biens que leur donne la paix, et la paix source de ces biens. Ensuite ces grands engins sont, par leur mode d'action, faits pour agir puissamment sur l'imagination des hommes et pour réveiller en eux les instincts généreux et droits. Ils frappent aveuglément, par grands coups, comme des fléaux, et ils en ont l'horreur. Jadis, quand on combattait corps à corps, l'adversaire qu'on avait en face de soi n'était qu'un ennemi à outrance, l'agent direct et volontaire de la mort qu'on repoussait; en le frappant on défendait sa vie, et la fureur était inévitable. C'était comme un duel, qui anime et transporte quand on sent sous son fer un fer à détourner; qui laisse froid, qui souvent émeut de remords et de pitié quand on contemple son semblable au bout d'un pistolet. Les grandes rencontres, d'ailleurs, étaient plus rares, et l'on se battait par moindres masses. La guerre était une suite d'escarmouches, sans cesse renouvelées, dans lesquelles périssaient petit à petit des multitudes énormes, mais qui

n'étonnaient pas par de vastes massacres. Aujourd'hui l'homme frappe et est frappé sans connaître, sans savoir même, le plus souvent, d'où vient le coup qui l'atteint et où porte le coup qu'il envoie. Il est comme l'instrument ou le jouet passif d'une fatalité aveugle, et il ne peut se défendre toujours, quelle que soit sa bravoure, d'une sorte d'impression de terreur superstitieuse. Encore moins peut-il se défendre de la compassion. Lorsque, en quelques heures, entre le lever et le coucher d'un soleil, des armées entières peuvent être foudroyées par la mitraille; lorsque trente, quarante, cinquante mille hommes, brillants de force et de santé le matin, sont le soir étendus sanglants et mutilés dans la poussière, quel est donc le cœur qui ne se trouble, l'esprit qui n'hésite? Qui pourrait se soustraire au saisissement d'un tel champ de bataille? Qui ne serait tenté de s'écrier plutôt, comme ce général qui pourtant avait vaillamment regardé la mort en face, mais dont le courage s'était fondu au spectacle de ses frères d'armes nageant dans leur sang: « Otez-moi ces cadavres »? Et ne savons-nous pas, Messieurs, malgré tant de causes de division, que ce sentiment a été éprouvé plus d'une fois, de nos jours, par l'Europe entière, et qu'il a été hautement partagé, il faut le dire à leur honneur, par ceux-là mêmes que pouvait en préserver le plus, avec la grandeur du rang, l'entraînement de la victoire ou le ressentiment de la défaite?

Voilà, Messieurs, en gros, ce que nous avions à dire

pour justifier les machines et réfuter les reproches mal fondés qui leur sont adressés. Il nous reste, pour terminer ce sujet, à apprécier une accusation moins injuste. Il y a, nous l'avons dit dès le début, un côté par lequel le développement des machines n'est pas sans inconvénients; il y a une ombre au tableau du progrès dont elles sont l'instrument. Nous dirons, dans notre prochaine réunion, quelle est cette ombre, et nous essayerons d'en mesurer l'étendue et l'épaisseur.

P. G.

———

## XXIV^e LEÇON

### *Fin* DES MACHINES

MESSIEURS,

Nier le mal n'est pas le guérir, et fermer les yeux au danger n'est pas le plus sûr moyen de l'éviter. L'optimisme, au contraire, est une des fautes qui conduisent le plus habituellement les hommes à leur ruine. L'exagération dans l'éloge appelle l'exagération dans le blâme, et les causes les meilleures peuvent être perdues par une défense aveugle ou de mauvaise foi. Loin de nous donc, dans la question si grave qui nous occupe, tout faux ménagement et tout entraînement de parti pris; loin de nous cette faiblesse qui ne laisse voir que le bon côté des choses, et s'efforce d'en cacher, d'en ignorer même le mauvais! « Point d'illusion, point de ces sophismes avec lesquels », comme dit Rossi[1], « on veut défendre », mais on ne fait que compromettre la société et la science! C'est la vérité que nous cherchons; c'est elle que nous devons regarder en face, assez attentifs pour la voir, assez francs pour la dire, assez

[1] T. III, p. 230.

courageux pour l'accepter, et sachant bien qu'il n'y a pas ici-bas de bien absolu et sans mélange, et que ce n'est pas une raison, parce que le progrès se paye, pour renier le progrès et pour le maudire.

Nous avons, dans nos dernières leçons, justifié les machines des reproches mal fondés qui leur sont journellement adressés; mais nous avons dit, en finissant, que, parmi les accusations dont elles sont l'objet, il en est une qui, sans être aussi grave qu'on le croit souvent, contient cependant une part de vérité. C'est cette accusation mieux fondée, c'est cet inconvénient des machines, fort éloigné à coup sûr de compenser le bien considérable dont elles sont la source, mais réel et parfois sérieux; c'est cet inconvénient, Messieurs, que nous avons à examiner, à apprécier, à mesurer aujourd'hui.

L'inconvénient réel qui accompagne quelquefois l'introduction des machines, c'est la *suspension restreinte et passagère du travail*. Nous avons dit, et nous avons prouvé, qu'avec les machines l'homme a autant et plus de travail et de rémunération que sans elles; et que le salaire, qui au premier abord semble supprimé, n'est que rendu disponible, sous une autre forme, pour l'effort transformé. C'est là, nous l'avons vu, une vérité rigoureuse, absolue, sans exception, et à laquelle aucune restriction, aucune réserve ne peut être opposée. Mais de l'énoncé même de la loi ressort ce qu'elle a de sévère et de pénible quelquefois. Le travail, disons-nous, le

salaire, persistent et grandissent, mais en se modifiant. Ce n'est donc pas toujours sous les mêmes formes et dans la même industrie qu'ils se retrouvent. La production directement changée par l'invention peut être déplacée; elle peut employer par elle-même moins de bras; elle peut exiger des conditions que ne remplissent pas ses anciens auxiliaires; et par suite une partie de ceux-ci peut se trouver, pendant un certain temps, privée de ses ressources habituelles. Que demain — et pour emprunter encore ces exemples à Rossi — « mille ouvriers étant occupés à faire, je suppose, une espèce de dentelle, on vienne à inventer une machine qui fasse toute cette dentelle en quarante-huit heures, tandis que les ouvriers mettent un mois à la faire; l'introduction de cette machine ne serait-elle pas désagréable » et, momentanément au moins, dommageable « à ces mille ouvriers[1]? » Que, là où « mille travailleurs sont occupés à fabriquer des souliers et des bottes », on invente « une machine qui n'exige que le quart de la dépense faite par les mille travailleurs, et qui soit à leurs outils ce que la charrue a été dans le temps à la bêche », n'y aurait-il pas « une perturbation dans les salaires des mille travailleurs qui fabriquaient des souliers et des bottes? Sans aucun doute. C'est-à-dire que, si vous pouviez imaginer que cette machine, inventée aujourd'hui, fût tout à coup et généralement adoptée par les chefs de fabrique, les mille ouvriers seraient demain

[1] Rossi, t. III, p. 223.

matin sans travail, et par conséquent sans salaire. Il en est de ce cas-là comme d'une invasion d'ouvriers à meilleur marché [1]. »

Rossi, Messieurs, dans ces exemples, pousse les choses à l'extrême; il suppose, pour rendre les faits plus saisissants, une transformation à la fois *générale et subite*. Ce n'est pas ainsi, heureusement, nous allons le voir, que les choses se passent. Mais, à cette réserve près (réserve importante et grave, il est vrai), ce qu'il dit est incontestable; et les faits qu'il suppose peuvent se reproduire, ils se sont reproduits, sur une échelle plus ou moins considérable, dans un grand nombre d'industries diverses. On pourrait dire qu'ils sont naturels. Dans tous les cas, le capital et le salaire subsistent sans aucun affaiblissement, conformément à la loi générale que nous avons énoncée et démontrée : mais ils ne subsistent pas toujours dans le même lieu et sous la même forme; et l'équilibre, troublé par la machine, ne se rétablit pas toujours sur-le-champ. Il faut parfois que le travail attende, il faut qu'il aille chercher le capital déplacé; il faut que l'ouvrier, pour retrouver le salaire, qui n'est pas détruit mais qui est transformé, supporte plus ou moins de chômage, qu'il modifie sa manière de travailler, qu'il change de métier, qu'il quitte même au besoin sa résidence. Or ce sont là, pour les hommes qui vivent au jour le jour, qui n'ont ni le temps d'attendre, ni les moyens de se déplacer,

[1] Rossi, t. III, p. 229.

ni l'adresse et l'intelligence nécessaires pour modifier promptement leurs habitudes de travail, ce sont là, évidemment, tout autant de causes de souffrance dont il serait injuste et de mauvaise foi de contester la gravité. Il y a eu, pourquoi ne pas le dire? Messieurs, dans l'histoire de l'industrie, un certain nombre de grands et lamentables exemples de ces arrêts momentanés de travail, et quelquefois ils ont pris les proportions d'une véritable calamité publique. Tout le monde connaît le développement rapide dont l'industrie cotonnière a été redevable à la découverte des machines à filer, tout le monde sait quelle extension du travail en est résultée en Europe; et nous avons récemment indiqué à ce sujet quelques chiffres remarquables. Mais à ce développement rapide du travail en Europe a correspondu dans l'Inde une crise extrêmement douloureuse pour les ouvriers de ce pays; ne pouvant suivre, par le filage à la main, la production infiniment plus expéditive du travail mécanique, et ne sachant ou ne pouvant faire autrement eux-mêmes, ils ont été vaincus dans cette lutte inégale, et leur défaite a été terrible. L'Angleterre elle-même a subi, dans une certaine mesure, le contre-coup des mêmes événements; et les tisserands à la main n'y sont pas encore entièrement remis, aujourd'hui même, de la perturbation due à l'introduction du tissage mécanique. Les fileuses flamandes et bretonnes ont souffert, elles aussi, et beaucoup, de la filature mécanique du lin; et l'invention de Philippe de Girard, si ardemment sollicitée et si tardivement accueillie dans sa pa-

trie[1], n'a pas été sans conséquences regrettables. Dans la Flandre, notamment, 300,000 personnes étaient occupées au filage à la main avant l'apparition des machines, et beaucoup d'entre elles, persistant opiniâtrément dans leurs vieux procédés, ont eu à souffrir cruellement de la concurrence des machines. Ce sont là des faits connus, incontestables. Ce sont là même, à bien dire, des faits généraux, universels, et non pas des faits particuliers aux ouvriers dont la découverte d'une machine vient transformer ou déplacer le travail. C'est une loi générale, absolue, inévitable; c'est la loi commune de toute transformation et de tout progrès; et les capitalistes, les entrepreneurs, les hommes d'une profession quelconque, sont, tout comme les ouvriers proprement dits, exposés aux conséquences de tout changement brusque dans les procédés, dans les habitudes, dans le goût du public, et soumis aux vicissitudes plus ou moins graves qui résultent de ces changements : seulement les capitalistes, les entrepreneurs, et en général les hommes des professions libérales, ont, plus que les ouvriers, ou des ressources matérielles pour attendre et pour changer, ou des ressources morales pour résister, la sagacité pour prévoir, l'intelligence pour utiliser, le talent d'amortir le choc et celui de profiter du progrès réalisé.

[1] *Voy.*, au sujet des tribulations de Ph. de Girard et de sa famille, le très-curieux et très-remarquable mémoire de sa nièce, Mme la comtesse de Vernède de Corneillan, intitulé : *Réclamation d'un million et les intérêts* (1856).

Donc, Messieurs, les machines, que nous avons reconnues pour un bien considérable, pour un bien permanent et croissant, débutent parfois, il faut le reconnaître aussi, par un mal sensible, quoique passager et restreint. Ce sont des crises, des crises salutaires assurément, des crises inévitables, nécessaires ; mais, enfin, ce sont des crises, et ces crises peuvent être difficiles à passer. Ce sont, si l'on peut ainsi parler, les déménagements de l'industrie ; et, sans leur appliquer à la lettre le mot de Franklin, « *Trois déménagements valent un incendie* », il n'y a pas de doute que ces déménagements, souvent peu volontaires, ne soient pénibles et onéreux.

Voilà le mal attaché au début des machines. Il est réel ; il peut être grave. Il ne faudrait pas l'exagérer pourtant ; il ne faudrait pas croire, surtout, qu'il soit l'accompagnement nécessaire, fatal, de leur introduction, et que toujours tout perfectionnement de la mécanique, quels qu'en soient la nature et l'objet, soit suivi d'une crise longue et sérieuse. Il en serait ainsi, sans aucun doute, si les machines changeaient subitement, brusquement, sans transition, le mode et la nature du travail ; si tout le régime économique des peuples se trouvait, par des découvertes nombreuses et considérables, révolutionné à tout propos de fond en comble et du jour au lendemain. Les changements sont parfois bien rapides, cela est vrai. La France a vu, après 1789, à la chute de ce régime étroit des corporations qui fut si longtemps une entrave permanente aux progrès de l'in-

dustrie, la France a vu alors, Messieurs, une explosion immense et soudaine de découvertes et de procédés nouveaux, et comme une rénovation générale de toutes les conditions du travail. Toutes les idées, longtemps comprimées par la routine érigée en système, profitaient tumultueusement à la fois de la liberté qui leur était enfin donnée de se produire au dehors et de se traduire en expériences. Mais ce sont là des faits exceptionnels, des faits qui ne se produiraient pas s'ils n'étaient comme provoqués à plaisir par une longue et arbitraire stagnation; et, si chaque invention avait pu, dans les siècles antérieurs au nôtre, voir le jour à l'heure réelle de sa conception, au lieu d'être violemment ajournée à l'époque identique pour toutes de l'émancipation générale du travail, notre siècle n'aurait eu, croyons-le bien, ni l'honneur ni le trouble d'un tel débordement d'inventions et d'une si brusque rupture avec le passé.

En général, on ne change pas ainsi toutes choses à la fois, on ne procède pas par métamorphoses brusques et complètes, et l'industrie ne fait pas, comme le serpent, peau neuve d'un bout à l'autre à chaque saison nouvelle. Les inventions, au contraire, y sont limitées, partielles, restreintes d'abord, dans leurs applications et dans leurs conséquences, à quelque branche particulière de la production ou à quelque détail spécial de la fabrication; et ces inventions, ainsi bornées en elles-mêmes, sont lentes à se généraliser et ne produisent pas en un jour, par une substitution immédiate, les changements qu'elles sont destinées à produire. Les

raisons de cette lenteur sont simples, et il est à peine nécessaire de les rappeler.

D'abord une invention, quelque bonne, quelque avantageuse, quelque simple qu'elle paraisse, quelque appelée qu'elle soit par les progrès de l'industrie, arrive rarement à la perfection du premier coup. Les premiers essais n'en sont que des à peu près, souvent infructueux, incomplets pour le moins, des promesses plus que des réalités. Il faut hésiter et choisir entre des systèmes et des combinaisons plus ou moins semblables, tâtonner, échouer plusieurs fois, avant d'arriver à un résultat réellement profitable, ou même à une conception précise et nette. Les capitaux, par suite, et surtout les capitaux industriels, sont généralement en défiance des changements, et ce n'est qu'avec lenteur et timidité qu'ils acceptent ces innovations qui promettent la fortune, mais qui peuvent amener la ruine. La plupart, entre l'attrait du bénéfice et la crainte de la perte, hésitent, attendent, veulent expérimenter au moins sans trop de risques ; et l'expérience, en conséquence, ne se fait que graduellement et sur une petite échelle.

Ensuite les machines nouvelles, les inventions, même lorsqu'elles ont fait leurs preuves et sont pleinement acceptées et désirées, coûtent à établir et à réaliser. Elles coûtent en raison de leur importance, c'est-à-dire en raison du déplacement de capitaux qu'elles exigent. On attend donc, pour les substituer aux anciens procédés, qu'on ait le moyen de le faire, ou qu'on soit contraint de le faire. On attend que les bénéfices réa-

lisés par les premières tentatives permettent de transformer plus complétement l'ancien outillage, ou que l'activité croissante de la concurrence fasse de cette transformation une nécessité. Autrefois, pour citer un exemple, on tondait le drap avec des ciseaux; c'était une pratique élémentaire et imparfaite. On imagina les machines tondeuses, qui faisaient beaucoup mieux et beaucoup plus vite : ce fut un grand progrès. Mais les ciseaux étaient des instruments de peu de valeur et à la portée de toutes les bourses; les tondeuses mécaniques coûtaient 10 ou 12 mille francs. Les adopter, quels que fussent leurs avantages, c'était changer tout son mode de travail, c'était se monter à neuf, c'était créer de toutes pièces un nouvel établissement, un établissement hors de proportion souvent avec ses ressources antérieures. Un pareil changement ne se fait pas en un jour et sur toute la surface d'un pays. De même quand il s'est agi, dans l'immense industrie du tissage, de substituer des machines à la main de l'homme, les capitaux nécessaires étaient relativement si considérables, que la substitution générale était matériellement impossible; et nous avons vu que ce résultat n'est pas encore, même en Angleterre, entièrement atteint sur tous les points.

De ces diverses causes, qu'il suffit d'indiquer, il résulte, Messieurs, que les changements et déplacements de travail dont les machines sont la cause ne se produisent guère que peu à peu, lentement, sur un point isolé d'abord, autour duquel ils rayonnent pour s'étendre

ensuite plus loin ; que le progrès, au lieu de s'improviser, procède par étapes, en tâtonnant, en essayant ses forces, en s'arrêtant mille fois et sur mille points devant les obstacles que lui opposent tour à tour la routine, l'habitude, l'insuffisance ou la défiance des capitaux. Et il arrive, en conséquence, que les ouvriers, témoins de ces essais et de ces tentatives, sont avertis par eux du travail qui s'opère et de la transformation qui va se produire : qu'ils sont invités, en quelque sorte, à s'y préparer ou à s'y soustraire ; mis en demeure de se créer des ressources contre la crise prochaine, en cherchant un autre emploi de leurs forces, ou d'acquérir peu à peu l'adresse ou l'instruction nécessaires pour profiter du progrès qui s'annonce, au lieu d'en souffrir. Le plus grand nombre, en effet, sans s'en rendre bien compte, profite de l'avertissement, puisque les grandes crises sont l'exception. Le plus grand nombre modifie incessamment, à mesure que se modifie la fabrication, ses procédés et sa manière ; rarement les ouvriers sont réellement pris à l'improviste par une innovation à laquelle ils ne se puissent plier: la plupart, quand vient le jour où leur industrie se trouve enfin renouvelée tout entière, se sont renouvelés peu à peu eux-mêmes ; la plupart ont suivi le mouvement, et, loin d'en souffrir, ils en profitent.

La plupart, non tous, cela est vrai ; il y a des retardataires, et ceux-là se trouvent distancés, délaissés. Remarquons-le toutefois, Messieurs, si leur sort est triste, la faute n'en est pas tout entiére aux machines.

Ces malheureux qui, au moment où s'accomplit la répudiation définitive des vieilles habitudes, n'ont pas encore commencé à rompre avec elles, et se trouvent ainsi surpris par ce que les autres ont prévu ; ces malheureux qui n'ont pas pris à temps leurs mesures, et auxquels tout semble manquer quand se rompt enfin la dernière branche à laquelle ils se tenaient attachés ; ces malheureux, Messieurs, il faut bien le dire — non pour cesser de les plaindre, mais pour comprendre que le progrès qu'ils accusent n'est pas la seule ni même la principale cause de leur malheur — sont précisément ceux qui n'avaient, avant ce progrès, qu'une existence misérable et précaire. Ce sont ceux qui, par manque d'intelligence ou par manque d'habileté, par manque de force ou par manque d'énergie, par manque d'ordre ou par manque d'instruction, par leur faute ou sans leur faute, en un mot, mais par des circonstances antérieures et étrangères à la transformation qui s'accomplit, n'avaient ni épargnes, ni prévoyance, ni aptitude à changer, ni aucun moyen, en somme, de se plier au changement et de supporter la transition. Ce sont ceux qui, par leur faute ou sans leur faute encore une fois, mais par un malheur préexistant, étaient déjà bas et bien bas dans la misère ; ceux qui n'ont pas su ou pas voulu céder à temps ; ceux qui, comme on a pu le voir dans l'industrie de la filature du lin, se sont obstinés, en dépit de tous les conseils, en dépit de tous les avertissements des hommes et des événements, à persister invariablement, eux et leurs enfants, dans un travail ingrat, impossible,

et désormais condamné à une manifeste impuissance. Ce sont ceux, en un mot, qui, acceptant la vie comme une fatalité malheureuse, et renonçant à faire effort pour en changer le cours, se bornent à traîner aveuglément, sans essayer de l'alléger, le boulet de leurs premières années.

Ce sont souvent aussi, et ceci est plus important encore à remarquer, des nouveaux venus dans cette industrie qui se transforme, d'anciens pauvres, des ouvriers déclassés, que leur manque d'intelligence ou toute autre cause avait jusque-là laissés sans emploi, et qui s'estiment heureux de trouver, dans un travail déprécié, abandonné, comme un pis-aller préférable à leur dénûment antérieur. Quand on discutait, il y a quelques années, les grandes réformes que nous voyons enfin commencer à s'accomplir, une des raisons que l'on alléguait en faveur de ces réformes était la nécessité d'aiguillonner en France, par le stimulant de la concurrence, les diverses branches de l'industrie nationale, endormies par le régime énervant de la protection. A cette occasion, un homme qui, malgré ses intérêts apparents, s'est montré l'un des plus ardents à soutenir la cause du progrès, M. Jean Dollfus, de Mulhouse, ne craignant pas de se mettre lui-même en cause, racontait le fait que voici, l'un des plus curieux et des plus significatifs qu'il pût citer, à coup sûr. M. Dollfus, l'un des plus grands industriels de France, l'un des plus au courant des progrès accomplis, l'un des plus à même, par la puissance de ses capitaux, de

réaliser dans ses établissements ces progrès à mesure de leur accomplissement, M. Dollfus, Messieurs, avait encore, il y a quelques années à peine, dans ses ateliers, des métiers dont l'installation remontait à plus de quarante ans, à 1809. Il les gardait, quoiqu'il en connût l'imperfection, quoiqu'il lui fût aisé de les changer, quoiqu'ils lui fissent honte en quelque sorte, parce que, faute de concurrence suffisante, faute de pression sérieuse, il ne sentait pas la nécessité, la nécessité impérieuse, absolue, de transformer son outillage, et que, même lorsqu'on le peut et lorsqu'on en comprend l'utilité, on recule, en général, devant une dépense importante et que rien n'impose... Il se décide cependant à la fin, et il se met en devoir de remplacer son vieux matériel par un matériel au niveau des derniers perfectionnements. Ses vieux métiers sont donc enlevés de la place qu'ils ont occupée si longtemps, démontés et descendus dans les cours de l'usine. Ils attendaient là, à demi oubliés, le moment d'être vendus comme vieux bois et vieux fer, quand, à la grande surprise de M. Dollfus, se présente un manufacturier du voisinage[1] qui demande à les acheter pour les remonter dans un établissement nouveau. C'était un triste matériel qu'il acquérait là; mais il l'obtenait à bas prix, et grâce à la douane c'était encore assez bon pour le consommateur français. Messieurs, ce qui se passa alors dans la classe des chefs d'industrie se reproduit, sous d'autres formes,

[1] Des Vosges.

parmi les ouvriers : souvent, quand un travail est abandonné comme trop ingrat par ceux qui ont su profiter du mouvement de l'industrie et s'élever d'un échelon, d'autres, dont la condition pire était ignorée, se présentent pour occuper la place désertée par eux, trouvant ce travail déprécié meilleur encore que leur existence antérieure ; le mouvement en avant provoqué par les machines, et accompli par les premiers rangs, fait un vide que viennent remplir aussitôt les derniers, jusque-là refoulés par eux. Et ce ne sont pas seulement des êtres déclassés, dégradés, sans intelligence ou sans moralité ; ce sont tous ceux que le sort a jusque-là moins bien partagés, qui s'estiment heureux de rencontrer cette ressource et de prendre la place des plus favorisés. C'est ainsi que l'introduction des machines à tisser a créé dans les rangs de l'ancienne fabrication anglaise une foule de vides que les pauvres Irlandais sont venus à l'envi envahir. Arrêtons-nous un moment sur cet exemple, l'un des plus considérables que présente l'histoire de l'invention des machines, et l'un des plus capables aussi de fournir des renseignements utiles sur le sujet qui nous occupe.

On a souvent parlé, et non sans raison, de la condition lamentable des tisserands à la main (*handloom weawers*), après l'introduction du tissage mécanique en Angleterre. Les ouvriers qui continuaient cette profession ne gagnaient, il y a vingt-cinq ans environ, à l'époque où l'opinion s'en émut le plus vivement, que le

quart ou le cinquième du salaire des tisserands à la mécanique. Ils menaient une vie misérable, logés dans des caves humides et malsaines, et plongés dans un état déplorable d'ignorance et de dégradation. Cependant leur nombre ne diminuait pas, et, malgré l'inégale concurrence dont ils étaient entourés, il semblait plutôt tendre à augmenter. Cette fâcheuse situation ne pouvait rester une énigme pour le public anglais, habitué à se rendre compte de ce qui l'étonne ou le blesse; une enquête fut ouverte en 1838 pour l'éclaircir, et les résultats de cette enquête furent exposés, dans un rapport important, par un homme justement célèbre, l'économiste Senior. De cette enquête, Messieurs, il ressortit ceci : c'est que les causes de cette misère persistante étaient pour la plupart étrangères aux machines elles-mêmes, et que les machines, au fond, n'étaient qu'en faible partie responsables de la condition fâcheuse des tisserands à la main. Voici, en effet, quelles étaient les principales causes de cette misère et de la persistance du grand nombre à y demeurer plongés. C'était, d'abord, que le tisserand à la main travaillait chez lui, à sa fantaisie, quand il voulait, et seulement quand il voulait, au lieu d'être astreint à la régularité et à la discipline d'un atelier; qu'il n'était aux ordres de personne, se levait et se couchait à ses heures, faisait de son temps ce qui lui plaisait, et pouvait se livrer, sans répression et sans entrave, à la débauche, à l'ivrognerie et à la paresse. C'était ensuite que le travail, étant extrêmement facile, exigeait peu de soins et d'attention.

Quelques heures d'apprentissage suffisaient, à un homme d'une intelligence ordinaire, pour être en état de l'exercer. Tout le monde, par conséquent, y était apte, et l'ouvrier le plus ignorant et le moins habile, le plus incapable et le moins laborieux, était encore assez bon pour ce métier, qui se trouvait par là même le refuge définitif ou provisoire de tous les vagabonds et de tous les fainéants sans profession régulière. Les enfants, d'ailleurs, s'y utilisaient aisément; et c'était un attrait de plus pour les familles nombreuses et insouciantes. C'était encore que ces tisserands à la main, ainsi composés en partie du rebut de la nation, étaient en butte à la fois à la défiance des manufacturiers, qui les accusaient de voler la marchandise qu'on leur remettait, et au mépris des ouvriers des manufactures, qui les repoussaient, eux et leurs enfants, comme des parias; double raison pour que leur existence fût précaire et difficile à changer. C'était, enfin, que l'Irlande est la plaie de l'Angleterre, comme elle en est le crime; et que, malgré tant de conditions défavorables, un grand nombre d'Irlandais, voués dans leur patrie au dénûment et au désespoir, venaient chaque jour chercher sur le sol anglais cette ressource insuffisante, mais préférable pour eux aux extrémités cruelles qui les chassaient du sol irlandais[1].

[1] Voici un autre exemple fort curieux de ce double mouvement qui fait le vide d'un côté et le remplit de l'autre.

« On écrit de Carlstadt, dans la province de Waermelandt, en Suède, le 9 juin (1855):

» Tandis que l'émigration de Norwége pour les pays d'outre-mer

Telles étaient, Messieurs, les principales raisons qui expliquaient, il y a vingt ans, le nombre et la misère des tisserands à la main en Angleterre. Il faut ajouter à cette explication du passé que depuis lors, et sous l'influence de l'émigration et de l'amélioration de la condition légale des Irlandais, sous l'influence de la réforme douanière surtout, le mal s'est graduellement atténué et restreint. Vous le voyez donc, les souffrances étaient réelles, mais ce n'était pas aux machines, c'é-

s'augmente de jour en jour, il s'opère d'un autre côté une forte émigration de notre province pour la Norwége, et cela au point que, dans la province de Waermelandt, l'agriculture et les fabriques souffrent par la disette d'ouvriers, et que le peu de travailleurs qui restent demandent des prix exorbitants.

» Ce sont là des faits curieux, car ils semblent prouver que les étrangers trouveraient en Norwége des avantages que les indigènes n'y pourraient pas obtenir.

» Un congrès de délégués de toutes les communes de notre province a été convoqué à Carlstadt pour le 18 juillet prochain, afin de rechercher les suites que les émigrations pourraient avoir à l'avenir pour l'agriculture et l'éducation manufacturière du Waermelandt et pour les émigrants eux-mêmes. Ce congrès devra aussi déterminer s'il y a lieu ou non de solliciter de l'autorité royale des mesures qui remédieraient au malaise général qui règne actuellement dans nos contrées. » (*Berlingske Tidende.*)

Il n'est nullement probable, quoi qu'en ait dit le correspondant du *Berlingske Tidende*, que les étrangers trouvassent alors en Norwége des avantages que n'y pouvaient obtenir les indigènes. Ce qui est probable, c'est que la condition qui ne paraissait plus suffisante aux indigènes, par une cause ou par une autre, paraissait désirable aux étrangers, moins heureux dans leur pays, et qu'ils s'empressaient d'occuper les places à mesure qu'elles devenaient vacantes. Et ce qui est, non pas probable, mais certain, c'est que les communes et l'autorité royale n'avaient rien à faire pour arrêter ce mouvement, et que les seules *mesures* à prendre étaient de faire aux ouvriers une condition meilleure.

tait aux vices ou à l'ignorance des hommes, c'était aux erreurs et aux fautes de la législation et de la politique, c'était à des causes morales et préexistantes, qu'en devait être rapportée la plus grande part. Et, quant à la part qui pouvait revenir réellement aux machines, pourquoi les machines avaient-elles nui à une partie des ouvriers? Parce qu'ils n'avaient pas prévu le changement, pas cherché à s'en garantir, pas su ou pas voulu en profiter? Et pourquoi ceci encore? Parce qu'ils avaient manqué d'intelligence, d'énergie, de ressources, pour se déplacer, pour s'instruire ou pour attendre ; parce que les moyens de se renseigner, de s'entendre, de se concerter, de se déplacer, leur avaient fait défaut.

Nous venons de voir les causes du mal : c'est avoir entrevu le remède. Le remède, c'est d'instruire, d'éclairer, de moraliser les hommes, afin qu'ils trouvent en eux plus de ressources et dominent les événements au lieu d'en être dominés ; c'est de faciliter entre eux, entre les ouvriers et les patrons surtout, les bons rapports et la bonne harmonie, l'union, l'entente, les communications réciproques ; c'est de mettre en honneur la tempérance et la sagesse, qni conduisent à l'épargne; c'est de développer l'énergie, l'habileté des mains, l'intelligence et la sagacité, qui accroissent la valeur personnelle et multiplient les chances d'occupation. C'est ce que font, ce que peuvent faire surtout,

dans une large mesure, les associations de secours mutuels, dont nous avons parlé déjà, les assurances contre le chômage, les sociétés d'instruction populaire, si nombreuses en Angleterre sous le nom de *Mechanic's Institutions*, et dans lesquelles tant de connaissances sont chaque jour mises à la portée de tout homme de bonne volonté. Les cours publics, les leçons, les journaux spéciaux, sont encore d'excellents moyens de mettre les ouvriers au courant des modifications qui se préparent ou s'accomplissent dans la sphère de leur travail, de les avertir des déplacements qui s'opèrent, et de les tenir toujours sur leurs gardes. La multiplication de ces diverses sources d'information donnerait infailliblement aux ouvriers plus de moyens de résistance contre les perturbations passagères qu'entraîne l'introduction des machines, plus de facilité à se déplacer à propos, plus de ressources pour supporter les transitions, plus d'aptitude à se plier utilement aux exigences nouvelles du travail modifié ; elle les mettrait dans une position plus analogue à celle des capitalistes et des entrepreneurs. Les capitalistes et les entrepreneurs ne sont pas, avons-nous dit, plus que les ouvriers, assurés de l'avenir et en droit de s'endormir dans la routine ; mais, grâce aux ressources multiples qu'ils possèdent, ressources pour prévoir, ressources pour attendre, ressources pour transformer leur matériel ou leurs occupations, ils suivent pas à pas les phases diverses de leur industrie, prennent à temps les mesures qu'elles nécessitent, marchent avec le progrès; ou, s'ils sont quel-

quefois surpris par lui et renversés un moment, ils trouvent dans leur crédit, dans leurs connaissances, dans leur énergie, les moyens de s'employer encore, et parviennent le plus souvent, après une lutte plus ou moins longue, à se relever, au moins en partie. C'est quelque chose de cette élasticité, c'est quelque chose de ce fonds personnel et en quelque sorte inépuisable de ressources, qu'il faut que les ouvriers acquièrent, par les moyens que nous venons d'indiquer, pour être plus à l'abri des crises douloureuses que les machines peuvent quelquefois provoquer.

Un exemple remarquable de ce que peuvent à cet égard, même dans les cas en apparence les plus désespérés, l'énergie et l'accord, est celui qu'ont donné de nos jours les Irlandais, dont nous rappelions tout à l'heure la cruelle situation. Les Irlandais étaient si malheureux dans leur pays, si opprimés, si décimés par la famine, qu'ils durent enfin se résoudre à abandonner la terre natale et à émigrer par grandes masses. Ce fut ce qu'on appela, du nom consacré pour la fuite des Hébreux, l'*exode*. Ils traversèrent donc l'Océan, et trouvèrent sur les rivages de l'Amérique, avec des lois plus équitables, un travail plus lucratif, qui leur permit de se montrer d'autres hommes. Sur le produit de ce travail, une part fut prélevée pour faciliter l'émigration de ceux qui ne pouvaient encore venir les rejoindre ; et telle fut la puissance de cette fraternité lointaine, qu'en une seule année 37 millions furent ainsi envoyés d'Amérique en Irlande. Sans les comparer à cette union de tou t

un peuple, à cette association nationale cimentée par des siècles de souffrances et d'oppression, les sociétés de secours mutuels peuvent beaucoup, et, dans bien des cas, elles peuvent permettre à leurs membres ou de se déplacer ou d'attendre.

Je ne puis tout dire, Messieurs, vous le comprenez, et ce ne sont là que des indications. Mais je puis dire au moins qu'il y a dans cette voie beaucoup à faire, et pour la justice légale et pour la charité privée. Il y a, pour la loi, à desserrer peu à peu, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, les entraves qui gênent encore trop la circulation des idées ou des hommes, à l'intérieur ou à l'extérieur, l'accord, l'entente, l'association, l'instruction, et tous les moyens de propager ces choses, livres, journaux, cours, réunions, etc. Il y a, pour le zèle individuel, pour la charité particulière—que dis-je, pour la charité? pour le devoir, pour l'intérêt, pour la paix de chacun — il y a à propager, à vulgariser, à populariser toutes ces choses; il y a à instruire, à avertir, à soutenir, à animer, à consoler, à réformer, à élever les hommes. Il y a à donner autour de soi le bon exemple. Il y a à faire, chacun selon ses moyens et dans sa sphère, ce que font déjà, sur quelques points, en Angleterre et en France, des industriels intelligents et généreux, qui ont su comprendre les obligations de la richesse et de l'autorité, et aux yeux desquels avoir une supériorité matérielle et morale sur ses semblables, c'est avoir visiblement *charge d'âmes.* On voit, Messieurs, en Angleterre comme ailleurs, des industriels insouciants ou

égoïstes, qui ne connaissent leurs ouvriers que par le travail qu'ils en tirent et l'argent qu'ils leur donnent, et qui, la tâche accomplie et la paye faite, n'ont plus de rapports avec eux et ne se soucient plus d'eux. Mais on en trouve aussi, et en grand nombre déjà, qui, pour maintenir plus aisément l'ordre et la discipline dans leurs ateliers; qui, pour rendre le travail meilleur et plus régulier; qui, dans des vues plus hautes surtout, pour améliorer les hommes eux-mêmes et les rendre plus heureux en les rendant plus moraux, suivent avec sollicitude leurs ouvriers en dehors de la fabrique, agissent sur eux par le conseil, par l'exemple, par l'assistance au besoin; entretiennent avec eux des rapports de bienveillance, d'étude, de religion; exercent sur eux toute l'influence qu'ils peuvent exercer sans nuire à leur liberté et à leur indépendance, et n'oublient jamais que les qualités morales de l'ouvrier sont à la fois une richesse pour celui qui l'emploie, et pour lui-même le plus précieux des trésors. M. Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre*, cite divers établissements, ceux de la famille Strutt et des frères Greg en particulier[1], où cette

[1] Voy. *Études sur l'Angleterre*, t. I, p. 388 et suiv. — L'établissement de M. Strutt est la première filature fondée en 1776, par Arkwright et Strutt, sur les bords de la Derwent, et il est resté un modèle. Un ballot à leur marque se vend sans examen sur tous les marchés du monde. La manufacture est aérée et propre comme un salon. Un réfectoire parfaitement tenu est à la disposition des ouvriers, qui y trouvent pour un *demi-penny* (un sou) une pinte de thé ou de café avec sucre et lait. Une salle de danse sert aux récréations, etc.

La filature de la maison Greg est à Quarry-Bank, près Wilsmlow

sollicitude des maîtres pour les ouvriers se traduit par des cours publics établis par leurs soins, par des réunions de jeux, par des exercices gymnastiques et par tous les moyens propres à exercer leur intelligence et à développer leurs forces. Il y avait, dans l'un de ces établissements, notamment, des lieux de récréation où les maîtres eux-mêmes prenaient plaisir à se promener. Ils donnaient chez eux de petites soirées auxquelles les enfants de leurs ouvriers, garçons et filles, étaient invités; les faisaient causer, les réunissaient à la table de thé, et ne négligeaient rien pour former leurs manières et leur apprendre la bonne tenue et la politesse. A Mulhouse, vous savez tous ce qui a été fait dans le même sens, et combien d'efforts ont été réalisés pour améliorer la condition des ouvriers: cités ouvrières, bibliothèques, enseignement professionnel et jusqu'à des cours de littérature. A Sedan, l'énergie des maîtres était parvenue, il y a quelques années, à détruire complétement l'ivrognerie, ou du moins à la repousser hors de la ville[1]. Il avait suffi pour cela que les maîtres

(Chester). On y emploie surtout des apprentis tirés de la maison de charité de Liverpool. C'est un véritable pensionnat industriel, dans lequel rien n'est négligé pour la santé et pour la moralité des pensionnaires.

MM. Greg ont commencé, dit L. Faucher, ce qu'on pourrait appeler « la science de l'économie morale des manufactures »

[1] Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, t. II, p. 42, etc.

L'ivrognerie a été aussi récemment l'objet d'une excellente mesure à Versailles, où elle s'était développée dans des proportions alar-

le voulussent sérieusement, et adoptassent de concert des mesures intelligentes. Ils étaient pleins d'égards et de sympathie pour les ouvriers honnêtes et laborieux, les aidaient dans la maladie et le chômage; mais ils se montraient sévères et impitoyables pour le vice qu'ils avaient résolu de combattre. Tout ouvrier rencontré ivre dans la rue ou absent de l'atelier le lundi sans motif valable était inflexiblement renvoyé et ne pouvait plus être admis nulle part.

Je ne veux pas multiplier indéfiniment ces exemples. En voici un cependant que je crois devoir citer encore, parce qu'il montre ce qu'on peut attendre d'une entente plus habituelle, de rapports plus fréquents et plus sincèrement bienveillants entre les diverses classes de la société. Je l'emprunte à M. Chevalier, qui l'a puisé lui-même dans une notice de M. H. Richelot, sur la Société industrielle de Nantes :

mantes. Un arrêté du maire de cette ville a statué que tout ivrogne qui obstruerait la circulation, troublerait la tranquillité publique, ou scandaliserait les passants, serait arrêté et traduit devant le tribunal de simple police. Les débitants qui l'auraient mis dans cet état d'ivresse blessante ou nuisible sont considérés comme complices du délit. Rien de plus juste et de plus nécessaire même, et l'on s'étonne que de pareils moyens de répression ne soient pas employés partout. Sans doute l'homme qui s'enivre ne fait que mal user de sa liberté, comme on l'a dit au Sénat à l'occasion d'une pétition des habitants de Versailles, et la loi ni la police ne peuvent imposer la sobriété, l'ordre et l'économie; mais celui dont l'ivresse est bruyante ou repoussante attente à la liberté de ses concitoyens et parfois compromet leur sûreté. On ne voit pas pourquoi, parce qu'il plaît à certains hommes de n'être que des brutes, les autres seraient privés du droit de dormir paisibles ou de circuler sans crainte, sans embarras et sans dégoût.

« Il y a quelques années, lorsque Lyon était en feu, une fermentation sourde régnait à Nantes parmi les ouvriers; à ce moment-là précisément se montait une machine à vapeur destinée à mouvoir une scierie mécanique. Les scieurs de long, se croyant menacés, complotèrent de la briser. C'eût été probablement le signal d'une explosion générale. Mais Nantes a une Société industrielle dont beaucoup de notables de la ville sont membres en même temps que les ouvriers, et sont en rapport personnel avec ceux-ci, particulièrement par le moyen d'une caisse de secours mutuels. Informé du danger, le comité d'administration de la caisse de secours réunit les scieurs de long, qui étaient au nombre de près de cent dans la société. Des représentations amicales leur furent adressées. Ils promirent de rester tranquilles, et ils tinrent en gens d'honneur la parole qu'ils avaient donnée aux notables leurs associés. » (*Lettres sur l'organisation du travail*, p. 328.)

Il s'agissait ici d'une circonstance exceptionnelle. Mais ce n'est pas, Messieurs, dans de telles circonstances seulement, ce n'est pas seulement pour arrêter, à un moment donné, une explosion sur le point d'éclater : c'est aussi pour prévenir le malaise même et l'irritation qui provoquent les explosions, c'est pour atténuer les changements douloureux qui résultent parfois de l'introduction de nouveaux procédés dans l'industrie, c'est pour conjurer les crises et en amoindrir la gravité et les conséquences, que des institutions comme celles dont je viens de parler peuvent être utiles, et c'est tous les jours qu'elles doivent fonctionner et servir. Elles offrent, par cette action quotidienne, de puissantes garanties contre les brusques revirements et contre les entraînements irréfléchis ; elles avertissent et elles con-

tiennent; elles éclairent et elles rapprochent; et elles parent ainsi, d'une manière efficace, au seul danger véritable, au seul mal sérieux que nous ayons reconnu dans l'introduction et le développement des machines.

Mais ce qu'il faut considérer peut-être comme le remède spécial aux interruptions momentanées de travail (ce à quoi, du reste, tendent tous ces moyens divers), c'est l'abondance et la facilité des renseignements. Le travail ne diminue pas, avons-nous dit : il se modifie ou se déplace; le moyen de n'en pas manquer est donc de savoir toujours exactement où il se porte et quelle forme il prend, afin de pouvoir le suivre pied à pied sans jamais le perdre de vue. C'est là, d'ailleurs, une idée qui s'est depuis longtemps présentée à l'esprit des hommes de bon sens, car je la retrouve, sous une forme nette et expressive, dans Montaigne :

« Feu mon père, dit-il, homme, pour n'estre aydé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dict autrefois qu'il avoit désiré mettre en train qu'il y eust ès villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose se peussent rendre, et faire enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet effect: comme je cherche à vendre des perles, je cherche des perles à vendre; tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité, tel d'un maistre; tel demande un ouvrier: qui ceci, qui cela; chascun selon son besoing. Et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non legiere commodité au commerce publicque; car, à touts coups, il y a des conditions qui s'entre-cherchent, et, pour ne s'entendre, laissent les hommes en extrême nécessité. » (Essais, Livre I, chap. 34, *D'un deffaut de nos polices.*)

Voilà, Messieurs, un aperçu des remèdes à opposer aux inconvénients inhérents au développement des machines. Mais, Messieurs (et la citation que je viens de faire a déjà dû vous suggérer cette réflexion), tous ces remèdes, propres à atténuer le choc de la nouveauté, la nouveauté elle-même les apporte incessamment avec elle : toutes ces ressources contre les perturbations dues aux machines, les machines — ou, pour parler d'une manière plus générale et plus vraie, la civilisation, dont les machines sont à la fois la cause et l'effet — les fournissent à mesure, et le progrès procure chaque jour aux hommes les moyens de résister aux difficultés qui l'accompagnent.

Et en effet, Messieurs, plus de production, c'est plus de salaire, plus de bien-être, plus d'épargne : c'est donc aussi plus d'instruction, plus d'aisance et plus de dignité; plus de facilité, par conséquent, pour prévoir et résoudre, et plus de disposition à le faire. C'est aussi plus d'activité, plus de variété, plus de souplesse dans le travail, dont d'incessantes inventions diversifient incessamment les formes; et, par conséquent, c'est plus de ressources pour l'ouvrier, qui peut au besoin passer sans autant de peine d'une branche dans une autre plus ou moins analogue : un bon mécanicien, un bon serrurier, par exemple, trouveront toujours, dans l'une des mille parties de l'industrie des métaux, le moyen d'employer leur adresse et leurs connaissances. C'est encore plus de mobilité, plus de facilité

à se déplacer, plus de rapidité dans les communications; et nous avons vu précédemment comment les machines, en multipliant les moyens de transport, contribuent à développer ce besoin et cette habitude du mouvement : ce sont, par conséquent, des renseignements plus abondants, plus exacts, plus accessibles à tous, et plus de facilité à mettre à profit, par des déplacements moins onéreux, ces renseignements plus habituels. On n'apprécie pas assez encore, Messieurs, tout ce qu'il y a de ressources dans ce développement croissant de la publicité. La publicité est destinée à devenir la plus réelle peut-être de toutes les assurances contre le chômage, en élargissant indéfiniment le marché du travail et en donnant, pour ainsi dire, aux professions et aux hommes quelque chose de la fluidité des liquides. Une tentative qui mérite d'être rappelée a été faite en ce sens, il y a quelques années, dans un pays voisin du nôtre, en Belgique. Un publiciste de mes amis, M. Gustave de Molinari, qui y a fondé et y dirige avec beaucoup de talent une feuille hebdomadaire, l'*Économiste*, avait eu l'idée, de concert avec son frère, M. Eugène de Molinari, d'ajouter à sa publication, sous le nom de *Bourse du travail*, un journal spécial de renseignements à l'adresse des entrepreneurs et surtout des ouvriers. La *Bourse du travail* devait donner, et donna en effet pendant une année environ, les cours du marché du travail; elle faisait connaître les variations dans le nombre ou dans le salaire des ouvriers des diverses industries de la Belgique ou des régions voisines, indiquait les procédés

nouveaux, signalait les impressions des gens du métier, les motifs de confiance ou d'appréhension, et fournissait, en un mot, à ses lecteurs, pour le placement du travail ou pour la demande des bras, un ensemble d'indications analogues à celles que cherchent, dans les publications spéciales, les personnes qui s'occupent du placement des capitaux ou de la vente et de l'achat des marchandises. Il était, à ce qu'il paraît, trop tôt pour la réussite de cette excellente idée, même dans un pays familier avec les idées économiques comme la Belgique; l'utilité de la publication de MM. de Molinari ne fut pas suffisamment comprise de ceux qui étaient le plus intéressés à son succès; et la *Bourse du travail*, malgré le zèle et l'habileté de ses fondateurs, ne put fournir la longue et active carrière de l'*Économiste belge*. Il n'en est pas moins certain que cet essai, même infructueux, est un symptôme, qu'il indique une des aspirations et un des besoins des sociétés industrielles. Déjà, en attendant le progrès plus complet qu'il annonce, il existe de toutes parts, et de plus en plus, des offices de renseignements, des agences de publicité, des bureaux de placement, réalisant, au delà peut-être de ce qu'osait prévoir ce charmant douteur, le vœu de Montaigne. Et la presse, sans se poser encore explicitement et expressément le but que s'étaient posé les publicistes belges, fournit chaque jour aussi, sous mille formes, des moyens d'information qui tendent sérieusement à ce but. Là est la voie à suivre, je le répète; là est le remède aux fluctuations redoutées; et, le mal

étant, non dans la suppression, mais dans le déplacement du travail, c'est à rendre ce déplacement facile et inoffensif, c'est à le faire opérer par un nivellement naturel incessant et insensible, de manière à supprimer toute situation artificielle et tout brusque retour à l'équilibre troublé, que doivent se borner nos désirs. Le mal ne peut être supprimé, mais il peut être réparti de manière à se perdre dans le bien; et il tend à se répartir ainsi de lui-même, quand on ne l'accumule pas imprudemment, en cherchant à le refouler, sur un espace restreint.

On voudrait davantage, je le sais, et des moyens si simples ne sont pas pour satisfaire tous les esprits: on voudrait des remèdes légaux et administratifs; on voudrait, selon l'usage, que l'*État* intervînt, et, selon l'usage aussi, chacun propose son mode d'intervention de l'État. Les uns réclament l'examen par l'État de la valeur et des titres des machines nouvelles, afin de ne laisser réaliser que celles qui sont réellement utiles ou nécessaires. Les autres demandent des règlements sur la mise en activité des machines et sur le développement des industries, de manière à modérer le progrès et à en proportionner l'essor aux besoins réels de la consommation. D'autres encore proposent d'établir un impôt sur les inventions, de soumettre à une redevance la faculté de les réaliser, de prélever sur toute nouveauté une indemnité en faveur des situations antérieures

qu'elle dépossède ou déplace, et de payer ainsi aux ouvriers ou aux industriels atteints des dommages-intérêts pour le préjudice qu'ils éprouvent. Ce serait, en quelque façon, une expropriation légale du passé au profit du présent ou de l'avenir, dont ceux-ci feraient les frais

Tout cela, Messieurs, au fond, et sous des formes diverses, est une seule et même chose; et cette chose est impossible, chimérique, dangereuse et injuste. Tout cela, Messieurs, avec quelque vivacité que l'on s'en défende, et quelque précaution que l'on prenne pour éviter l'entraînement de l'arbitraire, c'est la réglementation, la réglementation universelle et aveugle; c'est le régime du bon plaisir administratif et de la toute-puissance bureaucratique; c'est le système de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte, le système des castes, des encyclopédies impériales, de la servitude domestique et du communisme sans limites; c'est l'État, comme dans toutes les variétés de servitude et de communisme, érigé en despote sans appel, en grand prêtre infaillible, en régulateur suprême de l'activité humaine, dirigeant l'industrie du haut de sa toute-puissance, régissant le travail à sa fantaisie, le prescrivant, le limitant, l'interdisant, disant sous quelle forme et dans quelle mesure il doit être accompli, traçant au progrès sa voie et sa mesure, à l'homme sa tâche, et, bientôt, pour être logique, déterminant pour chacun, sous peine de désordre, ses besoins, ses satisfactions et ses goûts. Tout

cela, c'est de la tyrannie et de l'abaissement; tout cela, nous l'avons condamné sans retour, et nous ne révoquerons pas l'arrêt que nous avons porté.

Mais pourtant, dit-on, la nécessité commande, et la misère et la faim n'attendent pas. Messieurs, qu'exceptionnellement, dans des cas graves, urgents, et qui ne comportaient pas de délai, on ait eu recours à des mesures administratives, je n'irai pas jusqu'à le condamner. A Lyon, par exemple, en 1837, à la suite de la crise provoquée en Amérique par la campagne du président Jackson contre les banques de ce pays, 20,000 ouvriers étaient sans emploi. C'était non-seulement une grande calamité, mais un grand péril; et l'on n'était que trop en droit de redouter les conséquences d'une situation à la fois si pénible et si menaçante. Une commission locale fut organisée pour aviser aux moyens d'atténuer la crise. Une souscription fut ouverte, à laquelle le gouvernement prit part pour une somme restreinte (50,000 fr.), et qui produisit en totalité un chiffre d'assez peu d'importance, 126,000 fr., je crois. Ce fut avec cette somme, en apparence insignifiante, que la commission entreprit de remplir sa tâche. Elle ne la dissipa pas en aumônes ou en simulacres de salaires; elle l'employa. Après avoir pris toutes les mesures de sûreté que commandait la situation, elle soumissionna d'importants travaux, des travaux dont l'exécution n'aurait régulièrement dû avoir lieu que plus tard, mais qui tous avaient été décidés en temps normal comme présentant un caractère sérieux d'utilité,

et non, comme le furent à une autre époque ceux des ateliers nationaux, des travaux improvisés ou simulés pour le besoin de la cause. C'était un entrepôt, un abattoir, un cimetière, des forts, une digue, etc. Chacun, administrateur ou particulier, militaire ou civil, donna son concours selon ses forces. Le préfet du Rhône, M. Rivet, et plus encore peut-être un ancien officier du génie, M. de Montmartin, firent preuve d'un zèle aussi infatigable qu'éclairé. M. de Montmartin se fit bénévolement le directeur des travaux entrepris par la commission, distribua les tâches, organisa les ateliers, régla le mode de salaire, de façon à assurer le contrôle tout en procurant aux hommes de bonne volonté une paye raisonnable; il soutint surtout, par sa continuelle présence sur les chantiers, par sa droiture, par ses bonnes paroles, par ses appels intelligents à leur sens moral et à leur dignité, l'ardeur et le courage des ouvriers; et il parvint ainsi à obtenir, de ces hommes inexpérimentés, de la besogne bien faite à des conditions peu onéreuses. Grâce à cette habileté et à cette vigilance, un nombre de bras considérable furent employés pendant plusieurs mois avec une perte minime pour la ville; la somme souscrite ne fut excédée que d'un chiffre peu important, et l'on parvint, sinon à conjurer entièrement, du moins à atténuer dans ses conséquences les plus graves une crise qui pouvait ruiner et bouleverser le pays. C'est là assurément un bel exemple, et il serait plus qu'injuste d'en méconnaître la grandeur.

Que dans de semblables circonstances donc, en face de nécessités graves et imprévues, on ait recours à des mesures administratives et l'on combatte la misère par des secours publics, sauf à le faire avec intelligence et discernement, on le comprend. C'est une calamité publique, c'est un fléau, une inondation, un cataclysme, dont on répare ou dont on amoindrit les désastres par une cotisation sous forme d'impôt. C'est un sacrifice obligatoire, que la communauté s'impose à elle-même dans un intérêt commun. Peut-être n'est-ce pas encore la meilleure forme, la plus logique, la plus conforme aux vrais principes économiques; peut-être est-il permis de désirer que l'initiative individuelle, le zèle privé, la prévoyance, l'association volontaire, si visibles déjà dans l'exemple que je viens de rapppeler, suffisent complétement, et que le *contribuable* ne soit plus, en cette qualité, mis en demeure d'intervenir bon gré mal gré. Mais enfin, à titre exceptionnel et comme expédient passager, on peut, jusqu'à ce que nous sachions mieux user de nos forces par nous-mêmes, admettre cette manière de procéder. Bastiat lui-même, l'*individualiste* par excellence, ne s'y est pas refusé.

« Comme mesure temporaire, dit-il, dans un temps de crise, pendant un hiver rigoureux, cette intervention du contribuable peut avoir de bons effets. Elle agit dans le même sens que les assurances. Elle n'ajoute rien au travail ni au salaire, mais elle prend du travail et des salaires sur les temps ordinaires, pour en doter, *avec perte il est vrai*, des époques difficiles. »

Mais, après avoir fait cette concession, Bastiat ajoute aussitôt, et avec raison :

« Comme mesure permanente, générale, systématique, ce n'est autre chose qu'une mystification ruineuse, une impossibilité, une contradiction, qui montre un peu de travail stimulé qu'*on voit* et cache beaucoup de travail empêché qu'*on ne voit pas*. » (*Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, § V, TRAVAUX PUBLICS.)

Comme mesure habituelle et régulière, en effet, on ne peut trop se mettre en garde contre cette pente à recourir à l'impôt et à l'Etat ; car elle conduit à la suppression de toute prévoyance par la suppression de toute responsabilité, à l'anéantissement de toute activité volontaire par l'envahissement de la discipline sociale ; elle conduit à l'apathie, à la paresse, à l'égalisation forcée, au gaspillage et à la ruine, c'est-à dire à l'extension de la misère et non à l'amoindrissement de la misère. Tout secours public coûte plus qu'il ne rapporte, et tout travail artificiel est un travail à perte. La nécessité seule y peut raisonnablement contraindre. On jette sa cargaison à l'eau dans la tempête, et l'homme le plus sage n'y trouve rien à redire : il s'agit de sauver le vaisseau. Mais le faire en temps de calme, ériger en procédé habituel, en principe de conduite, cet expédient fatal des mauvais jours, c'est faire acte de folie et courir à plaisir à la ruine.

Que si ces considérations n'étaient pas assez claires par elles-mêmes, si les paroles et l'autorité du publi-

ciste que je viens de citer vous paraissaient suspectes, j'appellerais avec confiance à mon aide, cette fois encore, le célèbre adversaire de ce publiciste et de la plupart des économistes, M. Proudhon, et je vous engagerais à méditer cette page des *Contradictions économiques*. M. Proudhon, Messieurs, discute la question des machines, et il cite, à propos de cette question, un passage de M. L. Faucher, dans lequel, après avoir déclaré qu'il lui « *paraît juste et nécessaire que tout déplacement de travail* OPÉRÉ AU NOM DE L'UTILITÉ PUBLIQUE *ne le soit qu'au moyen d'une compensation ou d'une transition, et que l'on n'immole ni des individus ni des classes à des raisons d'Etat* », cet auteur ajoute aussitôt que « *le pouvoir, chez les nations bien constituées, a toujours du temps et de l'argent à donner pour amortir ces souffrances partielles.* »

Ce passage, si je le comprends bien, n'a pas tout à fait le sens que lui donne, pour le besoin de sa *contradiction*, l'infatigable polémiste; et M. Faucher n'a pas en vue ici les déplacements naturels de travail résultant du libre mouvement de l'industrie, il songe uniquement aux cas artificiels, aux cas « extrêmes » où « l'Etat, représentant le vœu général, *commande le sacrifice d'une industrie....*, et enlève ainsi à une classe de citoyens, *au nom de l'utilité publique*, le travail qui les fait vivre[1]. » Mais M. Proudhon l'entend comme il lui

[1] Voici une phrase qui est plus explicite encore; elle vient immédiatement après celle que réfute M. Proudhon: « *C'est précisément parce que l'industrie* N'ÉMANE PAS DE LUI, parce qu'elle naît et se dé-

plaît, et il est bien le maître après tout, à l'exemple de ce prédicateur du siècle passé, de transformer son bonnet en Rousseau pour le pulvériser plus à l'aise. Il voit donc dans M. Faucher un organe de la doctrine que nous combattons, c'est-à-dire un partisan de « l'organisation du travail », faisant de l'Etat, « d'une manière que l'avenir déterminerait, le *pourvoyeur du travail dans la société* et le gardien des salaires. » Et voici le coup que, sur le dos de M. Faucher, il porte à cette doctrine :

« *Le pouvoir n'a de temps et d'argent que ce qu'il enlève aux contribuables.* Indemniser avec l'impôt les industriels déclassés, ce serait frapper d'ostracisme les inventions nouvelles et faire du communisme au moyen des baïonnettes; ce n'est pas résoudre la difficulté. Il est inutile d'insister davantage sur l'indemnité par l'État. L'*indemnité*, appliquée selon les vues de M. Faucher, *ou bien aboutirait au despotisme industriel*, à quelque chose comme le gouvernement de Méhémet-Ali, *ou bien dégénérerait en une taxe des pauvres, c'est-à-dire en une vaine hypocrisie.* Pour le bien de l'humanité, mieux vaut ne pas indemniser et laisser le travail chercher de lui-même sa constitution éternelle. » (*Contradictions économiques*, t. I^er^, ch. IV, LES MACHINES, p. 185.)

veloppe sous l'impulsion libre et individuelle des citoyens, *que le gouvernement est tenu*, LORSQU'IL EN TROUBLE LE COURS, *de lui offrir une sorte de réparation ou d'indemnité.* » Quelque hardi que soit M. Proudhon, il est permis de s'étonner que, citant lui-même cette phrase, il ait pu compter assez sur la simplicité de ses lecteurs ou sur l'éblouissement de ses artifices dialectiques pour imaginer qu'elle leur échapperait. Il y a, quoi qu'il en paraisse penser, des gens qui cherchent à comprendre ce qu'ils lisent.

Plût à Dieu, Messieurs, répétons-le, que M. Proudhon n'eût jamais consacré qu'à exprimer des idées aussi justes cette langue énergique et nette qui l'a fait tant lire, et qui l'eût fait relire longtemps, si elle avait été mise avec simplicité au service de la vérité qui ne passe pas.

Donc, Messieurs, point d'État indemnisateur, point de justification des avantages ou des inconvénients des machines, point de pondération artificielle de leurs conséquences, point d'intervention de la loi ou de l'administration pour en régler, en modérer, en diriger les effets. C'est une voie d'arbitraire sans limites et dans laquelle on marcherait au hasard et d'abîme en abîme. C'est à bon droit qu'on a repoussé l'examen préalable pour les brevets, c'est à bon droit aussi qu'on le repousse pour les machines. L'expérience seule peut juger ce qui n'est pas connu : elle condamne infailliblement ce qui n'est pas bon ou pas à propos ; elle montre, non moins infailliblement, ce qui l'est : tout ce qui réussit est utile ou apprécié, et le bénéfice même est la preuve et la mesure du service rendu.

Puis, Messieurs, y songe-t-on bien et se rend-on compte de la grandeur du problème qu'on agite et de l'étendue de l'intervention qu'on réclame? Je l'ai indiqué tout à l'heure, mais il faut y revenir. Nous parlons de machines; mais ce ne sont pas les machines seulement, c'est-à-dire les appareils de bois et de métal qu'on appelle de ce nom, c'est l'invention, c'est le pro-

grès, c'est le mouvement entier de l'humanité — son mouvement matériel, moral, intellectuel — qui sont en cause; et, une fois admise la convenance de ces vains palliatifs qu'on préconise, il n'y a plus rien ici-bas, acte ou pensée, qui ne soit à la merci de la censure préalable et soumis à l'autorisation et à l'indemnité. Ces crises, en effet, dont on s'arme contre les machines; ces crises, accompagnement douloureux du changement et de l'innovation; ce mal, produit et rançon du bien dont il atténue et masque parfois momentanément les avantages; ce n'est pas une exception dans le développement de l'humanité, c'est la condition commune, c'est la règle universelle, c'est la loi sans appel. Tout se paye, tout s'achète, et tout enfantement a sa douleur et ses larmes. Nous voyons, nous touchons, nous sentons les appareils de bois et de métal qui viennent accroître et simplifier le travail, et nos sens, frappés de leur puissance, se troublent en comparant leurs bienfaits et leurs rigueurs. Mais est-ce que ces appareils sont autre chose qu'une forme matérielle de la pensée humaine? et tout procédé nouveau, toute connaissance nouvelle, toute idée, toute qualité, toute vertu, accroissant dans son fond la puissance et la fécondité de l'activité humaine, n'est-elle pas, autant et plus que ces expressions et ces organes imparfaits, un élément nouveau de production, un agent de travail plus énergique, une machine supérieure en un mot? N'y a-t-il pas des *machines morales* aussi bien que des *machines matérielles?* ou plutôt, les machines matérielles ne sont-elles

pas seulement la réalisation, la manifestatiou, la traduction insuffisante et grossière des machines morales? Tout progrès, quelle qu'en soit la nature, n'est-il pas, comme l'appareil mécanique le plus vaste, un moyen de faire mieux, de faire plus vite ou de faire davantage : et celui qui, faute de ce progrès, fait moins, fait plus lentement ou fait moins bien, n'a-t-il pas, contre celui qui le réalise, les mêmes griefs que peut avoir contre l'engin mécanique l'ouvrier qui se sent dépassé par lui, la bêche contre la charrue, la diligence contre la locomotive? Ce n'est plus seulement donc aux métiers et aux outils, c'est aux idées; ce u'est plus seulement aux choses, c'est aux hommes que devrait s'appliquer, pour signifier quelque chose, ce contrôle par lequel on voudrait arrêter les écarts du progrès; et c'est l'activité humaine elle-même, dans ce qu'elle a de plus insaisissable et de plus intime, qu'il faudrait diriger, régler et contenir. Voilà quel est le problème. Mais ce problème, nous l'avons discuté et résolu; car c'est le problème suprême, le problème de la concurrence et de la liberté.

Oui, Messieurs, quand le plus fort et le plus habile, par le droit incontestable qu'il a d'employer sa force et son habileté, fait plus et mieux que le moius fort et le moins habile, il arrive à ce dernier précisément ce qui arrive à l'ouvrier dont une machine perfectionnée réduit ou déprécie le travail en le surpassant : il est victime de son infériorité, là devant le talent supérieur de son concurrent, ici devant l'intelligence supérieure qui a

conçu ou exécuté la machine. Quand une usine, bien dirigée ou bien placée, réussit mieux qu'une autre privée de ces avantages ; quand une terre, grâce à un meilleur débouché ou à une gestion meilleure, produit plus qu'une terre voisine ; quand un écrivain, un artiste, un avocat, un médecin, un professeur, par leur mérite ou par la faveur du public, obtiennent la vogue et réduisent d'autant le succès de leurs rivaux, c'est encore le même phénomène. Partout la supériorité porte ombrage à la médiocrité, la force l'emporte sur la faiblesse, tout ce qui brille et s'élève étonne et choque ce qui reste dans l'abaissement et dans l'obscurité ; et toujours l'arrière-garde, en voyant la distance qui la sépare des premiers rangs, est portée à croire que c'est à ses dépens et en la refoulant violemment que l'avant-garde s'est élancée si loin. Voilà la loi, Messieurs, la loi universelle. Cette loi, pouvons-nous la changer, et devons-nous essayer de le faire ? Faut-il, pour éviter ces récriminations, ces mécomptes, et parfois ces douleurs réelles, arrêter le mouvement même dont ils sont la condition ? Faut-il, pour supprimer les inconvénients inhérents au progrès, mettre le progrès en interdit et décréter l'immobilisme ? Faut-il, pour que nul ne se plaigne et que nul ne soit lésé, garantir à jamais à chacun la position qu'il aura une fois acquise : assurer au marchand la vente de ses denrées, au médecin sa clientèle, à l'écrivain des lecteurs, au professeur ou à l'avocat le débit de sa parole, et n'admettre qu'avec leur agrément, et à charge de redevance à leur profit, d'autres

compétiteurs à courir à côté d'eux la même carrière? Évidemment, c'est là une tâche impossible. C'est pour tant celle que, faute de l'avoir mesurée, on prétendrait, à l'occasion des machines, imposer à la puissance publique. La vraie tâche de la puissance publique, Messieurs, celle qu'elle peut et doit remplir, est, nous l'avons dit, plus facile et plus claire, et elle consiste uniquement à garantir à chacun son droit, en contraignant chacun à respecter le droit d'autrui. Ce que la loi doit faire, c'est de reconnaître à chacun, quel qu'il soit, quelque situation qu'il occupe, quelque métier qu'il fasse, la faculté de travailler comme il l'entend, avec ses mains, avec sa tête, avec des outils ou avec des machines, et par conséquent la faculté de modifier et de perfectionner s'il le veut, et sans rendre de comptes à personne, la nature, le mode ou les procédés de son travail. Ce que la science doit faire, à son tour, et ce que nous devons faire ici pour ne pas faillir à ce qu'elle impose, c'est de rappeler hautement, avec les conditions communes de la vie, cette obligation de respecter le droit dans autrui sur laquelle seule se fonde le respect du droit en nous-mêmes : c'est de déclarer que la justice, pénible ou non, est le seul parti non-seulement honorable, mais tolérable; que la douleur, dans une certaine mesure, est attachée à tout effort progressif; et que l'humanité, pas plus que l'individu, n'avance et ne s'élève sans qu'il lui en coûte quelque chose : c'est de dire à tous, à l'ouvrier comme au maître, au riche comme au pauvre, au faible comme au fort et au savant

comme à l'ignorant, que toute condition a ses chances, bonnes et mauvaises, et que, quand on profite des unes, il faut savoir se résigner aux autres : c'est de montrer, à celni que le progrès gêne ou frappe par un côté, par combien de côtés ce même progrès le favorise et le sert, et de lui demander — en faisant avec lui l'inventaire de tous les biens qu'il doit aux machines, de toutes les économies que les machines lui procurent, de toutes les choses que les machines lui fournissent et qu'elles seules peuvent lui fournir, dans son logement, dans son habillement, dans sa nourriture, dans ses ustensiles, dans ses outils et jusque dans les matières premières de son travail — s'il n'y a pas de sa part ingratitude et folie à déclamer contre les machines, et s'il se sentirait le courage de se passer un seul instant de leur secours pour être délivré de leur joug : c'est d'aller plus loin, Messieurs, c'est de regarder résolûment en face le mal lui-même : c'est d'apprendre, à ceux qui l'exagèrent et le blasphèment, non-seulement que ce mal est léger en comparaison du bien qu'il atteste, mais qu'il est une part du bien, qu'il est un bien lui-même, et qu'il a sa mission nécessaire et salutaire : c'est de proclamer enfin, parce que telle est la vérité et parce que cette vérité est grande et féconde, que la souffrance inhérente au progrès est l'aiguillon du progrès, et que, sans l'avantage qui récompense l'effort, l'intelligence, la prévoyance et l'adresse; sans le châtiment corrélatif qui atteint l'inertie, l'ignorance, l'insouciance et l'inhabileté, les hommes ne songeraient pas à marcher en

avant et ne redouteraient pas de rester en arrière, et le monde croupirait encore, croupirait à toujours, pour le malheur et pour la honte de tous, dans la barbarie, dans l'indifférence, dans la grossièreté et dans la misère incurable des premiers jours.

Le mal a sa mission, sa mission bienfaisante; mais cette mission n'est telle qu'avec la liberté, c'est-à-dire avec la responsabilité, rendant à chacun selon ses œuvres. La liberté, la responsabilité, Messieurs, voilà le seul régime juste, voilà aussi le seul régime possible et digne. C'est ce qu'il importe de comprendre enfin, et c'est ce qu'on ne comprendra pleinement que le jour où, après avoir envisagé les problèmes économiques dans leurs manifestations extérieures, on saura les envisager fermement aussi dans leur essence intime; le jour où l'on ne cherchera pas seulement dans les phénomènes économiques des faits matériels, mais des lois morales. Ce jour-là, Messieurs, on comprendra que le devoir est partout, avec ses exigences parfois sérieuses, et que nulle part l'on ne marchande avec le devoir. Ce jour-là, on comprendra que le progrès — matériel, intellectuel, moral — est le droit de chacun, et que les machines, les inventions, les idées, les qualités, les vertus, par lesquelles chacun s'enrichit ou s'élève, ne sont que les manifestations de ce progrès et l'exercice de ce droit. Ce jour-là, on comprendra que la liberté, que la propriété, que la vie, en un mot, sont au fond de toutes ces discussions et de toutes ces querelles; on verra que ce sont elles, dans leur sub-

stance sacrée, qu'il s'agit de sacrifier ou de respecter; et l'on sentira qu'il est aussi grave, aussi insensé, aussi coupable, aussi contraire à la loi morale qui interdit la spoliation et la violence, d'arrêter une idée dans l'esprit d'un homme, de retenir sa main prête à traduire en acte cette idée ou de briser l'instrument né de l'idée et de l'acte, que de frapper l'homme lui-même dans ses membres ou de lui arracher par la force l'argent ou le pain qu'il a obtenu par l'exercice antérieur de son intelligence et de ses organes.

La liberté, donc, la responsabilité; et, par elles, le progrès, c'est le droit. Ce n'est pas assez dire, c'est la nécessité; et c'est en vain qu'en portant atteinte au droit on prétendrait se soustraire à cette nécessité. Il faut vivre, et pour vivre il faut avancer, il faut grandir. Les hommes augmentent en nombre, les bouches se multiplient; et, plus rapidement encore que les bouches, les besoins se multiplient et les appétits se développent. Qui pourvoira à ces besoins sans cesse croissants? qui satisfera ces appétits? qui nous nourrira, qui nous vêtira, qui nous logera, qui nous donnera le repos, le loisir et la force d'élever la tête au-dessus du flot croissant des exigences du corps? Qui, Messieurs, sinon les machines, j'entends les machines sous toutes les formes, la science, l'art, l'industrie, le progrès, la civilisation en un mot? Qui, sinon le talent, fruit de l'expérience; le talent d'économiser sur le temps et sur la peine; le talent d'obtenir plus d'un même effort, de faire mieux avec moins de dépense, de tirer davantage d'un même

sol ; l'amélioration incessante de la culture de la matière et de la culture de l'esprit ; et le perfectionnement continu de cette tâche éternelle, de cette tâche renaissante de tous les jours et de tous les instants, le placement et l'emploi de la vie, les semailles et la récolte du travail ?

Telle est, Messieurs, je le crois, sans prévention comme sans complaisance, la vérité sur les machines. Répétons-le donc, et ce sera notre conclusion, les machines sont un bien immense, un bien croissant, indéfiniment croissant, accompagné parfois à son début d'un mal réel, mais d'un mal restreint, toujours guérissable avec le temps, souvent même en majeure partie évitable. Les machines sont un des éléments nécessaires du progrès, et les condamner ou les combattre parce qu'elles ne sont pas toujours exemptes d'inconvénients et de souffrances, c'est vouloir arrêter le progrès parce qu'il coûte et renier la vie parce qu'elle a ses charges. Comme le progrès, dont elles sont un élément essentiel, les machines portent en elles-mêmes, dans leur libre développement, le remède à leurs inconvénients ; et, pareilles à la lance d'Achille, elles guérissent et elles peuvent seules guérir les blessures qu'elles font. S'il en est ainsi, acceptons-les sans illusion, mais sans crainte ; laissons les choses suivre leur cours ; laissons couler le fleuve, au lieu de nous mettre inutilement en travers de ses ondes puissantes, et ne tentons pas le vain effort

de le faire remonter vers sa source. Il pourra couvrir et quelquefois ravager ses bords, et il portera par moments le trouble et la terreur dans les campagnes voisines ; mais sans lui les campagnes seraient stériles, les moissons qu'il emporte n'existeraient pas, et le cultivateur, au risque de l'inondation, préférera toujours au roc aride que l'eau n'a jamais visité le sol fécond accumulé par elle dans la vallée.

Et, puisque je me suis laissé entraîner à ces comparaisons, puisque j'ai fait ainsi appel à l'expérience et au jugement des intéressés, permettez-moi, Messieurs, en finissant, de vous raconter une anecdote qui prouve bien que tel est, en effet, le véritable fond de l'opinion des hommes, et que, si les ouvriers se révoltent parfois contre les machines, c'est plutôt sous l'empire d'un dépit passager que par une animosité réfléchie et durable. Dans un village, que j'ai longtemps habité, que peut-être j'aurais dû habiter toujours, et qui doit à la fabrication d'un modeste ustensile de toilette (les peignes) une véritable et croissante prospérité, on ne connaissait, il n'y a pas bien des années, que le travail à la main, c'est-à-dire qu'on travaillait, non pas sans machines, mais avec ces machines modestes et déjà anciennes qu'on appelle des outils. Un jour, dans un des ateliers du village, apparut une machine proprement dite, un métier mécanique, imparfait et grossier encore, mais faisant presque seul une partie de la besogne. Jusqu'alors, la main droite, poussant une scie qui n'avait pour régulateur que le mouvement du pouce

gauche, avait coupé les dents des peignes; une scie mécanique, une fraise, mise en mouvement par une manivelle, faisait désormais, en attendant davantage, cette opération délicate, et la faisait avec autant de précision que de promptitude. Grande rumeur à cette nouvelle; les propos s'échangent, les soupçons se propagent, les têtes s'échauffent, et bientôt un des principaux ouvriers, plus qu'un simple ouvrier, un chef d'atelier, travaillant à son compte et occupant lui-même plusieurs ouvriers, entraîné par ce premier mouvement qui soulève presque partout l'homme contre le métier, sort de chez lui armé d'une cognée pour aller briser la machine maudite qui venait tarir le travail et ruiner le pays. On le retient, on le calme, on fait appel à sa raison et à sa probité. On lui remontre (il était heureusement capable de le comprendre) que l'acte qu'il va commettre est un acte funeste et blâmable. On le ramène enfin chez lui, et la machine, un instant menacée, continue sa tâche sans courir de nouveaux dangers. Quelques mois ne s'étaient pas écoulés, qu'une autre machine semblable arrivait dans le village. Où allait-elle? Dans l'atelier de celui-là même qui avait voulu briser la première, et qui, mieux inspiré cette fois, l'imitait. Depuis, d'autres en grand nombre, de plus en plus parfaites, sont venues prendre place à côté de ces deux-là; elles font chaque jour ce que la veille on déclarait impossible. Cependant l'industrie est loin de décroître, et l'on étonnerait fort, je vous l'assure, les têtes un peu vives peut-être, mais intelligentes et ouvertes, qui les mènent, en leur disant que la mé-

canique tue le travail. L'humanité, Messieurs, fait de même. A toute nouveauté, à tout progrès, elle commence par murmurer et résister. Elle voudrait n'être pas dérangée dans ses habitudes, elle voudrait rester comme elle est, et suivre sans trouble l'ornière que la routine lui a creusée. Mais, après avoir crié sans succès contre le changement, elle s'y résigne, puis elle l'accepte, puis elle l'utilise, et bientôt elle le bénit, le stimule, le perfectionne, et ne comprend plus enfin qu'on ait jamais pu se passer de lui.

E. B.

---

## XXVe LEÇON

### DE L'ÉCHANGE ET DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE

MESSIEURS,

Toutes les questions que nous abordons ici tour à tour, toutes, sans exception, sont, comme je le disais à propos de la dernière — celle des machines — des questions sociales; toutes intéressent directement la prospérité commune; et toutes, dès qu'elles sont soulevées, passionnent vivement les esprits. Mais aucune peut-être, sans en excepter celle des machines, n'a eu, au même degré que celle qu'il nous reste à traiter maintenant, le privilége d'occuper et d'agiter l'opinion. Aucune n'a aussi généralement, aussi longtemps partagé les nations et les hommes; aucune, de nos jours surtout, n'a enfanté plus de discours, suscité plus d'écrits, provoqué plus d'efforts individuels et collectifs; aucune, enfin, n'a plus nettement divisé la société française en deux camps obstinément opposés, le camp du privilége et celui de l'égalité, ou, pour les appeler des noms qu'ils se donnaient eux-mêmes, le camp de la *protection* et le camp de [illegible]rté des échanges. Il eût suffi, il n'y a pas longt[illegible]e, de prononcer l'un ou l'autr[illegible] dans certai[illegible]illes,

des explosions de colère, dans d'autres des tempêtes d'applaudissements; et la pensée d'aborder dans une chaire publique, comme nous allons le faire, un débat aussi gros d'orages, semblait à bien des personnes entachée d'une imprudente et hasardeuse présomption, sinon même d'un oubli coupable des exigences évidentes de la paix commune.

Aujourd'hui, heureusement, il n'en est plus ainsi. Grâce à de récentes réformes, qui, en ouvrant l'avenir à la liberté, ont tempéré à la fois l'impatiente ardeur de ses partisans et l'inflexible opiniâtreté de ses adversaires; grâce surtout aux premiers enseignements de l'expérience, qui, en démentant également les promesses inconsidérées et les pronostics insensés, ont appris à tous à se défier des exagérations et des emportements de parti pris, on peut désormais aborder avec calme, examiner sans faiblesse, résoudre sans réticences, ce problème naguère brûlant. C'est, Messieurs, ce que nous allons faire. Nous traiterons cette dernière question, ainsi que nous avons traité toutes les autres, avec une entière liberté et dans toute son ampleur; comme une question de science, et non comme une question de circonstance; comme une question de droit éternel, et non comme une question d'intérêt passager.

Non, à coup sûr, que nous soyons indifférents aux faits actuels et que nous fassions fi des intérêts. Les faits, nous ne l'oublions jamais, Messieurs, sont l'objet de la science, et les intérêts sont la matière du droit. Il est bon, il est nécessaire, il est indispensable de les con-

naître ; et c'est en s'appliquant que toute loi se réalise. Mais la loi domine les applications qu'elle régit, et le droit, immuable en son essence, est au-dessus des faits dans lesquels il se manifeste. Nous ne négligerons donc pas les faits ; mais nous ne leur donnerons pas tout, et nous n'abaisserons pas une étude dont la vérité est le but aux proportions et au caractère d'un débat d'école, de parti ou de province. Nous poserons la question dans ses termes les plus larges, les plus absolus. Nous rechercherons quels sont les principes, et quelle est la solution universelle qu'ils commandent. Nous discuterons ensuite les objections, soit générales, soit particulières aux circonstances présentes, et nous mesurerons les obstacles qui peuvent s'opposer encore chez nous à la prompte et complète réalisation des principes. Nous dirons ce qui se doit désirer, et nous tâcherons de distinguer ce qui se peut effectuer. Nous montrerons le but, nous indiquerons le chemin qui y conduit, et nous signalerons les difficultés à surmonter pour l'atteindre.

Pour un programme aussi vaste, plusieurs séances sont nécessaires. Dans celle de ce soir, nous nous attacherons avant tout à mettre en lumière les premiers principes. Nous verrons ce que c'est que l'échange, et nous montrerons que la faculté de le pratiquer sans entraves est un droit. Nous reconnaîtrons que l'exercice de ce droit est la condition même du développement de l'humanité, le moyen de sa prospérité matérielle, intellectuelle et morale, l'agent de tout progrès. Nous prouverons que c'est une conséquence directe du droit

d propriété, un élément d'ordre et de paix, un gage d'union, d'harmonie, de fraternité, entre concitoyens d'abord et entre nations ensuite; qu'ainsi il doit être reconnu et respecté également à l'intérieur et à l'extérieur, et que toute atteinte qui lui est portée est à la fois une faute, un danger et une injustice, une cause de désunion et d'appauvrissement, un brandon de discorde et de haine jeté parmi les hommes pour leur commun malheur. Dans les séances suivantes, nous examinerons les objections et nous répondrons aux craintes inséparables de toute idée de changement.

Je dis d'abord que la liberté d'échanger est un droit, un droit absolu, invariable et inviolable. Pour mettre ce premier point hors de doute, il suffit de rappeler que l'échange est un des moyens de disposer, et que le droit de disposer est une des conséquences directes, essentielles, du droit de propriété. C'est là une vérité qui se démontre par son seul énoncé, et que d'ailleurs nous avons, au début de ce cours, reconnue ensemble. Entraver l'échange, c'est donc porter atteinte à la propriété, et quiconque est soucieux de l'une doit respecter l'autre.

Et, en effet, Messieurs, quand un homme, par son intelligence, par ses efforts, par un travail quelconque, a créé ou obtenu un bien, ne peut-il pas faire de ce bien ce qu'il désire? Ne peut-il pas, puisque c'est en se dépensant lui-même qu'il l'a acquis, le donner, le vendre,

le détruire, sans autre règle que sa volonté, et sans avoir à compter avec la volonté d'autrui? N'est-ce pas pour en avoir cette libre et pleine disposition qu'il s'est donné la peine de se le procurer? et qui ne comprend qu'il est impossible de la réduire ou de l'entraver sans le dépouiller à l'instant d'une partie des avantages qu'il a eus en vue en prenant cette peine? C'est, par conséquent, attenter au fruit sacré de son travail, à l'absolue possession qu'il avait de lui-même, à sa propriété, à sa personnalité, en un mot.

Que cette atteinte à la propriété ait lieu par acte partiel, isolé; qu'un individu, de son autorité privée, se mette en tête d'empêcher, par la force brutale, un échange de s'accomplir; qu'au moment où je vais donner, vendre, acheter à mon voisin qui y consent, un autre voisin arrive, le sabre au côté, le pistolet au poing, déclarant qu'il s'oppose au contrat parce que ce contrat, qui nous convient à tous deux, ne lui convient pas à lui troisième, aussitôt la conscience publique se révolte. Elle voit dans cette intervention brutale une oppression, un vol, une spoliation, que la société, dans l'intérêt de la sécurité commune et de la morale, ne peut laisser impunis; et son auteur, en effet, tombe partout sous le coup de la loi pénale. Mais cet empêchement change-t-il de caractère par cela seul qu'au lieu d'être un acte privé et un fait illégal il devient un fait légal et un acte public? Blesse-t-il moins celui qu'il atteint? Réduit-il moins en lui la disposition de lui-même et l'emploi de son bien, parce qu'au lieu d'être

un accident et une exception imprévue il prend la forme d'une interdiction générale et d'une mesure préventive? N'est-il pas au contraire mille fois plus grave, au point de vue matériel par sa généralité même, et au point de vue moral par la source d'où il émane? C'est la force publique mise au service de la violence privée; c'est l'État, le défenseur né et la personnification du droit, transformé en violateur du droit; et la conséquence inévitable d'une telle perversion ne peut être que l'altération de l'idée même du juste et l'oubli de la notion sacrée de la loi[1]. C'est une atteinte permanente, continue, au droit de disposer; une atteinte qui ne gêne pas seulement ce droit dans son exercice en en contrariant les effets, mais qui le frappe dans sa source et dans sa racine en le niant par avance; et la conséquence inévitable d'une telle dénégation ne peut être que la mutilation et l'affaiblissement même de la propriété. Interdire aux hommes de disposer librement de tel ou tel produit, ou de se procurer tel ou tel autre, n'est-ce pas leur interdire (d'une manière indirecte peut-être, mais assurément effective) et le travail qui créerait l'un, et le travail qui achèterait et utiliserait l'autre, et la satisfaction attachée à chacun de ces travaux? N'est-ce pas, par conséquent, attaquer dans leur

[1] *Voir* sur ce point BASTIAT, la *Loi*, et TOCQUEVILLE, l'*Ancien Régime et la Révolution*. — « On se plaint souvent de ce que les Français méprisent la loi. Hélas! quand auraient-ils pu apprendre à la respecter? » (P. 104.) « Le gouvernement ayant pris la place de la Providence, il est naturel que chacun l'invoque dans ses nécessités particulières. » (P. 108, etc.)

essence même le travail, la production et le bien-être? N'est-ce pas contrarier l'essor naturel des facultés, amoindrir la personnalité morale, et blesser jusque dans son fond cette activité interne, cette liberté responsable, par laquelle l'homme, chargé de la vie, doit pourvoir lui-même au soutien et à l'agrément de cette vie, sans assistance arbitraire, mais sans entraves; sans faveur, mais sans gêne; sans froisser et dépouiller personne, mais sans souffrir de personne ni injustice ni injure?

Il est inutile d'insister, Messieurs, après tout ce que nous avons dit déjà sur l'échange et sur la propriété, devant des esprits droits et perspicaces. Ce sont là des vérités de sens commun, de droit naturel, d'équité vulgaire, et tout homme non prévenu le reconnait tout d'abord. Aussi les adversaires mêmes de la liberté d'échanger ne l'ont-ils guère nié, et n'ont-ils pas refusé, en général, aux défenseurs de cette liberté, la satisfaction d'avoir *raison en principe*. C'est sur l'application qu'ils se rabattaient, et par la *pratique* qu'ils échappaient à la *théorie*.

Mais ce qu'il n'est pas inutile de rappeler, ce qu'il faut dire au contraire et redire jusqu'à satiété, c'est que cette vérité si simple — que chacun est maître de sa personne et de son bien — cette vérité vulgaire, banale et, à ce qu'il semble, incontestable, est à elle seule toute la doctrine tant contestée de la liberté commerciale ou du libre échange. Telle est l'altération que subit parfois le sens des mots les plus usuels; telles sont

la puissance de la prévention et l'obscurité qu'engendrent à la longue les discussions égarées par la passion, que les termes les plus inoffensifs, les formules les plus innocentes, se transforment en véritables épouvantails. Dites au premier venu, au plus fougueux prohibitionniste lui-même, que vous estimez que les hommes sont maîtres de travailler comme ils l'entendent, maîtres de vendre ou d'acheter ce qu'ils veulent et comme ils veulent, et que *nul échange ne doit être forcé*: il y acquiescera sans difficulté. Mais prononcez devant le même homme, prononcez devant la plupart des personnes le mot sacramentel de LIBRE ÉCHANGE: vous les verrez bondir et frissonner comme à l'éclat d'une bombe. C'est pourtant une seule et même idée, presque une seule et même expression. Liberté commerciale, échange libre, libre échange, c'est toujours la même chose; et cette chose, c'est la propriété, le droit de propriété.

C'est ce qu'ont compris, Messieurs, permettez-moi de le dire, les hommes qui se sont faits les premiers les organes de cette doctrine de la liberté commerciale, et c'est pour cela qu'ils s'en sont faits les organes. Ce ne sont pas telles ou telles professions moins bien partagées, c'est la propriété; ce ne sont pas des intérêts, c'est le droit, le droit universel et supérieur à tout, qu'ont entendu revendiquer et faire triompher les libres échangistes. Sans doute — et ils ne l'ont jamais dissimulé — en réclamant la suppression des entraves commerciales, ils croyaient travailler pour la richesse,

pour le bien-être, pour la prospérité matérielle et morale des peuples, et ces considérations étaient loin d'être sans prix à leurs yeux ; mais avant tout, et par-dessus tout, ils croyaient travailler pour la justice, pour la vérité, pour la dignité humaine.

Là où d'autres n'apercevaient qu'une opération à calculer, ils avaient vu, eux, une obligation à remplir ; là où d'autres ne voyaient qu'une question passagère et locale, ils avaient reconnu, eux, une question éternelle et universelle, une question de tous les temps et de tous les lieux, une question de devoir. Une question de devoir, de devoir absolu, voilà ce qu'a toujours été le libre échange aux yeux de ceux qui l'ont su comprendre, et voilà pouquoi le libre échange a toujours trouvé des défenseurs si convaincus et si ardents. C'est pour cela que dès le début, et malgré leur petit nombre, ils se sont toujours montrés si résolus et si ennemis de tout compromis. C'est pour cela qu'au lieu de dissimuler leur drapeau ou de le replier en partie, comme semblait le conseiller l'habileté vulgaire, ils l'ont constamment déployé tout entier, au risque de retarder leurs premiers succès. Et c'est pour cela qu'au lieu de chercher à diviser leurs ennemis, en les attaquant en détail, et de ménager avec art telle ou telle industrie en combattant telle autre, ils ont au contraire, et à dessein, toujours posé la question dans ses termes les plus larges, les plus généraux, déclarant franchement, ouvertement, sans ambages et sans réticences, qu'ils en voulaient non pas à certains priviléges

trop énormes, mais à tous les priviléges; que ce n'était pas aux restrictions existantes, mais au principe même de toute restriction, qu'ils déclaraient la guerre; et que cette guerre, quelque longue qu'elle pût être, n'aurait d'autre terme que la reconnaissance universelle et complète de la liberté entière de l'échange.

Faut-il, Messieurs, justifier ces paroles? Écoutez ce que disait, il y a plus de dix ans, le grand promoteur de la liberté commerciale en France, celui que nous avons déjà cité si souvent et que nous aurons encore davantage à citer aujourd'hui, Bastiat. J'ouvre un de ces pamphlets publiés après 1848, et qui, sous une forme spirituelle et simple, renversèrent tant d'erreurs et répandirent tant de vérités, le pamphlet: *Spoliation et loi,* publié en 1850, et voici ce que j'y lis :

« Je ne veux pas traiter ici le point de vue économique de la question. On croit que, lorsque nous réclamons le libre échange, nous sommes mus uniquement par le désir de laisser au travail et aux capitaux la faculté de prendre leur direction la plus avantageuse. On se trompe : cette considération n'est pour nous que secondaire. Ce qui nous blesse, ce qui nous afflige, ce qui nous épouvante dans le régime protecteur, c'est qu'il est la négation du droit, de la justice, de la propriété; c'est qu'il tourne contre la propriété et la justice la loi qui devait les garantir; c'est qu'il bouleverse ainsi et pervertit les conditions d'existence de la société. Et c'est sur ce côté de la question que j'appelle vos méditations les plus sérieuses. » (*Spoliation et loi*, p. 30.)

L'année précédente, en 1849, Bastiat avait consacré

un pamphlet tout entier, le pamphlet : *Protectionnisme et communisme*, à démontrer à M. Thiers, à l'occasion de son livre sur la *Propriété*, la connexité, l'identité même du système protecteur et du système communiste. Et, plusieurs années auparavant, en 1846, alors que sous son impulsion se fondait en France cette *Association pour la liberté des échanges* qui n'a duré que peu de mois, mais qui a laissé des traces si profondes dans les esprits et dans les faits, en tête même de la DÉCLARATION officielle de cette Association, de son manifeste et de son exposé de principes, ce même Bastiat, organe de l'opinion de ses collègues, écrivait ces paroles significatives et nettes :

« Au moment de s'unir pour la défense d'une grande cause, les soussignés sentent le besoin d'exposer leur *croyance*[1], de proclamer le *but*, la *limite*, les *moyens* et l'*esprit* de leur association.

» L'ÉCHANGE est un droit naturel comme la PROPRIÉTÉ. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

» C'est encore violer les conditions de l'ordre ; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée

[1] Ces mots sont soulignés dans l'original.

en cela par la loi et la force publique, cherche ses succès dans l'oppression de toutes les autres?

» C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestée par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si inégalement répartis entre les hommes que pour les unir, par l'échange, dans les liens d'une universelle fraternité.

» C'est contrarier le développement de la prospérité publique, puisque celui qui n'est pas libre d'*échanger* ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

» Enfin c'est compromettre la paix entre les peuples; car c'est briser les relations qui les unissent, et qui rendront les guerres impossibles, à force de les rendre onéreuses.

» L'Association a donc pour but la LIBERTÉ DES ÉCHANGES. » (BASTIAT, *Œuvres complètes*, t. II, p. 1.)

Tel était, Messieurs, l'énergique début de cette pièce importante et remarquable. Certes, cette vigueur n'était pas de la violence. Elle s'alliait, au contraire, à une rare modération, et en proclamant leurs idées, les signataires n'entendaient pas les faire triompher en un jour, encore moins les imposer par la force ou par la menace. Non-seulement ils « ne contestaient pas à la société le droit d'établir des taxes destinées aux dépenses communes », même « sur les marchandises qui passaient la frontière », pourvu que ces taxes fussent un moyen d'impôt « déterminé par la considération des besoins du Trésor », et non un instrument de pri-

vilége et d'empêchement, un moyen de « repousser, au détriment du fisc lui-même, le produit étranger, et de rançonner ainsi la communauté au profit d'une classe »; non-seulement ils s'engageaient à ne « jamais chercher » leurs moyens de succès « ailleurs que dans des voies constitutionnelles et légales »; mais, pour l'accomplissement de la réforme même qu'ils poursuivaient, ils comprenaient, ils admettaient des lenteurs et des tempéraments. « Même pour revenir du mal au bien, disaient-ils, et d'un état de choses artificiel à une situation naturelle, des précautions peuvent être commandées par la prudence. Seulement ces détails d'exécution, » l'Association en laissait le soin aux pouvoirs de l'État. Quant à elle, « sa mission était de propager, de populariser un principe. » C'était en vue d'un *principe* qu'elle se constituait, au triomphe d'un principe qu'elle se vouait. Tout intérêt passager, toute préoccupation restreinte était bannie de son programme. Et c'était en ces termes qu'elle faisait, en terminant, appel à tous les hommes de bonne volonté sur le terrain neutre de la justice :

« Enfin l'Association se place en dehors de tous les partis politiques. Elle ne se met au service d'aucune industrie, d'aucune classe, d'aucune portion de territoire. Elle embrasse la cause de l'éternelle justice, de la paix, de l'union, de la libre communication, de la fraternité entre tous les hommes; la cause de l'intérêt général, qui se confond, partout et sous tous les aspects, avec celle du *public consommateur.* »

Est-ce là, Messieurs, un langage de parade? Sont-ce

de belles phrases destinées à attirer les adhésions? Est-ce seulement un enthousiasme passager et le généreux élan d'une première émotion? Jugez-en par le passage suivant, extrait du journal de l'Association, du 19 décembre 1846 (sept mois plus tard). L'article, comme le journal, est intitulé *Libre Echange*, et c'est ce mot que commente Bastiat :

« Libre échange, écrit-il. On nous reproche ce titre. Pourquoi ne pas déguiser votre pensée? nous dit-on. Les villes hésitent, les hommes pratiques sentent qu'il y a *quelque chose à faire*. Vous les effrayez. N'osant aller à vous et ne pouvant rester neutres, les voilà qui vont grossir les rangs de vos adversaires.

» Quelques défections passagères ne nous feront pas déserter le drapeau auquel nous avons mis notre confiance. Libre échange! ce mot fait notre force. Il est notre épée et notre bouclier. Libre échange! C'est un de ces mots qui soulèvent des montagnes. Il n'y a pas de sophisme, de préjugé, de ruse, de tyrannie, qui lui résiste. Il porte en lui-même et la démonstration d'une vérité, et la déclaration d'un droit, et la puissance d'un principe. Croyez-vous que nous nous sommes associés pour réclamer tel ou tel changement partiel dans la *pondération* des tarifs? Non. Nous demandons que tous nos concitoyens, libres de travailler, soient libres d'échanger le fruit de leur travail; et il y a trop de justice dans cette demande pour que nous essayions de l'arracher à la loi par lambeaux et à l'opinion par surprise. »

Il revient ensuite sur les ménagements nécessaires pour appliquer cette liberté commerciale, qui est son rêve.

« Nous répétons encore, dit-il, que nous n'avons jamais demandé une réforme brusque et instantanée; nous désirons qu'elle s'opère *avec le moins de dommage possible*, en tenant compte de tous les intérêts. Sachons une fois où nous allons, et nous verrons ensuite s'il convient d'aller vite ou lentement. »

Puis il ajoute :

« Partisans de l'affranchissement du commerce, si le sentiment de la justice entre pour quelque chose dans vos convictions, levez courageusement le drapeau du libre échange; ne cherchez pas de détours, n'essayez pas de surprendre vos adversaires; ne cherchez point un succès partiel et éphémère par d'inconséquentes transactions; ne vous privez pas de tout ce qu'il y a de force dans un principe qui trouvera tôt ou tard le chemin des intelligences et des cœurs. On vous dira que le pays repousse les abstractions, les généralités; qu'il veut de l'actuel et du positif; qu'il reste sourd à toute idée qui ne s'exprime pas en chiffres. Ne vous rendez pas complices de cette calomnie. La France se passionne pour les principes et aime à les propager : c'est le privilége de sa langue, de sa littérature et de son génie. »

Et il conclut en ces termes :

« Gardons-nous de compromettre ce principe par des transactions inintelligentes, par le puéril attrait d'un succès partiel et prématuré. Vit-on jamais le système des expédients réaliser dans le monde quelque chose de grand [1] ?

Il écrivait enfin, dans l'article suivant, en revenant

[1] *Voy.* cette idée développée de nouveau dans les *Discours*, et notamment dans le second et le troisième.

sur *les bornes que s'imposait l'Association*, ces lignes plus frappantes encore, s'il est possible :

« Certes, si nous courions après un succès de vogue, nous nous bornerions à crier : liberté ! liberté ! sans nous embarrasser dans des dissertations subtiles, et risquer de consumer de longues veilles à nous faire comprendre. Mais ces subtilités, nous les avons regardées en face ; nous nous sommes assurés qu'elles sont dans la nature des choses et non dans notre esprit. Dès lors, aucune considération ne nous induira à rejeter la difficile tâche qu'elles nous imposent.

» Croit-on que nous ne sentions pas tout ce que, *en commençant*, nous aurions de force si nous nous présentions devant le public avec un programme d'un seul mot : liberté? si nous demandions l'abolition pure et simple de la douane, ou si, du moins, ainsi que cela a eu lieu en Angleterre, nous posions comme *ultimatum* la radiation totale et immédiate d'un article bien impopulaire du tarif?

» Nous ne le faisons pas néanmoins. Et pourquoi? Parce que nous mettons nos devoirs avant nos succès ; parce que nous sacrifions, volontairement et les yeux bien ouverts, un moyen certain de popularité à ce que la raison signale comme juste et légitime, acceptant d'avance toutes les lenteurs, tous les travaux auxquels cette résolution nous expose. »

Que c'est bien là, Messieurs, le langage de l'homme qui, plus tard, au fort de la lutte, trouvant partout l'ombre plus épaisse, les résistances plus tenaces qu'il ne l'avait osé supposer d'abord, ne voyait, « dans cette ignorance et cette indifférence du pays en matière d'économie politique, que l'occasion de combattre des préjugés et de faire pénétrer dans le public des idées jus-

tes », et écrivait dans l'intimité, à son plus ancien ami, à son confident, à son collaborateur de vingt années, à son *alter ego*, ces admirables paroles: « Je suis persuadé que la Providence a ménagé ces obstacles au bien direct de la liberté commerciale, précisément pour que le bien indirect se fasse; et, loin d'y trouver une raison pour me décourager, au contraire c'en est une pour me donner le sentiment de l'utilité, de l'urgence même de mes efforts...; heureux si je puis déblayer la route de quelques obstacles[1]! » Et pourtant, Messieurs, cet homme si invinciblement attaché aux principes, cet homme si exclusivement dominé par la vue de la justice générale et absolue, était loin d'être insensible aux avantages particuliers que sa patrie pourrait retirer de la réforme qu'il poursuivait, et indifférent aux intérêts spéciaux du Midi, où il était né. Il écrivait, le 1er octobre 1846, c'est-à-dire au moment même où il formait sa ligue, à ce même ami auquel il adressait de si fermes paroles, ces autres paroles, où l'on sent palpiter le souvenir ému du sol natal: « Mon cher Félix, nous vaincrons; j'en suis sûr. Dans quelque temps mes compatriotes pourront échanger leurs vins contre ce qu'ils désireront. La Chalosse renaîtra à la vie. Cette pensée me soutient. Je n'aurai pas été tout à fait inutile à mon pays. » Il ne se trompait pas, Messieurs. Il devait vaincre, il a vaincu. Il a vaincu; mais il n'a pas vu son

[1] *Lettres à M. F. Coudroy.* Voy. la *Notice biographique sur F. Bastiat*, par M. Frédéric Passy.

triomphe. Et c'est bien le cas, ou jamais, de répéter ici ensemble ce que disait naguère, à l'ouverture du cours du Conservatoire des arts et métiers, en rappelant ses compagnons disparus, l'un des plus vigoureux athlètes de la liberté commerciale, M. Wolowski. « Ils ont été à la peine, s'écriait-il en modifiant un mot célèbre de Jeanne d'Arc[1]; mais ils n'ont pas été à l'honneur. » Qu'à défaut de leur personne, leur nom du moins y soit; et que dès maintenant s'accomplissent ces belles paroles, ces paroles prophétiques prononcées ici près, à Marseille, par M. de Lamartine, et que l'avenir se chargera de réaliser de plus en plus: « Vous vous souviendrez alors », disait l'illustre orateur, en terminant après Bastiat un magnifique discours en l'honneur du libre échange — « de cette insurrection pacifique de l'intérêt général contre les monopoles partiels, de cette revendication de la liberté des dix doigts de la main contre l'arbitraire du travail »;

« Vous vous souviendrez alors, vous ou vos enfants, vous vous souviendrez avec reconnaissance de ce missionnaire de bien-être et de richesse, qui est venu vous apporter de si loin et avec un zèle entièrement désintéressé la vérité gratuite dont il est l'organe, et la parole de vie matérielle; et vous placerez

[1] Ce mot a été par inadvertance attribué à Henri IV dans la première édition. Il est bien de Jeanne d'Arc. « Le sacre eut lieu dans Notre-Dame de Reims.... Les regards des assistants se portèrent bien moins sur les acteurs de cette imposante cérémonie que sur Jeanne la Pucelle, debout, près de l'autel, son étendard en main. *Il avait été à la peine*, dit-elle plus tard elle-même, *c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.* » Henri MARTIN, *Jeanne d'Arc*, p 102.

le nom de M. Bastiat, ce nom qui grandira à mesure que sa vérité grandira elle-même, vous le placerez à côté de *Cobden*, de *J.-W. Fox* et de leurs amis de la grande ligue européenne, parmi les noms des apôtres de cet évangile du travail émancipé, dont la doctrine est une semence sans ivraie qui fait germer chez tous les peuples — sans acception de langue, de patrie et de nationalité — la liberté, la justice et la paix. »

Messieurs, ce qu'a fait en France l'association dont Bastiat était l'âme, c'est ce qu'avait fait avant elle en Angleterre l'association qui lui servait de modèle, la *ligue contre les lois céréales*. Là aussi c'était une idée morale qui avait dominé les agitateurs, et c'était elle qui, en les élevant au-dessus des procédés vulgaires, avait donné à leur entreprise un si grand caractère et un si grand succès. « Ce fut, comme l'a très-bien remarqué M. M^el^ Chevalier[1], du sentiment du droit que s'armèrent M. Cobden et ses amis »; et c'est pour cela qu'ils furent invincibles. C'est parce qu'ils ont « attaqué le protectionnisme, comme il le fallait, au nom des principes générateurs du droit public chez les peuples civilisés des temps modernes », qu'ils l'ont abattu sans retour. « Avant eux la révision du tarif était *une question d'expédient.* » Ils « en ont fait ce que c'est réellement, une *question de principes.* »

C'est ce que feront désormais, espérons-le, après de tels exemples, tous ceux qui voudront autre chose que des surprises. Mais c'est ce que doivent faire surtout

[1] *Examen du système protecteur*, p. 200 et suiv.

les hommes d'étude et de science. C'est, hélas! une nécessité, un devoir peut-être pour l'homme d'État, pour le législateur et l'administrateur, de tenir compte, dans une large mesure, des faits établis — et j'entends par ces mots non-seulement les intérêts réels, justes ou non, mais encore les intérêts prétendus, les erreurs, les préjugés et les passions. Robert Peel, qui a accompli en Angleterre, avec une si admirable décision, ce qu'il a appelé lui-même la hardie expérience (*bold experiment*) de la réforme commerciale, R. Peel, Messieurs, a trahi cent fois, dans ses paroles et dans ses actes, cette préoccupation et cette hésitation bien naturelles. Cent fois il a déclaré — en rappelant que « la protection avait été la règle » — que « sous cette règle s'étaient créés de nombreux et considérables intérêts », et qu'en « agissant trop vite, en créant des souffrances au moment même où l'on s'efforçait d'amener des améliorations, on courait le risque de retarder le progrès des bons principes mêmes. » Cent fois il a répété que les théories, même les plus « incontestables, ne doivent être appliquées qu'avec une extrême circonspection »; et cent fois il a insisté sur la nécessité « de traiter avec un extrême ménagement les intérêts privés, d'abord parce que la justice l'exige, ensuite parce que la cause des réformes et des améliorations progressives aura grandement à souffrir si l'on ne sait pas les concilier avec les égards et le respect dus aux personnes. » Et M. Guizot, dans sa remarquable étude sur R. Peel, en rapportant et en approuvant ces paroles, a insisté

à son tour sur la nécessité de « n'agir » en toute occurrence « qu'avec mesure, patience et équité. » Je suis loin, encore une fois, de blâmer ces paroles. L'homme d'État, je le répète, est astreint à ces ménagements et à ces tempéraments; car son rôle n'est pas de bouleverser le monde en le réformant malgré lui, mais de l'améliorer graduellement et dans la mesure de ce qu'il peut supporter. Mais l'homme de science a d'autres obligations et d'autres devoirs, et ce n'est pas ce qui se peut, c'est ce qui se doit, qui est l'objet de ses travaux. Sa mission, à lui, ce n'est pas de réaliser la vérité, c'est de la chercher et de la montrer. Et, lorsqu'on lui dit — croyant par là le réduire au silence et le convaincre d'illusion et d'utopie — que ce qu'il avance est incontestable *en théorie* mais inacceptable *en pratique*, qu'il *a raison en principe* mais que *les faits lui donnent tort;* et que ses idées, justes en elles-mêmes, sont et seront toujours inapplicables parce qu'elles sont repoussées par l'opinion, il peut répondre, Messieurs, et il doit répondre sous peine de faillir à la science qu'il représente: que la justice et la vérité triomphent tôt ou tard quand on ne désespère pas de leur triomphe; que le jour où, à force de les prêcher et de les démontrer, on aura gagné à elles l'opinion, elles cesseront d'être irréalisables pour devenir irrésistibles; et que lorsqu'on se borne, enfin, pour amener ce jour, à faire appel à la raison et à l'équité de ses contemporains, c'est-à-dire à recourir à la persuasion volontaire, on n'a, fût-on seul de son avis, de reproches à recevoir de personne, et

l'on peut être convaincu, au pis-aller, d'être un mauvais raisonneur, mais non pas accusé d'être un mauvais citoyen.

Je le répète donc, sans restriction et sans ambages, la liberté d'échanger est le droit, le seul droit; toute restriction à ce droit est une atteinte à la justice. Voilà la vérité, la vérité absolue, la vérité scientifique. Quand, comment cette vérité triomphera-t-elle? Quand, comment le droit sera-il rétabli? Comment reviendra-t-on de la protection à la liberté, du mal au bien, du faux principe au principe vrai? Ce sont là des questions d'application, qui ne doivent pas être négligées sans doute, mais qui ne peuvent faire que ce qui est faux soit vrai et que ce qui est juste soit injuste.

Voulez-vous que j'explique toute ma pensée par une comparaison? Il en est de cette question comme de la question de l'esclavage. Il peut être difficile et très-difficile, dangereux et très-dangereux, d'abolir l'esclavage là où il est passé en habitude, et de supprimer, après des siècles, cette grande iniquité. Il peut être nécessaire, pour y parvenir, de prendre du temps, d'avoir recours à des mesures de transition, de donner des indemnités peut-être. Mais il n'en est pas moins vrai, absolument vrai, et il n'en restera pas moins vrai en tout temps et en tout lieu, que l'esclavage est inique, et que la liberté civile est de droit, de droit absolu. Ce n'est pas un compte qu'il s'agit de faire, c'est un devoir qu'il s'agit de proclamer. Ce n'est pas l'intérêt du jour

qui est en cause, c'est la justice de tous les âges. Et lorsque, il y a un an environ, un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ce jour-là abusait de son esprit, M. Saint-Marc Girardin, adressait à l'un des défenseurs de la liberté commerciale, M. Baudrillart, ces paroles railleuses : « Je fais effort pour comprendre la *beauté absolue* du libre échange, s'il ne me donne pas le pain et la viande à bon marché ; qu'est-ce que la *beauté abstraite* de l'abolition des douanes, si cette abolition ne fait pas baisser le sucre et le café? », il méconnaissait, Messieurs, cette distinction capitale ; il confondait ces deux ordres de faits si différents : les principes et les intérêts. On était en droit de lui répondre, et pour ma part j'ai pris la liberté de le faire[1], que la beauté absolue du libre échange et la beauté abstraite de l'abolition des douanes, c'est la beauté morale du juste, la beauté imprescriptible du vrai. Et l'on n'avait, pour faire sentir à sa conscience d'honnête homme et de libéral sincère toute l'énormité de ces propositions sceptiques, qu'à les placer textuellement, en les appliquant à l'esclavage, dans la bouche d'un défenseur de l'*institution domestique* de la Nouvelle-Orléans et de la Caroline, répondant dédaigneusement à quelque abolitionniste du Nord ou à quelque négrophile d'Europe, à M. Saint-Marc Girardin, par exemple : « Je fais effort pour comprendre la beauté absolue de la liberté civile, si elle ne donne pas aux nègres une meilleure nourriture et un meilleur

[1] Dans l'*Avenir commercial* du 8 avril 1860.

vêtement. Qu'est-ce que la beauté abstraite de l'abolition de l'esclavage, si cette abolition n'allége pas le travail et n'augmente pas le salaire? »

Mais c'est trop insister. Il y a certainement, Messieurs, dans toutes les choses morales, une évidence de principe, une évidence morale contre laquelle ni difficultés de transition, ni intérêts établis, ni doutes même sur le résultat matériel, ne peuvent prévaloir. Cette évidence est acquise, au nom de la conscience humaine, à la liberté d'échanger, au même titre, bien qu'à un degré moins saisissant, qu'à la liberté civile; car la liberté d'échanger n'est qu'une face de la liberté civile, et disposer de son bien, c'est disposer de son travail et de sa personne. Mais ce n'est pas seulement au point de vue du droit que la liberté des échanges est le régime normal de l'humanité : elle l'est aussi, nous allons le voir, au point de vue de l'intérêt.

La liberté d'échanger est un droit; l'échange lui-même est une nécessité. Il est, nous avons eu souvent occasion de le dire, la source et le fondement de la société humaine. L'homme est un animal sociable, parce qu'il est un animal qui échange. Société, en d'autres termes, c'est échange. Nous n'avons plus, assurément, à le prouver; mais il est, je le crois, à propos de le rappeler avec quelque détail.

Il y a des animaux qui vivent seuls, ou qui du moins paraissent vivre seuls; n'empruntant rien à la présence

de leurs semblables, en souffrant au contraire, se sentant gênés, embarrassés par elle, et la combattant le plus souvent. Pour ces animaux, la vie est un cercle fermé. Elle s'écoule dans un équilibre fatal entre les besoins et les facultés, entre les désirs et les satisfactions. Ils peuvent se suffire; ils ne peuvent pas se développer.

Il n'en est pas ainsi de l'homme, Messieurs. L'homme n'est pas une huître attachée à son rocher, ou un colimaçon renfermé dans sa coquille, subissant sa vie, mais ne la faisant pas. L'homme est un être dont l'existence est éminemment progressive. Ses désirs, ses besoins autrement dit, sont sans bornes. Il veut tout savoir, tout faire, tout connaître, tout avoir. En lui est le germe d'un développement sans limites, d'une perfectibilité dont la chaîne incommensurable est attachée au delà même de ce monde, dont le but, sans cesse reculé sur la terre, est plus élevé que la terre.

Pour suffire à ces aspirations, pour satisfaire à cette destinée plus exigeante, qu'a donc l'homme de plus que les animaux? Rien, encore une fois, à le considérer comme individu, comme être isolé. Il n'a qu'un corps sans armes, une enfance débile, une vieillesse languissante. Dans l'isolement, le progrès, la vie même lui sont impossibles. Il ne peut ni grandir, ni durer; il ne peut même penser, car il ne peut parler, et la pensée, on l'a dit, est dans une dépendance étroite de la parole. Mais, Messieurs, à cet être imparfait Dieu a donné ce qu'il a refusé aux animaux; il lui a donné la socia-

bilité, l'échange. L'homme, à la différence des animaux, a la faculté de mettre en commun cette vie si faible et si insuffisante. Il la fortifie, il la multiplie en la communiquant. Il reçoit de l'un, il donne à l'autre. Il fait tout à chacun ce qui est à tous isolément, et c'est ainsi qu'il suffit à cette mission si grande. C'est par l'échange que ses facultés, sans cesse agrandies, se trouvent au-dessus de ses besoins, de telle sorte qu'il puisse satisfaire à des besoins de plus en plus considérables. Mais comment s'accomplit ce prodige? Qu'est-ce que ce phénomène fondamental et si fécond de l'échange? Arrêtons-nous ici un moment. Tâchons del'analyser avec exactitude; car, en vérité, depuis six mille ans que l'homme le pratique, il ne sait pas encore bien pourquoi et comment il le pratique; et l'échange, accompli par tous à toute heure, n'est un peu compris que d'un bien petit nombre.

Montaigne a dit, vous le savez, que « *le profit de l'un est le dommage de l'autre.* » Bacon a exprimé à peu près la même pensée : l'un ne peut gagner, suivant lui, que l'autre ne perde. Condillac, au contraire, a affirmé que, « par cela seul qu'un échange s'accomplit, il doit y avoir nécessairement profit pour les deux parties contractantes, sans quoi il ne se ferait pas. Donc, dit-il, chaque échange renferme deux gains pour l'humanité. » La désolante proposition de Montaigne et de Bacon est heureusement fausse; mais malheureusement elle a été trop souvent acceptée comme vraie. La proposition plus rassurante de Condillac est exacte; mais elle n'est pas

suffisante. Ce n'est pas une explication, ce n'est qu'une énonciation des bienfaits de l'échange ; et elle rappelle par trop la célèbre réponse du malade imaginaire :

*Cur opium facit dormire?*
*Quia est in eo*
*Virtus dormitiva*
*Quæ facit dormire.*

Oui, Messieurs, par cela seul que l'échange s'accomplit, il est avantageux aux deux parties qui l'opèrent. Oui, par cela seul que l'échange est avantageux aux deux parties qui l'opèrent, il constitue pour l'humanité un double avantage. Mais comment cela se fait-il? D'où vient ce double avantage? C'est ce que Condillac ne dit pas, et c'est ce qu'il faut que nous disions. C'est, du reste, fort simple.

C'est d'abord — et nous l'avons remarqué déjà — que les hommes ne se ressemblent pas ; ils diffèrent, au contraire, singulièrement les uns des autres, et sont tous à la fois excessifs et défectueux en quelque chose. L'un a la force physique, mais son esprit est borné ; l'autre, moins vigoureux, a une intelligence puissante. Celui-ci a l'invention ; il voit vite, mais ne s'arrête pas à ce qu'il a vu. Celui-là a la patience qui applique et l'adresse qui réalise. Laissez dans l'isolement ces facultés diverses, chacun périra par ce qui lui manque. Réunissez-les, au contraire, elles pourvoiront à tout en se complétant et triompheront de tous les obstacles. Per-

mettez à la force physique de s'employer là où l'intelligence lui indiquera un meilleur emploi, à l'homme pratique de profiter des expériences de l'homme de science, à l'homme patient d'appliquer les conceptions de l'homme de génie, à ce dernier de communiquer ses pensées au premier pour qu'elles deviennent fécondes: tous s'en trouveront bien, et il s'établira entre eux une transmission, une communication de leurs facultés diverses, par laquelle ces facultés deviendront, dans leurs résultats, véritablement communes à tous. C'est ce qui arrive par l'échange.

Puis, Messieurs, ces facultés non-seulement sont diverses par nature, et par conséquent font des œuvres diverses, mais elles se fortifient dans leurs œuvres propres, elles se perfectionnent et s'aiguisent, par la spécialisation que permet l'échange. Si chacun de nous voulait cuire son pain et coudre ses habits, que de travail perdu et de peine mal employée! Par la division du travail, on arrive à des résultats qui, tout en étant en somme moins péniblement obtenus, sont réellement prodigieux. Chacun de nous en une heure consomme le travail de cent siècles peut-être et de cent mille hommes. Et cependant il a tout payé, tout payé de son travail personnel. L'exemple de l'épingle, que nous avons cité à ce sujet, n'est qu'un spécimen. Le même prodige se retrouve partout, se réalise en toute chose. Et, pour comprendre la puissance et la grandeur de l'échange, il ne faut pas, comme dans cet exemple, le restreindre à des avantages mécaniques, il faut l'envi-

sager dans son ensemble ; il faut voir non-seulement les biens matériels, mais les biens moraux et intellectuels qu'il produit ; il faut considérer l'échange des idées, des connaissances, des vertus, et cette communauté intellectuelle et morale par laquelle les esprits et les âmes progressent et s'élèvent. C'est au moral comme au physique que l'homme est un animal sociable, un animal qui échange, et que, par l'échange, il communique son existence aux autres sans la perdre, et reçoit des autres plus qu'il ne leur donne. Il semble, en vérité, que l'activité que chaque homme porte en lui soit une flamme qui, en se mêlant à d'autres flammes, ne perd rien d'elle-même et reçoit tout des autres ; et que chaque foyer, à mesure que s'allument de nouveaux foyers, voie s'accroître d'autant et sa chaleur et sa lumière.

Ce n'est pas tout, Messieurs : la diversité n'est pas seulement dans les hommes, elle est aussi dans les choses. Les climats et les productions naturelles diffèrent. Tel sol est propre à produire le vin, tel autre à donner du blé, tel du coton, tel du sucre, tel du café. Ici le bois ou le chanvre est en abondance ; ailleurs, c'est le cuivre, la pierre, le charbon de terre, le fer, l'or, etc. Si les hommes sont séparés les uns des autres, si d'individu à individu, de famille à famille, de région à région, ils ne peuvent communiquer entre eux et faire des échanges de leur superflu contre le superflu d'autrui ; s'ils restent chacun chez soi et s'ils travaillent chacun pour soi, ils manqueront forcément de la plupart des biens naturels. La plupart des choses utiles destinées

par Dieu à ses créatures seront perdues pour elles; chacun, cantonné dans son coin, sera réduit exclusivement à ce que la nature a mis sous ses pas. Ce n'est pas assez dire. Ce qu'il possédera même, dans la plupart des cas, lui sera inutile; il aura et il ne pourra jouir. A quoi bon le fer, sans le combustible qui permet de le fondre et de le façonner? A quoi bon le bois sans outils pour le travailler? A quoi bon le coton sans les métiers, les instruments, l'habileté, qui en font des vêtements?

Ainsi, Messieurs, en dehors de l'échange l'homme est privé, non-seulement de ce qui existe ailleurs, mais encore de ce qu'il a sous la main. Il a devant lui des richesses restreintes, et de ces richesses restreintes le plus souvent il ne peut tirer parti. Que l'échange s'établisse, au contraire; que l'on puisse, en les transportant, conférer à d'autres une partie des richesses que l'on a, et recevoir d'eux une partie de celles qu'ils possèdent; qu'on puisse troquer les excédants réciproques; aussitôt un courant bienfaisant met en communication toutes les parties du monde, et va susciter partout l'utilité jusqu'alors enfouie et perdue. Les dons multiples de la nature, ses forces faites l'une pour l'autre, mais désunies et dispersées par lambeaux; les glaces du pôle, les chaleurs des tropiques, la chute des eaux, le minerai brut, le combustible, les subsistances, le bois, la pierre, le marbre, tout se complète, se rassemble et se féconde: tout devient, non le privilége des favorisés, mais le bien commun. Tout, en s'unissant, se fortifie et s'agrandit.

L'humanité tout entière travaille pour l'humanité tout entière. La terre redevient le patrimoine de tous. Le monde se transforme, sans violence, en une véritable communauté; et, au lieu de groupes isolés végétant dans la pauvreté au milieu d'une abondance inutile, apparaissent, comme des rameaux d'un même tronc, les branches unies d'une vaste famille pour laquelle tout bien particulier est un bien général, tout progrès isolé un progrès universel.

Est-ce donc par hasard, Messieurs, que le monde a été ainsi disposé par son Créateur? Est-ce en vain que Dieu, au lieu de mettre, comme il le pouvait, sous la main de chacun de nous tous les biens utiles à chacun, a voulu qu'ils fussent disséminés sur la terre et qu'il fallût prendre la peine d'aller les chercher au loin ou de les faire venir? Est-ce enfin sans motif qu'il nous a imposé par cette division l'obligation de tenir ses dons les uns des autres? J'ai peu de penchant, je le déclare, à me faire l'interprète de la Providence; et je crois qu'on abuse beaucoup, en général, de la patience avec laquelle elle laisse tout dire, pour lui faire dire beaucoup de choses peu dignes d'elle. Mais ici, en vérité, je crois pouvoir, sans témérité, me départir de cette réserve; car, si jamais dessein providentiel a été clair et irrécusable, c'est bien le dessein d'union et de concorde attesté par cette dispersion bienfaisante des dons de Dieu. En disséminant, en éparpillant, en décomposant ainsi les biens nécessaires à tous; en nous forçant, par cette impossibilité de nous suffire à nous-mêmes, à

recourir incessamment à autrui; en nous astreignant, non-seulement à tout payer par notre travail personnel, mais à obtenir presque tout du travail et de la volonté d'autrui, Dieu a voulu, évidemment, nous lier les uns aux autres par le besoin et par la gratitude réciproque; il nous a fait de la société, de l'échange, de l'harmonie et du bon accord, une loi et presque une nécessité. Le plan du monde est un plan manifeste de concorde, d'union, de fraternité, d'assistance et de secours, entre parents d'abord, puis entre familles, entre cités, entre provinces, et enfin entre nations et continents divers. Et vraiment, Messieurs, si loin que soit encore l'humanité de la réalisation et même de l'intelligence complète de cet admirable idéal, n'est-il pas visible qu'elle y tend, et que telle est la marche de son développement progressif? La lutte incessante, la lutte armée, la dispute de la proie incertaine et insuffisante, qui semble d'abord le lot éternel de la tribu sauvage, va diminuant sans cesse, dans le temps et dans l'espace, à mesure que se nouent entre les hommes plus de relations d'échange et de services mutuels. La paix se fait, avec le commerce, dans la tribu, dans la province, dans la nation; elle n'est plus troublée, entre les nations elles-mêmes, qu'à de longs intervalles et pour de moindres périodes. Et ainsi prévaut, malgré trop de douloureuses exceptions, cette loi d'harmonie et d'entente universelle qu'exprime si bien l'idée sublime de l'unité, de la fraternité de la race humaine.

Le ressort de ce mouvement, c'est l'échange. Sans

l'échange, les hommes et les peuples sont des frères égarés et devenus ennemis. Par l'échange, ils apprennent à se reconnaître et à s'aimer. Les intérêts les rapprochent, et le rapprochement les éclaire. Sans l'échange, chacun reste dans son coin, déshérité de l'univers entier, déchu en quelque sorte de la majeure partie de la création. Par l'échange, chacun retrouve ses titres en retrouvant ses biens, et rentre en partage de l'héritage inépuisable du père de famille. C'est au premier de ces rôles, pourtant, c'est au rôle de déshérités de l'univers que se réduisent volontairement, quoique à leur insu, les peuples qui s'interdisent la faculté d'échanger. C'est à cette disette, à cet isolement, à cette pauvreté sans remède, que les convie la doctrine de la prohibition et de la restriction; c'est dans cette fatale erreur qu'elle s'efforce, encore aujourd'hui, de les retenir.

Elle fait pis, Messieurs. Non-seulement elle leur prêche l'isolement et le dénûment, mais elle les condamne à l'hostilité, à la haine. Elle ne leur dit pas seulement de se priver les uns des autres, mais elle les pousse à se nuire les uns aux autres. Elle crie, en effet, comme Montaigne : « Le profit de l'un est le dommage de l'autre. » Mais proclamer cette maxime déplorable, est-ce que ce n'est pas jeter entre les hommes un ferment irrésistible de discorde et de haine? Est-ce que ce n'est pas les mettre fatalement à la poursuite d'un idéal, non de pauvreté seulement, mais d'isolement, d'antagonisme, de guerre et de férocité? L'homme, Messieurs, ne renonce jamais à améliorer sa condition ; et, quand

on lui dit qu'il ne peut l'améliorer par la justice, par le travail, par le respect du droit, il cherche à l'améliorer par la violence et par la spoliation. La spoliation est une nécessité, lui dit-on; il se fait de cette cruelle nécessité une vertu : il la transforme en droit, en devoir même, et s'impose en quelque façon à lui-même, comme une mission légitime et glorieuse, le renversement de cette loi de concorde, de fraternité, d'enrichissement réciproque, à laquelle l'avait destiné la Providence. Je me borne aujourd'hui à indiquer cette réflexion. Nous verrons mercredi jusqu'où l'humanité s'est laissé entraîner dans cette voie d'erreurs, et quels sacrifices, quels longs et sanglants sacrifices lui a coûtés sa foi trop persistante dans la doctrine immorale et impie de la restriction, dans cette doctrine antisociale, antifraternelle, antihumaine et antidivine, qui fait de l'antagonisme une loi naturelle, et de la haine universelle et sans terme le plan favori de la Providence.

P. G.

---

## XXVIe LEÇON

### *Suite* DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE

MESSIEURS,

La doctrine de la liberté commerciale, ou de la liberté des échanges, avons-nous dit, est une doctrine d'enrichissement, d'union, de concorde et de paix. La doctrine de la restriction, au contraire, est une doctrine d'appauvrissement, d'isolement, d'hostilité et de haine. Si cette double assertion est vraie, le sort des hommes doit être différent suivant que prévaut l'une ou l'autre de ces doctrines ; et l'histoire, qui traduit en faits les conséquences des opinions et des actions humaines, doit rendre hautement témoignage contre la restriction et publier les louanges de la liberté. C'est ce témoignage de l'histoire que nous allons essayer de relever aujourd'hui, et de produire à l'appui de nos précédentes déclarations.

Que telles soient les tendances logiques de chacune de ces doctrines opposées, c'est, Messieurs, ce qui est évident par soi-même et d'avance ; car ce n'est pour ainsi dire autre chose que l'énoncé même des propositions qui les constituent. Le monde, dit l'une — la

doctrine libérale — est une lice toujours ouverte, une arène où il y a place pour tous les survenants, une carrière commune dans laquelle tous les efforts s'animent et se soutiennent : la prospérité générale résulte d'elle-même des prospérités particulières, et celles-ci sont d'autant plus faciles à atteindre qu'on est plus ardents et plus nombreux à les poursuivre. Le monde, dit l'autre — la doctrine de la restriction — est une lice fermée, une arène d'un accès difficile, une carrière étroite dans laquelle un petit nombre de privilégiés sont seuls admis à se disputer une proie limitée : les habiles et les forts réussissent à y pénétrer et à s'y maintenir, mais c'est en écrasant leurs rivaux ; et tout succès suppose une défaite, toute prospérité accuse une ruine, toute richesse est une dépouille.

Voilà, Messieurs, les prémisses, voilà les principes au nom desquels on professe la restriction ou la liberté. Si les premiers sont admis, c'est l'accord, c'est l'union, c'est la bonne harmonie qu'ils nous conseillent et nous commandent. Si les seconds prévalent, c'est la jalousie, c'est l'envie, c'est la rapine et la guerre qui s'imposent avec eux ; la vie, sous leur empire, ne peut être logiquement qu'une curée sanglante, et les hommes deviennent des animaux féroces, qui s'arrachent tour à tour les lambeaux d'une pâture fatalement insuffisante.

Que ces tendances se réalisent, et que tels soient, en effet, les résultats pratiques de l'application de l'une et de l'autre doctrine, c'est, Messieurs, ce qui n'est guère

moins évident, et le plus simple coup d'œil jeté sur l'histoire suffit à le constater. Partout dans l'histoire — et il ne faut en avoir, pour être frappé de ce contraste, qu'une connaissance bien superficielle — partout le travail libre a fait fleurir les sociétés, partout le commerce, laissé à lui-même, les a enrichies, et les peuples paisibles ont parcouru, grâce à leurs sages efforts, une carrière heureuse et relativement facile; partout, au contraire, les rivalités, les alarmes, les catastrophes, ont été le lot des sociétés assises sur d'autres fondements. Sans remonter jusqu'à l'antiquité, où cependant, et malgré bien des vices, Tyr, Carthage, Athènes, grâce à l'activité de leur commerce, tiennent longtemps une place importante au milieu des nations guerrières et spoliatrices qui les entourent, nous trouvons, au début des âges modernes, les républiques d'Italie, Florence, Gênes, Venise surtout, enrichies par le travail, par le commerce, et donnant, par leur liberté relative, le spectacle éclatant d'une prospérité qui contraste avec la gêne et la misère du reste du monde. Peu après la Hollande, en suivant les mêmes voies, en créant son sol par le travail, en « cultivant la mer » et en en préparant les produits, en ouvrant ses ports à toutes les nations et en se faisant l'intermédiaire de leurs relations, donne à son tour un admirable exemple.

Écoutons à cet égard le témoignage d'un éminent historien, M. E. Laboulaye :

« Vous savez, dit-il, quelle fut, à la fin du XVI[e] siècle, la prospérité de la Hollande; et comment ce pays, à peine

échappé aux mains sanglantes de l'Espagne, prit tout à coup en Europe, grâce au génie commercial de ses habitants, une position qui fut un moment sans égale. Les Hollandais, suivant l'expression du chevalier Temple, se firent les rouliers du monde entier : Amsterdam devint le centre, l'entrepôt du commerce de l'Europe et de l'Orient. Ce pays qui ne produisait pas de blé était le grenier du continent ; ce pays où l'on ne trouvait ni lin, ni troupeaux, était le plus grand atelier d'Europe, la grande manufacture de la laine et de la toile ; cette terre sans forêts construisait plus de navires que le reste du monde. La Hollande, en un mot, était l'Angleterre d'aujourd'hui, et *la liberté commerciale y faisait ses premiers miracles.* » (LABOULAYE, *Hist. des Etats-Unis*, t. I, p. 319.)

Et, passant du XVI[e] siècle au XIX[e], et donnant à ses dernières paroles une confirmation nouvelle, M. Laboulaye ajoute :

« Cette grandeur rapide d'Amsterdam rendue à la liberté n'a d'analogue dans l'histoire moderne que le progrès bien plus rapide encore de New-York, qui, péniblement gênée par les lois prétendues protectrices de l'Angleterre, n'avait en 1776 qu'une population de moins de 20,000 habitants, et qui aujourd'hui, en y comprenant Brooklyn, qui n'est qu'un de ses faubourgs, compte plus de six cent mille âmes[1]. *Telle est l'influence de la liberté sur la prospérité nationale.* »

A nos portes, enfin, et sous nos yeux, un autre petit pays, qui semblait placé par la nature dans des conditions irrévocablement défavorables et particulièrement contraires au développement de toute prospérité com-

[1] Cet accroissement a continué. Dans un article relatif à la scission américaine, M. Baudrillart dit près d'un million.

merciale, la Suisse, donne avec non moins d'éclat le même enseignement au monde. Par leur activité, par leur énergie, par cet amour de la liberté en toutes choses dont ils ont fourni tant de preuves diverses, et qui leur fait ici repousser tout privilége et toute immixtion arbitraire, par l'habitude enfin de compter en tout sur soi et de ne compter que sur soi, les habitants de cette région étroite, montagneuse, difficile à parcourir, privée de ports, et enclavée de toutes parts au milieu de contrées barricadées de douanes et souvent peu bienveillantes, sont arrivés à se créer l'industrie la plus vivace et la plus prospère. Malgré la nécessité de faire venir à grands frais à travers le continent presque toutes les matières premières, et de réexpédier de même les produits fabriqués, la Suisse est, proportion gardée, le pays le plus commerçant de l'univers. Le chiffre de ses exportations par tête dépasse celui de l'Angleterre même[1]. A quoi il n'est peut-être pas hors de propos

[1] *Voy.* le très-intéressant rapport adressé au ministre de l'intérieur de Belgique, en août 1857, sur l'exposition de Berne, par M. Jules Kindt. « En résumé, conclut M. Kindt, la Suisse, avec une population de deux millions et demi d'habitants, qui n'est, par conséquent, que le quatorzième de celle de la France, le dixième au plus de celle de l'Angleterre, et la moitié à peine de celle de la Belgique, *la Suisse exporte en produits manufacturés pour une valeur de plus de 500 millions de francs.* En comparant ce chiffre à celui de l'Angleterre, qui est, en moyenne, de 2,500, à celui de la France, qui est de 1,400, et à celui de la Belgique, qui ne dépasse pas 880, on voit que la *Suisse occupe le premier rang comme nation industrielle et commerciale;* et ces chiffres acquerront d'autant plus de valeur qu'on tiendra compte de la position géographique du pays.

» On a souvent mis en avant, comme causes principales et décisives du développement de l'industrie suisse, ses nombreux cours d'eau

d'ajouter que c'est, parmi les pays avancés, celui où les impôts sont le plus faibles, et sans aucune comparaison aussi, au dire de tous les observateurs, celui où

et le bas prix de la main-d'œuvre; mais les cours d'eau, comparés aux machines à vapeur, constituent en moyenne une différence de 2 % au plus dans les frais de fabrication; et d'ailleurs, quelle influence ces cours d'eau exercent-ils sur la fabrique de l'horlogerie, le tissage des soies, le tressage des pailles, l'impression des mouchoirs, la broderie, etc., etc.? Et, quant à la main-d'œuvre, elle est aussi élevée en Suisse qu'en Belgique, et, *pour certains fabricants, les salaires des ouvriers suisses sont beaucoup plus élevés que ceux de France et même d'Angleterre.*

» En disant brièvement ce que l'exposition de Berne offrait de plus remarquable, nous croyons avoir suffisamment indiqué l'origine et les causes qui, EN DEHORS DE TOUTE PROTECTION, ont successivement développé l'industrie suisse et l'ont portée à ce haut degré de prospérité, digne sujet de méditation pour les économistes et les législateurs de tous les pays. »

On peut consulter également sur ce sujet le rapport de M. G. de Molinari à l'*Association belge pour la réforme douanière* (meeting du 25 septembre 1857), ainsi que les divers discours prononcés dans cette journée et dans la suivante. C'est dans un de ces discours (le 26) que l'un des plus brillants orateurs de la Belgique, M. Eug. Snoeck, fabricant de draps à Verviers, après avoir passé en revue un à un les divers éléments de l'industrie suisse et de l'industrie belge, avec la compétence d'un homme du métier qui a vu les choses par ses yeux, terminait par ces vives paroles, qui eussent pu, alors, être à leur place ailleurs qu'à Bruxelles:

« Nous l'avons vu: les constructions et le taux de l'intérêt sont aux mêmes prix en Suisse qu'en Belgique; les matières premières, les machines, la force motrice et les salaires y sont à des prix plus élevés qu'à Gand.....

» Reste le septième élément, la tête de l'entreprise. Nous avons entendu, à propos de protection, les fabricants gantois se plaindre de tout: des routes et des canaux, de la force motrice et des machines, du capital et des salaires, des restrictions même, et par-dessus tout de la liberté. Mais jusqu'à cette heure, par excès de modestie sans doute, ils se sont abstenus de nous parler d'eux-mêmes.

» Ils ont tout accusé, leurs bras et leurs jambes, leurs muscles et

l'aisance est le plus générale et la probité le plus commune et le plus ferme.

Au contraire, Messieurs, les peuples qui n'ont pas

leurs nerfs, leur sang et leur chair; mais, quant à la tête qui est supportée, qui est desservie par ces membres calomniés, quant à la tête, il n'en a pas été question. Je ne sache pas, en effet, que jusqu'à cette heure les cotonniers gantois aient mis en parallèle le *crâne anglais*, le *crâne allemand*, le *crâne suisse*, avec le CRANE NATIONAL. Je ne sache pas que ces messieurs aient fait choix, pour leurs députations auprès de nos ministres, de leurs têtes les plus plates et les plus obtuses. Je ne sache pas, enfin, qu'ils aient chargé ces délégués d'un nouveau genre de se présenter humblement devant nos gouvernants et de leur tenir ce langage: « Monsieur le ministre, considérez » nos faces, tâtez nos bosses, et jugez vous-même de notre irrémé» diable infériorité. Il y a en Belgique un parti, un grand parti, qui » veut la ruine du pays; ce parti du libre échange, puisqu'il faut » l'appeler par son nom, voudrait nous faire croire que nous sommes » sains et bien constitués. Nous venons protester, Monsieur le mi» nistre, contre ce parti qui calomnie la Belgique. Jugez plutôt par » vous-même; comptez nos infirmités, et puis dites-nous si avec de » pareilles constitutions nous n'avons pas besoin, les uns de 40, les » autres de 50, et quelques-uns de 100 p. 100 de protection pour lutter » contre les crânes mieux conformés de nos voisins. *Protection*, » *Monsieur le ministre, protection au crétinisme national.* »

» Jusqu'à cette heure nous n'avons pas encore entendu ce langage; mais je ne désespère pas de le voir s'étaler un de ces matins dans les colonnes du *Télégraphe* ou du *Travail national*. Il est superflu de dire que je n'entends pas placer tous les fabricants gantois sur la même ligne. A Gand aussi il y a des fabricants qui ne redoutent pas la liberté, qui osent regarder la concurrence en face. Et ceux-là ont plus de mérite que d'autres: car il faut être doué d'une forte organisation pour résister à la contagion, lorsqu'on est condamné à vivre dans l'infection d'un pareil hôpital.

» Je conclus, et j'exprime ici l'opinion de tous mes collègues délégués en Suisse:

» *Pour balancer tous ces désavantages naturels, le fabricant suisse n'a que deux contre-poids, sa valeur personnelle et la liberté des transactions*, OU, POUR M'EXPRIMER PLUS EXACTEMENT, IL N'EN A QU'UN SEUL, LA LIBERTÉ. »

voulu pratiquer la liberté du commerce ou qui l'ont abandonnée ont payé de leur ruine, de leur asservissement, ou tout au moins de leur décadence ou du ralentissement de leurs progrès, cet aveuglement funeste. La ville d'Athènes, florissante par ses relations volontaires avec ses voisins, commence à décroître le jour où, éblouie par la richesse et par la puissance de sa marine, elle veut en profiter pour les assujettir, et recourt à la force pour imposer au loin sa domination et exploiter ses alliés, transformés en tributaires. Les rivalités extérieures ont ruiné les républiques d'Italie, que n'avaient pu faire déchoir les factions intérieures, et elles se sont affaiblies mutuellement en se disputant la suprématie. Et, sur un plus vaste théâtre, des rivalités du même genre ont divisé, empoisonné et perverti le monde moderne. Depuis la découverte de l'Amérique surtout, depuis cet événement prodigieux qui, en réveillant contre l'Espagne la jalousie des autres nations, les a poussées de toutes parts à la convoitise de l'or et à la conquête des possessions lointaines, des querelles incessantes, fondées sur de fausses idées de prépondérance et de richesse exclusive, ont couvert l'Europe de ruines, ensanglanté la terre et la mer, et transformé en ennemies toujours occupées à se nuire les trois nations les plus propres à grandir en paix par le commerce et par l'industrie, je veux dire la France, l'Angleterre et l'Espagne. Reportons-nous, Messieurs, à ce moment solennel. Un monde nouveau s'ouvrait, offrant à l'activité du monde ancien une vaste et féconde car-

rière : au lieu de l'exploiter à l'envi, on l'a dévasté et appauvri ; au lieu de chercher d'un commun accord la prospérité dans le commerce libre, dans l'extension naturelle du marché, dans l'accroissement de la clientèle par la fabrication meilleure ou à meilleur compte, les nations modernes, détournées de ces voies légitimes par de fausses théories, se sont jetées avec une déplorable émulation dans des voies injustes et funestes. Elles ont préféré aux sources honnêtes et équitables de richesse ces moyens équivoques et coupables que nous avons énumérés déjà. Elles ont vu la puissance et la richesse dans l'accumulation forcée des métaux précieux, dans l'exploitation impitoyable de races soumises, dans l'ouverture violente de marchés privilégiés, dans la conquête des colonies, c'est-à-dire dans la possession exclusive des mines, dans l'envahissement des terres lointaines, dans l'esclavage, etc. Au lieu de s'aider les uns les autres à cultiver la terre, les hommes ont employé leurs bras, leur intelligence, leur temps, leur argent, à se nuire et à se déchirer; et l'activité humaine, détournée de son but, qui est de produire, n'a été employée le plus souvent qu'à détruire.

C'est l'Espagne qui a donné le signal, c'est elle aussi qui a le plus souffert de ces erreurs; c'est l'Espagne qui, trompée par de vaines apparences, enorgueillie par la découverte d'un monde, éblouie par les trésors qu'il contenait, s'est laissée aller à tenter l'accaparement à son profit des métaux précieux et à recourir à toutes les mesures fâcheuses qui devaient être la consé-

quence de ce faux point de départ. Elle fut la première, mais elle ne fut pas longtemps seule dans cette voie.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'histoire lamentable de l'invasion des Européens en Amérique. Vous savez tous qu'à peine Colomb était-il de retour, que l'idée d'exploiter le sol et d'asservir les habitants s'empara de tous les esprits. Vous savez tous comment cette fatale idée fut poursuivie, et quel flot d'aventuriers déborda de toutes parts. Au lieu de trafiquer honnêtement avec ce marché immense, et de voir dans ce sol si fécond un champ ouvert au travail des mains industrieuses, l'Espagne ne songea qu'à en garder pour elle seule les trésors, et à obtenir sans travail les métaux et les produits précieux. De là cette politique de perfidie, de violence et d'extorsion, qui commence avec la première expédition de Colomb, et qui assombrit dès le premier jour l'histoire de cette terre enchantée[1]. De là ces expéditions de hardis, mais insatiables pillards, les Cortez, les Pizarre, et tant d'autres dont l'étonnante audace a immortalisé l'épouvantable cruauté. De là ces populations entières condamnées au service des mines, et l'antique esclavage introduit avec le christianisme et à l'ombre de son nom. De là l'extinction des indigènes, décimés par le fer et par la fatigue; extinction si rapide qu'après douze ans de séjour les six septièmes des Indiens, d'après Colomb lui-même, étaient détruits, et qu'après vingt-cinq leur nombre, d'après Herrera,

[1] *Voy.* la note ci-après.

était tombé de un million à douze mille[1]. De là, pour remplacer cette race qui fondait sous la servitude, l'importation des noirs d'Afrique et tout le cortége de hontes, d'infamies et de misères, que, depuis plus de

[1] *Voy.* MICHELET, la *Mer*, liv. III, ch. v. — « En revenant sur tout ce qui précède et sur toute l'histoire des voyages, on a deux sentiments contraires :

» 1° L'admiration de l'audace, du génie avec lesquels l'homme a conquis les mers, maîtrisé sa planète;

» 2° L'étonnement de le voir si inhabile en tout ce qui touche l'homme; de voir que, pour la conquête des choses, il n'a su faire nul emploi des personnes; que partout le navigateur est venu en ennemi, a brisé les jeunes peuples qui, ménagés, eussent été, chacun dans son petit monde, l'instrument spécial pour le mettre en valeur....

» Les chercheurs d'or ont commencé, comme on a vu, ne voulant qu'or, rien de plus, brisant l'homme. Colomb, le meilleur de tous, dans son propre journal, montre cela avec une naïveté terrible, qui d'avance fait frémir de ce que feront ses successeurs. Dès qu'il touche Haïti : « Où est l'or ? et qui a de l'or ? » ce sont ses premiers mots...

» Il nous fait un touchant portrait de cette race infortunée, de sa beauté, de sa bonté, de son attendrissante confiance. Avec tout cela, le Génois a *sa mission d'avarice*, ses dures habitudes d'esprit. Les guerres turques, les galères atroces et leurs forçats, les ventes d'hommes, c'était la vie commune. La vue de ce jeune monde désarmé, ces pauvres corps tout nus d'enfants, de femmes innocentes et charmantes, tout cela ne lui inspire qu'une pensée tristement mercantile, c'est qu'on pourrait les faire esclaves....

« Ils sont craintifs et faits pour obéir. Ils feront tous les travaux » qu'on leur commandera. Mille d'entre eux fuient devant trois des » nôtres. Si Vos Altesses m'ordonnaient de les emmener ou de les » asservir ici, rien ne s'y opposerait; il suffirait de cinquante » hommes. »

» Tout à l'heure reviendra d'Europe l'arrêt général de ce peuple. Ils sont les *serfs de l'or*, tous employés à le chercher, tous soumis aux travaux forcés. Lui-même nous apprend que, douze ans après, les six septièmes de la population ont disparu ; et Herrera ajoute qu'en vingt-cinq ans elle tomba de 1 million d'âmes à 14 mille. »

trois siècles, cette horrible institution n'a cessé de déchaîner sur les deux mondes et sur l'Espagne la première. De là, enfin, sur le sol même de la mère-patrie, l'abandon de tout ce qui avait fait jusqu'alors sa splendeur et sa force : la culture négligée, les métiers abandonnés, les sources du revenu taries, le patriotisme et l'honneur affaiblis, la cupidité, l'intrigue et la mendicité partout dominantes, la ruine enfin, la décadence et la misère universelles, et les fils de Philippe II à peine comptés dans cette Europe qui avait paru faible devant son père[1].

Voilà le début du système protecteur dans le monde moderne. Les suites sont conformes au début. Je ne puis dans cette leçon les énumérer toutes; mais un mot suffit pour les rappeler : l'histoire du système protecteur est l'histoire de la guerre; et toutes les calamités que la guerre entraîne avec elle, le système protecteur les a tour à tour déchaînées sur le genre humain.

[1] A l'appui et comme résumé de ces assertions, il semble naturel de reproduire la page suivante du dernier et admirable écrit du P. Gratry, la *Paix :* « Sous Charles V et Philippe II, l'Espagne veut dominer le monde; elle écrasait l'Europe et l'Amérique, regorgeait d'or, couvrait la mer de ses vaisseaux et la terre de ses « vieilles bandes espagnoles », qui formaient alors la meilleure infanterie du monde. Eh bien ! en une vie d'homme, en soixante ou quatre-vingts ans, par la seule force du venin terrible et de l'inévitable malédiction attachée à l'orgueil de la domination, voici ce qu'était devenue l'Espagne: affamée, dépeuplée, descendue à six millions d'habitants, elle était réduite à treize galères pour toute marine, et à vingt mille hommes indisciplinés pour armée. En moins d'un siècle, cette écrasante puissance était tombée de tout à rien. Telle est la force des lois de Dieu : « Qui s'exalte sera humilié! Qui prend l'épée périra par l'épée! » (La *Paix*, méditations historiques et religieuses, p. 119.)

En parlant ainsi, Messieurs, je ne prétends pas dire, assurément, que toutes les querelles qui ont divisé l'Europe depuis trois siècles n'aient jamais eu d'autres motifs que des difficultés de tarif ou des prétentions industrielles, et que la soif déclarée de l'or ait été le seul mobile qui ait armé les uns contre les autres les souverains et les peuples. Ce serait là évidemment une exagération; assez de débats, sans parler des débats commerciaux, peuvent surgir entre les empires; assez de passions, outre la cupidité, peuvent enflammer les esprits. Mais je crois qu'il est difficile, quand on veut bien y réfléchir, de méconnaître l'influence énorme de ces préoccupations et de ces erreurs, et qu'une grande partie, la plus grande partie du mal, n'a pas eu au fond d'autre source.

Et, en effet, Messieurs, pourquoi les peuples se font-ils la guerre? C'est souvent, n'est-il pas vrai, en vue d'un agrandissement de territoire, c'est-à-dire pour s'emparer de pays qu'on prétend exploiter à son profit; car autrement à quoi bon s'emparer d'eux? Or, Messieurs, les guerres qui ont cette origine, les aurait-on entreprises, je vous le demande, si l'on avait soupçonné, si l'on avait pensé, si l'on avait su que le meilleur, ou plutôt le seul moyen d'agrandir son territoire, c'est de le mieux faire valoir, c'est d'y perfectionner le travail en l'émancipant; et que le moyen le plus sûr, comme le plus facile, d'avoir sa part des avantages que possède son voisin, c'est de l'obtenir de lui contre l'échange de ce qu'on possède et qu'il désire? A quoi

bon tant de frais et de peine pour reculer ses frontières quand, sans frais et sans peine, on peut les supprimer en les abaissant?

Ou bien on fait la guerre pour maintenir ou rétablir ce qu'on appelle l'*équilibre*, pour empêcher la richesse et la puissance d'un peuple de dépasser celles des autres. Or, ces guerres encore, aurait-on jamais songé à les faire, si l'on avait su, d'une part, que le véritable équilibre est celui qui s'établit de lui-même, par le développement naturel de chacun, et si, d'autre part, des mesures injustes et agressives, des prétentions abusives et insensées, n'étaient venues, en troublant violemment cet équilibre naturel, provoquer à le rétablir ou à le refaire violemment? Cet équilibre, Messieurs, cette pondération des forces par la diplomatie et par les armes, cette réduction de l'influence des uns et cet accroissement de l'influence des autres, cette prétention de contenir et de niveler la prospérité des nations voisines et d'immobiliser le monde dans un moule arrêté d'avance, est-ce que c'est autre chose, à y bien regarder, que cette prétention de nivellement artificiel et d'abaissement systématique des uns au profit des autres que, dans l'intérieur d'un État, l'on redoute et l'on réprouve sous le nom de socialisme? Le *socialisme international* est-il plus juste, plus raisonnable, plus sensé que le *socialisme social*[1]? Est-il plus sage et plus

[1] *Voy.* sur ce sujet, dans l'*Economiste belge* du 19 novembre 1859, un article de M. F. Passy, intitulé: GUERRES ET CONGRÈS. DU SOCIALISME INTERNATIONAL.

équitable d'envier et d'entraver la prospérité d'un peuple, que d'envier et d'entraver la prospérité d'un citoyen? N'est-ce pas le même acte d'enchaîner le commerce, l'industrie, l'expansion naturelle d'un peuple, de lui refuser même sa liberté et la possession de lui-même, parce qu'on craint qu'il ne devienne grand et riche; ou de réduire la fortune des citoyens, de grever leurs revenus d'impôts arbitraires, de les dépouiller même ou de limiter leurs bénéfices, parce qu'on ne veut pas qu'ils dépassent un certain niveau? N'est-ce pas toujours abattre les têtes qui s'élèvent, comprimer l'activité humaine, renier la liberté, blesser la justice et attenter au droit qu'a chacun, peuple ou homme, de faire son sort comme il l'entend, en respectant le sort des autres? Et serait-on jamais tombé, à l'intérieur ou à l'extérieur, dans ces désastreuses et coupables erreurs, si l'on n'avait pris trop souvent pour point de départ des relations d'homme à homme et des relations de peuple à peuple cette proposition fatale, qui est la proposition fondamentale de la restriction : « Les prospérités se nuisent, le bien de l'un est le mal de l'autre »; si l'on avait su comprendre, et comprendre jusqu'à le pratiquer, cet axiome consolant, cet axiome irréfutable, qui est le point de départ et le terme de la science économique, et que proclament à l'envi la morale et l'histoire : « Les prospérités s'entr'aident, et le mal de l'un rejaillit sur l'autre »?

Ou bien, enfin, on a fait la guerre pour les colonies, et c'est là peut-être la cause la plus fréquente des que-

relles des trois grands peuples que je citais tout à l'heure. Les guerres coloniales remplissent l'histoire moderne, et il n'y a pas d'horreurs, de cruautés, de trahisons, auxquelles elles n'aient donné lieu. Or qu'est-ce qu'une colonie, sinon un *marché réservé*, une terre à exploiter, un atelier à rançonner, et, comme le disait le Parlement anglais lui-même en 1663, une possession dont on *tire parti* à son profit et malgré elle? « Les plantations étant habitées et peuplées par des sujets de l'Angleterre, c'est le droit de la métropole, dit l'acte de 1663, de les maintenir dans une étroite alliance et d'en tirer parti pour développer le commerce et la navigation anglaise. C'est ainsi qu'on fera de l'Angleterre le marché, non-seulement des colonies, mais du monde, puisqu'il faudra que les autres nations tirent de la Grande-Bretagne les denrées coloniales. Et d'ailleurs, est-il ajouté, c'est la politique constante des autres nations d'Europe, de se réserver le commerce de leurs colonies[1]. » C'était, en effet, la politique constante des autres nations d'Europe d'acquérir, de défendre, d'exploiter à tout prix des colonies; et c'est à cette politique qu'il faut attribuer tant de guerres faites et soutenues pour les colonies, tant de frais, tant d'entraves et tant de pertes d'hommes. On aurait évité ces dépenses et ces malheurs si l'on avait eu sur le commerce et sur les colonies les idées que la science enseigne aujourd'hui, et si l'on avait su ce que nous avons énoncé en son nom, ce que nous allons plus amplement démontrer.

[1] *Voy.* E. LABOULAYE, *Hist. des États-Unis*, t. Ier, p. 114.

Je ne crois pas nécessaire, Messieurs, de justifier en détail ma première assertion, et de prouver que les guerres pour les colonies ont rempli presque, à elles seules, l'histoire des trois peuples qui se disputaient l'Amérique. Ce serait faire une leçon d'histoire, et je n'ai pas à vous rappeler des faits que vous connaissez tous. Quelques traits généraux suffiront pour les résumer.

C'est pour l'or, nous l'avons déjà dit, que l'Espagne a dévasté l'Amérique, réduit en servitude et bientôt anéanti les peuples qui l'habitaient, et inoculé à la civilisation moderne la peste de l'esclavage des noirs. C'est pour la possession des colonies, c'est pour exploiter à son seul profit ces terres nouvellement conquises, que l'Angleterre a donné si longtemps au monde le triste spectacle d'une politique agressive, égoïste, et pour laquelle aucun principe n'était sacré; de cette politique barbare et sans foi qui, aujourd'hui même, après qu'elle a la première donné l'exemple méritoire de l'émancipation des noirs, de l'affranchissement du commerce et du respect des droits individuels, suscite encore contre elle les défiances et les rancunes des autres peuples comme les effets survivent à leur cause. C'est cette politique étroite et fausse qui a inspiré, en 1651, cet acte célèbre, l'*acte de navigation*, auquel bien à tort l'on a attribué, pendant longtemps, l'on attribue encore aujourd'hui après sa suppression, la puissance de

la marine anglaise, et aux termes duquel « le commerce de l'Angleterre avec ses colonies, comme avec le reste du monde, ne devait être fait que sur des vaisseaux *construits, possédés, montés par des Anglais ;* les étrangers n'étant admis qu'à porter en Angleterre les produits de leur pays ; et le commerce international étant réservé aux seuls Anglais. » C'est elle qui, non contente de ces restrictions si sévères, a fait aggraver sous Charles II l'acte de Cromwell, interdisant, entre autres choses, à tout autre qu'un Anglais de naissance d'être marchand ou facteur dans les plantations ; ne permettant pas, sous peine de confiscation, d'expédier ailleurs qu'en Angleterre le sucre, le tabac, le coton, l'indigo ; et imposant, pour sûreté de cette interdiction, à tout navire expédié d'Amérique, l'obligation de donner caution que le fret serait vendu en Angleterre. C'est la même pensée qui plus tard, et sous la pression des marchands de Londres, a conduit le Parlement à cet acte de 1663, dont nous parlions tout à l'heure, et qui interdit aux colonies le commerce de l'une à l'autre, obligeant ainsi tous leurs produits à passer d'abord par les mains des marchands de la métropole, et mettant des terres peuplées d'Anglais, et qui à ce titre auraient dû se trouver à l'abri de toutes rigueurs, sur la même ligne que les nations étrangères les plus détestées. C'est la même pensée, enfin, c'est la même avarice des marchands anglais qui, augmentant sans cesse, a fait bientôt après, par un nouvel acte du Parlement, « défendre à l'Amérique, *non-seulement de fabriquer des articles qui*

*auraient pu faire concurrence aux produits anglais sur le marché étranger,* MAIS ENCORE DE SE FOURNIR ELLE-MÊME, PAR SON PROPRE TRAVAIL, LES PRODUITS NÉCESSAIRES A LA CONSOMMATION LOCALE[1] ». Telle était la logique du système colonial, Messieurs, et telles étaient les conséquences de cette exploitation impitoyable et insensée, que le gouverneur de la Virginie, Berkeley, dans une supplique adressée au roi d'Angleterre, en 1671, écrivait ces paroles:

« Cet acte sévère du Parlement, qui nous interdit tout autre négoce qu'avec l'Angleterre, est un obstacle si puissant, si désastreux à notre commerce et à notre navigation, que nous ne pouvons établir dans nos plantations les cultures qui y viennent naturellement: l'olivier, le coton, la vigne; nous ne pouvons nous procurer un seul homme habile pour notre industrie de la soie, qui donne tant d'espérances; il est illégal de porter un morceau de bois ou un boisseau de grain en Europe, hors des domaines de Votre Majesté. Si cela était pour le service du roi ou dans l'intérêt de ses sujets, nous ne nous plaindrions pas, quelles que fussent nos souffrances; mais sur mon âme, c'est tout le contraire, et c'est la cause pourquoi on ne construit ici ni grands ni petits vaisseaux. C'est que *nous,* ajoutait-il, par une allusion jalouse à la prospérité relative du Nord, nous obéissons à la loi, tandis que la Nouvelle-Angleterre s'en dispense et fait le commerce partout où son intérêt l'appelle. ***Je ne vois pas d'amélioration possible dans nos affaires, si l'on ne nous laisse la liberté de transporter autre part que dans les domaines du roi et nos bois et nos grains.*** »

[1] *Voy.* E. LABOULAYE, p. 115.

Et tel était, en effet, Messieurs, le résultat de ces restrictions barbares, telle en était l'influence appauvrissante sur ces malheureuses colonies, que, quelques années plus tard, vers 1700, un historien de la Virginie, Beverly, parlant *du peu de soin qu'on a des manufactures en Virginie*, et croyant faire le procès aux planteurs, mais le faisant en réalité à la métropole, écrivait ce qui suit :

« On y reçoit d'Angleterre tout ce qui sert à s'habiller, comme les toiles, les étoffes de laine et de soie, les chapeaux et le cuir. Cependant il n'y a point d'endroit au monde où le lin et le chanvre soient meilleurs; les brebis y sont d'un excellent revenu et portent une bonne toison, *mais on ne les tond que pour les rafraîchir*. Les mûriers, dont les feuilles servent à nourrir les vers à soie, croissent ici naturellement, et les vers à soie y prospèrent le mieux du monde. Il y a grande apparence que les fourrures dont on y fait les chapeaux sont renvoyées dans le pays après en être sorties. D'ailleurs, on y laisse pourrir une infinité de peaux, et l'on ne s'en sert qu'à couvrir quelques denrées sèches dans les maisons un peu délabrées.... Malgré les vastes forêts qui couvrent le pays, on y fait venir d'Angleterre des meubles, des chaises, des tables, des coffres, des tabourets, des caisses, des roues de charrette, en un mot, toutes sortes d'ustensiles de bois et, qui pis est, des *balais de bouleau, ce qu'on aura de la peine à croire.* » (Beverly, p. 383.)

Qu'ajouter, Messieurs, à cette énumération, et quel raisonnement pourrait valoir, pour la condamnation du système restrictif, ce dernier trait qui achève le tableau, ces balais de bouleau importés d'Angleterre?

Toute cette détresse, dont le naïf historien ne discerne pas la cause; cette inconcevable pauvreté d'un pays riche, ce découragement absolu d'une race active, c'est l'effet des entraves injustes apportées à la liberté du commerce. Tout cela, directement ou indirectement, découlait de l'acte de navigation, de cet acte dans lequel on a vu longtemps un chef-d'œuvre de politique ; de cet acte si populaire en Angleterre, au siècle dernier encore, qu'Adam Smith lui-même n'ose pas se prononcer ouvertement contre lui, et qu'après avoir déclaré qu'il est, au point de vue économique, *une véritable violation des droits de l'humanité,* il croit devoir l'absoudre au point de vue politique, en voyant en lui la garantie de la sûreté de l'Angleterre. Ne craignons pas de le dire, Messieurs, malgré notre respect pour le père de la science, c'est là une contradiction déplorable, indigne du grand esprit comme du noble cœur d'Ad. Smith; et M. Laboulaye apprécie d'une manière plus juste, à tous les points de vue, l'acte de navigation et ses conséquences, lorsqu'il dit :

« Il ne serait pas malaisé de démontrer que ce faux système, qui isolait toutes les nations et les constituait ennemies l'une de l'autre, au lieu de les unir par le lien de mutuels échanges, a été la cause de la plupart des guerres faites dans les derniers siècles, et que tour à tour il a mis l'Angleterre aux prises avec la Hollande, avec la France, et enfin avec l'Espagne; l'Espagne que, par un abus de la force bien remarquable, le cabinet de Londres contraignit à se relâcher de ses rigueurs coloniales, et à souffrir dans son domaine d'outremer ce que l'Angleterre lui refusait de son côté.

» Pour ne parler que de l'Amérique, les effets de cette politique furent désastreux. Ce fut le triomphe de la force et de l'injustice sur le droit qu'a tout homme d'acheter et de vendre librement. Les colons ne pouvant demander les produits de l'Europe qu'aux marchands anglais, qui nécessairement gagnaient au monopole, il en résultait cette iniquité, qu'on appauvrissait les habitants de l'Amérique pour enrichir quelques négociants de Londres ou de Bristol. Dans la vente de leurs produits, les planteurs ne souffraient pas un moindre préjudice : le prix des tabacs baissait parce qu'il y avait peu d'acheteurs, le prix des articles importés augmentait parce qu'il y avait peu de vendeurs, double préjudice pour le colon.

» *Quant à la métropole*, QUI NE GAGNAIT RIEN AU PRIVILÉGE QUI ENRICHISSAIT QUELQUES INDIVIDUS EN DÉPOUILLANT LES PLANTEURS, *elle y perdit son influence sur les colonies*. Les relations durables sont celles qui sont réciproquement et également profitables aux deux parties. Ici la loi était faite par l'un des intéressés pour garrotter l'autre, et le principe proclamé par le Parlement était un principe d'iniquité. Établi par la loi du plus fort, il ne pouvait s'y maintenir que par la force. *Il convertit le commerce, qui est un lien de paix, en une cause incessante d'irritation*, et sema les premiers germes de la guerre civile. L'ACTE DE NAVIGATION EUT COMME RÉSULTAT OBLIGÉ L'INDÉPENDANCE DE L'AMÉRIQUE. » (E. LABOULAYE, ouvrage cité, p. **117**, **118**, **119**.)

Ce ne serait que demi-mal[1] si cette indépendance

[1] Turgot avait, dès l'âge de vingt-deux ans, prédit cette émancipation. Dans son second *Discours en Sorbonne*, prononcé en 1750, il disait, à propos des colonies phéniciennes répandues sur les côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure : « *Les colonies sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité;* devenues suffisantes à elles-mêmes, elles firent ce qu'avait fait Carthage, ce que fera l'Amérique un jour. »

*Voy.* aussi plus loin l'opinion d'A. Young.

n'avait pas été violemment arrachée par la guerre. Mais aux colonies comme à la mère patrie que de sang et d'argent n'a-t-elle pas coûtés! De ce sang et de cet argent, c'est à la politique de l'acte de navigation qu'il faut demander compte.

Il n'est pas besoin, je pense, Messieurs, d'insister davantage pour vous faire reconnaître pour quelle part immense les colonies et le système commercial qu'elles représentent comptent dans les causes des guerres modernes. Mais voici, après l'opinion de M. Laboulaye, une opinion plus explicite et plus autorisée encore, s'il est possible, et dont lui-même, du reste, a cru devoir s'appuyer : c'est celle de d'Hauterive. Alexandre-Maurice Blanc de Lanautte, comte d'Hauterive, chef de division au ministère des affaires étrangères dès 1799, garde des archives à partir de 1807, suppléant habituel du ministre pendant ses absences, a été pendant trente ans l'un des hommes les plus importants de la diplomatie, et son opinion fait encore autorité. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Recueil des traités de commerce et de navigation postérieurs à la paix de Westphalie,* en dix volumes. Il a, pour sa part, dans le cours de sa carrière, rédigé pour la France *soixante-deux* traités politiques ou commerciaux. Il était donc, mieux que qui que ce soit, à même de juger de l'influence de ces conventions, et il n'en parlait qu'en pleine connaissance de cause. Or voici comment s'exprime, dans son *Précis d'économie politique,* ce grand rédacteur de traités de commerce :

« La théorie des lois prohibitives est écrite en lettres de sang dans l'histoire de toutes les guerres qui, depuis quatre siècles, mettent partout l'industrie aux prises avec la force, oppriment l'une, corrompent l'autre, dégradent la morale politique, infectent la morale sociale et dévorent l'espèce humaine. Le système colonial, l'esclavage, les haines de l'avarice, qu'on appelle haines nationales; les guerres de l'avarice, qu'on appelle guerres de commerce, ont fait sortir de cette boîte de Pandore l'inondation des erreurs, des fausses maximes, des richesses excessives, corruptrices et mal réparties, de la misère, de l'ignorance et des crimes, qui ont fait de la société humaine, dans quelques époques de l'histoire moderne, un tableau si odieux, qu'on n'ose s'y arrêter, de peur d'avoir à prononcer contre le développemeut de l'industrie et le progrès même de la civilisation. »

Telle est, Messieurs, telle est, sur l'origine de la plupart des guerres qui ont divisé les peuples, l'opinion des hommes les plus compétents, des meilleurs juges, des jurisconsultes, des diplomates et des historiens; opinion justifiée, d'ailleurs, par les faits que nous ont fournis l'Espagne et l'Angleterre. Quant à la France, nous n'en avons pas parlé; mais il serait inutile de faire son histoire après ces exemples; et citer les guerres des autres peuples avec elle, c'est rappeler suffisamment ses guerres avec les autres peuples. Je me borne à mentionner, parce qu'il s'agit de ses rapports avec une autre nation, que le *droit de cinquante sous par tonneau* établi par la France sur les importations par navires étrangers, en vue d'écarter les Hollandais, a été l'une des causes de cette longue lutte avec la Hollande qui fut la fatalité

du règne de Louis XIV, et n'a pas été étranger peut-être à l'aggravation de l'acte de navigation en Angleterre.

Nous pouvons donc le dire, Messieurs, nous pouvons le dire l'histoire à la main, la majeure partie des maux de l'humanité a pour cause et pour origine « *ces fausses doctrines économiques qui* », suivant le langage tenu à la face de l'Europe[1], il y a quelques années, par le ministre actuel de l'intérieur, M. de Persigny, « *fondent la prospérité d'un peuple sur la ruine des autres, au lieu de la fonder sur le travail.* » Et si, en effet, la vérité proclamée dans ces paroles était mieux connue; si l'on savait, comme l'Empereur lui-même, vers la même époque, l'écrivait publiquement en réponse à une lettre de quatre négociants de Liverpool, que « *les grands peuples sont faits pour s'apprécier et non pour se craindre* »; si surtout, comme la même bouche l'exprimait, l'an passé, à l'ouverture du Corps législatif, sous une forme plus nette encore, on était pénétré de cette pensée que « PLUS UN PAYS EST RICHE ET PROSPÈRE, PLUS IL CONTRIBUE A LA RICHESSE ET A LA PROSPÉRITÉ DES AUTRES PAYS »; si ces idées, dis-je, étaient enfin bien assises dans tous les esprits, si elles y étaient, non pas seulement à l'état de vaines formules et d'impressions passagères, mais à l'état de conviction réfléchie, raisonnée, profonde, mettant les actes en rapport avec les paroles; s'il en était ainsi, Messieurs, quelles causes

[1] Au banquet du lord maire, à Londres.

sérieuses de querelle pourraient surgir encore entre les peuples, et comment pourraient-ils songer à se ruiner pour le plaisir de ruiner les autres? Ruine des uns et des autres, en effet, ruine de soi-même pour amener la ruine d'autrui, c'est là le dernier mot de ces jalousies sociales et de ces haines internationales, dont nous avons esquissé rapidement le triste tableau.

Quel a été le résultat, quel a été le prix de ces longs et sanglants efforts pour obtenir, par des moyens violents et détournés, ce qu'on n'avait pas su obtenir par le travail et par l'accord? Qu'ont-ils produit, et qu'ont-ils coûté? C'est là, Messieurs, ce qu'il nous reste à voir.

Le résultat, Messieurs, pour les plus heureux, ç'a été une extension de territoire plus ou moins grande; ç'a été l'acquisition coûteuse, lente, difficile, la possession non moins coûteuse et non moins difficile d'un certain nombre de lambeaux de terres lointaines; ç'a été, en un mot, cette domination toujours précaire et toujours disputée, cette domination injustement acquise, injustement exercée, injustement conservée le plus souvent, dont nous tracions le tableau tout à l'heure; ç'a été des *colonies*. Or une colonie, qu'est-ce, je le demande encore une fois, sinon un marché réservé, une terre que l'on exploite à l'exclusion du reste du monde? Ce ne serait rien, dès lors, ou plutôt ce serait une déception (à part la question de justice),

si par hasard ce marché réservé n'était pas une source assurée de bénéfice, à plus forte raison s'il était une source de perte. Il n'y a donc, pour juger les colonies au point de vue de l'intérêt, qu'à faire le compte de ce qu'elles coûtent et de ce qu'elles rapportent. Ce compte, Messieurs, je ne veux pas le faire moi-même; vous ne me croiriez pas si je vous en présentais, sur ma seule parole, les résultats trop contraires à l'opinion commune. Mais d'autres l'ont fait avant moi, dont le témoignage n'est pas contestable; et je n'aurai qu'à reproduire devant vous leurs conclusions.

C'est d'abord l'homme sagace par excellence, celui qui a su porter l'art de calculer le pour et le contre jusqu'au génie, Franklin, d'autant moins exposé, d'ailleurs, à se tromper en cette circonstance, qu'il est désintéressé dans la question et que sa patrie n'a pas de colonies. Franklin, envisageant les intérêts de l'humanité et touché de ce que tous les peuples auraient à gagner à l'observation générale des lois de la justice, se préoccupe d'une question qui a, de nos jours, attiré sérieusement enfin l'attention de la diplomatie, mais qu'il a eu le premier l'honneur de poser et même de commencer à résoudre[1] : l'abolition de la course. A cette occasion, il se trouve amené à parler des colonies, victimes ordinaires des expéditions des corsaires et sujet le plus habituel des guerres qui donnent lieu à ces

[1] L'article 23 du traité signé, le 9 juin 1785, entre les États Unis et la Prusse, contient une stipulation à cet égard.

expéditions, et voici ce qu'il écrit; veuillez, Messieurs, peser toutes ses paroles :

« Le prix du sucre ne se compose pas uniquement, pour les consommateurs, du prix qu'ils ont à débourser pour l'achat; il faut y comprendre aussi la charge accumulée de toutes les taxes qu'ils payent pendant la guerre pour équiper des flottes et entretenir les troupes nécessaires à la défense des îles à sucre, ainsi que les bâtiments qui servent au transport de cette denrée. La dépense d'argent n'est même pas la seule. Un écrivain célèbre a dit que, lorsqu'il songeait aux guerres entretenues en Afrique pour faire des prisonniers destinés ensuite à cultiver le sucre en Amérique; au nombre d'individus tués dans ces guerres; à celui des malheureux qui, entassés dans les vaisseaux négriers, périssent dans la traversée; de ceux qui succombent sous les rigueurs de l'esclavage ; il pouvait à peine regarder un morceau de sucre sans se le représenter taché de sang humain. S'il avait aussi pensé au sang des blancs répandu par les différentes nations qui se disputent la possession de ces îles, il aurait vu le morceau de sucre, non pas taché, mais entièrement imbibé de sang. Je suis, par ces considérations, ajoute Franklin, persuadé qu'à Vienne et à Moscou le sucre, y compris tous les frais de transport après son arrivée en Europe, revient aux sujets de l'empereur d'Allemagne et de l'impératrice de Russie, qui n'ont pas de colonies, à meilleur marché qu'aux habitants de Londres ou de Paris; et JE CROIS SINCÈREMENT QUE, SI LA FRANCE ET L'ANGLETERRE VOULAIENT METTRE A UN COUP DE DÉS LA POSSESSION DE LEURS ÎLES A SUCRE, LE GAIN SERAIT POUR LE PERDANT. Les frais nécessaires à leur défense seraient épargnés. Le sucre serait à plus bas prix dans toute l'Europe, s'il était permis de l'y transporter sans obstacles; et les droits acquittés aux douanes de la nation qui le consommerait produiraient les mêmes re-

venus, par quelque nation qu'il fût importé. *A tout prendre, je crois que ce qu'il y aurait de mieux pour les nations qui possèdent maintenant des colonies à sucre serait de renoncer à toutes prétentions sur elles, de les laisser se gouverner elles-mêmes, de les mettre sous la protection de toutes les puissances de l'Europe, comme pays neutres ouverts au commerce universel;* CAR LE BÉNÉFICE DU MONOPOLE ACTUEL N'ÉQUIVAUT, SOUS AUCUN RAPPORT, A CE QU'IL EN COÛTE POUR LES CONSERVER. » (FRANKLIN, *Mélanges de morale, etc.;* traduits par A.-Ch. Renouard, page 395.)

Ces vues de Franklin, si nettement formulées, mais plutôt indiquées que développées, sont reprises, en 1827, par l'un des hommes les plus éminents et les plus savants de cette époque, Ch. Comte. Un chapitre entier du *Traité de législation*[1] est consacré à leur examen. Le chiffre de la population des colonies, celui des échanges faits avec elles, les prix de revient des denrées coloniales sur les divers marchés, les frais d'entretien, d'administration et de défense, tout est passé en revue tour à tour avec cette précision froide que savait imposer à son esprit ce généreux écrivain. Et le résultat de tous ces calculs, c'est la justification expérimentale la plus complète de l'opinion de Franklin. « Il est en Europe, dit Ch. Comte, peu d'États qui ne pussent offrir à l'industrie et au commerce français un débouché plus avantageux que celui qui nous est offert par toutes les colonies *dont nous sommes tributaires et que nous*

[1] Le XXVIe du livre 5, sous ce titre: *De l'Influence qu'exercent, sur l'industrie et le commerce des nations libres, les priviléges commerciaux qu'elles accordent à des possesseurs d'esclaves. — Du Système colonial.*

*prétendons posséder*[1]..... La France ne sacrifie pas seulement une partie de ses richesses aux intérêts des colons; elle leur sacrifie, en outre, un nombre considérable de ses enfants » ; et de ces sacrifices « la classe aristocratique est la seule qui retire un avantage », puisque c'est seulement entre trois cents et quelques possesseurs d'esclaves « que se répartissent *les vingt ou vingt-cinq millions que la France paye pour les sucres* AU DELA DE CE QU'ELLE AURAIT A PAYER SI ELLE NE LEUR ACCORDAIT AUCUN PRIVILÉGE. » Et la conclusion du chapitre, précédée d'une comparaison du commerce général de la France avec le commerce spécial et onéreux qu'elle fait avec les colonies, est la suivante :

« Si la France, pour conserver ses relations commerciales avec l'étranger, avait été obligée de faire, pour chacun des

[1] Voici en entier ce paragraphe expressif:

« Il est en Europe peu d'États qui ne pussent offrir à l'industrie et au commerce français un débouché plus avantageux que celui qui nous est offert par toutes les colonies dont nous sommes tributaires et que nous croyons posséder. Cependant, quel est l'homme de bon sens qui oserait proposer de donner à un d'entre eux 25 ou 30 millions toutes les années, sous la seule condition qu'il viendrait se pourvoir chez nous des produits manufacturés dont il aurait besoin ? *Le canton de Genève*, par exemple, *est infiniment plus riche que toutes nos colonies ensemble;* il fait donc annuellement beaucoup plus de consommations. Je suis persuadé, néanmoins, que, *si nous lui offrions de lui faire une rente annuelle seulement de 30 millions*, il s'engagerait à acheter de toutes nos marchandises au prix courant, préférablement à toutes les autres nations du monde. Il est vrai qu'il en achète beaucoup, sans que nous ayons besoin de nous ruiner pour obtenir sa pratique; mais, par la même raison, les colons en achèteraient également, *quand même nous ne dépenserions pas* DIX CENTIMES *pour les garder ou les administrer.* »

États auxquels elle a envoyé une partie de ses productions, des sacrifices proportionnés à ceux qu'exigent ses colonies, elle aurait été obligée de renoncer aux relations commerciales qu'elle entretient avec eux; elle n'eût pas été assez riche pour acheter leur pratique à un tel prix. *Il suit de là qu'elle ne peut continuer le ruineux commerce qu'elle fait avec les possesseurs d'esclaves de ses colonies qu'au moyen des bénéfices qu'elle fait avec des peuples libres, qui reçoivent ses productions sans exiger qu'elle fasse pour eux aucun genre de sacrifices.* »

« Si les Anglais, dit-il encore au chapitre suivant, calculaient quelle est la quantité de marchandises qu'ils doivent vendre aux possesseurs d'hommes pour recouvrer les dépenses qu'ils font dans la vue de s'assurer leur pratique, ils se convaincraient que *ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de leur livrer leurs marchandises pour rien et d'acheter, à ce prix, la liberté du commerce.* »

Les Anglais eux-mêmes, Messieurs, se sont chargés de justifier, *en l'adoptant*, cette conclusion étrange de Ch. Comte. Non-seulement les discussions auxquelles s'est livrée la Ligue, mais les enquêtes officielles et les dépositions des employés de la douane, en ont établi l'irréfragable vérité. Bastiat, en s'armant de ces chiffres, a pu établir, dans l'Introduction à *Cobden et la Ligue*, page 27, que, « sur trois articles seulement, le sucre, le bois du Canada et le café, une somme de 123 millions était *enlevée purement et simplement de la bourse des consommateurs* en excédant du prix naturel des denrées, ainsi que des taxes fiscales, *pour être versée, sans aucune compensation, dans la poche des colons.* » Et M. Porter, membre du bureau de commerce (*Board of trade*), d'accord en cela avec ses collègues,

a pu faire publiquement la déclaration suivante, presque identique à celle de Comte :

« Nous avons payé, en 1840, et sans parler des droits d'entrée, 5 millions de livres de plus que n'aurait fait, pour une égale quantité de sucre, toute autre nation. Dans la même année, nous avons exporté pour 4,000,000 l. st. aux colonies à sucre ; en sorte que *nous aurions gagné un million (sterling) à suivre le vrai principe*, qui est d'acheter au marché le plus avantageux, *alors même que nous aurions fait cadeau aux planteurs de toutes les marchandises qu'ils nous ont prises.* »

Il ne vous aura pas échappé, Messieurs, que dans cette perte, afférente à un seul article, ne sont pas compris les frais généraux de toute nature dont il faut tenir compte. Si vous voulez être plus amplement édifiés sur ce sujet, lisez ce qu'en dit Say. Il vous prouvera à son tour, et chiffres en mains lui aussi, que les colonies « font payer plus cher les denrées équinoxiales » ; et qu'elles « coûtent et souffrent » par la dépendance, tandis qu'elles « prospéreraient par l'indépendance. » Mais en voilà trop sur ce point, et je n'invoquerais pas, après tant de preuves, l'autorité du célèbre économiste français, si son étude sur les colonies n'avait cela de curieux qu'elle a porté spécialement sur la Compagnie des Indes, et qu'à une époque où ce gigantesqne empire faisait la gloire de l'Angleterre et l'envie du monde, elle en a mis à nu, d'une manière irrécusable, l'inanité et les vices. Le bilan que dresse J.-B. Say de la situation de la Compagnie des Indes est un bilan de faillite. Il montre que cette Compagnie, « bonne à procurer

des places aux fils de famille », est une plaie pour la nation; il prouve qu'elle est de tous points au-dessous de ses affaires; et il prédit le jour prochain où, incapable de se soutenir plus longtemps, même par les expédients les plus désastreux, elle sera contrainte d'abdiquer ses pouvoirs entre les mains de l'État, et de faire ainsi passer ostensiblement sur les épaules du public une charge trop lourde même pour des épaules de privilégiés. Nous avons vu, à la suite de calamités effroyables, se réaliser ces prédictions et éclater ces vices cachés. La domination anglaise dans l'Inde ne subsiste que grâce à l'intervention de la couronne. Et, quant à ce qu'elle a coûté jusqu'au jour de cette transformation, je me borne à rappeler quelques traits de l'exposé officiel fait, au mois d'avril 1859, par le ministre compétent, sir Charles Wood. Il résulte de cet exposé que la dette consolidée de l'Inde s'élevait, à cette époque, à plus de 95 millions st. (soit au moins 2 milliards et demi); à quoi il fallait ajouter la dette flottante et d'autres charges diverses, qui portaient le passif à 4 milliards, sans préjudice, pour l'année courante, d'un déficit prévu de plus de 250 millions.

A coup sûr, Messieurs, en présence de pareils faits publiquement proclamés, on peut conjecturer sans témérité que, si l'Angleterre avait à recommencer son passé, si elle revenait au début de sa carrière, elle se garderait bien, malgré sa prospérité réelle, de suivre la même marche et d'amoindrir cette prospérité par un système funeste autant qu'injuste. On peut aller

plus loin, on peut affirmer, affirmer sans hésitation, que telle serait en effet la conduite de l'Angleterre, car c'est cette conduite qu'elle tient aujourd'hui et qu'elle tend à tenir de plus en plus. Les effets survivent aux causes, et les opinions aux faits qui les motivent. On parle donc encore de la puissance coloniale et de la politique envahissante de l'Angleterre; mais rendons-nous compte des faits, et nous verrons qu'il n'y a là que de vaines apparences, ou tout au plus quelques-uns de ces retours sans conséquences du *vieil homme*[1] dont le *nouveau* ne se défait pas en un jour. Du moment où l'Angleterre a aboli l'esclavage, du moment où elle a rapporté l'acte de navigation, du moment où elle a répudié le système protecteur; du moment, en un mot,

[1] Lord Palmerston, qui passe trop souvent sur le continent, ainsi que cela est arrivé à propos de l'isthme de Suez, pour l'organe fidèle de l'opinion de son pays et pour le type du caractère national, tandis qu'il n'est en réalité que le favori d'un parti et le héros du chauvinisme britannique; lord Palmerston, l'éternel jeune premier de la scène parlementaire, mettant l'activité infatigable d'un corps toujours vert et la légèreté brillante d'un inépuisable esprit au service des idées fixes d'un vieillard et des passions surannées de sa lointaine adolescence, est le représentant par excellence de ce *vieil homme* qui ne veut pas céder la place au *nouveau*. Rien ne fait plus de tort à l'Angleterre au dehors, et rien ne la fait plus injustement juger, que sa condescendance, plus apparente que réelle, pour les témérités de conduite et de langage de ce dangereux Alcibiade, et ses restes de faiblesse pour le dernier débris de la politique de 1810. Il faut lire, pour bien comprendre cet antagonisme de la bonne et de la mauvaise Angleterre, sans lequel on n'a la clé de rien, l'Introduction à *Cobden et la Ligue*, si étrangement travestie devant le Sénat (séance du 12 mai 1860), par M. Lefebvre-Duruflé, et la dernière *Méditation* de *la Paix*, par le P. Gratry, la plus juste et la plus belle peut-être de cet admirable écrit.

où, ni chez elle, ni hors de chez elle, elle ne conserve plus aucun privilége, aucune restriction, aucune différence de provenance ou de pavillon, et où elle ouvre également, sans condition, sans réciprocité, sans garanties d'aucune sorte, à tous les produits et à tous les peuples et ses ports et ceux de ses anciennes possessions d'outre-mer; quel est donc le vestige sérieux du système colonial qu'on pourrait encore signaler dans sa législation, et comment peut-on dire, si ce n'est par habitude, que l'Angleterre a encore des colonies, j'entends des colonies au sens traditionnel du mot?

Mais on est défiant, on ne croit pas même aux faits accomplis; on soupçonne, dans ce libéralisme de fraîche date, quelque machiavélisme caché, et l'on ne peut croire que les idées de loyauté et de justice internationale mises en avant par ces songe-creux qu'on appelle l'École de Manchester soient sérieusement entrées dans l'esprit de la nation et des hommes qui la gouvernent. Eh bien! Messieurs, interrogeons ces hommes, recueillons leurs déclarations publiques, leurs manifestes officiels, et prononçons. Lord John Russell a exposé, il y a quelques années, le 8 février 1850, devant le Parlement anglais, le plan de conduite du cabinet dont il était le chef. Il l'a fait avec une solennité et une étendue particulières. C'est à cet exposé que j'emprunte mes preuves.

Le premier ministre commence par faire l'énumération des colonies anglaises; puis il signale les prin-

cipes économiques sur lesquels ces colonies ont été organisées.

« En premier lieu, dit-il, l'objet de l'Angleterre semble avoir été d'envoyer de ce pays des émigrants pour coloniser ces contrées lointaines. Mais, en second lieu, *ce fut évidemment le système de ce pays*, comme celui de toutes les nations européennes à cette époque, *de maintenir strictement le monopole commercial* entre la mère patrie et ses possessions. Par une multitude de statuts, nous avons eu soin de centraliser en Angleterre tout le commerce des colonies, de faire arriver ici toutes leurs productions, et de ne pas souffrir qu'aucune autre nation pût aller les acheter pour les porter ici ou ailleurs. C'était l'opinion universelle que nous tirions de grands avantages de ce monopole, et cette opinion persistait encore en 1796, comme on le voit par un discours de M. Dundas, qui disait : « Si nous ne nous assurons pas, par le monopole, le » commerce des colonies, leurs denrées trouveront d'autres » débouchés, au grand détriment de la nation. »

Vous reconnaissez là, Messieurs, les idées que nous exposions tout à l'heure.

Lord John Russell développe cet ancien système de l'Angleterre; il montre ensuite qu'il a succombé dans l'opinion publique par le progrès des idées libérales, dans la loi par la réforme commerciale, et il ajoute :

« Je pense qu'il est absolument nécessaire que le gouvernement et la Chambre proclament les principes qui doivent désormais les diriger. S'il est de notre devoir, et je le crois fermement, de conserver notre grand et précieux empire colonial, veillons à ce qu'il ne repose que sur des principes justes, propres à faire honneur à ce pays et à contribuer au bonheur, à la prospérité de nos possessions.

» En ce qui concerne notre politique commerciale, j'ai déjà dit que *le système entier du monopole n'est plus. La* SEULE *précaution que nous ayons désormais à prendre, c'est que nos colonies n'accordent aucun privilége à une nation au détriment d'une autre, et qu'elles n'imposent pas des droits assez élevés sur nos produits pour équivaloir à une prohibition.* Je crois que nous sommes fondés à leur faire cette demande en retour de la sécurité que nous leur procurons.

» J'arrive maintenant, dit-il ensuite, au mode de gouvernement de nos colonies. Je crois que, comme règle générale, nous ne pouvons mieux faire que de nous référer à ces maximes de politique qui guidaient nos ancêtres en cette matière. Il me semble qu'ils agissaient avec justice et sagesse quand ils prenaient soin que, partout où les Anglais s'établissaient, ils jouissent de la liberté anglaise et qu'ils eussent des institutions anglaises. Une telle politique était certainement calculée pour faire naître des sentiments de bienveillance entre la mère-patrie et les colonies; et elle mettait ceux de nos concitoyens qui se transportaient dans des contrées lointaines à même de jeter les semences de vastes communautés, dont l'Angleterre peut être fière. »

Suit l'exposé détaillé des mesures nécessaires pour réaliser ces principes. Après cet exposé, dont nous n'avons que faire, l'orateur se résume en ces termes :

« Voici qui résulte de ce que je viens de dire. En premier lieu, quel que soit le mécontentement, souvent bien fondé, qu'ait fait naître la transition pénible pour nos colonies du système du monopole au système du libre échange, *nous ne reviendrons pas sur cette résolution, que désormais votre commerce avec les colonies est fondé sur ce principe : vous êtes libres de recevoir les produits de tous les pays qui peuvent vous les fournir à meilleur marché et de meilleure qualité que les colo-*

*nies ; et, d'un autre côté, les colonies sont libres de commercer avec toutes les parties du globe, de la manière qu'elles penseront la plus avantageuse à leurs intérêts. C'est là, dis-je, qu'est pour l'avenir le* POINT CARDINAL DE NOTRE POLITIQUE.

» *En second lieu*, conformément à la politique que vous avez suivie à l'égard des colonies de l'Amérique du Nord, *vous agirez sur ce principe, d'introduire et maintenir, autant que possible, la liberté politique dans toutes vos colonies.*

» .....Je crois que ce sont là les deux principes sur lesquels vous devez agir. Je suis sûr au moins que ce sont ceux que le gouvernement actuel a adoptés, et je ne doute pas qu'ils n'obtiennent l'assentiment de la Chambre. »

Lord John Russell revient enfin, avec une sincérité vraiment noble et une simplicité pleine de grandeur, sur les erreurs passées de l'Angleterre; il pense à cette séparation de l'Amérique, amenée par tant de fautes; il songe aux séparations nouvelles que l'avenir amènera, mais qu'il doit amener sans renouveler les maux du passé, et il termine ainsi :

« Non-seulement je crois que ces principes sont ceux qui doivent vous diriger, sans aucun danger pour le présent, mais je pense encore qu'ils serviront à résoudre, dans l'avenir, de graves questions, sans nous exposer à une collision aussi malheureuse que celle qui marqua la fin du dernier siècle. En revenant sur l'origine de cette guerre fatale avec les contrées qui sont devenues les États-Unis de l'Amérique, *je ne puis m'empêcher de croire qu'elle fut le résultat non d'une simple erreur, d'une simple faute, mais* D'UNE SÉRIE RÉPÉTÉE DE FAUTES ET D'ERREURS, d'une politique malheureuse de concessions tardives et d'exigences inopportunes. J'ai la confiance que nous n'aurons plus à déplorer de tels conflits. Sans doute je

prévois, avec tous les bons esprits, que quelques-unes de nos colonies grandiront tellement en population et en richesse, qu'elles viendront nous dire un jour: « Nous avons assez de » force pour être indépendantes de l'Angleterre. Le lien qui » nous attache à elle nous est devenu onéreux, et le moment » est arrivé où, en toute amitié et en bonne alliance avec la » mère patrie, nous voulons maintenir notre indépendance. » Je ne crois pas que ce temps soit très-rapproché, mais *faisons tout ce qui est en nous pour les rendre aptes à se gouverner elles-mêmes*. Donnons-leur autant que possible la faculte de diriger leurs propres affaires; qu'elles croissent en nombre et en bien-être, et, quelque chose qui arrive, nous, citoyens de ce grand empire, nous aurons la consolation de dire que nous avons contribué au bonheur du monde. » (Voy. *Œuvres* de F. Bastiat, t. III, p. 510, 511, 516, 517.)

Tel est, dans ses traits principaux, ce remarquable, cet admirable discours; telle est au fond, et malgré les vaines résistances du vieux parti oligarchique, la politique désormais acquise à l'Angleterre. Telle est la politique irrésistiblement imposée par le triomphe sans retour de la réforme commerciale. Certes, Messieurs, quand telle est la politique avouée d'un grand pays, quand on entend le principal ministre de ce pays, avec l'assentiment incontesté du Parlement, non-seulement déclarer qu'il ne sera plus exercé aucune espèce de domination oppressive de la métropole sur les colonies, non seulement renier au nom de la métropole toutes les anciennes entraves, mais prévoir, mais préparer, mais proclamer que c'est un devoir de préparer le moment où cette dépendance affaiblie deviendra nominale, le

moment où ce lien nominal lui-même cessera d'exister et où l'Angleterre n'aura plus *aucun rapport légal* avec ses possessions d'outre-mer; quand on voit cela, Messieurs, on peut bien dire, ce me semble, qu'il n'existe plus pour ce pays, dès ce moment même, de colonies proprement dites. Il y a des pays où l'on parle anglais; il n'y a plus de colonies anglaises. Et c'est ainsi que le peuple qui avait donné, sur la plus large échelle, l'exemple de l'asservissement colonial, le peuple qui avait fait prévaloir partout et autorisait de son exemple le système protectionniste; c'est ainsi que ce peuple, Messieurs, a été amené, par la force des choses, à reconnaître à la face du monde l'inanité de ses efforts et à se frapper publiquement la poitrine en répudiant enfin ses longs errements d'iniquité.

Voilà donc le résultat de tant de luttes, de tant de guerres, de tant d'efforts soutenus pendant des siècles pour établir partout sa prépondérance, pour être maître des mers et des ports, pour s'assurer le privilége des marchés, et pour tenir le commerce à sa discrétion. « On a réussi, on a des conquêtes, des colonies, on est parvenu à ses fins; on peut approvisionner sans concurrence la moitié du globe. Et que fait-on[1]? » On proclame qu'on a eu tort, que l'expérience prononce contre ce système si longtemps suivi, « qu'on a fait fausse route » et qu'il faut renoncer à toutes ces prétentions injustes et « revenir au point de départ », c'est-à-dire à la liberté.

[1] BASTIAT, t. II, p. 307, discours prononcé à Marseille.

Autant eût valu, en vérité, commencer par là; mais enfin à tout péché miséricorde, et mieux vaut tard que jamais[1].

Maintenant, Messieurs, ce résultat dérisoire, comment a-t-il été atteint? A quel prix a-t-on payé ce repentir? Qu'en a-t-il coûté pour arriver à réaliser cette

[1] A toutes ces opinions, il faut joindre le curieux passage qui suit d'A. Young: « M. l'abbé Raynal fit remarquer que la révolution d'Amérique avait amené la révolution française; je lui dis que, s'il en résultait la liberté pour la France, cette révolution avait été un bienfait pour le monde entier, *mais bien plus pour l'Angleterre que pour l'Amérique.* Ils crurent que je faisais un paradoxe, et je m'expliquai en ajoutant que, selon moi, la prospérité dont l'Angleterre avait joui, depuis la dernière guerre, surpassait non-seulement celle d'aucune période de son histoire, mais aussi celle de tout autre pays en aucun temps, depuis l'établissement des monarchies européennes; c'est un fait prouvé par l'accroissement de la population, de la consommation, du commerce maritime, du nombre des marins; par l'augmentation et les progrès de l'agriculture, des manufactures et des échanges; en un mot, par l'aisance et la félicité croissante du peuple. Je citai les documents publics sur lesquels je m'appuyais, et je m'aperçus que l'abbé Raynal, qui suivait attentivement ce que je disais, ne connaissait en aucune façon ces faits curieux. Il n'est pas le seul, car je n'ai pas rencontré en France une personne qui les connût. Cependant ce sont les résultats de l'expérience la plus curieuse et la plus remarquable dans le champ de la politique que le monde ait jamais vue: *un peuple perdant un empire, treize provinces, et que cette perte fait croître en bonheur, en richesse, en puissance!* Quand donc adoptera-t-on les conclusions évidentes de cet événement merveilleux, *que toutes possessions au delà des mers sont une cause de faiblesse, et que ce serait sagesse d'y renoncer?* Faites-en l'application en France, à Saint-Domingue; en Espagne, au Pérou; *en Angleterre, au Bengale;* et remarquez les réponses que vous recevrez. Cependant je ne doute pas du fait. » *Voyages en France,* t. Ier, p. 312, édit. Guillaumin.

grande déception que l'Angleterre proclamait hier, que la France commence à proclamer aujourd'hui, et que le monde entier proclamera demain?

Pour le dire avec exactitude, il ne faudrait rien moins que dresser en son entier le bilan de la guerre, et je n'ai ni la prétention ni le temps de traiter ici comme il doit être traité ce vaste sujet de la guerre. C'est à propos de la consommation, et notamment de la consommation destructive, qu'il pourrait trouver dans un cours comme celui-ci sa place naturelle. Nous y arriverons peut-être un jour, mais nous n'y sommes pas arrivés. Pour le moment, quelques indications en passant sont tout ce que nous pouvons donner. Elles suffiront, du moins, comme aperçu de ce qu'ont exigé de sacrifices ces succès si stériles, si ruineux, du système que nous combattons.

Les guerres de Louis XIV avec la Hollande, entreprises en grande partie, nous l'avons vu, pour une cause commerciale, ont eu pour effet de ruiner la France en hommes et en argent, pour trente ou quarante ans au moins; et elles sont certainement entrées pour beaucoup dans les malheurs de toute nature qui, depuis cette époque, se sont succédé dans notre pays. Pour juger de la misère et de la dépopulation qui en furent la conséquence, il n'y a qu'à ouvrir Vauban, Boisguillebert, Fénélon; et, pour avoir une idée de la gêne financière, souvenez-vous que le dernier emprunt du grand règne fut contracté au taux de 400 p. °/₀.

Les guerres de l'Angleterre, d'après le *London weekly Review*, ont coûté à cette puissance, de 1688 à 1815, *plus de cinquante milliards*[1]. Sa seule lutte contre la France, pendant la Révolution et l'Empire[2], rien qu'en dépenses directes, a absorbé vingt-six milliards, dont dix-sept en emprunts; l'intérêt de ces emprunts pèse encore et pèsera longtemps sur des générations pacifiques et innocentes. La dette publique de l'Angleterre, malgré quelques réductions pendant la paix, est en effet aujourd'hui, d'après l'excellent *Annuaire international du crédit public* de M. Horn, de plus de vingt milliards. Celles des autres États sont plus ou moins énormes, mais toutes considérables, et malheureusement fort progressives. Elles s'élevaient pour l'Europe, d'après Dufresne Saint-Léon, à trente-huit ou quarante milliards en 1824, et la part de la France dans ce total n'était pas moindre de cinq à six milliards. En 1850, d'après le baron de Reden, c'étaient quarante-six milliards et demi, représentant 175 fr. environ par habitant. En 1860 enfin, d'après M. Horn, c'est plus de cinquante-un milliards, dans lesquels la France figure pour plus de neuf. Inutile de redire que c'est surtout aux guerres et aux dépenses militaires qu'il faut attribuer la majeure partie de ces charges. Une seule des guerres de l'Empire, la dernière, celle des Cent Jours,

[1] *Voy.*, pour tous ces chiffres, Larroque, *de la Guerre et des armées permanentes*, ouvrage couronné par le Comité de la Paix, à Londres.

[2] *Dictionnaire d'économie politique.*

a coûté, d'après Châteaubriand, qu'on pourrait il est vrai soupçonner de peu de bienveillance, mais dont M. Larroque reproduit les dires, la somme de trois milliards, soit *trente millions par jour*.

Les pertes d'hommes n'ont pas été moindres que les pertes d'argent. Elles se seraient élevées pour la France, d'après Francis d'Ivernois, à 1,500,000 morts avant 1799. Francis d'Ivernois peut paraître plus sérieusement suspect que Châteaubriand, et je ne crois pas qu'avant 1805 on ait de chiffres positifs. Mais à partir de cette époque il en est autrement, et en voici d'authentiques. En dix ans, de 1805 à 1814, la France *actuelle*[1], d'après les déclarations publiques de M. d'Hargenvilliers, directeur de la conscription sous l'Empire, a perdu 1,750,000 hommes, plus de170,000 hommes par an. Ce qui explique la possibilité d'une si énorme consommation, c'est qu'elle a porté sur quatorze conscriptions en dix années. Au moment où a éclaté la guerre d'Austerlitz, deux classes étaient en réserve, et à la fin des luttes terminées par la chute de l'Empire, en 1814, on avait anticipé deux appels. En ajoutant à ces chiffres ceux des pertes correspondantes subies par les alliés et par les ennemis, on arrive à un total qu'on n'ose presque énoncer, quelque chose comme cinq ou six millions pour l'ensemble de l'Europe. La pensée se refuse à accepter un pareil chiffre. Il faut pourtant l'admettre, à moins de penser que les trou-

[1] Sans la Savoie.

pes victorieuses et indigènes ont seules été décimées par la mort; et d'ailleurs des événements plus rapprochés viennent en confirmer, par comparaison, la triste vérité. La guerre de Crimée, relativement courte et bénigne, n'a pas coûté moins à l'Europe de 500,000 ou 600,000 hommes (la Russie seule a avoué officiellement une perte de 300,000). Et la dépense en argent, d'après toutes les personnes de quelque compétence qui se sont occupées d'en recueillir le chiffre, ne s'est pas élevée, pour cette même guerre, à moins de dix ou douze milliards.

Ces chiffres sont étourdissants, Messieurs, n'est-il pas vrai? Ils sont loin, cependant, et bien loin, de donner une idée complète de ce que coûtent aux hommes les passions ou les erreurs qui les entraînent à se disputer le monde. Ce ne sont que des échantillons, des éléments du passif. Pour avoir le passif entier, il faudrait ajouter à ces pertes d'argent, à ces destructions d'hommes, mille choses que l'on ne peut évaluer : les maladies, les affaiblissements, les blessures, les chagrins, les dettes, les travaux empêchés. Il faudrait faire le relevé des arbres coupés, des récoltes brûlées, des maisons incendiées, des villes détruites. Il faudrait tenir compte de la dégénérescence de l'espèce et de ses conséquences perpétuées pendant des générations. A ce point de vue, la guerre fait pis que les disettes et les épidémies; car celles-ci frappent surtout les faibles, et ce sont de préférence les forts qu'elle moissonne. La

fleur de la population périt dans les hôpitaux ou sur les champs de bataille; les souffreteux, les malingres, les êtres débiles ou difformes sont épargnés, et ils contribuent à la reproduction de la race dans une proportion plus forte et à l'exclusion de ceux qui devraient la maintenir dans de bonnes conditions. De là un appauvrissement inévitable et prolongé. A la suite des luttes de nos pères, le recrutement a constaté en France une diminution sensible des tailles, et une augmentation importante des cas de réforme pour débilité de constitution. Les traces de cet affaiblissement commencent à peine à s'atténuer; et elles eussent été plus durables et plus accusées si, depuis 1815, une amélioration notable et progressive dans la nourriture, dans le logement et dans le vêtement de la majorité de la population, n'était venue combattre et masquer le mal. La Suède n'est pas encore remise des guerres de Charles XII, pendant lesquelles on fit des levées d'enfants de quinze ans; et la Prusse, dans certaines provinces, se ressent des misères de la guerre de Sept Ans.

Il faudrait ajouter encore, pour tout noter, la prolongation des rivalités et des haines internationales, la défiance passée en habitude, la perpétuelle exagération des dépenses militaires motivées par le souvenir d'anciennes injures, et ce système écrasant de *paix armée* qui, né de la guerre, mais survivant à la guerre, fait supporter aux peuples, même en temps de paix et au nom de la paix, des charges trop peu diffé-

rentes de celles des temps de guerre[1]. C'est ainsi qu'en 1850, d'après Reden, l'Europe avait sous les armes plus de quatre millions d'hommes, dont le travail représentait un milliard au moins, et dont l'entretien exigeait deux milliards de dépenses directes figurant aux budgets. Dans la plupart des pays de l'Europe, ces dépenses directes de la guerre — dans lesquelles ne figurent pas la valeur des terrains occupés par les fortifications, l'intérêt des bâtiments, etc. — représentent le tiers, la moitié, les trois quarts, la totalité même des recettes. L'Autriche, par exemple, par un de ces prodiges d'équilibre que les gouvernements ont seuls le talent d'accomplir, dépensait, en 1850, et a dépensé plus d'une fois depuis, pour son seul budget de la guerre, au delà de l'ensemble de ses recettes[2].

[1] *Voy.* entre autres, sur ce sujet, les *Lettres sur l'organisation du travail*, de M. M^el Chevalier, notamment la XVI^e. M. Chevalier y établissait qu'en trente ans nous avions dépensé, *pour la guerre, en temps de paix*, plus que n'avaient dépensé, pendant la même période, pour les travaux publics qui leur avaient porté tant d'honneur et de profit, les États jusqu'alors plus heureux et plus sages de la Confédération américaine. « J'ai soigneusement relevé, ajoutait-il, les dépenses qu'impose à la France son système militaire, et je trouve que, tout compris, avec environ 50 millions de pensions militaires qui sont sacrées, *c'est une somme de plus de 500 millions*, INDÉPENDAMMENT DES CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE, DONT LES TROIS QUARTS AU MOINS DOIVENT ÊTRE IMPUTÉS A LA GUERRE. Voilà donc un capital de plus de 500 millions qui est *détruit* tous les ans. *Plus d'un demi-milliard pour la guerre en pleine paix! Je ne connais pas d'abus qui appelle une plus radicale réforme.* » Inutile de dire que ces paroles n'ont rien perdu de leur à-propos.

[2] Voy. *Dictionn. d'économie politique*, au mot BUDGET.

Jugez d'après cela, Messieurs, de ce que coûtent les jalousies et les haines, et jugez de ce qu'a coûté, de ce que coûte encore à l'Europe, au monde entier, l'une des sources les plus fécondes de jalousie et de haine, je veux dire le système funeste de la restriction commerciale. Je ne me fais pas d'illusion, Messieurs, encore une fois, et je ne veux rien exagérer. Tout cela, je le sais, n'est pas uniquement, directement, du fait de la restriction douanière; tout cela ne disparaîtrait pas avec elle; bien d'autres causes, j'en conviens, soulèvent les hommes les uns contre les autres et les poussent à s'entre-déchirer: mais j'affirme de nouveau, et j'affirme hardiment, que la plus grande partie de ce passif terrible de la guerre doit être mise au compte du système dont la restriction douanière est l'expression; au compte de cette idée enracinée trop longtemps dans l'esprit des gouvernements et des peuples, que la prospérité de l'un s'acquiert aux dépens de celle de l'autre, que la richesse est dans la quantité d'argent possédé, et que la fortune consiste dans l'exploitation exclusive d'un marché. J'affirme aussi qu'avec la cause disparaîtront peu à peu la majeure partie des conséquences, et les raisons m'en paraissent aussi claires que décisives.

La première, et la principale peut-être, Messieurs, c'est que les barrières matérielles sont des barrières morales, et qu'abaisser les unes, c'est affaiblir les autres. Est-ce que tout obstacle opposé à la circulation des produits n'est pas un obstacle à la circulation des hommes?

Est-ce que tout obstacle opposé à la circulation des hommes, c'est-à-dire à leur mélange, n'est pas un obstacle à la sociabilité, et n'a pas pour résultat d'entretenir, avec l'ignorance du voisin, les préjugés et la haine? La prohibition désunit. L'échange, par contre, unit et rapproche. Quand on se voit tous les jours, on se connaît; et, quand on se connaît, on se trouve souvent tout autre qu'on ne s'était supposé. On a besoin l'un de l'autre, d'ailleurs, on le sent; on apprend à se supporter mutuellement, à se passer quelque chose, et peu à peu on se fait une habitude de l'indulgence. Peu à peu les jugements téméraires s'effacent, les préventions s'affaiblissent, l'estime et la bienveillance se répandent, les relations se multiplient; l'amour et le besoin de l'ordre et du calme, sans lesquels il n'y a pas d'affaires, se développent avec elles; et de peuple à peuple, comme d'homme à homme dans une ville, l'on considère la tranquillité publique comme le premier des biens. Et pourquoi donc, Messieurs, n'en serait-il pas des rapports de peuple à peuple comme de ceux de citoyen à citoyen? Pourquoi n'y aurait-il pas une police internationale comme il y a une police municipale et une police nationale? Et pourquoi serait-il plus permis de troubler celle-là que celles-ci? Les hommes ont commencé par se détester de tribu à tribu et de ville à ville. Le progrès de la civilisation, le développement des relations d'intérêt et d'affection, a élargi peu à peu autour d'eux le cercle de la famille, de la cité et de la patrie; et, dans ce cercle grandissant, la violation de la paix

est devenue à mesure un acte plus grave. Ce cercle s'élargira encore: les nations, après avoir fait péniblement la paix dans leur sein trop longtemps déchiré, étendront la paix au delà de leurs frontières, et le jour viendra, il vient, je l'espère, où toute guerre européenne sera une guerre civile, en attendant que toute guerre, quelle qu'elle soit, soit mise au ban de l'humanité comme un crime contre le genre humain.

A ce résultat, Messieurs, rien ne peut contribuer plus efficacement que de fréquents rapports commerciaux. Et voilà pourquoi, lorsqu'un homme d'État illustre, non, un grand homme de bien, M. Cobden, demandait il y a quelques années à sa patrie ce qu'il a fini par obtenir; lorsque, blâmant comme irritantes et inefficaces les précautions croissantes de la paix armée, il disait aux constructeurs de fortifications et de navires: « Donnez-moi la moitié, le tiers, le quart seulement de ce que vous dépensez en armements, pour l'employer en réductions de droits, et je vous ferai, moi, dans les vaisseaux pacifiques qui empliront vos ports, une ceinture plus solide et plus sûre que celle des bâtiments de guerre qui les gardent »; voilà, pourquoi, dis-je, quand il tenait ce langage bafoué par les habiles, M. Cobden avait raison, et comment, une fois de plus, le bon sens et la droiture l'emportaient sur la prudence apparente des politiques. Les liens les plus forts ne sont pas les plus violemment serrés, mais les plus souples et les plus multipliés. Ce sont ceux-là que le commerce noue entre les hommes. L'Angleterre, par exemple,

fait avec l'Amérique des échanges tels qu'on ne conçoit pas comment ils pourraient être interrompus. L'Angleterre reçoit de l'Amérique la majeure partie du coton qui alimente ses fabriques, et l'Amérique trouve à placer en Angleterre la majeure partie du coton qu'elle produit. Ce que l'une a besoin d'acheter, l'autre a besoin de le vendre, et ce besoin est égal de part et d'autre. Il faut bien vivre en paix, dès lors, malgré l'orgueil national, malgré des passions ardentes, malgré le langage souvent provoquant des orateurs et des écrivains; et la paix, en effet, dure et persiste entre les deux nations[1].

La même Angleterre importe chaque année, depuis la réforme de Peel, 25 à 26 millions d'hectolitres de grains en moyenne; elle en a importé jusqu'à 33 millions en 1858; 33 millions, la charge de 10,000 navires de 300 tonneaux! Sur cette quantité, 4 millions viennent de France; il en viendra bien davantage désormais, au grand avantage de nos cultivateurs du Nord et de nos négociants du Midi. Ces grains, c'est sa vie, c'est le pain du tiers de la nation. Est-ce qu'on se prive à la légère d'un pareil secours? Est-ce qu'on renonce à manger? Est-ce que l'on va, quoi qu'on ait quelquefois l'air d'en dire, par un sentiment de fierté mal entendue, par une pique momentanée, tourner légère-

[1] Il a fallu, pour troubler ces relations, une question morale de premier ordre, la question de l'esclavage, et l'obstination insensée des États du Sud dans leur voie perverse. Les yeux fermés au juste finissent par devenir incapables de discerner l'utile : *Quos vult perdere Deus, dementat.*

ment le dos à des voisins qui vous font vivre? Est-ce qu'on peut même s'aveugler jusqu'à les détester sérieusement? Ce qui est vrai de l'Angleterre est vrai des nations qui lui fournissent leur blé et lui prennent en retour ses produits. Ce sera vrai de plus en plus et de toutes. Si l'une a intérêt à fournir, l'autre a le même intérêt à recevoir, et le commerce, en grandissant, apparaît de plus en plus comme ce qu'il est réellement, une dépendance et un bienfait réciproque qui lie les nations par le besoin, qui les attache par la gratitude, et qui maintient entre elles, par les bons instincts comme par les mauvais, l'harmonie et l'accord.

L'un des plus éloquents défenseurs de la liberté commerciale et de la paix, M. Bright, avait donc raison, selon moi, pleinement raison, quand, à propos du dernier traité de commerce conclu avec la France, il disait, dans une réunion publique :

« Le nouveau traité de commerce doit être un traité de paix éternelle; aucun effort ne sera négligé par moi pour hâter le jour où la guerre entre la France et l'Angleterre sera aussi impossible qu'une guerre entre les gens du Lancashire et leurs voisins du Cheshire ; où la Manche, semblable à la rivière de Mersey, au lieu d'être une occasion de discorde, ne sera plus que le moyen d'entretenir de libres et continuelles relations entre les deux rives du détroit. Je suis partisan de la paix avec l'étranger, d'abord parce que la paix est dans notre intérêt, ensuite parce qu'elle nous permet d'utiliser nos bras à notre propre service. Je suis de l'avis de ce fameux boxeur à qui l'on demandait la meilleure posture à prendre pour éviter les

coups. « Être poli et n'avoir pas la langue trop longue », répondit-il. »

Messieurs, ce n'est pas là, je le sais, l'avis de tout le monde, soit en France, soit en Angleterre. Mais c'est assurément au moins l'avis de tous les hommes qui, à cause de ses conséquences matérielles, comme à cause de ses conséquences morales — à cause de ces dernières surtout — n'ont cessé, de l'un et de l'autre côté du détroit, de demander l'extension des relations internationales et la liberté, la liberté absolue du commerce. Ces jours passés encore, à propos d'une adresse de la ville de Leicester, M. Cobden exprimait ces sentiments avec une remarquable énergie, et je regrette que le temps me manque pour mettre encore sous vos yeux cet appel à la fraternité des nations, empreint de tant de bienveillance et de tant de respect pour la nation française[1]. Mais il faut finir, et je finis.

[1] Voici le passage de cette lettre auquel ces paroles faisaient allusion :

« Alger, le 12 mars 1861.

» CHER MONSIEUR,

» J'ai reçu l'adresse signée par vous, les aldermen et les bourgeois de Leicester, qui me remercient des efforts que j'ai faits pour la négociation du traité de commerce avec la France.

» La lecture de cette adresse éloquente m'a causé le plus grand plaisir. Elle plaint les nombreuses générations d'Anglais et de Français qui ont vécu en état d'hostilité, grâce à leur jalousie et à leur méfiance mutuelles, et elle salue le traité comme le pronostic d'une ère plus pacifique et plus heureuse.

» Ces sentiments ont toute ma sympathie; et j'avoue franchement qu'ils sont l'expression des considérations et des motifs qui, bien plus

Je finis en faisant un dernier emprunt, non plus cette fois aux chefs de la phalange économique et libre échangiste, mais à l'un de ceux qui, pendant longtemps, ont été leurs adversaires. Dans un discours prononcé l'année dernière, après la conclusion du traité de commerce, par un homme qui n'avait certes pas appelé de ses vœux l'avénement de la liberté commerciale, par M. Dumas, président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, le célèbre chimiste, cherchant à rassurer ses collègues sur les conséquences de cet événement inattendu, leur disait :

« Après soixante ans de travaux consacrés par vos prédécesseurs et par vous-mêmes à élever, au moyen de la protection, l'industrie française au niveau de l'industrie des nations les plus favorisées, il n'est peut-être pas inopportun de vous le rappeler, *la Société d'encouragement a été fondée à une époque où il fallait se préparer surtout à supporter les effets de cette concurrence et de cette lutte entre les nations qui, en 1801, paraissait prête à s'ouvrir par les voies du commerce, sous les auspices de la paix générale.*

que les intérêts matériels, quoique les uns et les autres soient inséparables, ont inspiré mes humbles, mais zélés efforts, pour écarter les obstacles qui s'opposaient aux relations commerciales entre les deux pays.

» J'ai les meilleures raisons pour savoir que ces considérations ont pesé d'un grand poids sur la détermination de la France à conclure le traité de commerce. J'ai la ferme conviction qu'avec le temps et une tolérance réciproque, ces espérances et ces aspirations pourront être réalisées. »

*Voy.* encore les discours prononcés le 17 juillet 1861, au banquet du lord maire à Londres, par MM. R. Cobden, Bright et Michel Chevalier.

» Alors, en effet, l'un de nos plus éminents fondateurs, plein d'une émotion que la grandeur des événements justifiait, s'écriait, dans la séance d'inauguration de la Société elle-même: « Elles ont disparu, ces institutions anciennes qui » enchaînaient l'industrie! Elles sont tombées à la voix d'un » héros pacificateur, ces barrières qui séparaient le peuple » français des autres peuples! Six mois ont suffi pour nous » rendre l'amitié de cent nations et pour assurer la paix à » l'univers! Les mers sont libres, la terre en repos. Nos » ateliers se repeuplent, le commerce revit, des écoles se » fondent, et notre institution devient comme le monument » destiné à consacrer cette mémorable époque! »

M. Dumas indiquait ensuite les progrès faits depuis vingt années dans les arts mécaniques par la France, et qui l'ont mise, selon l'appréciation du « digne fils de Watt » et selon la sienne propre, « *au niveau de l'Angleterre* »; il rappelait que « dans les arts chimiques, l'Europe a toujours accepté *notre suprématie* »; il observait que l'agriculture, particulièrement « favorisée par les conditions nouvelles qui s'ouvrent au travail », offrirait par cela même à l'industrie, dans ses « consommateurs plus nombreux et plus aisés », un « *marché national plus sûr, plus fécond et plus actif* »; et il terminait par ces paroles dont l'accent confiant n'a pas besoin de commentaire: « *Vous le verrez, la France, qui avait su se passer de l'Angleterre, saura désormais lui tenir tête, et, après avoir marché en face d'elle si longtemps, sans reculer, elle* SAURA AUSSI BIEN MARCHER A CÔTÉ D'ELLE EN RIVALE COURAGEUSE, SANS LUI CÉDER LE PAS. »

Messieurs, les espérances exprimées en 1801, avec

tant d'enthousiasme, par le prédécesseur de M. Dumas, et si chaleureusement rappelées par celui-ci, ne devaient pas se réaliser; et bientôt la guerre allait leur donner un long et violent démenti. Se réaliseront-elles mieux aujourd'hui? Verrons-nous cet avenir, cette ère nouvelle de la lutte pacifique? Le temps en est-il enfin venu; et les glaives vont-ils, selon la prédiction d'Isaïe, se changer « en socs pour labourer et en faux pour moissonner »? C'est le secret de l'histoire. Ce qui est certain, c'est qu'il semble, malgré tant de causes de crainte encore subsistantes, que le moment de se rassurer arrive enfin; ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui le commerce, et la paix avec lui, est un besoin universel. Le monde est uni, d'un bout à l'autre, par des communications qui suppriment l'espace; toutes ses parties sont étroitement reliées par les chemins de fer, par la vapeur, par l'électricité; les peuples se donnent la main, la pensée peut se porter ou se concentrer à toute heure au point qui lui plaît: est-ce en vain? ce rapprochement matériel n'a-t-il pas de sens? et ne semble-t-il pas qu'un rapprochement décisif, un rapprochement complet, un rapprochement moral, soit désormais nécessaire, inévitable? En ce temps, dit à cette occasion un éminent théologien, apercevant et signalant heureusement le lien qui unit la science des intérêts à celle du devoir, le P. Gratry:

« En ce temps où l'Europe ne fait bientôt plus par l'espace qu'une terre unique; où tous les peuples se voient et se parlent chaque jour; où le travail et la richesse de tous sont inextri-

cablement enlacés; où la science, les idées, les intérêts, les habitudes, les mœurs et les besoins, forment comme un unique réseau de tous les peuples, *voici que ce vivant et puissant réseau ne veut plus être déchiré.* Aujourd'hui, grâce à Dieu, tout conspire avec la sagesse, avec l'amour des hommes, pour repousser la guerre du sein de la patrie européenne. » (A. Gratry, *le Mois de Marie de l'Immaculée Conception*, XXXI[e] méditation.)

Oui, Messieurs, tout conspire désormais pour écarter la guerre, pour imposer et perpétuer la paix. Parmi les causes qui peuvent le plus contribuer à ce grand résultat, parmi celles qui resserrent et fortifient « le réseau humain », il n'en est point, sachons-le bien, de plus puissante, de plus efficace, et qui agisse d'une manière plus sûre, parce qu'elle agit à toute heure, sur tous les points, comme des milliers de gouttes d'eau tombant incessamment à mille places; il n'est pas, dis-je, de cause d'union, de concorde et de paix entre les peuples, plus active et plus irrésistible que l'extension de la liberté commerciale.

Et c'est là, Messieurs, permettez-moi de le dire en finissant, la grandeur, la vérité, la noblesse, je dirais presque la sainteté de la doctrine de la liberté commerciale; elle tend, par la prosaïque mais efficace pression de l'intérêt, à faire prévaloir la justice et l'harmonie dans le monde. Et c'est parce que telle est la grandeur et la sainteté de cette doctrine qu'elle a trouvé, je le répète, de si nombreux, de si chaleureux, de si persévérants défenseurs. Ce n'est pas parce qu'elle doit ap-

porter avec elle la richesse et le bien-être matériel, quoique ces avantages ne soient pas à dédaigner, car tout se tient, et le bien-être matériel est la base du progrès moral ; c'est parce qu'elle doit civiliser et humaniser les nations, et faire cesser entre elles, en les rendant impossibles, ces querelles hideuses qui démentent la sainte unité du genre humain et ravalent la dignité de l'homme au niveau des animaux féroces et des bêtes de proie.

J'ai cru, Messieurs, que dans cette ville, qui de tout temps s'est montrée si dévouée à la cause de la liberté commerciale, c'était ainsi que cette cause était comprise, et ainsi qu'elle devait être soutenue. J'ai cru que dans ce pays, où l'intérêt matériel n'est pas le seul honoré; dans ce pays où la science, sous toutes ses formes, est traditionnellement cultivée et respectée, et où le sentiment du beau s'allie si heureusement au goût de l'agriculture et à l'esprit d'entreprise; j'ai cru que ce n'était pas uniquement par des preuves arithmétiques, mais aussi, mais surtout, par des considérations morales, par l'exposé de ses vertus moralisatrices et pacificatrices, qu'il fallait défendre ou plutôt glorifier devant ses heureux défenseurs la cause enfin gagnée de la liberté des échanges.

Maintenant, Messieurs, comment cette cause a-t-elle eu tant de peine à triompher? Quelles objections, quels arguments ont conquis et conservent encore tant de

partisans au système protectionniste? Il faut bien qu'il y en ait, et il y en a en effet beaucoup; beaucoup de spécieux, peu de fondés, mais tous fort populaires. Nous les passerons en revue, pour achever notre tâche, dans nos dernières réunions ; et, si court que soit le temps qui nous reste, nous ne nous quitterons pas, je l'espère, sans avoir fait complétement la contre-épreuve de nos conclusions d'aujourd'hui, et sans avoir démoli jusqu'au dernier les vieux étais de l'édifice vermoulu de la restriction, de l'isolement et de l'antagonisme.

E. B.

---

## XXVII^e LEÇON

### *Suite* DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE

MESSIEURS,

Nous avons, dans les précédentes leçons, esquissé cette grande question de la liberté commerciale. Nous avons vu que la liberté des échanges, en tout conforme au droit, est favorable à l'ordre, à la prospérité, à la paix. La vie humaine tout entière roule sur le travail et sur la simplification du travail en vue de l'accroissement des résultats ; et cette simplification n'est possible que par la société et par l'échange. Cela est vrai d'homme à homme, de citoyen à citoyen. Cela est vrai aussi de famille à famille, de cité à cité, de province à province et de peuple à peuple.

Ce devrait être assez, et cet aperçu devrait suffire ; car là où est la justice, là où est le droit, l'hésitation n'est plus permise. La maxime : « *Fais ce que dois, advienne que pourra* », sera toujours sans réplique, et à l'usage de la morale publique comme de la morale privée.

Mais, Messieurs, la justice brille une fois dans tout son éclat ; les ombres reviennent bientôt. L'évidence frappe un instant tous les yeux, puis elle passe et on

l'oublie; et les objections, sans cesse répétées, finissent par engendrer une habitude et comme une *contre-évidence* d'erreur. Il ne faut donc pas négliger de les combattre. Même quand on tient l'évidence, il ne faut pas mépriser les sophismes. Il convient, en conséquence, de faire suivre la solution générale du problème de la discussion des détails, et, après avoir posé le principe, d'étudier dans les faits ses applications, de vérifier la théorie sur le terrain de la pratique.

Il y a, Messieurs, deux sortes d'objections contre la liberté commerciale: les objections générales et les objections particulières; les unes constituant une *contre-théorie*, allant à la négation absolue de la liberté et en contestant ouvertement les avantages; les autres n'infirmant pas la loi, mais en repoussant l'application comme inopportune et prématurée: celles-là, oppositions perpétuelles, de fond, de principe, si l'on peut employer ici ce mot; celles-ci, simples exceptions du temps présent, fins de non-recevoir passagères et de circonstance. Elles sont, à bien dire, étroitement liées les unes aux autres et se soutiennent mutuellement. C'est l'erreur qui amène l'abus; c'est l'abus qui généralise l'erreur et porte les hommes à justifier leurs torts en les systématisant, et à ériger en théorie les écarts de leur conduite. Toutefois on peut les distinguer, et elles ont leurs caractères distincts. Nous allons aujourd'hui étudier les objections générales. Samedi prochain, nous jetterons un coup d'œil sur l'état actuel des faits, et nous jugerons les objections qu'on en tire.

La première objection est une objection patriotique. C'est l'objection de l'*indépendance nationale*. Un peuple, disent les partisans du système protecteur, doit se suffire à lui-même et ne dépendre de personne. Il ne doit rien demander qu'à son propre travail. Il y va de sa dignité, de son intérêt, de sa sécurité. A cette objection, qui a séduit beaucoup de généreux esprits, nous avons répondu par avance en montrant l'utilité, la nécessité de l'échange. Nous avons reconnu qu'il est impossible à l'homme, sous quelque aspect qu'on l'envisage, de se suffire à lui-même et de se passer des autres. Nous avons vu que ce qu'on appelle indépendance, c'est l'isolement et l'amoindrissement qui en résulte, c'est la privation de tout ce qu'on ne trouve pas dans son champ ou dans sa tête; c'est la condition du paria ou celle de Robinson dans son île, mais de Robinson privé des ressources qu'il doit à la société de ses semblables et aux connaissances puisées parmi eux. C'est l'état du colimaçon dans sa coquille. Robinson ne se plaignait pas, que je sache, d'avoir recueilli sur le rivage les débris du vaisseau; il ne se plaignait pas d'avoir des outils, des vivres, des connaissances. Il ne s'est pas plaint, plus tard, d'avoir la compagnie et l'assistance de Vendredi. C'est grâce à tout cela, au contraire, qu'il a pu vivre. Robinson en cela est notre image, c'est l'image de tous; et ce qui est vrai des hommes est vrai des familles, des peuples et des continents. Ils ne peuvent se passer les uns des

autres. Ils ne l'ont jamais pu complétement, mais ils le peuvent de moins en moins; et, quelque obstacle qu'aient mis à ces communications nécessaires des théories funestes, l'indépendance n'a jamais pu être réalisée : ceux mêmes qui s'en sont montrés les plus farouches coryphées ont été les premiers à porter sur eux cette livrée de l'étranger, qu'ils prétendaient interdire aux autres comme ignominieuse; et voici, Messieurs — on ne peut mieux dire — ce que répondait en Angleterre, aux mille variations brodées sur ce thème malheureux, un des plus énergiques et des plus éloquents champions de la ligue, J.-W. Fox. C'est un morceau achevé :

« *Être indépendant de l'étranger*, c'est le thème favori de l'aristocratie. Elle oublie qu'elle emploie le *guano* à fertiliser ses champs, couvrant ainsi le sol britannique d'une couche de sol *étranger*, qui pénétrera chaque atome de blé et lui imprimera la tache de cette *dépendance* dont elle se montre si impatiente. Mais qu'est-il donc, ce grand seigneur, cet avocat de l'indépendance nationale, cet ennemi de toute dépendance étrangère? Examinons sa vie. Voilà un cuisinier *français* qui prépare le dîner pour le maître, et un valet *suisse* qui prépare le maître pour le dîner. Milady, qui accepte sa main, est toute resplendissante de perles qu'on ne trouve jamais dans les huîtres britanniques, et la plume qui flotte sur sa tête ne fit jamais partie de la queue d'un dindon anglais. Les viandes de sa table viennent de la *Belgique;* ses vins du *Rhin* ou du *Rhône*. Il repose sa vue sur des fleurs venues de l'*Amérique du Sud*, et il gratifie son odorat de la fumée d'une feuille venue de l'*Amérique du Nord*. Son cheval favori est d'origine *arabe*, et son chien de la race du *Saint-Bernard*. Sa galerie est riche de tableaux *flamands* et de statues *grecques*. Veut-il se distraire?

il va entendre des chanteurs *italiens*, vociférant de la musique *allemande;* le tout suivi d'un ballet *français.* S'élève-t-il aux honneurs judiciaires? l'hermine qui décore ses épaules n'avait jamais figuré jusque-là sur le dos d'une bête britannique. Son esprit même est une bigarrure de contributions exotiques. Sa philosophie et sa poésie viennent de la *Grèce* et de *Rome;* sa géométrie d'*Alexandrie;* son arithmétique d'*Arabie*, et sa religion de *Palestine.* Dès son berceau, il pressa ses dents naissantes sur du corail de l'*océan Indien*, et, lorsqu'il mourra, le marbre de *Carrare* surmontera sa tombe. Et voilà l'homme qui dit: « *Soyons indépendants de l'étranger!* Soumettons le » peuple à la taxe, admettons la privation, le besoin, les an- » goisses et les étreintes de l'inanition même; mais soyons » indépendants de l'étranger! »

Je ne lui dispute pas son luxe, ajoute en changeant de ton le vigoureux athlète :

« Je ne lui dispute pas son luxe; ce que je lui reproche, c'est le sophisme, l'hypocrisie, l'iniquité de parler d'indépendance, *quant aux aliments*, alors qu'il se soumet à dépendre de l'étranger pour tous ces objets de jouissance et de faste. Ce que les étrangers désirent surtout nous vendre, ce que nos compatriotes désirent surtout acheter, c'est le blé; et il ne lui appartient pas, *à lui qui n'est de la tête aux pieds que l'œuvre de l'industrie étrangère*, de s'interposer et de dire: « Vous serez indépendants; moi seul je me dévoue à porter le » poids de la dépendance. » (*Cobden et la Ligue*, p. 232.)

A côté de ce morceau, Messieurs, et comme complément, se place naturellement le passage suivant d'un discours de M. Cobden, prononcé vers la même époque. Il s'agissait de combattre une certaine distinction entre

le *sucre esclave* et le *sucre libre*, imaginée pour charger de droits les sucres de Cuba et du Brésil, et maintenir, sous forme de philanthropie, la protection sur les sucres coloniaux.

« Je me rappelle, dit M. Cobden, avoir discuté la question avec un très-bienveillant gentleman, enveloppé d'une belle cravate de mousseline blanche. N'ajoutez pas un mot, lui dis-je, avant d'avoir arraché cette cravate de votre cou. Il me répondit que cela n'était pas *praticable*. — C'est très-praticable, répliquai-je; je connais un gentleman qui se refuse des bas de coton, même en été, et qui ne porterait pas des habits cousus avec du coton, s'il le savait. (*Richard Cobden, les Ligueurs et la Ligue*, par Joseph Garnier, p. 63.)

Je n'insiste pas, de peur de gâter ces charmantes citations. Je me borne à le redire : l'indépendance absolue, c'est l'isolement absolu, et cet isolement est une impossibilité. L'indépendance est donc une chimère; et la dépendance à son tour n'est qu'un mot. Il n'y a pas de dépendance là où il y a liberté; et, quand c'est volontairement qu'on fait un échange, en quoi cet échange peut-il rendre dépendant? L'esclave, dont le travail est contraint, les actes forcés, est dépendant; l'ouvrier, le négociant, qui travaillent et agissent parce qu'ils le veulent et comme ils le veulent, ne le sont pas. L'acheteur, le vendeur, pareillement nécessaires l'un à l'autre, sont sur le même pied, à moins que la force ou la loi ne pèse sur eux; et ni l'un ni l'autre ne peut se dire inférieur et opprimé! Il en est de même des peuples, tour à tour acheteurs et vendeurs les uns des

autres. Ils sont également libres ; ou, s'ils dépendent l'un de l'autre, la dépendance est réciproque, et par conséquent également honorable aux deux parties. Laissons donc ces grands mots, dont je dirais volontiers, comme l'Avare de Molière des *grandes chausses* de son serviteur, qu'ils « ne sont bons qu'à devenir les recéleurs des choses qu'on dérobe, et que je voudrais qu'on en eût fait pendre quelqu'un. » Quand on n'a pas volé ce qu'on possède, on l'a payé ; et quand on l'a payé, on ne le doit à personne. On ne le doit qu'à soi-même, c'est-à-dire à son travail, puisque c'est le travail qui paye tout ; et quiconque a obtenu honnêtement les jouissances qu'il goûte peut rire sans crainte de l'imputation de dépendance. Il peut faire plus : il peut dire hardiment, à ceux qui la lui adressent, que c'est ce prétendu assujettissement qui fait sa liberté, et que plus il reçoit d'autrui, et plus il s'affranchit de la servitude des besoins. Échanger, c'est obtenir plus de ressources, plus de force, plus de jouissances, plus de dignité. C'est donc s'émanciper et s'agrandir. Et lequel vaut le mieux, en somme, de cette vaine et menteuse indépendance, au nom de laquelle on prétend nous retenir à jamais courbés sous le joug de la misère et de l'impuissance (pour ne parler que de celui-là), ou de cette soi-disant dépendance, qui se traduit en bons offices mutuels, et grâce à laquelle, en rejetant loin de nous le poids des monopoles et l'arbitraire des caprices d'autrui, nous allégeons le fardeau de l'effort et liguons contre le mal de chacun l'humanité entière ?

La seconde objection que nous rencontrons n'est guère qu'une autre forme du même sophisme, c'est celle du *travail national*. Le travail, dit-on, c'est la richesse. Importer du dehors des objets moins chers, produits et obtenus à moins de frais, c'est réduire le travail, c'est par conséquent restreindre et diminuer la richesse. Nous avons déjà discuté ce sophisme, et assez longuement pour ne pas insister beaucoup ; c'est quand nous avons justifié les machines du reproche d'enlever le travail aux ouvriers. Nous avons dit alors qu'il faut distinguer deux sortes de diminution de travail, celle qui diminue la satisfaction et celle qui diminue l'effort nécessaire pour l'atteindre; celle qui enlève à l'homme son pain, et celle qui ne fait que supprimer la peine nécessaire pour se procurer le pain. La première, avons-nous ajouté, est malfaisante; la seconde est bienfaisante. Le travail n'est pas le *but* de l'homme, c'est le *moyen* par lequel il arrive à ce but, qui est la satisfaction. Il n'y a pas de pire confusion que celle qui confond l'un avec l'autre, c'est-à-dire l'effort avec le résultat, le travail avec la richesse. Le travail est le *prix de la richesse;* c'est la rançon payée pour l'obtenir; c'est l'obstacle qu'il faut franchir pour y arriver ; c'est, comme on l'a parfaitement dit, le revers, l'*aspect pénitentiaire* du progrès et du bien-être. Tous les efforts de l'homme tendent à amoindrir ce prix, c'est-à-dire à réduire le travail et à accroître les satisfactions. C'est pour

cela, c'est parce qu'elles procurent de nouvelles facilités au travail, parce qu'elles en réduisent la proportion en en accroissant le rendement, que les machines sont bienfaisantes. C'est parce qu'elles font l'inverse, parce qu'elles ajoutent à la peine sans ajouter à la satisfaction, parce qu'elles réduisent le salaire en accroissant la tâche, que toutes les restrictions et toutes les entraves sont malfaisantes. Quand j'empêche un homme de travailler pour gagner son pain, ou quand, pour une même quantité de pain, je l'astreins à un travail double, je l'appauvris, je l'affame, je lui fais tort; mais, quand je lui fournis un moyen d'avoir le pain à meilleur marché, quand, sans rien retrancher de sa ration, j'allége la tâche en retour de laquelle il reçoit cette ration, je le soulage et je lui rends service. Ce sont ces deux réductions contraires qu'ont confondues les adversaires des machines, et ce sont elles que confondent les adversaires de la liberté des échanges. L'échange est une machine, un outil, tout comme la charrue, puisqu'il donne davantage pour le même effort ou autant pour un effort moindre. C'est un procédé meilleur, un perfectionnement du travail, un appareil moral, en un mot. Le repousser, l'entraver, mettre obstacle aux simplifications qu'il amène avec lui, parce que ces simplifications sont des réductions de travail, c'est repousser les outils et les instruments parce qu'ils servent, c'est-à-dire parce qu'ils sont bons à quelque chose; c'est répudier le soulagement et chercher la peine; c'est ébrécher sa hache, affaiblir son levier, mutiler sa main, maudire la force

et l'habileté, parce que la force et l'habileté font plus que la faiblesse et la maladresse. Je ne nie pas que par là on ne puisse, momentanément et sur un point donné, développer tel ou tel genre de travail; si demain l'on ne permettait de pétrir le pain que les mains liées derrière le dos, il est probable qu'après-demain il y aurait beaucoup de gens occupés à faire la pâte. Mais, en admettant que cela durât, ce serait aux dépens des autres occupations, et ce n'est pas ainsi qu'on accroît le patrimoine de l'humanité. *Moins de jouissance pour autant de travail*, le travail déplacé mais non accru, voilà le premier effet d'une pareille mesure. *Moins de jouissances et moins de travail*, le travail diminué par l'appauvrissement de ses résultats, voilà le second. Je l'ai déjà démontré; je ne veux pas, Messieurs, le démontrer de nouveau : mais écoutez comment Bastiat, dans un de ses *Sophismes*, a mis en action cette démonstration :

« Il y avait en Chine deux grandes villes, *Tchin* et *Tchan*. Un magnifique canal les unissait. L'empereur jugea à propos d'y faire jeter d'énormes quartiers de roche pour le mettre hors de service.

Ce que voyant, Kouang, son premier mandarin, lui dit :

— Fils du Ciel, vous faites une faute.

A quoi l'empereur répondit :

— Kouang, vous dites une sottise.

Je ne rapporte ici, bien entendu, que la substance du dialogue.

Au bout de trois lunes, le céleste empereur fit venir le mandarin et lui dit :

— Kouang, regardez.

Et Kouang, ouvrant les yeux, regarda.

Et il vit, à une certaine distance du canal, une multitude d'hommes travaillant. Les uns faisaient des déblais, les autres des remblais; ceux-ci nivelaient, ceux-là pavaient; et le mandarin, qui était fort lettré, pensa en lui-même: Ils font une route.

Au bout de trois autres lunes, l'empereur, ayant appelé Kouang, lui dit:

— Regardez.

Et Kouang regarda.

Et il vit que la route était faite, et il remarqua que le long du chemin, de distance en distance, s'élevaient des hôtelleries. Une cohue de piétons, de chars, de palanquins, allaient et venaient; et d'innombrables Chinois, accablés par la fatigue, portaient et reportaient de lourds fardeaux de ***Tchin*** à ***Tchan*** et de ***Tchan*** à ***Tchin***. Et Kouang se dit: C'est la destruction du canal qui donne du travail à ces pauvres gens. Mais l'idée ne lui vint pas que ce travail était ***détourné*** d'autres emplois.

Et trois lunes se passèrent, et l'empereur dit à Kouang:

— Regardez.

Et Kouang regarda.

Et il vit que les hôtelleries étaient toujours pleines de voyageurs; et que, ces voyageurs ayant faim, il s'était groupé autour d'elles des boutiques de bouchers, boulangers, charcutiers et marchands de nids d'hirondelles; et que, ces honnêtes artisans ne pouvant aller nus, il s'était aussi établi des tailleurs, des cordonniers, des marchands de parasols et d'éventails; — et que, comme on ne couche pas à la belle étoile, même dans le Céleste Empire, des charpentiers, des maçons et des couvreurs étaient accourus. Puis vinrent des officiers de police, des juges, des fakirs; en un mot, il se forma une ville avec ses faubourgs autour de chaque hôtellerie.

Et l'empereur dit à Kouang:

— Que vous en semble ?

Et Kouang répondit : Je n'aurais jamais cru que la destruction d'un canal pût créer pour le peuple autant de travail ; car l'idée ne lui vint pas que ce n'était pas du travail créé, mais *détourné;* que les voyageurs mangeaient lorsqu'ils passaient sur le canal, aussi bien que depuis qu'ils étaient forcés de passer sur la route.

Cependant, au grand étonnement des Chinois, l'empereur mourut, et le Fils du Ciel fut mis en terre.

Son successeur manda Kouang et lui dit :

— Faites déblayer le canal.

Et Kouang dit au nouvel empereur :

— Fils du Ciel, vous faites une faute.

Et l'empereur répondit :

— Kouang, vous dites une sottise.

Mais Kouang insista et dit :

— Sire, quel est votre but?

— Mon but, dit l'empereur, est de faciliter la circulation des hommes et des choses entre *Tchin* et *Tchan;* de rendre le transport moins dispendieux, afin que le peuple ait du thé et des vêtements à meilleur marché.

Mais Kouang était tout préparé. Il avait reçu la veille quelques numéros du *Moniteur industriel,* journal chinois. Sachant bien sa leçon, il demanda la permission de répondre, et, l'ayant obtenue, après avoir frappé du front le parquet par neuf fois, il dit :

— Sire, vous aspirez à réduire, par la facilité du transport, le prix des objets de consommation pour les mettre à la portée du peuple, et, pour cela, vous commencez par lui faire perdre tout le travail que le destruction du canal avait fait naître. Sire, en économie politique, le bon marché absolu.....

— L'empereur : Je crois que vous récitez.

— Kouang : C'est vrai, il me sera plus commode de lire.

Et, ayant déployé l'*Esprit public,* il lut : « En économie

» politique, le bon marché absolu des objets de consomma-
» tion n'est que la question secondaire. Le problème réside
» dans l'équilibre du prix du travail avec celui des objets
» nécessaires à l'existence. L'abondance du travail est la ri-
» chesse des nations, et le meilleur système économique est
» celui qui leur fournit la plus grande somme de travail pos-
» sible. N'allez pas demander s'il vaut mieux payer une tasse
» de the 4 cashs ou 8 cashs, uue chemise 5 taëls ou 10 taëls.
» Ce sont là des puérilités indignes d'un esprit grave. Per-
» sonne ne conteste votre proposition. La question est de
» savoir s'il vaut mieux payer un objet plus cher, et avoir par
» l'abondance et le prix du travail plus de moyens de l'acqué-
» rir, ou bien s'il vaut mieux appauvrir les sources du travail,
» diminuer la masse de la production nationale : transporter
» par des *chemins qui marchent* les objets de consommation
» à meilleur marché, il est vrai, mais en même temps enlever
» à une portion de vos travailleurs les possibilités de les ache-
» ter même à ces prix réduits. »

L'empereur n'étant pas bien convaincu, Kouang lui dit :

— Sire, daignez attendre, j'ai encore le ***Moniteur industriel*** à citer.

Mais l'empereur dit :

— Je n'ai pas besoin de vos journaux chinois pour savoir que *créer des cbstacles*, c'est appeler le travail de ce côté. Mais ce n'est pas ma mission. Allez, désobstruez le canal. Ensuite nous réformerons la douane.

Et Kouang s'en alla, s'arrachant la barbe et criant : O Fô! O Pê! O Lî! et tous les dieux monosyllabiques et circonflexes du Cathay! prenez en pitié votre peuple, car il nous est venu un empereur de l'*École anglaise*, et je vois bien qu'avant peu nous manquerons de tout, puisque nous n'aurons plus besoin de rien faire. (*Sophismes économiques*, 2me série, VII. *Conte chinois.*)

La moralité de ce conte, qui n'est pas aussi chinois qu'il en a l'air, s'applique à tout, Messieurs; et le canal obstrué n'est que l'image fidèle de toutes les entraves, de tous les obstacles apportés au cours naturel des transactions et des travaux. On peut, grâce à ces moyens, cela est incontestable, créer momentanément du travail sur un point ou sous une forme donnés; mais ce n'est qu'en en détruisant autant et davantage sur un autre point ou sous une autre forme: et c'est aux dépens du travail lui-même, en somme, que s'accomplissent ces détournements; car le travail se développe d'autant plus qu'il rend davantage à celui qui l'accomplit, s'affaisse d'autant plus qu'il rend moins. Et de même que l'octroi, par les charges et les gênes dont il l'entoure, repousse l'industrie hors des villes, de même la douane, par ses prélèvements, ses lenteurs et ses privations, la rejette au dehors des États. Le travail fuit la gêne depuis l'origine, et il la fuira toujours.

En somme, Messieurs, il y a deux industries: la vraie et la fausse, celle qui donne l'huître et celle qui donne les écailles. La première est celle de la liberté, la seconde celle de la restriction. On peut choisir; mais, si c'est la seconde qu'on choisit, si c'est le *travail* et non le *produit*, la *peine* et non la *satisfaction* qu'on veut atteindre, qu'on soit logique, du moins, et qu'on se donne de la peine, en toutes choses et sous toutes les formes, le plus possible. Que Robinson repousse dans la mer les débris du navire que lui apporte la vague, car ils lui éviteraient de la peine; que l'ouvrier brise son

outil, car un bon outil est un moyen de diminuer le travail; et qu'on fasse une loi pour nous ordonner de travailler de la main gauche, car la droite fait plus de besogne. Fuyons la lumière, fermons à midi tous les volets pour empêcher les rayons du soleil de pénétrer dans les appartements; car ils nous éclairent gratis, et la lumière artificielle coûte à obtenir. Cassons, brisons, détruisons; car ce seront autant d'occasions de refaire, et l'important n'est pas de jouir, mais de travailler, d'avoir des produits, mais d'en créer.

Vous souriez, Messieurs, vous croyez que je plaisante et que j'exagère à plaisir, pour les rendre ridicules, les conséquences étranges de la doctrine de la protection, de la prohibition. Il n'en est rien pourtant. Cette utilité de la destruction, ce bienfait de la ruine, cet enrichissement par l'appauvrissement, non-seulement c'est la déduction logique, inévitable, des prémisses du système protecteur, mais cette conclusion a été, non pas une fois, mais vingt, mais cent, mais mille, ouvertement déduite et hautement professée par les coryphées du parti protecteur. Un des plus célèbres partisans de la protection, un homme qui n'a pas craint, sous le titre même d'Adam Smith[1], de refaire, *à rebours* il est vrai, un traité d'économie politique *ex professo*, M. le vicomte de Saint-Chamans, a cité comme heureux pour l'Angleterre l'incendie de Londres, en 1666, qui

[1] *Nouvel Essai sur la richesse des nations.*

consuma les deux tiers de la ville, parce que « la nécessité de rebâtir » les édifices détruits « a dû créer une immense quantité de nouveaux revenus. » Il a déclaré que « le luxe et la prodigalité sont avantageux à la fortune publique; que la dépense des prodigues est aussi productive qu'une autre »; et qu'une « guerre *dispendieuse* » est une source de « richesse. » Il a « *béni* les obstacles que la cherté du combustible oppose chez nous à la multiplicité des machines à vapeur »; il a souhaité « *de pouvoir faire avec les mains, les sueurs et un travail forcé, ce qui peut être produit sans peine et spontanément* »; et il nous a appris ce que valent ces Moïses qui, par la baguette de la science, font jaillir pour nous l'eau du rocher. « Trouvez, dit-il, le secret de faire sortir de la terre des sources de vin aussi abondamment que les sources d'eau, et vous verrez que ce bel ordre de choses ruinera un quart de la France. » Il s'est, en un mot, comme on l'a dit avec autant de vérité que d'esprit, « sérieusement, respectueusement » et consciencieusement « découvert devant les bienfaits économiques de la guerre, de l'inondation et de l'incendie »; il a souhaité au genre humain tous les genres de calamités pour son bonheur, et il a chanté les profits de la destruction et les richesses de la ruine. Bien d'autres en ont fait autant, quoique avec moins d'entrain, et déclaré en termes fort nets qne l'abondance est le mal, et la rareté le bien. Et quant à cette hyperbole que j'employais tout à l'heure, quant à ce conseil de fermer les volets en plein midi pour échapper à la lumière gratuite du soleil,

qu'elle ne vous paraisse pas, Messieurs, trop hyperbolique. Ceux qui ont lu, dans les *Sophismes*, la fameuse « *Pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs* », etc., contre ce « *rival étranger placé, pour la production de la lumière, dans des conditions trop supérieures* », ont sans doute pensé que ce n'était qu'un charmant jeu d'esprit. C'était, Messieurs, une reproduction fidèle, et tous les traits en sont pris sur nature. En 1823, à l'époque où régnait dans les Chambres législatives ce que Benjamin Constant n'a pas craint d'appeler devant elles un *enthousiasme d'enchérissement*, une pétition, parfaitement sérieuse, formulait précisément la plainte que devait plus tard exposer plaisamment Bastiat. Épouvanté par la fondation d'une Compagnie d'éclairage au gaz qui venait d'être autorisée à Paris, un sieur Demailly, propriétaire à Lille (Nord), demandait « la PROHIBITION *de l'usage du gaz hydrogène.* » Et pourquoi? « *A cause*, ce sont les termes de la pétition, *du tort qui en résulte pour les négociants, les fabricants d'huile et les cultivateurs de graines oléagineuses.* » Cette pétition, bien qu'elle ait fait rire, bien que des députés en belle humeur aient observé avec raison qu'elle n'émanait pas « d'un ami des lumières », eut les honneurs d'une discussion en règle à la Chambre des députés. Un des personnages les plus considérables du temps, M. de Bourienne, ministre d'État et rapporteur du projet de loi des douanes, dut prendre la parole; et ce ne fut qu'en affirmant, par un artifice de discussion assez hardi, que

l'on commençait à extraire le gaz de « plusieurs graines oléagineuses », qu'il parvint, selon sa propre expression, à « *rassurer les plantes d'où l'on tire l'huile.* » Quel était le tort du gaz? D'avoir, à un faible degré, la supériorité que possède au plus haut degré le soleil. N'est-ce pas tout un, et n'était-ce pas vraiment se plaindre du soleil? N'est-ce pas, d'ailleurs, le vrai fond de toutes les plaintes? Et « pétitionner, par exemple, contre les oranges du Portugal, *parce que plus de soleil les mûrit;* contre les épices de Java, *parce que plus de soleil les brûle;* contre le sucre de Cuba ou du Brésil, *parce que plus de soleil l'enfante,* n'est-ce pas insidieusement et par surprise, mais indéniablement, PÉTITIONNER CONTRE LE SOLEIL[1]? »

Il est donc faux que la restriction protége le travail. Elle le gêne, au contraire. Et, pour ce qui est de la qualité de *national* attribuée à tel ou tel travail, je dis d'abord et je répète que tout ce qu'une nation obtient librement, étant payé par son travail, est le résultat du travail national. Je me demande ensuite ce qui mérite le plus de considération, du travail national ou du travailleur national. Il me semble que c'est le travailleur; et le travail vraiment national, à mon sens, est celui qui fait vivre le consommateur national, qui le nourrit, qui l'habille et qui le satisfait. Cela revient, en deux mots, à savoir si le blé est fait pour l'estomac ou l'es-

[1] Voy. *Journal des économistes*, février 1861, *Une pétition de* 1823 par M. V. Modeste.

tomac pour le blé, le produit pour être consommé ou le consommateur pour acheter les produits; et si la production est une œuvre sérieuse ou un tour de force dont la difficulté fait le mérite. Poser cette question, c'est la résoudre.

Et cela est si vrai que, quand par malheur cette cherté qu'on poursuit de tous ses efforts devient sérieuse; quand la rareté devient disette, c'est-à-dire quand les conséquences du système se manifestent clairement, et quand son but est réellement atteint, on répudie le système. En temps ordinaire, on se barricadait contre l'abondance, on appelait les hauts prix, on redoutait l'inondation des blés étrangers. La disette venue, on appelle ces mêmes blés à grands cris, on leur ouvre la porte à deux battants, et l'on provoque même par des mesures spéciales *l'inondation* au détriment du cultivateur, auquel pourtant, après lui avoir fermé ses débouchés quand il en avait, « on devrait bien laisser », comme le disait M. Thénard, dans l'enquête sur l'échelle mobile, « *les ressources de la disette* ». C'est que les sophismes, tant que les prix ne sont pas excessifs, aveuglent les hommes. Mais, quand le besoin parle haut, on n'écoute plus que le besoin; et le système de la rareté et de la peine, dès qu'il se montre au grand jour, est trop manifestement insoutenable, trop ouvertement odieux, pour n'être pas répudié ou du moins délaissé par ses défenseurs mêmes. On ne meurt pas de faim par logique. Se laisserait-on même mettre à la ration, si on le savait bien?

Tout ce que nous venons de dire répond à une troisième objection, celle qui consiste à redouter le développement de la production et à attribuer à une *production surabondante*, à ce qu'on appelle la *surproduction*, la misère et la gêne des populations. Quelque absurde que soit évidemment cette idée, quelque contradictoires qu'en soient les termes mêmes, c'est là, Messieurs, il faut le dire, le fond même de la doctrine prohibitionniste. La protection, a dit Bastiat, et c'est par là qu'il a commencé ses *Sophismes*, est la *théorie de la disette;* la liberté est *la théorie de l'abondance;* et « l'économie politique aura rempli sa tâche et sa mission pratique quand elle aura vulgarisé et rendu irréfutable cette proposition si simple : « *La richesse des hommes, c'est l'abondance des choses.* »

Je dis que la protection tend ouvertement à la glorification de la disette, et qu'elle est un perpétuel anathème contre l'abondance. Je rappelais, il y a un moment, les paroles de M. de Saint-Chamans, qui n'ont pas besoin de commentaire. Je pourrais citer encore celles de M. d'Argout, condamnant la betterave comme « n'ayant pas d'avenir », parce qu'elle produit beaucoup[1];

[1] « La betterave n'a pas d'avenir et sa culture ne saurait s'étendre, parce qu'il suffirait d'y consacrer quelques hectares par département pour pourvoir à toute la consommation de la France. »

*Voy.* sur ce sujet les *Sophismes économiques*, 1re série: I, ABONDANCE, DISETTE.

« Si la loi qui vous est soumise amène une diminution dans le pro-

celles de M. de Saint-Cricq disant : « *La production surabonde* »; et ce souhait extraordinaire et célèbre du maréchal Bugeaud : « *Que le pain soit cher, et l'agriculteur sera riche.* » Ce que ce même maréchal redoutait le plus, vous le savez, c'était une *invasion de bœufs étrangers;* et une *invasion de Cosaques* lui déplaisait moins. Malgré sa belle et fière devise, *ense et aratro*, il comptait moins sur le fer de sa charrue que sur celui de son épée, et il se résignait à la dévastation et à la guerre plus volontiers qu'à la richesse et à l'abondance. Voici comment répondait à toutes ces aberrations d'hommes souvent distingués, dans ses *Lettres sur l'organisation du travail*, l'un de leurs plus heureux adversaires, M. Michel Chevalier:

« Il y a vingt-deux ans, du haut de la tribune nationale, on entendit tomber de la bouche d'un directeur géneral député ces paroles, qui donnèrent le frisson, je ne dirai pas seulement à tout ce qui était quelque peu versé dans la science économique, mais à quiconque aimait l'humanité : « LA FRANCE PRODUIT TROP ! » Qu'est-ce donc que la France produit de trop, je vous prie? Ce n'est pas du froment, puisque la moitié de la population de la France ne mange que du seigle, du sarrasin, des châtaignes, des pommes de terre; et, dans aucun département, on ne jette le blé à la rivière. Ce n'est pas de la viande: un *Français*, en moyenne, n'en consomme guère que la moitié de ce qu'en a un *Anglais;* la ration de celui-ci

duit des douanes, vous devrez vous en féliciter. Ce sera la preuve que vous aurez atteint le but que vous vous proposez, de ralentir les importations dangereuses et de favoriser les exportations utiles. » M. de Bourienne, à la Chambre des députés, en 1823.

est cependant moindre que celle du citoyen des États-Unis; et je ne sache pas qu'il y ait quelque part dans nos provinces du bétail qu'on ne trouve pas à vendre au marché. Ce n'est pas du vin non plus. Combien de nos compatriotes ne boivent journellement que de l'eau, sans que les propriétaires de Bordeaux, de Montpellier ou de la Bourgogne, vident jamais leurs tonneaux dans la rue! Serait-ce des articles de vêtement? Non, car beaucoup de Français sont fort mal vêtus et souffrent du froid; et nulle part on ne fait de feux de joie avec les cotonnades surabondantes ou avec les draps en excès. — De même de tous les produits essentiels, de tous ceux qui sont dignes d'être cités. — Disons-le donc, dût feu M. Syrieys de Mayrinhac en frémir dans la tombe où il repose, et où malheureusement les doctrines économiques qu'il professait ne l'ont pas suivi, il est faux que la France produise trop. *La vérité est qu'elle ne produit pas assez.* Il s'en faut de beaucoup qu'elle produise ce qui serait nécessaire pour que tous ses enfants pussent être retirés de l'étreinte d'une misère dégradante; et, par conséquent, *la solution du problème de l'amélioration populaire suppose un grand développement de la production.* » (P. 11.)

M. Chevalier donne ensuite des chiffres qui font ressortir au chiffre minime de 78 centimes environ la valeur de la consommation moyenne de chaque Français. Il cite, à l'appui de ses assertions, des détails navrants, mais malheureusement incontestables, sur la situation d'une partie notable encore de notre pays, et il ajoute dans la lettre suivante :

« La France ne produit pas assez! Sous l'empire de circonstances assez multiples, le travail de 35 millions de Français ne crée pas les approvisionnements de tout genre qui

seraient nécessaires pour que les besoins des populations fussent passablement satisfaits. Le travail de la France n'est pas assez fécond pour procurer à la nation la masse de denrées alimentaires, de tissus et autres articles d'habillement, de mobilier et de chauffage, de livres, d'objets de toute sorte qu'elle réclame; il n'est pas assez puissant pour chasser la misère du sol de la patrie et pour faire participer chacun des citoyens, même médiocrement, aux bienfaits divers de la civilisation. *Ainsi l'amélioration populaire exige avant tout l'agrandissement de la production, le développement de la puissance productive de notre travail.* » (P. 18.)

Répudions, Messieurs, cette doctrine de la surabondance de la production. Répudions-la, non-seulement comme odieuse, mais comme ridicule. Elle signifie tout uniment qu'*une nation est riche quand elle manque de tout*, et en conséquence elle cherche à l'appauvrir pour l'enrichir. Si tout à l'heure, d'un coup de baguette, on pouvait faire descendre sur un peuple tous les objets de consommation, de luxe ou de nécessité, de telle sorte qu'il pût satisfaire sans efforts tous ses besoins; avec la doctrine que nous réfutons, le travail devenant inutile, il faudrait dire que ce peuple est infiniment pauvre. La doctrine de la liberté, d'accord avec le bon sens, déclare qu'il serait infiniment riche. Mais c'est là une supposition qui n'est pas à craindre, ou à espérer. Le travail ne manquera jamais, hélas! à l'humanité, et ce n'est pas de lui qu'il faut s'inquiéter. Ce qui manque et manquera toujours, c'est la satisfaction, c'est le moyen de payer le travail, c'est le salaire, c'est-à-dire le produit

que le travail de l'un doit fournir contre le produit fourni par le travail de l'autre[1].

Mais pourtant, dira-t-on (renouvelant ici l'objection faite à propos des machines), tout le monde sait que l'industrie est sujette à des crises. On ne peut nier que les producteurs n'aient fréquemment à se plaindre de l'encombrement des marchés et ne disent, avec une apparence de raison, qu'ils ont trop produit. Une surabondance de produits est donc possible. Que serait-ce si à la production intérieure venait s'ajouter sans entraves la production extérieure, si le commerce étranger pouvait verser sans obstacles sur le sol national des torrents de produits moins chers et en inonder le marché de manière à déprécier les produits indigènes? Et ici apparaissent le fantôme de ce qu'on appelle les *soldes* et la terreur de voir l'étranger nous submerger, en temps de crise, sous des flots de ventes à perte.

Il est vrai, Messieurs, que des crises éprouvent souvent l'industrie; mais ce n'est pas là le résultat d'un *excès* de production, c'est le résultat d'un *défaut d'équilibre* dans la production. Or ce défaut d'équilibre accuse, au contraire, un *déficit* dans la production. C'est la consommation qui fait défaut; et elle fait défaut, non par embarras de richesses, mais par pauvreté; non parce qu'il y a trop des produits invendus, mais parce qu'il n'existe pas assez des autres produits contre les-

[1] *Voy.* le développement de cette vérité dans la *Liberté commerciale*, de M. J. Dupuit, où elle est parfaitement exposée.

quels on pourrait échanger ces produits relativement surabondants. Lorsqu'un produit ne se vend pas, lorsque, par exemple, un article de vêtement ne trouve pas d'acheteurs, cela veut-il dire que chacun ait assez de cet article, que chacun ait tous les vêtements qu'il désire? Non, évidemment non. Mais cela veut dire que, placés en face de ces produits qu'ils voudraient bien obtenir, ceux qui en ont besoin n'ont pas les moyens de les acquérir. En face de cette production qui ne répond pas, qui ne pent pas répondre aux besoins existants, il n'y a pas de ressources suffisantes pour la consommer. Les autres produits qui pourraient la payer ne sont pas en quantité assez grande. La consommation ne fait donc jamais défaut par suite de la richesse exubérante de la production, mais par suite de la pauvreté des consommateurs. C'est-à-dire, Messieurs, que toute atteinte à la production d'un produit menace la production des autres; c'est-à-dire qu'il faut, pour que les produits s'écoulent, que d'autres produits se fassent et qu'ils puissent librement s'échanger les uns contre les autres. L'intérêt de chacun est donc que les autres produisent le plus possible, que chacun soit, dans la plus large mesure, producteur et consommateur; car l'acheteur d'une chose est le producteur d'une autre, et plus on produit, plus on consomme. L'achat et la vente sont deux termes parallèles; la production et la consommation sont deux sœurs qui marchent du même pas et ne vont pas l'une sans l'autre, et tout marchand a deux mains, l'une qui achète et l'autre qui vend. Plus donc

la circulation devient facile, plus les encombrements dont on se plaint deviennent difficiles et rares. Et là se révèlent encore un nouvel avantage, une nouvelle harmonie de la liberté; un nouveau vice, une nouvelle contradiction de la protection.

Ce n'est pas tout. L'échange non-seulement active, égalise, généralise la production au profit de tous, consommateurs et producteurs, et facilite ainsi, par une incessante réaction, la consommation par la production et la production par la consommation : il est de plus une assurance, et constitue au profit de tous la plus efficace des garanties contre les irrégularités et les variations du marché. Il est, nous l'avons vu, par les liens qu'il établit entre les peuples, une *assurance morale* d'une grande vertu; la garantie par excellence contre les troubles, les guerres, les jalousies et les folles dépenses que multiplie et qu'excite au contraire la restriction, provocation incessante à la violence et à la lutte, cause d'excitation inévitable, et véritable *assurance à rebours* contre la sagesse et la paix. L'échange est cela, et c'est beaucoup; mais il est, en outre, une *assurance matérielle* proportionnée à l'étendue même du théâtre sur lequel il s'accomplit. Il ouvre, à mesure qu'il s'étend, à la production et à la consommation, à l'offre et à la demande, un champ plus vaste, un marché plus large et plus varié. Par cela même, il répartit les chances et les allége, atténue les accidents, adoucit les épreuves et prévient partout l'excès, soit en plus, soit en moins, les accidents ne frappant pas partout à la fois

de la même façon, et ce qui manque d'un côté se retrouvant d'un autre. Toute sécurité ici-bas suppose une compensation, et c'est cette compensation qu'opère la liberté. Le plus grand des maux qui affligent l'humanité, assurément, c'est l'inégalité dans la production des denrées de première nécessité. C'est la famine et la surabondance des céréales, c'est le pain aujourd'hui cher au désespoir de l'ouvrier, demain sans valeur au détriment du cultivateur. Mais les récoltes ne manquent pas, ne surabondent pas partout en même temps. Tel pays a un quart en sus cette année, tel autre a un quart en moins. Séparés, ils seront condamnés, l'un à l'indigestion, ou au moins à la dépréciation et à la perte, l'autre à la famine. Qu'ils puissent échanger ensemble, le premier enverra son excédant au second, qui le lui rendra une autre année; et il se fera entre les diverses nations une moyenne de production et de consommation qui empêchera à la fois et l'avilissement du prix et la raréfaction de la marchandise. Ce qui se produit pour les denrées se produit aussi pour les industries. Ici sévit une crise, et la demande se restreint; mais là elle s'élargit sous l'influence de la prospérité. Par la liberté de l'échange, l'équilibre tend à s'établir, et le débouché qui manque en Amérique se retrouve en Allemagne, en Russie, en Chine, ou *vice versâ*. Sur le marché général du monde, une demande moyenne se formule, en prévision de laquelle s'asseoit une moyenne de production. On arrive ainsi à une situation, sinon parfaitement stable (c'est impossible), du moins à une

situation à l'abri de grandes oscillations, qui ne s'éloigne jamais beaucoup de l'équilibre et qui sans cesse tend à y revenir.

La liberté est une assurance, et c'est la seule qui soit sûre. Ce n'est donc pas d'elle, c'est des restrictions qui l'entravent que viennent les crises, et c'est grâce à elle qu'elles s'atténueront et s'éloigneront. Les industries qui réclament la protection arguent des épreuves qui leur sont trop souvent infligées; et elles ne voient pas que c'est la protection même qui leur vaut ces épreuves, et que, partout où une industrie est investie d'un privilége, elle est plus faible qu'ailleurs et condamnée à une existence tourmentée et précaire. On a devant soi un marché assuré, mais c'est un marché restreint; on y peut vendre à plus haut prix, mais on s'habitue à ne compter que sur lui, et, s'il vient à manquer, en tout ou en partie, tout manque avec lui. On n'a pas travaillé pour le marché extérieur, pour le marché libre; on n'en connaît pas les conditions, on n'y a pas de relations; et, le jour où l'on voudrait trouver en lui une ressource, on s'aperçoit que la place est prise. C'est là l'explication principale de ces embarras périodiques qu'éprouve l'industrie des pays soumis au régime protecteur, de ces alternatives de prospérité éclatante et de profond malaise auxquelles elle semble irremédiablement condamnée. La demande abonde, on fait de grands bénéfices, et ces bénéfices exagérés animent la production et suscitent de nouveaux établissements. Par suite, l'offre égale la demande, puis

bientôt la dépasse; l'engorgement se produit, la crise éclate et les ruines se succèdent. Tantôt on gagne trop, et la concurrence s'en trouve surexcitée; tantôt on perd beaucoup, les ateliers se ferment, et la production tombe au-dessous du besoin. A travers toutes ces fluctuations, les maisons stables elles-mêmes gagnent moins, et surtout d'une manière moins régulière que dans les pays où la liberté est plus grande. Et de là vient que M. Dollfus, en comparant les uns aux autres les prix obtenus pour les filés de coton pendant onze années consécutives, dans deux pays limitrophes — en Alsace, sous le régime de la prohibition; dans le grand-duché de Bade, avec 7 °/ₒ seulement de protection — a trouvé que chez nos voisins les prix moyens n'étaient pas moindres que chez nous, mais qu'ils y étaient plus réguliers, c'est-à-dire que la condition du fabricant y était meilleure[1]. Si, comme je l'avais espéré, Messieurs, nous avions pu faire, avant de nous séparer, l'historique de la produc-

[1] *Voy.* J. Dollfus, *de la Levée des prohibitions*, 2ᵉ édit., pag. 38 et suivantes. Voici, du reste, les conclusions de M Dollfus, pages 41 et 42:

« Notre système a un grand désavantage. Ce désavantage, nous l'avons souvent signalé, et il se trouve démontré jusqu'à la dernière évidence par les faits que nous venons de rapporter.

» Notre isolement, en effet, amène invariablement ce résultat: lorsque le marché français est encombré, nous ne savons pas où porter nos produits, *parce que nous connaissons peu les marchés; étrangers et que nous ne pouvons, dans des moments difficiles, y improviser des débouchés.* Nous baissons alors hors de proportiont en revanche, nous montons très-haut dès que la marchandise devient rare, et rien ne peut alors tempérer des prix excessifs.

» On s'empresse d'élever beaucoup de filatures quand les prix son

tion et du commerce des céréales, cette puissance de l'assurance mutuelle engendrée par la liberté des échanges se serait manifestée avec plus d'éclat encore à vos yeux. Vous auriez vu, partout où le commerce est entravé, de brusques alternatives; partout où il est libre, un approvisionnement régulier et des prix presque uniformes, les mêmes mains occupées tantôt à exporter, tantôt à importer, et l'équilibre toujours maintenu, parce que jamais le nivellement n'est artificiellement troublé.

Et quant à cette inondation de produits dépréciés dont on s'épouvante, quant aux *soldes*, c'est un vain fantôme, je le répète. Une crise financière des plus graves a sévi, en 1857, en Angleterre, par suite de la crise américaine. C'était le cas de voir si la France allait succomber sous cette avalanche de soldes. Eh bien! M. Dollfus et le ministre du commerce, M. Rouher, constatent, d'après les relevés des douanes : le premier, une diminution notable « des importations anglaises en France et en Algérie » ; le second, « un *abaissement considérable* des exportations anglaises, *faute d'ache-*

hauts; on retombe ensuite fort bas, par l'effet d'une surabondance de production. *Ce sont là des soubresauts continuels, dont aucune de nos industries ne saurait se bien trouver, et qui certainement ne les développent pas comme le ferait inévitablement un système moins restrictif.* »

M. Dollfus constate, en effet, que, tandis que le développement de l'industrie cotonnière n'a été, en France, depuis une vingtaine d'années, que de 1 0/0 environ par an, il a été, de 1841 à 1852, de plus de 3 en Angleterre, et de plus de 8 dans le Zollverein ; et, depuis 1852, de 2 1/6 en Angleterre et de 5 1/3 dans le Zollverein.

*teurs* ». Faute d'acheteurs, ces mots si simples disent tout. La production ne paraît excessive que parce que la demande fait défaut; et, si l'on pouvait placer à volonté ses marchandises, on n'en serait pas embarrassé.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur une des autres grosses objections faites à la liberté du commerce, car nous l'avons complétement réfutée lorsque nous avons traité la question de la monnaie. Je veux parler de l'objection tirée de la *balance du commerce*. Nous savons suffisamment désormais que l'argent n'est pas la richesse, et que *les produits s'échangent contre les produits*. Si nous étions obligés de garder les métaux précieux sans pouvoir les échanger, nous n'aurions guère souci de les acquérir. Nous serions même fort embarrassés de leur possession. C'est ce que l'histoire du roi Midas a depuis longtemps prouvé. Mais laissons cette histoire, que personne n'ignore, quoi qu'il en semble. Citons seulement un apologue russe, qui indique agréablement la même vérité. Il est moins connu, mais non moins digne de l'être, et prouve que dans tous les pays et dans tous les temps le bon sens populaire a ses éclairs, malheureusement impuissants à dissiper la nuit des préjugés. Voici cet apologue :

« L'orge disait au froment : Allons dans le pays où croît l'or, nous nous y trouverons bien. — Le froment lui répondit : Orge, mon ami, ta moustache est longue, mais ton intelligence est courte. Pourquoi irions-nous chercher l'or? C'est

lui qui arrivera chez nous. Travaille la terre, et l'or te viendra. »

Le froment avait raison. C'est l'or qui cherche le grain, beaucoup plus que le grain ne cherche l'or, et un pays n'a pas besoin de produire son or pour en avoir. Il n'a pas davantage à se préoccuper de le mettre sous clé pour le garder; et les crises mêmes, qui semblent parfois le lui enlever, en peuvent fournir la preuve. La monnaie sort alors, c'est possible; mais elle rentre bientôt; et sa sortie momentanée est loin d'être absolument regrettable. Qu'un peuple, par exemple, frappé par une crise alimentaire, se voie forcé de faire au dehors de grands achats de grains, il se peut qu'il les paye en espèces, et qu'il se trouve ainsi privé d'une partie importante de sa monnaie; il en résultera une gêne plus ou moins grande dans ses transactions. C'est un inconvénient; mais cet inconvénient, qui n'a jamais été évité jusqu'à présent, et qui par conséquent ne pouvait être attribué à la liberté commerciale qui n'existait pas, est-il la cause ou la conséquence du mal? Serait-il plus grave ou moins grave avec la liberté? Voilà ce qu'il faudrait dire, et ce que l'expérience permet de dire.

En 1847, la France et l'Angleterre éprouvèrent une disette, et de grands achats de grains furent faits à l'étranger. Une grande partie de ces achats fut soldée en espèces, et par suite les espèces devinrent rares en Angleterre et en France. Maints journaux, zélés défenseurs de la restriction, s'armèrent de ce fait et essayèrent

de le tourner contre la liberté. La *Presse*, notamment, et le *National* disaient : « L'Angleterre expédie en Russie une partie de son numéraire pour avoir du blé. Ce blé mangé, que lui restera-t-il? Le grain consommé, l'argent exporté, que reste-t-il à l'acheteur? » Ce qui lui reste, répondit Bastiat, dans le *Libre Échange*, « IL LUI RESTE DE N'ÊTRE PAS MORT DE FAIM, CE QUI EST QUELQUE CHOSE. » Et, opposant question à question, il ajoutait : « Nous demanderons à notre tour : si l'Angleterre n'eût pas consommé ce blé et exporté cet argent, *que lui resterait-il?* DES CADAVRES. » La riposte était sans réplique[1].

Cela ne veut pas dire, et Bastiat ne le prétend pas, qu'il ne soit désagréable de se défaire, malgré soi, de son argent. Mais cela veut dire que ce désagrément, qui est très-réel mais qui en évite un plus grand, n'est que le symptôme et en même temps le remède d'un mal d'une autre nature. Ce mal, c'est la disette. Un fléau est un fléau, et, quand il s'abat sur un pays, il faut bien que ce pays en souffre. Mais il en souffre plus ou moins, selon qu'il a à lui opposer plus ou moins de ressources. L'exportation du numéraire est une de ces ressources. Grâce à elle, c'est-à-dire grâce à la consom-

[1] Les mêmes préjugés subsistent encore, et les mêmes objections sont tous les jours répétées. On sait qu'en ce moment (automne 1861) il se fait d'Angleterre de nombreuses importations de blé par le Havre. Quelqu'un parlait de ces importations en chemin de fer. « C'est cela, dit un assistant, ces gredins d'Anglais *nous donnent leur blé*, MAIS ILS NOUS PRENNENT NOTRE ARGENT. » — « Absolument comme ces gueux de boulangers, » lui répondit un autre.

mation d'une partie du capital social, ce déficit du blé est comblé ou du moins atténué. A la famine on substitue l'appauvrissement; à la pénurie du pain, la raréfaction du numéraire. C'est un mal encore, mais c'est un mal moindre, et par conséquent un bien relatif; et « mieux vaut, après tout, donner son argent pour avoir du pain que de manquer de pain et garder son argent. » Ainsi, du moins, l'ont toujours pensé les hommes, à en juger par leur conduite unanime.

Pourquoi, d'ailleurs, est-on à ce point obligé de donner son argent, et pourquoi est-ce de préférence sous cette forme que se produit le vide causé par le manque de récolte? Précisément à cause de la rareté des relations commerciales ordinaires, fruit des restrictions apportées à la liberté des échanges; et c'est ce que Bastiat démontrait encore, vers la même époque, dans le même journal, en expliquant de la manière la plus satisfaisante un fait dont tout le monde parlait alors, et que personne pour ainsi dire ne comprenait.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'au printemps de 1847 l'empereur de Russie fit faire à Paris un achat considérable de rentes sur l'Etat. Ce fait inusité fut commenté et interprété de bien des façons. Les uns y voyaient un acte de bienveillance et de sympathie inattendue pour la dynastie qui régnait alors en France. Les autres y apercevaient, au contraire, un calcul perfide, qui permettrait plus tard d'embarrasser les finances de la France, en jetant subitement sur la place de grandes quantités de valeurs. Peu après l'opération fut

renouvelée à Londres, et l'on comprit moins encore. Bastiat donna le mot de l'énigme en trois lignes. Il n'y avait là ni machiavélisme ni tendre intérêt, il n'y avait qu'un fait économique des plus simples : le retour naturel et nécessaire du numéraire qui avait servi à payer le blé russe. Le vide s'était fait, par l'exportation de ce numéraire, en Angleterre et en France; un trop-plein, par suite, s'était produit en Russie. L'équilibre un moment troublé se rétablissait. L'argent, amené par l'impôt dans les coffres impériaux, revenait, obéissant à la pente du change, dans l'Europe occidentale. Sous un régime de liberté commerciale, ce double mouvement n'aurait pas eu lieu, ou n'aurait eu lieu qu'en partie. Au lieu d'argent, on aurait probablement exporté d'autres articles : des vins, des étoffes, etc., et une faible quantité d'argent, de billets peut-être, aurait suffi pour solder la différence. Mais l'habitude des échanges commerciaux faisait défaut. L'argent, dans l'état habituel de nos relations, était la seule marchandise que la Russie pût accepter de nous en grande quantité : nous lui avions expédié de l'argent. Elle trouvait maintenant son compte à nous le réexpédier, nous à le recevoir. Il revenait à son point de départ, au prix d'un double transport dont la liberté nous eût épargné les frais, mais il revenait, et l'évolution économique était accomplie.

Cet exemple est décisif, et ce sera, Messieurs, tout ce que nous dirons sur cette théorie (car c'est une théorie, seulement c'est une théorie fausse, et la pratique des

peuples, comme vous le voyez, la condamne) ; ce sera, dis-je, tout ce que nous dirons sur cette *théorie* de la balance du commerce. Le bien-être consiste dans la satisfaction réalisée ou réalisable, non dans le signe de cette satisfaction. La richesse est ce qu'on reçoit, non ce qu'on donne; l'actif, non le passif; et l'exportation est le passif des nations, l'importation en est l'actif. L'importation est la satisfaction, l'exportation le payement de cette satisfaction. L'importation est la jouissance appelée du dehors, l'exportation la peine prise pour l'appeler; et l'argent, quand il sert d'intermédiaire entre l'une et l'autre, n'est, comme les produits qu'il déplace en les remplaçant passagèrement, que « *du travail solidifié*[1]. » Exportation, importation; achat, vente; production, consommation : c'est toujours, sous deux faces différentes, le même personnage, le travail, qui entre et sort tour à tour. Pour entrer, il faut qu'il sorte; pour sortir, il faut qu'il entre ; et, comme le dit le proverbe, *il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, mais elle ne peut être à la fois l'un et l'autre. Vendre sans acheter, importer sans exporter, produire sans consommer, ou *vice versâ*, ce sont de pures impossibilités. On peut ralentir l'importation, réduire la consommation, arrêter les achats; mais c'est aux dépens de l'exportation, de la production et de la vente. Tout industriel sait bien que, pour activer ses *sorties*, il faut

[1] *Voy.* sur tout ceci les spirituels écrits de M. Urbain de Bonneval, *le Travail économisé* et *les Dernières Paroles avant tombe d'un gros sou démonétisé*.

activer ses *entrées;* tout négociant sait bien que, pour beaucoup vendre, il faut beaucoup acheter; et, quand ils font leur inventaire, l'un ou l'autre, c'est par l'excédant de l'actif sur le passif, des *recettes* sur les *dépenses,* qu'ils jugent de la bonté de leur *balance.* Il en est de même des peuples, et l'inventaire d'une société n'a pas, quoi qu'on en dise, d'autres lois que celui d'une maison de commerce.

Je ne m'arrêterai pas aux autres objections, qui ne sont que des formes différentes des précédentes. Je ne perdrai pas mon temps et le vôtre à combattre ces expressions ambitieuses de *tribut,* d'*invasion,* d'*inondation de produits étrangers,* de *domination par le travail,* de nécessité d'*égaliser les conditions de production,* de peur d'être *battus dans la lutte,* et autres métaphores également sonores et creuses. Qu'ai-je besoin de démontrer ici que ce n'est pas payer un tribut que de recevoir d'autrui les biens dont on manque, ni être battu que d'avoir ainsi à meilleur marché ce qu'il en coûterait davantage de faire soi-même? La Beauce écrase-t-elle Paris en le nourrissant, et sommes-nous victimes des métiers qui nous habillent? C'est par trop abuser de la langue que de se dire tributaire des gens qui vous rendent service, et exploité par ceux qui vous nourrissent. Est-ce que les estomacs payent tribut aux champs? Est-ce que c'est une redoutable inondation que l'affluence de la viande, du pain et du café? Et le temps où cette inondation était habituelle, le temps où le vin, le lait

et le miel coulaient partout n'était-il pas l'âge d'or? Haussons les épaules; c'est assez pour ces billevesées. La lutte de l'industrie n'est pas une guerre désastreuse: c'est une émulation pacifique et bienfaisante. Tous y profitent, et c'est précisément l'inégalité des conditions qui en fait le profit. Chacun, grâce à elle, recueille sa part des inégalités qui semblent n'exister qu'au profit des autres, et voit disparaître ainsi celles qui sont à son désavantage. Est-ce là un tribut? Non, c'est un bienfait. En tout cas, bienfait ou tribut, il est réciproque. Personne n'est supérieur en tout; mais chacun excelle en quelque chose. Par l'échange, ces supériorités deviennent le lot de tous, et ainsi se fait le progrès et s'obtient le bien général. Pourquoi, alors, égaliser les conditions? Pourquoi égaliser les efforts? L'industrie, le travail, la recherche du bien-être, est-ce donc par hasard une vaine joûte de vanité? S'agit-il de constater des forces, de mesurer la vitesse de deux coursiers, de comparer la vigueur de deux athlètes? Non, il s'agit de vivre, et de vivre avec le moins de peine possible. Faisons donc enfin sérieusement une chose si sérieuse. Quand vous lancez des chevaux sur le turf, vous égalisez les charges. Soit, et grand bien leur fasse! Mais, lorsqu'il vous faut envoyer un messager pressé, faire porter un lourd fardeau, vous prenez le meilleur coureur, vous cherchez le plus robuste porteur, et vous veillez à ce que rien ne nuise à leur légèreté et à leur force. Ainsi doivent faire les peuples, et ainsi feraient-ils si on ne les en empêchait pas.

Le but est d'arriver; le but est d'avoir le plus possible et de faire le mieux possible. Il faut, pour cela, non pas fuir, mais rechercher les avantages naturels; non pas retarder, mais activer le perfectionnement des procédés; non pas neutraliser, mais utiliser les inégalités. C'est en abaissant toutes les barrières, en allégeant toutes les charges, qu'on peut arriver à ce résultat. L'effet de la protection érigée en système, son but avoué même, nous l'avons vu, c'est de retarder, c'est de ralentir l'industrie; c'est de rendre le travail plus difficile, plus ingrat, plus infructueux. Elle y réussit : elle y réussit non-seulement en nous privant des facilités *spéciales* qu'ont les autres, mais en nous retenant nous-mêmes artificiellement en arrière; non-seulement en arrêtant la communication avec les biens du dehors, mais en restreignant l'exploitation des biens du dedans. L'effet de la protection, c'est, en s'opposant à la distribution naturelle, d'encourager des industries factices et de décourager les industries vivaces; c'est, en rassurant les producteurs, de maintenir même les industries naturelles dans des conditions d'infériorité et de faiblesse, lesquelles retombent en tout temps sur le consommateur, qui paye plus cher, et en temps de crise sur les ouvriers, qui chôment. Voilà pourquoi, Messieurs, par la protection, on va contre le but de l'humanité, vers lequel tend au contraire la liberté. Voilà pourquoi (et je finis par cette remarque) la liberté des échanges doit être chère à tous les peuples, à tous sans exception, mais à ceux-là surtout que les

rigueurs de la nature ou le retard de la civilisation semblent avoir laissés dans des conditions d'infériorité. Que font-ils, en effet, par l'échange? A un marché d'approvisionnement dégarni ils substituent un marché riche et bien fourni; à un sol ingrat et à un climat hostile, un sol et un climat privilégiés; à des mains inhabiles et dépourvues, les ressources et l'adresse des mains armées par la science. N'est-ce pas pour eux qu'est le plus grand profit? La théorie de la balance du commerce le nie. Mais, encore une fois, la *théorie* de la balance du commerce a contre elle la *pratique* du monde entier, à commencer par celle de ses partisans. Quand ils achètent ou quand ils vendent — ce qui est tout un, ne leur en déplaise — ils cherchent à vendre cher et à acheter bon marché, c'est-à-dire à donner le moins possible et à recevoir le plus possible; et, si pour la même somme un marchand leur livre deux objets au lieu d'un, si pour le même objet un acquéreur leur offre deux francs au lieu d'un, c'est à celui-là, sans hésiter, qu'ils accordent la préférence, bien convaincus qu'ils font une bonne affaire. Qu'ils laissent donc les peuples faire de même, recevoir le plus qu'ils peuvent, donner le moins qu'ils peuvent, et qu'ils cessent enfin de nous pousser, non par la persuasion seulement, mais par la contrainte, à exporter beaucoup et à peu importer, c'est-à-dire à acheter cher et à vendre à bon marché.

En voilà assez sur les objections générales. Samedi, avant de nous séparer, nous examinerons les objections

particulières; et nous verrons s'il y a vraiment, ou plutôt s'il y avait, dans l'état actuel de l'industrie française, des motifs suffisants pour expliquer la résistance opposée par elle à la liberté et justifier les craintes suscitées par les premiers essais de réforme.

P. G.

---

## XXVIII<sup>e</sup> ET DERNIÈRE LEÇON

*Fin de* **LA LIBERTÉ COMMERCIALE**

Messieurs,

Il faut marcher, disions-nous en terminant notre dernier entretien, il faut arriver, et la restriction retarde. La richesse, le bien-être, le progrès, voilà le but; le perfectionnement du travail, voilà le moyen. La civilisation est une carrière dans laquelle, sous peine de souffrances croissantes, il faut avancer, avancer toujours, avec toute la rapidité possible; et, parmi les conditions les plus propres à activer cette course nécessaire, il n'en est pas de plus efficace et de plus indispensable que le développement des échanges. La liberté des échanges, c'est la concurrence dans toute son étendue et avec toute sa puissance, c'est l'émulation universelle, c'est la mise en commun des ressources du monde entier. La restriction, c'est la privation de ces ressources, c'est l'alanguissement de cette émulation, c'est l'affaiblissement de cette concurrence, c'est l'apathie, le dénûment et la lenteur. La restriction, donc, c'est le retard. C'est cette vérité, point fondamental du débat, qu'exprimait en le tranchant la célèbre lettre du 5 janvier

au ministre d'État. C'est elle surtout qu'exprimait la phrase suivante, qui peut servir de point de départ et de texte à cette dernière leçon : « *Il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant. Sans concurrence, l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés, qui s'opposent aux progrès de la consommation.* »

Sans la concurrence, en effet, Messieurs, sans la liberté du commerce et de l'industrie, ou lorsque des restrictions nombreuses et graves portent atteinte à cette liberté, la production, c'est-à-dire le bien-être qui dépend d'elle, est retardée, et retardée de plusieurs façons. La restriction retarde le bien-être en nous privant des ressources des autres nations et en nous réduisant à nous-mêmes ; elle le retarde encore en nous faisant mal user de nos ressources et de nous-mêmes, en affaiblissant, même à l'intérieur et sur notre propre terrain, l'action de la concurrence ; en émoussant, sinon en brisant tout à fait, cet aiguillon nécessaire sans lequel les hommes s'endorment dans la paresse et ne savent pas tirer parti même des avantages que la nature a mis sous leurs mains.

Le résultat de ce double retard, le résultat de toute mesure qui s'oppose à la liberté des échanges, c'est d'encourager les industries factices et de décourager les industries naturelles, c'est de rassurer la paresse, c'est d'affaiblir l'énergie et l'activité. Et il ne faudrait pas croire que, même dans un grand pays où il semble que la concurrence intérieure soit libre, ces causes diverses

n'aient pas une grande influence, et que ces entraves à l'action de la concurrence étrangère ne pèsent que d'un poids modéré sur la prospérité du peuple qui les accepte. Quelques faits, pris parmi les plus avérés, vont vous mettre à même, Messieurs, d'en juger.

En 1852, un des manufacturiers les plus riches, les plus éclairés et les plus honorables de France, un de ceux qui, à cause de leurs lumières mêmes, furent les premiers à comprendre que l'industrie était la première victime des entraves qu'elle réclamait, et que la prétendue *protection* dont on la couvrait n'était qu'*oppression*, M. Dollfus, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, faisait la déclaration que voici : « Ma maison a une filature de 25,000 broches, dont 20,000 pour le calicot. Elle pourrait, en remplaçant ces métiers, dont une partie date de près de quarante ans (ce sont ceux dont nous avons raconté les dernières aventures) *filer le kilog. à 20 centimes meilleur marché; mais* — écoutez bien ceci, Messieurs, — *la concurrence intérieure n'est pas assez forte pour nous y contraindre.* » Et M. Dollfus ajoutait, avec non moins de franchise : « Qui paye cette différence de 20 centimes par kilog. ? Ce n'est pas nous, filateurs de coton ; car, s'il en était ainsi, nous ne persévérerions pas dans notre routine : *c'est le public, c'est-à-dire le consommateur.* »

Un autre fait m'est fourni par M. Dollfus, dans sa brochure sur la *Levée des prohibitions* (p. 11). Il est

plus saisissant encore, à cause de l'énormité de l'écart.

« La chambre de commerce d'Amiens avait envoyé, après l'annonce d'une réforme faite par le gouvernement, des délégués en Angleterre. Ces délégués sont revenus en France avec un rapport établissant que *le même produit qui chez nous coûte 2 fr. 50 se fait à Manchester pour 0,70 ou 1 fr. 20 au plus*, « PAR LE MO- » TIF, dit le rapport, QUE CHEZ NOS VOISINS ON SE SERT DE » MACHINES POUR CE QU'ON FAIT ENCORE A BRAS CHEZ NOUS. » Les délégués et leurs mandataires se hâtent d'en conclure qu'il faut conserver la prohibition, afin de leur éviter la nécessité de sortir de la routine ; mais le public, le consommateur, qui paye par une hausse de 100, 200 et 300 °/ₒ cet attachement à la routine, ne peut conclure dans le même sens[1].

La protection accordée au fer, et qui doit être regardée comme la plus onéreuse de toutes à cause de l'importance et du nombre des industries qui dépen-

[1] Il en est de même par tous pays. Lord John Russell, aujourd'hui le comte Russell, dans le banquet qui lui a été offert le 14 octobre dernier (1861), à Newcastle-on-Tyne, en repassant devant le public sa longue carrière parlementaire, s'exprimait ainsi à propos de la liberté commerciale :

« Quelles luttes n'avons-nous pas eu à soutenir pendant près de quarante ans pour mettre les hommes à même de faire ce qui est parfaitement innocent en soi, c'est-à-dire d'échanger les produits de leur industrie contre les produits de l'industrie d'autres hommes, contre des objets d'utilité, de confort ou d'agrément ! (Applaudissements.)

» Je me rappelle qu'au commencement de cette lutte, alors que les principes du libre échange n'étaient pas compris comme ils le sont maintenant, *une pétition fut présentée à la Chambre des Communes*,

dent de la fabrication du fer, ainsi que de son inévitable réaction sur la plupart des produits et des travaux, n'était pas évaluée, il y a quelques années, pour la propriété foncière seule, à moins de 20 ou 25 centimes additionnels au principal de l'impôt foncier. L'histoire de ce chiffre, qui a fortement mis en émoi, quand il a été révélé, les titulaires de la protection, est même assez curieuse. Je la tiens de première main, et je puis, par conséquent, la garantir. Un agriculteur de mes amis, justement renommé pour l'excellence de son exploitation, et plus encore peut-être pour la perfection hors ligne de sa comptabilité, reçut un jour, de l'un des directeurs d'un établissement métallurgique considérable (je pourrais dire lequel, mais « le *nom* ne fait rien à l'affaire »), la demande de renseignements précis sur la consommation du fer dans ses cultures. Il s'agissait, dans la pensée de ceux qui désiraient ce renseignement, d'avoir un document positif à opposer aux adversaires de la protection, et de prouver, par

*exposant que les pétitionnaires faisaient des gants, mais que ces gants étaient très-inférieurs à ceux de France, qu'ils étaient beaucoup plus chers que ceux de France, et qu'en conséquence les pétitionnaires demandaient.... que supposez-vous? Non pas que l'on pût porter des gants de France, qui étaient meilleurs et à meilleur marché, mais que les gants de France fussent entièrement exclus*, AFIN QUE LES PÉTITIONNAIRES PUSSENT FOURNIR AU PUBLIC DES GANTS MAUVAIS ET CHERS. (Rires et applaudissements)

» Eh bien! Messieurs, c'est là toute l'histoire de la protection et du libre échange. Des gouvernements et des législateurs avaient cru que la réglementation était profitable au pays en général, ne voyant pas que, si on laissait les hommes agir selon leur liberté, ils trouveraient d'eux-mêmes les occupations qui leur seraient les plus profitables. »

l'exemple et l'autorité d'un des premiers cultivateurs de France, que la charge résultant pour l'agriculture de l'enchérissement légal du fer était une charge insignifiante. L'agriculteur en question, homme fort éclairé, mais plus occupé de ses affaires que des débats des économistes et de leurs adversaires, et fort éloigné de tout sentiment hostile pour les maîtres de forges, donna ordre à son teneur de livres de faire avec soin le relevé de la dépense indiquée, et le mit à la disposition de celui qui le demandait. Mais ce relevé accusait une consommation de plus de 20 kil. par an et par hectare, soit, au prix qu'avait alors le fer, une dépense de 16 fr. 50 c. en principal, de 19 fr. avec les intérêts. Ce n'était pas là ce qu'avait espéré le *protégé* si curieux de se rendre compte[1]; aussi déclara-t-il ces chiffres *impossibles*. On mit les livres à sa disposition, mais la vérification ne pouvait rien changer aux calculs; et la malencontreuse note, trop inutile à l'objet pour lequel elle avait été préparée, resta dans un carton. Plus tard, un publiciste intelligent, ancien agriculteur lui-même, M. Jourdier, reprenant, au point de vue de la liberté, l'étude de la consommation du fer par l'agriculture, alla, pour avoir des renseignements précis, frapper à la même porte. On lui remit la note préparée pour ses contradicteurs, et dont ceux-ci n'avaient pas voulu; il n'eut pas les mêmes raisons pour refuser de s'en servir, et c'est ainsi que ces chiffres furent publiés. D'autres

[1] *Quelques centimes par hectare*, voilà ce que concédaient alors les maîtres de forge.

exploitations, dont les livres furent relevés par M. Jourdier, en fournirent de presque identiques.

Quant au poids que, d'après ces chiffres, la protection du fer national faisait peser sur l'agriculture, il est aisé à évaluer. La contribution foncière, dans la ferme dont il s'agit, était de 9 fr. 51 par hectare. 20 kil. 4 h. de fer, en admettant que la surélévation des prix ne fût que de 110 fr. par tonne depuis le décret du 22 novembre 1853, faisaient 24 cent. additionnels; avant le décret, c'eût été 43[1]. Il est vrai que les exploitations dont il s'agit étaient des exploitations hors ligne, consommant plus de fer que la moyenne; mais il est vrai aussi que la contribution foncière y était au moins en proportion. La moyenne du principal de cette contribution n'était que de 2 fr. 47 pour l'ensemble de la France. L'eût-on comptée à 3 fr., pour exclure les terres mal cultivées, et eût-on d'autre part réduit à moitié, c'est-à-dire à 10 kil., la consommation du fer, on aurait trouvé encore 1 fr. 10 de surcharge pour une contribution de 3 fr., ou l'équivalent de 36 centimes additionnels. Or, si ces 10 kil. de fer ne sont pas consommés, ce qui n'est que trop certain, à quoi l'attribuer, sinon à la cherté du fer[2]? et n'est-ce pas là le mal le plus grand

[1] *Voir*, pour plus de détails, les articles de M. Michel Chevalier, dans le *Journal des Débats* du 8 novembre 1854 et du 20 janvier 1856, et les articles de M. Jourdier, dans le *Journal des Économistes* de juin et juillet 1854.

[2] « Aux relevés tirés des livres de Trappes et de Grignon, M. Talabot oppose ceux qu'il a faits dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, où il n'a trouvé que 1 kilog. au

qu'a causé cette cherté? Elle n'a pas seulement chargé l'agriculture; elle l'a arrêtée, entravée, et par conséquent elle a empêché l'essor de la production et nui à l'alimentation publique.

Elle a tout entravé, et a nui à tout, Messieurs, car tout a besoin de fer; et payer le fer trop cher ou se passer de fer, ce n'est que choisir entre deux maux, tous deux bien grands. Or comment des droits aussi énormes que ceux qui ont, depuis près de cinquante ans, repoussé le fer étranger, n'auraient-ils pas surélevé le prix du fer national? Ces droits, portés de 44 fr. par tonne à 165 par les premières Chambres de la Restauration, mis en 1822 à 275, et réduits à grand'peine, en 1835, à 206, chiffre conservé jusqu'en 1853, ont toujours motivé un écart à peu près proportionnel. En 1828, d'après l'enquête qui fut faite alors, cet écart était, par rapport aux fers anglais, de 250 fr. Or, d'après un calcul produit il y a une dizaine d'années, à une époque où l'on parlait beaucoup du milliard des émigrés, et qui, quoi qu'on ait pu dire, n'a jamais été réfuté, il était entré dans la consommation, de 1814 à 1848 seulement, six millions de tonnes de fers forgés d'origine française. (Il en serait entré bien davantage si les prix eussent été moins élevés.) Ces fers avaient été enchéris, en moyenne, d'au moins 200 fr. par tonne.

lieu de 10. Et il prend cela pour une démonstration! J'ai lu quelque part que les nègres des bords de la Gambie labouraient leurs terres avec des cornes de bœuf en guise de charrue. Que dirait-on de celui qui prétendrait en tirer la preuve que l'agriculture peut se passer de fer? » M. Chevalier, *Débats* du 20 janvier 1856.

C'était donc 1,200,000 fr. au moins, plus que ce fameux milliard des émigrés, qui avaient été prélevés sur le public par l'impôt de la protection; et dans ces 1,200,000 fr. il n'était tenu compte ni de la fonte, dont on consomme de grandes masses, ni de l'acier, qui, jusqu'en 1853, au grand détriment de toute la partie vive de l'outillage, et comme pour réaliser forcément le régime des haches obtuses, était taxé jusqu'aux prix insensés de 1540 à 1644 fr. par tonne.

Je viens d'employer l'expression d'*impôt de la protection;* ce n'est pas au hasard, croyez-le, et c'est bien à un véritable impôt avec cette circonstance seulement qu'il ne profite pas au public. Cet impôt eût-il jamais été supporté, je le demande, s'il n'avait été dissimulé sous les périphrases et les grands mots dont nous avons fait justice l'autre soir? Pour en juger, supposez un instant, avec un spirituel armateur du Havre, M. Frédéric de Coninck, qu'on eût restitué aux choses leur physionomie propre et leur véritable nom. Supposez qu'on eût rendu une loi conçue en ces termes :

« Les *droits de douane* sur le fer sont abolis; mais le *système protecteur* est conservé, et, en conséquence, à la fin » de chaque année, les maîtres de forges toucheront chez le » payeur du département 206 fr. par 1,000 kilogr. de gros fer, » et 440 fr. par 1,000 kilogr. de tôle, etc., etc., qu'ils auront » livrés à la consommation. *A cet effet, les percepteurs ajouteront aux contributions le nombre de centimes additionnels* » *qui sera nécessaire.* » Ainsi formulée, la protection serait manifestement un privilége révoltant, la restauration des rede-

vances féodales. Donc elle a le même caractère offensif quand elle se révèle par le tarif des douanes; car ici qu'importe la forme? Qu'est-ce que l'on change au fond des choses en employant, pour soutirer au public son argent, une pompe aspirante qui s'appelle la douane, au lieu d'une autre mécanique qui s'appelle le percepteur? » (Michel CHEVALIER, *Examen du système protecteur*, p. 30.)

La seule différence, en effet, c'est que de cette façon l'argent pris au public profiterait tout entier à l'industrie protégée, ou du moins aux industriels, tandis que de l'autre une bonne partie est perdue pour tout le monde. On saurait aussi, et clairement, ce que coûterait la protection; et, si on la conservait, ce serait qu'on voudrait bien la payer son prix.

Et ne vous étonnez pas trop, du reste, Messieurs, de ce chiffre d'un *milliard* prélevé sur le public, en trente ou quarante ans, par une grande industrie; c'est une bagatelle. En Angleterre, l'impôt de la protection a été longtemps bien autrement lourd, puisque sur un seul article, et sur le plus indispensable de tous, sur le pain, il atteignait *annuellement* presque à cet énorme chiffre. En 1838, pour citer une année, le Royaume-Uni consomma 146 millions d'hectolitres de grains (dont 34 de froment). La valeur en était, grâce à la législation, de deux milliards. Elle n'était à Stettin que de 860 millions, soit 1,140 millions de différence, ou plus de 50 %, dont l'abolition des lois céréales a gratifié le pays. C'est une décharge de plus d'un milliard qu'elle a de fait accordée aux contribuables.

Certes, ces échantillons des charges imposées par le système protecteur sont de nature à faire réfléchir; et c'est quelque chose, pour citer encore un chiffre relatif au fer, qu'une surcharge qui peut se traduire, suivant un des principaux constructeurs de chemins de fer, M. Pereire, en mille ou douze cents kilomètres de voies ferrées de moins. Ce n'est qu'un côté de la question, pourtant, et cette perte directe ne représente pas, bien s'en faut, tout le mal dont ce système est responsable. C'est lui qui, par l'appât souvent trompeur de la garantie officielle, suscite les industries factices; c'est lui qui, en donnant aux industriels une sécurité exagérée, les encourage dans la routine, étouffe en eux ce désir de faire toujours mieux et toujours à meilleur marché, sans lequel il n'y a pas d'industrie sérieuse, et paralyse ainsi, à leur propre préjudice, l'essor du progrès.

En 1834, à la suite de projets de réforme mis en avant par M. Duchâtel, partisan éclairé du progrès économique, une enquête eut lieu devant le conseil supérieur de l'industrie. Un chef d'industrie, interrogé s'il se tenait au courant des progrès de l'étranger (s'il se souciait de savoir son métier, en d'autres termes), répondit avec une franchise qui n'avait d'égale que sa naïveté : « *Pourquoi m'en inquiéterais-je? je suis* PROTÉGÉ. »

Dans cette même enquête, un homme d'une incon-

testable intelligence, quoique ardent et implacable protectionniste, un industriel considérable, qui a été ministre des travaux publics et qui est aujourd'hui sénateur, M. Lefebvre-Duruflé, faisait la déposition suivante :

« Il y a quelques années, l'industrie anglaise fit une découverte heureuse, celle de cet apprêt qu'on a appelé indestructible et qui causa une véritable révolution dans la fabrication des draps. J'étais alors associé de M. Constant Duruflé, mon beau-frère. Notre maison avait quelques belles relations en Italie; nous vîmes tout à coup ces relations interrompues : il n'y avait plus moyen de faire accepter nos produits. Je dus, en conséquence, faire un voyage en Italie, afin de reconnaître la cause de cet abandon marqué de la plupart de nos correspondants. Je vis qu'il avait pour motif la concurrence des draps anglais; et, effectivement, en les comparant aux draps français, je trouvai qu'ils présentaient, sous le rapport de l'apparence, une différence telle qu'elle me confondit. » (*Enquête*, t. III, p. 375.)

En rapportant, dans son excellente *Etude économique sur les tarifs de douanes* (p. 333), cette curieuse et caractéristique déposition, M. Amé[1] fait deux observations également à propos. La première c'est que, par l'effet de la protection, « le public français devait se contenter de draps dont les Italiens ne voulaient plus, *bien qu'on les leur offrît, grâce à nos anciennes primes de sortie, avec une remise de près de 15 °/₀.* » La seconde, c'est que, par l'effet de la même protection, « l'un de

[1] Directeur des douanes à Bordeaux, aujourd'hui à Paris.

nos fabricants les mieux posés ne soupçonnait même pas l'existence d'un procédé nouveau qui devait *révolutionner* sa propre industrie, et que les Anglais appliquaient depuis assez longtemps pour nous avoir chassés d'une partie de nos marchés ! Des faits analogues, dit-il, ont été observés dans beaucoup d'autres circonstances. Aujourd'hui encore (1860), un grand nombre de nos établissements industriels fonctionnent avec des machines fort imparfaites ou par des procédés abandonnés depuis vingt ans en Angleterre... Ne doit-on pas voir là l'une des causes les plus sérieuses de l'infériorité relative de quelques-unes de nos fabrications? Dans tous les cas, pour que le privilége des prohibitions ne lésât pas le consommateur, il faudrait qu'il ne profitât pas non plus au producteur; et, s'il en était ainsi, on n'attacherait probablement pas autant d'importance à le conserver. »

Cette ignorance étrange et systématique de son propre métier, cette négligence et cette indifférence pour le progrès dans laquelle la prohibition ou la protection exclusive de la concurrence étrangère entretient, nous le voyons par l'exemple de M. Dollfus et de M. Lefebvre-Duruflé, même les hommes les plus intelligents, est malheureusement un fait général et inévitable. On ne connaît pas ce qu'on ne voit pas; on ne s'enquiert pas de ce dont on n'entend pas parler, et on ne se met pas en peine d'innover quand on ne sent pas l'impérieuse nécessité de le faire. Tandis que le fabricant suisse ou

anglais connaît les pays étrangers, les visite lui-même, y a, non de simples correspondants, mais des associés intéressés comme lui à tout savoir et à tout utiliser[1], le fabricant français vivait, jusqu'à ces derniers temps, dans l'ignorance, et trop souvent dans le dédain des langues, des pratiques et des usages commerciaux de ses rivaux ; et, se faisant de son insouciance un point d'honneur mal entendu, il affectait, dans l'industrie comme dans la politique, ce faux et étroit patriotisme qui n'est que le masque de la médiocrité jalouse. Un peu de frottement aura bientôt raison de cette obstination routinière et mal entendue. Qui ne sait, en effet, que jusqu'à la réforme de l'an dernier, qui leur a fait sentir enfin la nécessité de voir de près leurs émules, la plupart, même des grands industriels, n'avaient jamais mis le pied en Angleterre? Ils s'y sont décidés alors, et les chemins de fer du nord de la France ont été couverts, pendant plusieurs mois, de maîtres de forges, de filateurs et de constructeurs qui allaient faire leur premier voyage au delà du détroit ou qui en revenaient. J'ai pu, comme bien d'autres, entendre quelques-unes de leurs conversations, car en général ils parlaient haut: j'ai eu, sur les impressions de certains d'entre eux, des renseignements parfois fort précis; et je dois, à l'honneur de la concurrence, à l'honneur de l'esprit français aussi — qui s'arrête volontiers tout à fait, mais qui ne se remue pas à demi — déclarer que le langage du retour

[1] *Voy.* le rapport cité plus haut de M. J. Kindt.

différait fort du langage du départ, et que, partis souvent avec du découragement et de l'amertume, la plupart de ces voyageurs malgré eux revenaient avec de l'ardeur et de la confiance, étonnés de ce qu'ils avaient vu, mais plus étonnés encore de ce qu'ils s'étaient reconnus capables de faire, sentant qu'il dépendait d'eux de se mettre au niveau des plus avancés, et résolus à n'y pas manquer. C'est qu'en effet, Messieurs, constater la supériorité du concurrent, se rendre compte des causes qui la lui assurent, c'est presque toujours constater la possibilité de devenir supérieur soi-même et apprendre le moyen de le faire[1]. Il y a peu de choses qui ne s'imitent aujourd'hui, et divulguer, c'est rendre commun. « Il faut bien le dire, écrit M. Dollfus, dans la *Levée des prohibitions* (p. 8), il est nombre de produits qui se fabriquent dans d'autres contrées et que nous ne connaissons que fort peu ou point du tout. Nous avons tous été frappés d'en rencontrer beaucoup qui figuraient à l'Exposition, et dont l'introduction en

[1] Voici à ce sujet une anecdote qui est caractéristique. Elle est tirée du second voyage d'A. Young en France (en 1788), à une époque où le récent traité de commerce avec l'Angleterre faisait dire à peu près tout ce qui s'est dit depuis un an. « Une douzaine d'assiettes communes en imitation française, bien moins bonnes que les nôtres, valent 3 et 4 livres. Je demandai au marchand (un Français) si le traité de commerce ne serait pas nuisible avec une telle différence. — *C'est tout le contraire, Monsieur. Quelque mauvaise que soit cette imitation, on n'a encore rien fait d'aussi bien en France; l'année prochaine, on fera mieux; nous perfectionnerons, et enfin nous l'emporterons sur vous.* — Je le crois bon politique; sans concurrence, aucune fabrication ne progresse. »

France offrirait une incontestable utilité. » La liberté amènera de plus en plus cette introduction, et procurera à l'industrie, bon gré mal gré, cette incontestable utilité. Mais elle seule peut le faire.

J'en pourrais citer mille exemples. Je me bornerai à rappeler que, sans les expositions de 1851 et 1855, c'est-à-dire sans ces premiers congrès de l'industrie qui ont commencé à mettre en présence les industriels des diverses nations de l'Europe, on en serait encore peut-être à considérer comme impossible un des grands progrès de la métallurgie contemporaine : je veux parler de la fabrication en grand de l'acier fondu. Les pièces d'une dimension un peu forte étaient, il y a peu d'années, des raretés, même en Angleterre. Les expositions apprirent au monde qu'un Prussien, M. Krupp, d'Essen, fabriquait couramment, avec les aciers de forge des bords du Rhin, des arbres de couche, des essieux coudés, des cylindres de laminoir d'une exécution parfaite, et que la société de Bochum employait les mêmes aciers au moulage de cloches d'une merveilleuse sonorité. Et je citerai, comme dernière preuve et comme une conclusion d'une incontestable autorité, ce passage d'un discours prononcé, en septembre 1859, au banquet des couteliers de Sheffield, par l'un des hommes les plus distingués de l'Angleterre, M. Wilson :

« Messieurs, la semaine dernière on nous a menacés d'une déclaration de guerre. Pour ma part, je ne le regrette pas. Le comte de Morny menace l'Angleterre d'une guerre dans laquelle l'Angleterre est prête à entrer. Il menace l'Angleterre

d'une rivalité commerciale. (Applaudissements.) Eh bien! c'est là une guerre dont l'Angleterre, j'en suis convaincu, sortira victorieuse. En outre, c'est là une guerre dont nous désirons ne jamais voir la fin. (Applaudissements.) Il n'y a rien que les négociants anglais souhaitent plus que d'être les rivaux du monde entier.

» Mais, si je puis me permettre de donner des conseils au comte de Morny et à nos amis les Français, je leur soumettrai humblement l'idée qu'avant de commencer cette guerre il faudrait se débarrasser d'un grand nombre de prohibitions, qui certainement tourneront à leur désavantage. S'ils commencent cette guerre dans les conditions actuelles, ils seront comme des jockeys trop pesamment chargés.

» Aujourd'hui même, le représentant de Manchester m'a signalé une circonstance qui démontre ce que je dis. Il m'a fait observer que l'une des découvertes les plus importantes pour les filatures de coton est une invention française; et, chose singulière! il ne s'est pas trouvé un seul manufacturier français qui voulût acheter cette découverte, tandis qu'à Manchester il se trouva des personnes prêtes à la payer 100,000 liv. st. En France, les manufacturiers disaient : « Non, *nous sommes protégés par nos lois ; nous n'avons pas besoin de machines perfectionnées :* nous sommes satisfaits de ce que nous gagnons et nous ne voulons pas payer un perfectionnement. » Je puis dire au comte de Morny que, s'il veut nous faire la guerre dont il parle, *il est nécessaire d'apprendre à acheter au plus haut prix tous les perfectionnements.* »

Retranchons, Messieurs, de ce discours, ou plutôt prenons pour ce qu'elles sont — des métaphores appelées par une première métaphore et plus ou moins commandées chez tous les peuples par le chauvinisme national — ces expressions de victoire, de lutte et de

guerre; et il n'y reste que d'excellents et très-sincères conseils à notre adresse : savoir acheter à haut prix les perfectionnements, quand ils le méritent; compter sur soi, non sur la loi; laisser de côté, une fois pour toutes, l'éternel refrain : « *Nous sommes protégés* », et la non moins éternelle supplique : « *Protégez-nous* » ; et ne pas rappeler à tout propos l'histoire de ce pauvre homme qui, « pour tuer une puce, voulait obliger les dieux à lui prêter leur foudre et leur massue. » Ne compter que sur soi, Messieurs, mais compter résolûment sur soi, voilà ce que la liberté apprendra aux industriels, pour leur bien comme pour celui du public; et voilà ce que la protection les pousse inévitablement à oublier, pour leur commun malheur aussi.

La liberté a un autre avantage, la protection un autre inconvénient, qui ne sont pas moindres. Elles agissent sur les prix (en sens inverse bien entendu) de la même façon que sur les procédés. La liberté, par la concurrence étrangère, non-seulement stimule l'industrie indigène à perfectionner ses moyens d'action et ses produits, mais elle la force aussi à faire profiter le public des progrès qu'elle réalise. La protection, par l'affaiblissement de la concurrence, ajoute à l'imperfection du travail l'élévation des prix, et c'est particulièrement sur le marché national que cette élévation se fait sentir. En France, et dans tous les pays où a régné le système protecteur, on a toujours vendu les objets *protégés*

plus cher à l'intérieur qu'à l'extérieur, à proportion du montant de la protection; et c'est aux consommateurs étrangers qu'ont profité, la plupart du temps, les droits de drawback, primes d'exportation et de sortie, et autres combinaisons soi-disant favorables au travail national. Vous venez d'en voir la remarque faite, avec toute l'autorité de l'expérience, par un directeur de douanes, à l'occasion des draps. Elle l'a été, plus solennellement encore, dans un document officiel publié à la face du monde entier : « *Qui ignore,* a dit M. Rouher dans son rapport à l'Empereur du 24 janvier 1860, *que l'industrie française a été conduite, par l'exagération du système économique qu'on défend en son nom,* A VENDRE A L'INTÉRIEUR SES PRODUITS A UN PRIX BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI AUQUEL ELLE LES VEND SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS? » Le fait est notoire, en effet, et nous en connaissons tous vingt exemples.

Un des plus frappants est celui des sucres. Il n'est personne ayant un peu voyagé sur le littoral de la Méditerranée ou sur les frontières d'Allemagne, qui n'ait constaté que le sucre, le sucre sorti de France, se vendait, sur la plupart de ces points, à bien plus bas prix qu'en France, à quelque chose comme 55 ou 60 centimes, au lieu de 75, 80, 90. Aussi les personnes qui ont quelque connaissance de l'effet des droits à l'entrée et des restitutions à la sortie ont-elles été à peu près unanimes, depuis vingt ans, pour déclarer que toutes ces combinaisons n'aboutissaient qu'à renchérir la denrée, à constituer le Trésor en perte, et à susciter sur une

grande échelle la contrebande et la fraude[1]. Il m'a été assuré, à ce dernier sujet, par un homme aussi honorable qu'à même de bien voir, que non-seulement il y avait toujours entre le rendement réel et le rendement officiel une différence importante dont le public faisait les frais, mais que l'on percevait même, par une tromperie audacieuse, le remboursement à la sortie sur des formes en bois, adroitement mêlées aux vrais pains. Le ministre des finances de Belgique, M. Frère-Orban, disait, du reste, l'an dernier, à propos de la discussion sur les octrois, que *chaque million de kilog. de sucre indigène entrant dans la consommation coûtait 60,000 fr. au Trésor*[2].

Les houilles belges se vendent, par un phénomène du même genre, plus cher en Belgique qu'en France; et les usines de Rouen ou de Paris peuvent consommer les produits des mines du Couchant de Mons, entre autres, à plus bas prix que les habitants de Mons même. Ces derniers sont dans le *marché réservé*, les autres sont dans le *marché libre*. Ce sont les expressions employées dans un document fort curieux, un acte d'union entre les houillères de ce bassin, aux termes duquel les concessions unies s'interdisent, sous peine d'amende,

[1] V. notamment les publications et articles si compétents de M. J.-B. Delaunay, du Havre, ce vigoureux vétéran de la liberté commerciale; le dernier entre autres, dans l'*Avenir commercial* du 27 octobre (1861).

[2] Il a été constaté officiellement, dans la même discussion, que la prime de sortie sur les sirops était perçue sur des sirops tellement trompeurs, qu'*on les jetait à la mer* aussitôt hors du port d'embarquement.

toute vente au-dessous du prix de coalition dans le rayon réservé, et limitent même, sous la même peine, l'extraction permise à chacune d'elles en vue de ce rayon, afin de maintenir par la rareté volontaire l'élévation artificielle du prix de la marchandise. Cette convention singulière, qui a plusieurs années de date et qui a été renouvelée il y a dix-huit mois à peine (le 24 août 1859), a été publiée tout au long dans l'*Économiste belge*. Des faits analogues se sont produits, depuis quinze ans, dans le bassin de Saint-Étienne, au grand détriment de l'industrie, des ouvriers et des exploitants eux-mêmes [1].

Nombre d'autres articles sont dans le même cas. Les tissus belges communs, pour n'en citer qu'un, sont moins chers en Hollande qu'en Belgique, et c'est l'ouvrier hollandais qui profite de la protection, dont l'ouvrier belge fait les frais. Le fer, pour revenir sur cet article fondamental, ne supporte pas au dehors des frontières le renchérissement qu'il supporte au dedans. Les constructeurs français, nous le verrons tout à l'heure plus en détail, font des affaires sur les marchés étrangers, en concurrence avec les constructeurs étrangers, à des prix qui ne dépassent pas ceux de ces constructeurs par conséquent, c'est-à-dire à des prix inférieurs, de la totalité du droit au moins, à ceux du marché national. Et, pour ne citer qu'un fait récent, je trouve,

[1] *Voy.* dans l'*Economiste belge* de 1859, principalement en septembre et octobre, divers articles de MM. G. de Molinari, Ch. Le Hardy de Beaulieu et Frédéric Passy.

dans l'*Avenir commercial* du 27 janvier; que jamais en France les compagnies de chemins de fer n'ont pu avoir de rails à moins de 210 fr. pris à l'usine, et que les rails pour les chemins de fer romains ont été vendus à ce même prix de 210 fr. rendus à la Méditerranée, ce qui équivaut à 185 ou 190 fr. pris à l'usine. Ce qui est certain, c'est que le célèbre constructeur de chemins de fer dont j'ai invoqué précédemment le témoignage, en parlant du préjudice causé à l'industrie française par les droits sur les fers, M. Pereire, a déclaré qu'il n'avait nulle part trouvé, pour les chemins de fer qu'il construit à l'étranger, de rails moins chers que les rails français. Pourquoi alors n'y en a-t-il pas de plus chers en France? Je n'insiste pas; je voulais simplement, par quelques faits particuliers, vous montrer sur quelles bases sont assises les déclarations si graves de M. Amé et de M. Rouher.

Ces déclarations, Messieurs, et ces exemples suffisent pour démontrer amplement l'utilité, la nécessité, la possibilité aussi d'un changement dans la législation qui les provoquait. Un changement était nécessaire; car il est impossible, à moins de vouloir s'appauvrir à plaisir, qu'une nation continue, en connaissance de cause, à s'infliger de pareilles pertes et de pareilles gênes. Ce changement était possible; car, lorsqu'on trouve son compte à vendre aux consommateurs étrangers aux prix de concurrence, on peut le trouver à

vendre à ces mêmes prix aux consommateurs nationaux, en s'allégeant soi-même des formalités, des entraves et des charges, auxquelles on participe par mille côtés.

La conséquence est forcée. Mais c'est précisément parce qu'elle est forcée qu'elle était ardemment contestée par tous ceux qui se sentaient, disons mieux, qui se croyaient — bien à tort, nous allons le voir — menacés par elle. Oui, disaient-ils, cela est vrai, la protection a des inconvénients, elle ralentit et renchérit la production; mais elle existe : c'est notre atmosphère natale, et nous n'en pouvons changer. Nous avons organisé nos établissements en vue des conditions actuelles; nous admettons que ces conditions soient mauvaises, mais c'est la faute du passé. Pour nous, nous n'y pouvons rien, et toute modification sérieuse nous tuera. Or c'est là, ajoutait-on, non-seulement une chose cruelle et injuste pour nous, mais une chose grave et périlleuse pour tous. Sans doute il est pénible pour le public de payer plus cher certains objets; mais il lui serait bien plus pénible de voir s'arrêter l'industrie qui les lui fournit; et, si demain les ateliers se fermaient, si la population qui les remplit se voyait jetée sur le pavé, privée du pain dont elle a besoin, quelles ne seraient pas les conséquences d'un tel bouleversement [1]?

[1] Cette éventualité a parfois été présentée en termes étranges. On se souvient de cette menace d'*armer les ennemis* du gouvernement, et de cette conclusion du mémoire des filateurs de Roubaix en 1834 : « *Surtout souvenez-vous qu'un salaire abaissé a deux fois soulevé Lyon.* »

N'est-ce pas un de ces cas où il faut savoir vivre avec son mal, parce que le remède est pire que le mal?

Messieurs, si ces assertions avaient été fondées, si en effet la suppression ou l'adoucissement des restrictions douanières avaient pu compromettre gravement le travail et exposer à la misère et au chômage les populations ouvrières de la France; si seulement ils avaient pu porter une atteinte irréparable aux fortunes des industriels et compromettre sérieusement le fruit de leurs labeurs passés, assurément il n'eût été que juste d'en tenir compte. Jamais la protection, quoi qu'on en pût dire, n'avait été concédée sans réserves et comme l'état normal de l'industrie, et jamais ceux qui en recueillaient le bénéfice n'avaient été en droit de s'en promettre la perpétuité : toujours, au contraire, c'était passagèrement, exceptionnellement, à court terme, et comme encouragement de premier établissement en quelque sorte, qu'elle avait été réclamée et accordée[1]; et rien n'était plus naturel, le délai expiré et dix fois expiré, que de ne plus renouveler cette coûteuse et arbitraire faveur. Cependant, je le reconnais, l'habitude

[1] *Les prohibitions absolues détruisent l'émulation.* Le roi ne veut élever les droits qu'autant qu'il est nécessaire pour compenser les désavantages *actuels* de notre industrie, et lui assurer les moyens de se maintenir, *à la condition expresse de tendre à l'économie et aux procédés les plus simples, et de faire de continuels efforts pour atteindre à tous les perfectionnements découverts ou à découvrir.* **AUSSI ESPÉRONS-NOUS POUVOIR, AUX SESSIONS PROCHAINES, DEMANDER LA RÉDUCTION SUCCESSIVE DU TARIF QUE NOUS PROPOSONS AUJOURD'HUI SUR LES FERS.** » Paroles du ministre à la Chambre des députés, le 20 août 1814.

a sa force, et jusqu'à un certain point ses droits ; et, en tolérant trop longtemps le mal, on s'en rend dans une certaine mesure complice et responsable. Toute société qui laisse s'enraciner chez elle les abus doit des ménagements à ceux qui, sur la foi de sa condescendance, vivent de ces abus et comptent sur eux pour vivre. Mais ces ménagements ne peuvent aller jusqu'à s'interdire le droit de les supprimer, jusqu'à imposer, en d'autres termes, à ceux qui en souffrent, l'obligation d'en souffrir indéfiniment et sans espoir. Que des ménagements, donc, fussent à propos ; qu'il y eût des compensations à donner aux titulaires dépossédés du privilége ; ce pouvait être une question à discuter — en supposant, encore une fois, la réalité des allégations mises en avant : — mais qu'il fallût, parce qu'une mauvaise théorie avait prévalu dans les esprits et fait prévaloir dans les faits une mauvaise pratique, perpétuer indéfiniment cette pratique vicieuse, c'était insoutenable. Et, pour faire éclater à tous les yeux l'absurdité d'une pareille conclusion, pour mettre au pied du mur ceux qui la défendaient, il suffisait d'accepter leurs assertions et de les prendre par leurs chiffres mêmes.

Dans un mémoire présenté en 1856 par les filateurs de Rouen, il est dit—je prends les chiffres tels qu'on les a donnés, tant pis pour qui les a donnés — que le prix de revient des filateurs français est de 44 % au-dessus de celui des filateurs anglais, et que leurs profits moyens se réduisent à 4 %. Traduisez ces chiffres au point de vue du consommateur : cela veut dire que chaque fois

qu'un filateur gagne 1 fr., le public en perd 11 ; ou, si nous relevons le total des affaires faites à ces étranges conditions, que la France fait un sacrifice de 92 millions par an pour qu'un certain nombre de filateurs en gagnent 8. Franchement, qui veut trop prouver ne prouve rien, ou plutôt prouve contre soi. N'est-il pas clair qu'il eût mieux valu, à ce compte, comme on l'a dit spirituellement, donner ces huit millions aux filateurs *pour ne rien faire*, et garder le reste *pour faire autre chose*. Ils eussent vécu de leurs rentes sans souci, et leur oisiveté nous eût coûté dix fois moins que leur travail. Elle n'eût pas été moins *nationale*, puisqu'elle eût été également entretenue aux frais de la nation. Et d'ailleurs on peut trouver, sans être mauvais citoyen, que la nationalité d'une chemise ou celle d'un mouchoir ne valent pas ce prix-là. 92 millions d'impôt, près de 3 fr. par tête, pour ne pas porter de chemises étrangères et pour n'en guère porter d'indigènes, c'est par trop, en vérité; et jamais pavé, asséné par la main la plus pesante, n'a été comparable à ces 44 °/ₒ du mémoire de 1856. Il est vrai que Rouen n'a jamais eu la main heureuse en pareille matière. Les toiles peintes de l'Alsace lui inspiraient, il y a soixante-quinze ans, autant de terreur que les cotonnades de l'Angleterre. Et, quand un arrêt du Conseil du 13 novembre 1785 eut autorisé cette province française à introduire ses produits dans les *pays des grosses fermes*[1], les fabricants

[1] Les provinces qui avaient accepté le tarif de 1664.

rouennais exposèrent au roi que « LA PLUS LÉGÈRE DIMINUTION *du droit à l'introduction des toiles peintes d'Alsace opérerait infailliblement leur ruine et entraînerait celle d'un nombre infini d'ouvriers qu'ils employaient dans leurs fabriques.* » Tours, Lyon, Amiens, Paris, suivirent ce bel exemple. « *Le royaume frémit d'horreur, en apprenant que les toiles peintes allaient être permises.* » On représentait déjà toutes les fabriques anéanties, les champs en friche, la Normandie, cette province si riche et si fertile, transformée en un désert où l'on chercherait en vain la trace de ses villes et de ses habitants, et les pétitionnaires, en songeant à tant de calamités prêtes à fondre sur le sol national, portaient au pied du trône leurs larmes patriotiques. Ces larmes furent efficaces. L'arrêt fut rapporté, et l'on revint aux dix mille livres d'amende des arrêts antérieurs (10 et 17 juillet 1785). Mais les toiles peintes de l'Alsace sont entrées depuis, elles circulent assez librement en France; et Rouen et les autres villes associées à sa désolation ne s'en sont pas mal trouvées, que je sache[1].

[1] *Voy.* J. DROZ, *Économie politique*, liv. II, ch. 4, et l'*Encyclopédie méthodique*, partie *Manufactures, arts et métiers*, au mot INSPECTEURS. Voici ce qu'on lit dans ce dernier travail, qui est de Roland. Il faut lire ces choses-là de ses yeux pour les croire :

« Est-il question d'autoriser à fabriquer les toiles peintes, dont un siècle d'atrocités n'avait pu ni empêcher l'introduction ni diminuer la consommation ? Les privilégiés voient dans ce projet la subversion de toutes les lois, l'anéantissement du commerce, la dépopulation du royaume. De toutes parts ce ne sont que des convocations, délibéra-

· Ce qui s'est passé se passera encore, ou plutôt — car l'expérience est plus que commencée — se passe déjà. Les industries naguère si ardentes à proclamer leur mort vivent et vivront. Elles vivront, d'abord, parce que les faits qu'elles mettaient en avant pour api-

tions, députations, mémoires, cotisations, argent répandu, sollicitations de toute espèce.

» Rouen fait valoir la prospérité due à ses manufactures de cotonnades*, et voit, si l'on permet les toiles peintes, son commerce désolé, ses métiers abandonnés, *les femmes, les enfants, les vieillards plongés dans la misère, les terres les mieux cultivées retomber en friche, et la Normandie, cette belle et riche province, devenir déserte.* »

« La ville de Tours montre *les députés de tout le royaume gémissant, et voit* UNE COMMOTION QUI OCCASIONNE UNE CONVULSION DANS LE GENRE NERVEUX POLITIQUE. Reims présente sa requête signée de plus de cinquante marchands, qui disent nettement qu'*on veut leur ôter leur pain*. Lyon ne saurait se taire sur un projet *qui a répandu la terreur dans toutes les fabriques*. Paris *ne s'est jamais présenté pour une affaire aussi importante au pied du trône*, QUE LE COMMERCE ARROSE DE SES LARMES. Amiens *regarde la permission du port et usage des toiles peintes ou teintes comme* LE TOMBEAU DANS LEQUEL TOUTES LES MANUFACTURES DU ROYAUME DOIVENT ÊTRE ANÉANTIES. Ce mémoire, délibéré au bureau des marchands des trois corps réunis, également nourri de choses et soutenu dans le style, est ainsi terminé : « *Au reste, il suffit, pour* PROSCRIRE A JAMAIS LE PORT ET USAGE DES TOILES PEINTES OU TEINTES, QUE TOUT LE ROYAUME FRÉMISSE D'HORREUR *quand il entend annoncer qu'elles vont être permises*.... VOX POPULI, VOX DEI ! »

« On ne peut, sans pitié ou sans indignation, lire ce fatras, dont l'ignorance et l'audace forgeaient des volumes et remplissaient la France. Existe-t-il maintenant un homme assez insensé pour dire que les manufactures de toiles peintes n'ont pas répandu une main-d'œuvre prodigieuse ? etc., etc. »

* Il est à remarquer que l'établissement de ces manufactures avait, quelques années auparavant, excité une opposition très-vive.

toyer sur leur compte, les chiffres qu'elles énonçaient pour démontrer leur faiblesse et leur incapacité, étaient faux, plus que faux, impossibles; et qu'en se lamentant comme elles le faisaient elles se calomniaient et se dépréciaient gratuitement. Elles vivront, ensuite, parce que ce régime de la concurrence, qui les épouvante comme tout ce qui est nouveau, a ses ressources s'il a ses difficultés, et que l'activité humaine, quand elle a l'occasion de se déployer en liberté, trouve en elle des trésors dont elle ne soupçonnait pas d'abord l'existence. On se croit faible, parce qu'on n'a jamais été à même d'éprouver ses forces. Vienne le jour du besoin, et l'on sent naître en soi l'énergie et la vigueur. Les industries sont en cela comme les individus, et nous en pourrions mentionner mille preuves célèbres et remarquables. Je me bornerai à une seule, celle qu'a fournie de nos jours, sous nos yeux, l'industrie du sucre de betterave.

Assurément, Messieurs, si jamais industrie a paru artificielle, condamnée par la nature à une infériorité irremédiable, et en droit de demander, si l'on voulait qu'elle vécût, qu'on *égalisât pour elle*, de par la loi, *les conditions de production*, c'est bien l'industrie du sucre indigène, née d'ailleurs d'une situation anormale, d'une lutte violente, et décrétée, par une volonté toute-puissante, comme un défi aux éléments et aux hommes. Faire du sucre en France, avec un soleil pâle et tiède, sous un ciel brumeux, dans un sol relativement infertile, et le faire en concurrence avec la plante sacchari-

fère par excellence, avec la canne de l'Amérique et de l'Asie, c'était, à ce qu'il semblait, au premier chef, une folle entreprise; aussi ne songeait-on pas d'abord à une fabrication régulière, mais à une ressource accidentelle. Il ne s'agissait pas de faire bien ni de faire à bon marché, il s'agissait de suivre la passion du moment, de se passer de l'Angleterre et du monde, et de faire durer à tout prix ce violent état d'isolement qui a réalisé un instant, comme une des conséquences de la guerre européenne, l'idéal du système protecteur: le *blocus continental*. Le décret de Trianon du 5 août 1810 avait frappé le sucre d'un droit de douane de 300 fr. les 100 kil.; on voulait du sucre coûte que coûte, on ne voulait pas autre chose. Voici pourtant ce qui est arrivé.

Un premier décret du 25 mars 1811 ordonne que 32,000 hectares de terre seront consacrés à la betterave, et un million de francs est mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour encourager cette industrie. Le décret du 15 janvier 1812 crée cinq écoles d'éléves fabricants de sucre. Après trois mois, et moyennant un examen peu difficile, ces élèves avaient droit à mille francs d'indemnité. En outre, le ministre de l'intérieur était chargé de faire ensemencer en betteraves 100,000 arpents métriques. Il était impossible que des encouragements de cette nature fussent sans effet, et à la chute de l'Empire on comptait deux cents fabriques, produisant 3,400,000 kil. C'était là, toutefois, une fabrication onéreuse et tout artificielle; et, quand la réou-

verture des mers fit descendre presque subitement le sucre de 12 fr. à 3 fr., l'administration et le public cessèrent de penser à la betterave, pour laquelle on s'occupa peu de modérer le coup d'une aussi brusque transition. On n'avait plus besoin d'elle, et on ne croyait pas viable à l'air libre cette industrie de serre chaude.

Elle vécut, cependant, quoique d'une existence d'abord obscure. Elle y fut aidée, il est vrai, par les droits dont fut frappé le sucre étranger. Par l'ordonnance du 23 avril 1823, dite *ordonnance de Monsieur,* les sucres *des colonies* furent astreints à payer 40 fr. par 100 kil., en principal; chiffre qui fut élevé à 45 (49 fr. 50 avec le décime) par la loi de douane du 23 avril 1826. Une loi du 17 novembre 1814 avait de plus introduit une surtaxe de 20 fr. sur les sucres *étrangers,* compliquée d'une surtaxe de *pavillon* de 5 fr., à titre de protection de la navigation nationale.

Grâce à cette protection — qui n'était pas à son intention, mais qui de fait lui profitait — l'industrie nouvelle dura, et bientôt grandit en se perfectionnant. Elle était arrivée, vers 1828, à produire, à de bonnes conditions, 4 à 5 millions de kilog.[1]. Les colonies s'inquiétèrent alors sérieusement. Une enquête fut ouverte, dans laquelle un fabricant (M. Brunfaut) déclara qu'on pouvait fabriquer à 60 ou 65 fr. les 100 kilogr. Rien cependant ne fut changé à la situation, et en 1832 un

[1] 4,835,000 selon M. Amé, p. 270; M. H. Say, *Dict. d'Econ. politiq.*, art. Sucre, dit moins.

droit de 5 %, proposé par le gouvernement, sur la consommation du sucre indigène, fut repoussé comme devant anéantir cette industrie. Ce ne fut qu'en 1837, sur les instances croissantes des colonies, qu'on se décida enfin (le 18 juillet) à voter un droit de 10 fr., qui devait être porté à 15 le 1er juillet 1838. De 15 fr., on passa à 25 en 1840, et chaque fois les fabricants se déclarèrent perdus. Cependant, telle fut la marche ascendante de la fabrication, qu'en 1843 le gouvernement, désespérant d'arrêter l'essor de cette industrie trop vivace, et las des récriminations réciproques et également ardentes de la betterave et de la canne[1], se décida enfin à clore le débat par un parti désespéré. Il présenta, le 10 janvier, à la Chambre des députés, un projet de loi, aux termes duquel *la fabrication des sucres indigènes de toute nature était interdite à partir du 1er septembre 1844*. Une indemnité de 40 millions, dont il avait été déjà question en 1840, devait être le prix de cette expropriation, soi-disant d'utilité publique.

Il est inutile, Messieurs, de vous faire remarquer

[1] Ce fut à cette époque que, dans une *Revue* de théâtre, on fit ce couplet grotesque:

> « La canne, qui jadis n'avait
> D'autre rivale pour le lucre,
> A la cousine du navet
> Disait : Va-t'en te faire..... sucre.
> Maintenant dans mon sucrier,
> Chaque matin, j'entends la bette-
> Rave à sa rivale crier.
> Ote-toi d'là que je m'y mette. »

tout ce qu'il y avait de violent et d'inique dans cette interdiction législative d'une branche considérable du travail national. C'est une des plus curieuses énormités auxquelles se soit laissé entraîner l'esprit réglementaire, et l'une de celles dont le souvenir doit être conservé avec soin comme préservatif contre de pareils entraînements. Il est inutile aussi de rappeler quelles complications furent proposées, par la commission de la Chambre, pour substituer à cette interdiction, qu'on n'osait consommer, une sorte d'échelle mobile non moins arbitraire. Grâce à quelques députés, moins oublieux de la justice et moins ignorants des lois économiques, et parmi lesquels je ne puis m'abstenir de mentionner au premier rang mon savant oncle, M. Hippolyte Passy, ni le système du gouvernement, ni le système de la commission ne prévalurent. La Chambre adopta, dit M. Amé, « le seul principe qui pût éloigner les pouvoirs publics de l'impasse à laquelle ils s'étaient laissé pousser : celui de l'*égalité complète des droits* entre le sucre de nos Antilles et le sucre indigène. » L'égalisation devait seulement se faire graduellement ; le 1er août 1847 devait être, et a été, le jour où le droit de 45 fr. (49 fr. 50 c. avec le décime) frapperait pareillement les deux sucres.

Les colonies, Messieurs, acceptèrent avec satisfaction la loi nouvelle. Les représentants de la sucrerie indigène, au contraire, s'en montrèrent violemment irrités. Ils déclarèrent qu'on n'avait fait que voter leur ruine *sans indemnité*, et leurs plaintes ne connurent

pas de mesure. J'ai vu, pour ma part, de mes yeux vu, les lettres d'injures arriver à la file, de tous les points du territoire, chez le principal défenseur du système d'égalisation, et l'irritation qui inspirait ces lettres n'allait pas à moins qu'à la menace formelle de l'assassinat. « Avant quinze jours, disait textuellement l'une d'elles, datée de Bordeaux, et dont la signature raturée n'était peut-être pas absolument indéchiffrable, mon poignard aura fait connaissance avec ton infâme cœur. » Les prédictions sinistres ne se réalisèrent, heureusement, pas plus que les menaces. Une année ne s'était pas écoulée, que de nouvelles usines s'étaient élevées, plus nombreuses que celles que leur mauvaise gestion avait fait fermer; et lorsque arriva, après un délai qui semble bien court, après quatre ans, le jour de l'égalité complète, l'industrie indigène, sous ce régime qui devait la tuer, *avait doublé!* De 30 millions de kilogr. dans la campagne de 1844, la production monta, dans celle de 1847, à 60 selon M. Amé, à 67 selon M. H. Say. Depuis, cette prospérité n'a fait que s'accroître. Dès 1851, les rapports de MM. Beugnot et Béhic au conseil d'État et à l'Assemblée législative constataient que l'avantage était tout entier pour le sucre indigène[1]; et cet avantage était tel, qu'on se préoccupait de rétablir *l'égalité des conditions* en sens inverse, en dégrevant le sucre colonial. Celui-ci obtint, en effet, par la loi du 13 juin, une modération de droit de 6 fr. sur 50 pour

[1] Ils constataient aussi que *tous les progrès réalisés avaient tourné au détriment du Trésor.*

quatre ans. Cette loi, il est vrai, à cause de son extrême complication, ne fut pas appliquée; mais un décret du 27 mars 1852 accorda au sucre colonial une détaxe de 6 fr:, et depuis lors la balance n'a cessé, avec quelques modifications, de pencher en faveur de celui-ci, bien que pour un terme toujours limité[1]. Malgré ce renversement de la situation, l'avantage est resté à la betterave; et la quantité de sucre indigène fabriqué atteignait en 1856 près de 100 millions de kilogr., et en 1858 plus de 150. Des résultats analogues se sont produits ailleurs. En Hollande, des sucreries indigènes s'élèvent sous le régime de l'égalité des droits. En Allemagne, le sucre de betterave a presque entièrement chassé le sucre de canne de la consommation, et en Belgique le ministre des finances disait, l'an dernier, dans une importante discussion[2] : « Quand on a voulu porter

[1] La loi du 19 mai 1860 maintient, jusqu'au 30 juin 1866, la détaxe de 3 fr. accordée par le décret du 28 juin 1856.

[2] Celle de la loi sur l'*abolition des octrois*.

Voici textuellement, d'après les *Documents* de la Chambre des représentants de Belgique, séance du 15 juin 1860, les paroles de M. Frère-Orban :

« Nous n'avons pas à nous arrêter ici aux clameurs des intéressés. Chaque fois qu'on a touché à cette question, ils se sont déclarés frappés à mort; ils devaient toujours périr indubitablement! Je ne veux pas user de toutes les armes que j'ai; mais je me permets de citer quatre lignes de ce qui se disait, lorsqu'on a voulu porter le droit sur le sucre de betterave, qui était de 20 fr., à 30 fr., et puis de 30 à 39 fr., tel qu'il existe aujourd'hui. Écoutez ce langage:

« Nous croyons devoir vous prémunir, Messieurs, contre les insi-» nuations qui tendent à faire croire que nous pouvons supporter des » charges plus fortes, et nous déclarons ici que l'adoption du chiffre » de 30 fr. aurait pour conséquence inévitable *la fermeture d'au*

le droit à 30 fr., les fabricants ont déclaré que la moitié des établissements seraient ruinés. Le droit a été porté à 30 fr., et la fabrication a doublé. Frappé de ce fait, on l'a élevé à 39, chiffre auquel pas une usine ne pouvait résister, selon les fabricants. La fabrication a été *octuplée*. Un développement inouï, voilà le résultat de ces droits qui devaient la tuer. »

Certes, Messieurs, l'exemple est frappant, et il montre bien quelles ressources, souvent ignorées de ceux qui l'exercent, porte en elle toute industrie sérieuse, et à laquelle ne font défaut ni l'intelligence ni le capital. Faut-il partir de là pour charger à plaisir l'industrie, afin de la stimuler? Ce serait absurde et révoltant. Mais on peut en conclure, au moins, que l'iné-

» *moins la moitié des établissements qui existent dans le pays*, » comme l'adoption du chiffre de 38 fr. proposé par le gouvernement » *amènerait la ruine entière de notre industrie.* »

» Le chiffre de 30 fr. a été adopté, et qu'est-il arrivé à cette malheureuse industrie? Elle allait périr manifestement; elle a doublé sa production!

» Mais voici que, frappé de ce fait que la production avait été doublée, on porte le droit de 30 à 37 fr., et ensuite à 39 fr.

» Savez-vous le malheur qui arrive à cette industrie, quand le droit est porté de 30 à 39 fr.? Sa production est octuplée! C'était ce droit qui devait amener la ruine entière de l'industrie!

» C'est exactement le même langage aujourd'hui. Vous pouvez être parfaitement tranquilles en adoptant le projet de loi. Les producteurs de sucre de betterave continueront à très-bien vivre et à se développer comme par le passé.

» Je suis enclin à penser que, chaque fois que les industriels dont nous nous occupons se sont exprimés de la sorte, ils étaient d'une entière bonne foi; ils sont encore d'une entière bonne foi aujourd'hui; seulement leurs alarmes sont exagérées, et nous ne devons pas nous y arrêter. »

galité et la faveur, même lorsqu'elles ont duré, ne sont pas nécessaires à conserver toujours, et que la liberté, l'égalité, la justice, la neutralité en un mot, est le seul parti auquel doive s'arrêter un législateur qui ne veut ni être tiraillé en tous sens, ni s'exposer à faire le mal en faisant le bien. C'est une idée déraisonnable, nous l'avons vu, que l'idée d'égaliser les conditions de production, puisque c'est la prétention de mettre en toutes choses le monde entier au même pas et au même régime : le régime des affamés et le pas des boiteux. C'est, de plus, une idée irréalisable; car, pour égaliser les conditions de production, il faudrait les connaître, les apprécier, les comparer, et c'est ce que personne n'est en état de faire avec certitude. On voit une infériorité ou une supériorité qui saute aux yeux; on ne voit pas mille compensations qui la rachètent, et l'avantage n'est pas toujours où on le suppose. L'histoire de l'industrie que nous venons de rappeler en est la preuve. On était frappé de l'incontestable puissance des climats coloniaux et de la richesse de la canne; on oubliait, avec les frais de transport, les inconvénients du travail servile, la rareté du combustible, l'état arriéré de la mécanique, l'insécurité, le manque de capitaux, etc. Il en est ainsi en toutes choses; les situations qui semblent les plus dissemblables ont des compensations cachées, et ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de laisser la liberté les faire apparaître. A se faire le niveleur des situations, d'ailleurs, on va loin; et, si l'industriel national peut prétendre à ce qu'on lui garan-

tisse une condition égale à celle de l'industriel étranger, on ne voit pas pourquoi l'industriel d'une ville ne prétendrait pas à une condition égale à celle de l'industriel d'une autre, le pauvre à des ressources égales aux capitaux du riche, et pourquoi la loi ne se chargerait pas, comme on le lui a demandé précisément au nom de ce principe fatal, de l'égalisation universelle par la réglementation universelle. Si vous ne voulez pas que d'autres le lui demandent contre vous, ne le lui demandez pas contre les autres, et laissez chacun ici-bas faire son sort comme il peut. Il y a place pour tout le monde au soleil, croyez-le, et l'on peut, même à côté d'un plus heureux, réussir dans sa profession. Vous prétendez, vous, grand industriel, ne pouvoir continuer à fabriquer, parce que dans un autre pays on est arrivé à un prix de revient plus bas que le vôtre : comment se fait-il alors qu'à côté de vous, dans votre pays, mille fabricants moins haut placés, dont les prix de revient sont plus élevés que les vôtres, les capitaux moins énormes, travaillent et se soutiennent? C'est que les affaires n'ont pas la rigidité immobile que vous leur attribuez, c'est qu'il y a plusieurs échelons, et que l'important n'est pas d'être placés tous sur le même, mais de n'être pas violemment renversé de celui qu'on occupe.

Il faut le dire, du reste, et c'est la confirmation générale et la conclusion de fait de tout ce qui précède, l'industrie aujourd'hui — je parle de l'industrie sé-

rieuse, de l'industrie qui répond aux besoins généraux — l'industrie aujourd'hui, en Europe, est arrivée à peu près partout au même niveau. Les grandes expositions, dont nous avons vu commencer l'ère féconde, ont eu pour résultat de mettre en évidence cette égalité à peu près complète, et qu'elles tendent à rendre plus complète encore, des grands peuples producteurs. On a vu, à Londres comme à Paris, les médailles se partager à peu près entre les diverses nations, et les produits principaux se ressembler ou se valoir à peu près les uns les autres, aux points de vue combinés de la beauté, de la solidité et du bon marché. La France, notamment, l'a emporté dans plus d'une branche où l'Angleterre se croyait sans rivale, et elle a en toutes parfaitement tenu son rang. Aussi M. Dollfus a-t-il pu dire d'elle, sans contestation possible :

« On a été unanime pour reconnaître sa supériorité en ce qui concerne la perfection des produits, et le goût dont elle témoigne dans toutes les industries capables d'en recevoir le cachet. On a pu constater également des progrès assez notables accomplis dans la voie du bon marché, ***surtout pour les articles de grande fabrication,*** et l'on a pu se convaincre aisément que ***des progrès nouveaux, pour se réaliser dans une mesure plus large, n'attendaient que l'établissement d'un régime douanier plus favorable au développement de la production.*** Ajoutons que, dans bon nombre de cas, l'extrême bon marché des produits de l'étranger n'est obtenu que par une fabrication inférieure à la nôtre. » (J. Dollfus, *de la Levée des prohibitions douanières*, p. 5.)

Et qui ne sait, en effet, Messieurs, qui ne devrait

savoir, au moins, que nombre de maisons en France, même sous le régime de la prohibition et malgré toutes les causes qui les retardaient, sont arrivées à faire aussi bien et parfois mieux que les maisons étrangères? C'est dans ses lettres sur l'Exposition de 1851 que M. Chevalier constate ce fait, d'ailleurs bien connu, que nos draps fins de Sédan, nos mérinos, nos châles communs et surtout nos châles fins, sont estimés et demandés à Londres. Reims et d'autres villes fournissent de la laine filée à Glasgow pour la fabrication des tartans. Maint filateur achète à Londres la laine brute d'Australie, la file en France et la renvoie à tisser aux Anglais. Mulhouse fait la même chose pour le coton, industrie pour laquelle elle ne connaît pas de supérieure. Une maison de cette ville, d'après M. Dollfus, qui est à même de le savoir, fabrique à bénéfice des jaconas écrus pour Glasgow. Et, s'il m'est permis de parler de Montpellier, la fabrication des couvertures pour l'exportation a longtemps prouvé ici, et prouve encore, malgré sa diminution, que, même pour un article dans lequel n'entre pas le goût, la France, en dépit des inconvénients de son régime douanier, peut et pouvait soutenir la concurrence de l'Angleterre.

Dans les industries qui se rattachent aux métaux, qui ignore qu'en France les grandes maisons, les maisons modèles, ne craignent aucune concurrence? C'est un Français, M. Charrière, qui, pour les instruments de chirurgie, a obtenu la première médaille à l'Exposition de Londres. La chaudronnerie française est célèbre,

et les sucreries du monde presque tout entier sont montées avec des appareils fabriqués à Paris. C'est d'ateliers français que sortent la majeure partie des métiers de la Suisse et du Zollverein, et les Kœchlin et les Schlumberger sont aussi connus à l'étranger que les Dollfus et les Hartmann. La maison Petin-Gaudet expédiait, en 1852, de St-Chamond et de Rive-de-Gier, des arbres de couche aux constructeurs anglais pour leurs bateaux à vapeur; et j'ai vu moi-même, au Creusot, des machines en cours de fabrication pour les marines étrangères, pour la marine russe notamment. Au moment où je visitais ce magnifique établissement, on y fondait les pièces du pont de Fribourg, et l'on venait d'y accepter une fourniture de 180 locomotives pour l'Espagne[1]. « Or 180 locomotives, ce n'est pas une petite affaire, me disait avec une loyauté parfaite l'habile chef du Creusot, M. Schneider, et l'on a beau avoir

[1] Tout récemment, le 6 avril 1861, c'est-à-dire au moment même où était prononcée cette leçon, voici ce qu'on lisait dans la Correspondance de Paris du *Messager du Midi :*

« Les lettres d'Angleterre constatent toujours des désastres parmi les manufacturiers. Ces industriels se trouvent partout battus par les nôtres sur les marchés étrangers. Ainsi, malgré la concurrence des offres de six constructeurs anglais, c'est une maison de la Villette, à Paris, qui vient d'obtenir la fourniture de 500 waggons pour le chemin d'Alicante à Séville. C'est également une maison de Paris qui va fournir 12.000 kilogrammes de fer, fonte et tôle, pour les ponts à établir par la Compagnie espagnole.

» On sait, du reste, que, pour les travaux à l'étranger, nos fabricants, beaucoup plus habiles pour la main-d'œuvre, peuvent lutter avantageusement, parce qu'ils ont la faculté de faire entrer en franchise les fers et les fontes dont ils ont besoin, à la seule condition de les réexporter. »

son orgueil d'industriel, on ne se chargerait pas d'une pareille entreprise, si l'on pensait y perdre. » Et pourtant, Messieurs, ces machines, pour se rendre en Espagne, où elles devaient arriver aux conditions de la concurrence extérieure, avaient à supporter, par terre et par mer, des frais énormes. Ces frais, les produits étrangers les ont contre eux quand ils entrent en France, et, par conséquent, en France nos fabricants sont protégés, sans que la loi intervienne, et comme l'est naturellement toute industrie nationale, par toute la différence des frais d'arrivée sur le marché.

Tout cela est vrai, dit-on, mais ce sont des exceptions. Exceptions, c'est trop dire, car le nombre est grand de ceux que nous pourrions citer; mais, enfin, exceptions soit. Ces exceptions peuvent être imitées, je suppose: ce qui se fait est possible, et, d'ailleurs, s'il ne faut pas juger l'industrie française uniquement par la tête, il ne faut pas non plus la juger par la queue. Il ne faut pas la juger surtout par des chiffres comme ceux de tout à l'heure, ni même par de moins ridicules, qui pourtant sont encore trop peu sérieux.

Ainsi les filateurs de coton prétendaient, en 1856, nous venons de le dire, filer à 44 p. % plus cher que les Anglais. Ailleurs ils ont dit 40, 35 ou 30 seulement; et l'un de leurs trop brillants défenseurs, M. Thiers, acceptant ce chiffre, n'a pas craint d'avancer, dans son fameux discours de 1851, que, sur 250,000 kil. de filés pour calicot, la différence était,

au préjudice des filateurs français, de 250,000 fr. Ces 250,000 kil. de filés valaient, selon lui, 800,000 fr. M. Dollfus, qui a pris la peine de rectifier une partie des innombrables erreurs de fait dont est rempli le discours de M. Thiers[1], a appris à l'illustre orateur protectionniste que le prix de 250,000 kil. de filés était alors en France 275,000 fr. et non 800,000 fr., soit 1 fr. 10 en moyenne[2], et qu'en les faisant produire pour 250,000 fr. de moins en Angleterre, peu s'en fallait qu'il ne les y fît produire pour rien, afin, sans doute, de prouver que les Anglais y gagnaient beaucoup. Il affirme de plus, et il a prouvé par des chiffres détaillés, que la différence n'excédait pas 5 p. %, et qu'elle provenait uniquement des prix plus élevés de la houille et du fer, c'est-à-dire du régime protecteur[3]. Ces rectifications si graves sont confirmées par le rapport du comité de la Meuse pour l'Exposition de 1855, dans lequel il est formellement dit que la France participera désormais aux avantages d'une exportation considérable, et que « dans certains numéros forts et supé-

[1] Une des plus curieuses est l'histoire des blés russes, avec chiffres à l'appui. Le lecteur désireux de se former une opinion sur la valeur de ce fameux discours de 1851 doit lire, dans les charmantes *Lettres sur la Russie*, de M. G. de Molinari, le chapitre intitulé : *le Roman de M. Thiers*. Ce passage a été reproduit dans le *Journal des économistes* de juillet 1861.

On peut lire également, sur le même sujet, dans le numéro de septembre du même journal, l'article de M. Ch. de Saint-Julien, sur le *Commerce de la Russie et son exportation de céréales*.

[2] Première lettre à M. Thiers.

[3] *Levee des prohibitions*, p. 18

rieurs, nécessaires pour chaîne grand teint, *les cotons filés français sont à la fois supérieurs et* SOUVENT MOINS CHERS *que les sortes et numéros anglais correspondants,* ainsi que cela ressort clairement du tableau joint au rapport. » M. Dollfus cite également une maison de Mulhouse qui a exporté en Allemagne, en moins de six mois, plus de 200,000 kil. de filés, et il nous apprend que, en 1857 et 1858, Rouen et l'Alsace ont vendu dans ce pays beaucoup de ces produits à 13 p. °/₀ au moins au-dessous des prix allemands, nonobstant leurs frais de transport et d'entrée.

Mais laissons ces détails, ils sont surperflus en présence des faits plus généraux qui viennent témoigner de toutes parts en faveur de la puissance de l'industrie française. Ces faits sont d'abord la belle attitude de la France dans les diverses expositions d'Europe; puis cette circonstance, inattendue et significative, que, parmi les produits étrangers qui figurèrent à l'Exposition de 1855 — malgré l'abaissement exceptionnel du droit à 20 °/₀, malgré l'intérêt évident qu'avaient les exposants à vendre sur place au lieu de supporter les frais considérables de réexpédition — une très-faible partie resta en France; la majorité ne trouva de preneurs à aucun prix et dut reprendre la route du pays qui les avait envoyés. C'est ensuite, et surtout, l'état habituel de nos exportations. En 1858, la France a exporté pour 1 milliard 787 millions de produits; dans ce nombre, 484 millions, près du tiers, consistaient

en objets dont les similaires étaient prohibés en France. Il y avait, entre autres, pour 151,4 millions en tissus de laine, 67,5 millions en tissus de coton, 46 millions en linge ou objets d'habillement, 34 millions en métaux, etc. Sur cette quantité, l'Angleterre elle-même recevait pour 26 millions de lainages, pour 4,2 de coton, pour 20 de peaux, etc. L'ensemble de nos exportations d'articles manufacturés dans ce pays, parti du chiffre de 24 millions en 1825, atteignait 220 en 1858; et l'Angleterre, à la même époque, n'importait en France, en articles fabriqués, que pour 18 millions, soit environ *le douzième de ce qu'elle recevait de la France, et le soixantième seulement de nos exportations totales*[1].

Je vous le demande encore, Messieurs, quand on va ainsi, volontairement, en dépit de la distance et des frais additionnels de transport, en dépit des risques de mer et des risques commerciaux, chercher la concurrence sur les marchés étrangers, est-on fondé à dire qu'on ne peut supporter chez soi cette concurrence, réduite de toute l'économie de ces mêmes frais, que l'étranger à son tour est obligé de subir? On peut la supporter, puisqu'on la supporte, même avec les charges dont on est entravé: mais on le pourra bien davantage encore si ce n'est pas sur un article seulement, mais sur tous que porte la réduction des droits; car cette réduction, qui facilite tout, est une véritable émancipation,

[1] *Voy.* le rapport à l'Empereur de M. Rouher.

et l'industrie qui en profite est semblable à un coureur allégé des charges et des entraves qu'il portait : elle peut faire plus encore qu'elle ne faisait. J'en citerai encore un seul exemple.

On a voulu protéger en France — pardonnez-moi le mot, Messieurs, il m'est échappé, mais c'est le mot consacré — on a voulu, dis-je, *protéger* la laine nationale, c'est-à-dire les éleveurs de moutons, autrement dit les propriétaires fonciers; et l'on a pour cela imposé les laines étrangères : de 1819 à 1826, on a successivement élevé le droit à 4 fr., soit à 30 °/₀ de leur valeur. La laine indigène n'a cessé de baisser à mesure qu'on écartait la laine étrangère; et ce n'est qu'en 1835, *quand on a commencé à abaisser les droits d'entrée,* qu'on a vu se relever les prix, qui se sont élevés davantage après la dernière réduction. Ces résultats, constatés il y a des années déjà par M. Seydoux, ancien directeur de la grande fabrique de mérinos du Cateau, l'ont été plus solennellement encore l'an dernier par le ministre de l'agriculture, M. Rouher, au concours de Poissy : « Les seuls résultats certains de ces efforts, a-t-il dit, ont été d'enlever à notre marine son fret, et à nos manufactures l'élaboration des laines exotiques[1]. »

[1] « Aussi, ajoute le ministre, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, se sont-elles affranchies de ces errements surannés. Elles ont admis en libre concurrence les laines de tous les pays. Grâce à l'emploi simultané de ces produits de nature diverse, la fabrication s'est perfectionnée, la consommation s'est accrue, et des prix rémunérateurs en ont été l'inévitable conséquence. Les mêmes résultats ont été obtenus en France par l'abaissement de droits prononcé en 1856; de

C'est, Messieurs, qu'il vaut mieux avoir plusieurs cordes à son arc que de n'en avoir qu'une seule, et que toute fabrication prospère en raison des ressources qu'elle rencontre. La réduire à un petit nombre d'éléments, c'est la priver des moyens de choisir ses matières premières, de varier ses formes, d'essayer toutes les combinaisons qu'elle croit utiles; c'est l'embarrasser et l'appauvrir, par conséquent; et, ne pouvant combiner à propos ce qui se trouve au dedans avec ce qui se trouve au dehors, elle l'emploie plus mal et l'emploie moins. On ne peut se passer les uns des autres. En Belgique, les droits sur le fer ont été réduits en 1858, malgré la résistance des maîtres de forge; leur fabrication, qui était alors de 40 millions de kil., s'est élevée à 76 en 1860. En Belgique encore, où les manufacturiers ont été les premiers promoteurs de la réforme commerciale, et où ces jours-ci, précisément, un négociant d'Anvers, M. Joffroy, réclamait, dans un travail fort remarquable, l'abolition complète des douanes[1], il est reconnu et admis par tous que le progrès des tissus de laine date de l'abaissement des droits sur les laines de

la franchise absolue datera une amélioration plus sensible. *Le dernier mot de toutes ces questions économiques est le développement de la consommation, qui dérive du développement de nos relations commerciales, source de richesse et de bien-être.* »

[1] Depuis le jour où cette leçon a été prononcée, la chambre de commerce d'Anvers a approuvé, après une longue discussion, la proposition de M. Joffroy, et la plupart des autres ont adopté des résolutions analogues, ou au moins très-énergiquement favorables à la liberté commerciale la plus large.

France en 1846. De 13 millions seulement en 1847, la production s'est élevée, en 1859, à 33. En Angleterre, Huskisson, un des premiers promoteurs des idées de liberté commerciale, déclarait, en mai 1827, que l'industrie des soies avait fait plus de progrès en quelques mois, à la suite de l'abaissement des droits, que durant le demi-siècle précédent; et les fabricants de soie, vous le savez, l'ont reconnu eux-mêmes et le proclament aujourd'hui hautement.

Messieurs, il en sera ainsi toujours, dans tous pays. Toujours la liberté de l'industrie contribuera aux progrès de l'industrie; car toujours la restriction en entrave le développement. Rappelez-vous, si vous pouviez en douter encore, ce qui avait lieu autrefois; reportez-vous à cette époque où des prohibitions et des douanes sans nombre isolaient non-seulement les provinces d'un même pays, mais séparaient même, par des barrières impitoyables, les villes voisines. Remontez à ce temps où le blé pouvait, comme le constate Turgot[1], abonder assez sur un point pour être prodigué aux bestiaux, tandis qu'à quelques lieues de là des hommes mouraient faute de pain. Comparez ces époques de barbarie et de misère au temps actuel, et voyez si, à mesure que les marchés se sont étendus, que les limites de la restriction se sont reculées et que la liberté commerciale s'est faite dans une certaine enceinte, voyez, dis-je, si l'industrie n'a pas progressé à proportion dans cette

[1] Dans ses *Lettres sur la liberté du commerce des grains.*

enceinte et si le bien-être ne s'y est pas incessamment accru. Colbert, Messieurs, dont on invoque trop le nom en faveur du système protecteur, a fait beaucoup pour l'industrie; mais c'est surtout en détruisant à l'intérieur ce système qu'il ressuscitait à la frontière; c'est en supprimant l'hostilité de province à province, de ville à ville; et c'est là le véritable service qu'il a rendu à la France [1]. Il faut faire pour le monde aujourd'hui

[1] Voici, sur cet ancien état de la France au temps des barrières, des douanes et des péages intérieurs, un fragment qui ne laisse rien à désirer. Il est extrait des articles de M. Philarète Chasles sur Casaubon. Un travail fort savant de M. de Beaurepaire, sur la *Vicomté de l'eau*, inséré dans le recueil de la Société d'agriculture de l'Eure• montre que le Nord, sous le rapport des gênes et des entraves, n'était guère mieux partagé que le Midi.

« Quelque chose vaut moins alors; c'est le monde matériel. A cet égard nous avons sur nos pères un avantage immense. Ce ne sont chez eux qu'incendies, maisons qui s'effondrent, voleurs de nuit et de jour, extrême insécurité, déserts que la guerre civile a trempés de sang. Il faut sept jours pour aller de Lyon à Paris; et à travers quels dangers! Il en faut neuf pour franchir la distance qui sépare Paris de Genève. On est pillé par les péagers; et les « landsknechten » qui courent les routes vous pendent au premier arbre, si vous n'avez une escorte pour vous défendre. Les officiers de justice et de douane sont les plus à craindre; se trouvant détenteurs d'un petit pouvoir, ils ne manquent jamais d'en user et de le déployer avec la vieille vigueur française. « *Væ victis!* » « Naviguant sur le Rhône, dit Casaubon, le » quatorze des calendes de juin, nous reconnûmes que ce fleuve dan» gereux l'est moins que la perversité humaine. Il y a partout des » exacteurs de péage qui font subir d'étranges vexations aux voya» geurs. D'abord, pour sortir de Lyon et en emporter la moindre chose, » il faut supplier ou plutôt payer ces tyrans et les acheter à prix d'or. » Je ne parle pas des marchandises, mais du linge et des vêtements » de voyage, que l'on inspecte et secoue indignement pour se donner » un prétexte d'exaction. A Lyon succède Vienne; comme Mme Cali» gnon, femme de haut rang, montait le même bateau que nous, on

ce que Colbert a fait pour la patrie[1]; car ce qui est vrai de ville à ville ne l'est pas moins de peuple à peuple. Si l'industrie a profité de cette libre concurrence, de ce libre échange essayé sur le sol entier de la France, à plus forte raison profitera-t-elle du libre échange universel. Nos produits seront plus abondants, meilleurs, et à meilleur compte, si l'approvisionnement et la vente se font sur un marché plus vaste, mieux fourni et plus régulier; si les matières premières sont plus nombreuses, la clientèle plus diverse, les procédés plus multiples; et si chacun, comme producteur et comme consommateur, comme vendeur et comme acheteur, peut à toute heure mettre à contribution, selon son besoin, le monde entier.

Dans quelques années, Messieurs, dans peu d'années, j'en ai la conviction, à ces inductions de la raison il

» nous a ménagés dans ces deux endroits. De Vienne à Tain, trois ou » quatre péages; il a encore fallu se disputer un peu. On ne nous a » pas trop maltraités, un péage excepté. A un mille de Saint-Valery, » dans un bourg nommé Adauque, ils ont institué un autre impôt » qu'ils nomment la *taxe foraine*. Celui qui a pour office de la per- » cevoir est un pillard féroce qui nous a fait signe de prendre terre » en nous accablant d'invectives. Sur le bateau il n'y avait absolu- » ment rien de sujet à la taxe. Quand notre brutal en fut instruit, il » entra dans une rage inexprimable, écumant, blasphémant; nous » accablant de menaces et déclarant qu'il voulait s'en assurer; mais » qu'il s'en assurerait à son aise, à son loisir, quand il voudrait, et » non selon nos volontés, demain, par exemple, ou après. On a failli » en venir aux coups, tant cet homme était furieux. Voilà ce que » les voyageurs ont à subir en France. »

[1] « Nous devons nous rabattre sur la libre navigation des mers et *l'entière liberté d'un échange universel.* » *Mémorial de Ste-Hélène*, paroles de Napoléon, le mercredi 12 juin 1816.



sera aisé d'ajouter la consécration des faits accomplis, et l'assentiment universel ratifiera ce que nous disons ici. En ce moment, l'expérience du traité de commerce est trop récente encore pour n'être pas incertaine et mêlée; le temps d'épreuve, de doute, d'incertitude, d'hésitation et par suite de ralentissement, n'est pas entièrement écoulé; rien n'est assis, ni les faits, ni même la législation, et les chiffres d'une année ainsi tourmentée ne peuvent être considérés comme normaux [1]. Il nous est permis toutefois de constater que, sur la plupart des points, les craintes émises par les personnes intéressées au maintien du régime protecteur ont été bien loin d'être justifiées.

Ainsi les importations de rails d'Angleterre en France, qui s'étaient élevées au chiffre peu important d'ailleurs de 2,219,450 fr. en 1858, n'ont été que de 7,000 fr.

[1] « Les tableaux des douanes de décembre ont un intérêt tout spécial; ils récapitulent le mouvement de tout l'exercice....

« Il s'agit de 1860, c'est-à-dire d'une année placée, pour ainsi dire, entre l'ancien régime économique qui expire et le nouveau régime qui commence. *C'est peut-être la pire des conditions*, en ce qui touche, bien entendu, les résultats de l'échange; car, quant au fait même de la réforme, on ne saurait, avec un peu de bonne volonté, le juger par ces premiers résultats. Une année à peine nous sépare du programme économique de l'Empereur; six ou sept mois des premiers affranchissements des matières textiles; deux ou trois mois des dégrèvements des charbons, des fers, des machines, résultant de notre traité avec l'Angleterre; et c'est hier, hier seulement, que, par la plus heureuse des inspirations, a été enfin prononcée la franchise d'entrée pour les autres principales matières du travail.. .. » Chemin-Dupontès, *Journal des Débats* du 23 janvier 1861. — Viennent ensuite les indications statistiques d'où sont extraits les chiffres qui suivent.

(40 tonnes) en 1860, et les importations de charbons n'ont pour ainsi dire pas varié : 1,393,330 tonnes en 1860, contre 1,391,000 en 1859[1]. Les importations de machines, de 5 millions en 1859, sont tombées à 4,444,450 fr. en 1860[2]. Pour les fontes et les fers, dont on affectait particulièrement de redouter l'*invasion*, les chiffres parlent plus positivement encore. Les fontes, pour l'année, ont donné 27,785 tonnes, contre 43,000 en 1859; les fers, 424 seulement contre 1,418 (*il s'agit ici de l'ensemble des importations*). Et il est remarquable qu'en décembre, c'est-à-dire dans le mois où le traité a eu son plein effet, l'importation du fer n'a pas été au delà de 477 quintaux, contre 2,418 en 1859[3]. Par contre, les importations de laine brute, de lin, de chanvre et de coton, n'ont cessé d'augmenter[4], ce qui semble prouver qu'on n'a pas renoncé à les mettre en œuvre, et que nos métiers ne se rouillent pas. Et, en effet, nous avons exporté, en 1860, 53,800 quintaux de tissus de coton et 30,000 de draps, contre 36,500 et 25,800 en 1859.

[1] Sur les exportations totales, il y a une légère augmentation : 4,921,426 tonnes (métriques) contre 4,645,755.

[2] Ici aussi les importations générales accusent une augmentation : 7,799,000 quintaux contre 6,515,000.

[3] Voir l'article de M. Chemin-Dupontès, dans le *Journal des Débats* du 23 janvier 1861.

[4] Voici les chiffres précis : Coton, 1,256,988 quintaux, contre 816,176. Laine, 532,287, contre 400,409. Lin, 191,126, contre 159,613. Chanvre, 62,492, contre 54,782. Soies et bourres, 88,290, contre 33,098.

L'année 1861 n'a pas, jusqu'à présent, que je sache, infirmé ces résultats[1]; et tandis que, sous l'influence de la crise américaine, la plupart de nos exportations se sont ralenties, l'exportation des draps et des cotonnades écrues continue d'être en progrès. Quant à l'importation du coton et de la laine, elle a, pendant les deux premiers mois de cette année, dépassé, d'après les tableaux officiels, de 96 et 51 pour 100 celle des mois correspondants de 1860[2]. Il en est à peu près de même pour le lin, la soie grége, le chanvre, le jute, et une foule d'autres produits employés par nos usines, et dans lesquels commencent à figurer les fontes brutes, à côté du plomb, du cuivre, des graines oléagineuses et des suifs. Vous le voyez, Messieurs, sans être trop optimiste, et sans vouloir prêter à des faits encore insuffisamment établis une portée plus sérieuse qu'il ne convient, il est permis au moins de dire que l'expérience n'a pas donné raison à ceux qui voyaient dans tout abaissement des tarifs le signal de la ruine totale et immédiate de l'industrie française.

[1] L'*Ancre* de St-Dizier, du 15 septembre 1861, tout en « engageant les propriétaires de hauts fourneaux à se défier de cette hausse » et à ne pas « voir dans ce prix un cours normal », constatait qu'on « *ne trouverait pas vendeur au-dessous de* 130 *fr.* » pour la fonte, et que « les fers laminés étaient *maintenus très-fermement à* 240 *fr.* en gare des usines. »

[2] Dans le *Journal des Débats* du 25 mai, M. Chemin-Dupontès constate l'accroissement considérable de ce mouvement pour le coton; en quatre mois, nous en avons reçu 70 millions de kil. au lieu de 20.

Il y a longtemps déjà, Messieurs, il y a bien longtemps, vous avez pu en juger par quelques citations, que ces craintes excessives sont exprimées avec une vivacité immodérée chaque fois que la question d'une réforme commerciale est agitée. Il y a longtemps que les grands industriels, si fiers et si contents d'eux-mêmes quand il s'agit de parader devant le public et devant les jurys, se font à l'envi petits et humbles devant l'étranger et prétendent ne pouvoir supporter sans périr la moindre rivalité. Mais il y a longtemps aussi que, du sein même de l'industrie, les démentis les plus positifs, les plus significatifs, ont été donnés à ces tristes prévisions, et que des voix plus généreuses et plus vraies protestent contre cet abaissement volontaire. Dans le siècle dernier, un homme *pratique*, un homme qui s'était occupé d'administration et d'administration industrielle, un homme intéressé d'ailleurs pour son compte dans l'industrie, sachant par conséquent ce dont il parlait et en parlant à ses risques et périls, M. Holker, inspecteur général des manufactures et en même temps filateur à Rouen, écrivait le 15 août 1786, au comité chargé de la préparation du traité de commerce, « que les *manufactures françaises pourraient soutenir toute concurrence si elles étaient admises à l'usage des bonnes machines anglaises.* »

Plus tard, sans nous arrêter à des témoignages antérieurs, et pour arriver d'un saut à notre époque, en 1831, la chambre de commerce de Mulhouse remettait

au roi Louis-Philippe, à son passage en Alsace, une adresse qui contenait la réclamation que voici :

« *Nous demandons*, Sire, *un système de douanes moins prohibitif,* et qui, permettant à votre gouvernement de traiter avec tous les États sur le principe d'une juste réciprocité, encourage les rapports de peuple à peuple et facilite par tous les moyens possibles les débouchés hors de France. Nous déposons entre vos mains un mémoire qui retrace avec franchise les causes du mal et les remèdes que nous croyons possible d'y apporter. »

La chambre de commerce ajoutait ensuite :

«La certitude du maintien de la paix extérieure et de l'ordre intérieur pourra rétablir la confiance et les affaires en France ; mais, avec le développement qu'a pris notre industrie, *elle ne sortira du malaise qui l'accable que quand la consommation de ses produits pourra franchir les limites* DANS LESQUELLES LE SYSTÈME DE PROHIBITION, PRESQUE UNIVERSELLEMENT ADOPTÉ EN EUROPE, L'A RESSERRÉE... *Cette industrie*, disait-elle plus loin, *se trouve aujourd'hui en position de pouvoir rivaliser, sous le rapport de la perfection de ses produits, avec les pays étrangers les plus manufacturiers*, ET IL Y A UN GRAND NOMBRE DE CES PRODUITS QU'ELLE PEUT LIVRER A AUSSI BON COMPTE QU'EUX. *L'industrie cotonnière*, qui, dans son origine, avait eu particulièrement besoin d'être protégée par la prohibition (passons ceci, Messieurs, à la chambre de Mulhouse en faveur du reste), *croit pouvoir s'en passer aujourd'hui.* NOUS APPELONS DE TOUS NOS VŒUX SON ABOLITION de la part de la France, de concert avec les autres puissances continentales, et son remplacement par des droits d'entrée modérés de pays à pays. *Nous avons la confiance que,* DANS CETTE CONCURRENCE UNIVERSELLE D'INDUSTRIE, LA FRANCE OCCUPERAIT UN DES PREMIERS RANGS, et que, si elle

n'en obtient pas les résultats momentanément brillants que lui a procurés la prohibition, *ses affaires gagneront en étendue et en stabilité.* »

Voilà, Messieurs, ce que disait la chambre de commerce d'une des villes les plus industrielles de France, *il y a trente ans*, c'est-à-dire à une époque où, sous bien des rapports, on n'avait pas les ressources que l'on a aujourd'hui.

« En 1831, la houille valait 45 fr. la tonne à Mulhouse, tandis qu'elle ne coûte plus que 26 à 27 fr. aujourd'hui, et qu'elle y coûtera 17 fr. seulement quand le canal projeté de la Sarre sera achevé; le fer y valait 38 fr., au lieu de 27 fr. qu'il y coûte aujourd'hui. Cependant la chambre de commerce de Mulhouse, composée des plus grands industriels du département pour la filature, le tissage et l'impression, de Nicolas Schlumberger, Hartmann, Kœchlin, proclamait déjà, en 1831, que notre industrie cotonnière n'avait plus besoin de la prohibition et que des droits modérés seraient suffisants pour la protéger et la faire prospérer. Et l'on voudrait retourner la thèse en 1860, après tant de progrès réalisés dans l'intervalle!

» Que notre industrie se rassure; elle ne doit point s'associer aux craintes si exagérées contenues dans quelques pétitions adressées à l'Empereur. *La réforme proclamée par le gouvernement mettra notre industrie*, BIEN AVANCÉE DÉJA, *à même de produire à bien meilleur marché encore*, et, SI DES BÉNÉFICES PARFOIS EXAGÉRÉS NE SONT PLUS POSSIBLES, NOUS GAGNERONS CERTAINEMENT, comme notre chambre de commerce le disait, il y a près de trente années, EN ÉTENDUE ET EN STABILITÉ. »

Ces paroles, Messieurs, sont celles par lesquelles le grand industriel dont j'ai invoqué l'autorité, M. Dollfus, si digne à tous égards de figurer à côté des grands noms qu'il cite, terminait l'an passé sa brochure sur la *Levée des prohibitions*. Elles n'ont pas besoin de commentaires, et il est clair que ce qui était possible et désirable il y a trente ans est devenu possible et urgent aujourd'hui. On a beaucoup attaqué M. Dollfus pour avoir dit ce qu'il a dit; on l'en louera beaucoup un jour, et ce jour n'est pas loin. Mais est-ce qu'il était donc seul à penser ainsi, et est-ce que c'est une nouveauté de penser ainsi? Est-ce que Bastiat, en 1847, en réponse à un industriel protégé qui lui reprochait de n'être « qu'un juge de paix de village, et de ne rien entendre à la fabrique[1] », était embarrassé de trouver des appuis parmi les *hommes spéciaux?* Ces hommes, c'était M. Bacot, de Sedan, disant: « Je suis fabricant de drap; qu'on me donne les avantages de la liberté, je n'en redoute pas les risques. » C'était M. Bosson, de Boulogne, disant: « Je suis filateur de lin; si le régime restrictif, en renchérissant mes produits, ne fermait pas mes débouchés au dehors et n'appauvrissait pas ma clientèle au dedans, ma filature prospérerait davantage. » C'était M. Dufrayer, agriculteur, disant: « Sous prétexte de me protéger, le système restrictif m'a placé au sein d'une population qui ne consomme ni blé, ni laine, ni viande, en sorte que je ne puis faire que cette agriculture qui convient aux

[1] *Voy.* BASTIAT, t. II, N° 56, *les Hommes spéciaux.*

pays pauvres[1]. » C'étaient, en un mot, tous les hommes qui, par leur supériorité, s'élevaient au-dessus de la routine; qui, par leur sagacité, discernaient les causes des apparences. Tous s'accordaient, tous s'accordent encore à voir dans la liberté le salut de l'industrie; tous préfèrent aux menteuses promesses du monopole la prospérité durable et sûre qui ne se conquiert et ne se conserve que par de constants efforts, mais qu'on ne craint pas du moins de se voir chaque matin ravir d'un trait de plume.

Voilà, Messieurs, la vraie opinion des vrais hommes pratiques. C'est donc bien à tort, vous le voyez, c'est sans raison et contre toute raison que l'industrie française s'est alarmée si profondément à la seule pensée d'une modification des tarifs. Aujourd'hui la transition est à peu près accomplie, et elle est accomplie sans désastres. Il peut en être résulté, sans doute, sur quelques points, pour quelques industriels, des moments d'anxiété et de trouble, difficultés qu'ils ont aggravées et en partie méritées par leur négligence, leur imprévoyance et leur obstination, et qu'une transformation plus prompte aurait atténuées; mais, d'une manière générale, le choc, on peut le dire, a été supporté par l'industrie sans dommages sensibles; et il est permis de penser que cette liberté qui n'a pu, malgré ses fautes, lui être fatale, lui deviendra en s'affermissant tellement

[1] Voir sur ce sujet aussi les excellentes réflexions de M. de Lavergne sur l'influence réciproque de la prospérité agricole et de la prospérité industrielle.

profitable, que bientôt elle sera la première à en proclamer les bienfaits et qu'elle en demandera l'extension complète avec la même ardeur qu'elle mettait autrefois à la combattre.

« La France, en effet, comme le disait en 1853 M. Chevalier, n'a rien à craindre en industrie, si ce n'est ses propres préjugés, son ignorance de ce qui lui convient, et sa condescendance pour les hommes qui caressent en elle les notions surannées d'un faux patriotisme[1]. »

Non, Messieurs, la France n'a rien à craindre, ni en industrie ni en rien, et c'est pour cela qu'elle peut par-

[1] Un des économistes les plus distingués et les plus dévoués de l'Espagne, M. Gabriel Rodriguez, écrivait de même, en 1858, à la fin d'une excellente et décisive brochure sur la liberté d'importation des grains (*Observaciones sobre la libertad de importar cereales estranjeros*), ces réflexions aussi fermes que sensées : « Défions-nous toujours des intempestives protestations de patriotisme dans les questions d'industrie et de commerce. Le patriotisme ne peut être en contradiction avec la justice, avec le droit, avec les libres relations des hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent. Le patriotisme, dans les questions industrielles, ne peut être que de deux choses l'une : ou le masque impudent de la cupidité qui ne veut pas lâcher un privilége, ou une illusion produite par la plus honteuse ignorance des lois naturelles de l'économie sociale : lois sages, lois justes, comme le divin législateur qui les a établies; qui, en créant entre les hommes des rapports de plus en plus intimes et fraternels, tendent à fondre en une seule existence les existences diverses de tous les peuples, mais qui ne sauraient porter atteinte ni à la personnalité ni à l'indépendance, ni à la prospérité d'aucun d'eux. »

courir en paix sa carrière et développer sa prospérité sans envier ni troubler celle d'autrui. Ne craignons donc rien pour elle, ne craignons pas surtout les conséquences de la liberté commerciale, et, en nous faisant les propagateurs d'une idée si juste et si belle en théorie, ne redoutons pas, comme si la contradiction était la loi de ce monde, de nuire aux intérêts pratiques de notre pays. Comprenons bien, au contraire, toute l'importance, toute la portée de cette réforme, dont nous sommes tous disposés ici à nous faire les apôtres. Sachons bien que les services rendus aux intérêts matériels des peuples sont des services rendus aussi à leurs intérêts moraux, et que la prospérité légitime est le plus ferme fondement de la morale publique. Il y a, ne nous lassons pas de le dire, en faveur de la réforme à laquelle nous applaudissons, Messieurs, d'autres raisons que le bon marché des produits et le progrès des industries : il y a, au-dessus de ces raisons d'ordre matériel, des raisons d'un ordre plus élevé, des raisons de moralité et des raisons de sécurité, non-seulement extérieure mais intérieure, des raisons de paix sociale et d'ordre civil.

Il y a des raisons de moralité intérieure, Messieurs, de dignité, de sécurité. Et qui ne sait, en effet, sans que j'aie besoin d'insister sur ce point, à combien d'abus, à combien de soupçons, à combien d'actes arbitraires ou immoraux, a donné naissance le fatal système de la protection? N'est-ce pas de là, et de là seulement, que sont sorties la dénonciation soldée, les

visites domiciliaires, les visites à corps, la confiscation[1], et surtout ce fléau, ce fléau terrible, ce fléau social

[1] M. Chevalier a cité, dans son *Examen du système commercial*, des exemples nombreux des abus, des fraudes et des énormités auxquels a trop souvent conduit la législation excessive par laquelle a essayé de se soutenir la prohibition douanière. En voici quelques autres, extraits d'une lettre adressée, le 28 septembre 1861, par un armateur de Quimper, au rédacteur en chef de l'*Avenir commercial*, à l'occasion de ses excellents articles snr l'inscription maritime :

« .....De Bordeanx on m'expédiait (il y a quelques années de cela) du merrain pour Roscoff; par erreur on mit sur l'acquit à caution *Morlaix:* la douane ne voulut pas en permettre le débarquement , et je fus *obligé* d'envoyer un exprès à Morlaix à l'inspecteur, pour obtenir l'antorisation de le débarquer !

» Il y a trois semaines que, me rendant de Landerneau à Port-Launay par le bateau à vapeur, an moment de partir, à six heures et demie du matin, on vint apporter un morceau de suif d'environ dix livres pour un navire en réparation dans ce dernier port. Le préposé ne voulut pas en permettre l'embarqnement, et, comme le burean n'était pas ouvert, que la marée pressait, force fut de le laisser derrière; cependant nous n'avions que la rade à traverser.

» Un individn débarqne au mois d'avril dernier à Perros; il venait chercher, dans nne des villes du Finistère, nne maison d'habitation. Il n'avait qu'*une seule* PETITE malle, dans laquelle se trouvait une malheureuse livre de poudre, valeur de 3 fr. 20 c. Grande rnmeur, et on la saisit, AINSI QUE LE NAVIRE, et condamnation à 600 fr. *d'amende*. Comme cet individu (ancien magistrat) ni le capitaine ne possédaient cette somme, après bien des pourparlers elle fut réduite à 250 fr., soit tout ce qu'ils pnrent réunir à quelques francs près, pour ne pas les laisser mourir de faim ; et, malgré toutes les réclamations au directeur général des douanes, l'amende a été maintenue.....

» Qu'arriverait-il dans un pareil cas en Angleterre? Si un passager n'a que quelques cigares dans sa *petite* malle, on ne les saisit pas, et encore moins LE NAVIRE, parce qu'il est évident qu'ils ne peuvent y être cachés, et qu'il n'y a ni intention de fraude ni spécnlation ; ou, s'il a nne bouteille d'eau-de-vie, comme il ne lui en est alloué qu'nne demi le préposé en jette une partie par-dessus le bord et lui rend le reste. Il y a loin de là à la saisie dn navire et au tas de procès-verbaux pour une valeur de 3 fr. 20 c.!!! »

dont on n'exagérera jamais la gravité, la contrebande?

La contrebande, Messieurs! permettez-moi de vous lire à son sujet quelques lignes d'un auteur connu de tous et aimé de tous, d'un auteur qui ne se pique pas d'être économiste, qui ne se pique pas même d'être grave, qui se borne à conter pour amuser, mais qui instruit en contant et en amusant, M. Topfer, le Xavier de Maistre génevois. M. Topfer commence ainsi une de ses gracieuses nouvelles, le *Lac de Gers:*

« Les douaniers sont des hommes qui ont un uniforme, des mains crasseuses et une pipe à la bouche. Assis au soleil, ils fainéantent, jusqu'à ce que vienne à passer une voiture, qui ne passe devant eux que par cette raison justement qu'elle ne contient pas trace de contrebande. — Monsieur n'a rien à déclarer? — Non. — Et les voilà aussitôt, nonobstant cette réponse catégorique, qui ouvrent les valises et fourrent leurs susdites mains parmi le linge blanc, les robes de soie et les mouchoirs de poche. L'État les paye pour exercer cet état. Cela m'a toujours paru drôle.

» Les contrebandiers sont des hommes armés jusqu'aux dents, et toujours disposés à piquer d'une balle un douanier qui aurait l'idée d'aller se promener sur le chemin qu'ils se sont réservé pour eux. Heureusement les douaniers, qui se doutent de cette circonstance, ne se promènent pas, ou se promènent partout ailleurs. Cela m'a toujours paru un signe de tact chez les douaniers.

» *Douane et contrebande, deux ulcères de nos sociétés. Les lignes de douane sont une ceinture de vices, de libertinage, qui enserre un pays. Les expéditions de contrebande sont une véritable école de brigandage et de crime, d'où sortent annuellement de bons élèves, que la société se charge plus tard de*

*loger et de nourrir à ses frais, dans les prisons et dans les bagnes.* »

Ces lignes suffisent, sans qu'il soit besoin d'en fortifier l'effet par la rude et vraie chanson de Béranger sur le même sujet, et je ne les commente pas. Laissons à l'auteur, qui n'en veut pas bien sérieusement aux douaniers, ses expressions, un peu vives peut-être, à leur égard, et reconnaissons que la vie de ces pauvres gens n'est pas toujours aussi désœuvrée, aussi paisible et aussi exempte de péril que le bon Topfer se plaît à la représenter : mais ce n'est qu'un motif de plus de regretter la douane, qui leur fait cette vie dangereuse et nuisible, et il est hors de doute que le spirituel conteur des *Nouvelles génevoises*, en opposant l'une à l'autre ces deux institutions nécessairement corrélatives, a mis le doigt sur une des plaies, et sur une plaie réellement sanglante de notre société [1].

[1] Dans le *Journal des Débats* du 12 octobre 1860, en analysant le rapport annuel des commissaires des douanes de S. M. Britannique, M. Chemin-Dupontès dit :

« Un trait remarquable aussi du rapport, auquel nous amène ce mot de douane, c'est la faiblesse en Angleterre du *smuggling*, de la contrebande; ce qu'explique aisément d'ailleurs l'extrême modération du tarif anglais en général. *Supprimez les droits de douane*, en effet, *et du coup vous annulerez l'illicite industrie du contrebandier, le plus chaud partisan*, comme on le sait, *des gros droits et des prohibitions*. C'est tout au plus si le rapport fait article de quelques ballots de thé, de tabac, qu'il nous raconte avoir été saisis dans des fûts de porc salé ou des barils de farine. Il y a bien, il est vrai, la contrebande des vins et des esprits de France, mais la cherté des prix, en 1859, y a mis bon ordre. Un fait dont les commissaires se louent d'ailleurs hautement, c'est l'usage aujourd'hui adopté de

Est-ce la seule, est-ce la plus grave, et ne sont-ce que les contrebandiers que la douane soulève fatalement contre l'ordre public? N'est-elle pas un venin inoculé jusqu'au fond même des veines du corps social? Et quel principe pourrait être, non-seulement plus inique, mais plus funeste, que ce principe qui est le fond du système, le principe d'un bénéfice garanti arbitrairement par la loi à certains citoyens aux dépens des autres? Par quelle aberration peut-on espérer la paix avec une législation qui proclame l'exploitation réciproque et la guerre? Et

n'opérer la visite des bagages des voyageurs à destination de Londres qu'à la station du *London bridge* (du pont de Londres). En 1858, il a ainsi été visité 36,421 malles, caisses ou colis, venant, *vid* Dover ou Folkstone, de Paris, Bruxelles, Cologne, Berlin, Vienne, Dresde, Leipsick ou Hambourg, et, dit le rapport, la douane d'ordinaire ne détient pas les voyageurs au delà de dix à quinze minutes. Qu'il y a loin de ce mode simple et expéditif au vieux et abusif procédé des *visites à corps!* »

Un autre avantage des droits réduits, remarqué dans le même article, c'est la modération des frais de perception par rapport au produit des recettes. Les douanes anglaises avaient produit, en 1858, 604 millions; en 1859, 626; plus des 5/6 de cette somme provenaient de quatre articles seulement: le sucre, 153 millions; le tabac, 139; le thé, 135; les vins et esprits, 110. Et la perception ne coûtait en tout que 21 millions, soit 3 1/2 %, y compris 7 millions au moins de dépenses d'entrepôt et d'impressions de statistique. En 1841, avant les grandes réformes, la douane anglaise produisait 595 millions et en coûtait près de 40, ou à peu de chose près 7 %. — « En France, dit encore M. Chemin-Dupontès (15 novembre 1859), la douane rapporte, sels compris, 220 à 230 millions, et en coûte 26 à 27, ou 12 %. Un curieux travail, ajoute-t-il, serait de rechercher *ce que fait peser sur l'ensemble des pays d'Europe ce vieil impôt international des douanes,* qui surcharge naturellement la valeur effective des échanges. A vue d'œil et par approximation, nous ne l'estimerions guère à moins de 1,800 millions à 2 milliards. »

soumettre, pour assurer la fortune de quelques-uns, la nation entière à une perte, n'est-ce pas dénoncer officiellement, en quelque façon, ces privilégiés à la colère et à l'envie? Un jour viendra, disait Bastiat dès 1845, où les ouvriers s'apercevront que la loi, qui a fait beaucoup pour le bénéfice des maîtres, n'a rien fait pour le salaire des ouvriers. Ce jour-là, on verra à quoi l'on s'expose en détournant la loi de son caractère : la neutralité. Ce jour est venu ; le *droit au profit* a engendré le *droit au travail*, et nous avons pu juger si la logique populaire s'arrête à mi-chemin.

Et à cette occasion, Messieurs, il me revient toujours en mémoire, comme malgré moi, une conversation à laquelle le hasard m'a fait assister, il y a dix ans. Je l'ai contée ailleurs [1], et je ne veux pas la conter de nouveau en détail ; mais elle est trop significative pour n'en pas rapporter au moins la conclusion. C'était en chemin de fer, pendant l'exposition de 1851. Deux voyageurs se trouvaient dans le même compartiment que moi : l'un grand parleur, faisant sonner haut ses mérites industriels (il était, à l'entendre, le premier teinturier de Paris) ; l'autre, réservé, modeste et d'apparence timide et froide. Après une conversation sur le socialisme et les socialistes, dans laquelle le terrible teinturier n'avait parlé que de baïonnettes et de mitraille pour mettre ces gens-là à la raison, mais s'était montré souvent aussi chimérique et aussi peu sage que les moins

[1] Dans l'*Économiste belge* et dans le *Mémorial des Pyrénées*.

sages d'entre eux, on parla, ou plutôt il parla, de l'Exposition de Londres, et il manifesta à ce sujet une terreur extrême de ce qu'il avait vu. L'autre hasarda quelques doutes, et laissa échapper, je crois, le mot de justice. Il fut accueilli par l'épithète, évidemment peu flatteuse dans la bouche qui la lançait, de libre échangiste, et fort brutalement traité de théoricien, de songe-creux et d'économiste de cabinet, qui n'entendait rien aux nécessités de la pratique industrielle. Jugez de mon étonnement, et jugez, Messieurs, de la mortification du fougueux teinturier, quand, avec une politesse et une douceur charmantes, le libre échangiste de cabinet lui répondit à peu près en ces termes : « Vous tombez mal, en vérité, Monsieur, et vos reproches ne vont pas à leur adresse. Je ne suis pas un savant plus que vous; je suis un industriel comme vous. Depuis vingt-cinq ans, ni plus ni moins, je dirige à Rouen d'assez importants établissements. J'ai pu, dans cette carrière déjà longue, acquérir quelque expérience de l'industrie; et c'est au nom de cette expérience que je condamne le régime protecteur. Ce régime est, à mon avis, s'il faut parler franc, la plaie de l'industrie et la plaie de la société. Il nous fait une condition artificielle, précaire, à la merci des lois et des ordonnances; il enchérit nos matières premières, il restreint notre marché : cela compense bien, je pense, le privilége qu'il nous donne de l'exploiter seuls. De plus, il pervertit les esprits, et sème partout contre nous l'envie et la haine. Vous parliez tout à l'heure de socialisme; savez-vous ce que c'est

que le socialisme? Je vais vous le dire en deux mots : c'est le régime protecteur. Nos ouvriers ont vu qu'on faisait lois sur lois pour nous assurer *la vente* et *le bénéfice;* ils ont demandé des lois pour leur assurer *le travail* et *le salaire*. De bonne foi, sommes-nous bien fondés à les en blâmer, et est-ce aux titulaires du *droit au profit* qu'il convient de mettre hors l'humanité les prétendants au *droit au travail?* Pour moi, ajouta-t-il avec une émotion contenue, mais poignante, je crois avoir toujours été le père de mes ouvriers, et en d'autres temps ils me donnaient ce titre. Je me vois, depuis trois ans, l'objet de leur haine et de leurs attaques. Plus d'une fois le fer et le feu ont menacé mes établissements et ma famille; le désordre des rues, enfantant le désordre des affaires, a ébranlé mon crédit. Demain peut-être, malgré mes efforts, j'aurai succombé, et la ruine et le déshonneur seront le dernier prix d'une vie de labeur et de probité. Tout cela, c'est le fruit de la protection, fruit semblable à la racine : racine empoisonnée, fruit amer et décevant. J'ai bien quelque droit, ce me semble, de me plaindre d'elle, et j'ai bien le droit de dire que l'industrie, que la société entière est intéressée à la répudier au plus tôt. Elle hésite, parce que la protection a créé des intérêts, et qu'on ne peut la supprimer sans douleur. Mais qu'elle y prenne garde, c'est la tunique de Nessus. Chaque jour le venin pénètre plus avant; et, si l'on tergiverse, si l'on attend, si l'on ne l'arrache dès aujourd'hui et à tout risque, demain peut-être le mal aura gagné le cœur. »

Ainsi parla, Messieurs, cet industriel libre échangiste. Ce n'est pas sans une impression profonde, je le confesse, que j'ai entendu alors ces paroles, et ce n'est pas sans émotion qu'après dix ans je les répète. Plût à Dieu que ma voix, comme un écho fidèle, pût revenir un jour aux oreilles de l'homme de sens et de cœur qui les a prononcées! Plût à Dieu qu'elle pût, soutenue de la vôtre, les porter et les répandre au loin! Car ces paroles, je n'hésite pas à le dire, contiennent la véritable et la seule solution de ce qu'on appelle le problème social, et de la reconnaissance universelle de leur vérité dépendent notre avenir et notre prospérité. Oui, pour que la paix se fasse parmi nous, il faut qu'aucune inégalité artificielle ne nous divise. Pour que celui qui n'a d'autres ressources que le travail de ses bras n'envie pas celui qui a le capital et l'intelligence, il faut que nulle faveur (réelle ou menteuse) ne soit faite à ce dernier. Pour que le chef d'industrie ne voie pas se soulever contre lui, à toute occasion, l'ouvrier égaré, il faut que rien, dans le bénéfice du chef d'industrie, ne puisse exciter, même à tort, la jalousie de l'ouvrier. Pour que le riche, haï du pauvre, ne soit pas à toute heure exposé aux attaques et aux insultes, il faut que le riche puisse dire hardiment, en montrant avec fierté ses mains enrichies par son labeur ou par celui de ses pères : « Elles sont pleines, mais elles sont pures. » Et, pour que la loi et ses représentants ne soient pas incessamment en butte aux reproches, aux récriminations et aux entreprises hostiles, il faut que la neutralité de la

loi soit proclamée sans retour, et qu'à toutes les réclamations des membres quelconques de la société elle réponde invariablement, aux applaudissements universels, ce que répondait R. Peel à un orateur protectionniste qui lui demandait « quel prix du blé il lui garantissait. » — « *Moi*, répondit le grand et sincère ministre, *je ne vous garantis aucun prix. Ce n'est pas au gouvernement à vous garantir vos profits. Garantissez-vous-les vous-mêmes, en surpassant vos compétiteurs, ou tout au moins en les égalant, par votre activité, votre esprit d'ordre et votre intelligence.* » Le jour où ce noble langage sera en toutes choses celui de la loi, le jour où la neutralité de la loi sera, non plus seulement voulue par les gouvernements, mais exigée et soutenue par l'opinion, ce jour-là, Messieurs, il n'y aura plus, non-seulement de raison, mais de prétexte, mais d'apparence de prétexte, pour qu'une partie quelconque de la société se croie plus ou moins favorisée qu'une autre; ce jour-là, par conséquent, il n'y aura plus de haines, plus de jalousies, plus de violences, plus de plaintes et plus de désirs de représailles. Ce jour-là, toute l'activité des esprits et des bras sera tournée vers l'œuvre féconde du travail, et la richesse, compagne de la justice et de la paix, marchera d'un pas dont nous ne pouvons avoir l'idée. Ce jour-là la vraie civilisation, la civilisation pacifique, sera fondée.

Et c'est pour cela, Messieurs, c'est pour ces motifs, je le répète en terminant, qu'en travaillant pour l'enrichissement des peuples par la liberté des échanges, on

travaille sérieusement, infailliblement, à leur moralisation et à leur agrandissement moral. C'est pour cela que la liberté des échanges n'est pas seulement un principe de paix extérieure, mais un principe de paix intérieure; un bienfait international, mais un bienfait social. Et c'est pour cela que cette grande idée, cette grande réforme, qui, émanée de l'Angleterre, comprise par la Belgique, acceptée par la France, commence en ce moment, grâce à ce puissant patronage, à faire le tour de l'Europe, sera l'un des événements les plus mémorables, le plus mémorable peut-être, du siècle où nous vivons.

Eh bien! Messieurs, et ce sera ma dernière réflexion, cette grande réforme, bien des mains y ont travaillé, bien des noms se sont illustrés en s'y associant; mais savez-vous quel en a été le berceau, quelles mains en ont jeté les premiers fondements? Sept hommes, Messieurs, sept hommes seulement, sept hommes obscurs et sans influence, frappés de l'injustice des lois qui affamaient le peuple anglais, se réunirent un jour à Manchester, il y a de cela vingt-deux ans. Là, entre eux sept, et avec cette détermination virile qui caractérise la race anglo-saxonne, ils résolurent de renverser, par les voies légales, ce monopole d'abord et tous les autres à sa suite, c'est-à-dire d'accomplir « sans troubles, sans effusion de sang, une révolution aussi profonde, plus profonde peut-être que celle qu'ont opérée nos pères en

1789[1]. » Ils résolurent de faire cela, et ils le firent.

Ils ne le firent pas seuls, sans doute. Ce ne furent pas eux qui, dans la longue lutte suscitée par leur initiative, tinrent la première place et attirèrent le plus les regards. Ce ne furent pas eux qui, par l'éclat de la parole, par la vivacité de l'ironie, par la faveur croissante du public, conquirent l'opinion populaire et entraînèrent le Parlement. D'autres hommes se levèrent à côté d'eux, plus grands qu'eux, et d'autres noms effacèrent les leurs, qui peut-être seront oubliés par l'histoire[2]. Qu'importe? ils sont inscrits ailleurs. Mais sans eux, peut-être, ces hommes plus grands n'auraient pas surgi; sans leur bonne volonté et leur énergie, la ligue n'eût point été fondée : ce ne sont pas eux qui ont enlevé la forteresse de la protection, mais ce sont eux qui ont donné le signal de l'attaque; et c'est à eux, devant Celui qui juge les intentions, que revient à bon droit le premier honneur du triomphe de la justice. Ils ont eu la foi, cette foi qui soulève les montagnes; et la montagne d'iniquité s'est écroulée pour ne plus reparaître.

Messieurs, en présence de semblables résultats, il

[1] BASTIAT, Introduction à *Cobden et la Ligue.*

[2] Voici les noms de ces hommes, bien dignes de notre sympathique estime : Edward Baxter, W.-A. Cunningham, Andrew Dalziel, James Howie, James Leslie, Archibald Prentice, Philip Thomson. Il nous paraît juste d'ajouter à ces sept noms celui de M. W. Rawson, arrivé un peu trop tard au rendez-vous où la ligue fut résolue, mais qui s'associa de tout cœur à la résolution que ses amis venaient de prendre en son absence.

*(Note de l'éditeur de Bastiat.)*

est permis, ce me semble, il est commandé peut-être, si faible et si petit que l'on se sente, de ne pas compter pour rien ses efforts quand on les consacre sincèrement à une cause juste. Rien ne se perd de ce qui mérite d'être conservé; les vérités utiles dorment parfois longtemps, mais elles lèvent à la fin; et c'est la graine obscure, la graine imperceptible, la graine foulée dédaigneusement aux pieds du passant, qui produit un jour le germe tendre, l'arbuste fragile, l'arbre immense et robuste sous lequel viennent s'abriter les enfants du ciel et de la terre. C'est ici, Messieurs, l'une de ces germinaisons d'abord obscures, l'un de ces humbles commencements de grandes choses; et je vous le redis sans crainte en nous séparant : en faisant surgir au milieu de vous cette première chaire; en donnant, par votre initiative et votre persistance, un exemple si honorable et si utile, vous avez, Messieurs, fondé en France l'enseignement de la science économique, et vous avez, par une impulsion qui ne s'arrêtera plus, commencé à éveiller sérieusement dans les esprits le goût de ces deux choses, par lesquelles seules les sociétés heureuses peuvent durer, par lesquelles seules les sociétés malades peuvent se relever : la justice et la lumière.

E. B.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES



FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME

# ERRATUM

---

TOME SECOND

Page 38, ligne 6, *au lieu de :* d'un, *lisez :* d'une.

Page 72, ligne 23, *au lieu de :* ce, *lisez :* le.

Page 82, à la note 2, *au lieu de :* Blaise, *lisez :* Blaize.

Page 85, à la note, *au lieu de :* 1839, *lisez :* 1836.

Page 237, ligne 11, *au lieu de :* Avoir avoir, *lisez :* Après avoir.

Page 268, ligne 28, *au lieu de :* la, *lisez :* le.

Page 323, ligne 12, au lieu de : *clauses*, lisez : *classes*.

Page 341, ligne 11, *au lieu de :* par acte, *lisez :* par un acte.

Page 376, ligne 10, *au lieu de : fabricants*, *lisez : fabricats*.

Page 463, ligne 1, *au lieu de :* ce, *lisez :* le.

Page 479, ligne 12, *au lieu de :* à un véritable impôt, *lisez :* là un véritable impôt.

Page 496, ligne dernière, *au lieu de : des grosses fermes*, *lisez : des cinq grosses fermes*.

---

MONTPELLIER — IMPRIMERIE GRAS



